



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE
DU TRAVAIL



1933

RECEVU
N. 036/15 1934
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL

CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE PARIS

16084

RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

Compte Rendu sténographié des Débats

du XXVIII^e Congrès National Corporatif

(XXII^e de la C. G. T.)

tenu au Palais de la Mutualité, du 26 au 29 Septembre 1933

ÉDITION

de la

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

211, Rue Lafayette, Paris-10^e

— Chèque postal: Paris 6.284 —

Téléphone: BOTZARIS 86-50

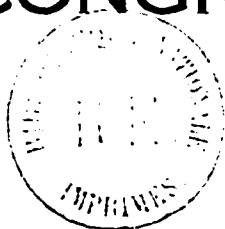
CONGRÈS CONFÉDÉRAL
DE PARIS



CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

1933

CONGRÈS CONFÉDÉRAL
DE PARIS



RAPPORTS MORAL ET FINANCIER

Compte rendu sténographié des débats
du XXVIII^e Congrès National Corporatif (XXII^e de la C. G. T.)
tenu au Palais de la Mutualité, du 26 au 29 Septembre 1933

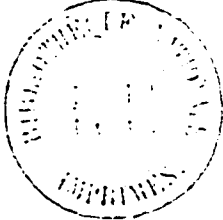


ÉDITION
DE LA
Confédération Générale du Travail
211, rue Lafayette, Paris (10^e)
Téléphone : Botzaris 86-50

XXII^e CONGRÈS NATIONAL DE LA C. G. T.

XXVIII^e CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF

tenu à Paris, au Palais de la Mutualité, du 26 au 29 Septembre 1933



ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport moral ;**
- 2° Rapport financier ;**
- 3° La crise économique mondiale, ses causes et ses remèdes nationaux et internationaux ;**
- 4° La paix et le désarmement ;**
- 5° Les revendications sociales immédiates ;**
- 6° a) La prolongation de la scolarité obligatoire et la réforme de l'enseignement ;**
b) L'Institut Supérieur Ouvrier ;
- 7° Nécessité des concentrations ouvrières (fusion des organisations corporatives).**

CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE PARIS

1933

RAPPORT MORAL

GÉNÉRALITÉS

Les années 1931, 1932 et 1933, c'est-à-dire depuis le dernier Congrès confédéral, se sont écoulées avec les péripéties diverses que leur imprimèrent les événements.

La crise et le chômage n'ont pu que retenir l'attention de la C. G. T. qui considéra leur gravité, leurs conséquences et les mesures qui s'imposaient pour en atténuer les effets d'abord et, ensuite, pour y mettre fin.

Il est incontestable qu'une telle dépression rend difficile le recrutement syndical et que le patronat y trouve un terrain favorable pour exercer des représailles et porter atteinte aux salaires.

Il serait mensonger de nier que la situation économique a provoqué un affaiblissement moral dans l'ensemble de la classe ouvrière et que celle-ci a souvent subi sans réaction appréciable des mesures arbitraires qui portaient atteinte à ses conditions matérielles et à sa dignité.

L'ensemble des problèmes qui préoccupent le monde entier exige des solutions dont la gravité même pousse les défenseurs des régimes en vigueur à en écarter systématiquement la vision et à maintenir les peuples dans l'attente, dans l'illusion et le découragement.

Que ce soit la situation intérieure des nations ou la situation extérieure, tout le malaise relève de la négation des conditions modernes de production et de l'esprit de routine et d'orgueil national qui maintient les relations internationales sous le signe de la force et de la violence.

Les puissances de réaction s'efforcent de puiser dans le désordre moral qu'elles entretiennent et qu'elles développent les éléments de décomposition, de déception et de lassitude susceptibles de livrer les peuples à l'inconnu, à l'aventure, aux méthodes d'autorité.

C'est dans cette atmosphère que la Confédération poursuit son action et exerce son influence depuis déjà de longues années.

Il faut ajouter encore l'œuvre toujours poursuivie par l'organisation dissidente à la servile dévotion d'un parti politique qui jamais ne pourra tolérer un mouvement syndical jaloux de son indépendance et restant maître de ses décisions.

Pourtant ce n'est pas une plainte amère qui doit inspirer l'examen rétrospectif de la vie et de l'action de la Confédération Générale du Travail.

Il nous faut au contraire reconnaître que ses effectifs ont fourni, au cours de ces dernières années, une preuve réconfortante de persévérance et de volonté. La stabilité des effectifs n'a pas seulement une valeur mathématique et financière; elle comporte l'affirmation de l'esprit critique et de tolérance

qui s'est développé au sein de la C. G. T. Elle prouve encore que malgré les difficultés rencontrées, la lenteur des réformes réalisées, la brutale pression qui pèse sur le monde du travail, la Confédération a pu compter sur la fermeté des principes syndicaux de ses adhérents.

Si on tient compte des corporations qui sont gravement touchées par le chômage et dont le régime d'activité d'aujourd'hui implique une diminution peut-être définitive de 20 pour cent du personnel, on peut considérer que l'augmentation en 1932 de 16.500 membres représente un recrutement appréciable et donne la certitude à la fois d'un attachement profond à la C. G. T. et d'un rayonnement contre lequel le mensonge et la calomnie se sont usés sans résultat.

Cette situation prédominante n'a d'ailleurs pas échappé à l'observation de la C. G. T. U. ni au parti communiste qui la dirige et l'asservit. La preuve en est dans la tactique enseignée depuis quelque temps et qui tend, sous des apparences de correction, à semer à nouveau la confusion et les déchirements.

Le front unique qui fut un moment le mot d'ordre et ensuite abandonné et répudié, est revenu le leit-motiv des politiciens unitaires, après avoir été réinclu par les organes supérieurs de Moscou dans le bréviaire des propagandistes syndicalo-communistes.

Il faut reconnaître cependant que les porte-parole de ceux qui perpétuent la scission ne font aucun effort pour tromper les confédérés. Publiquement et cyniquement, ils ont publié leur but : la dislocation de la C. G. T. Leurs écrivains qui réclament le front unique comme la condition de salut prolétarien n'oublient jamais dans le même article, de flétrir les traîtres, d'insulter ainsi les travailleurs qui sont affiliés à la C. G. T. « qui fait le jeu du patronat et du fascisme ».

Il est incontestable que la motion d'unité approuvée à l'unanimité par le Congrès confédéral de 1931 a énormément contribué à la défense de la position des confédérés. Eux seuls ont vraiment l'esprit d'unité et il serait impossible de trouver dans les décisions de leurs Syndicats, de leurs Unions, de leurs Fédérations et de la C. G. T. une formule de nature à nuire au retour dans le giron confédéral des travailleurs dissidents.

Une telle position ne fut certes pas de nature à favoriser la manœuvre des politiciens de la division et c'est pourquoi, ayant maintenant la certitude que leur échec est aussi lamentable que définitif, ils reviennent à des formules d'hypocrisie qu'ils enseignent dans leurs milieux comme l'ultime moyen de détruire la Confédération Générale du Travail.

Sans doute l'unité syndicale doit rester dans la volonté active des travailleurs confédérés. A moins que l'action syndicale, la lutte permanente pour la libération du travail des forces d'exploitation n'aient pas la même signification et ne soient pas le but poursuivi par toutes les organisations ouvrières, il faut reconnaître que l'unité est une condition normale.

En dehors du syndicalisme communiste, le syndicalisme dit chrétien constitue également un attentat contre l'unité ouvrière et l'existence de celui-ci ne peut aussi s'expliquer que par des préoccupations d'ordre politique, puisque les croyances religieuses sont garanties par la liberté de pensée qui règne incontestablement au sein de la C. G. T.

Mais malgré l'existence des mouvements syndicaux divergents, il serait

insensé de nier que l'unité se réalise malgré les difficultés que l'on s'efforce de créer.

La C. G. T. U., de l'aveu même de ses dirigeants, ne cesse de s'affaiblir numériquement; l'organisation chrétienne, qui n'est qu'un mouvement de sélection religieuse, ne saurait prétendre acquérir une puissance appréciable puisque ses principes mêmes s'opposent à la véritable unité ouvrière.

Or, la Confédération Générale du Travail a totalement reconquis les forces numériques qu'elle possédait au moment de la scission. Plusieurs Fédérations nationales et de nombreuses Unions départementales ont un nombre de syndicats et d'adhérents plus élevé qu'en 1921. Pour apprécier ces résultats, il faut tenir compte de la dure période au cours de laquelle ces résultats furent atteints.

Comme il est déjà dit, la motion d'unité de Japy 1931 a contribué énormément à affermir la position confédérale et à armer d'une façon redoutable les militants confédérés pour répondre aux manœuvres de front unique en donnant la preuve incontestable que la scission n'est le fait que de préoccupations exclusivement politiques.

Il faut avoir cette motion constamment sous les yeux pour apprécier que la division ouvrière n'a jamais eu et n'a pas plus aujourd'hui le moindre prétexte pour se justifier.

Voici d'ailleurs cette motion :

MOTION SUR L'UNITÉ

votée à l'unanimité par le Congrès de Japy 1931

Le Congrès affirme à nouveau sa volonté de reconstituer l'unité syndicale ouvrière.

Il considère que l'union de toutes les forces d'action est plus nécessaire que jamais au moment où le régime qui pèse sur le travail démontre son impuissance à remédier à la situation économique.

Il fait appel à tous ceux qui déplorent la scission et qui considèrent que le devoir de tous les travailleurs organisés est d'y mettre fin.

Il condamne formellement toute tentative de congrès réunissant l'organisation centrale régulière et les groupements ou fractions dissidentes; tentative dont la seule conséquence serait de retarder la réalisation de l'unité durable.

Le Congrès insiste auprès des Syndicats, des Unions départementales et des Fédérations nationales d'industrie pour que tous et toutes s'attachent avec plus de volonté encore à créer une atmosphère d'apaisement et de réconciliation.

Les Fédérations, chacune en ce qui les concerne, auront à juger le moment opportun pour prendre les initiatives afin de favoriser cette unité.

Le Congrès leur demande de ne poser aucune condition ayant un caractère de sanction au retour dans le sein de la Confédération Générale du Travail, en dehors de laquelle il ne saurait concevoir la reconstitution de l'unité syndicale.

La règle de la démocratie syndicale loyalement appliquée par tous les syndiqués leur permet d'exprimer leur conception à tous les degrés du mouvement syndical, déterminant ainsi une ligne de conduite à laquelle tous devront ensuite se conformer pour l'action.

L'unité ainsi obtenue, aucun obstacle ne subsistera au rapprochement réconciliateur de tous les travailleurs qui veulent sincèrement collaborer à l'œuvre de défense d'émancipation de la classe ouvrière.

Déclarations de Jouhaux faisant suite à la motion

Il reste la résolution qui vous est présentée. Cette résolution indique la nécessité de l'unité, de l'unité sans conditions. Mais, dans tous les congrès antérieurs, relisez les déclarations, ainsi que dans tous les Comités nationaux, il n'a pas été question d'autre chose que d'une unité réalisée sans conditions, apportant à ceux qui rentreraient, personnalités ou groupements, dans les Fédérations, dans la Confédération Générale du Travail, les mêmes garanties que celles qui sont accordées aux organisations actuellement adhérentes.

Ce n'est pas une nouveauté, c'est notre état d'esprit. Les organisations, les personnalités peuvent venir à l'unité, doivent venir à l'unité.

L'unité, elle se réalisera à la base. S'il y a demain, dans une commune quelconque, deux organisations de même profession qui veulent la réaliser, j'affirme qu'il n'y a pas ici une seule Fédération qui se dressera contre l'Assemblée de fusion entre les deux organisations. Même si l'organisation dissidente est plus forte que l'organisation confédérée. C'est l'application des règles de la démocratie syndicale auxquelles nous nous soumettons en toutes circonstances.

Et si l'unité, étant en partie réalisée par cette voie, les organisations syndicales confédérées, dans un an, dans un délai quelconque, réclament, dans leur majorité, de la Confédération Générale du Travail un congrès extraordinaire pour sanctionner la fusion, le Bureau confédéral et la Commission administrative n'ont pas autorité pour refuser ce qui est demandé par la majorité des organisations ouvrières.

Le congrès se tiendra.

J'ajoute en terminant que ce congrès, déterminé sous la poussée de la réalisation de l'unité pour la consacrer définitivement, sera vraiment le Congrès de la réconciliation et le Congrès de l'unité véritable.

Il faut reconnaître, après lecture de ce texte, que les dirigeants de la C. G. T. U. n'ont modifié en rien leur vocabulaire et qu'au contraire, ils sont revenus à la négation de la véritable unité sous le drapeau du front unique.

En consultant les Fédérations confédérées, on a immédiatement la certitude que la motion de Japy a répondu au sentiment d'un grand nombre de syndicats dissidents et que nombreux sont ceux qui y ont vu la voie qui leur permettait de réintégrer la C. G. T. sans humiliation.

Que ce soit la Fédération des Cheminots, du Livre, des Ports et Docks, de l'Éclairage, des Mineurs, du Textile, des Métaux, du Bâtiment, des Services publics, des Marins, de la Chapellerie, des Produits pharmaceutiques, des Employés et toutes en général, elles ont enregistré les effets de la motion d'unité.

Il nous faut également considérer le tempérament et aussi la formation historique des travailleurs de notre pays comme du peuple français dans son ensemble. Ce serait une erreur d'accuser la structure comme l'esprit de notre mouvement syndical, de ses difficultés de recrutement comparativement aux effectifs des mouvements d'autres nations qui ont une origine et une formation toutes différentes. C'est à d'autres causes qu'il faut imputer les difficultés que notre mouvement rencontre et nous pouvons penser que le caractère social du syndicalisme français lui donne une physionomie qui limite son recrutement. Mais c'est là une cause qu'il ne saurait être question de supprimer ni même d'amoindrir. Elle appelle surtout de la propagande et l'éducation des masses ouvrières.

La Confédération Générale du Travail, avec ses Unions départementales, ses Fédérations d'industrie et de fonctionnaires est en état d'assurer une activité rayonnante et de coordonner les efforts en faveur de revendications déterminées par ses congrès et ses Comités nationaux. Sans doute, elle ne peut agir que selon ses ressources et ses militants et, pour ces derniers, elle peut considérer qu'un véritable progrès s'est réalisé qu'elle détient dans ses organismes des camarades de valeur et d'expérience dont il s'agit d'utiliser judicieusement le concours.

De plus en plus, les problèmes que la situation pose avec urgence ont un caractère général, et c'est la C.G.T., en accord avec ses Fédérations et ses Unions qui doit en rechercher et en poursuivre la solution. C'est une véritable concentration d'examen et d'action qu'imposent les faits, et il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour que la C. G. T. soit en mesure d'accomplir toute sa mission et de répondre ainsi aux exigences légitimes de ses adhérents.

C'est pourquoi il sera question au prochain congrès confédéral, et particulièrement au Comité confédéral national qui le suivra immédiatement, de la réorganisation confédérale qui doit comprendre surtout le renforcement de ses moyens de propagande, de diffusion et d'action.

Le rôle et les obligations de la C. G. T. s'élargissent sans cesse et quelques-uns de ses services exigent et absorbent l'activité de plusieurs membres de son bureau. Les Assurances sociales, la connaissance minutieuse de ses détails, de l'interprétation de toute législation, des règlements d'administration publique, des circulaires ministérielles, de la jurisprudence qui s'établit, des manœuvres des adversaires; la publication d'un bulletin mensuel et les déplacements et réunions qu'elles exigent constituent une fonction qui doit être scrupuleusement assurée.

Le Peuple, organe quotidien de la C. G. T., dispose en presque totalité du temps d'un secrétaire confédéral.

Il y a également le service de La Voix du Peuple, organe mensuel de la C. G. T., l'obligation de suivre attentivement les lois sociales en discussion, les projets déposés et d'assurer le fonctionnement des commissions qui sont constituées au sein de la C. G. T. Cela, c'est le travail interne, absorbant et inévitable. Il reste les problèmes internationaux, les relations internationales, la correspondance quotidienne, la collaboration aux journaux syndicalistes, la propagande à assurer et les revendications particulières et professionnelles dont la plupart exigent le concours et l'intervention de la C. G. T.

Il faut donc voir la Confédération Générale du Travail dans l'ensemble de son fonctionnement, de ses attributions et de l'extension inévitable des services qu'elle est chargée d'assurer.

Il serait préjudiciable d'oublier la présence au sein de la C. G. T. de l'important mouvement syndical des fonctionnaires, de la Fédération postale dont la mission, en dehors de la défense des intérêts purement corporatifs, est considérable au point de vue économique et social. Ce sont des formes de collaboration et des liens de solidarité qu'il s'agit d'établir d'une façon plus effective par une administration générale qui tienne compte des différentes branches qui constituent la force et l'autorité morale de la Confédération Générale du Travail.

L'ACTIVITÉ DE LA C. G. T.

Des problèmes essentiels n'ont cessé de retenir l'attention de la C.G.T. interrompue seulement par les incidents imprévus et l'action que nécessitaient les circonstances.

La crise, les mesures qu'elle appelle, la revendication de la semaine des quarante heures, l'examen et les interventions nécessaires pour améliorer et généraliser les secours de chômage, les mesures relatives à la main-d'œuvre étrangère comme les droits auxquels pouvaient légitimement prétendre ces travailleurs tant au point de vue des secours de chômage que des garanties que leur assurait leur entrée régulière en France.

La situation extérieure, les complications internationales, le désarmement et d'autres questions touchant au maintien de la paix n'ont jamais laissé la C. G. T. indifférente et nous pouvons affirmer que par les communications, par les renseignements fournis aux comités confédéraux, les cadres du mouvement confédéré ont été périodiquement informés de la situation, de sa gravité et des solutions qui s'imposaient.

Des rapports sont d'ailleurs publiés plus loin sur ces diverses questions.

La diminution des salaires dans l'industrie privée, la lamentable imitation du gouvernement et du Parlement dont l'on était en droit d'espérer la protestation contre ces mesures de restriction et qui les appliquaient au personnel de l'Etat, a également exigé l'attention et l'action de la C. G. T. contre cette manœuvre de réaction qui, en définitive, ne pouvait aboutir à l'équilibre budgétaire, équilibre qui dépend d'économies profitables à la collectivité et d'un contrôle conforme à l'équité et à la justice fiscale.

La Confédération a accompli, dans cette circonstance, tout son devoir, et elle est heureuse d'enregistrer que les travailleurs de l'industrie privée ont vu dans l'attitude gouvernementale et parlementaire, malgré la réduction de salaires qu'ils avaient subie, un acte gouvernemental qui justifiait l'attitude patronale et les approuvait ainsi d'avoir donné l'exemple de cette malhonnête restriction.

Il est impossible de chiffrer exactement le total des salaires arrachés aux travailleurs, mais ce sont ainsi des milliards enlevés à la consommation en plus des autres milliards qui manquent aux ouvriers en chômage.

Et pourtant, toutes ces mesures arbitraires n'ont amené aucune amélioration à la situation qui, au contraire, s'est économiquement et financièrement aggravée.

Les organisations syndicales confédérées ont opposé à cette politique de restriction et de réaction toute la résistance qu'il leur était possible d'exercer. Malheureusement, elles se sont trouvées trop souvent en face de collectivités apeurées par la crise, envisageant la perspective du chômage avec effroi en face d'un patronat abusant et exploitant cyniquement la dépression économique.

Mais, malgré la situation, les réductions de salaires ont provoqué de nombreux mouvements de grève au cours desquels le courage et l'endurance des ouvriers et ouvrières ont justifié l'admiration et la solidarité prolétarienne et imposé des concessions aux exploitants.

Il ne résulte pas moins de cette période de difficultés, des rancœurs sour-

des, mais profondes et une division également profonde entre les classes. La réaction nationaliste, autoritaire et avide, accentue ses prétentions et sa haine des principes démocratiques. La classe ouvrière, ni efficacement armée pour défendre ses droits, ni défendue par les institutions, enregistre l'impuissance d'un régime et s'adonne à un scepticisme dangereux.

La Confédération Générale du Travail a plus que jamais à poursuivre et à accentuer une mission de redressement de l'opinion du monde du travail inquiet, qui a besoin de lumière et de guide.

Son recrutement qui s'est réalisé dans l'ensemble des milieux des travailleurs manuels et intellectuels la met en état de réagir efficacement et de satisfaire à cette tâche considérable, mais à condition qu'elle puisse bénéficier des concours et des dévouements indispensables.

Les problèmes que pose la situation et les dangers qui menacent les libertés sont énormes et complexes. Il faut en exposer les solutions avec clarté, créer la foi, stimuler les initiatives, faire vibrer et agir les convictions, dresser en face des forces d'exploitation et de servitude un mouvement syndical fort de son unité, confiant dans son but, redoutable par la grandeur de son idéal et par l'énergie que cet idéal lui communique.

LA SOLIDARITÉ CONFÉDÉRALE

La Confédération, qui est un organisme de coordination des efforts des organisations, de propagande et d'activité syndicale, n'a ni dans ses attributions, ni dans ses prévisions financières la charge de servir des secours de grève ou de solidarité.

Pourtant des situations et des circonstances rendent difficile, sinon impossible, d'user sans considération de la précision de ses statuts.

A diverses reprises au cours d'une année, elle doit tenir compte des grèves qui se prolongent, des revendications qui ont un caractère général et du sentiment qu'expriment les confédérés de voir la solidarité s'exercer en faveur des camarades en lutte. Les ressources dont peut disposer la C. G. T. sont versées et il est ensuite fait appel à la solidarité des organisations confédérées.

Au cours des deux dernières années, la C. G. T. a pu répondre dans une certaine mesure aux appels de certaines grèves, grâce au reliquat provenant de la souscription confédérale en faveur de la grande grève du Consortium textile du Nord. Il faut rappeler qu'environ trois millions furent reçus et versés à ce magnifique mouvement de résistance à la diminution des salaires. La grève étant terminée, les organisations syndicales intéressées, en accord avec leur Union départementale, avec une loyauté et un désintéressement admirables ont retourné à la Confédération la somme de cinq cents mille francs qui n'avaient pas été distribués aux grévistes. C'est cet avoir de la caisse confédérale de solidarité qui a permis à la C. G. T. de soutenir, ou plutôt de prouver à certains conflits l'intérêt et la sympathie qu'elle y attachait. La grève de Fougères, avec ses six mille ouvriers et ouvrières de la chaussure, et qui se prolongea sans défaillance pendant sept mois, la grève d'un tissage de Caudry qui dura quatorze mois, et d'autres encore nécessitèrent l'intervention morale et financière de la C. G. T. et la solidarité des confédérés auxquels il fut fait appel par les Fédérations et la C. G. T.

Mais la crise a également suggéré à la C. A. un geste d'amicale solidarité en faveur des chômeurs et des enfants des chômeurs.

Certes, par ce geste, la C. G. T. n'avait guère la prétention d'éteindre les privations et de mettre fin aux inquiétudes. Mais il y a des heures qui appellent des mouvements de solidarité et d'affection à l'égard des camarades de travail et de lutte cruellement frappés par le chômage.

L'appel confédéral a été entendu d'une façon appréciable. La plupart des Fédérations et des Unions départementales ont fait un effort méritant et les organisations de fonctionnaires et notamment le Syndicat national des Institutrices et Instituteurs, qui sont à l'abri de ce fléau, ont exprimé effectivement leur solidarité.

C'est environ deux millions que la C. G. T. a reçus et répartis, auxquels il faut ajouter plus d'un million qui fut réparti directement par des Unions départementales et des syndicats.

LE CONFLIT DE MARSEILLE

Un conflit d'une certaine gravité a retenu l'attention de la C. G. T. pendant plusieurs années.

Il s'agit du Syndicat des Municipaux et du Syndicat des Hospitaliers de Marseille.

Le dernier congrès confédéral de 1931 en avait déjà eu écho par l'intervention des deux secrétaires des organisations directement intéressées.

L'origine de ce conflit repose sur le détachement d'une partie des adhérents hospitaliers de l'organisation des Municipaux pour constituer un syndicat et donner leur adhésion à la Fédération nationale des Services de Santé.

La Confédération Générale du Travail n'avait aucun pouvoir pour s'opposer à la constitution de cette organisation dont la régularité était incontestable et qui adhérait à une Fédération régulièrement affiliée à la C. G. T.

De plus, d'accord avec les deux Fédérations, la Commission confédérale des conflits avait depuis de longues années délimité avec précision le champ de recrutement des deux Centrales nationales.

La C. G. T. ne pouvait donc qu'enregistrer l'existence du nouveau syndicat.

Mais ce qui compliquait le fait, c'est qu'un nombre très important de travailleurs des Services hospitaliers restaient adhérents au Syndicat des Municipaux et que ce dernier était ainsi appelé à défendre leurs droits et leurs revendications, sans s'inquiéter des divergences qui pourraient exister entre les deux syndicats. Il s'ensuivit un état de tension préjudiciable et ce n'est qu'après bien des incidents, des polémiques de presse et des efforts de conciliation tentés par la C. G. T. à Paris et à Marseille même que, sur la demande des syndicats des deux Fédérations et de l'Union des Syndicats des Bouches-du-Rhône que la Commission confédérale d'arbitrage fut appelée à connaître et à prononcer la sentence suivante :

Réunie le 5 octobre 1932, la Commission arbitrale entendit immédiatement les représentants du Syndicat des Hospitaliers; du Syndicat général des Municipaux de Marseille, les représentants des Fédérations nationales des Services publics et des Services de Santé, ainsi que les représentants de l'Union départementale des Bouches-du-Rhône.

Après ces auditions, nous, arbitres désignés par les deux parties, nous fûmes unanimes pour considérer que la sentence que nous avons la mission de rendre ne pouvait l'être qu'en parfaite harmonie avec la structure de la Confédération Générale du Travail et que nous devions tenir compte des seuls pouvoirs que ses statuts actuels nous conféraient.

En ce qui concerne le conflit examiné, la base fondamentale du recrutement des deux organisations repose catégoriquement sur l'existence de la Fédération des Services publics et de la Fédération des Services de Santé, toutes deux régulièrement affiliées à la C. G. T. Que leur recrutement en est déterminé avec précision depuis 1919 par la Commission confédérale de délimitation, décision approuvée par les deux Fédérations intéressées, et que, de plus, le conflit ne repose nullement sur des interprétations différentes relatives au champ de recrutement des deux organismes syndicaux.

Il fut également apprécié que l'affiliation des Hospitaliers pendant de longues années au Syndicat général des Municipaux de Marseille pouvait expliquer dans une certaine mesure la résistance d'une partie des effectifs de la section des Hospitaliers pour rejoindre le nouveau syndicat régulièrement constitué en vertu du droit dont usaient ses adhérents. C'est pourquoi les décisions qui furent prises par les arbitres ne sauraient être considérées comme la condamnation de l'une ou de l'autre partie.

Il s'agit au-dessus de tout de rétablir l'union professionnelle et de mettre fin à une discision qui a déjà porté trop de préjudice aux deux syndicats comme à l'ensemble du mouvement syndical de la grande cité marseillaise.

En dehors des liens directs qui peuvent et qui doivent se créer entre les deux Fédérations et entre les Syndicats de Municipaux et d'Hospitaliers, il y a ceux de l'Union départementale et de la C. G. T. qui sont susceptibles d'assurer l'harmonie et la coordination de l'activité et des efforts des organisés des deux importants groupements.

C'est guidés par cette conception d'apaisement, de conciliation et du droit syndical établi que nous nous sommes mis d'accord pour rendre la sentence arbitrale qui suit :

1° Les travailleurs des Services hospitaliers adhérents au Syndicat général des travailleurs municipaux de Marseille, adhéreront pour le 1^{er} novembre 1932 au Syndicat confédéré des Hospitaliers affilié à la Fédération des Services de Santé.

Le Syndicat général des Municipaux usera de toute son influence et prendra toutes mesures utiles pour en assurer l'exécution.

2° Dans le but d'assurer immédiatement à tous les adhérents des droits égaux pour l'administration, la gestion et l'activité du Syndicat des Hospitaliers, une réunion générale sera tenue avant le 1^{er} novembre, à l'effet de procéder à la nomination du Bureau du Syndicat, de son Conseil d'administration et de sa Commission de Contrôle ainsi qu'à toutes autres commissions qui seraient prévues par les statuts de l'organisation.

3° Pourront prendre part aux votes qui auront lieu au cours de cette assemblée les Hospitaliers adhérents au Syndicat des Hospitaliers ou au Syndicat général des Municipaux et qui figurent sur les registres de l'un des Syndicats au 30 septembre 1932 et seront statutairement en règle.

La liste des adhérents remplissant ces conditions sera établie par chacun des syndicats et communiquée à l'Union départementale des Bouches-du-Rhône. En cas de contestation, la C. G. T. se réserve le droit de faire procéder directement au contrôle par deux des arbitres représentant respectivement les deux parties ou indirectement par l'organe de l'Union départementale. Ces listes devront être remises à l'U. D. pour le 20 octobre et seront de suite communiqués par elle aux deux syndicats. L'assemblée générale se tiendra le jeudi

27 octobre. En cas d'empêchement pour cette date, l'Union des Syndicats est chargée de fixer, en accord avec les parties, une date plus favorable précédant le 1^{er} novembre.

4° Ayant examiné le litige financier soulevé par les représentants des deux syndicats au cours de leur audition, la Commission arbitrale décide :

a) Que les fonds recueillis par le Syndicat général des Municipaux en vue de l'édification d'un immeuble et auxquels a participé pour 13.000 francs la section des Hospitaliers à ce moment partie intégrante de ce syndicat, restent l'avoir des Municipaux sur lequel le Syndicat des Hospitaliers ne saurait justifier aucun droit ;

b) Que, d'autre part, les 9.000 francs de timbres de cotisations restés sans règlement lors du départ des membres de cette section restent dus. La section des Hospitaliers, en usant d'un droit incontesté par les règles confédérales, se devait de régler sa situation financière envers le syndicat qu'elle quittait. Les deux syndicats, de concert avec l'Union départementale, rechercheront donc un accord pour fixer loyalement pour le remboursement des 9.000 francs un délai assez large qui permette au Syndicat des Hospitaliers de tenir ses engagements sans nuire à son fonctionnement.

Au cas où un accord sur ce point ne pourrait s'établir, la Commission arbitrale fixera modalité et délais.

5° En ce qui concerne la situation générale des deux Fédérations concernant leur recrutement, et pour éviter que l'avenir n'enregistre des différends de cette gravité, la Commission arbitrale décide :

a) La Fédération des Services publics ne pourra recruter de nouveaux membres relevant des services hospitaliers ;

b) Conformément à la volonté de conciliation exprimée par les deux organisations nationales, la Fédération des Services publics et la Fédération des Services de Santé désigneront chacune une délégation de trois membres qui, réunis périodiquement et selon l'opportunité, seront chargés d'examiner les cas litigieux et de rechercher les solutions de conciliation. Ces délégués pourront recevoir de leur Fédération le mandat d'examiner divers problèmes qui intéressent au même titre leurs adhérents et nécessitent la coordination de leurs efforts et de leur activité.

La Commission arbitrale exprime le désir que les Syndicats de Municipaux et d'Hospitaliers existant dans la même localité créent également entre eux des points de contact comme le font depuis des années divers Syndicats au profit de leur bonne entente et de leur action.

Elle demande aux Syndicats d'oublier leur dissentiment par des relations nécessaires à leur action et qui prépareront une collaboration plus cordiale et plus complète des Municipaux et des Hospitaliers.

6° Pour les situations des quelques Syndicats de Municipaux qui ont dans leur sein des Hospitaliers, la Commission arbitrale estime qu'il n'y a pas lieu de susciter des difficultés par une décision rigide et absolue. Cependant le droit des Hospitaliers de créer un Syndicat et de s'affilier à la Fédération des Services de Santé reste incontestable.

Néanmoins, ces nouvelles formations ne sauraient se créer sans provoquer de nouvelles difficultés et des résistances que si les éléments intéressés manifestent régulièrement leurs intentions.

La Commission arbitrale décide que, dans ce cas, les Hospitaliers adhérents aux Syndicats des Municipaux seront consultés par voie de referendum pour connaître si une réelle majorité est partisane de cette séparation. Le référendum sera organisé en accord et sous le contrôle des deux Fédérations intéressées.

En cas de contestation, l'une des Fédérations pourra faire appel à une décision de la Commission administrative de la C. G. T.

Pour le Syndicat général des Travailleurs municipaux de Marseille :

Les arbitres : NEUMEYER, SOURBET.

Pour le Syndicat des Hospitaliers de Marseille :

Les arbitres : JACCOUD, MILAN.

Pour la C. G. T. :

Le Secrétaire administratif : R. LENOIR.

Le but du rappel de ce regrettable conflit n'est pas d'en narrer les détails qui constituent un dossier volumineux, mais d'envisager les moyens d'éviter dans l'avenir de tels incidents.

Ce conflit est virtuellement terminé, mais au détriment des effectifs du Syndicat des Municipaux par suite du départ dans l'autonomie d'un certain nombre d'adhérents des Services hospitaliers qui ont refusé d'adhérer au nouveau syndicat relevant de la Fédération des Services de Santé.

Il est incontestable que si la délimitation du recrutement des deux Fédérations est précise et facile à observer, il n'en reste pas moins que dans de nombreux cas, Hospitaliers et Municipaux sont soumis aux mêmes règles administratives et que leurs conditions de traitement, de sécurité ne peuvent être défendues et améliorées que par une action commune et concertée.

Les Fédérations sont irresponsables des différends suscités. C'est souvent le recrutement des syndicats qui ne tient pas compte des clauses et des accords établis, s'obstinant ensuite à conserver dans leur sein des éléments relevant d'une autre Fédération.

Certes, ces dernières pourraient imposer le respect des accords établis, mais aussi au prix de mesures extrêmes et parfois de sanctions qui heurtent l'esprit de notre mouvement et qui ne peuvent être appliquées que dans des cas d'extrême gravité.

Il apparaît donc que la Fédération des Services publics et celle des Services de Santé ont de mutuelles obligations de collaboration. Qu'en maintes circonstances, elles ont les mêmes problèmes à examiner, les mêmes efforts à poursuivre, les mêmes résistances à vaincre et que, pourtant, les incidents comme celui de Marseille peuvent se répéter dans d'autres villes et aboutir ainsi à créer entre les deux Fédérations des rapports sans sympathie et rendant impossible leur collaboration.

La Commission confédérale d'arbitrage n'a pas été sans concevoir le danger d'une telle situation et par sa sentence, elle s'est efforcée de préparer des contacts réguliers pouvant permettre, par leur cordialité et leurs résultats, d'envisager un organisme contenant dans son sein les deux Fédérations actuellement existantes, sans cependant que soient confondus leur action professionnelle et leur rôle dans la société.

Peut-être le congrès voudra-t-il user de son influence et de son autorité pour obtenir de la Fédération des Services de Santé et de la Fédération des Services publics l'engagement qu'elles s'attacheront à rechercher, en accord avec la C. A. de la C. G. T., la liaison organique qui permettra d'associer leurs efforts et d'éviter pour toujours les difficultés vécues ces dernières années.

D'AUTRES ACCORDS A ENVISAGER

Certaines Fédérations ont envisagé des possibilités de fusion en raison de la limitation de leur industrie et des avantages financiers que représenteraient l'administration et la propagande en commun ainsi que la publication d'un organe fédéral.

Ces considérations financières ne sauraient d'ailleurs justifier des fusions. Il faut qu'il y ait certaine connexité, certains rapports professionnels ou tout au moins de destination des produits des industries considérées.

En France, les Fédérations sont constituées sur des bases de recrutement différentes. Les unes sont basées sur l'objet édifié : Fédération du Bâtiment; d'autres sur la matière travaillée : Fédérations des Métaux, du Bois, du Papier, des Verriers; d'autres sur les services assurés : Chemins de Fer, Transports, Alimentation, P. T. T.; d'autres encore sont basées sur le caractère technique des industries : Fédérations des Produits chimiques, de la Bijouterie-Joail-lerie, etc...

Syndicalement, il ne saurait donc s'agir d'associer sans corrélation évidente des industries qui n'ont d'autres rapports entre elles que ceux qui existent économiquement, socialement et normalement entre toutes les industries.

Ce sont là des questions qui exigent un examen par les organisations intéressées; et la C. G. T., à moins que des faits et des incidents préjudiciables ne l'y obligent, ne peut qu'apporter son concours pour aider à la création de forces harmonisées et plus puissantes.

LA MORT DE JULES LAPIERRE

Secrétaire Adjoint de la C. G. T.

C'est le 13 février 1933 que la mort vint frapper le camarade Jules Lapierre, secrétaire adjoint de la C. G. T. La tâche accomplie par ce militant était considérable, ses facultés de travail énormes et sa connaissance du mouvement syndical et des problèmes qui se posent constamment ne pouvaient réellement être appréciées que par ceux qui le connaissaient intimement.

La Commission Administrative fut unanime pour reconnaître l'urgence de rechercher un militant déjà averti du rôle rempli par Lapierre pour assurer un service sans doute obscur, mais essentiel au point de vue confédéral.

Sans doute, de nombreux militants étaient en mesure de remplir cette fonction avec compétence, mais la C. A. fut surtout préoccupée d'obtenir le concours d'un jeune, déjà apprécié par son action, et c'est ainsi que le camarade Bothereau, secrétaire de l'Union des Syndicats du Loiret, fut sollicité pour prendre provisoirement ce poste, en attendant que l'organe régulier de la C. G. T. puisse désigner le titulaire définitif. Les hésitations du camarade Bothereau furent vaincues après l'insistance du Bureau confédéral, agissant au nom de la C. A.

Le prochain Comité Confédéral National aura donc à procéder au remplacement du regretté Lapierre, en même temps d'ailleurs qu'il aura à nommer les membres de la Commission Administrative et l'ensemble du Bureau confédéral.

Le Bulletin d'Informations bi-mensuel de la C. G. T.

Le 1^{er} juillet 1933 est paru le nouveau bulletin d'informations publié par la Confédération Générale du Travail.

En présence de l'agitation que la réaction s'efforce de susciter en exploitant la gravité de la situation économique qui atteint cruellement les travailleurs et les classes moyennes, il est apparu indispensable que l'organisation qui représente la classe ouvrière expose et diffuse largement sa pensée, les remèdes qu'elle préconise en précisant les causes du fléau qui étreint le monde depuis des années.

Il faut qu'en face des manœuvres perfides et misérables des ennemis des libertés et de l'évolution sociale apparaisse, éclairée et résolue, une opinion publique s'évadant de l'erreur et exigeant les solutions que réclament les conditions modernes de production et les progrès et les perfectionnements constants du machinisme qui en accentue le rendement.

Ce bulletin fut présenté par la déclaration suivante qui, brièvement, en exposait le but et la nécessité :

POURQUOI CE BULLETIN?

Pourquoi la Confédération Générale du Travail a-t-elle décidé l'édition de cette feuille.

C'est parce que « dans le grand désarroi des hommes et des choses » la vieille organisation syndicale ouvrière de ce pays, forte de l'attachement de centaines de milliers de travailleurs, est restée une force saine dans la nation et qu'elle veut faire entendre la voix de la raison.

Elle veut sonner le ralliement de toutes les bonnes volontés, en vue du ré-

tablissement économique, de la défense de la liberté, de la sauvegarde de la paix.

La crise économique nous étreint. Toutes les branches de l'activité sont touchées. Partout se haussent les barrières douanières. Les nations se replient sur elles-mêmes et elles en meurent, 30 millions de chômeurs et leurs familles souffrent de la faim. Où cela s'arrêtera-t-il?

La liberté? En quels lieux subsiste-t-elle encore? D'économique, la crise est devenue sociale. Le fascisme étend sur le monde sa tache noire ou brune. La démocratie disparaît. En France aussi, les trublions s'agitent.

Aujourd'hui, la Paix reste en péril. Les peuples sont toujours la proie des marchands de canons et des munitionnaires. L'effroyable saignée de la dernière heure a tempéré à peine la triste folie des nationalistes. La grande menace persiste.

Le moment est venu où chacun doit prendre pleinement conscience de la gravité de l'heure.

Dans ses Informations du Travail, la C. G. T. étudiera les grands et angoissants problèmes qui se posent à l'attention du monde.

Elle indiquera les remèdes.

Elle fera connaître les vues de l'organisation syndicale ouvrière.

Pour cela, il faut que les Informations du Travail soient partout largement diffusées. Dans cette tâche, nos camarades nous aideront.

Il faut aussi espérer qu'elles seront reproduites par la presse démocratique pacifiste et de progrès social.

Les Informations du Travail fourniront à tous des arguments qui seront des armes!

La crise mondiale

Loin de s'être améliorée depuis deux ans, la situation générale du monde n'a au contraire cessé d'empirer. Les faits n'ont cessé de démentir les affirmations optimistes et intéressées de ceux qui prétendaient ne voir dans la dépression actuelle qu'un phénomène cyclique, à retour régulier, devant bientôt prendre fin de lui-même et faire place à une nouvelle période d'activité et de prospérité. Pendant l'hiver 1931, on avait enregistré dans le monde quelque 20 millions de sans-travail ; il y en a eu 30 l'hiver dernier, suivant les estimations du Bureau International du Travail, qui restent vraisemblablement au-dessous de la vérité.

La crise économique et le chômage, qui préoccupaient si justement le Congrès Confédéral de 1931, ont pris une ampleur de plus en plus considérable et menaçante. En réalité, même, notre précédent Congrès se tenait à un moment où de nouvelles causes de crise venaient de s'ajouter à celles qui existaient déjà.

Il ne peut être question de refaire ici l'historique de la crise. On doit toutefois en rappeler les principales étapes.

Le ralentissement de l'activité industrielle a commencé à se faire sentir dans certains grands pays dès la première moitié de l'année 1929. Il était la conséquence d'une production poussée hors de toute proportion avec la capacité de consommation, par suite de la constitution de stocks qui pesaient sur les marchés et provoquaient un avilissement des prix, d'une longue poussée de spéculation rendue possible par l'augmentation des profits capitalistes, leur emploi dans des moyens de production venant s'ajouter à tous ceux qui étaient déjà en surnombre, eu égard à un pouvoir général d'achat demeuré inférieur, ou leur utilisation aux jeux de bourse.

Toutes ces causes devaient provoquer une rupture d'équilibre dont la première manifestation apparente fut le grand krach boursier des Etats-Unis, qui contribua à son tour à la dislocation de l'économie.

D'autre part, l'effondrement des prix qui se faisait particulièrement sentir sur les grandes productions agricoles, denrées alimentaires ou produits à usage industriel (blé et maïs, café, sucre, coton, caoutchouc), réduisait à l'extrême la capacité d'achat de nombreux pays. Cette crise agricole, qui demeure intense, en ralentissant la demande de produits manufacturés, a eu sa répercussion immédiate sur les pays industriels dont l'activité s'est trouvée fortement diminuée. D'où une double conséquence : la diminution des demandes de matières premières, l'avilissement de leurs prix et par suite encore une diminution de la puissance d'achat des pays producteurs ; d'autre part, l'arrêt ou le ralentissement des entreprises a provoqué un chômage croissant s'ajoutant à celui qu'avaient déjà entraîné, dès la période de plus grande prospérité, la machinisation continue de l'industrie et l'ensemble des méthodes ou pratiques groupées sous le terme de rationalisation. Ces millions de sans-travail, dont les ressources normales étaient annulées ou considérablement restreintes, sont venus encore ajouter à la diminution de puissance de consommation.

C'est cet ensemble de faits, réagissant les uns sur les autres, qui ont provoqué une situation catastrophique. Les divers pays n'ont pas été frappés tous à la même date, mais la dépression commencée en 1929 aux Etats-Unis s'est étendue de proche en proche.

Elle était universelle en 1931 quand une énorme crise financière est venue s'ajouter à la crise économique. Les

nations débitrices se sont trouvées hors d'état de faire face aux obligations résultant de leurs dettes internationales, publiques ou privées ; de plus, le ralentissement des échanges a compromis la balance commerciale et la balance des paiements de nombreux pays, en particulier des grands producteurs de denrées agricoles. Les pays débiteurs ne pouvaient plus faire face à leurs obligations internationales par des échanges de marchandises. Ils étaient obligés de se couvrir par des transferts d'or, mais cet expédient ne pouvait être que provisoire puisque le fait même d'y recourir compromettrait la tenue des monnaies nationales, et cela peu après l'achèvement à peu près complet des stabilisations ayant mis fin aux crises d'inflation de l'après-guerre.

La crise financière qui se développait derrière la crise économique persistante devait brusquement éclater à la fin du premier semestre 1931, avec la proclamation du moratoire Hoover qui suspendait pour un an tous les versements à effectuer au titre des dettes politiques internationales.

Ce geste, on le sait, eut pour conséquence l'année suivante les accords de Lausanne qui ont pratiquement annulé la dette en réparations de l'Allemagne.

C'est un très grand fait. Il doit être hautement apprécié par le mouvement ouvrier, en particulier par la Confédération Générale du Travail qui, dès le lendemain même de la guerre, s'était mise à l'œuvre pour obtenir un règlement équitable des réparations et supprimer le fardeau que cette dette faisait peser sur l'économie mondiale.

Toutefois, le problème des dettes politiques internationales n'est encore résolu qu'à moitié. Reste à régler celui des dettes contractées pendant la guerre ou aussitôt après elle envers les États-Unis d'Amérique et l'Angleterre. Il est encore en suspens, comme nous écrivons. On ne saurait prévoir l'issue exacte des négociations engagées; on peut seulement répéter que le seul règlement logique consistera en l'annulation de ces dettes parce que les pays débiteurs n'ont aucun moyen de s'en acquitter,

autrement que par des transferts d'or, c'est-à-dire en ajoutant encore au gâchis financier mondial.

Il faut ajouter que le problème des dettes privées internationales et des crédits « congelés » appelle aussi un règlement.

Sans préjuger davantage de l'action qui pourra être menée à cet égard, il faut noter les conséquences du déséquilibre financier brutalement reconnu par le moratoire Hoover. Elles sont de deux ordres, monétaire et commercial.

Au point de vue monétaire, la crise a provoqué deux mouvements en sens contraire dans les pays dont la monnaie était menacée :

1° Les nations qui avaient connu l'inflation et ses effets désastreux n'ont pu se résoudre à y revenir une fois de plus : c'est le cas des puissances de l'Europe centrale. Pour défendre leurs devises contre les effets de nouvelles sorties d'or, elles ont dû recourir à un ensemble de mesures plus ou moins strictes pour chacune d'elles en vue de régler les changes et le commerce de ces devises. C'est-à-dire qu'elles ne sont plus sous le régime de l'étalon-or.

Il en est résulté de nouvelles et considérables entraves aux mouvements commerciaux : on n'a pu que bien faiblement les atténuer, soit en instituant des systèmes de compensation, soit par le recours au procédé du troc, dont la généralisation est d'ailleurs un témoignage frappant du détraquement économique.

2° D'autres pays, qui n'avaient pas subi l'inflation, ont au contraire choisi de dévaloriser leur monnaie. C'est la Grande-Bretagne qui a donné l'exemple en abandonnant l'étalon-or et en dépréciant volontairement la livre sterling à l'automne 1931. Elle a été suivie par d'autres nations dont la devise a peu ou prou son sort lié à celui de la monnaie anglaise.

D'où encore de nouvelles causes d'incertitude et de trouble pour l'activité économique mondiale.

Mais surtout l'intense gravité de la crise vient d'être amplement démontrée

par l'obligation où les Etats-Unis se sont trouvés d'abandonner à leur tour l'étalon-or. Leur cas est significatif. Pour eux, l'on ne peut invoquer les grandes raisons ayant motivé l'attitude des autres pays. Leur encaisse or est la plus forte du monde; ils vendent à l'étranger beaucoup plus qu'ils n'y achètent et leur balance commerciale est fortement positive; ils sont les créanciers du monde entier. S'ils ont pourtant dévalorisé le dollar, c'est que d'urgentes raisons les y ont contraints : le niveau actuel de leur activité économique ne leur permettait plus de faire face aux changes de leurs dettes intérieures.

L'action des Etats-Unis, se produisant peu avant la Conférence de Londres, a ajouté au trouble général. Le monde a été placé ainsi devant cette alternative : ou bien une course mondiale à l'inflation, dont il n'est pas besoin de dire qu'elle serait désastreuse; ou bien une stabilisation générale des monnaies sur la base de l'or, mais non plus à la parité de l'or.

Cette incertitude et cette confusion monétaire ont par elles-mêmes des conséquences redoutables pour le commerce international, ainsi qu'il vient d'être indiqué.

On doit ajouter que la crise financière a eu indirectement d'autres effets plus déplorable encore. Pour tenter d'améliorer leur balance commerciale et se prémunir ainsi contre les sorties d'or, les pays ont recouru à l'envi à des mesures protectionnistes outrancières : augmentations des droits de douane, pratiques de plus en plus généralisées des contingentements — dont la France n'a que trop bien donné l'exemple — interdictions pures et simples d'importation, chacune de ces mesures prises par un pays entraînant naturellement des représailles de la part d'autres pays.

Alors que la crise aurait imposé la suppression des entraves existantes pour raviver l'économie générale, tous les pays se sont, à corps perdu, jetés dans le nationalisme économique. L'Angleterre elle-même, traditionnellement orientée vers le libre-échange, est passée à son

tour au protectionnisme et tend à constituer avec ses Dominions un système d'économie fermée.

Le résultat est tel qu'il était trop aisé de le prévoir : les échanges internationaux n'ont cessé de diminuer en valeur et en volume; ils sont revenus à un niveau très inférieur à celui de l'avant-guerre et il s'en est suivi un nouvel étranglement de l'activité économique générale. Les organismes économiques de la Société des Nations ont pu calculer au début de cette année que si la régression du commerce international continue au même rythme que précédemment, il tombera à zéro au printemps prochain. On dénonce l'absurdité de l'« autarchie »; seulement, l'incompréhension des gouvernements, et aussi la pression des intérêts particuliers, y conduisent tout droit — à moins que l'excès du mal, la vision d'une débâcle totale, ne provoquent un redressement indispensable...

Les gouvernements s'y résoudront-ils enfin ?

Encore une fois, ceci est écrit avant la réunion de la Conférence économique et monétaire de Londres. Elle ne se présente pas dans des conditions telles qu'on puisse soit désespérer d'avance des efforts qui pourront être tentés, soit attendre son issue avec beaucoup d'optimisme.

Tout ce que l'on peut faire est de marquer la responsabilité des gouvernements, qui est énorme. La possibilité d'une reprise apparaît, d'une reprise limitée à vrai dire, car on ne peut pas oublier les causes profondes qui tiennent au système capitaliste lui-même, à ses excès passés, à son impuissance présente. Ce serait pourtant beaucoup s'il pouvait sortir de Londres une détente assez sensible, si le monde pouvait souffler et se mettre enfin à la réorganisation générale profonde dont il a un besoin vital.

Mais si l'égoïsme à courte vue des gouvernements doit se manifester à Londres comme par le passé, l'avenir apparaîtra encore plus sombre que le présent...

Que cet état de chose rende difficile l'action ouvrière, c'est un fait sur lequel il n'y a malheureusement pas à insister. La crise a été mise à profit par les employeurs pour avilir les conditions des travailleurs et tenter aussi de détruire leurs organisations. L'assaut du patronat contre le monde ouvrier a été général au cours de ces dernières années; il a surtout pris la forme de diminutions des salaires dont les taux ont subi des reculs énormes dans certains pays.

Du moins les syndicats français et la Confédération Générale du Travail peuvent-ils dire que les difficultés de la défense contre ces attaques n'ont pas empêché leur action de se développer. Elle n'a pas pu éviter toutes les baisses des salaires, mais elle les a fortement limitées. L'action vigoureuse menée par les organisations de fonctionnaires pour la défense des traitements a été une victoire générale de la classe ouvrière française, non seulement parce que les travailleurs de l'industrie privée ont appuyé l'effort de leurs camarades, mais parce que la menace dirigée contre ces derniers s'était aussi contre eux, que le patronat y trouvait un nouveau prétexte.

La défense des salaires doit rester au premier plan de nos préoccupations. S'il est vrai qu'à l'heure actuelle on note une certaine réaction contre la politique patronale dans les pays où elle avait été le plus mise en œuvre, il ne faut pas oublier que les employeurs français continuent à réclamer âprement de nouvelles diminutions de salaires, sous prétexte d'atténuer les charges de l'économie française!

L'attitude des travailleurs organisés ne variera point. Ils continueront à se dresser de toutes leurs forces contre un avilissement de leurs conditions d'existence déjà trop réduites, parce qu'il est inique et parce qu'il est désastreux.

La diminution des salaires est inique, parce qu'elle fait peser sur les travailleurs les effets d'une crise économique dans la naissance et le développement de laquelle ils n'ont aucune part. Leur misère ne doit pas être la rançon du désordre capitaliste.

Elle est désastreuse parce qu'elle va à l'encontre des nécessités mêmes de l'économie. Puisque la crise, nul ne peut plus songer à le contester, a eu sa cause fondamentale dans l'insuffisance de la consommation par rapport à la production, il est manifestement absurde de diminuer encore la puissance de consommation.

Aussi bien, la preuve expérimentale est-elle déjà acquise. Les pays qui ont largement pratiqué la baisse des salaires ont-ils vu leur activité se relever? Nullement, c'est le contraire qui s'est produit. Ce sont justement ceux où le chômage a le plus accentué ses ravages : on ne citera ici pour exemple que l'Allemagne et les Etats-Unis où l'étouffement progressif de l'économie est allé de pair avec la régression du niveau de vie des masses ouvrières.

Un mot est aujourd'hui à la mode : celui de déflation. Il sert à couvrir toute une série de corruptions réactionnaires ou de théories grâce auxquelles les économistes dits orthodoxes croient pouvoir masquer l'évidente banqueroute de leurs doctrines. La déflation serait une erreur formidable. Il ne peut y avoir de remède à la crise que dans l'augmentation du pouvoir général d'achat. Nous y reviendrons. Pour l'instant, bornons-nous à signaler ce témoignage du président Roosevelt dans un message à la nation américaine : « La politique de déflation que les Etats-Unis ont précédemment poursuivie aurait eu pour résultat, si elle avait été maintenue, une misère extraordinaire pour tous les salariés, en raison de l'accroissement du chômage ».

Cette volonté de défendre les conditions d'existence de la classe ouvrière implique nécessairement l'action à mener pour la sauvegarde des travailleurs les plus directement atteints par la crise, ceux qui sont privés de travail. La Confédération Générale du Travail a mené une action constante et, dans l'ensemble, fructueuse pour développer un système de secours dont elle est la première à dénoncer l'insuffisance. Si les conditions financières présentes ne permettent point d'espérer la réalisation immédiate de l'assurance obligatoire contre le chô-

mage, il est bien entendu qu'elle demeure un des objectifs de la C. G. T.

De même la défense des salaires est pour nous inséparable d'une revendication que la Confédération Générale du Travail poursuit d'accord avec l'ensemble du mouvement ouvrier international : l'institution de la semaine de 40 heures. Il a été assez étrange, étant donné la netteté des déclarations toujours faites à cet égard, que l'on ait pu un moment songer à dire que la C. G. T. accepterait une réduction correspondante des salaires. Aucun doute n'est aujourd'hui possible là-dessus et nous n'avons pas à insister davantage sur le fait que la semaine de 40 heures ne doit entraîner aucune diminution des ressources ouvrières.

Le Congrès confédéral de 1931 a fait sienne la décision du Congrès international de Stockholm réclamant la diminution de la durée du travail pour assurer le emploi du plus grand nombre possible de chômeurs.

Il n'y a pas à revenir ici sur toutes les raisons qui exigent l'application de la semaine de quarante heures. La propagande orale ou écrite organisée autour de cette revendication par la C. G. T. les a fait amplement connaître. Une seule remarque doit être faite ici : depuis la décision du dernier Congrès, à toutes les raisons que nous mettions alors en avant s'en sont ajouté d'autres. Le problème s'est précisé, l'examen plus approfondi de la situation générale a renforcé la démonstration que la semaine de 40 heures est une impérieuse nécessité.

Nous avons simplement à rappeler l'état actuel d'une revendication que nos adversaires déclaraient folle quand elle fût pour la première fois formulée. Aujourd'hui, l'idée s'est imposée, et s'il en fallait encore une preuve, il suffirait bien de noter l'agitation qu'elle soulève dans le camp patronal. Un haut fonctionnaire du B. I. T., dans une étude objective sur la conférence préparatoire de janvier dernier, a pu écrire que lorsqu'une réforme sociale fait l'objet de telles discussions ou controverses,

c'est qu'elle est bien près d'être réalisée.

L'action de la classe ouvrière a fait progresser cette revendication avec une rapidité peu commune. L'incessante propagande des syndicats, l'action persévérante de leurs représentants au conseil d'administration du B. I. T. et aux conférences internationales du Travail, l'ont poussée jusqu'au seuil des réalisations. La conférence tripartite, tenue à Genève en janvier dernier, a préparé les débats de la XVII^e Conférence internationale du Travail.

Nous écrivons avant la réunion de celle-ci, et, pas plus que pour la Conférence de Londres, nous ne pouvons préjuger de ses résultats. Nous savons que la grande revendication du monde ouvrier va provoquer l'opposition systématique et l'obstruction des employeurs qui s'efforceront par tous les moyens d'empêcher le vote des projets de convention soumis à la Conférence. Mais si même il y parvenaient avec l'appui ouvert ou la complicité tacite de certains gouvernements, l'idée ne serait pas écartée pour cela. On s'étonne que les employeurs s'imaginent pouvoir arrêter les progrès d'une idée qui a l'appui de tous les travailleurs, l'approbation croissante de l'opinion, en faveur de laquelle témoignent de plus des économistes, des industriels, des gouvernements. La semaine de 40 heures triomphera, car elle est dans la logique du progrès social et technique. La seule question, aujourd'hui, est qu'elle triomphe à temps pour soulager la crise de chômage : cela dépend de l'action des travailleurs, qui ne doit pas se relâcher, qui devra se faire encore plus intense.

Le Congrès aura à connaître des résultats de la Conférence internationale du Travail et à déterminer l'action à poursuivre.

Dans une hypothèse ou dans l'autre — que la Conférence ajourne sa décision finale à l'an prochain, qu'elle adopte dès cette année la réglementation internationale qui lui est proposée, qu'elle la rejette — le Congrès décidera les nouvelles formes de l'action nécessaire, soit qu'il faille obtenir l'application dans ce pays des conventions éventuellement

adoptées, soit qu'il faille poursuivre l'action internationale.

Maïs un point doit être mis hors de doute : la volonté des travailleurs français d'obtenir, en France et quoi qu'il arrive, l'introduction légale de la semaine de 40 heures, sans laquelle il ne peut y avoir de redressement économique.

La semaine de 40 heures — faut-il le rappeler une fois de plus? — n'a jamais été présentée par les organisations ouvrières comme une mesure devant suffire à mettre fin au chômage. Nous allons plus loin, nous n'hésitons pas à dire dès à présent que de plus amples réductions de la durée du travail s'imposeront dans un avenir proche si l'on veut complètement établir et ensuite maintenir l'équilibre entre les possibilités de la production et les possibilités de travail.

Les organisations ouvrières n'ont pas davantage dit qu'elle suffirait à mettre fin à la crise économique.

Elles déclarent et prouvent que la réduction de la durée du travail est un des éléments indispensables d'une reprise de l'activité économique. Cette reprise sera impossible si, par suite du « chômage technologique », des millions d'ouvriers demeurent exclus de la production et pèsent sur l'économie de tout le poids de leur existence réduite ou des secours, même les plus médiocres, que les collectivités resteront contraintes de leur verser.

Le mouvement ouvrier méconnaît si peu la nécessité d'agir dans d'autres domaines, de recourir à tous les moyens possibles de redressement qu'il peut au contraire faire état d'une action constante en vue de provoquer une réorganisation jugée indispensable par lui alors que faisait rage la guerre mondiale.

La Confédération Générale du Travail a le légitime orgueil d'avoir montré la voie dans laquelle, dès sa reconstitution, venait s'engager la Fédération Syndicale Internationale.

Du programme élaboré à Leeds, en pleine guerre, à ceux de Berne et d'Amsterdam, établis immédiatement après

elle, aux efforts du groupe ouvrier de la Conférence internationale du Travail dès la session de Washington, aux efforts pour provoquer un règlement équitable des réparations, aux résolutions détaillées du Congrès extraordinaire de la F. S. I. à Londres (1920), jusqu'à l'heure présente, il y aura à écrire une longue histoire de l'œuvre poursuivie par le monde du travail.

Si elle ne peut trouver place dans ce cadre, il faut quand même souligner la netteté avec laquelle les organisations ouvrières ont considéré la situation créée par la guerre mondiale. Alors que les gouvernements se laissaient aller à la facilité et recouraient à des mesures détestables, alors que dans sa grande majorité, l'opinion — excusable parce qu'elle était tout à la joie d'être libérée du sanglant cauchemar — se laissait aller à croire à un redressement miraculeux, le mouvement ouvrier avertissait qu'on n'effacerait pas aisément les désastres de la guerre et que le rétablissement de l'équilibre détruit exigerait de longs efforts, des changements profonds, la réalisation d'une collaboration internationale véritable, solidarisant organiquement tous les pays.

L'histoire de l'après-guerre n'a que trop montré la justesse de ces vues. Nous avons le droit de dire que si les gouvernements avaient écouté le monde du travail, la situation générale ne serait pas aujourd'hui ce qu'elle est.

Tout n'a pas été perdu dans cet effort. Nombre des solutions ouvrières ont été, à la longue, plus ou moins complètement incorporées dans certains règlements partiels, mais intervenus toujours beaucoup trop tard, et par suite sans pouvoir donner les effets qu'ils auraient eu s'il y avait été recouru à temps.

Cela suffit à montrer que le syndicalisme ne s'est jamais désintéressé des questions économiques. Il ne pouvait d'ailleurs pas le faire puisque toutes touchent directement aux intérêts ouvriers. Mais il a montré aussi une sûreté de prévision dont les événements successifs ont fait la preuve. Sans doute, l'évolution de l'après-guerre l'a obligé à remanier successivement ces program-

mes, pour les adapter à des conditions modifiées. Une aisée confrontation des textes montrerait que les conceptions de base sont demeurées les mêmes, que les changements intervenus n'ont été que des mises au point.

S'il faut d'ailleurs un témoignage décisif, il est dans ce fait que la Conférence internationale du Travail de 1932, qui adopta la résolution sur la semaine de 40 heures présentée au nom du groupe ouvrier par Jouhaux, adopta aussi — toujours malgré l'opposition patronale — une autre résolution présentée au nom du même groupe par Mertens, Schurch et Jouhaux, indiquant dans ses grandes lignes l'action générale à mener pour combattre la crise. C'est cette résolution qui amena, quelques semaines après, les gouvernements réunis à Lausanne à décider la convocation de la Conférence de Londres.

Ainsi, le syndicalisme ne s'est pas borné à la défense directe des intérêts ouvriers. Il conçoit son rôle de façon beaucoup plus large.

Il ne se borne pas à vouloir atténuer les misères résultant de la crise. Il entend agir contre les causes mêmes de la crise. Il veut une réorganisation économique générale qui empêche les retours.

Mais, comme première étape de cette réorganisation, il faut provoquer une reprise de l'activité économique défaillante, sortir du marasme présent.

C'est dans cette conviction que le mouvement ouvrier international s'est notamment attaché à pousser vers la réalisation l'initiative que le regretté Albert Thomas avait prise, en liaison avec les projets d'Union européenne, de provoquer un vaste programme de travaux internationaux, qu'en France la Confédération générale du Travail n'a cessé de réclamer l'exécution d'un véritable programme d'outillage national, car on ne peut tenir pour tels les projets de gouvernements successifs.

Jusqu'ici, il faut bien le dire, ces efforts n'ont pas abouti à des résultats décisifs.

Dans l'ordre international, malgré les études très poussées auxquelles a procédé la S. D. N., il reste à résoudre

les questions de financement. Toute une série de grands travaux peuvent être mis en train à bref délai en Europe, qui fourniront un emploi à des milliers de travailleurs, sur les chantiers ou dans la production des matériaux. Mais il faut à regret signaler que cette œuvre de coopération internationale et dont l'intérêt ne peut être méconnu dans les circonstances actuelles, même du point de vue politique, a été méconnue par les experts de la Conférence de Londres. On veut souhaiter que cette erreur grossière sera réparée.

Au point de vue national, les résultats sont encore moins favorables. La C.G.T. réclamait la mise en œuvre de grands travaux, dont les possibilités ne manquent point dans notre pays et dont l'utilité ne pouvait être contestée, non seulement pour créer des possibilités de travail, mais aussi pour mobiliser une partie des richesses thésaurisées, dont la stérilisation contribue à étouffer l'économie nationale, en même temps qu'elle maintient toujours le danger des déplacements massifs de capitaux, eux aussi cause de dislocation.

Nous avons donc le regret de constater que le gouvernement actuel, prenant prétexte des difficultés budgétaires, a refusé de s'engager dans cette voie. Le Congrès voudra sans aucun doute élever sa protestation contre cette politique déplorable qui méconnaît absolument les possibilités actuelles.

On retrouve ici la désunion, à laquelle nous avons fait allusion tout à l'heure, entre les soi-disant *déflationnistes* et ceux, dont nous sommes, qui soutiennent que le remède à la crise doit être nécessairement cherché dans une augmentation du pouvoir de consommation.

Sans pouvoir entrer dans une discussion générale des deux thèses, il faut condamner nettement la première. Elle est fautive : on ne l'a que trop vu déjà par les effets de la politique patronale qui l'exploite, si même elle ne la suscite point. Tout doit contribuer à la faire rejeter par les travailleurs qui, au surplus, en feraient immédiatement les frais, car elle est avant tout dirigée contre eux.

Rapport sur la gestion du "Peuple"

Le Conseil d'administration du *Peuple* a voulu présenter aux organisations confédérées, à la veille du Congrès confédéral de 1933, un exposé forcément succinct, mais aussi complet que possible des efforts accomplis pour réaliser la tâche qui lui avait été assignée par le Congrès confédéral de 1931. Il tient également à indiquer sincèrement les résultats acquis sans omettre les lacunes qui restent à combler.

Tout d'abord, pour avoir une appréciation exacte du chemin parcouru et de la tâche effectuée, il convient de rappeler les conclusions auxquelles avait abouti la Commission désignée par le dernier Congrès pour examiner la gestion du *Peuple*.

La Commission avait préconisé :

1° Une action massive de propagande devra être entreprise dans tous les Syndicats pour recruter un minimum de 2.000 nouveaux abonnés au *Peuple* avant le 31 décembre 1931. Si ce résultat est atteint ou dépassé, *Le Peuple* pourra paraître sur six pages une fois par semaine, pour commencer à partir du 1^{er} janvier 1932;

2° Appliquer d'une manière rigoureuse la décision rendant obligatoire l'abonnement au *Peuple* pour tous les Syndicats confédérés;

3° Faire, dans chaque organisation confédérée, des abonnements de propagande répartis à tour de rôle, pendant une durée d'au moins trois mois, entre tous les membres de l'organisation;

4° Généraliser les abonnements collectifs dans les Syndicats aux membres des Conseils d'administration et délégués d'atelier;

5° Faire un nouvel appel au dévouement des militants pour trouver des col-

lecteurs d'abonnements mensuels au *Peuple* dans chaque Syndicat ou localité;

6° Les conclusions de la Commission du *Peuple* ont été approuvées unanimement par le Congrès confédéral et il avait été indiqué que les résultats de cette action seraient communiqués au Comité Confédéral National suivant.

Examinons maintenant comment ces décisions ont été appliquées et le rendement qui a été obtenu.

Se conformant scrupuleusement au mandat qui lui avait été donné par le Congrès de 1931, l'administration du *Peuple* a immédiatement entrepris l'effort de propagande auprès de toutes les organisations confédérées. De nombreux tracts ont été successivement expédiés et des appels pressants ont été lancés à tous les militants. En décembre 1931, un gain appréciable de nouveaux abonnements avait été réalisé, s'élevant à 500 environ, mais il n'atteignait pas encore le chiffre prévu de 2.000 pour cette date. Malgré cela, il était permis d'espérer une continuation de la progression pour les mois suivants, aussi le Conseil d'administration du *Peuple* crut devoir envisager, en accord avec la C.A. de la C.G.T., la parution du *Peuple*, une fois par semaine, sur six pages, ainsi que le Congrès en avait exprimé le désir.

D'autre part, la C.G.T. avait elle-même l'intention de créer un bureau de documentation chargé de réunir tous les matériaux indispensables pour la connaissance et la compréhension des problèmes économiques et sociaux de l'époque présente. Dès lors, *Le Peuple* apparaissait représenter le meilleur moyen de diffuser la documentation réunie par les soins du nouveau service confédéral. On décida donc de consacrer les deux pages supplémentaires du *Peuple* à la

documentation confédérale, en s'efforçant de présenter les textes et les chiffres obligatoirement un peu arides sous une forme accessible à tous les militants.

Tenant l'engagement pris, à partir de janvier 1932, *Le Peuple* paraissait, chaque semaine, une fois sur six pages et il apportait à ses lecteurs, dans ses deux pages supplémentaires, une documentation sérieuse, abondante, sur toutes les questions économiques d'actualité, sur la situation du chômage en France et dans le monde entier, sur l'intensité de la crise économique et ses causes, sur la situation des différentes industries, ainsi que sur la semaine de quarante heures, en ramassant sur cette dernière partie, tous les faits et arguments susceptibles d'intéresser les militants ouvriers.

Cet effort ne s'est pas démenti au cours des deux années écoulées depuis le dernier Congrès. Chaque semaine, *Le Peuple* a apporté sa contribution à l'enrichissement des connaissances du mouvement ouvrier. La C.G.T. peut être fière d'avoir pu démontrer par cette expérience qu'elle possédait, en elle-même, des moyens d'étude et de connaissances capables de rivaliser avec ceux de ses adversaires de classe, malgré les moyens considérables dont disposent ces derniers. La documentation confédérale, présentée et diffusée dans les deux pages supplémentaires du *Peuple*, représente la riposte efficace de l'organisation ouvrière aux organes créés par le patronat pour présenter une documentation tendancieuse qui, jusqu'ici, n'avait pas de contre-partie.

**

Malgré les appels fréquents adressés par l'administration du *Peuple* à toutes les organisations confédérées, il reste encore un certain nombre de Syndicats confédérés qui n'ont pas cru devoir appliquer la décision du Congrès concernant l'abonnement obligatoire au *Peuple*. Dans différentes Unions départementales, des efforts sérieux ont été faits pour établir d'abord la liste des or-

ganisations ne remplissant pas cette condition fixée par différents Congrès et ensuite des circulaires ont été envoyées aux Syndicats intéressés, en leur rappelant le caractère obligatoire de l'abonnement au *Peuple*. Des résultats partiels ont été obtenus et un progrès notable a été réalisé au sein de plusieurs Unions, mais il reste encore à combler une lacune assez importante pour rendre effective la décision du dernier Congrès. Il faut espérer qu'avant l'ouverture du prochain Congrès, de nombreux Syndicats voudront régulariser leur situation en contractant leur abonnement obligatoire au *Peuple*.

**

D'autre part, il convient d'indiquer sincèrement que les recommandations faites par la Commission du *Peuple* concernant la généralisation des abonnements collectifs aux membres des Conseils d'administration des Syndicats confédérés ou délégués d'ateliers n'ont été que très partiellement appliquées. Cette méthode a pourtant donné de très bons résultats partout où elle a été appliquée et il serait vivement à souhaiter qu'elle puisse se généraliser dans toutes les organisations possédant une réelle vitalité.

**

La même observation peut être faite en ce qui concerne les collecteurs d'abonnements mensuels au *Peuple*. Nous avons une centaine de militants dévoués qui ont apporté au quotidien confédéral un concours précieux et désintéressé en se chargeant de percevoir, chaque mois, dans leurs entourages d'atelier ou dans leur Syndicat, les abonnements de leurs camarades et en les transmettant ensuite à l'administration du *Peuple*. Plusieurs sont arrivés à grouper ainsi autour d'eux plus de 100 abonnés mensuels et ils constituent par leurs fonctions le centre de rayonnement du quotidien confédéral. On se représente les conséquences heureuses qu'on pourrait attendre, pour le développement du *Peuple*, de la présence dans chaque Syndicat ou

dans chaque usine importante d'un collecteur du *Peuple*. Celui-ci se trouverait ainsi le meilleur propagandiste du journal de la C.G.T. et il pourrait aussi éventuellement transmettre au quotidien confédéral les désirs et les aspirations de ses lecteurs ouvriers. Il serait fortement à désirer que le mouvement syndical s'organise en ce sens en considérant que partout où il y a un Syndicat confédéré, il doit y avoir aussi un collecteur du *Peuple*.

**

La Commission du *Peuple* avait également préconisé de faire, dans chaque organisation, des abonnements de propagande répartis à tour de rôle entre tous les membres de l'organisation. Cette méthode a été suivie par des organisations, trop peu nombreuses malheureusement, et elle a donné des résultats excellents. A l'occasion du 1^{er} mai 1933 et pour donner plus d'ampleur à l'action entreprise par la C.G.T. pour l'obtention de la semaine de quarante heures, l'administration du *Peuple* a décidé de créer, pendant une période limitée, des abonnements de propagande d'un mois au prix de 2 fr. 50 et de deux mois au prix de 5 francs. A la vérité, le rendement a été supérieur aux prévisions et, dans l'espace de deux mois, plus de 6.000 abonnements de propagande ont été adressés par les organisations. Le *Peuple* a été particulièrement heureux de constater la réussite de son initiative, seulement, chaque abonnement représentait une perte sèche pour le budget du *Peuple* et la mise en marche des abonnements d'un mois et de deux mois occasionnait un travail supplémentaire considérable pour le personnel extrêmement réduit de l'administration du *Peuple*. Il n'était donc pas possible de continuer cet effort pendant une période plus longue. Cette propagande a été ensuite poursuivie par la création d'abonnements de trois mois fixés au prix exceptionnel de 10 francs, pour un temps également limité. Ces initiatives ont donné un rendement satisfaisant, du fait qu'environ 15 % des camarades tou-

chés sont devenus des abonnés au *Peuple*.

**

Les deux années qui ont séparé le Congrès confédéral de 1931 de celui de 1933 ont pesé durement sur la vie ouvrière, du fait du chômage et de la crise économique. Ces années ont été inévitablement lourdes aussi pour le budget du *Peuple* et la participation financière de la C. G. T. a été plus conséquente que dans l'exercice précédent. Malgré les efforts constants apportés par l'administration du *Peuple* pour réduire au minimum le coût du journal, compte tenu des nécessités indiscutables d'observer scrupuleusement les tarifs et obligations d'ordre syndical, il n'était pas possible d'éviter une assez forte diminution du rendement de la publicité du fait des restrictions imposées par la crise. D'autre part, Le *Peuple* devait s'efforcer d'améliorer sa présentation, la qualité de son papier et multiplier le nombre de ses clichés. Bien qu'étant encore loin d'avoir réalisé tous les perfectionnements qu'il ambitionne, en raison de l'insuffisance des moyens matériels dont il dispose, Le *Peuple* a cependant réalisé des progrès appréciables en présentant à ses lecteurs et aux familles ouvrières un journal sérieux, documenté et aussi complet que possible.

Le nombre des abonnés au *Peuple* a été en progression constante depuis quelques années. Certes, cette montée est lente et les résultats obtenus ne sont pas aussi importants qu'on pourrait le désirer. Mais ces progrès réalisés, malgré l'époque de douloureux chômage qui frappe la classe ouvrière, permettent d'envisager l'avenir avec confiance. Depuis le dernier Congrès confédéral, l'administration du *Peuple* a enregistré un gain d'environ 2.000 nouveaux abonnés, ce qui permet d'espérer atteindre très prochainement le chiffre de 10.000 abonnés. Si l'on tient compte qu'à peu près tous les abonnés du *Peuple* sont des militants formant des cadres syndicaux et en y ajoutant ses fidèles lecteurs au numéro, on ne peut

nier l'influence directe et importante qu'exerce le journal de la C.G.T. sur la vie quotidienne du mouvement ouvrier.

**

Enfin, pour terminer ce bref exposé, il convient de signaler le succès constant et grandissant qu'a rencontré chaque année la distribution des étrennes aux enfants de lecteurs du *Peuple* et aux enfants de chômeurs, soit par le nombre des inscriptions recueillies, soit par le montant croissant de la souscription ouverte à cet effet. De même, le numéro spécial du *Peuple* du 1^{er} mai 1933 a atteint une diffusion de près de 200.000 exemplaires et sa documentation a été d'une efficacité certaine pour l'action des militants ouvriers en faveur de la campagne engagée pour la semaine de quarante heures.

L'ŒUVRE D'AVENIR

Le Congrès confédéral qui se tiendra en septembre prochain doit prendre des décisions importantes concernant le développement du *Peuple*.

Il serait possible d'en faire, sans augmenter la charge actuelle de la C. G. T., un grand journal ouvrier, ayant une large diffusion dans les Syndicats confédérés.

On pourrait pratiquement envisager de faire du *Peuple*, non seulement le journal des cadres syndicaux des militants, mais aussi le quotidien de tous les confédérés.

Nous savons qu'il n'est pas possible actuellement de mettre debout le grand journal d'idées et d'informations paraissant tous les jours sur 6 et 8 pages. La charge serait trop lourde pour la C.G.T. et *Le Peuple* ne peut strictement compter que sur les ressources confédérales.

Mais on peut admettre que *Le Peuple* actuel, dans la majorité de cas et surtout en province, en raison de l'heure tardive à laquelle il arrive, pourrait doubler le quotidien local, difficile à éliminer complètement.

Seulement, bien que le prix de son abonnement soit un des moins élevés de la presse parisienne, la contribution de 58 fr. par an ou même 5 fr. par mois paraît trop forte pour beaucoup de budgets ouvriers.

Il faudrait qu'elle puisse être réduite de manière à pouvoir se greffer sur la cotisation syndicale, ou du moins à côté, en restant supportable pour tous.

L'administration du *Peuple* a fait des calculs et voici les propositions qu'elle a l'intention de soumettre à l'appréciation du Congrès :

1° Le prix actuel de l'abonnement aux organisations syndicales serait maintenu au taux de 58 francs par an;

2° Le prix de vente au numéro serait également maintenu à 0 fr. 25;

3° Les tarifs habituels de nos abonnements s'adressant au public ne subiraient aucun changement;

4° Mais sous la condition expresse de pouvoir, par un sondage préalable, compter sur un chiffre de 20.000 abonnés, *Le Peuple* pourrait consentir, aux confédérés seulement, un abonnement au prix réduit de 4 francs par mois, pouvant se verser soit mensuellement au Syndicat, soit trimestriellement au *Peuple*.

Ce serait ainsi la première étape vers la généralisation du *Peuple* à tous les syndiqués.

Si *Le Peuple* devenait un jour obligatoire pour tous les syndiqués, il pourrait être adressé au domicile de chaque confédéré, moyennant une cotisation supplémentaire de 3 francs par mois, soit 0 fr. 10 par exemplaire, pour les abonnés seulement bien entendu.

Ceci est l'idée de demain, dont les difficultés de réalisation sont sérieuses, il ne faut pas se le dissimuler, mais non insurmontables.

Pour l'heure présente, le Congrès confédéral aura à se prononcer sur :

1° Le *statu quo*, c'est-à-dire la continuation de l'effort entrepris précédemment, en s'attachant à faire du *Peuple* le journal s'adressant essentiellement aux militants, aux cadres syndicaux, en apportant tous les perfectionnements

compatibles avec les ressources budgétaires dont il dispose, mais sans rien changer à ses tarifs d'abonnements;

2° En prenant en considération le projet déjà indiqué soit :

a) Continuation de l'effort de la C.G.T. à ce qu'il est actuellement;

b) Maintien du prix de l'abonnement de 58 francs aux Syndicats et le prix de vente de 0 fr. 25 au numéro;

c) Consentir un prix réduit de 4 fr. par mois aux confédérés, à la condition que les organisations puissent garantir à l'avance un nombre de 20.000 inscriptions;

d) Dans ces conditions, *Le Peuple* pourrait paraître deux fois par semaine sur six pages, au lieu d'une fois.

Le Congrès confédéral examinera ces propositions et il prendra en connaissance de cause la décision qui lui paraîtra préférable. *Le Peuple* est perfectible, mais tel qu'il est, il représente pour la C.G.T. la garantie de son indépendance puisqu'il permet au mouvement ouvrier de faire entendre sa voix, quotidiennement, dans toutes les circonstances. En face d'une menace fasciste qui peut naître demain, les organisations ou-

vières doivent s'efforcer de développer le moyen puissant de propagande et d'action qu'est le quotidien confédéral. *Le Peuple* appartient entièrement, exclusivement, au monde du travail; il a pour raison d'être : servir, partout et toujours, les intérêts ouvriers; batailler ardemment pour faire aboutir les revendications préconisées par la C.G.T.; travailler à faire l'éducation des masses populaires; combattre sans cesse les forces de réaction sociale et défendre inlassablement la cause de la paix.

Là encore, le syndicalisme est à pied-d'œuvre, mais la tâche qui lui incombe n'est pas au-dessus de ses forces, il lui suffit de vouloir et de bien vouloir. Le mouvement ouvrier doit faire la démonstration éclatante qu'il est capable de faire œuvre constructive dans ce domaine comme dans tous les autres; il a su maintenir debout le quotidien des travailleurs, depuis treize années, au milieu des pires difficultés, il donnera demain la preuve qu'il peut faire mieux encore pour dresser victorieusement le journal de la C.G.T. en face des organes de la grande presse capitaliste.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU « PEUPLE ».

La législation sociale

Au dernier Congrès confédéral, le rapporteur de la Commission de législation sociale exprimait le désir que soit donné à chaque Congrès un état de la législation de garantie ouvrière permettant de suivre et de contrôler le travail parlementaire en cette matière. Excellente façon de faire le point et que nous employons.

I. — LES LOIS ACQUISES DEPUIS LE CONGRES DE 1931

Elles sont peu nombreuses et intéressent à titres divers le monde ouvrier. Les voici :

Loi du 7 janvier 1932 tendant à modifier la loi du 31 mars 1928 complétant celle du 22 juillet 1922 et relative aux retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways.

Loi du 7 janvier 1932 tendant à accorder aux marins français accidentés le bénéfice de la loi du 14 mai 1930 relative à la rééducation professionnelle des victimes du travail.

Loi du 5 février 1932 modifiant divers articles du Livre I^{er} du Code du Travail (Régime des amendes dans l'industrie et débauchage des salariés).

Loi du 11 mars 1932 modifiant les titres II et V du Livre I^{er} du Code du Travail et l'article 2.101 du Code Civil (Allocations familiales).

Loi du 31 mars 1932 relative aux retraites des agents des chemins de fer secondaires et des compagnies de tramways.

Loi du 9 avril 1932 modifiant l'article 39 de la loi du 25 juillet 1919 sur l'enseignement technique industriel et commercial (Commissions locales professionnelles).

Loi du 26 avril 1932 sur l'avancement du personnel de l'Instruction publique.

Loi du 8 juillet 1932 assurant le chauffage gratuit aux mineurs retraités pour vieillesse et invalidité.

Loi du 10 août 1932 protégeant la main-d'œuvre nationale.

Loi du 16 juillet 1932 modifiant les articles 115 et 116 du Livre II du Code Travail concernant les Commissions départementales du Travail et créant les articles 115a et 116a nouveaux.

Loi du 13 décembre 1932 portant ratification du décret du 8 juillet 1925 relatif au régime des prestations fixé par la loi du 20 décembre 1911 sur l'assurance des employés privés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Loi du 25 décembre 1932 ayant pour objet d'étendre à l'agriculture les dispositions de la loi du 27 mars 1907 concernant les Conseils de Prud'hommes.

**

Rappelons les dispositions essentielles des nouvelles mesures législatives ayant intérêt général :

Loi du 5 février 1932 (Régime des amendes)

La loi du 5 février 1932 modifiant le Livre I^{er} du Code du Travail concerne trois points différents :

- a) Les règlements d'atelier;
- b) Les amendes;
- c) Le débauchage des salariés.

a) *Les règlements d'atelier.*

« ART. 22 a. — Dans les établisse-

ments où existe un règlement intérieur, ce règlement doit être affiché dans les lieux où le travail est effectué, ainsi que dans les locaux où se fait l'embauchage.

« Tout règlement intérieur et toute modification à un tel règlement devra, en outre, faire l'objet d'un dépôt au secrétariat du Conseil de Prud'hommes de la situation de l'établissement où le travail est exécuté. A défaut de Conseil de Prud'hommes, le dépôt sera fait au greffe de la Justice de Paix. »

b) *Les amendes.*

« ART. 22 b. — Il est interdit à tout employeur de sanctionner par des amendes les manquements aux prescriptions d'un règlement intérieur. Dans les établissements où un régime d'amendes existerait au moment de la promulgation de la présente loi, les employeurs devront le supprimer dans les six mois.

« Toutefois, le maintien d'un tel régime, lorsque la demande en sera faite dans les trois mois qui suivront ladite promulgation ou son introduction dans les établissements nouvellement créés, pourra être autorisé par l'inspecteur divisionnaire du travail. Celui-ci devra statuer dans les trois mois de la réception de la demande, après consultation des organisations patronales et ouvrières de la profession et de la région. L'autorisation devra, dans tous les cas, être subordonnée aux conditions ci-après :

« Les amendes ne pourront être prévues que pour des manquements à la discipline et aux prescriptions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs.

« Leur taux devra être fixé par un règlement intérieur régulièrement établi.

« Le total des amendes infligées dans une même journée ne pourra excéder le quart du salaire journalier.

« Le produit des amendes sera versé dans une caisse de secours au profit du personnel.

« Etc... »

c) *Le débauchage des salariés.*

« ART. 23 a. — Lorsqu'un salarié ayant rompu abusivement un contrat de travail engage à nouveau ses services, le nouvel employeur est solidairement responsable du dommage causé à l'employeur précédent dans les trois cas suivants :

« 1° Quand il est démontré qu'il est intervenu dans le débauchage;

« 2° Quand il a embauché un travailleur qu'il savait déjà lié par un contrat de travail;

« 3° Quand il a continué à occuper un travailleur après avoir appris que ce travailleur était encore lié à un autre employeur par un contrat de travail. Dans ce troisième cas, la responsabilité du nouvel employeur cesse d'exister si, au moment où il a été averti, le contrat de travail abusivement rompu par le salarié était venu à expiration, soit, s'il s'agit de contrat à durée déterminée, par l'arrivée du terme, soit, s'il s'agit de contrat à durée indéterminée, par l'expiration du délai-congé ou si un délai de quinze jours s'était écoulé depuis la rupture dudit contrat. »

La protestation du Bureau confédéral.

Cette loi avait été votée sans débat au cours d'une séance matinale. Immédiatement, le Bureau confédéral publiait une protestation où il est dit :

« C'est donc à la fois la législation du régime des amendes et le rétablissement de l'équivalence du livret ouvrier cependant supprimé il y a plus de quarante ans grâce aux efforts des Syndicats ouvriers que la loi réintroduit.

« Rétablir des amendes qui peuvent être du quart du salaire journalier; réinstaurer un régime de surveillance des ouvriers par les employeurs : les parlementaires ont pris là une lourde responsabilité. Il ne s'en est trouvé aucun pour s'opposer au vote d'un tel texte. Une première fois, il y a deux ans, cette proposition de loi votée par la Chambre, nous avons, par la presse et par une intervention directe auprès

des membres de la Commission parlementaire du Travail, fait valoir notre vive protestation.

« Le Sénat, considérant les motifs d'arbitraire qu'il contenait, modifia le projet voté par la Chambre des députés : la Commission du Travail en fut à nouveau saisie.

« A ce moment, nous fîmes entendre notre avertissement et notre protestation. Malgré notre intervention, un rapporteur fut désigné avec mandat de donner avis favorable.

« Nous prîmes alors le parti d'avertir particulièrement les parlementaires amis, de les mettre en garde contre les dangers que recérait la loi et contre les responsabilités qu'ils encourraient devant les travailleurs en la votant.

« Malgré nous, et contre nous, la loi fut votée sans débat et promulguée dans un court délai.

« Nous sommes maintenant obligés d'en appeler à nos camarades des ateliers, des magasins, des bureaux, qui doivent, en conséquence de la carence des parlementaires, redoubler d'activité pour s'opposer à l'élaboration des règlements intérieurs prévoyant les amendes envisagées par la loi.

« Nous avons tenu à signaler aux organisations syndicales cette situation pour que les responsabilités ne s'égarerent pas.

« LE BUREAU DE LA C.G.T. »

Loi du 11 mars 1932 (Allocations familiales)

Par la généralisation des allocations pour charges de famille allouées aux fonctionnaires, agents des chemins de fer, mineurs, etc., et aussi par suite du développement pris au cours de ces dernières années par les Caisses d'allocations familiales dans l'industrie privée, le principe des allocations familiales est entré dans les mœurs. Une loi fut votée le 11 mars 1932, dont voici les points essentiels (la publication intégrale a été faite dans la *Voix du Peuple* de janvier 1932) :

« ART. 74 a. — Tout employeur occupant habituellement des ouvriers ou des

employés de quelque âge et de quelque sexe que ce soit, dans une profession industrielle, commerciale, agricole ou libérale, est tenu de s'affilier à une Caisse de compensation ou à tout autre institution agréée par le Ministre du Travail, constituée entre employeurs en vue de répartir entre eux les charges résultant des allocations familiales prévues par le présent chapitre, sous les réserves et dans les conditions déterminées ci-après.

« ART. 74 b. — Les allocations familiales sont dues pour tout enfant ou descendant légitime, reconnu ou adoptif, et pour tout pupille résidant en France, à la charge de l'ouvrier ou de l'employé, et n'ayant pas dépassé l'âge de l'obligation scolaire. Elles sont dues jusqu'à l'âge de 16 ans si l'enfant poursuit ses études ou est placé en apprentissage dans les conditions déterminées par le titre I^{er} du présent Livre, ou est, par suite d'infirmité ou de maladie chronique, dans l'impossibilité constatée de se livrer à aucun travail salarié.

« ART. 74 c. — Le taux minimum de l'allocation afférente à chaque enfant est déterminé par arrêté du Ministre du Travail dans chaque département, soit pour l'ensemble des professions, soit pour chaque catégorie professionnelle.

« Ce taux minimum doit être égal dans chaque département, et, s'il y a lieu, pour chaque catégorie professionnelle, au taux pratiqué au moment de la promulgation de la présente loi, par les Caisses de compensation déjà agréées.

« Il pourra être révisé lorsque des variations dans le taux des allocations familiales généralement pratiquées auront été constatées dans le département ou la profession.

« ART. 74 d. — Le nombre des allocations familiales ne peut être inférieur au nombre des journées de travail effectuées au cours d'une période déterminée. Aucune déduction ne peut être faite pour aucune cause que ce soit, sauf en cas de fraude.

« En cas d'accident du travail, les allocations familiales sont maintenues

dans leur intégrité pendant la période d'incapacité temporaire. En cas d'incapacité permanente absolue ou lorsque l'accident est suivi de mort, elles sont généralement dues tant que les enfants y ont droit en raison de leur âge.

« Les allocations familiales sont incessibles et insaisissables, sauf dans les conditions prévues par l'article 62 du présent titre.

.....
« ART. 74 g. — Un règlement d'administration publique déterminera les modalités d'application des dispositions du présent chapitre, et notamment :

« 1° Les conditions à remplir par les Caisses de compensation ou autres institutions visées à l'article 74 a, ainsi que par les services visés à l'article 74 f, pour obtenir l'agrément, les justifications à produire ultérieurement par les Caisses, institutions ou services agréés, ainsi que les conditions dans lesquelles l'agrément sera donné ou retiré;

« Les justifications à fournir pour les enfants ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire.

« ART. 74 h. — Postérieurement à la publication du règlement d'administration publique prévu à l'article 74 g ci-dessus, des décrets pris après consultation des Syndicats patronaux des professions et régions intéressées détermineront les délais dans lesquels les dispositions du présent chapitre entreront en vigueur dans les diverses professions ou catégories professionnelles ou dans une même profession ou catégorie professionnelle, pour certaines régions ou même pour certains employeurs n'occupant qu'un nombre limité d'ouvriers et d'employés. »

**

Le règlement d'administration publique pris en exécution de cette loi fut publié le 14 mars 1933.

Dans son chapitre I^{er} il fixe les conditions à remplir par les institutions et services particuliers pour être agréés. Les chapitres II, III et VI du règlement ont trait respectivement : à la présentation et à l'instruction des demandes d'agrément, aux justifications à fournir

par les institutions et services particuliers et au retrait de l'agrément. Le chapitre VII traite des justifications à produire pour les enfants ayant dépassé l'âge de l'obligation scolaire. Enfin, le chapitre VIII institue les Commissions locales d'allocations familiales et détermine leurs pouvoirs et prérogatives.

En raison du caractère légal et obligatoire pris par les allocations familiales, il paraîtrait nécessaire que les organisations ouvrières aient droit de participation et de contrôle dans les organismes de gestion.

Loi du 9 avril 1932

(Commissions locales professionnelles)

Poursuivant l'idée déjà admise de la représentation des organisations syndicales au sein des Commissions et Comités officiels à caractère professionnel ou social, le Parlement votait, le 9 avril 1932, une loi modifiant ainsi qu'il suit le mode de désignation des délégués ouvriers appelés à siéger dans les Commissions locales professionnelles (Enseignement technique) :

« ARTICLE UNIQUE. — L'article 39 (titre V) de la loi du 25 juillet 1919 est modifié ainsi qu'il suit :

« L'alinéa 5 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« 5° Des délégués ouvriers et employés, dont la proportion sera fixée après avis du Comité départemental de l'Enseignement technique, qui seront respectivement désignés par les Associations professionnelles ou Syndicats d'ouvriers ou d'employés les plus représentatifs, à défaut ou en cas d'impossibilité, par le Conseil des Prud'hommes.

« Dans le cas où il ne serait pas possible d'obtenir par ces organismes la désignation des membres ouvriers et employés de la Commission locale, il y serait procédé d'office par le Préfet, après avis de l'Inspection de l'Enseignement technique.

« Pour la ville de Paris, la composition de la ou des Commissions locales professionnelles sera fixée par décret pris après avis du Comité départemental de l'Enseignement technique de la Seine. »

**Loi du 10 août 1932
(Protection de la main-d'œuvre
nationale)**

Cette loi comporte deux séries de dispositions :

L'une qui tend à limiter à 5 % le pourcentage d'ouvriers étrangers occupés à l'exécution de travaux effectués pour le compte des collectivités administratives. Cette disposition rend donc obligatoires les règles établies par les décrets du 20 août 1899.

L'autre disposition concerne le pourcentage de main-d'œuvre étrangère pouvant être occupée dans le commerce et l'industrie privés.

Un décret, pris le 19 octobre 1932 en application de l'article 7 de la loi susvisée, détermine les conditions dans lesquelles ont lieu les consultations visées par les articles 1^{er} et 2 de la loi, ainsi que les conditions dans lesquelles peuvent être accordées des dérogations.

Voici le texte de ces articles 1^{er} et 2 :

« ARTICLE PREMIER. — Les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics, par adjudication ou de gré à gré, ainsi que les cahiers des charges des contrats de concessions ou d'affermage passés par ces mêmes collectivités, devront déterminer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être employés dans les chantiers ou ateliers organisés ou fonctionnant en vue de l'exécution des marchés, ainsi que dans les exploitations concédées ou affermées.

« Cette proportion sera fixée après consultation des services publics de placement compétents.

« Dans les services publics concédés, cette proportion ne pourra pas dépasser 5 %.

« Les mêmes collectivités fixeront, dans les mêmes conditions, la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être occupés dans les travaux, fournitures ou services qu'ils feront exécuter en régie.

« ART. 2. — En ce qui concerne les entreprises privées, industrielles ou

commerciales, non visées par l'article précédent, des décrets pourront fixer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront y être employés. Cette proportion sera fixée par profession, par industrie, par commerce ou par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire ou pour une région.

« Les décrets fixeront, le cas échéant, les délais dans lesquels cette proportion sera ramenée, en une ou plusieurs étapes, aux limitations fixées.

« Ces décrets seront pris, soit d'office, soit à la demande d'une ou plusieurs organisations patronales ou ouvrières, nationales ou régionales intéressées. »

Au moment où nous écrivons, certains pourcentages sont déjà déterminés :

En ce qui concerne les chantiers ou ateliers organisés ou fonctionnant en vue de l'exécution d'un marché de travaux publics ou de fournitures ou bien les exploitations faisant l'objet d'un contrat de concession ou d'affermage, des arrêtés ont été pris pour les départements suivants : Creuse, Côtes-du-Nord, Seine-Inférieure, Haute-Vienne, Deux-Sèvres, Ile-et-Vilaine et Marne.

En ce qui concerne l'industrie privée des décrets ont été pris :

Le 13 mars 1933 pour les musiciens étrangers susceptibles d'être employés dans les orchestres des hôtels, cafés, cabarets, restaurants, bals, établissements de danse, de la Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise;

Le 20 mars 1933 pour les travailleurs étrangers pouvant être employés dans l'industrie hôtelière des Alpes-Maritimes;

Le 27 avril 1933 pour les artistes étrangers dans les établissements de spectacle;

Le 27 avril 1933 également, pour les travailleurs étrangers dans la chapellerie parisienne.

D'autres décrets sont actuellement en préparation :

Bâtiment, travaux publics (région parisienne), musiciens (sur l'ensemble du territoire), cuirs et peaux et industries s'y rattachant (tout le territoire), industrie hôtelière (tout le territoire), chapel-

lerie (tout le territoire), magasins et salons de coiffure (tout le territoire), chauffeurs d'automobiles (tout le territoire), chauffeurs d'automobiles (région parisienne), conducteurs de taxis (région parisienne), petit personnel du spectacle.

**Loi du 16 juillet 1932
(Commissions départementales
du Travail)**

Cette nouvelle loi étend le rôle dévolu aux Commissions départementales. En raison de leurs attributions nouvelles, ces organismes seront appelés à être fréquemment consultés en ce qui concerne l'exécution de la réglementation du travail et les améliorations dont elle est susceptible. Leur compétence s'étend à tous les travailleurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, qui doivent y avoir leurs représentants.

Ci-dessous, les principales dispositions de cette loi :

« ARTICLE PREMIER. — L'article 115 du Livre II du Code du Travail est modifié comme suit :

« ART. 115. — Dans chaque département, il est créé une Commission appelée Commission départementale du Travail.

« Cette Commission est obligatoirement instituée par le Conseil général.

« Le siège de la Commission est fixé par le Conseil général et chaque Commission devra tenir au moins quatre réunions par an.

« Si l'importance du département l'exige, il pourra être institué dans les mêmes conditions plusieurs Commissions ayant leur siège dans des centres différents.

« ART. 2. —

« Sont membres élus :

« a) Des conseillers généraux désignés par le Conseil général;

« b) Des conseillers prud'hommes élus par les Conseils de Prud'hommes ayant le département dans leur ressort, dont deux conseillers patrons et deux conseillers ouvriers;

« c) Deux conseillers municipaux de

la ville du siège, désignés par le Conseil municipal;

« d) Deux conseillers municipaux pris dans deux communes rurales du département, comme qualifiés pour représenter dans le sein de la Commission les intérêts des collectivités moyennes ou petites, agricoles ou autres, désignés par le Conseil général;

« e) Des représentants des organisations ouvrières et patronales du département.

« La désignation des représentants ouvriers, employés et patronaux sera faite par le Conseil général, après consultation préalable des Unions de Syndicats, des Syndicats et des Groupements intéressés, effectuée par les soins de l'administration préfectorale.

« Les membres ainsi désignés devront comprendre des représentants de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ainsi que des personnes du sexe féminin. Les représentants des employeurs et des employés devront être en nombre égal.

« La durée du mandat est de six ans.

« ART. 3. — L'article 116 du Livre II du Code du Travail est modifié comme suit :

« ART. 116. — Les Commissions départementales du Travail sont chargées, pour leurs circonscriptions respectives, de présenter sur l'exécution de la réglementation du travail et les améliorations dont elles sont susceptibles des rapports qui seront transmis au Ministre du Travail. Leur compétence s'étend à tous les travailleurs du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, sans distinction d'âge, de sexe, de profession ou de nationalité.

« Elles pourront être également chargées par le Ministre et le Préfet, en accord avec l'Inspection du Travail, d'études relatives à l'application des textes visé au paragraphe précédent.

« Elles auront toujours la faculté de prendre l'initiative d'études d'ordre général concernant le travail et plus particulièrement de questions ayant trait à leurs régions respectives.

« A la suite de ces études, des rapports devront être établis et transmis au Ministre du Travail.

« Enfin, elles pourront être appelées à donner leur avis sur toute proposition ou projet de loi intéressant la législation du travail. »

Loi du 25 décembre 1932 (La prud'homie agricole)

Cette loi est l'aboutissement d'une vieille revendication de la Fédération de l'Agriculture et de la C.G.T.

Les dispositions générales concernant l'agriculture s'identifient avec les dispositions générales de la loi du 27 mars 1907 concernant les Conseils de Prud'hommes.

L'article 5 de la loi nouvelle, modifiant l'article 22 du chapitre 3 du titre I^{er} du Livre IV du Code du Travail dispose que :

« Sont électeurs agricoles ceux qui sont déjà régulièrement inscrits sur les listes électorales des Chambres d'Agriculture dans les communes du ressort du Conseil :

« 1° Electeurs ouvriers : les ouvriers agricoles à la journée ou à gages;

« 2° Electeurs employés : les régisseurs et les chefs de culture;

« 3° Electeurs patrons : les propriétaires, les usufruitiers, fermiers, métayers, colons partiaires, douaniers, anciens agriculteurs, les membres de la famille du chef d'exploitation travaillant avec lui, les femmes chefs d'exploitation, les femmes qui, au cours de la dernière guerre, pendant l'absence de leur mari, père ou frère, ont dirigé leur exploitation agricole. »

La C.G.T. a demandé l'extension de la prud'homie à tous les salariés, quelle que soit leur profession ou emploi, sans exception aucune.

II. — LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Ajoutons à la nomenclature de ces lois celles des dispositions législatives prises en vue de sanctionner des accords ou

conventions internationales intéressant directement le monde du travail :

Loi du 20 mars 1931 tendant à la ratification de la convention relative à l'esclavage ouverte à la signature des Etats le 25 septembre 1926 et signée par le gouvernement français le 11 décembre 1926.

Loi du 15 août 1931 portant approbation du projet de convention concernant la simplification de l'inspection des émigrants à bord des navires, adopté par la Conférence Internationale du Travail dans sa 8^e session, tenue à Genève du 26 mai au 5 juin 1926 (cette ratification est conditionnée à celles, sans réserves, de la Pologne, de l'Espagne et de l'Italie).

Loi du 10 juillet 1931 tendant à la ratification du projet de convention concernant la réparation des maladies professionnelles, adoptée par la Conférence Internationale du Travail dans sa 7^e session, tenue à Genève du 19 mai au 10 juin 1925.

Loi du 12 janvier 1932 portant ratification de la convention de Londres du 31 mai 1929 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer.

Loi du 26 janvier 1932 portant ratification de la convention de Londres du 5 juillet 1930 sur les lignes de charge des navires affectés à des transports internationaux.

En juin 1933, sur trente-trois conventions internationales, ayant donné lieu à 505 ratifications de la part de différents pays, la France n'en avait ratifié, conditionnellement ou sans réserves, dix-huit.

Quelques projets sont en instance devant la Chambre ou le Sénat. Par contre, aucune mesure législative n'a été proposée en ce qui concerne les projets de convention suivants : âge minimum d'admission au travail industriel (Conférence de 1919), âge d'admission au travail maritime (1920), âge d'admission au travail agricole (1921), assurance-maladie des travailleurs de l'industrie et du commerce et des gens de

maisons (1927), assurance-maladie des ouvriers agricoles (1927), indication du poids sur les gros colis transportés par les bateaux (1929), protection des travailleurs occupés au chargement et au déchargement des bateaux (1929), travail forcé ou obligatoire (1930), durée du travail des employés de commerce et du

bureau (1930), âge d'admission aux travaux non industriels (1932).

Voici d'ailleurs, d'après un graphique, publié en juin 1933, par le Bureau International du Travail sur le progrès des ratifications, l'état, à cette date, de la législation française par rapport aux conventions internationales :

Première session : Washington 1919.

- | | |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1. — Durée du travail (industrie). | Ratification conditionnelle.
Loi votée. |
| 2. — Chômage. | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative postérieure à la convention. |
| 3. — Accouchement. | Ratification recommandée à l'autorité nationale.
Loi votée. |
| 4. — Travail de nuit des femmes. | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative postérieure à la convention. |
| 5. — Age minimum (industrie). | Loi en cours d'élaboration. |
| 6. — Travail de nuit des enfants (industrie). | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative postérieure à la convention. |
| Phosphore blanc (1). | Adhésion à la convention de Berne.
Loi votée. |

Deuxième session : Gênes 1920.

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7. — Age minimum (travail maritime). | Loi en cours d'élaboration. |
| 8. — Indemnité de chômage (naufnage). | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative postérieure à la convention. |
| 9. — Placement des marins. | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative postérieure à la convention. |

Troisième session : Genève 1921.

- | | |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| 10. — Age minimum (agriculture). | Loi en cours d'élaboration. |
| 11. — Droits d'association (agriculture). | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative antérieure à la convention. |
| 12. — Réparation des accidents du travail (agriculture). | Ratification enregistrée par la S.D.N.
Mesure législative postérieure à la convention. |

(1) L'interdiction de l'emploi du phosphore blanc dans l'industrie des allumettes a fait l'objet d'une convention internationale adoptée à Berne en 1906 et d'une recommandation adoptée à Washington en 1919.

13. — Emploi de la céruse dans la peinture. Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.
14. — Repos hebdomadaire (industrie). Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative antérieure à la convention.
15. — Age minimum (soutiers et chauffeurs). Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.
16. — Examen médical (enfants et jeunes gens employés à bord des bateaux). Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.

Septième session : Genève 1925.

17. — Réparation des accidents du travail. Ratification recommandée à l'autorité nationale. Loi en cours d'élaboration.
18. — Réparation des maladies professionnelles. Ratification enregistrée par la S.D.N. Loi votée.
19. — Egalité de traitement (accidents de travail). Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.
20. — Travail de nuit dans les boulangeries. Ratification recommandée à l'autorité nationale. Loi en cours d'élaboration.

Huitième session : Genève 1925.

21. — Inspection des émigrants à bord des navires. Ratification conditionnelle.

Neuvième session : Genève 1926.

22. — Contrat d'engagement des marins. Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.
23. — Rapatriement des marins. Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.

Dixième session : Genève 1927.

24. — Assurance-maladie (industrie, etc.). Loi votée.
25. — Assurance-maladie (agriculture). Loi votée.

Onzième session : Genève 1928.

26. — Méthode de fixation des salaires minima. Ratification enregistrée par la S.D.N. Mesure législative postérieure à la convention.

Douzième session : Genève 1928.

27. — Poids des gros colis transportés par bateaux.

28. — Protection contre les accidents
(dockers).

Quatorzième session : Genève 1929.

29. — Travail forcé obligatoire.
30. — Durée du travail (commerce et bureaux). Loi votée.

Quinzième session : Genève 1931.

31. — Durée du travail (mines de charbon). Ratification recommandée à l'autorité nationale.
Loi en cours d'élaboration.

Seizième session : Genève 1932.

32. — Protection contre les accidents (dockers, révisée 1932).
33. — Age minimum (travaux non industriels). Loi en cours d'élaboration.

**III. — LES AMELIORATIONS
RECLAMEES**

Ayant enregistré les résultats acquis et souligné à la fois leur intérêt et leur insuffisance, il nous paraît judicieux et indispensable de rappeler ici quelles sont nos préoccupations dominantes et nos désirs immédiats en matière de législation sociale.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

La réparation de ce risque est l'une des plus anciennes revendications des organisations syndicales.

Le champ d'application de la loi initiale de 1898 fut progressivement étendu à des catégories de travailleurs non primitivement comprises.

Un projet de refonte de la loi elle-même fut établi. Voté par la Chambre, il fit l'objet devant le Sénat d'un rapport de M. Chauveau au nom de la Commission d'hygiène, mais n'est pas encore venu en discussion devant la Haute Assemblée.

D'autre part, les lois intervinrent en ce qui concerne le rajustement des rentes des victimes et ayants droit.

Néanmoins, bien des lacunes subsistent qui réclament l'intervention urgente des pouvoirs légiférants.

L'une des plus criantes est l'inégalité entre le taux des indemnités dont bénéficient les accidentés ayant besoin de l'assistance d'une tierce personne ou les veuves d'accidentés, selon que l'accident s'est produit avant ou après le 9 janvier 1927.

Des projets de loi ont été déposés. Pour leur aboutissement la C.G.T. continuera à œuvrer.

MALADIES PROFESSIONNELLES

Une loi étendant aux maladies professionnelles le bénéfice de la loi sur les accidents du travail a été promulguée le 1^{er} janvier 1931 en modification de celle de 1919.

Mais cette loi n'est pas actuellement applicable à toutes les affections d'origine professionnelle.

Des tableaux limitatifs indiquent quelles sont les maladies déterminées par l'exercice de la profession qui ouvrent droit à réparation.

D'avis autorisés, ces tableaux ne donnent qu'une nomenclature fort incomplète.

De l'expérience, se dégage la pressante nécessité d'une réforme de la loi qui, pour être vraiment et pleinement efficace quant à sa sphère d'application, devra s'inspirer de la motion de la délégation.

gation de la C.G.T. à la réunion de la Commission internationale permanente pour l'étude des maladies professionnelles tenue à Lyon en 1929, à savoir :

1° On doit entendre par maladie professionnelle toute lésion anatomique, tout trouble fonctionnel ou physiologique, toute dégradation ou déformation organique résultant d'une profession susceptible de la provoquer;

2° La qualification de maladie professionnelle ne peut être donnée que lorsqu'il est établi que l'affection incriminée est due à une cause sans rapport avec les occupations professionnelles du malade.

LES VACANCES OUVRIERES

Au cours de la précédente législature, la Chambre avait voté un projet de loi instituant un congé annuel payé pour les travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

S'il ne nous donnait pas entière satisfaction, il était un premier essai de réalisation d'une réforme qui nous est chère.

Nous devons à la vérité de dire que là — comme pour bien d'autres réformes, hélas, — le Sénat ne mit aucun empressement à se saisir de la question.

Le projet avait soulevé le concert habituel de récriminations de la part des Chambres de Commerce et des Syndicats patronaux. La crise économique, peu favorable à l'éclosion de réformes sociales, est venue. Le projet dort dans les cartons du Sénat.

Et cependant l'idée des vacances ouvrières a fait ces dernières années un large progrès dans l'esprit de la population.

Indispensables matériellement pour la détente des travailleurs surmenés, les vacances s'imposent du point de vue moral parce qu'en concordance avec l'évolution normale des idées et des mœurs.

Il faut dire que la pratique des vacances s'est généralisée grandement depuis quelques décades. En bénéficient les fonctionnaires et agents des services publics, en nombre appréciable les employés des administrations et de l'industrie privée, et certains ouvriers par con-

trats collectifs. Reste à généraliser cette pratique dont le principe n'est plus contesté par personne.

REPOS HEBDOMADAIRE

La loi du 23 mars 1919 sur la durée du travail autorise des suspensions à l'application de la loi de janvier 1922 sur le repos hebdomadaire.

On peut dire qu'il y a actuellement dualité, et par conséquent confusion, dans la législation relative au temps de travail.

La Confédération juge une unification désirable.

Consultée par la Commission permanente du Conseil Supérieur du Travail sur les modifications à apporter au régime des dérogations à la loi sur le repos hebdomadaire, elle a fait savoir, d'accord en cela avec les Fédérations Nationales, que :

La C.G.T. estime que, d'une façon générale, la loi sur le repos hebdomadaire devrait être révisée pour être mise en harmonie avec la loi du 23 avril 1919 sur la durée du travail.

Il en résulterait une simplification et une clarification heureuses dans des textes qui s'enchevêtrent et parfois se contredisent.

En conséquence, elle considère que les dérogations aux principes fondamentaux de la loi sur le repos hebdomadaire devraient faire l'objet de dispositions à inclure dans les règlements d'administration publique portant application de la loi sur la durée du travail.

LA DUREE DU TRAVAIL

La fixation de la durée du travail a fait l'objet de conventions internationales : en 1919 pour l'industrie, en 1930 pour le commerce et les bureaux, en 1931 pour les mines de charbon.

La France n'a donné qu'une adhésion conditionnelle à la Convention de 1919. La durée du travail y est fixée par la loi du 23 avril 1919 applicable après élaboration de règlements d'administration publique.

Ces règlements prévoient de multiples dérogations. En raison de la crise et du

chômage consécutif à cette crise, la Confédération a demandé que la loi de huit heures soit appliquée sans dérogation aucune. Des interventions eurent lieu auprès des ministres compétents pour que des mesures soient prises à cet effet. Dans cet ordre d'idées, la Commission du travail de la Chambre a adopté à l'unanimité une proposition de résolution invitant le gouvernement à assurer le strict respect de la loi en modifiant les règlements d'administration publique en ce qu'ils permettent un usage abusif des heures supplémentaires.

La limitation actuelle de la durée du travail vise exclusivement l'entreprise, mais non le salarié à qui il est légalement possible d'accomplir un nombre d'heures de travail illimité.

Acceptable en période normale, la pratique du « travail noir » a donné motif à des critiques aiguës.

L'organisation syndicale a recommandé aux travailleurs de respecter la durée légale de la journée de travail au lieu de prolonger inconsidérément leur temps de production au détriment de leurs propres camarades.

La pratique du double emploi fut condamnée dans son principe.

On connaît la position de la Confédération face à la crise présente qui commande une réduction généralisée du temps de travail. Par ailleurs, il est traité amplement de cette question. La Fédération Syndicale Internationale, puis toutes les centrales nationales, revendiquèrent la semaine de quarante heures.

En France, une proposition de loi sur la semaine de travail de quarante heures a été présentée par les membres parlementaires de la Commission de Législation sociale de la C.G.T., les citoyens Etienne Antonelli, Evrard, Blanche, Gros, Lafaye, Paulin et les membres du groupe socialiste à la Chambre des Députés.

En voici le texte :

Dans les établissements industriels et commerciaux ou dans leurs dépendances, de quelque nature qu'ils soient, publics ou privés, laïques ou religieux, même s'ils ont un

caractère d'enseignement professionnel ou de bienfaisance, la durée du travail effectif des ouvriers ou employés, de l'un ou de l'autre sexe, et de tout âge, ne peut excéder quarante heures par semaine, effectuées en cinq jours; exceptionnellement, pour les professions qui, par la nature de leurs travaux, ne pourraient appliquer cette disposition, le règlement d'administration publique pourra prévoir la répartition des quarante heures sur une période excédant cinq jours.

Dans un délai de trois mois après la promulgation de cette loi, des règlements d'administration publique détermineront par catégorie professionnelle, pour l'ensemble du territoire, les délais et conditions d'application de l'article précédent.

Dans tous les cas, les organisations patronales et ouvrières intéressées devront être consultées; elles devront donner leur avis dans le délai d'un mois.

Ces règlements devront se référer; dans le cas où il en existera, aux accords nationaux intervenus entre les Organisations ouvrières et patronales nationales intéressées.

Ils devront être obligatoirement révisés lorsque les délais et conditions qui y seront prévus seront contraires aux stipulations des conventions internationales sur la matière. Ils pourront l'être également sur la demande des Organisations patronales ou ouvrières.

ART. 7. — Les règlements d'administration publique prévus à l'article précédent détermineront notamment :

1° Les dérogations permanentes qu'il y aura lieu d'admettre pour les travaux préparatoires ou complémentaires qui doivent nécessairement être exécutés en dehors de la limite assignée au travail général de l'établissement ou pour certaines catégories d'agents dont le travail est essentiellement intermittent;

2° Les dérogations temporaires qu'il y aura lieu d'admettre pour permettre aux entreprises de faire face à des nécessités d'ordre national ou à des accidents survenus ou imminents;

3° Les mesures de contrôle des heures de travail et de repos et de la durée du travail effectif, ainsi que la procédure suivant laquelle seront accordées ou utilisées les dérogations.

Les dérogations temporaires ou permanentes, prévues au présent article, viendront en déduction des dérogations accordées au titre des dispositions des articles 30 à 51 du Livre II du présent Code du travail sur le repos hebdomadaire.

ART. 8. — L'application de la semaine de quarante heures ne pourra, en aucun cas, que le travailleur soit payé aux pièces, à l'heure, à la journée, à la semaine, au mois, à l'année ou suivant tout autre mode, être une cause déterminante de la réduction du gain effectif des ouvriers.

Toute stipulation contraire est nulle et de nul effet.

Les dispositions réglementaires actuellement en vigueur seront abrogées pour chaque catégorie professionnelle à partir de la mise en application des nouveaux règlements d'administration publique intéressant les dites professions.

La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat.

FONDS DE CHÔMAGE

De 28.936 chômeurs secourus en janvier 1931, le nombre des chômeurs assistés est passé en France à 241.487 en janvier 1932, puis à 306.100 en janvier 1933. Le point culminant fut atteint en mars 1933 avec 331.876 chômeurs secourus.

En l'absence de tout système d'assurance-chômage, des allocations sont servies aux sans-travail par les collectivités : communes, départements, Etats.

La durée du secours, primitivement fixée à 120 jours au maximum, fut ensuite portée à 150, puis à 180. Actuellement, les allocations peuvent être servies sans limitation de durée.

Mais l'octroi de toute assistance aux sans-travail suppose l'existence d'un fonds de chômage.

Actuellement, près de 650 fonds fonctionnent, couvrant une population de quelque 16 millions d'habitants. Il est évident que par ce système, nombre de chômeurs ne bénéficient d'aucune aide. Un projet de loi a été déposé, qui tend à imposer aux départements l'obligation de créer un fonds départemental de chômage et à permettre d'imposer aux com-

munes l'obligation d'adhérer au fonds de leur département. Il doit être voté sans retard.

SALAIRE MINIMUM

Nous devons à l'initiative parlementaire une proposition de loi ayant pour objet l'instauration d'un salaire minimum destiné à empêcher l'avilissement des salaires. Cette initiative peut se rattacher quant à son mobile à la loi de 1915 sur le salaire minimum des ouvrières à domicile.

Après examen sérieux de la question, la Commission de législation sociale de la C.G.T. s'est ralliée au texte suivant faisant fond sur les contrats collectifs existants :

ARTICLE PREMIER. — Pour toutes les professions ou corporations quelle que soit la forme de rémunération pratiquée (à l'heure, à la semaine, à la quinzaine, au mois, à l'année, aux pièces, à la tâche ou tout autre), un salaire minimum sera établi par département ou région et promulgué par décrets.

ART. 2. — Les décrets à intervenir seront pris par M. le Ministre du Travail qui, pour la fixation du salaire minimum à garantir, se référera obligatoirement aux contrats collectifs du travail, chaque fois que l'existence en sera constatée et, à défaut, après avis des Comités de salaires dans la composition desquels les organisations syndicales patronales et ouvrières seront représentées à égalité.

Lorsque ces Comités de salaires n'auront pu être constitués, la Commission départementale du travail statuera.

ART. 3. — Les tableaux portant l'énumération des salaires minima fixés par catégories professionnelles, seront tenus à jour et affichés de façon apparente à l'entrée et dans les lieux de paye de chaque établissement, entreprise, mine ou chantier.

ART. 4. — Les sanctions et la juridiction seront celles prévues par la loi du 14 décembre 1928 portant fixation du salaire minima en faveur des travailleurs à domicile.

ART. 5. — Ne sont pas assujettis à la présente loi les ouvrières et ouvriers bénéficiaires des lois du 10 juillet 1915 et 14 décembre 1928. Ces lois restent en vigueur.

ART. 6. — Il est interdit de déroger aux dispositions de la présente loi garantissant un salaire minimum.

USAGES LOCAUX

L'application de la loi du 19 juillet 1928 sur le délai-congé en matière de rupture de contrat de travail est basée sur la constatation des usages locaux. Dans la pratique de l'application, de multiples difficultés se sont élevées quant à la constatation de ces usages. On sait d'ailleurs dans quel sens, et avec quelles restrictions, les organisations patronales ont interprété les dispositions de cette loi. Il convient de dire que nombre de tribunaux de première instance n'eurent pas une appréciation plus exacte de la volonté qui avait animé le législateur. D'où de multiples et interminables conflits, principalement dans la région parisienne.

La Confédération estime que dans l'attente de l'uniformisation nationale par professions de la durée du délai-congé, la constatation officielle des usages locaux s'impose et que seules les conventions collectives pourraient permettre de déroger au respect de ces usages régulièrement déterminés.

Elle estime que la constatation devrait être faite par les Conseils de Prud'hommes ou, à défaut, par les Commissions départementales du travail après consultation des organisations syndicales patronales et ouvrières.

C'est dans ce sens que la Confédération a répondu à une récente consultation du Ministère du Travail.

LE MARCHANDAGE

Nos organisations, et, en particulier, la Fédération du Bâtiment, n'ont cessé de réclamer l'interdiction du marchandage. Cette pratique éminemment condamnable consiste en une convention de sous-entreprise dans laquelle le sous-en-

trepreneur, ayant passé avec l'entrepreneur principal un contrat portant sur la main-d'œuvre de travaux à accomplir, fait exécuter ces travaux par des ouvriers qu'il salarie au temps ou aux pièces avec ou sans garantie de l'entrepreneur.

Il importe de faire cesser les abus auxquels donne lieu cette pratique.

Un projet de loi est en suspens depuis vingt-trois ans devant le Sénat. Une proposition de résolution a été déposée, invitant le Gouvernement à faire inscrire le projet à l'ordre du jour.

STATUT DU METAYAGE

Les populations agricoles, celles du Sud-Ouest notamment, réclament une loi fixant équitablement les rapports entre propriétaires et métayers.

D'accord avec les représentants des métayers intéressés et la Fédération de l'Agriculture, une proposition de loi a été présentée à la Chambre par Lafaye. Le texte en fut publié intégralement dans la *Voix du Peuple* de février 1933.

Ayant fixé certains points de principe, il prévoit, en cas de désaccord entre les parties contractantes, l'intervention d'une Commission cantonale élue par un collège composé des travailleurs et propriétaires intéressés.

Cette proposition appelle un vote rapide.

HYGIENE ET SECURITE

Les prescriptions légales concernant l'hygiène et la sécurité dans les locaux du travail sont souventes fois méconnues.

Le 30 juin 1931, la Chambre des Députés adoptait un projet de loi tendant à renforcer les moyens d'imposer ces prescriptions, mais le projet n'est pas encore sorti du Sénat.

Cependant, il y a extrême urgence en raison même de l'extension du machinisme et du développement des entreprises.

Avec les délégués à la sécurité pourraient être évités nombre d'accidents qui font chaque jour de lamentables victimes sur le champ du travail et aussi

des catastrophes trop fréquentes et extrêmement douloureuses, du genre de celle qui s'est produite en février dernier aux usines de Billancourt, atteignant une centaine de travailleurs, et au lendemain de laquelle la C.G.T. disait :

Se préoccupe-t-on suffisamment du problème de la sécurité, dans la mesure où les dangers s'amplifient dans le travail? N'oppose-t-on pas une force d'inertie aux suggestions, aux initiatives, aux réformes qui sont préconisées depuis de longues années, concernant l'institution de délégués ouvriers à la sécurité?

Non, sur ce domaine comme sur tant d'autres, les industriels s'obstinent à refuser violemment à la classe ouvrière le moindre pouvoir de contrôle, le moindre empiètement sur leurs privilèges de maîtres absolus.

La Confédération Générale du Travail, en présence du malheur dont l'usine de Billancourt vient d'être le tragique théâtre, ne peut éloigner de sa pensée ces amères réflexions sur les résistances opposées aux améliorations des conditions du travail et à la servitude dans laquelle on prétend la maintenir.

INSPECTION DU TRAVAIL

Les services de l'Inspection du Travail sont notoirement insuffisants. Un rapport, soumis au Parlement, demandait la réorganisation de ces services et la création d'un plus grand nombre de postes d'inspecteurs.

Ceux-ci, quelle que soit la bonne volonté dont ils font généralement preuve et le dévouement qu'ils apportent à l'exercice de leurs fonctions, ne peuvent suffire à la tâche qui leur incombe, accaparés qu'ils sont par de multiples Commissions dont ils font partie de droit au détriment du temps à consacrer pour leurs inspections et contrôles.

De plus, il convient de s'engager résolument dans la voie de la désignation de médecins inspecteurs à l'Inspection du Travail autorisés à pénétrer dans les établissements industriels, en vue notamment de l'examen des conditions de travail et des produits manipulés et sus-

ceptibles de déterminer des maladies professionnelles.

A ce sujet, signalons un tout récent décret du Ministère de l'Education Nationale portant création, à la Faculté de Médecine de Paris, d'un Institut d'hygiène industrielle et de médecine du travail.

LA CONCILIATION OBLIGATOIRE

Le rapport de la Commission de législation sociale au Congrès Confédéral de 1931 disait :

Nous acceptons, pour des raisons qui découlent de l'expérience des faits, la tentative obligatoire de conciliation. La Chambre des Députés a voté une proposition de loi tendant vers ce but le 25 juin 1929. Qu'attend le Sénat pour faire de même? Il craint sans doute de diminuer les forces de résistance des employeurs, exploités de l'infériorité économique des travailleurs en régime capitaliste!

L'obtention de cette loi doit être poursuivie, car nous sommes persuadés que la tentative obligatoire de conciliation permettra de résoudre bien des conflits à leur point de départ.

Hélas! Ici encore nous nous heurtons à la force d'inertie sénatoriale.

Précisons d'ailleurs à nouveau que la loi en question vise la tentative de conciliation et *non d'arbitrage* obligatoire, ainsi qu'ont feint de le croire certains de nos adversaires. Elle ne peut donc en aucune façon être un frein à la volonté revendicative des salariés.

LES CHAMBRES DE METIERS

La Confédération avait, au Congrès de 1931, donné l'avis du mouvement syndical en ces termes :

Le Congrès,

Considérant que la loi du 26 juillet 1925 sur les Chambres de Métiers substitue ces dernières aux Syndicats professionnels placés sous le régime de la loi de 1884 en ce qui concerne la défense des intérêts des métiers et vise à donner aux groupements d'artisans des privilèges nouveaux en matière d'apprentissage.

Emet le vœu qu'il ne soit pas donné suite à la création des Chambres de Métiers dites d'artisans ou que la loi soit modifiée quant à leurs attributions;

Recommande aux délégués syndicaux dans les Comités départementaux de s'opposer vivement à la prise en considération de création de Chambres de Métiers, telles qu'elles sont définies dans la loi sus-indiquée.

Depuis, quelques Chambres de Métiers furent créées. Elles ont émis, en matière notamment d'enseignement technique et professionnel, des prétentions qu'il nous est impossible d'admettre et que nous avons relatées dans la *Voix du Peuple* de janvier 1933.

Par ailleurs, la définition de l'artisan admis à faire partie des Chambres de Métiers n'avait pas été faite; c'est ainsi que le nombre d'ouvriers pouvant être occupés par ces « artisans-patrons » n'avait pas été fixé.

Une proposition de loi est actuellement à l'étude devant la Chambre, qui tend à limiter ce nombre à dix au maximum.

Cette restriction — insuffisante à notre sens — ne peut rien changer quant à notre opinion relatée plus haut sur la création même des Chambres de Métiers.

LES LOIS SOCIALES AUX COLONIES

Les lois sociales ne sont pas généralement applicables aux colonies et pays de protectorat.

Pour l'Algérie, l'application des lois métropolitaines doit faire l'objet de lois spéciales.

Pour le Maroc existe un Code du Travail spécial constitué par les dahirs du Sultan.

Pour la Tunisie, le Bey dispose de certains pouvoirs. Pour ce pays, un décret beylical en date du 16 novembre 1932 reconnaît enfin l'existence des syndicats.

La Confédération n'a cessé en toutes occasions de réclamer pour ces pays l'application des lois sociales dont bénéficient les travailleurs de la France métropolitaine.

En ce qui concerne la législation ouvrière aux colonies, rappelons que le *Journal Officiel* du 8 avril 1932 a publié deux décrets : l'un réglementant l'application de la législation des accidents du travail en Afrique Occidentale Française, l'autre organisant en Indo-Chine la conciliation et l'arbitrage dans les différends collectifs entre les ouvriers ou employés indigènes assimilés et leurs employeurs.

Ce second décret a été jugé comme il convenait dans le *Peuple* du 21 mai 1932. Le moins qu'on en puisse dire à la lumière des faits présents est qu'il ne paraît pas avoir instauré dans cette colonie lointaine « une meilleure justice sociale », ainsi que le disaient le Ministre des Colonies et le Garde des Sceaux de l'époque dans leur rapport au Président de la République.

LEGISLATION INTERNATIONALE

Nous avons donné plus haut l'état des ratifications des conventions internationales par la France — 18 ratifications seulement sur 33 conventions. L'Espagne en a ratifié 30.

Le Gouvernement français doit prendre sans tarder les initiatives propres à hâter les ratifications.

Une proposition de résolution a été déposée dernièrement en ce sens.

La crise économique et le travail féminin

Rappelons pour mémoire, car nous l'avons déjà mentionné dans les « *Congrès précédents* », la place prise par la femme dans l'économie moderne et l'importance du problème par le nombre des intéressées. L'élément féminin constituant environ « *le tiers de la population active du monde* ».

L'industrialisation généralisée de la femme peut être considérée comme une révolution; elle est allée droit à la famille, qui garda jusqu'à nos jours sa forme immuable à travers les vicissitudes des races et qui aujourd'hui subit de violents assauts, créant un bouleversement important dans l'ordre social.

Cette situation, ni voulue, ni désirée *par personne*, est un fait acquis, amplifié et aggravé par la « *guerre* ». La femme, les peuples, l'ont subie, poussés par le flot mouvant qui entraîne les nations vers leur destinée.

La femme subit aussi sa destinée; de tous temps, elle eut à supporter les fatigues des travaux ménagers, le fardeau de la maternité que la nature lui impose avec les *souffrances* physiques qui l'accompagne, les charges parfois épuisantes de l'*allaitement*, le souci constant du soin des *enfants*, etc., etc., tout cela considéré comme « *devoir* » ne fut jamais discuté.

Les propagandistes de *familles nombreuses* n'ont même jamais apporté l'ombre d'un programme, pouvant améliorer cette situation douloureuse des *femmes non fortunées*.

Et la crise actuelle soulève aujourd'hui un flot de protestations, presque « *de polémiques* », non pas contre la fatigue, mais contre le travail rétribué de la femme, depuis surtout que sévit la crise économique.

Depuis que les nations comptent chacune des *millions de chômeurs*, économistes, journalistes, donnent libre cours

à diverses solutions, souvent guidés par l'égoïsme qui sommeille en chacun de nous et nous avons vu dans tous les pays se soulever la *question du travail féminin*, et certains même préconiser la *suppression* du travail de la femme mariée.

Nous devons, à notre tour, nous prononcer au Congrès sur la question et avant toute chose, « *déclarer que la liberté du travail est pour tous* », que la femme née sans fortune a droit à son salaire, seule *sauvegarde* de son *indépendance et de sa dignité*.

Qui donc pourrait s'arroger le droit de nier à la femme, si intimement liée au drame qu'est *l'existence ouvrière* sur le théâtre de la vie, la faculté de garder la possibilité de parer aux tristes épisodes qu'elle peut traverser?... *Célibat, maternité, abandon, divorce, veuvage, chômage*, etc., etc...

Le travail salarié est bien un *droit pour tous*; trop de femmes sont aujourd'hui aux prises avec les difficultés de la vie pour que nous laissions se discuter pour elles « *la possibilité d'y faire face* ».

Exemple : la statistique suivante parue en 1930, au dernier recensement de l'Allemagne.

En 1925, il y avait dans ce pays 11.478.000 femmes occupées professionnellement. Sur ce nombre, 6.802.000 étaient célibataires, soit 59,3 %; 1.030.000 étaient veuves ou divorcées, soit 9 %; 3.465.000 étaient mariées, soit 31,7 %. Ainsi 7.832.000 personnes du sexe féminin avaient à se suffire par leur propre travail, et même le plus souvent à soutenir des personnes à leur charge. Il ne pouvait être question de les mettre « *hors du marché du travail* », car de quoi auraient-elles vécu? Restaient donc 3.645.000 femmes mariées.

Les chiffres ci-dessus démontrent

l'importance numérique de la femme et de la mère, « obligées au travail salarié », pourcentage qui se retrouve dans « toutes les nations » et qui nous dicte le devoir impérieux d'étudier avec les intéressées ces problèmes si complexes.

Nous ne pouvons préconiser actuellement de solutions radicales à un problème aussi vaste, mais il convient d'en faciliter la solution par des recherches patientes, méthodiques et prolongées avec les intéressées elles-mêmes. Il nous faut les consulter, il faut les inviter à travailler au développement du progrès social, il faut aussi réaliser *l'égalité du couple humain* sur le terrain économique et éviter la lutte des sexes pendant qu'il en est encore temps. C'est un devoir impérieux pour tous ceux qui composent notre C.G.T. : *hommes et femmes* ».

Les femmes nous donnent déjà une large collaboration. Nombreuses elles sont dans les Syndicats. Certaines Fédérations comptent 15.000 adhérentes. Des militantes apportent leur concours actif dans celles de la *Chapellerie, Employées, Textile, Enseignement, Fonctionnaires, Habillement, P.T.T., Tabacs, etc., etc.*

A la C.G.T., une propagandiste est à la disposition de tous. Un Comité féminin fonctionne à la Fédération Syndicale Internationale. Un Comité consultatif d'experts en matière de travail féminin est créé au *Bureau International du Travail*. Ses membres sont désignées par la C.G.T. Toutes ces camarades, en conformité avec nos statuts, travaillent avec leurs camarades masculins sur un même pied d'égalité.

Mais pour intéresser la grande masse des indifférentes, ou de celles que certaines philosophies retiennent loin de nous, il serait *urgent* qu'un Comité d'études fonctionne à la C.G.T. :

1° Pour l'étude des points particuliers intéressant la femme au travail, et sur le plan général des revendications et améliorations ouvrières, les grandes questions toutes spéciales à leur sexe pour élaborer un programme féminin de revendications et d'actions. Le diffuser à profusion, de façon à faire con-

naitre à la population laborieuse féminine la beauté morale de ce programme de réalisations dans le but idéal de collaborer à la transformation de la société capitaliste, dont l'erreur fut d'arracher brutalement la femme du foyer pour la jeter dans les griffes de l'usine, et l'en rejeter peut-être aujourd'hui avec la même inconscience; l'étude du surmenage qui consiste à fournir un travail professionnel quand on doit cumuler avec celui-ci le travail ménager, les charges physiques de la maternité, le soin et l'éducation des enfants; rechercher des mesures propres à faciliter la femme dans cette triple tâche, lui évitant ce surmenage inadmissible, harmonisant la vie industrielle en fonction de la vie de famille, l'une ne pouvant exclure l'autre; rechercher à les équilibrer toutes deux au bénéfice de la santé de la femme et du bien-être de la famille;

2° Notre principe : à travail égal, salaire égal; l'action pour la conquête d'un salaire vital — questions urgentes pour éviter la concurrence et la rivalité de l'homme et de la femme à l'usine; situation exploitée par le patronat, particulièrement dans cette période de chômage et de crise économique; le gain illusoire que procure les bas salaires qui ne compensent pas pour la femme qui les accepte les dépenses supplémentaires qu'occasionne son absence du foyer et « la rétribution pour la garde des enfants, etc., etc... »;

3° Pour les ouvrières à domicile, re-fonte de la loi qui les protège, application des recommandations et conventions de Genève 1928 sur la fixation des *salaires minima*.

La semaine de *quarante heures* en *cinq jours*, les avantages qu'en retirera la femme, remède immédiat au surmenage.

Ce Comité syndical féminin étudierait aussi : « Toutes les conventions, les lois de protection du travail et du salaire féminins, toutes les propositions de modifications qui pourraient y être apportées; toutes les questions qui peuvent se soulever au B.I.T. ou à la Société des Nations concernant « *les femmes, les enfants* ».

L'application de la maternité, fonction sociale et rétribuée comme telle, « *l'éducation de la maternité consciente* », l'organisation des logements ouvriers.

Tout autant de questions qui ne peuvent être discutées dans nos Congrès déjà trop surchargés par le programme général et par les multiples et graves questions de l'heure présente, mais qui y seraient présentées sous forme de *résolutions*, après étude approfondie par les intéressées.

Nous demandons donc à nos camarades qu'une décision soit prise dans le sens de cette création :

« *Un Comité d'études* » qui ne peut que grandir et étendre l'influence mo-

rale de notre C.G.T. et aider à l'organisme syndical des *femmes salariées*. »

Trop de groupements, bien intentionnés peut-être, mais pas assez qualifiés, discutent de la vie des travailleuses sans la connaître. La C.G.T. est *indiscutablement* le seul organisme qualifié pour l'étude des questions et problèmes qui intéressent la vie des travailleuses. C'est l'influence et l'énergie de ses militantes qui évitera dans les Administrations et les Usines les animosités injustifiées tendant à créer des conflits de sexe, et c'est par l'éducation que nous ferons de la femme, « *non une concurrente* », *mais une camarade* prête à collaborer à toutes luttes sociales d'émancipation humaine et

« *A LA PAIX UNIVERSELLE* »

Les Assurances Sociales

Votée le 5 avril 1928 et modifiée le 30 avril 1930, la loi sur les Assurances sociales est entrée en application le 1^{er} juillet 1930. Le 1^{er} octobre 1930 étaient réglées les premières prestations pour la maladie et la maternité. Le 1^{er} juillet 1931 étaient payées les premières prestations au décès. Au 1^{er} janvier 1932, la garantie-chômage entrait en application. Au 1^{er} janvier 1933, l'assurance-invalidité commençait à fonctionner. Lorsque, le 1^{er} juillet 1935, seront payées les premières pensions de vieillesse, le cycle des prestations garanties par la loi sera complet.

Le Congrès confédéral dernier se prononçait sur les résultats de la première année d'application.

Un formidable concert d'imprécations de tous les adversaires du progrès social avait salué l'apparition de cette loi. Un membre éminent de l'Académie des Sciences n'avait-il pas dit d'elle : « C'est une institution nécessaire que le sentiment tolère, que le bon sens réprouve ».

La grande presse, les syndicats patronaux, les Chambres de Commerce, les intérêts économiques, alliés à certaines routines contrariées, avaient donné à fond contre la réforme.

Le Congrès confédéral constatait que, malgré ces assauts, l'expérience démontrait la vitalité de la loi obtenue grâce à l'effort de la C. G. T., de ses syndicats et de ses militants.

Soulignant que le caractère général des Assurances sociales est d'être une loi d'Assurances garantissant les principaux risques qui assaillent la famille ouvrière et non d'être une loi d'assistance, il se déclarait fidèle aux principes qui sont à la base de la loi et considérait notamment « que le versement ouvrier garantît aux travailleurs assurés la couverture des risques dans le maintien de leur indépendance et de leur dignité et

que l'obligation assurait l'application de la réforme à tous avec les meilleures conditions de fonctionnement de la loi ».

En se basant sur les premières constatations, le Congrès formulait ainsi ses observations :

Désireux de voir la loi donner son plein rendement, le Congrès estime que les services départementaux doivent être mis à même de faire avec régularité le travail qui leur incombe. Des moyens trop réduits en locaux et en personnel ont été mis à la disposition et les caisses ont été contraintes à vivre sous un régime d'avances incompatible avec une gestion rationnelle. Le Congrès demande que ces services soient améliorés.

Les sanctions contre les employeurs réfractaires doivent être immédiatement appliquées. En ne les appliquant pas, on placerait les salariés qui en sont victimes dans une situation douloureuse lorsqu'ils sont frappés par le sinistre, on placerait les employeurs respectueux de la loi dans une situation désavantageuse, on aboutirait au développement des violations de la loi.

La situation au regard de la loi des travailleurs à domicile, objet de chicanes inconcevables, doit être précisée par un texte qui, conformément aux intentions du législateur, leur garantira le bénéfice de l'assurance obligatoire.

Le Congrès signale la nécessité de continuer dans l'intérêt de la santé publique les prestations médicales et pharmaceutiques aux assurés dont la maladie dure plus de six mois.

En cas d'accident de travail, les assurés peuvent être placés en état de carence pour l'octroi des prestations. Le Congrès réclame, par une réforme de la loi sur les accidents du travail, le paiement par le responsable des cotisations que l'accidenté n'a pu effectuer.

En attendant le vote d'une loi d'assurance-chômage, qu'il continue à réclamer de toute sa volonté, le Congrès, en présence de la crise

de chômage qui menace de s'accroître, demande que soient compris dans la loi de finances les crédits nécessaires à permettre l'application de la garantie-chômage à partir du 1^{er} janvier 1932.

Le Congrès considère que le long retard apporté par le Parlement à voter la loi sur les assurances sociales ne doit pas priver des avantages de la loi les vieux travailleurs. Leur longue vie de labeur leur permet de réclamer de la société la protection qu'ils méritent.

Le Congrès réclame pour les salariés de plus de 65 ans une pension qui assure la paix de leurs vieux jours.

Il s'élève contre le retard apporté à l'application de la loi à l'Algérie, la Tunisie et les pays de protectorat.

Considérant que les caisses primaires, quelle qu'en soit la nature, doivent être placées sur le même pied d'égalité,

Le Congrès s'élève contre le projet gouvernemental qui, en modifiant les règles d'élection des caisses départementales, les place en fait sous la tutelle du pouvoir et enlève aux assurés de ces caisses le droit d'avoir les administrateurs qu'ils désirent.

Le Congrès s'affirme résolument partisan du droit pour les assurés d'adhérer, en toute liberté, aux caisses de leur choix et demande à toutes les organisations ouvrières de défendre de toutes leurs forces ce droit si souvent violé. Il considère que toute proposition ayant pour but de placer l'employeur en rapports directs avec les caisses pour l'envoi des cotisations précomptées ne peut que lui porter atteinte en facilitant les pressions patronales trop souvent exercées.

Il se déclare, en conséquence, et de l'avis unanime de toutes les caisses ouvrières, très résolument opposé à la proposition de MM. Dormann et Montigny, comme à toute autre proposition qui s'inspirerait des mêmes principes.

Le Congrès renouvelle ses revendications précédentes pour l'élévation à 25.000 fr. du salaire-limite pour l'assurance obligatoire et facultative.

Le dernier Congrès confédéral avait constaté la vitalité de la loi. Les statistiques qui nous sont communiquées maintenant, bien qu'encore incomplètes, apportent la confirmation de ce jugement.

Depuis le vote de la loi sur les Assurances sociales, les assauts des adversaires n'ont point arrêté, les oppositions des Chambres de Commerce se sont faites toujours aussi véhémentes, et les campagnes de la grande presse ont redoublé d'intensité. Toutes ces attaques n'ont point empêché la réforme de s'implanter solidement dans le pays. Ainsi que l'écrivait dès 1930 le camarade Antonelli : « La loi actuelle, reposant sur les trois grands principes de l'obligation, du précompte et de l'unité d'assurance, doit être considérée comme définitivement incorporée dans la législation sociale de notre pays ».

LES IMMATRICULATIONS

D'après les chiffres fournis à la Chambre par le rapport Valière, et au Sénat par le rapport Cavillon, on comptait 10.349.689 assurés immatriculés au 31 décembre 1932. La répartition s'en effectue de la façon suivante :

Assurés obligatoires non agricoles : 9.299.358.

Assurés obligatoires agricoles : 930.587.

Assurés facultatifs non agricoles : 13.830.

Assurés facultatifs agricoles : 96.897.

Assurance spéciale des femmes : 9.019.

Ces chiffres, qui dépassent les prévisions établies au moment du vote de la loi, doivent être toutefois considérés comme relatifs. Il conviendrait d'en déduire les doubles emplois, ainsi qu'un certain nombre de radiations opérées par suite de décès ou de changement de situation des assurés. Ils suffisent cependant pour reconnaître que, sauf dans les exploitations agricoles les immatriculations se sont effectuées avec une certaine régularité.

LES BONIS DES CAISSES

Les 815 caisses de répartition (assurance maladie-maternité-décès) ont reçu 3.386 millions de cotisations du 1^{er} juillet 1930 au 31 décembre 1932.

Les dépenses de prestations ne sont pas encore exactement connues. Cepen-

dant, d'après les résultats d'un premier dépouillement des comptes profits et pertes de 186 caisses, groupant ensemble 3.500.000 assurés, les services statistiques du ministère du Travail ont calculé les dépenses probables de l'ensemble des caisses de répartition supposées grouper 8 millions d'assurés. Les résultats suivants sont à prévoir :

Dépenses du 1^{er} octobre 1930 au 31 décembre 1931 : 781 millions.

Dépenses du 1^{er} janvier au 31 décembre 1932 : 805 millions.

Soit un total de 1.586 millions pour les deux premiers exercices.

Investissements des caisses de répartition au 31 décembre 1932 : 466 millions.

Fonds disponible à la Caisse des Dépôts et Consignations : 775 millions.

Ainsi, après deux ans et demi seulement de fonctionnement et en pleine crise, les caisses de répartition, qui devraient employer la presque totalité de leurs ressources au paiement des prestations en nature ou en espèces, ont abouti à une capitalisation qui s'élève au moins à un milliard 241 millions. Par contre, elles n'ont distribué, comme prestations aux assurés, qu'un milliard 586 millions.

On ne trouve dans aucun autre pays un tel exemple d'une capitalisation aussi intense

A cette situation plusieurs explications sont données. La législation des assurances sociales est au début, et au cours des années 1930 et 1931 les assurés connaissaient mal leurs droits et, dans bien des cas, n'ont pas réclamé les prestations qu'ils auraient légitimement pu obtenir.

Pour l'année 1932, qui devient une année normale, l'argument a beaucoup moins de valeur.

D'après les évaluations du ministère du Travail, portant toujours sur 8 millions d'assurés, on obtiendrait :

Recettes : un milliard 73 millions.

Dépenses : 805 millions, se répartissant comme suit :

Prestations maladie en nature : 369 millions ;

Prestations maladie en argent : 256 millions.

Prestations maternité en nature : 56 millions.

Prestations maternité en argent : 92 millions.

Prestations décès : 32 millions.

Ainsi l'excédent de recettes serait encore de 270 millions, ce qui paraît tout à fait excessif.

S'emparant de ces chiffres, la presse de droite en conclut que les calculs établis, lors de l'élaboration de la loi, étaient erronés et qu'ils ont abouti à faire réclamer des cotisations trop élevées. Il convient de rappeler qu'à cette époque, la même presse, pour empêcher le vote de la loi, soutenait que son équilibre financier n'était pas établi et que les Assurances sociales devaient courir au déficit. Les adversaires de la loi n'en sont pas à une contradiction près !

Dès lors, une tendance se manifeste parmi les grandes organisations patronales, celle de réduire les cotisations d'assurances en vue de diminuer les charges sociales. Déjà, plusieurs propositions parlementaires, notamment celle de M. Valadier, se sont efforcées de traduire cette tendance dans les textes.

La classe ouvrière marquera son opposition à ces dangereuses propositions.

ON NE PEUT REDUIRE LES COTISATIONS

Il est d'ailleurs tout à fait inexact de prétendre, comme on le fait, que la loi sur les Assurances sociales pourrait fonctionner normalement avec des contributions diminuées.

Les premières années d'application de la loi auront été, pour les caisses de répartition, des années de prospérité qu'on ne reverra plus. Mais on peut prétendre que les assurés n'ont pas eu leur part normale de cette prospérité.

On peut comprendre que le législateur ait apporté une prudence extrême dans l'élaboration des textes. Désireux de faire œuvre durable, et devant l'imprécision des statistiques permettant de prévoir le coût de la réforme, il a préféré fixer des prestations réduites, limitées

d'ailleurs par de nombreux barrages, que de risquer la faillite.

On s'explique, pour les mêmes raisons, que le Conseil supérieur des Assurances sociales ait prévu, lors de sa première séance, en août 1931, des tarifs de réassurance extrêmement faibles, et qu'il ait attendu d'être en possession des premiers résultats pour opérer certains relèvements qui restent encore insuffisants.

Les caisses françaises de répartition disposent de ressources qui ne correspondent pas tout à fait à 4 % des salaires des assurés. C'est un taux extrêmement faible si on le compare à celui des caisses de maladie des autres pays qui, bien que recevant des cotisations de 5, 5 ½ et même 6 % des salaires, ont la plus grande peine à faire face aux prestations légales qu'elles doivent fournir aux assurés.

Si, en France, les caisses ont pu réaliser provisoirement des bonis excessifs, cela ne tient pas à l'exagération de la cotisation. Cela tient à ce que l'on n'a pas donné leur compte aux assurés.

Le régime actuel des prestations d'assurance-maladie et maternité n'assure pas une couverture suffisante du risque, et laisse à la charge des assurés la plus grande partie des dépenses.

Au moment de l'élaboration de la loi, les campagnes déclenchées pour en empêcher le vote prédisaient les abus, le gaspillage, la faillite. Elles ont eu pour résultat de créer une certaine panique dans les milieux parlementaires qui ont rédigé des textes extrêmement rigoureux qui multipliaient les barrages entre l'assuré et les prestations.

En dehors même des restrictions apportées par la loi à l'octroi des prestations, les différences de tarifs restent très préjudiciables aux assurés.

Au moment du vote du rectificatif de 1930, le gouvernement et le parlement ont capitulé devant l'attitude violemment hostile des syndicats médicaux. Ils n'ont pas osé imposer, pour les soins médicaux et chirurgicaux un tarif obligatoire aussi bien aux caisses qu'aux assurés et aux médecins.

Les médecins font payer aux assurés les mêmes tarifs qu'aux clients privés. Les caisses d'assurance remboursent une partie de soins médicaux et chirurgicaux d'après leur tarif dit de *responsabilité*.

Or, la différence des tarifs est énorme. L'assuré, loin d'être remboursé de 80 à 85 % des dépenses effectuées reçoit une somme infiniment moindre, qui est (suivant le rapport Valière) de 40, 50 ou au maximum de 60 % des frais d'honoraires médicaux, et de 20 à 30 % de ses frais pour interventions chirurgicales.

Avec de telles différences, l'assurance sociale perd son principal caractère, et c'est avec raison que nombre de caisses s'efforcent d'obtenir des syndicats médicaux un abaissement de leurs prix en échange d'un relèvement de leurs tarifs de responsabilité afin de diminuer ou de supprimer la différence restant à la charge des assurés.

Mais il est permis de déplorer les résistances excessives mises par le Conseil supérieur des Assurances sociales à autoriser les relèvements des tarifs demandés par certaines caisses qui pouvaient les établir par suite de leur bonne situation financière.

Un premier relèvement général du tarif de réassurance est prévu par le Conseil supérieur. Il concerne les prix des opérations chirurgicales d'une certaine importance, des tarifs d'hospitalisation, de certaines opérations dentaires et des tarifs kilométriques en montagne. Ce relèvement qui ne doit causer qu'une augmentation de dépenses globale d'une quarantaine de millions est nettement insuffisant.

De toutes parts on a clamé que la loi des Assurances sociales devait être une loi de prévention. Or, la base essentielle de la prévention est le diagnostic précoce, la consultation du médecin en temps utile. Cette action préventive n'aura d'effets sérieux tant que l'assuré aura à supporter de telles différences.

Encore ne parlons-nous ici que des restrictions apportées à la loi dans son application. Un rapide coup d'œil sur les législations étrangères permet de voir

que la loi elle-même a multiplié en France beaucoup plus qu'ailleurs les difficultés mises à l'octroi des prestations.

Avant de songer à réduire les ressources de l'assurance, il conviendrait d'envisager la possibilité de supprimer les barrages mis par la loi entre l'assuré et les prestations.

Au 1^{er} octobre 1932, le congrès national des Caisses ouvrières « Le Travail », tenu à Lille, a marqué les principaux qui sont le délai de carence et les stages à répétition.

Dans la presque totalité des autres pays, l'indemnité journalière de maladie est payée à partir du quatrième jour. La loi française ne reconnaît ce droit qu'à partir du sixième. Cela signifie que sur cent jours de maladie, l'indemnité n'est payée que pour 85 dans les autres pays et pour 75 seulement en France.

Le droit aux prestations en nature et en espèces est presque partout accordé dès l'entrée dans l'assurance. Dans la loi française, le stage est prévu aussi bien pour les prestations en nature que pour les prestations en espèces; et il s'agit d'un stage à répétition que poursuit l'assuré toute sa vie. Il est défini d'une manière très rigoureuse : 60 jours de cotisations de sa catégorie dans le trimestre civil précédent celui dans lequel la maladie s'est déclarée. Un assuré peut avoir cotisé sans interruption pendant vingt ans et n'avoir jamais été malade, mais à sa première maladie, il pourra n'avoir pas droit aux prestations parce qu'il a été forcé d'interrompre ses versements pendant quelques semaines, même par suite d'une circonstance indépendante de sa volonté.

La loi du 30 avril 1930 exigeait soit 60 jours de cotisation dans le trimestre, soit 240 cotisations dans l'année. Cette prescription des 240 cotisations atténuait un peu la rigueur des conditions; elle a été subrepticement supprimée, au détriment des assurés, dans la loi du 3 juillet 1931, qui a remplacé le trimestre d'âge par le trimestre civil.

Avant d'écouter les mauvais conseillers qui lui demandent de réduire les ressources de l'assurance, le législateur serait mieux inspiré en cherchant à fai-

re que les assurances donnent aux salariés, aussi largement que possible et avec moins de restrictions, les avantages qu'il a voulu leur garantir.

LES ASSURANCES SOCIALES DEVANT LA CRISE

L'argument de la crise économique, si souvent invoqué par les adversaires pour supprimer, suspendre ou réduire les assurances sociales, est au contraire un de ceux qui doivent inciter à maintenir autant que possible intactes les ressources de l'assurance.

Ainsi que l'avait justement noté M. Hermut-Lehman, un éminent technicien d'assurances, emprisonné depuis plusieurs mois par les nazis allemands : « A une époque où, dans chaque pays, l'économie nationale est plus ou moins en proie à des convulsions de crise, le maintien des assurances est de la plus haute importance au point de vue social ». Recourir à la solution paresseuse de la réduction des cotisations représente la plus dangereuse des politiques.

Dans son rapport annuel de 1933, le Directeur du B. I. T. a marqué la forte influence que la crise économique faisait subir aux assurances sociales dans la plupart des pays. Par suite du chômage, le nombre des assurés actifs a diminué, et les ressources des caisses, souvent irrégulièrement versées, ont notablement baissé. Par contre, les privations ont diminué la résistance du chômeur devant la maladie; le nombre des malades a augmenté; celui des pensions d'invalidité s'est élevé également.

Ainsi, un peu partout, la situation mondiale des assurances, par suite de la crise, se résume par un fléchissement des ressources et une aggravation des charges. Dans les régimes d'assurances, les mieux organisés et les plus solidement établis, les déficits se manifestent dont la conséquence, après un sévère renforcement des mesures de contrôle, par une réduction des avantages accordés aux assurés, opérée par voie législative. Il en résulte une aggravation des misères physiques qui, dès maintenant, se manifeste dans les pays les plus

frappés et qui menace de compromettre l'excellente politique sanitaire poursuivie depuis de nombreuses années.

Si la crise de chômage en France, bien que douloureuse, a été moins intense que dans beaucoup d'autres pays, ses répercussions se sont cependant fait sentir sur la vie des institutions d'assurances.

La moyenne mensuelle des cotisations, qui était de 300 millions en 1931, n'a plus été que de 270 millions en 1932. Dans certains départements, particulièrement atteints par le chômage, des caisses sérieuses n'ont pu équilibrer leur bilan qu'avec certaines difficultés, et on en cite qui n'ont pas eu à faire appel aux fonds de réassurance uniquement à cause des bonis importants qu'elles avaient pu réaliser au cours de leur premier exercice.

A défaut d'une organisation de l'assurance-chômage que continue à réclamer la Confédération Générale du Travail, la loi du 30 avril 1930 a institué, d'une façon d'ailleurs insuffisante, la garantie des droits de l'assuré en cas de chômage. Mais celle-ci n'était établie que par le versement de ses cotisations par la Caisse générale de garantie pendant quatre mois. Avec la prolongation du chômage, cette garantie est devenue rapidement inopérante.

En cas de chômage prolongé, les assurés cessent d'avoir droit aux diverses prestations et se trouvent rejetés vers les secours de l'assistance publique.

Reconnaissons qu'avec le désir de corriger dans une certaine mesure la rigidité des textes, l'administration s'est efforcée d'interpréter largement la loi en instituant par décret le maintien des droits du chômeur avec déclassement. C'est un effort qu'il convient d'approuver, mais qui est loin de compenser les situations difficiles créées par la crise.

On observe d'ailleurs que, par suite d'une insuffisante liaison entre les offices de placement et les institutions d'assurances, les caisses ne sont le plus souvent créditées des sommes représentant la garantie-chômage que pour les seuls assurés qui doivent faire appel aux prestations. Il en résulte pour elles une insuffi-

sance de ressources qui compromet leur fonctionnement.

Pour toutes ces raisons, on ne saurait considérer autrement que comme une faute grave et une atteinte à l'assurance, toute proposition qui tendrait actuellement à abaisser le taux des cotisations.

LES REFRACTAIRES

La crise n'est pas la seule cause des insuffisances de rentrées que l'on a pu constater.

Une autre cause, dont il convient de ne pas sous-estimer l'importance, réside dans le défaut d'application de la loi.

Des employeurs s'abstiennent de réclamer le précompte et de payer leur propre cotisation; d'autres enfin, tout en retenant la cotisation ouvrière, n'envoient ni cartes, ni timbres aux services et conservent les sommes retenues pour les nécessités de leur entreprise.

On a estimé à environ 30 % le nombre des employeurs qui, sous ces formes diverses, ne versent pas les cotisations qui leur incombent. Le docteur Fié, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre, a indiqué qu'au cours de l'exercice 1932, au lieu d'une recette prévue de 4 milliards 240 millions, les caisses n'avaient reçu que 3 milliards 250 millions. Sur le milliard qui manque, la part résultant des opérations de ceux qu'on a appelés « les resquilleurs » des Assurances sociales doit être des plus importantes.

Ce défaut d'application de la loi, qui aboutit en certains cas à priver des assurés des prestations auxquelles ils ont cependant droit, cause à l'assurance un grave préjudice et la contagion du mauvais exemple reste menaçante.

L'extrême faiblesse mise jusqu'ici à poursuivre les fraudeurs ne saurait continuer. Le premier devoir de l'Administration est de veiller à l'application de la loi et d'appliquer les sanctions que celle-ci a édictées contre les fraudeurs. Ces sanctions, fixées par l'article 64, se montrent d'ailleurs insuffisantes; elles le sont devenues plus encore avec l'interprétation qu'en a donnée la jurisprudence.

Divers projets tendent à l'application en ces matières de l'article 408 du Code pénal; mais la meilleure réforme serait celle qui établirait la responsabilité civile de l'employeur défaillant.

Mais rien ne sert de fixer des sanctions si celles-ci doivent ne pas être appliquées. Tout se ramène donc à une meilleure volonté d'appliquer la loi et à une sérieuse organisation du contrôle.

Un décret du 6 août 1932 a fixé à 160 le nombre des inspecteurs chargés de veiller à l'application. Le nombre en est, de l'avis de tous, ridiculement insuffisant; encore tous les postes ne sont-ils pas pourvus et l'Administration laisse trop souvent sans suite les demandes faites par ces inspecteurs, dont le rôle serait amplement facilité si on les assermentait et si on les habilitait à verbaliser, comme le font les inspecteurs du travail.

Les défaillances de l'Administration en face des réfractaires sont d'autant plus condamnables que les campagnes contre la loi sur les Assurances sociales se sont continuées avec ténacité et que certains des adversaires n'hésitent pas à conseiller publiquement le sabotage de la loi.

PROJETS DE SABOTAGE

Nous renonçons à exposer dans ce bref rapport les moyens employés dans cette campagne dont toute bonne foi a été exclue.

Les intentions du législateur ont été dénaturées, les chiffres ont été volontairement falsifiés, et depuis le commencement d'application, toutes les difficultés rencontrées, difficultés qui ne pouvaient manquer de se présenter pour une réforme de cette importance, ont été à plaisir grossies en vue de créer dans le pays un état d'esprit hostile.

Nombre de propositions de loi ont été déposées qui, sous prétexte de « simplifier » ou de « refondre » la loi sur les assurances sociales, avaient surtout pour but de tenter sa destruction en sapant les principes qui lui servent de base, notamment ceux de l'obligation et du pré-

compte. Les militants ouvriers et les caisses ouvrières d'assurances sociales se sont constamment placés au premier rang des défenseurs de cette loi que la classe ouvrière a voulue et qu'elle saura conserver.

Il convient de dire d'ailleurs que jusqu'à présent les efforts de sabotage ont rencontré un échec complet devant le Parlement.

Les difficultés budgétaires et la crise économique devaient servir de prétexte pour aboutir à l'anéantissement de la loi. Les ligues fascistes, les comités de contribuables et les Chambres de Commerce en avaient profité pour renouveler leurs attaques avec une violence accrue. Se faisant, leur interprète, le sénateur Milan, avait proposé la suspension de la loi du 30 avril 1930 jusqu'à la date du 31 décembre 1934.

En raison de la personnalité même de son auteur, président de la Caisse d'amortissement, la proposition paraissait menaçante. La Confédération Générale du Travail fit entendre, le 16 février 1933, une vigoureuse protestation :

La Confédération Générale du Travail s'élève de toutes ses forces contre la proposition du sénateur Milan, tendant à suspendre l'application de la loi sur les assurances sociales.

Elle ne peut qu'y voir une provocation directe au monde ouvrier. Le but de cette proposition ne saurait d'ailleurs être douteux, non plus que son hypocrisie. Suspension est mise ici pour suppression pure et simple: il suffit de l'indiquer pour signifier que les travailleurs s'opposeront de toutes leurs forces à cette régression.

La Confédération Générale du Travail veut croire que le Parlement ne songe pas à prendre en considération un tel projet qui vient à l'appui des désirs et calculs de tous les éléments dressés en bataille contre la démocratie et le régime parlementaire.

Elle a le devoir d'attirer l'attention des deux Assemblées sur les responsabilités qui seraient leurs si elles ne rejetaient point la manœuvre des organisations réactionnaires, dont le sénateur de la Savoie n'est, en l'espèce, que le porte-parole.

Le lendemain, la C. G. T. précisait à nouveau sa protestation :

La Confédération Générale du Travail dénonce au monde ouvrier et à l'opinion la proposition du sénateur Milan, ayant pour objet de suspendre le fonctionnement de la loi sur les Assurances sociales.

Personne ne saurait se méprendre sur le but réel de cette proposition. Elle vise nettement à la suppression de la loi d'ailleurs réclamée par les organisations réactionnaires dont M. Milan s'est fait le porte-parole. Tout arrêt dans l'application de la réforme signifierait la dislocation de son mécanisme, l'obligation de tout recommencer. C'est d'une telle évidence que le fait de parler seulement de suspension n'ajoute qu'une hypocrisie à la manœuvre réactionnaire.

Ces protestations, jointes à la réprobation des amis de la loi qui manifestèrent leur émotion, eurent leur résultat : la proposition Milan fut repoussée par 221 voix contre 6, à la séance du Sénat du 21 février 1933.

En raison de leurs échecs successifs, les adversaires de la loi ne se risqueront sans doute plus à des attaques parlementaires aussi marquées. Mais la vigilance des militants devra continuer à s'exercer : les adversaires n'ont pas désarmé et à la moindre occasion ils présenteront des propositions de « réforme de la loi » sans doute plus modestes, mais non moins pernicieuses ; plusieurs déjà sont soumis à l'étude des Commissions.

LA MUTUALISATION

Si, dès la première heure et sans arrêt, les colères réactionnaires se sont exercées contre les Assurances sociales, la période électorale législative de mai 1933 a été l'objet d'attaques renouvelées.

La Fédération de la Mutualité Française, qui avait constitué d'importantes caisses d'assurances, se plaignait d'avoir rencontré quelques résistances de la part des services départementaux pour le recrutement de ses assurés. Cette préoccupation d'un caractère très particulier fut marquée par elle aux Etats généraux de la Mutualité du 28 juin 1931 et une vive

campagne fut engagée par cette organisation pour obtenir, par une modification de la loi, un régime spécial favorable aux caisses mutualistes. Cette campagne eut pour conséquence le dépôt de projets de loi les plus divers, dont quelques-uns remarquablement fantaisistes, qui visaient à la « mutualisation » des Assurances sociales.

La « mutualisation » devint le tremplin de propagande de tous les adversaires de la loi, heureux de trouver de nouveaux renforts et un excellent moyen de confusion. La réforme de la mutualisation devint le programme accepté par tous, sous lequel ils entendaient les modifications les plus diverses.

La Confédération Générale du Travail s'était abstenue de participer aux discussions électorales. Au lendemain des élections, elle fixa sa position dans un manifeste :

La C. G. T. et les Assurances sociales

Au premier rang des défenseurs de l'Assurance sociale, la Confédération Générale du Travail a réclamé la loi de solidarité sociale, d'hygiène et de prévention impatientement attendue par la classe ouvrière. Interprète fidèle de la volonté des travailleurs, elle a défendu la loi, malgré ses imperfections, contre une campagne sans précédent. Elle peut considérer que le vote de la loi sur les Assurances sociales est le résultat de son effort soutenu.

A l'application de la loi du 30 avril 1930, le nombre des immatriculations (9.445.000 au 31 mars 1931), dépassant les prévisions, a consacré l'échec des adversaires et montré que, malgré ses lacunes et certaines faiblesses inhérentes à sa période de début, la loi a été bien accueillie par les masses ouvrières.

Une recrudescence des campagnes contre les Assurances sociales a marqué la fin de la dernière législature.

Arguant de la crise économique, les uns réclament la suspension ou même la suppression de la loi.

Sous prétexte de prétendues simplifications, les autres cherchent à en détruire l'économie générale, à en fausser les principes directeurs ou à bouleverser son fonctionnement.

Comme en 1929, les pires sottises sont

répétées, les plus perfides erreurs répandues.

Sous le terme vague de « mutualisation des Assurances sociales » se cachent les volontés de sabotage, depuis la création d'inadmissibles privilèges, par le retour à des formations périmées, jusqu'à la destruction de l'assurance par la suppression de l'obligation et du précompte.

La Confédération Générale du Travail dénonce ces prétentions. Elle demande aux travailleurs des villes et des campagnes de défendre leurs Assurances sociales contre les manœuvres dangereuses qui les menacent.

La C. G. T. n'a jamais prétendu que le texte de la loi du 30 avril 1930 doit rester intangible. Elle a, au contraire, réclamé et continuera à réclamer les améliorations que l'expérience montre indispensables, notamment en ce qui concerne: les travailleurs à domicile, les salariés aux pièces, les assurés malades depuis plus de six mois, la situation des accidentés du travail, celle des chômeurs, et le sort des travailleurs âgés de plus de 65 ans.

Mais elle dénonce comme mortel pour les Assurances sociales tout projet qui porterait atteinte:

- A l'obligation et au précompte;
 - A l'octroi ou au remboursement des prestations en nature;
 - A l'égalité des droits de toutes les caisses d'assurances;
 - A la liberté pour les assurés du choix de leur caisse; comme à leur droit de gestion.
- Déjà, certaines initiatives gouvernementales ont atteint ces principes; et la mansuétude coupable des pouvoirs publics à l'égard des employeurs réfractaires a rendu plus difficile l'application de la loi.

De nouvelles fautes ne doivent pas être commises. Gouvernement et Parlement sont en face de leurs responsabilités. Ils seront jugés à leurs actes.

La classe ouvrière ne permettra pas que soit atteinte ou dénaturée cette loi humaine et hautement bienfaisante. En son nom; de toute la force de ses organisations, la C.G.T. se dressera contre les manœuvres de sabotage qui se préparent.

Le projet pour lequel les dirigeants mutualistes ont continué leur campagne émanait de deux députés, MM. Dormann et Montigny. Il prévoyait à l'ori-

gine la suppression du précompte pour les assurés mutualistes. On conçoit le succès qu'il rencontra chez les adversaires des Assurances sociales, car il portait un premier coup au principe de l'obligation, qu'avait déjà essayé, mais en vain, de détruire M. de Lasteyrie, président du groupe de la Mutualité à la Chambre des Députés.

Tel qu'il était rédigé, le projet Dormann devait, par son exagération même, rencontrer de sérieuses hostilités, même dans les rangs mutualistes.

Le projet fut donc, à plusieurs reprises, remanié et édulcoré. Le dernier texte, récemment déposé, a rencontré une nouvelle approbation du dernier Congrès de la Mutualité Française.

Il aboutit, sous sa forme dernière, à la constitution d'un nouveau titre de la loi, le titre VI, par lequel les sociétés de secours mutuels auraient un régime tout à fait particulier pour l'application de la loi sur les Assurances sociales. Il y aurait confusion juridique entre la société de secours mutuels et la caisse d'assurances. La comptabilité serait distincte, mais dans l'intérieur de cette comptabilité, la distinction entre les risques, qui a été établie par le règlement général d'administration publique, n'existerait plus et les sociétés de secours mutuels seraient libres de fournir telles prestations qu'elles désireraient, à condition que ces prestations soient équivalentes à celles de la loi.

Enfin les sociétés mutuelles créeraient entre elles leurs propres unions de réassurance, après toutefois les prélèvements indispensables pour le fonds de majoration et de solidarité, ainsi que pour le fonds de garantie.

Inspiré par l'étroit particularisme qui anime présentement les dirigeants mutualistes, ce projet présente un danger sérieux pour la loi.

Il aboutirait à une diversité de régimes de prestations dans laquelle il serait impossible aux assurés de connaître exactement leurs droits et qui ainsi serait une cause de désaffection. Il permettrait d'autre part une multiplication des caisses alors que toute bonne technique conduit à la concentration. Il

multiplierait le nombre des Unions de réassurance, qui toutes auraient la prétention de faire en ordre dispersé de l'hygiène sociale et de la prévention, aboutissant ainsi au gaspillage des efforts et des ressources.

Mais il est, masquées derrière ce projet, d'autres préoccupations dont il est facile de reconnaître l'origine dans cette fausse mutualité des Unions interprofessionnelles de création patronale, qui paraissent exercer sur la mutualité officielle une influence de plus en plus importante.

La première vise à la destruction des services départementaux qui restent l'armature solide de la loi, malgré la tendance à la centralisation excessive qu'on a pu constater au sein de l'administration.

La seconde tend à établir ce qu'on a appelé la « liaison directe », c'est-à-dire l'envoi des cotisations d'assurance effectué directement par l'employeur à la caisse choisie par l'assuré sans passer par l'intermédiaire du service départemental. Ce lien direct, toujours réclamé par les caisses patronales, supprimerait en fait, sans apporter aucune simplification pour les employeurs, la liberté de choix des assurés, liberté déjà bien réduite par les dispositions prises par certaines firmes de faire de l'adhésion à leur caisse une condition d'embauchage.

Si le régime de la loi de 1898 convient parfaitement à la mutualité libre, un régime différent, comportant un contrôle plus sérieux et davantage de garanties pour l'assuré, s'impose dans un régime d'assurances obligatoires.

L'opposition nettement manifestée par le mouvement ouvrier aux premiers projets de « mutualisation » se continue donc devant les projets *rectifiés* inspirés du même état d'esprit.

DES REFORMES

La Confédération Générale du Travail n'a jamais prétendu que la loi sur les Assurances sociales était parfaite. Elle a même, à maintes reprises, signalé certains défauts du texte de 1928. Le rectificatif de 1930, amené par la campagne

des adversaires, a accentué ces défauts. Des améliorations utiles pourraient être obtenues en revenant aux principales dispositions de la loi de 1928.

Il est certain que, par exemple, le rétablissement de la cotisation fixée par un pourcentage sur le salaire constituerait une simplification réelle et supprimerait les injustices du système des catégories.

Il est non moins évident qu'en fixant un plafond maximum pour le versement des cotisations, mais en relevant notablement (à 25.000 francs par an) le salaire limite, sans tenir compte des charges de famille, on réduirait d'inutiles complications tout en rendant service aux assurés.

Mais ne trouve-t-on pas le plus souvent opposés à ces simplifications réelles, ceux qui protestent le plus véhémentement contre les « complications » de la loi.

Dans une étude approfondie qu'elles firent de ces questions, les Caisses ouvrières « Le Travail » ont présenté à leur congrès de Lille (1^{er} octobre 1932) toute une série d'observations visant non seulement à rendre la loi plus simple pour tous, mais encore à la rendre meilleure. Un certain nombre de ses suggestions ont d'ailleurs été retenues dans les revendications présentées par les autres Caisses d'Assurances sociales.

Sans vouloir entrer dans les détails, signalons quelques-uns des points soulevés :

La situation des *travailleurs à domicile* devant les Assurances sociales reste des plus incertaines. La volonté nettement affirmée par le législateur de 1928 et de 1930 s'était pourtant nettement affirmée en faveur de l'immatriculation de ces travailleurs dans l'assurance obligatoire. Mais l'absence d'une définition précise du terme « salarié » a permis à nombre d'employeurs de refuser cette immatriculation. Il résulte de nombreux procès, une jurisprudence encore imprécise, et l'imprécision qui subsiste laisse un grand nombre de travailleurs à domicile en dehors des avantages de l'assurance.

Une proposition de loi réglant cette matière avait fait l'objet d'un rapport de la Commission parlementaire, au cours de la précédente législature. Depuis, malgré une reprise de la proposition, aucune solution n'est encore intervenue.

Dans un projet de loi déposé au nom du gouvernement, le ministre du Travail a cherché à mettre un terme aux querelles doctrinales et aux procès suscités par la définition du salarié. Il propose une définition nouvelle des assurés obligatoires dans laquelle ne figurera plus le mot de salarié, objet de tant de débats, et classe dans l'assurance obligatoire « toutes les personnes travaillant à domicile, habituellement et personnellement, soit seules, soit avec les membres de leur famille, ou même un auxiliaire, pour le compte d'un ou de plusieurs chefs d'entreprises ».

La C. G. T. s'est, d'autre part, toujours prononcée pour l'égalité de traitement entre assurés français et assurés de nationalité étrangère. La thèse de l'administration reste favorable au régime des conventions de réciprocité entre nations. Il restera encore à mener une sérieuse action pour réparer sur ce point l'injustice de la loi de 1930, et pour obtenir qu'à l'égalité de cotisation corresponde l'égalité des droits.

La situation des *assurés accidentés du travail* reste une des graves lacunes de la loi. Pour éviter à cet assuré la perte de ses droits, il conviendrait que la double cotisation d'assurance soit mise à la charge de l'employeur, et par suite des Compagnies d'assurances-accidents pendant la durée de l'incapacité temporaire.

Enfin l'exclusion des avantages de l'assurance des *travailleurs ayant dépassé l'âge limite* lors de la mise en application de la loi reste un véritable déni de justice. Avec les caisses ouvrières, il faut considérer que « les vieux travailleurs qui ont collaboré par toute une vie de labeur à la prospérité commune, ne sauraient être rendus responsables des tergiversations du Parlement qui a mis plus de dix ans à voter la loi. Ils ne sauraient être décemment abandonnés

à la misère alors qu'une retraite a été votée par le Parlement en faveur de tous les anciens combattants, même en faveur de ceux que leur situation privilégiée place en dehors de l'application de la loi sur les assurances sociales ».

Les organisations syndicales, sur la demande de la Commission administrative, ont mené campagne dans le pays pour obtenir la réparation, encore attendue, de cette injustice.

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

Successivement tous les ministres du Travail ont affirmé leur volonté de simplifier et d'améliorer la loi. Un projet est maintenant déposé ; il porte les signatures des ministres du Travail, de la Justice, de l'Intérieur, des Finances, du Budget, de l'Agriculture, de la Santé publique et des P. T. T.

Il se propose :

« 1° De mettre un terme aux querelles doctrinales et aux procès suscités par la définition du salarié ;

« 2° De modifier l'assiette des cotisations en supprimant les catégories et en unifiant les versements demandés aux employeurs ;

« 3° De substituer au paiement par timbres le paiement en espèces ou par chèque, sans autre formalité que l'envoi d'un relevé global des salaires, et de créer un document unique pour créditer les caisses des cotisations qui leur reviennent et de déterminer les droits des assurés aux prestations ;

« 4° De n'exiger des assurés, pour le droit aux prestations, qu'un temps minimum de travail, ou, dans certains cas, qu'un minimum de salaires, et de maintenir les droits des assurés en cas de maladie, d'accident du travail, de chômage, de départ pour le service militaire ;

« 5° D'assurer une meilleure gestion des caisses par diverses dispositions concernant les frais de gestion et le contrôle des placements ;

« 6° D'accorder le bénéfice de la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux

vieillards, aux personnes de 65 à 70 ans au 1^{er} juillet 1930, exclues du bénéfice de la loi sur les Assurances sociales ;
« 7° D'appliquer l'assurance-invalidité dans l'agriculture. »

Les intentions qui ont inspiré ce projet sont, à coup sûr, excellentes. Il pourra servir utilement de base pour l'examen et les discussions des Commissions.

Mais en des matières aussi délicates que celles de l'assurance, les bonnes intentions ne sauraient suffire. C'est dans les détails que se rencontreront les progrès ou les difficultés.

Sans vouloir examiner ici, même sommairement, ses dispositions, il sera permis de regretter l'excessive modération de certaines réformes. En particulier en ce qui concerne le salaire limite, porté seulement à 18.000 francs avec maintien des relèvements pour les charges de famille ;

Le maintien des restrictions apportées aux droits des assurés de nationalité étrangère ;

L'inscription à l'assistance obligatoire des exclus entre 65 et 70 ans.

Ce n'est pas sans appréhension que sera considéré l'établissement du livret d'assuré. Tout en reconnaissant qu'il apporte quelque simplification, il conviendrait de ne pas reconstituer le livret ouvrier, autrefois condamné.

Il sera également permis de considérer comme d'assez mauvaise inspiration la disposition qui relève de dix francs la cotisation mensuelle des assurés à forts salaires sans apporter en compensation de sensibles avantages ;

De même celle qui porte de 15 à 20 p. 100 le ticket modérateur en cas de maladie pour les assurés à bas salaires ;

Ainsi que celle qui exige sous peine de déchéance que la première constatation de maladie soit faite dans les 48 heures.

Il est à supposer que si les auteurs du projet avaient pris soin de consulter les syndicats ouvriers, et non pas seulement les techniciens de l'administration, plusieurs faiblesses de ce projet auraient pu être évitées.

LES DECRETS DE COORDINATION

L'application de la loi sur les Assurances sociales soulève tant de problèmes qu'il nous est impossible de les relever tous.

Signalons que les décrets prévus à l'article 49 de la loi, concernant les règles de coordination pour les travailleurs des services publics et assimilés ont été publiés le 30 juin 1931.

Mais ces décrets édictent simplement les règles générales à observer en cette matière. La diversité des régimes particuliers impose la publication de toute une importante série de décrets dont un petit nombre seulement sont parus.

Des complications administratives, certaines oppositions entre les divers départements ministériels et aussi l'opposition présentée par plusieurs services publics ou concédés ont été la cause de retards préjudiciables à de nombreux travailleurs.

LES TENDANCES DE L'ADMINISTRATION

Dans l'examen qui est généralement fait des mesures propres à améliorer ou à simplifier la loi sur les Assurances sociales, les retouches au texte législatif sont presque exclusivement envisagées. Toutefois, il convient d'estimer qu'un meilleur fonctionnement pourrait être obtenu, sans modifier la loi, par quelques réformes administratives.

Les adversaires les plus décidés à condamner ce qu'ils appellent *l'étatisme* de la loi sur les Assurances sociales se gardent soigneusement de rappeler que cet étatisme a été, sur leurs propres suggestions, renforcé par le rectificatif de 1930.

La loi de 1928 prévoyait l'organisation d'Offices départementaux d'Assurances sociales, comprenant une représentation des assurés et jouissant d'une assez large autonomie. En supprimant les Offices et en plaçant totalement les services administratifs sous la direction quasi-exclusive du ministère du Travail, le rectificatif a facilité une centralisation excessive que l'administration n'a que trop tendance à développer.

En voulant tout voir, tout faire, tout décider, tout contrôler au lieu de déléguer une partie de ses pouvoirs à des agents locaux qui seraient plus près des employeurs et des assurés, l'administration centrale aboutit à une indescriptible congestion de ses services qui sont embouteillés, et à l'impossibilité pour les services départementaux de donner suite aux affaires qui leur sont soumises avant des délais qui se chiffrent par des mois en raison de leur absence de pouvoir de décision.

Cette tendance à la centralisation excessive est encore aggravée par une regrettable habitude prise par l'administration centrale de rédiger tous ses textes sans consulter ni les intéressés, ni ceux des agents qui sont en contact avec le public. Il en est résulté une abondante littérature administrative, quelquefois contradictoire, pas toujours très claire et souvent inutile dont le résultat est de rendre plus difficile l'application de la loi.

Pour ne citer qu'un exemple, les décrets et circulaires qui ont fixé la constitution des Unions de réassurance, pris sans aucune consultation préalable, ont abouti à une extraordinaire complication, soulevant l'opposition unanime, et à une restriction des droits des assurés qui sont le plus souvent représentés dans ces organismes par leurs propres employeurs.

Une large décentralisation administrative; des consultations plus fréquentes des intéressés; des pouvoirs plus étendus et conformes à la loi accordés au Conseil supérieur des Assurances sociales qui est actuellement réduit au rôle d'une chambre d'enregistrement, auraient les résultats les plus heureux et faciliteraient une application plus souple et plus harmonieuse de la loi.

LES CAISSES OUVRIERES

En soulignant ici les défauts de la loi et les insuffisances de son application, nous sommes animés du désir de faciliter, par l'effort ouvrier, un fonctionnement meilleur d'une loi, faite dans

l'intérêt des assurés et qui doit leur apporter le maximum d'avantages.

Ces défauts et ces lacunes n'empêchent pas les Assurances sociales de constituer, dans leur ensemble, un progrès social évident, et de mériter les espoirs que la classe ouvrière continue à placer dans cette grande réforme.

La collaboration constante apportée par les syndicats ouvriers et par leurs Unions départementales, tant pour l'administration des caisses primaires départementales que pour la gestion des caisses ouvrières, a eu partout une heureuse influence. Elle continuera à s'exercer heureusement pour que l'application de la réforme et l'interprétation des règlements se fasse dans le plus large sens social.

S'écartant à la fois de la forme étatique, qui avait présidé au sort de la loi du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières, et des conceptions périmées du paternalisme, dont le législateur devait cependant autoriser la survivance, la loi sur les Assurances sociales appelle les travailleurs assurés à l'administration de leurs caisses d'assurances. Elle leur accorde une part de gestion et même — ce qui est la caractéristique bienfaisante de la législation française — elle accorde pour les caisses constituées par groupement spontané d'assurés, la gestion totale aux travailleurs.

Pour l'exercice de ce droit total de gestion, si violemment combattu et qui ne fut maintenu que par la vigilance de nos organisations, les caisses ouvrières d'Assurances sociales « Le Travail » ont été constituées. Groupant, au début, une centaine de mille membres, elles ont maintenant presque quadruplé leurs effectifs et le moins qu'on en puisse dire, c'est que leur administration, ne le cédant en rien à celle des autres caisses, apporte une claire démonstration de la capacité de gestion de la classe ouvrière. La caisse de capitalisation pour les risques invalidité et vieillesse (Caisse des Assurances sociales du Travail) assure dès maintenant presque un millier de pensions provenant des cotisations d'anciens assurés des retraites ouvrières et payannes. Au 1^{er} juillet 1933, le montant

des cotisations d'assurances sociales placées par ses soins dépassait cent millions de francs. Elle s'oriente de plus en plus vers une politique de placements sociaux et de prêts aux communes et aux départements.

LE BULLETIN OUVRIER

La Voix du Peuple publie régulièrement une « Chronique des Assurances sociales » qui reproduit la plupart des textes officiels relatifs à l'application de la loi (lois, décrets, arrêtés, circulaires, réponses aux questions écrites), ainsi que les textes des principaux jugements faisant jurisprudence en la matière.

L'abondance de ces documents rendait impossible la publication de commentaires pourtant indispensables. En vue de combler cette lacune et aussi dans le but de défendre efficacement le point de vue ouvrier devant tous les problèmes, si vivement controversés, de l'Assurance, une nouvelle publication mensuelle, placée sous le contrôle de la C. G. T., paraît depuis le début de cette année.

Nous reproduisons quelques lignes de la déclaration par laquelle, en son premier numéro, le *Bulletin ouvrier des Assurances sociales* se présentait à ses lecteurs :

Les adversaires n'ont point désarmé.

Les puissances capitalistes et la grande presse à leur dévotion continuent leurs campagnes perfides. Au Parlement, les propositions de suppression et de sabotage de la loi se multiplient.

Les travailleurs doivent défendre les Assurances sociales.

En signalant les campagnes des adversaires, en dénonçant les manœuvres de sabotage ou d'accaparement de l'assurance, ce Bulletin fournira aux travailleurs les armes nécessaires de défense.

Défendre la loi avec intelligence, c'est s'efforcer de combler les lacunes qu'elle comporte, de corriger ses imperfections, afin de lui faire rendre le maximum d'avantages pour la classe ouvrière et pour la santé publique.

La loi sur les Assurances sociales n'est faite ni pour les caisses, ni pour les praticiens. La loi est faite pour les assurés.

Ce Bulletin sera l'organe de défense des assurés. Il leur rappellera sans cesse comment et pourquoi ils doivent se défendre eux-mêmes :

En s'intéressant aux conditions dans lesquelles la loi s'applique; en ne laissant pas aux employeurs et aux bourgeois philanthropes le soin de conduire leurs affaires; en adhérant aux caisses ouvrières, les seules exclusivement administrées par les assurés; en réalisant ainsi: **l'assurance aux assurés.**

Assuré d'une bonne présentation et avec une rédaction substantielle, ce bulletin, dont le prix est d'ailleurs des plus modiques, a reçu un excellent accueil. Il est dès maintenant un excellent élément de notre action.

Nous renouvelons notre appel auprès des syndicats et des militants confédérés pour que ceux qui ne l'ont pas encore fait, lui apportent le concours de leur abonnement.

LES ASSURANCES SOCIALES DEVANT LE B. I. T.

Devant la Conférence internationale du Travail, la question des Assurances sociales s'est à nouveau posée.

En 1925, elle avait adopté deux conventions relatives à l'assurance-accidents et les maladies professionnelles. En 1927 plusieurs conventions sur l'assurance-maladie avaient été acceptées.

La session de 1932 avait préparé un questionnaire sur l'assurance-invalidité-vieillesse-décès. Celle de 1933 a adopté plusieurs conventions et une recommandation relatives à ces questions.

Enfin, la session de 1934 devra se prononcer sur une convention relative à l'assurance-chômage, à la suite du questionnaire que la conférence de 1933 a préparé.

Le cycle des conventions générales sur les Assurances sociales sera ainsi à peu près épuisé dans ses grandes lignes, et le vœu, contenu dans la résolution de Genève de 1925, aura été réalisé : « Un régime de travail fondé sur la justice sociale exige l'organisation d'une protection efficace du travailleur contre les

risques qui peuvent mettre en danger leur existence et celle de leur famille ».

Les six conventions d'assurances adoptées en 1933 concernent :

L'assurance-vieillesse dans les professions industrielles et commerciales;

L'assurance-vieillesse dans les entreprises agricoles;

L'assurance-invalidité dans les professions industrielles et commerciales;

L'assurance-invalidité dans les entreprises agricoles;

L'assurance-décès dans les entreprises industrielles et commerciales;

L'assurance-décès dans les entreprises agricoles.

En raison de la diversité des législations en matière d'assurances, et devant la nécessité d'établir des textes susceptibles de recueillir un grand nombre de ratifications, la conférence a abouti à des conventions d'un niveau extrêmement bas. Mais elle a adopté, en outre, une recommandation aux États qui marque plus heureusement toute une orientation pour l'avenir.

Une question technique extrêmement difficile a été renvoyée aux prochaines sessions : celle de la conservation des droits acquis ou en cours d'acquisition.

L'activité de la Fédération Syndicale Internationale

Entre le congrès international tenu en 1930 à Stockholm qui décida le transfert du siège du secrétariat d'Amsterdam à Berlin, et le congrès international de 1933 devant avoir lieu en juillet à Bruxelles, qui sanctionnera le nouveau transfert, de Berlin à Paris, l'activité de la Fédération Syndicale Internationale a répondu dans la mesure de ses possibilités aux exigences de la situation.

En dehors des tâches qui relèvent essentiellement de l'activité syndicale proprement dite : relations avec les organisations affiliées et non affiliées, aide solidaire aux centrales syndicales nationales dans le besoin, service d'information (communiqués de presse), édition de publications servant à l'étude plus approfondie des divers mouvements syndicaux nationaux ainsi que des aspects particuliers de cette activité, stimulation de l'activité dans la jeunesse syndicale et parmi les femmes travailleuses, etc., ce furent principalement les problèmes d'ordre économique, tels que la lutte contre le chômage, la réduction de la durée du travail, la législation ouvrière internationale, les initiatives en matière de politique sociale, l'action contre la crise économique mondiale, la lutte contre la guerre et le fascisme, qui retinrent l'attention de la F. S. I.

Ainsi que le rapport moral au prochain congrès syndical international le dit à juste titre, jamais des exigences aussi considérables n'ont été posées aux organisations syndicales de tous les pays, jamais d'aussi lourdes responsabilités n'ont pesé sur elles.

Passons brièvement l'activité de la F. S. I. en revue.

Dès sa première réunion depuis le transfert du siège de la F. S. I. à Berlin, le Bureau arrêta le programme d'action en prévision de la Conférence du Désarmement. La F. S. I., en colla-

laboration avec l'Internationale Ouvrière Socialiste, seconda toutes les initiatives favorables au désarmement. Rappelons la campagne en commun préalable à la convocation de la Conférence du Désarmement; le pétitionnement international, la campagne de presse pour mobiliser l'opinion publique, les réunions, etc. Il est permis de dire que la Fédération Syndicale Internationale a fait, dans des temps très hostiles, un effort considérable. Nous reproduisons ci-après la résolution élaborée par la Commission mixte de la F. S. I. et de l'I. O. S. et adoptée en commun par les deux Internationales fixant, avec toute la clarté voulue, la doctrine ouvrière en matière de désarmement et de lutte contre la guerre :

Les deux Internationales et le Désarmement.

La F. S. I. et l'I. O. S. rappellent une fois de plus que toutes les forces matérielles et morales, tous les moyens d'action du prolétariat sont mis au service de la paix. En luttant contre le capitalisme, générateur de guerre, en travaillant à l'avènement d'un ordre social nouveau, affranchi des antagonismes de classe, le prolétariat prépare la réalisation la plus parfaite, la réalisation définitive de la paix. Le mouvement ouvrier s'efforce d'ailleurs sans cesse de développer les germes de paix qui se rencontrent déjà dans l'ordre social actuel. Il s'est toujours appliqué à promouvoir toutes les formes de la coopération économique et politique entre les peuples. Il a lutté sans cesse et luttera encore pour le développement de l'arbitrage, de la justice internationale et de toutes les formes de règlement pacifique des conflits. Mais la F. S. I. et l'I. O. S. n'ont jamais perdu de vue que le désarmement est un élément essentiel, indispensable à cet ordre pacifique lui-même, que sans lui tout le reste serait vain. L'heure est venue de le rappeler énergiquement aux gouvernements qui

semblent l'oublier. Le désarmement a été promis aux peuples à maintes reprises, de la façon la plus formelle et la plus solennelle. Le Pacte Kellogg implique clairement le désarmement, s'il faut y voir autre chose que la vaine expression d'un souhait impuissant. L'article 8 du Pacte de la Société des Nations contient l'engagement précis de réduire les armements. Si les Traités de Paix stipulent le désarmement des pays vaincus, c'est, d'après leur texte même, pour préparer « la limitation générale des armements de toutes les nations ». Depuis plus de dix ans, la Société des Nations, la Commission mixte, la Commission préparatoire, d'innombrables comités ont accumulé leurs études. On a imposé au monde une bien longue attente. Il importe que les gouvernements sachent que ces délais sans cesse renouvelés ont fini par épuiser la patience populaire. La Conférence du Désarmement est maintenant convoquée. Que l'on se garde de décevoir une fois encore les espérances que cette convocation a fait renaître! Si un ajournement devait encore se produire, si la Conférence n'aboutissait pas à des résultats concrets et importants, il faudrait bien constater cette faillite. Le mouvement ouvrier aurait à en tirer la leçon et à régler son action en conséquence.

La F. S. I. et l'I. O. S. déclarent :

1. — Le système du désarmement ne pourra être basé d'une manière stable, définitive, que sur l'égalité des droits et des devoirs. Rien ne serait plus funeste pour la paix que de prétendre soumettre indéfiniment les peuples vainqueurs et les peuples vaincus à des régimes différents. La F. S. I. et l'I. O. S. exigent qu'un pas décisif vers l'égalité soit fait dès la Conférence de 1932.

2. — On ne saurait songer à réaliser l'égalité des pays, qui ont été désarmés en vertu des Traités de Paix. La Convention de Désarmement ne saurait être l'occasion d'augmentation d'armements d'aucune sorte. Elle ne saurait davantage consacrer une « stabilisation » qui serait considérée par l'opinion ouvrière comme un véritable défi. La F. S. I. et l'I. O. S. exigent au contraire une réduction importante, immédiate et générale.

3. — Cette réduction doit atteindre tous les éléments des armements. Elle doit porter sur les effectifs du temps de paix, sur la durée de service et sur les réserves mobilisables ; sur

toutes les catégories des dépenses militaires ; sur les navires, les fortifications, les armes et les munitions pour les forces de terre et de mer. L'interdiction des munitions chimiques et bactériologiques doit être confirmée et rendue efficace. Dès maintenant, les forces aériennes nationales doivent être supprimées, comme élément des forces de défense nationale restant permises par la Convention qui terminera la Conférence du Désarmement. Un contrôle très étroit des constructions d'aviation civile (aviation commerciale et tourisme) sera instituée et les lignes de navigation aérienne devront être internationalisées.

4. — Pour assurer le respect de la convention générale qu'il s'agit de conclure, il est indispensable que soit organisé, indépendamment du contrôle intérieur dans les différents pays que la démocratie seule rend possible, un contrôle international rigoureux portant sur les dépenses, sur les armements, sur les fabrications de guerre publiques et privées et sur le trafic international des armes. A ce sujet, il faut que la convention interdise aux Etats de considérer comme délictueuses les révélations relatives aux infractions à la Convention elle-même.

5. — Après avoir réalisé ces premières mesures, il importe de poursuivre l'œuvre du désarmement jusqu'à ce qu'elle soit arrivée à son terme, c'est-à-dire jusqu'à ce que toute préparation à la guerre ait cessé sur la surface entière du monde. Il faudra dans ce but créer un organisme international permanent du désarmement avec des conférences se réunissant à intervalles réguliers et rapprochés pour arrêter chaque fois les mesures nouvelles de désarmement à réaliser au cours de la période suivante.

Dans le même ordre d'idée et en raison de l'imminente Conférence de Lausanne, le Bureau consacra en juin 1932 une nouvelle étude au problème des réparations. Il confirma la doctrine du mouvement syndical international dans cet important problème et proclama la nécessité de liquider définitivement la question des réparations qui continue, même après Lausanne, à peser sur les destins du monde et à perpétuer un état de choses qui, de funeste qu'il est, menace de devenir fatal. Est-il bien nécessaire de rappeler que les solutions pré-

conisées dès 1920 par la Fédération Syndicale Internationale en matière de réparations notamment, après avoir été passées sous silence sinon raillées, ont été adoptées, sous forme d'emprunts anonymes, par les gouvernements des pays intéressés, après avoir perdu plus de dix ans en discussions vaines et stériles ? Si, dès le début, on avait écouté la voix du prolétariat, celle de la raison, on eut sans doute pu éviter, dans une large mesure, les désastres actuels et prévenir la misère ouvrière qu'ils entraînent.

Voici le texte de la résolution votée :

Résolution sur le problème des réparations.

Le Bureau de la Fédération Syndicale Internationale, après examen du problème des réparations, a pris position sur la situation nouvelle créée par l'aggravation de la crise économique mondiale.

Les tentatives de solution faites par les gouvernements capitalistes, sans prendre en considération les revendications affirmées depuis plus de dix ans par la Fédération Syndicale Internationale, n'ont pas abouti. La suspension d'un an du moratoire Hoover ne fut qu'un ajournement et non pas une solution. Les experts ont conclu à l'incapacité de paiement de l'Allemagne.

La Fédération Syndicale Internationale tient à rappeler qu'elle a affirmé, en dehors de la revendication tendant à la suppression des dettes de guerre, que l'Allemagne ne saurait être tenue qu'à la réparation des dommages causés dans les régions dévastées. Elle confirme ce point de vue.

La Fédération Syndicale Internationale a demandé, dans son memorandum adressé en 1923 à la IV^e Assemblée de la Société des Nations, l'institution d'un tribunal d'arbitrage neutre qui trancherait, par son autorité, les questions contestées autour desquelles on discute encore aujourd'hui.

Les contestations en ce qui concerne la valeur des paiements déjà faits par l'Allemagne au titre des réparations, ont fait obstacle au règlement définitif de la question, augmentant ainsi la tension entre les peuples, au lieu

de mettre leurs relations mutuelles au service d'une pacification de l'Europe, cela dans l'intérêt de tous.

Pourtant, le monde se trouve devant l'inéluctable obligation de solutionner définitivement le problème des réparations et des dettes de guerre, afin de supprimer cette source de dangers politiques et de chaos économique.

Ni la *Conférence de Lausanne* ne doit être ajournée, ni la solution des problèmes posés ne doit être reculée. De cette nouvelle carence, il ne pourrait résulter qu'une aggravation catastrophique de la situation.

SOUCIEUSE DE LA PAIX ECONOMIQUE ET POLITIQUE, LA FEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE ESTIME QU'IL N'Y A QU'UNE SOLUTION DE RAISON: LIQUIDER DEFINITIVEMENT LE PROBLEME DES REPARATIONS.

Toutefois, si les conditions politiques ne permettent pas de réaliser sans nouveau délai ce règlement définitif, la *Conférence de Lausanne* doit au moins aboutir à un *moratoire général d'une durée minimum de dix ans*, permettant de reconstituer la solidarité internationale entre les peuples et de rétablir l'économie mondiale sur la base d'une collaboration se substituant à la guerre économique.

Il est certain qu'une telle solution de conciliation générale amènerait sans tarder les Etats-Unis d'Amérique à faire volontairement abandon de leurs créances de guerre.

La Fédération Syndicale Internationale souligne tout particulièrement que la dernière Conférence Internationale du Travail, ainsi que le Conseil de la Société des Nations, ont indiqué la nécessité d'établir un règlement définitif des problèmes des réparations et des autres dettes politiques internationales, en fonction des intérêts généraux de l'économie mondiale, règlement dont la nécessité apparaît de plus en plus urgente.

Les résolutions de la *Conférence Internationale du Travail* et du *Conseil de la Société des Nations* indiquent avec non moins de force que :

La solution du problème des réparations ne vaudra que pour autant que les

Etats aient également réglé les problèmes généraux des dettes de guerre, de la monnaie et du crédit, les problèmes de production et des échanges en vue d'aboutir, dans un esprit de réalisation pratique, à la reprise de l'activité économique, sur la base de larges plans concertés, prenant en considération le développement progressif et systématique de la consommation des masses et l'extension méthodique des échanges internationaux.

La Fédération Syndicale Internationale, qui représente les masses de la population les plus fortement frappées par la crise, exige que la voix du prolétariat puisse se faire entendre et soit écoutée aux conférences chargées de résoudre les problèmes indiqués plus haut.

Outre ces initiatives pour le désarmement et les réparations, la F. S. I. s'est efforcée d'appliquer certaines mesures pratiques, propres dans son esprit à combattre le danger de guerre ; c'est ainsi que le service de presse de la F. S. I. a publié, pour agir sur l'opinion publique mondiale, des articles sur les menaces de guerre et sur l'état du problème du désarmement. Dans ce domaine, la F. S. I. réclame une action contre le transport des matériels et munitions de guerre, la suppression des fabrications privées des armes et munitions de guerre, la nationalisation de ces industries ; le contrôle international des fabrications et du commerce de ces matériels et munitions. La Commission mixte de l'I. O. S. et de la F. S. I. définit le contrôle international des armements comme la condition même de la sécurité internationale.

..

A notre époque où la détresse économique démoralise les masses et où les tensions politiques menacent de dresser les peuples les uns contre les autres, la

Fédération Syndicale Internationale, loin de se borner à un rôle passif, engagea des offensives hardies afin de faire valoir et faire triompher les revendications et les thèses du prolétariat concernant la crise de chômage et les problèmes de structure posés par la carence et la faillite du système capitaliste.

Dès la fin de 1931, l'examen des problèmes économiques et la délibération des différentes propositions parvenues à ce sujet de quelques centrales nationales constituèrent la matière principale des discussions du Bureau de la F.S.I. Celui-ci donna son approbation au programme international de travaux d'utilité publique élaboré par le B. I. T. et se déclara partisan de soutenir vigoureusement toutes les initiatives prises dans ce domaine.

En vue de discuter de toutes les questions de détail et de l'étude des possibilités de financement, un Comité d'experts financiers et économiques représentant différents pays fut institué. Ce Comité élaborera un rapport sur le problème d'un programme international de réemploi et sur le financement de ce programme qui servit principalement à documenter les représentants ouvriers au sein des Commissions afférentes de la Société des Nations et du Bureau International du Travail.

La F. S. I. s'est constamment appliquée, en utilisant ses publications, à faire comprendre à la classe ouvrière le caractère international de la crise. Elle n'a pas manqué d'indiquer les voies et moyens pour sortir de la crise et de la détresse dans lesquelles le monde entier se débat. Dans une résolution adoptée à Berne en 1932, le Conseil général de la F. S. I. affirma une fois de plus que la seule issue à la crise actuelle est la transformation fondamentale de la structure économique.

En présence de la carence du capitalisme dans sa lutte contre la crise et en raison de la nécessité de remédier à la crise de chômage de plus en plus angoissante, par une action coordonnée des syndicats de tous les pays, la F.S.I. estima opportun de convoquer une conférence syndicale internationale à l'oc-

casation de la session de la Conférence Internationale du Travail.

Cette conférence se réunit les 16 et 17 avril 1932 à Genève et mandata la F. S. I. pour lancer aux travailleurs du monde entier un manifeste demandant la semaine de 40 heures, le maintien des salaires, la réalisation de vastes programmes nationaux et internationaux de création d'emplois et l'augmentation de la capacité de consommation.

Voici le texte intégral du manifeste :

En face de la crise économique mondiale qui, chaque jour, s'aggrave, atteignant tous les pays avec une acuité jamais atteinte, la Fédération Syndicale Internationale, poursuivant son action de défense ouvrière, a organisé une Conférence syndicale internationale pour préciser la position du monde ouvrier à l'égard des angoissants problèmes que pose la crise pour affirmer la volonté de toutes les organisations syndicales de s'unir dans une action commune pour des buts communs.

Cette Conférence s'est tenue à Genève les 16 et 17 avril 1932; elle réunit 82 représentants de Centrales nationales et de Fédérations internationales professionnelles, représentant 29 pays répartis sur les cinq parties du monde.

Cette Conférence a été une imposante manifestation de l'unité de vues, d'aspirations et de moyens d'action des organisations participantes. La Conférence n'a pas seulement marqué son accord unanime sur les grandes lignes du programme de revendications et d'action de la Fédération Syndicale Internationale, mais elle a tenu à affirmer ses sentiments de solidarité internationale en chargeant le Bureau de la Conférence d'adresser un appel en son nom aux travailleurs de tous les pays s'inspirant des directives de la Fédération Syndicale Internationale, pour qu'ils unissent plus étroitement leurs efforts et pour qu'ils poursuivent plus énergiquement encore la réalisation de leurs revendications déjà formulées par la F. S. I.

Devant l'ampleur et la profondeur de la crise et du chômage, devant l'impuissance évidente du capitalisme à porter remède à cette situation, l'application des solutions immédiates et futures exigées par le prolétariat mondial organisé devient de plus en plus urgente.

Parmi toutes les solutions et revendications qui furent évoquées à la Conférence, il importe de souligner avec force la réduction des heures de travail à quarante heures par semaine, le maintien des salaires et l'augmentation de la capacité de consommation des grandes masses.

Au premier plan se place également un vaste programme de travaux nationaux et internationaux, propres à fournir du travail aux millions de chômeurs. Une organisation et un contrôle sévère de la politique internationale du crédit doivent, conjointement à l'action menée pour mettre un terme aux gaspillages insensés des armements, assurer les finances indispensables pour la réalisation de ces revendications.

On doit également reconnaître que l'assainissement de la situation économique ne peut être atteint tant que les graves questions politiques, de réparations et de dettes internationales, ne recevront pas de solution définitive et satisfaisante, obligeant les Etats responsables à entrer dans la voie de l'organisation méthodique des grandes branches de l'économie et des échanges internationaux, avec la collaboration des organisations ouvrières.

Cette transformation indispensable exige un développement simultané de l'influence des pouvoirs publics dans tous les domaines de la vie économique et du contrôle efficace par des organes démocratiques de la collectivité.

La Conférence a tenu également à marquer sa volonté unanime de lutter pour toutes les mesures propres à protéger et à soulager les masses ouvrières victimes de la crise. Les chômeurs doivent, partout et sans exception, bénéficier de l'assurance-chômage. Les attaques contre les assurances sociales doivent être énergiquement combattues. Les organisations ouvrières doivent, partout et sans restriction, pouvoir librement développer leur action de défense des travailleurs. La liberté syndicale et la liberté d'opinion sont parmi les moyens d'action du prolétariat, à la base de toute amélioration véritable des conditions de travail et d'existence de la classe ouvrière.

C'est pleinement consciente de ses responsabilités que la Conférence rappelle à tous les travailleurs du monde, qu'il est plus que jamais du devoir de toutes les organisations syndicales de poursuivre, nationalement et internationalement, les revendications énon-

cées, sans tenir compte des intérêts particuliers et temporaires des uns et des autres.

Au bloc capitaliste, il faut opposer le bloc prolétarien !

Le mot d'ordre de l'action ouvrière doit être : Unissez-vous dans l'action commune pour la réalisation des revendications communes, seules capables de remédier à la situation actuelle.

La situation des jeunes chômeurs fit l'objet d'un examen particulier par le Comité Syndical International pour la jeunesse et l'éducation ouvrière. Après discussion, celui-ci vota un ordre du jour soulignant la nécessité d'étendre la protection de la jeunesse au cours de la crise actuelle. Cette résolution a été entérinée par le Bureau.

Voici son texte :

Le chômage massif sévissant dans les pays industriels frappe un nombre considérable de travailleurs adolescents. Les jeunes gens de 18 à 21 ans en pâtissent tout particulièrement ; en effet, il est fréquent de voir cette main-d'œuvre perdre l'emploi dès achèvement de l'apprentissage. Les répercussions qu'exerce l'état de chômage, le plus souvent de longue durée, sur la capacité professionnelle, sur la formation intellectuelle, morale et physique de la jeunesse, entraînent des préjudices sérieux tant pour la collectivité que pour les intéressés eux-mêmes.

Il importe par conséquent que les organisations syndicales au tout premier chef fassent, dans l'entière mesure de leurs moyens, les plus grands efforts pour témoigner à leurs jeunes membres chômeurs la solidarité pratique du prolétariat, en leur accordant l'assistance matérielle et en les faisant bénéficier d'initiatives éducatives et récréatives.

Toutefois, on ne peut attendre des organisations syndicales qu'elles remplissent à elles seules cette lourde mission, qui répond à l'intérêt de la collectivité. Dans les efforts qu'elles déploient pour atténuer la détresse des jeunes chômeurs, elles doivent recevoir le concours de l'Etat, des communes et de tous les pouvoirs publics entrant en ordre de considération. De surcroît, il incombe aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures de prévoyance et d'éducation nécessaires.

Parmi ces mesures, il importe de signaler tout particulièrement :

1° La création de moyens d'éducation et d'occupation en faveur des adolescents qui n'ont pas pu encore adopter une profession ou bien qui n'ont pu achever leur formation, ainsi qu'en faveur des jeunes ouvriers et employés menacés de perdre, par un chômage prolongé, les connaissances et aptitudes professionnelles déjà acquises. On pourrait utiliser à cet effet les écoles techniques et professionnelles, les entreprises publiques, ainsi que les exploitations ou parties d'exploitations dont le fonctionnement est suspendu ;

2° La faculté pour les jeunes chômeurs de maintenir et de parfaire les connaissances professionnelles acquises par des possibilités d'exercice et d'application ;

3° L'intervention des municipalités afin qu'elles fournissent des locaux de séjour et de réunions dont les jeunes chômeurs pourraient user aux fins précitées ou tout simplement pour se réunir sans contrainte. La direction et la surveillance doivent appartenir autant que possible aux syndicats, tout au moins la coopération de ceux-ci doit être assurée ;

4° L'allocation d'indemnités suffisantes ou l'octroi de prestations indispensables à la subsistance.

La présente résolution constitue le complément nécessaire en raison de la situation particulièrement pénible des jeunes chômeurs, aux décisions arrêtées à Zurich (22 janvier 1931) par la Commission mixte pour la lutte contre le chômage.

La Fédération Syndicale Internationale fait appel à l'opinion publique, qui doit être consciente de ses obligations à l'égard de la jeune génération travailleuse, et elle convie instamment toutes les organisations syndicales à poursuivre le triomphe de ses revendications.

A sa réunion de novembre 1932, le Bureau se trouvait saisi d'un avant-projet exposant les revendications de la classe ouvrière tant par rapport aux nécessités immédiates découlant de la crise qu'au sujet de la transformation intégrale du régime économique.

Au régime capitaliste actuel fondé sur le profit par la possession des moyens de production par un nombre restreint d'individus et fonctionnant sans se soucier de l'intérêt général, la classe ouvrière veut substituer une économie fondée sur la couverture des besoins.

L'équilibre économique mondial doit être rétabli par la création de grandes unités économiques viables, non pas pour la vaine poursuite d'un illusoire objectif d'autarchie, mais pour assurer sur la base de grandes unités économiques fonctionnant selon un plan déterminé, la répartition mondiale des fonctions économiques.

Ce programme, dont nous donnons le texte en annexe, servira au Congrès international de Bruxelles à déterminer les directives futures à suivre dans la politique économique du mouvement syndical international.

..

La revendication de la *semaine de 40 heures* et la réalisation, dans tous les pays sur une base internationale, d'un vaste programme d'utilité publique permettant le réemploi du plus grand nombre possible de chômeurs ont été mises par la Fédération Syndicale Internationale au centre de ses préoccupations.

Après avoir formulé au Congrès de Stockholm de 1930, la revendication de la semaine de 44 heures, en face de l'accroissement constant du chômage, une Commission mixte de la F. S. I. et de l'I. O. S. réunie en janvier 1931 à Zurich a émis pour la première fois la revendication de la *semaine de 40 heures*.

Dans sa séance de mars 1932, le Conseil général de la F. S. I. donna mandat à Jouhaux de porter cette question devant la Conférence Internationale du Travail. Le projet de résolution déposée devant la Conférence et adopté par 48 voix contre 37, avait la teneur suivante:

Devant la persistance de la crise et les misères qu'elle entraîne, il faut affirmer que des palliatifs ne suffisent point, et que s'il est nécessaire d'atténuer les misères résultant de la dépression économique et du chômage, il importe de s'attaquer directement aux causes de la crise.

La prolongation du chômage fait qu'il ne doit plus être considéré seulement comme un effet de cette crise; il est devenu une cause de son aggravation.

Le déséquilibre entre les productions démesurément accrues et une capacité de consommation déjà très insuffisante à l'origine de la dépression, aujourd'hui davantage réduite encore, condamne toute politique de réduction des salaires dont l'expérience montre qu'elle va à l'encontre des nécessités de l'économie autant qu'elle est inique.

Le moyen capital de rétablir l'équilibre détruit doit être cherché dans la réduction des heures de travail. L'augmentation du rendement individuel rend indispensable et urgente cette mesure. C'est grâce à elle que le rythme de la production pourra être ramené au niveau d'une capacité de consommation provisoirement limitée, que les possibilités d'emploi pourront être réparties de façon permanente sur un plus grand nombre d'individus et que les chômeurs pourront être réintégrés dans le processus économique; c'est par elle que les salariés trouveront une part légitime dans les progrès techniques.

En conséquence, la Conférence invite le Conseil d'administration du Bureau International du Travail à mettre à l'étude aux fins d'adoption prochaine d'une réglementation internationale, l'introduction légale de la *semaine de quarante heures dans tous les pays industriels*.

Aucun effort n'a été négligé pour faire aboutir ces revendications, pour gagner à leur cause la sympathie compréhensive des opinions publiques et obliger les gouvernements à leur réalisation.

Est-il bien utile de s'appesantir longuement sur la continuation, au cours de ces années, de l'effort persévérant et tenace que la Fédération Syndicale Internationale développe, avec le concours du Groupe ouvrier du Conseil d'administration du Bureau International du Travail, dans le domaine de la politique sociale, afin de conserver et de défendre les réformes acquises, ainsi que de favoriser l'avancement et le perfectionnement de la législation sociale malgré les difficultés des temps actuels?

La Fédération Syndicale Internationale s'est efforcée de seconder les initiatives poursuivies par ses Centrales nationales. La lutte soutenue par la classe ouvrière ayant pour condition

première la faculté de développer librement son autorité, la F. S. I. réclame la *liberté syndicale complète* pour tous les ouvriers, employés et fonctionnaires.

Le programme de politique sociale, élaboré à l'usage des Centrales nationales, prévoit également l'instauration dans tous les pays, l'extension et la consécration légale d'un système obligatoire d'assurance-maladie, d'assurance-invalidité et accidents, d'assurance-vieillesse et survivants et d'assurance-chômage.

D'autres mesures de protection des travailleurs consistent dans la réduction de la durée du travail à 40 heures au maximum et l'octroi de congés payés.

Ce programme, après avoir été soumis au Congrès de Bruxelles, devra être à la base de l'action de la F. S. I. et de celle de ses sections nationales.

La Fédération Syndicale Internationale a organisé annuellement des Semaines internationales d'études pour jeunes militants syndicaux. Trois de ces Semaines internationales ont été tenues au cours de la période écoulée et la quatrième doit avoir lieu en automne prochain à Vienne. Son programme est fixé comme suit :

1. Structure de la Fédération Syndicale Internationale, son action de propagande et son influence dans les différentes parties du monde.
2. Evolution de l'organisation syndicale en Autriche, son activité dans les différents domaines de la lutte sociale, ses institutions.
3. Les revendications syndicales en matière d'économie dirigée.
4. L'activité des différentes Centrales nationales dans le domaine de l'éducation ouvrière (ce problème sera introduit par les participants eux-mêmes qui feront un exposé sur la situation particulière dans leur pays).

..

La Fédération Syndicale Internationale s'est également préoccupée de coordonner internationalement les orga-

nisations d'éducation instituées par le mouvement ouvrier international.

Considérant qu'une des plus pressantes missions du mouvement ouvrier international consiste à mobiliser tous ses efforts disponibles afin de ne plus laisser au capitalisme le monopole de l'emploi du film comme moyen d'action sur les masses, une conférence consultative de la F. S. I. et de l'I. O. S. au sujet du film fut convoquée à Berlin en février 1933.

Les centrales syndicales, les partis ouvriers et les centrales d'éducation ouvrière y ont délégué des camarades compétents pour examiner ensemble la possibilité de produire un film spécifiquement ouvrier. La discussion porta principalement sur l'étude de ce nouveau domaine d'activité, la détermination des obstacles et difficultés à surmonter et sur la recherche de solutions pratiques et positives.

La conférence institua un Comité de huit membres chargé d'établir des documents concrets au sujet des projets envisagés et d'élaborer, sous l'égide de la F. S. I., des rapports sur les différentes questions.

..

Sachant que tous les droits et toutes les conquêtes sociales perdent leur sens et leur raison d'être quand les conditions fondamentales de liberté et d'intolérance viennent à disparaître, les organisations syndicales se trouvent logiquement à l'avant-garde de la lutte contre la réaction. Plus que jamais, il a fallu, au cours des derniers mois, faire face à la forme moderne de la réaction : le fascisme.

L'hitlérisme a conquis l'Allemagne. Le syndicalisme libre n'y existe plus.

Ce n'est pas le lieu ici de porter des condamnations. Des milliers de camarades allemands sont dans les prisons ou dans les camps de concentration. Devant cette situation, si douloureuse et si désastreuse, le mouvement syndical international se doit d'envisager d'urgence toutes les mesures capables de

sauvegarder l'avenir et de permettre de reconquérir ce qui a été perdu.

Comme première mesure, la F. S. I. a organisé l'aide aux réfugiés, aux proscrits ; elle a également décidé le boycottage de l'Allemagne hitlérienne.

Une éclaircie dans ce tableau noir, une raison d'espérer : la fin du fascis-

me en Espagne et le développement pris depuis lors par le mouvement syndical espagnol.

En dépit de la crise et des diminutions numériques qu'elle occasionna dans maints pays, la F. S. I. reste debout. L'idée syndicale peut connaître des fléchissements, elle ne peut être vaincue.

Revendications immédiates de la F. S. I. en fonction d'un plan d'économie dirigée

AVANT-PROPOS

Au régime économique capitaliste, fondé sur la possession des moyens de production par un nombre restreint d'individus, et fonctionnant sans s'inspirer d'un plan quelconque ni se soucier de l'intérêt général, en raison de son mobile directeur qui est la poursuite du maximum de profit personnel, la classe ouvrière veut substituer un régime d'économie dirigée dont le principe supérieur soit la couverture des besoins. Seul un régime économique de ce genre est susceptible d'assurer à tous les individus, et tout particulièrement à la classe ouvrière, leur part légitime aux richesses naturelles ainsi que la jouissance des bienfaits du progrès technique.

La classe ouvrière estime possible d'instaurer déjà dans les circonstances actuelles une économie fondée sur la couverture des besoins. Elle en a d'autant plus profondément la conviction que les défaillances de fonctionnement de l'économie capitaliste contraignent, par leur déterminisme même et dans une mesure grandissante, à faire substitution de l'Etat et de ses moyens financiers ou autres à l'initiative privée et à la gestion économique privée. Toutefois, la crise économique actuelle ne pourra être surmontée et le retour de catastrophes analogues prévenu que si les mesures d'économie dirigée, déjà instaurés dans certains pays par des interventions de l'Etat, ne sont plus prises au hasard et souvent contradictoirement, mais poursuivies selon un plan méthodique. Ce double objectif, remédier à la crise actuelle et prévenir de nouvelles crises, ne pourra être atteint que si le régime économique est soumis à une transformation radicale mettant les moyens de production à la disposition de la collectivité et établissant une harmonie systématique entre les différentes branches de l'économie générale. Cet objectif peut être réalisé dans le cadre de l'économie capitaliste actuelle, en choisissant pour point de départ la base de l'économie existante, si on entend éviter de nouvelles et graves perturbations. C'est pourquoi la classe ouvrière demande qu'on aborde systématiquement la transformation du régime économique par de méthodiques interventions de l'Etat, en vue de remplacer l'économie capitaliste, dont les rouages se refusent définitivement à fonctionner, par une économie dirigée selon un plan et conforme aux intérêts de la collectivité.

I. — Economie mondiale.

Un des aspects actuels les plus marquants de la structure économique est que l'économie mondiale a complètement perdu son caractère d'avant la guerre. Dans des pays autrefois surtout agricoles et qui constituaient le débouché des produits industriels de l'Europe notamment, on a vu se fonder, pendant et après la guerre, des centres industriels nouveaux. Il en résulta d'une part un formidable accroissement de la capacité mondiale de production industrielle et de l'autre un déplacement considérable des marchés industriels. Cette transformation et ce transfert de la capacité de production industrielle ont causé la perpétuation de la rupture des relations économiques mondiales, violemment provoquée par la guerre. La fin de la guerre ne marqua donc pas le rétablissement systématique de l'enchevêtrement mondial caractérisant l'économie d'avant-guerre. En effet, les efforts développés un moment dans ce sens démontrèrent bientôt leur vanité, car on ne tarda pas à s'apercevoir que les anciens marchés étaient définitivement perdus en raison de l'éclosion d'industries nouvelles, auxquelles on accorda immédiatement une forte protection. La compétition que se livraient avant la guerre les industries européennes pour s'assurer la prédominance sur les marchés d'outre-mer se mua en une lutte contre les jeunes industries établies dans ces pays. La course à laquelle se livraient autrefois les industries européennes pour s'emparer de débouchés vierges fit fatalement place à une lutte effrénée entre les industries européennes et les nouvelles puissances industrielles d'outre-mer, les unes et les autres se faisant mutuellement la concurrence.

Cette mêlée des compétitions a conduit à une aggravation de plus en plus sérieuse de la situation économique mondiale. Le besoin qu'éprouvaient les nouveaux pays industriels de se défendre contre l'assaut massif de l'ancienne concurrence européenne a entraîné, d'une manière de plus en plus sensible, la renonciation au principe du libre

échange : par la défection de la Grande-Bretagne, qui passa au protectionnisme, le libre-échange perdit finalement son suprême rempart. Simultanément, ce regroupement de l'économie mondiale donna lieu dans tous les pays à une politique insensée des capitaux, sans exemple dans l'histoire, qui aboutit à des erreurs d'investissements qui prirent des proportions gigantesques. Cette funeste politique, qui amena tous les pays indistinctement, à accorder aux intérêts prétendument nationaux plus de prix qu'au principe de la division internationale du travail aboutit finalement à une crise de surabondance.

L'abandon de ce principe de la division du travail qui mit le système mondial des crédits hors d'état de fonctionner et suscita une catastrophe monétaire succédant à la crise des crédits, avait d'abord enrayé puis détruit à nouveau le rétablissement des relations d'avant-guerre, qui avait pourtant réussi dans une certaine mesure. La régression catastrophique des échanges mondiaux, à la fois résultant et cause d'aggravation de la crise, se traduit à présent par une dislocation avancée de l'économie mondiale. Ce qui revêt toutefois une importance primordiale, c'est qu'au cours de cette période d'à peine vingt ans la structure économique mondiale s'est profondément modifiée. Tandis que l'économie mondiale d'avant guerre avait pour marque dominante une infinité de ramifications et d'entrelacements, l'économie actuelle est dominée par le fait que des concurrents mondiaux, moins nombreux mais plus puissants, s'affrontent. Chacune des grandes unités économiques embrasse un champ plus étendu et l'on voit nettement se substituer aux économies purement nationales des « économies continentales ». Les Etats-Unis, avant la guerre parmi les principaux débouchés de l'industrie européenne, sont devenus, par une politique douanière unifiée, une unité économique fortement protectionniste qui porte, à un degré relativement prononcé, la marque de l'autarchie. La Russie soviétique, dont les ressources naturelles sont immenses et qui est do-

tée d'une population de 160 millions d'habitants, constitue également une économie fermée à caractère assez fortement autarchique. Depuis la renonciation à l'étalon-or et l'abandon du libre-échange, la Grande-Bretagne est en train de coordonner, plus fermement que jamais, l'Empire britannique en une unité économique.

En Europe, l'évolution se déroule dans un sens nettement opposé. Chez elle, en effet, le nombre de petits territoires économiques s'est accru par suite du tracé absurde des nouvelles frontières politiques et de l'élévation subséquente d'un nombre égal de nouvelles murailles douanières. L'Europe, territoire géographique déjà relativement exigü, a été rejetée dans une position de désespérante infériorité par rapport aux grandes unités économiques.

Sans préjudice de sa lutte pour l'abolition de la domination capitaliste sur l'économie, la classe ouvrière admet, en principe, l'évolution économique mondiale qui a amené la formation de grandes unités économiques. La situation de l'Europe lui montre les effets pernicieux qu'entraîne pour la vie économique une politique étroitement emprisonnée entre les cloisons des politiques nationales, et la confronte avec le devoir urgent d'agir activement pour l'organisation de l'Europe en une unité économique. Cette adhésion à l'idée de la constitution de grandes unités économiques n'équivaut aucunement à l'acceptation des objectifs en fonction desquels les grandes unités économiques nouvelles ne peuvent demeurer les fiefs du capitalisme monopolisateur : il faut que le régime de production de ces unités économiques soit organisé en fonction de la couverture des besoins.

De cette attitude fondamentale dérive la position que la classe ouvrière doit prendre à l'égard d'une série de questions indissolublement liées au problème de grande unité économique : celle des régions douanières et celle des accords régionaux. Aussi longtemps que la conclusion d'unions douanières ou d'accords régionaux visant la coopération économique plus ou moins étroite entre

deux ou plusieurs pays, ne doit pas servir une tendance d'hégémonie politique, la classe ouvrière admet des mesures de cet ordre, dans lesquelles elle aperçoit autant d'étapes vers la formation de grandes unités économiques. Elle les admet surtout parce que de semblables accords commerciaux, en abaissant les murailles douanières et en supprimant effectivement des entraves au commerce, font brèche dans l'hyper-protectionnisme. Cette acceptation par la classe ouvrière cesse quand ces accords ne s'inspirent pas de la division des fonctions économiques et de la suppression des entraves au commerce, mais visant, à l'initiative d'une unité économique plus grande, à aggraver la situation économique d'autres pays. Pour ce motif, la classe ouvrière repousse catégoriquement les initiatives ayant pour commune désignation le mot « autarchie », capable de servir de masque commode à l'isolement égoïste ou à l'impérialisme. L'autarchie qui veut que chacun se suffise à soi-même, entraîne l'isolement à l'écart du marché mondial et la péjoration des conditions d'existence de la classe ouvrière. Elle revient de surcroît à de nouvelles déviations dans la circulation des capitaux et implique le grave danger de nouvelles erreurs d'investissement, quand son but — une indépendance économique aussi grande que possible — ne peut être atteint, ce qui sera presque invariablement le cas, que par la création de nouvelles industries qui ne pourront qu'ajouter à la capacité pléthorique de production et qu'accroître la misère. L'autarchie masque l'impérialisme, celle qui songe à parfaire l'indépendance économique en recourant à la force, équivaut à mener la guerre commerciale non plus avec les moyens de la politique commerciale, mais par des moyens militaires : la classe ouvrière la combattra par tous les moyens. De tout cela, il résulte que l'acceptation de la thèse des grandes unités économiques n'équivaut pas à admettre l'idée de l'autarchie.

Dans la formation des grandes unités économiques au sein de la structure économique mondiale, la classe ouvrière

aperçoit une phase d'évolution à laquelle elle peut donner son adhésion, d'une part parce qu'elle estime qu'une grande unité économique est assimilable à une large base d'action qu'aucun obstacle d'ordre national ne gêne et, d'autre part, parce qu'elle sait qu'à la longue une amélioration de sa situation sociale n'est possible que si elle est réalisée sur le plan international. Plus particulièrement, la classe ouvrière est favorable à la formation de grandes unités économiques parce que celles-ci ont pour fin d'aménager l'économie en fonction d'un plan et dans la préoccupation de couvrir les besoins.

Ordonner l'activité économique en fonction d'un plan sera d'autant plus efficace que l'objet du plan ne portera pas sur de petites sphères économiques dépourvues d'une grande importance économique mondiale, mais sur des territoires économiques étendus, revêtant une signification suffisante dans le cadre de l'économie mondiale. Les mesures d'économie dirigée dont la classe ouvrière entend poursuivre la réalisation en réclamant la transformation économique, doivent porter, en raison de leur nature même, sur des territoires étendus, comprenant de grandes sphères de production et de consommation, et exigent donc à leur base l'existence de grandes unités économiques. Ceci n'exclut nullement la nécessité de poursuivre avec la suprême énergie la transformation économique, même au sein des plus petites unités économiques nationales. Plus les progrès de la rénovation de la gestion économique même seront grands, plus rapidement et avec le moins de perturbations la transformation totale de l'économie pourra s'effectuer au sein des grandes unités. Le but poursuivi par la classe ouvrière demeure le rétablissement de l'équilibre économique mondial par la création de grandes unités économiques viables, non pas pour la vaine poursuite d'un illusoire objectif d'autarchie, mais pour fonder à nouveau, sur la base de grandes unités économiques fonctionnant selon un plan déterminé, la répartition mondiale des fonctions économiques.

II. — Politique commerciale.

L'ébranlement du régime économique capitaliste pendant et après la guerre a, depuis quelques années surtout, causé la fin des anciens principes de la politique commerciale. A l'encontre de la conception d'autrefois qu'un régime de libre échange constituait la meilleure base pour la subsistance et la prospérité de tous les pays indistinctement, on a vu prévaloir de plus en plus, depuis les interventions brutales que la guerre contraignit à pratiquer à l'égard de toute la vie économique, l'opinion que la protection des industries nationales importe davantage que la répartition mondiale des fonctions économiques. La mentalité impérialiste, les considérations d'ordre militaire, et plus encore le besoin de protéger les industries entièrement nouvelles fondées dans nombre de pays durant la guerre, ont conduit à la pratique du protectionnisme, lequel a revêtu, en ces dernières années, sous la pression de la crise monétaire et de la crise des crédits, des formes exceptionnellement aiguës. Le résultat de cette politique, qualifiée, en théorie, d'absurde par la Conférence économique internationale de 1927, où toutes les opinions s'accordèrent pour reconnaître que les tarifs protecteurs, les contingentements et les autres mesures protectionnistes ne pouvaient qu'accentuer la crise, a été l'anéantissement des échanges mondiaux. Depuis des années, la classe ouvrière a protesté, par tous les moyens, contre cette guerre commerciale et réclamé l'abaissement des murailles douanières ainsi que l'entente en matière de politique commerciale.

Il n'a pas été tenu compte de ces revendications ouvrières et, à l'heure actuelle, nous nous trouvons confrontés avec le fait que l'hyper-protectionnisme a accentué, dans d'effroyables proportions, la crise économique mondiale. Le monde a l'impérieux devoir de réaliser le plus promptement possible la restauration de relations commerciales normales, si on veut que la détresse créée, sur-

tout pour la classe ouvrière, par la crise économique, ne s'intensifie pas davantage. Pour la classe ouvrière, toutefois, la solution n'est pas dans le retour au libre échange absolu, abstraction faite encore de la circonstance que la propagande d'un tel objectif n'aurait, à l'heure actuelle, aucun sens. La seule issue qu'elle aperçoive au chaos qui règne en matière de politique commerciale est, tout d'abord, que tous les pays prennent l'engagement formel de ne plus adopter de mesures susceptibles de renforcer encore le protectionnisme actuel. En outre, au moyen d'engagements à caractère obligatoire pris par tous les pays indistinctement, on devrait procéder à un abaissement général des murailles douanières et à l'abolition des entraves protectionnistes en vue de rétablir, pour le plus grand bien de tous les peuples, la répartition mondiale des frontières économiques, si fortement ébranlée à l'heure présente.

Un certain nombre de mesures de nature protectionniste peuvent être d'utilité pour aboutir à ce but. L'attitude adoptée par la classe ouvrière à l'égard des diverses méthodes de la politique commerciale devrait se conformer à une considération fondamentale : déterminer si de semblables mesures sont susceptibles d'aggraver la situation générale ou bien si elles peuvent constituer des formes de transition vers l'établissement de relations commerciales normales. Pour sa part, la classe ouvrière ne voit pas la solution dans l'alternative : libre-échange ou protectionnisme. Elle estime, en ce qui la concerne, que l'abandon du protectionnisme pose avant tout un problème d'organisation, qu'on peut incontestablement résoudre en recourant à des moyens fort différents.

La classe ouvrière considère que le maintien du principe de la nation la plus favorisée constitue une condition *sine qua non* du rétablissement de relations commerciales normales, attendu que seule l'observation de ce principe crée l'égalité en matière de concurrence et, en même temps, est un important moyen d'harmoniser internationalement les conditions de salaires. L'application du ré-

gime préférentiel, à l'aide duquel deux ou plusieurs pays s'accordent des avantages douaniers réciproques, facilite certes à ces pays le resserrement des relations commerciales, mais entrave lourdement les relations commerciales entre les pays ne faisant pas partie de l'accord préférentiel. A considérer les choses avec une perspective suffisante, de semblables accords n'ont encore jamais eu le mérite de faire une brèche dans le protectionnisme. De même, les mesures de contingentement, — la fixation pour les importations et les exportations d'un volume qu'on ne peut dépasser, — ne constitue pas un bon moyen d'action contre les intolérables conditions commerciales. Loin de pallier à la situation générale, ces mesures n'ont fait, au contraire, que l'empirer du fait que, tant le régime des préférences que celui des contingentements ont invariablement provoqué, jusqu'à présent, des représailles des pays lésés par ces mesures.

L'attitude de la classe ouvrière est tout autre à l'égard d'une série de mesures d'ordre commercial prises en ces dernières années sous la pression de la crise et notamment en raison de l'ébranlement de certaines devises monétaires. Nous entendons par là, d'une part, les tentatives de faire face aux difficultés de change et de paiement par des échanges directs de marchandises ou par des opérations de clearing portant sur des échanges de marchandises, tentatives qui ont été faites sur une échelle relativement étendue. Il s'agit le plus souvent de l'échange mutuel de matières premières ou de matières premières contre des produits industriels ouverts ou semi-ouverts. On ne peut dénier une certaine importance à ces échanges directs de marchandises sans recours à la monnaie, qui représentent en somme un retour à des formes de commerce très primitives; leur importance réside dans l'élimination d'un certain nombre d'intermédiaires dans les transactions commerciales et la suppression de difficultés financières. Au fond, les échanges directs de marchandises ne sont pas un moyen pouvant servir de base au commerce mondial, attendu qu'on ne peut

les pratiquer que dans un nombre limité de cas et vu d'autre part qu'en général les détenteurs de marchandises ne parviennent à trouver des débouchés qu'au moyen des intermédiaires. Il en résulte que les échanges directs ne sont donc utilisables et applicables que dans une très modeste mesure comme auxiliaire de la politique commerciale.

Une importance plus grande revient aux opérations de clearing portant sur les devises; on en fait une application de plus en plus large tant en matière commerciale que dans le domaine de la monnaie. Le principe du clearing des devises peut être comparé à l'extension des paiements sans déplacement d'espèces aux relations entre les nations, en vue de diminuer les besoins en chèques, effets et devises, qui ont été jusqu'ici la condition ou la conséquence des transactions. Par ailleurs, le clearing — dans la mesure où l'on s'en sert comme instrument de politique commerciale — recèle des dangers d'une gravité exceptionnelle quand, par exemple, on veut réglementer par le refus de devises étrangères des importations qu'on veut réduire ou empêcher pour des motifs d'ordre protectionniste, voire autarchique.

Dans les pays appliquant, dans une pensée protectionniste, le contingentement des importations, il arrive fréquemment que la conclusion d'accords de clearing soit un moyen coercitif servant à contrôler et à appliquer rigoureusement la politique de contingentement. Le clearing des devises doit être condamné comme arme de politique commerciale, cependant que la classe ouvrière y aperçoit un préliminaire important de la constitution d'unions monétaires (Cf. Chapitre III).

La classe ouvrière a pour point de vue fondamental que toutes ces mesures protectionnistes, revêtant surtout le caractère de mesures de détresse, peuvent, si elles ne visent pas à mettre des entraves aux relations commerciales, apporter certains allègements aux transactions sans produire toutefois une évolution fondamentale des principes qui sont à la base de la politique commerciale. La classe

ouvrière qui aspire, depuis toujours, à orienter la politique commerciale et douanière vers la suppression générale de toutes les entraves au commerce, défend la thèse, en réclamant la transformation intégrale de l'économie, que l'instauration d'une économie dirigée poursuivant la couverture des besoins doit être fondée sur le principe de l'organisation des échanges internationaux par l'Etat au moyen de monopoles du commerce extérieur se substituant aux insuffisantes mesures de politique commerciale mises actuellement au service des intérêts privés. Si la gestion économique a pour principe supérieur le service de la collectivité, il en résulte nécessairement qu'une organisation systématique des transactions mondiales et de la division internationale des fonctions économiques n'est réalisable que par un aménagement méthodique des relations du commerce extérieur. Seule la création, dans tous les pays, de monopoles du commerce extérieur peut mettre terme à la confusion de l'économie privée, dont le contrôle est impossible et qui aboutit à des résultats préjudiciables autant que chaotiques. Le contrôle uniforme exercé par un office central de l'Etat permet évidemment un meilleur et plus efficace fonctionnement économique, attendu que l'intérêt collectif des peuples se substitue à la foule disparate des intérêts privés.

Aussi longtemps qu'on ne pourra pas réaliser un régime méthodique du commerce extérieur au moyen de monopoles du commerce extérieur contrôlés par l'Etat, des offices des importations et exportations, ou d'autres institutions analogues, la classe ouvrière réclame l'exercice, par l'Etat, du plus rigoureux contrôle sur les trusts, cartels, consortiums et autres ententes ou monopoles. Ce contrôle est indispensable pour prévenir que la détention de ces fortes positions au sein de l'organisme économique ne serve à préjudicier la collectivité. La classe ouvrière aperçoit dans ces institutions, qui sont un produit du capitalisme moderne monopolisateur et qui recèlent déjà des rudiments d'économie dirigée (bien que leur but soit d'assurer les profits les plus considérables possibles), une

base pouvant faciliter le contrôle par l'Etat. Elle réclame que ces linéaments d'économie dirigée soient mis au service de la collectivité sous les auspices de l'Etat. Pareil contrôle des cartels, trusts, consortiums et monopoles est, de surcroît, susceptible d'atténuer les suites funestes de la politique vicieuse des capitaux, qui est elle-même une conséquence fatale du fait que le développement de l'appareil de production et la création de tels monopoles ont été déterminés par des soucis de concurrence et de profit, sans s'inquiéter de savoir si une telle extension correspond bien à une nécessité économique tant nationale que générale, eu égard à la capacité de production déjà existante.

Pour ces motifs, la classe ouvrière réclame que la création de monopoles officiels du commerce extérieur aille de pair avec un contrôle par l'Etat des cartels et autres organismes de monopole (Cf. Chapitre V).

..

III. — Questions monétaires.

La guerre, en augmentant exceptionnellement les besoins financiers de tous les Etats, a complètement disloqué les changes, non seulement des pays belligérants, mais de presque tous les pays du monde. Plus particulièrement, les pays européens ont dû, pendant plusieurs années, combattre les funestes conséquences de l'inflation avant d'arriver peu à peu à une stabilisation de leur monnaie. La classe ouvrière n'a cessé, depuis la fin de la guerre, de réclamer la stabilisation des changes parce que cette stabilisation est une condition essentielle pour l'assainissement de l'économie nationale et internationale. Après la réalisation de la stabilisation des monnaies les plus importantes, la politique déflationnaire a ébranlé à nouveau la vie économique et a eu finalement pour conséquence de provoquer, au moment où la crise économique mondiale atteignait son point culminant, une crise monétaire et financière d'une ampleur extrêmement grave

Après que l'Angleterre eut abandonné, en automne 1931, l'étalon-or, le nombre des pays qui maintinrent celui-ci fut réduit à un minimum cependant que la presque totalité des autres pays pratiquèrent l'inflation ou renoncèrent par l'abandon de l'étalon-or, à la stabilité monétaire.

Les questions des réparations et des dettes de guerre furent parmi les causes essentielles de cette crise monétaire. En effet, la politique protectionniste ayant fermé l'unique voie possible de payer les dettes de guerre et les réparations par les excédents d'exportation des débiteurs, la compensation des balances de paiement de ces pays dut se faire par des transferts d'or en raison du passif ou de l'actif insuffisant de leur balance commerciale. Il en résulta un afflux de la plus grande partie des réserves d'or du monde entier vers l'Amérique. On assista, pendant cette période, à des migrations d'or comme il n'y en avait jamais eu auparavant. L'abandon de l'étalon-or en Angleterre fut autant la cause des retraits d'or que l'inflation ouverte pratiquée par tant d'autres pays comme dernier remède à leur détresse financière. Les phénomènes de la guerre et d'après-guerre ont donc été déterminants pour la catastrophe monétaire. D'autre part, il est incontestable que la désorganisation dans la production internationale due à la politique commerciale, a eu des effets extrêmement désastreux sur la situation des changes. L'or afflua dans les pays qui, au point de vue politique, offraient apparemment la plus grande sécurité, et précisément les pays souffrant le plus d'un manque de capitaux furent dépourvus et perdirent de ce fait leur base pour l'octroi de crédits à l'économie.

La politique des grandes banques centrales d'émission qui fut, à travers le monde entier, déflationnaire, vint aggraver la crise au lieu de l'atténuer. Les banques d'émission des différents pays tentèrent isolément, et chacune pour soi, de stabiliser les changes. Les changes des autres pays furent attaqués de différents côtés, pour des raisons d'ordre politique ; et ces raisons politiques eu-

rent le pas sur les nécessités économiques par rapport au maintien du pouvoir d'achat de l'or qui, sous le coup du brutal effondrement de l'économie capitaliste, furent par conséquent entièrement négligées.

La classe ouvrière a toujours défendu le point de vue qu'une monnaie internationale unique est une nécessité pour la collaboration dans le domaine monétaire et dans celui du crédit international. Elle a proclamé avec autant de force le point de vue que la création d'une monnaie internationale unique n'est pas possible sans une unification du régime des banques d'émission et une collaboration étroite des grandes banques centrales d'émission. Elle estime que, pour sortir du dilemme monétaire actuel, il ne peut y avoir qu'une intervention consciemment organisée ayant pour but de liquider, dans le plus bref délai, la situation existante au point de vue change et crédit et de substituer à la politique confuse qui aggrave la crise, le principe de l'égalité dans la répartition de l'or dans l'économie mondiale et l'utilisation rationnelle des réserves de crédit existantes par une collaboration internationale.

Ce point de vue fondamental concernant la politique monétaire et de crédit détermine aussi la position que doit prendre la classe ouvrière par rapport à un nombre de phénomènes qui se sont produits au cours des derniers mois. Sous le poids de la crise monétaire internationale, qui provoqua pour la plupart des pays des transferts d'or et la perte de leurs réserves de devises étrangères, ces pays eurent, pour se défendre, recours à une réglementation des devises. Celle-ci fut surtout appliquée de façon à ne permettre l'utilisation de devises étrangères que pour les importations d'une nécessité vitale pour les pays intéressés. En même temps, les pays pauvres en capitaux d'Europe mais aussi en particulier de l'Amérique du Sud, proclamèrent leur incapacité de paiement et cessèrent les versements d'intérêts et d'amortissements des emprunts étrangers. Craignant l'effondrement imminent du système monétaire et

de crédit de leurs débiteurs, les créanciers dénoncèrent en masse les crédits accordés, si bien que nombre de pays ne purent éviter l'effondrement total de leur change et de leurs finances que par la proclamation de moratoires ou la conclusion d'accords d'immobilisation des crédits. La classe ouvrière ne peut considérer ces réglementations de devises que comme une mesure d'extrême détresse qui doit être abandonnée le plus rapidement possible si l'on ne veut pas créer, par la suite, des entraves de plus en plus graves pour les échanges commerciaux internationaux.

La position de principe de la classe ouvrière est tout autre en ce qui concerne le système de compensation de devises (Devisenclearing) qui, généralement, est un corollaire du règlement des devises. Le devisenclearing permet de régler de pays à pays la balance des paiements de sorte que les besoins de devises étrangères sont réduits à peu près au montant nécessaire pour liquider le solde et que la plus grande partie des demandes de devises est éliminée ainsi que le danger qui en résulte pour le change de ce pays. Chaque système de devisenclearing suppose une collaboration plus ou moins grande entre les banques centrales d'émission ou les grandes banques de ces pays, et signifie donc un progrès sensible par rapport à l'état de chose antérieur : isolement ou antagonisme de ces banques. Le devisenclearing peut devenir le point de départ d'une forme nouvelle d'organisation monétaire internationale, pour autant qu'il en résulte des possibilités de création d'unions monétaires entre deux ou plusieurs pays, ce qui contribuerait effectivement à éliminer les difficultés existantes dans les paiements internationaux. Le mouvement ouvrier aperçoit même dans de pareilles unions monétaires dont l'effet favorable apparaît particulièrement en jonction avec la conclusion d'unions commerciales, les éléments importants pour la création d'une monnaie internationale unique, et appuiera donc tous les efforts entrepris dans ce sens. Le problème des unions monétaires revêt une importance particulière en

Europe où les effets de la guerre ont eu pour résultat d'augmenter de 21 à 30 le nombre des différentes monnaies. Le rétablissement d'une coopération monétaire plus étroite du genre de celle que fut l'Union monétaire latine, est une condition indispensable pour l'organisation rationnelle de l'unité économique européenne.

L'établissement d'une situation satisfaisante dans le domaine international des changes est conditionné par la réalisation urgente de la stabilisation des changes indépendamment de la question de savoir si c'est l'étalon-or ou un index monétaire quelconque qui doit être considéré comme la base la plus appropriée pour cette stabilisation indispensable. Une seconde condition est la transformation des banques centrales d'émission en institutions de la collectivité, parce qu'il n'est pas possible de pratiquer une politique monétaire en fonction de la répartition internationale du travail sans éliminer les intérêts privés capitalistes de ces institutions. Depuis des années, la classe ouvrière a revendiqué la démocratisation des banques d'émission et placé en évidence la nécessité d'intensifier la collaboration internationale de ces banques d'émission. Une des tâches immédiates qui s'impose est avant tout l'unification indispensable des statuts des banques d'émission et particulièrement les prescriptions de couverture fiduciaire. La classe ouvrière a déjà indiqué que la Banque des Règlements Internationaux, créée pour le règlement des dettes de guerre et des réparations, serait un organe apte à préparer et à réaliser la coopération des banques d'émission, quoique jusqu'à présent rien n'indique que dans cette direction un progrès quelconque ait été réalisé. Pour cette raison, la classe ouvrière exige que la création d'un Institut international des banques d'émission soit instamment poursuivie, éventuellement sur une base nouvelle s'il apparaît que la Banque des Règlements Internationaux ne constitue pas la base appropriée. La tâche de cette banque centrale mondiale d'émission serait en premier lieu l'encouragement d'unions monétaires

avec l'objectif final de créer, en passant par la création de monnaies continentales (plus particulièrement pour l'Europe), une monnaie mondiale unique. Une étape importante pour atteindre ce but final serait d'apporter plus d'uniformité dans les différents systèmes monétaires, principalement en Europe. Les perturbations dans les changes, qui se sont précisément produites les dernières années par la manipulation des changes internationaux, ne disparaîtront qu'au moment où il existera une monnaie internationale unique. Alors seulement il sera possible d'utiliser rationnellement les moyens de crédit existants dans le monde, ce qui constitue une condition tant pour vaincre la crise que pour assurer le fonctionnement efficient d'une économie internationale dirigée.

..

IV. — Problème du crédit.

La politique bancaire de l'économie capitaliste actuelle est marquée par le fait que les banques, considérées par la classe ouvrière comme des collecteurs de l'épargne nationale et distributeurs des capitaux ainsi amassés, ne s'inspirent, dans l'octroi ou la répartition de ces crédits, nullement des intérêts de la collectivité, mais par contre exclusivement de l'intérêt privé. La crise économique mondiale a montré crûment la défaillance des organisations bancaires capitalistes ainsi que du système de crédit capitaliste. Dans tous les pays, les grandes banques qui occupaient une position prédominante dans le système du crédit se sont écroulées ou bien n'ont dû leur sauvetage qu'à une importante intervention financière de l'Etat. Ce dernier, c'est-à-dire la collectivité, a donc dû supporter les dommages causés par la faute des financiers du monde entier, ceux-ci ayant utilisé les capitaux qui leur avaient été confiés non pas pour remplir la mission économique et financière qui leur incombait, mais pour conquérir, au moyen de leur politique de crédit, un pouvoir de domination sur l'industrie. Ces dommages furent encore

aggravés par les abus de la spéculation boursière. Indépendamment des facteurs profit privé et spéculation boursière, la concurrence désordonnée a provoqué le chaos dans la politique de crédit, ce qui a sérieusement aggravé, dans tous les pays, la désorganisation et l'hypertrophie de l'économie, conséquences des erreurs de rationalisation. En obéissant à leur instinct de domination, les banques ont négligé d'une façon absolue, sur le plan national comme sur le plan international, leur tâche économique proprement dite.

La classe ouvrière estime que la suppression des conditions intolérables du système des crédits, la suppression de la spéculation et la substitution d'un système de répartition rationnelle de crédit au système chaotique actuel n'est pas possible tant que l'influence capitaliste sur les banques n'aura pas été brisée et qu'un système bancaire contrôlé par l'Etat et collaborant étroitement avec la banque centrale d'émission n'aura pas pris la place du système bancaire privé. En même temps, il doit être procédé à une révision fondamentale du régime des bourses de commerce aussi bien que des bourses de valeurs.

La classe ouvrière demande par conséquent qu'un contrôle public soit exercé sur les banques, sous la direction effective de l'Etat. La même revendication vaut pour les institutions d'assurance, qui sont, au même titre que les banques privées, des collecteurs de l'épargne publique et dont la politique de crédit révèle les mêmes défauts et les mêmes imperfections que celle des banques privées.

En principe, la classe ouvrière réclame la nationalisation des institutions de banque et d'assurance. En attendant cette nationalisation totale, il importe de créer des organes de contrôle par l'Etat, par exemple des Offices nationaux des Banques et des Assurances, qui doivent déjà, dans la période transitoire, contrôler la politique de crédit et de placement. Ces revendications sont posées parce que les nombreuses faillites bancaires ont démontré nettement qu'une politique rationnelle du crédit, destinée

à prévenir la dissipation de l'avoir économique national et à empêcher les abus de partialité dans la répartition du crédit, n'est possible qu'à la condition d'enlever aux banques leur caractère capitaliste.

Une répartition de crédit et une politique de capitaux, basées toutes deux sur un plan rationnel, sont les conditions essentielles, tant pour vaincre la crise que pour une gestion rationnelle de l'ensemble de l'économie.

Etant donné que dans nombre de pays l'Etat a dû intervenir financièrement pour éviter aux banques et au système de crédit l'écroulement complet, ce qui aurait entraîné des conséquences désastreuses pour l'économie, la classe ouvrière exige que cette participation financière de l'Etat, parfois accordée à la demande des banquiers mêmes, soit convertie au profit de l'Etat en un pouvoir de contrôle et d'influence sur la politique de crédit et d'investissement de ces banques. L'Etat, c'est-à-dire la collectivité, doit dès maintenant contrôler ces institutions et exercer son influence financière sur elles.

Dans le domaine international, une action systématique par rapport aux revendications ouvrières en matière de politique monétaire, n'est également possible qu'autant que les différents pays auront établi un contrôle assurant une politique des crédits et des investissements, conforme aux intérêts collectifs de chaque économie nationale. Mais en même temps, la classe ouvrière est d'avis que les dites garanties ne sont pas assurées par la seule appropriation des banques et de leur système de crédit par l'Etat, mais que celui-ci a l'obligation d'organiser méthodiquement l'appareil de répartition des banques actuellement concurrentes et surtout de mettre un terme aux effets pernicieux de la spéculation. La règle qui doit régir la répartition du crédit est d'accorder à toutes les branches de l'économie les capitaux nécessaires en fonction des besoins de l'économie nationale. Ainsi, la revendication d'une politique rationnelle de crédit va de pair avec celle d'une transformation systématique de l'appareil du crédit.

Les édifices nationaux des banques devront s'attaquer à cette tâche déjà pendant la période transitoire du contrôle des banques qui doit servir à préparer la nationalisation des banques. Les organes publics de crédit qui, sous la forme d'institutions officielles ou semi-officielles telles que Caisses d'Épargne et de Crédit, ont déjà, dans tous les pays, une grande valeur économique, sont des points d'appui précieux déjà utilisables pour l'établissement national d'un système général de banque et de crédit.

..

V. — Production,

La caractéristique de la situation économique mondiale est que l'appareil de production, tant pour les matières premières que pour les produits industriels, non seulement dispose d'une capacité qui dépasse de loin les besoins, mais montre également un développement disproportionné des industries de moyens de production comparativement aux industries fabriquant les produits de consommation.

Ce double défaut a pour origine la méthode capitaliste de gestion économique, qui n'aspire pas à une couverture des besoins aussi parfaite et aussi rationnelle que possible, mais ne fait jouer l'initiative privée qu'en présence de la possibilité de réaliser un profit considérable. Les branches d'industrie, qui promettaient de forts bénéfices dus à la spéculation, sont devenues rapidement la proie de la surcapitalisation. Bientôt les capitaux accumulés dans ces entreprises spéculatives n'eurent plus une rentabilité suffisante, vu l'impossibilité d'utiliser adéquatement les installations techniques auxquelles on avait donné une extension disproportionnée. Le chaos de la production s'aggrava considérablement en raison de la guerre et de l'évolution d'après-guerre. En effet, la rupture des relations économiques mondiales contraignit maints pays à se doter d'une industrie nationale; d'autre part, dans la période d'après-guerre, l'exacerbation du nationalisme et la renaissance de l'impéria-

lisme conduisirent à une protection exagérée des industries nationales. Ces diverses inhibitions provoquèrent la paralysie des transactions mondiales, dont la stagnation atteignit bientôt une inquiétante envergure. La rationalisation et les progrès de la technicité ont contribué à donner une extension gigantesque à la productivité de l'effort humain, aux prestations des moyens industriels ainsi qu'à l'extraction et à l'élaboration des matières premières. Cette évolution a fait éclore une capacité de production dépassant, dans le cadre des économies nationales surtout, les besoins et l'utilisation possible. Elle a, de surcroît, modifié profondément la structure économique et sociale. L'évolution a progressivement réduit l'ancien chef d'entreprise indépendant à un état de dépendance vis-à-vis des organisations patronales créées autant comme contre-partie des organisations ouvrières que par le désir d'endiguer, dans leur intérêt, les excès de la libre concurrence. Tandis que la disparition de l'artisanat s'accroissait, des masses de plus en plus nombreuses de la population furent partie prolétarisées et partie investies de nouvelles fonctions dans la vie économique. Avec cette évolution sociologique coïncida cette forme d'évolution économique, appelée processus de concentration, qui, jointe aux tendances nées de la rationalisation et du progrès technique, fit que la multitude des entreprises de petite et de moyenne importance ont fait place à des entreprises géantes, moins nombreuses mais infiniment plus puissantes, qui prirent la forme soit de trusts, soit de consortiums énormes, aux multiples ramifications, jouant un rôle de monopole.

Les énormes possibilités de production, encore formidablement accrues en ces dernières années, ont provoqué une crise de surabondance, de sorte que le monde est embourbé dans un chômage géant et dans la pire détresse, en dépit de l'accumulation des richesses. Ceux qui détiennent les moyens de production n'ont pas découvert d'autre remède pour sauvegarder leurs profits que de réduire la production, le stockage des marchandises produites et même la destruction

massive des produits, bien que les besoins de la consommation auraient pourtant rendu nécessaire l'accroissement de la production et l'intégrale utilisation de toutes les matières premières, agricoles surtout. Une situation chaotique, engendrée par la surabondance, tel est le bilan auquel aboutit le capitalisme au terme de son évolution vers le monopole capitaliste.

La classe ouvrière a opiniâtement combattu ce développement du régime capitaliste, qui coïncida avec un honteux gaspillage du travail humain se traduisant par la destruction de milliers d'existences.

Bien que le processus de concentration ait, en raison du maintien du lucre comme mobile d'activité économique, accentué gravement l'instabilité du système de production capitaliste, la classe ouvrière l'a admis en principe parce que cette concentration offre, en introduisant un puissant élément de coordination dans l'activité arbitraire et dérégulée de la multitude d'entreprises isolées, des points d'appui importants pour la transformation fondamentale de la vie économique selon un plan d'économie dirigée. De même, la production monopolisée, à laquelle ont abouti les trusts et les gigantesques entreprises monopolisatrices, peut recueillir notre adhésion de principe, parce qu'elle permet une production dirigée bien mieux que ne le ferait une multitude de petites entreprises. Toutefois, cette acceptation de faits, traduisant des phénomènes structurels, ne revient pas à reconnaître le système de gestion économique qui régit ces entreprises. D'égale façon la classe ouvrière aperçoit dans les cartels, syndicats et autres organismes de tendance analogue dont le capitalisme a favorisé l'éclosion, autant d'éléments utilisables en vue d'une économie dirigée, dans l'exacte mesure où l'on élimine le principe de concurrence qui continue à inspirer ces organismes sous le double aspect externe et interne, brise la puissance des classes possédantes et qu'on utilise judicieusement les formes de gestion économique, libérée de la sujétion du profit, en s'inspirant rationnellement de la couverture des besoins. La posi-

tion prise par la classe ouvrière à l'égard du progrès technique et de la rationalisation a été également clairement définie depuis des années. Le prolétariat salue le progrès technique et admet la rationalisation parce que l'un comme l'autre permettent de diminuer la dépense de travail humain. Du point de vue d'un service meilleur et plus commode des grandes masses, en fonction d'une réduction de la durée du travail, la technique et la rationalisation sont approuvables en toutes circonstances. Néanmoins, la classe ouvrière combat sans merci l'utilisation du progrès technique et la poursuite de la rationalisation toutes les fois où les maîtres actuels de l'économie en font l'application exclusivement à leur seul avantage et au détriment du prolétariat et dans la mesure où une rationalisation partielle et partant inachevée demeure un inconvénient et non un avantage pour l'économie nationale. Pour le patronat, la rationalisation et le progrès technique n'ont été jusqu'à présent que des moyens d'accroître les profits et d'étendre des positions individuelles d'hégémonie. Malgré le formidable accroissement de la faculté de prestation, ils n'ont constitué ni un moyen de subsistance meilleure des masses, ni un moyen d'abaisser le prix des marchandises. Le résultat, révoltant, a été, au mépris de toutes les nécessités sociales, que des milliers d'ouvriers et d'employés ont été réduits en permanence au chômage.

Considérant ces faits, la classe ouvrière exige impérieusement que la durée du travail soit régulièrement adaptée à l'état de la rationalisation et du progrès technique. La somme de travail, ou existante, ou nécessaire, doit être équitablement répartie entre toute la main-d'œuvre disponible. Au nom de la lutte contre le chômage, la classe ouvrière réclame la réalisation urgente de la revendication immédiate de l'instauration légale de la semaine de 40 heures (5 jours) dans toutes les entreprises et dans tous les pays comme durée maximum du travail. La classe ouvrière se rend compte qu'une réduction plus prononcée encore de la durée du travail serait indispensable pour réintégrer tous les individus au travail

et, de surcroît, qu'une durée plus réduite du travail suffirait pour assurer à tout le monde une satisfaction meilleure de leurs besoins qu'à présent.

Ces mesures doivent trouver leur complément dans une politique réglementée du marché du travail, sur le plan national comme sur le plan international; une influence décisive doit y être assurée à la classe ouvrière. Les institutions nationales de placement et d'orientation professionnelle doivent être mises en étroite relation avec une Bourse internationale de Travail, ayant pour attribution le placement international de la main-d'œuvre nécessaire. Un des moyens de choix de cette politique méthodique du marché du travail serait un programme international de réemploi (travaux d'utilité publique) qui aurait à prendre en considération les nécessités du plan dirigé des grandes unités économiques, en assurant l'indispensable coopération avec les organes de direction méthodique de la future économie de couverture des besoins.

Considérant que le cycle qui aurait dû conduire, par le progrès technique, à la réduction de la durée du travail, à la baisse des prix et à l'augmentation de la consommation entraînant à son tour la réintégration de la main-d'œuvre en surnombre, a été rompu par le jeu de la poursuite intéressée du lucre par les capitalistes, la rationalisation devait fatalement aggraver la catastrophe économique, ce résultat final du capitalisme. Devant cette situation, la classe ouvrière exige que les moyens de production soient expropriés et remis à la collectivité. Elle le réclame avec d'autant plus d'énergie que la violence de la crise a fait que l'Etat, c'est-à-dire la collectivité, a déjà d'importantes participations dans la production du fait de ses interventions effectuées pour prévenir l'écroulement d'entreprises d'importance vitale ou pour le moins indispensables aux économies nationales, et que par ailleurs l'Etat est déjà devenu, d'une manière fréquente et sur une grande échelle, par des institutions « ad hoc », le principal fournisseur de crédits à l'industrie.

La classe ouvrière exige, fondamentalement, que toutes les entreprises ayant joui ou qui jouissent encore du concours de l'Etat, soient transférées sous le contrôle constant de l'Etat et deviennent des éléments permanents de l'économie publique, en vue de laquelle la classe ouvrière réclame la création à titre de mesure transitoire, d'un office d'économie dirigée. A l'avis de la classe ouvrière, de telles interventions peuvent, certes, empêcher que la crise s'aggrave et par conséquent prévenir un accroissement de la misère et de la détresse, mais elles ne peuvent prévenir la retour de catastrophes économiques analogues. Il lui paraît indispensable par conséquent que les interventions de l'Etat dans la vie économique ne se produisent pas au hasard et arbitrairement mais au contraire d'une façon judicieuse pour parer à une situation effective de détresse. Le but positif doit consister dans l'acheminement progressif de l'économie capitaliste vers une transformation structurelle et fondamentale en une économie qui soit en fonction de la couverture des besoins.

Abstraction faite de ces mesures de nature transitoire, la classe ouvrière entend que les industries de base, les richesses du sous-sol, les industries vitales des matières premières, toute l'industrie relative à la fourniture de l'énergie (eau, gaz, électricité), les transports et moyens de communication soient transférés à la collectivité.

Plus particulièrement, la classe ouvrière exige l'intégrale nationalisation de l'industrie minière, y compris les entreprises annexes; la nationalisation de l'industrie sidérurgique, y compris les industries de récupération et d'extraction des métaux; la nationalisation de l'industrie chimique, y compris la production des engrais synthétiques; la nationalisation des branches les plus importantes de l'industrie des matériaux de construction, et notamment du ciment; l'intégral transfert à l'Etat de toutes les entreprises d'importance vitale s'occupant de la fourniture de l'eau, de l'électricité et du gaz.

Pour des motifs d'ordre économique

et politique, la classe ouvrière exige tout particulièrement que, concurremment à la nationalisation de l'industrie métallurgique, l'ensemble de l'industrie des armements soit mis sous le contrôle absolu de l'Etat.

C'est seulement quand l'ensemble du mécanisme de la production, de l'industrie des matières premières aux industries transformatrices et jusqu'aux industries de parachèvement, aura l'intérêt général pour principe directeur grâce au contrôle de l'Etat, que les inconvénients et préjudices résultant du mode actuel de production pourront être éliminés et qu'une économie dirigée pourra systématiquement prendre la place du régime incohérent actuel, agent certain de catastrophes économiques.

Dès que la nationalisation des principales industries sera effectuée, il conviendra de soumettre le volume et la forme de la production, et tout particulièrement la mise en valeur du progrès technique ainsi que l'application des mesures de rationalisation, au contrôle effectif d'offices centraux d'économie dirigée, propres à chaque branche de production, offices qui auront qualité pour aménager la production sous l'exclusif point de vue de la couverture des besoins. L'économie en fonction de la couverture des besoins exige de plus que l'ensemble des autres activités économiques qui continuent à être assurées en leur diversité infinie par des petites et moyennes entreprises privées soit méthodiquement contrôlé, de telle sorte que dans le cadre de la future économie dirigée, les entreprises économiques nationalisées soient cependant assujetties au principe de l'économie dirigée. L'économie dirigée, ayant pour principe unique et exclusif une couverture des besoins aussi parfaite que possible, ne pourra renoncer ni à la petite entreprise, ni à l'artisanat qui procurent à la collectivité un certain nombre d'indispensables produits de consommation.

Dans le cadre structurel général de l'économie dirigée, les diverses branches d'industries devront trouver leur centre organique propre dans les offices d'é-

conomie dirigée, subordonnés pour leur part à un office central supérieur ayant pour attributions la direction et la gestion générales de l'économie.

Sur le plan international, la classe ouvrière exige que, tant par rapport à la production des matières premières que par rapport aux branches essentielles de l'industrie élaboratrice, une collaboration méthodique et systématique s'établisse, s'inspirant de la répartition internationale des fonctions économiques d'une part pour mettre terme au gaspillage des matières premières, d'autre part pour atteindre le maximum d'effet utile dans la réalisation de la couverture internationale des besoins.

Aussi longtemps que cet objectif de réglementation internationale de la production n'aura pas été atteint par la nationalisation des diverses branches de production, il conviendra, à titre transitoire, de régler le régime international de la production par des conventions internationales obligatoires, les consortiums et syndicats internationaux devant être mis au service de cette réglementation. (Cf. Chapitre VII).

* *

VI. — Les transports et le régime de la répartition.

Les défauts et les nuisances qui caractérisent les différentes parties de l'appareil économique se retrouvent dans la branche des transports et moyens de communications, et, à un degré particulièrement prononcé dans le mécanisme commercial assurant la distribution des produits et le ravitaillement des masses. Le régime de la concurrence cause dans le commerce intérieur un gaspillage de force et de travail qui dépasse de loin son utilité véritable. Les empiètements et les rivalités, la compétition désordonnée, ont provoqué une pléthore des organes de répartition, qui est non seulement inutile, mais renchérit les prix. Le résultat, c'est que la marchandise doit passer par une longue théorie d'intermédiaires avant de parvenir au véritable consom-

mateur. Un gaspillage énorme de marchandises, par suite de la diminution de la qualité ou de la déperdition est l'inévitable tribut de cette organisation erronée. L'exagération pléthorique du mécanisme commercial, source de graves désavantages pour la masse des consommateurs, est, dans la généralité des pays, la conséquence typique de l'incohérence capitaliste.

Par ses coopératives de consommation, la classe ouvrière a créé, depuis de longues années, la forme la plus adéquate et la moins onéreuse de ravitaillement des populations en articles de première nécessité, en organisant la répartition des marchandises sur la base de coopératives de consommation. Dans de nombreux pays, les coopératives de consommation sont devenues, à côté des consortiums commerciaux (grands magasins de vente), des centres principaux de ravitaillement des grandes masses de la population et constituent un exemple utilisable pour l'organisation de tous les services de distribution du système économique.

La classe ouvrière réclame fondamentalement que l'appareil de répartition des marchandises soit organisé en vue de la couverture des besoins et en éliminant radicalement tous les relais superflus et onéreux, afin que la marchandise parcoure la voie la plus courte et la plus rapide pour atteindre le consommateur. Le producteur y trouvera son profit et le consommateur n'aura à payer qu'un prix fortement abaissé par suite de l'élimination des bénéfices perçus par les intermédiaires.

Aussi longtemps que l'économie fondée sur le profit ne peut être intégralement supprimée et que le principe de la couverture des besoins n'aura pas mis en parfaite harmonie la production et la consommation, la classe ouvrière réclame l'encouragement et l'extension des coopératives de consommation, qui doivent jouir de la protection de l'Etat. Les consortiums commerciaux doivent être soumis au contrôle de l'Office des monopoles (Cf. chapitre VII); de même les consortiums exploitant des grands magasins devront être soumis à ce con-

trôle, comme entreprises commerciales monopolisatrices et notamment au point de vue de leur politique des prix.

En régime économique de couverture des besoins, la répartition des marchandises de grande consommation est assurée méthodiquement par un Office d'économie dirigée du commerce intérieur. Cet Office aurait, en collaboration avec les autres Offices de direction économique, notamment ceux se rapportant à la production industrielle et à la production agricole, pour attribution de déterminer le volume des besoins et d'assurer une répartition parfaite et rapide des marchandises. Cet Office du commerce intérieur aura le monopole pour tous les principaux articles de grande consommation, sans qu'on renonce pour cela au concours de l'entreprise de petite et de moyenne importance pour le ravitaillement de la population en autres marchandises. Toutes les entreprises commerciales, pour autant qu'elles ne soient pas étatisées, sont néanmoins soumises au contrôle de l'Office régulateur du commerce intérieur, afin de prévenir des déviations pouvant mettre en péril le principe initial de l'économie dirigée.

Le ravitaillement de la population, pour autant qu'il s'agit de la couverture de besoins vitaux, notamment la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité, doit constituer un monopole d'Etat. A l'heure actuelle, ces entreprises se trouvent en majeure partie aux mains de l'économie publique. La classe ouvrière réclame l'élimination de toutes les influences capitalistes sur la production et la répartition de ces biens. Toutes les entreprises se rapportant à la fourniture de l'eau, du gaz et de l'électricité ainsi que leur réseau de distribution doivent donc être intégralement transférés aux pouvoirs publics ou soumis au contrôle de l'Etat. (Cf. Chap. V). La condition d'un ravitaillement parfait des masses de la population en régime économique de couverture des besoins est la détention et l'exploitation méthodique des moyens de transport ainsi que de leur réseau. La classe ouvrière demande que, dès à présent, la propriété des principaux moyens de transport en commun et de transport

des marchandises de grande consommation soient, pour autant que ce ne soit déjà fait, enlevée à l'économie privée et transférée aux pouvoirs publics. Les transports ferroviaires, la grande navigation et les transports automobiles à grande distance doivent exclusivement être assurés par l'État dans l'intérêt de la collectivité. De même, la navigation aérienne et tout ce qui s'y rapporte doivent être soumis au contrôle des pouvoirs publics, tout en poursuivant en même temps l'internationalisation de la navigation aérienne.

En attendant la réalisation d'une économie de couverture de la répartition aux nécessités de l'économie générale, la classe ouvrière demande que les exploitations de transport devant être nationalisées ainsi que les entreprises de répartition soient soumises à un office régulateur de l'économie publique. Durant la période transitoire, l'État doit s'employer à supprimer les principaux abus et les pires déviations du régime actuel de la répartition par la création de monopoles spéciaux du commerce de certaines marchandises importantes.

**

VII. — Formation des prix.

En vertu du principe de la libre concurrence, base de l'économie capitaliste, la formation des prix était conditionnée par la loi de l'offre et de la demande. L'emportait dans la compétition le concurrent dont les prix de revient étaient le plus bas. La loi de l'offre et de la demande contraignait le chef d'entreprise à aspirer à un prix de revient aussi bas que possible, attendu que le succès sur les concurrents dépendait de celui-ci. Cette loi économique, jointe au principe de la libre concurrence, fit qu'au début le consommateur bénéficia de l'application de ce dernier principe. Pour l'employeur, le libre fonctionnement des principes capitalistes entraînait nécessairement que, après élimination des producteurs incapables de soutenir la concurrence, la compétition entre les rivaux d'égale force ne pouvait plus se livrer

qu'au prix d'une diminution graduelle de la marge des profits dès qu'il était devenu impossible d'abaisser davantage les salaires. L'évolution a démontré que les capitalistes ont abandonné eux-mêmes le principe de la concurrence, parce que le jeu parallèle de la loi de l'offre et de la demande amoindrissait trop la marge des profits réalisables dans la compétition de tous contre tous.

Dès ce moment, le capitalisme procéda à des corrections au principe de la libre concurrence, en vue de pallier à la désagréable diminution des profits. On substitua à la libre concurrence un régime d'accords par lesquels les anciens rivaux s'associaient pour s'assurer en commun la réalisation de profits. Il en résulta que, dans l'économie capitaliste moderne, la liberté d'action individuelle des employeurs a été délibérément abandonnée.

Par la création de cartels, de syndicats, de trusts et d'autres institutions monopolisatrices, les employeurs ont aboli largement la compétition réciproque et se sont assurés la disposition d'une position économique puissante vis-à-vis des débouchés et des consommateurs. La formation des prix fut immédiatement assujettie, de ce fait, à de nouvelles lois, ou pour l'exprimer plus catégoriquement : la formation des prix fut soumise aux influences dictatoriales émanant de la position d'hégémonie des organismes monopolisateurs. Par le groupement des entreprises en consortiums, syndicats et organismes analogues, l'élément déterminant dans la fixation dictatoriale des prix de vente est constitué par le prix de revient des entreprises le plus mal dirigées ou le moins lucratives appartenant au trust ou consortium. Le développement ultérieur de ces organisations a démontré le caractère profondément néfaste de ce nouvel élément de formation des prix.

A l'ombre des puissants consortiums et syndicats industriels et profitant des prix de monopoles, de nouvelles entreprises concurrentes naquirent, réalisant par un aménagement plus rationnel de leurs installations techniques, des profits fort considérables. Il en résulta des

placements erronés de nouveaux capitaux, qui accrurent considérablement la capacité de certaines industries et qui furent inévitablement soustraits à d'autres branches d'activité économique. Toutefois si les membres des cartels, consortiums, etc., ne se faisaient plus la concurrence à l'extérieur, les compétitions se déchainèrent de plus belle au sein de ces organismes, parce qu'en principe ceux-ci avaient à leur base une répartition de quorums de production et de vente, quorums établis généralement selon la capacité de production des différentes entreprises. Tout renforcement de puissance au sein du consortium ou du cartel et, partant, dans la vie économique, entraînait fatalement l'accroissement de cette capacité de production, sans s'inquiéter de son utilité et de sa nécessité économiques : le seul mobile étant l'élévation du quorum détenu. Cette compétition autour des quorums est devenue la caractéristique de l'économie monopolisatrice ; elle a immensément contribué à accentuer le désarroi du système économique et à permettre l'hyperthrophie de certaines branches d'industries privilégiées au degré qui caractérise actuellement la situation tout entière.

Il en résulta pour la formation des prix un nouvel élément décisif pour le coût, à savoir les « coûts fixes », dérivant de l'intensification du rendement, sans permettre l'utilisation de la production. L'avantage qu'eut au début pour l'ensemble de l'économie la stabilisation des prix par les organisations de monopole a été rapidement compensé par les inconvénients plus grands résultant du niveau des prix stabilisés par les cartels et syndicats industriels. Cette circonstance a pour unique cause que des entreprises qui, par elles-mêmes, ne seraient jamais parvenues à une telle prédominance économique, mais auxquelles la création de positions artificielles de monopoles accorda une hégémonie sur la masse des consommateurs, abusent de cette position au détriment de la collectivité.

La classe ouvrière aperçoit dans les cartels, trusts, syndicats et autres organisations de monopole autant de

points de départ pour une organisation méthodique de la production et de la répartition. Toutefois, ces possibilités demeurent illusoire aussi longtemps que ces organismes sont créés en vue de la poursuite du profit et de la conquête d'une puissance non pas mise au service de l'économie, mais dirigée contre celle-ci, parce qu'elle frappe délibérément la masse des consommateurs.

Pour ces raisons, la classe ouvrière exige que la puissance de ces organismes de monopole soit brisée par la création d'offices nationaux des cartels et des monopoles, ayant pour attribution de surveiller la politique d'équipement technique, de production et de débouché et d'exercer tout particulièrement une influence décisive sur la formation des prix. Tous les cartels et groupements analogues, ainsi que les consortiums, les trusts et autres entreprises détenant une position de monopole ou monopolisatrice au sein de la vie économique, doivent être soumis au contrôle de cet office des monopoles et cartels. Cet office doit s'inspirer, dans son fonctionnement, par rapport au régime de la production et à la formation des prix, des intérêts de la collectivité. Au surplus, il lui faut, en raison de la politique de placements qui a provoqué le chaos actuel, agir de concert avec l'office des banques et la banque centrale d'émission, en se plaçant au point de vue de l'utilité pour l'ensemble de l'économie.

Dans l'ordre national, le contrôle exercé sur les prix par l'office des monopoles doit veiller surtout à établir le juste rapport entre le prix et le salaire, car on ne saurait concevoir une économie dirigée qui ne mette pas en harmonie la production et la consommation, ces deux aspects fondamentaux de l'activité économique. La classe ouvrière a invariablement protesté contre le principe des bas salaires et des hauts prix, condamné à l'échec, attendu qu'elle tient le décalage entre la production et la consommation pour une des origines de toute crise.

Appliquer des mesures de diminution des salaires en période de crise, ce qui revient à anéantir délibérément la capacité d'achat, n'a jamais constitué une

issue à la crise et tout au contraire a invariablement contribué à son aggravation. La classe ouvrière défend la doctrine des hauts salaires parce qu'elle estime que seuls des salaires élevés permettent l'épanouissement de toute la capacité de fonctionnement économique et qu'à son tour seul cet épanouissement de toutes les possibilités d'action économique assure et stimule le bien-être de l'humanité.

Sur le plan international, la classe ouvrière demande des mesures internationales de contrôle sur la formation des prix, d'une part au moyen de la surveillance exercée sur les cartels, syndicats et autres organismes de monopole internationaux par des offices internationaux des cartels et des monopoles coopérant étroitement entre eux, d'autre part au moyen de la stabilisation des prix mondiaux, indispensable au bon fonctionnement de l'économie mondiale. La politique déflationnaire pratiquée par les gouvernements et la chute fantastique des prix mondiaux ont démontré avec une suffisante éloquence à quelles catastrophes on aboutit pour le monde entier si on ne dispose pas de critères d'appréciation des prix.

La classe ouvrière considère que la crise actuelle ne pourra pas être surmontée avant qu'on ait mis terme à la chute des prix mondiaux et que, de surcroît, on ait trouvé et stabilisé un niveau mondial des prix assurant un revenu convenable et suffisant, notamment aux producteurs de matières premières agricoles et industrielles. Pour autant qu'il en résulte un relèvement des prix mondiaux, la classe ouvrière estime, eu égard aux mesures prises dans l'ordre national au sujet des prix imposés par les organisations de monopole, que ce relèvement des prix mondiaux et sa stabilisation sont possibles sans qu'il doive en résulter une élévation du niveau des prix dans les pays où le niveau des prix intérieurs n'a pas suivi les prix mondiaux dans leur chute.

La classe ouvrière estime que l'abaissement du prix de certains produits déterminés, par l'abolition de l'arbitraire des organisations monopolisatrices et

une modification simultanée de la politique douanière, n'est pas contradictoire avec la revendication tendant au relèvement du niveau des prix mondiaux, et qu'il est possible de tenir compte à la fois de ces deux revendications, à la condition de réaliser méthodiquement les mesures appropriées. Elle estime qu'un relèvement des prix mondiaux et leur stabilisation à un nouveau niveau ne peuvent cependant provoquer d'amélioration durable de la situation économique si on ne supprime pas, préalablement ou simultanément, dans le cadre des économies nationales, les éléments intolérables de la formation des prix. Une réglementation de la production en fonction d'un plan préétabli constitue un excellent moyen d'y aboutir. (Cf. Chap. V.)

**

VIII. — Le problème agraire.

Une importance primordiale revient à l'agriculture — indépendamment du régime économique existant — car elle est la source principale de l'alimentation populaire. Cette circonstance n'empêche néanmoins pas que le régime capitaliste applique une politique agraire qui apprécie davantage la poursuite de profits que la garantie du ravitaillement et de la subsistance des masses. Dans la plupart des pays, la politique agraire officielle de protection de la base du ravitaillement national, constitue une tentative de corriger et de compenser de longues années d'errements ; cette tentative n'a donné que rarement des résultats effectivement utiles à l'agriculture, sans parler de sa stérilité par rapport à l'économie générale. L'aménagement des prix résultant de la politique protectionniste a préjudicié davantage le consommateur qu'il n'a effectivement aidé l'agriculture ou donné à celle-ci la rentabilité nécessaire.

Pour résoudre le problème agraire, un des plus graves qui se pose dans la plupart des pays, il est indispensable d'avoir une notion nette de son évolution,

caractérisée par la mécanisation et les progrès de la technique des engrais, évolution qui souleva pour l'agriculture des questions d'une importance vitale comme le fit par exemple l'invention des faucheuses-batteuses permettant la mise en valeur d'immenses territoires nouveaux par la méthode de culture extensive. Il ne sera possible de solutionner le problème agraire mondial que lorsqu'on aura abouti à l'indispensable répartition de fonctions entre les vastes territoires agraires, exploités selon la méthode de culture extensive, des pays producteurs-types de céréales et les territoires moins étendus, qui sont le domaine de la petite culture intensive s'appliquant au relèvement de la qualité des produits.

La classe ouvrière ne méconnaît nullement la nécessité de maintenir une certaine base de ravitaillement national et de lui assurer le rendement maximum, mais déclare qu'une solution durable du problème agraire mondial ne saurait intervenir que lorsqu'on aura substitué aux politiques agraires nationales, fréquemment inspirées d'impérialisme, une politique de répartition des fonctions par continent. L'Europe offre l'exemple typique des crises agraires chroniques insolubles sans coopération et sans division de travail dans le cadre de ce continent. Les différences climatiques et la variété de la nature du sol contraignent à la formule des grandes unités économiques comme base d'une politique agraire plus rationnelle.

Abstraction faite de la nécessité de créer cette base pour la future répartition mondiale des fonctions économiques agraires, il existe une série de questions se rapportant à l'agriculture de la plupart des pays et à propos desquelles de fondamentales revendications internationales en matière de politique agraire doivent être formulées.

La classe ouvrière considère que l'intégrale solution des problèmes agraires mondiaux ainsi que de toutes les questions agraires nationales n'est possible qu'en fonction d'une économie de couverture des besoins. Néanmoins avant la réalisation de cet objectif principal, remède doit être porté aux défauts capi-

taux communs à la politique agraire de tous les pays, et conséquence fatale de l'incohérence d'une gestion économique ne visant que le profit. Ces défauts capitaux sont le manque de toute réglementation du marché, l'absence de mesures convenables de stabilisation des prix et enfin l'erreur fondamentale : le protectionnisme agricole. Considérant que d'une manière quasi générale le protectionnisme agraire a passé outre à la relation fondamentale qui associe la capacité d'achat des masses aux prix agricoles, faisant que si des prix intérieurs élevés ont été obtenus on n'assura pas une consommation suffisante, la classe ouvrière maintient, contre le protectionnisme agricole aussi, sa doctrine en matière de politique commerciale et douanière.

La classe ouvrière entend qu'on applique à l'agriculture la même politique économique qu'à la production, au commerce et à la répartition des produits industriels. De cette attitude fondamentale découle la revendication tendant à garantir à l'exploitant agricole un revenu convenable sans préjudice des intérêts de consommateur de la population non agricole. Aussi longtemps que le principe de la couverture des besoins n'aura pas mis sous tous les rapports la production agricole en harmonie avec les besoins de la consommation, la politique agraire des gouvernements doit avoir pour mobile essentiel une production agraire méthodique, parce que l'incohérence de la dite production est à la fois cause et effet de la formation défectueuse des prix agricoles, tellement préjudiciable pour le producteur comme pour le consommateur. Afin d'assurer une plus grande stabilité des prix agricoles, la classe ouvrière réclame une réglementation systématique des marchés, réalisables par la création de monopoles officiels du commerce des produits agricoles de production et de vente. (Cf. Chap. V et VI.) La standardisation des produits constitue un pas important vers l'amélioration de la capacité et, par conséquent, vers l'élévation de la rentabilité.

En rapport avec les revendications

fondamentales énoncées par la classe ouvrière en matière de politique du commerce intérieur et des prix, l'encouragement de l'idée coopérative dans l'agriculture permet d'aboutir à un rétrécissement de la marge commerciale, facteur de hausse des prix : il en résultera une rentabilité plus élevée pour l'exploitant agricole et moins de dépenses alimentaires pour le consommateur. Une étroite collaboration entre les coopératives agricoles de production, d'exploitation et de vente, et les coopératives de consommation permettrait de parvenir rapidement à ce but.

La classe ouvrière revendique le transfert à l'Etat des grandes propriétés foncières et forestières, qui devront être exploitées dans l'intérêt de la collectivité soit en régie d'Etat, soit en régime coopératif sur grande échelle. Par une politique appropriée de colonisation intérieure et de métayage, ainsi que par d'adéquates mesures de rationalisation (améliorations foncières, défrichements) il convient de faire donner le rendement maximum aux terres pouvant être mises en valeur par l'agriculture et d'assurer en même temps un moyen durable d'existence à un nombre aussi élevé que possible de personnes.

En régime de couverture des besoins, il incombe à un office central du plan agraire, en étroite collaboration avec les autres organismes de l'économie dirigée, de mettre l'ensemble des activités agricoles au service de la satisfaction des besoins de la collectivité.

Cet office central a également pour attribution de déterminer, en coopération avec l'office de la production industrielle, les modalités de la répartition internationale des fonctions, permettant le suprême développement des possibilités de prestation des économies nationales ou des grandes unités économiques ainsi que la coopération entre les pays industriels et agricoles, pour le plus grand bien de la collectivité. En régime de couverture des besoins, le problème des perturbations dans le rapport des prix des produits agricoles et des produits industriels, d'une influence fatale sur les crises économiques, reçoit

également sa solution. L'exploitant agricole pourra acquérir avec ce que lui rapportent ses produits, les marchandises industrielles nécessaires, de telle sorte que la capacité d'achat de l'industrie et de l'agriculture s'adapte l'une à l'autre, double courant assurant réciproquement l'écoulement et la consommation de leur production respective et par conséquent, l'indispensable équilibre entre les deux domaines capitaux de l'activité économique.

La solution de ce problème est particulièrement urgente pour l'Europe. Pourtant cette solution ne se réalisera pas aussi longtemps que l'Europe ne sera organisée en une unité économique et que les pays agricoles et industriels du continent européen ne seront devenus des associés au lieu d'être des rivaux.

**

IX. — Organisation générale d'une économie de couverture des besoins.

La classe ouvrière estime que le passage à l'économie de couverture des besoins, qui doit s'inspirer exclusivement de l'intérêt collectif en vue du meilleur ravitaillement de la population, est déjà réalisable dans le cadre et sur la base de l'économie capitaliste actuelle. Pour assurer la réalisation des revendications formulées par rapport aux différentes branches de l'économie, il est absolument indispensable de créer dans tous les pays des Offices des Banques qui seront graduellement transformés en offices nationaux du crédit, en coopération avec les banques centrales d'émission. De même il est possible de créer, sur la base actuelle de l'économie — en dehors des offices de monopole qui exercent déjà par leur contrôle des cartels, des consortiums et des organismes de monopole, une influence sur les prix et une action régulatrice sur la production — des offices du commerce extérieur appelés à préparer, par une collaboration internationale, la nouvelle organisation des relations commerciales et la redistribution

internationale des fonctions économiques. Il conviendrait de surcroît que dans tous les pays, on coordonne systématiquement les branches d'activité économique soumises au contrôle de l'Etat. D'autre part, l'autorité des offices chargés d'assurer cette coordination doit s'étendre aux branches d'industrie se trouvant, actuellement ou ultérieurement, sous l'influence de l'Etat.

Ces formes transitoires, qui sont les agents de transformation de l'économie capitaliste en une économie socialiste de couverture des besoins, doivent donner naissance au cours de l'évolution aux institutions indispensables à une économie dirigée assurant d'une manière parfaite la couverture des besoins.

En régime économique de couverture des besoins, le contrôle supérieur de la gestion économique et la responsabilité de toutes les mesures économiques incombent à un office central d'économie dirigée ayant le caractère d'un conseil national économique. Cet office détermine le volume des besoins et adopte les mesures nécessaires à leur couverture de plus en plus parfaite. Il adopte et applique ses mesures en étroite collaboration avec les différents autres offices créés pour les diverses branches de l'économie. Un office des crédits dirigés, auquel doivent être transférées les fonctions de l'office des banques, a, en collaboration avec la banque centrale d'émission pour attribution de réaliser une politique méthodique des capitaux et une répartition systématique des crédits. Aux côtés de cet office des crédits prennent place l'office de la production dirigée et celui de l'agriculture dirigée, représentant sous forme de conseils économiques particulièrement ces deux branches capitales de l'économie.

L'office de la production reprend, en coopération avec l'office de la répartition (consommation) les fonctions de l'office des cartels et monopoles. L'office de monopole du commerce extérieur trouve son complément naturel dans l'office de la répartition, qui assume la réglementation du commerce intérieur.

Dans ces conseils économiques, qua-

lifiés sur le plan national pour déterminer et appliquer les mesures nécessaires, toutes les classes sociales de la population tenant un rôle déterminant dans la vie économique doivent être représentées, conformément à leur importance, par leurs organisations compétentes.

La direction générale de l'économie doit avoir tout d'abord pour but d'assurer à l'ensemble de la population le niveau d'existence correspondant à la capacité économique existante, et de la stabiliser ; lorsque ce premier objectif aura été atteint, on pourra considérer un relèvement progressif de ce niveau d'existence. L'office central de l'économie dirigée détermine le degré d'extension que peut recevoir l'appareil de production et de répartition, c'est-à-dire la fraction du produit social qui ne va pas à la consommation et qui doit être réservée à la constitution du capital.

A leur tour, les organes assurant le fonctionnement de l'économie de couverture des besoins dans chaque pays entretiennent un contact permanent entre eux et, par la substitution de la solidarité et de la coopération à la concurrence, aboutissent à un régime de couverture méthodique des besoins au sein des grandes unités économiques. Quand celles-ci sont constituées, les conseils nationaux économiques font place au conseil économique supérieur des grandes unités économiques. La politique de ce conseil supérieur est déterminée, compte tenu de la répartition internationale des fonctions économiques, par un conseil économique mondial ayant à remplir les missions dont une partie a été confiées jusqu'à présent à la Société des Nations, mais que celle-ci n'a pas accomplies en raison d'insuffisance fonctionnelles. Pour leur part, les offices établis pour les diverses branches d'activité au sein des économies nationales ou des grandes unités économiques fonctionnent en étroite collaboration les uns avec les autres et ont pour attribution d'assurer la réalisation de la politique économique élaborée par le conseil économique mondial.

Il est de l'impérieux devoir de la clas-

se ouvrière de tous les pays de défendre, en y mettant la suprême énergie, ces principes constituant la condition fondamentale d'une évolution qui conduira par la transformation de l'économie capitaliste à l'avènement d'une économie socialiste de couverture méthodi-

que des besoins, seul régime économique qui soit en harmonie avec la dignité humaine. Le socialisme n'est plus un objectif lointain, il entre maintenant dans le domaine des réalisations.

12 novembre 1932.

L'organisation internationale du Travail pendant les deux dernières années

Si importants, si graves qu'aient pu être pour le mouvement social dans le monde les événements de ces deux dernières années, il n'en est pas un qui ait atteint l'Organisation Internationale du Travail plus profondément et plus douloureusement que celui qui, au matin du 8 mai 1932, a tenu dans cette nouvelle stupéfiante : « Albert Thomas est mort. »

Albert Thomas s'était, dans toute la plénitude du terme, identifié avec le Bureau International du Travail. Au lieu de la médiocre bureaucratie qu'il aurait pu être sous la direction d'un autre, il en a fait, au prix d'un labeur personnel inouï, une institution agissante, largement pénétrée des aspirations et de l'idéal du monde ouvrier.

C'est sur le monde ouvrier organisé auquel il appartenait depuis près de trente années comme membre de la Confédération Générale du Travail, qu'Albert Thomas avait basé toute son œuvre. C'est sur lui que s'appuyait toute son action. Aussi, à travers toutes les vicissitudes des affaires internationales, si complexes, a-t-il toujours eu la pleine confiance des travailleurs de tous les pays. Cette confiance, il la méritait. Elle était son stimulant, son réconfort, sa force. S'il avait pu, avant de mourir, formuler un vœu, c'eût été, sans aucun doute, que ses successeurs sachent la conserver.

Albert Thomas a été remplacé à la tête du Bureau International du Travail par son directeur adjoint anglais, M. Harold Butler. Ce choix a été interprété généralement comme la marque d'une volonté de continuité.

Presque à la veille de sa mort, comme s'il avait eu le pressentiment de sa disparition prochaine, Albert Thomas avait établi un programme complet de réali-

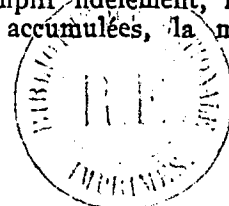
sations immédiates et d'audacieuses transformations sociales pour l'action de l'Organisation Internationale du Travail. C'est à l'accomplissement de ce programme que le B.I.T. doit consacrer tous ses efforts — et qu'il a commencé de les consacrer effectivement, malgré la perte irréparable de son premier Directeur.

**

Depuis deux ans, toute la vie de l'Organisation Internationale du Travail a été nécessairement dominée par les graves préoccupations que suscite dans le monde entier la persistance de la crise. Plus de 35 millions de travailleurs privés d'emploi; plus de 500 milliards de francs de salaires perdus, annuellement, et qui diminuent d'autant le pouvoir d'achat des masses; les réformes sociales acquises au prix de tant de luttes, remises en question dans beaucoup de pays sous le prétexte de la dépression : en présence de tels événements, comment l'institution internationale, spécialement créée pour garantir aux travailleurs un peu plus de justice sociale, serait-elle demeurée indifférente?

Aussi bien, malgré les résistances d'un patronat de classe, auquel les plus rudes expériences n'ont encore rien appris, l'Organisation Internationale du Travail a-t-elle agi effectivement.

Tout en rappelant que les véritables remèdes à la situation tragique du monde doivent être recherchés principalement dans des mesures économiques, financières et politiques qui transforment le régime, l'Organisation, dans les domaines où son activité peut s'exercer, a montré, par de constants efforts, sa volonté d'accomplir fidèlement, malgré les difficultés accumulées, la mission



que la Partie XIII du Traité de Paix lui a assignée.

C'est elle, d'abord, qui a permis de mesurer toute l'étendue du chômage à travers le monde, grâce aux statistiques du Bureau International du Travail qui, seules, donnaient une vue d'ensemble. Les exposés faits par les représentants ouvriers à la Commission du chômage, au Conseil d'administration ou à la Conférence Internationale du Travail ont, en outre, aidé à préciser, à la fois les aspects particuliers du problème dans les divers pays, et ses aspects généraux. Par ailleurs, les études déjà entreprises par le B.I.T. ont servi de base à des propositions d'ordre pratique.

Celles-ci ont porté principalement sur quatre points : la nécessité d'une meilleure organisation du placement international des travailleurs, la mise en chantier de grands travaux publics nationaux ou internationaux, le développement de l'assurance-chômage et, surtout, la réduction internationale de la durée du travail en vue de permettre l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs.

Les questions relatives aux deux premiers points ont été traitées successivement par les divers rouages de l'Organisation Internationale du Travail, puis de la Commission d'études pour l'Union européenne et de la Société des Nations.

En vue d'une meilleure organisation du marché du travail européen, il a été décidé qu'une Conférence d'administrateurs ou d'experts des diverses organisations nationales de placement serait convoquée. Elle s'est réunie les 9 et 10 juin à Genève.

En matière de travaux publics, dès la fin de 1931, à l'appel pressant d'Albert Thomas, plusieurs gouvernements européens avaient déjà signalé au Bureau International du Travail des projets intéressants. D'après les premières estimations d'experts — données, bien entendu, à titre purement indicatif — leur exécution pourrait fournir, au cours des prochaines années, plus de 550 millions de journées d'emploi, sans compter le réveil de certaines industries, qui en résulterait indirectement. Mais les pro-

cédures internationales sont terriblement lentes. La question a dû aller devant le Comité spécial de travaux publics et d'outillages nationaux constitué par l'Organisation des Communications et du Transit de la Société des Nations et dans lequel le Conseil d'administration du Bureau International du Travail est représenté. Ce Comité s'est adressé aux gouvernements pour leur demander de préciser, tant au point de vue technique qu'au point de vue économique et financier, les projets qu'ils avaient déjà indiqués ou d'autres dont l'opportunité avait pu leur apparaître depuis. Au début de 1932 seulement, l'on s'est trouvé en présence de projets complets, présentés par des gouvernements, examinés à fond par les experts du Comité d'études des questions de travaux publics et d'outillage national de la Société des Nations. La Conférence de Stresa, l'Assemblée de la Société des Nations ont été saisies du problème et en ont souligné l'intérêt. La question a été ensuite posée devant la Commission préparatoire de la Conférence économique et monétaire de Londres, qui a créé, pour examiner d'une manière plus approfondie les possibilités de financement des travaux, un Comité spécial. Partout, devant toutes ces instances, les représentants du Conseil d'administration du B.I.T. — parmi lesquels le Secrétaire de la C.G.T. représente le groupe ouvrier — ont dû lutter contre les résistances des financiers et de certains gouvernements. Mais ceux-ci, aujourd'hui, ont dû capituler : qu'ils le veuillent ou non, les projets de grands travaux publics nationaux et internationaux susceptibles d'occuper à bref délai un grand nombre de salariés, et de ranimer l'activité industrielle, sont présentés à la Conférence mondiale de Londres.

Quant à la question de l'assurance-chômage et des diverses formes d'assistance aux chômeurs, elle a été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail de 1933 en vue d'arriver à une réglementation internationale. Un examen approfondi de tous les aspects de ce problème par une Assemblée internationale, qui pourra

confronter les expériences des différents pays, sera sans aucun doute de la plus grande utilité.

Mais c'est pour la réduction de la durée du travail que l'Organisation Internationale du Travail a dépensé le plus d'efforts au cours de ces deux dernières années. C'est aussi sur ce point qu'elle a eu le plus de difficultés à vaincre.

Dans sa première réunion, au mois de janvier 1931, la Commission du chômage avait dû se borner à constater l'opposition des thèses patronale et ouvrière et à recommander que le Bureau International du Travail poursuive ses recherches. Cette même opposition était apparue aux sessions suivantes du Conseil d'administration et à la Conférence de 1931. Elle s'était encore manifestée sur le terrain des principes à la réunion de décembre de la Commission du chômage, mais, cette fois, cependant, au moins pour l'aménagement de la durée du travail pendant la période de crise, les divergences s'étaient atténuées au point qu'une résolution avait pu être adoptée.

Cette résolution mettait en lumière quelques principes solides autour desquels semblait pouvoir s'organiser une action méthodique.

C'était, d'abord, l'opportunité pour tous les États de ratifier et d'appliquer strictement les conventions internationales déjà existantes sur la durée du travail, à commencer par la convention de 1919 sur les huit heures dans l'industrie.

C'était ensuite la suppression des heures supplémentaires, dans toute la mesure des possibilités pratiques.

Puis la réduction de la durée individuelle du travail pour l'ensemble des ouvriers, afin de permettre l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs et d'éviter des licenciements. La résolution signalait que, pour cette réduction, dans les conditions de la crise actuelle, la meilleure formule semblait devoir être cherchée autour de quarante heures par semaine, réparties de préférence sur cinq jours.

Enfin, des négociations internationales étaient suggérées dans le but d'ar-

river à des ententes sur ces divers problèmes, notamment dans des industries déterminées.

Au nom des travailleurs, Jouhaux poussait hardiment la question devant la Conférence Internationale du Travail de 1932, en faisant voter, malgré une très vive opposition patronale, une résolution demandant une étude complète du problème de la semaine de quarante heures en vue de l'adoption prochaine d'une réglementation internationale.

Dès lors, le mouvement s'accélérait. Au mois de septembre suivant, le Conseil d'administration du B.I.T., sur la demande du gouvernement italien, tenait une session extraordinaire spécialement consacrée à la réduction de la durée du travail et il décidait la convocation d'une Conférence préparatoire tripartite en janvier 1933. Au mois d'octobre, à Madrid, le même Conseil d'administration inscrivait sans plus attendre cette question à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail de cette année même.

La Conférence préparatoire tripartite s'est effectivement réunie à Genève en janvier. Trente-cinq pays y ont participé. Elle s'est prononcée nettement en faveur d'une convention sur la semaine de quarante heures. La parole est maintenant à la Conférence Internationale du Travail qui a commencé le 8 juin.

Celle-ci devra décider d'abord si elle veut adopter dès cette session des textes de conventions ou de recommandations, ou s'il convient de procéder seulement, cette année, à une consultation des gouvernements en réservant pour l'année prochaine le vote de mesures positives de réglementation internationale.

Le rapport élaboré par le Bureau International du Travail en vue de fournir une base aux délibérations de la Conférence a prévu ces deux éventualités. On y trouve, en effet, après le compte rendu de la Conférence préparatoire tripartite de janvier dernier et les observations des gouvernements auxquels ce compte rendu a été communiqué : d'une part, les éléments d'un projet de questionnaire pour le cas où la Conférence Internationale du Travail estimerait néces-

saire une consultation générale des Etats membres, conformément à la procédure habituelle de double discussion; d'autre part, des projets de textes pour le cas où cette Conférence, dans sa souveraineté, appliquerait une procédure accélérée — comme elle l'a déjà fait en 1930 pour les heures de travail dans les mines de charbon — et voudrait prendre des décisions immédiatement.

Les textes présentés en vue de cette seconde éventualité sont ceux de trois avant-projets de convention, d'un projet de recommandation et d'un projet de résolution.

Le premier avant-projet de convention tend à limiter à quarante heures par semaine le nombre des heures de travail dans les établissements industriels.

Le deuxième a pour but d'adapter le système de la semaine de quarante heures aux mines de charbon — où il est admis que les ouvriers doivent avoir une durée de travail moins longue que celle des travailleurs de l'industrie en général. La durée maximum de travail hebdomadaire envisagée pour les mineurs dans l'avant-projet du Bureau International du Travail serait en moyenne de trente-huit heures quarante-cinq minutes.

Un troisième avant-projet de convention tend à limiter à quarante heures par semaine le nombre des heures de travail dans les établissements commerciaux et établissements analogues, en tenant compte des conditions spéciales du travail dans ces établissements.

Le projet de recommandation qui accompagne ces avant-projets de convention tend à ce que les mesures adoptées pour assurer l'application de ceux-ci soient telles qu'elles assurent par le maintien de la capacité d'achat des salaires le développement du niveau de vie des travailleurs.

Enfin, le Bureau International du Travail propose à la Conférence un projet de résolution demandant une enquête approfondie sur l'étendue et la durée du chômage qu'a entraînée et qu'entraînera la rationalisation par l'introduction de nouvelles méthodes de production — autrement dit « chômage technologique ».

Le problème des quarante heures est nettement et officiellement posé sur le terrain international, en vue de l'adoption de mesures positives — alors qu'il y a un an il faisait à peine l'objet d'études fragmentaires.

Il est intéressant de noter à ce propos qu'un exemple pratique d'accord international sur la durée du travail dans une industrie déterminée avait été donné, en 1932, par la Conférence Internationale du Travail, lorsqu'elle a adopté la convention sur la journée de sept heures trois quarts dans les mines de charbon. Cette convention, dont l'élaboration, on s'en souvient, avait été hâtée par la crise particulière de l'industrie houillère, a fixé pour la première fois dans un texte international une limite de la durée du travail inférieure à huit heures. Elle limite également les heures supplémentaires. Malheureusement, par la faute des gouvernements de Grande-Bretagne et d'Allemagne, qui n'ont pas voulu s'associer à une ratification simultanée prochaine, elle n'a pas encore reçu l'adhésion des principaux pays producteurs de charbon, directement intéressés.

Et déjà le B.I.T. est conduit à proposer une nouvelle réduction des heures de travail dans les mines comme conséquence des quarante heures dans l'industrie en général!

Ce fait montre assez le chemin parcouru, dans les idées et dans les réalités industrielles, en moins de deux ans.

**

Mais, quels que soient les efforts de l'Organisation Internationale du Travail en vue de diminuer le chômage ou de pallier à ses conséquences, il n'est que trop certain qu'elle ne peut pas, à elle seule, mettre un terme à la crise économique générale dont dérivent tant de maux. Ce n'est pas elle qui a le pouvoir d'établir un ordre économique nouveau au sein duquel elle poursuivrait sa mission sociale propre. Ce n'est pas elle qui tient « les leviers de commande ». C'est pourquoi la Conférence Internationale du Travail de 1932, sur

la proposition des délégués ouvriers Jouhaux, Mertens et Schürch, appuyée par Albert Thomas, a voté une résolution fortement motivée aux termes de laquelle elle se tournait vers les gouvernements et vers les institutions internationales compétentes en leur demandant de ne plus différer les actes qui s'imposent pour restaurer les conditions politiques, financières, monétaires, économiques, susceptibles de remédier aux misères actuelles du monde du travail. Ce vœu pressant a trouvé un commencement de réalisation dans les décisions prises à la Conférence de Lausanne et qui conduisent à la Conférence économique et monétaire de Londres. Ainsi que la Conférence Internationale du Travail l'avait demandé, l'Organisation Internationale du Travail a été appelée à participer à la préparation de ces assises mondiales dont les décisions peuvent avoir une grande importance pour le développement ultérieur de l'économie et, par conséquent, pour le sort de millions de travailleurs.

A la Conférence économique et monétaire de Londres, l'Organisation Internationale du Travail est représentée par trois membres de son Conseil d'administration, parmi lesquels Jouhaux, comme représentant du groupe ouvrier.

**

Aussi bien, tout en stimulant de la sorte le mouvement international de reconstruction dont on peut espérer une amélioration de la situation générale, l'Organisation Internationale du Travail n'a nullement délaissé l'accomplissement de sa mission particulière de propulsion de la législation sociale proprement dite.

Pendant ces deux dernières années, malgré toutes les difficultés de la crise, son œuvre a encore pénétré plus avant dans les législations nationales, ainsi qu'en témoigne le progrès des ratifications des conventions du travail.

Actuellement, le nombre des ratifications officiellement enregistrées est de 505, au lieu de 415 au début de 1931.

Il convient de noter à ce propos d'une

façon toute particulière l'effort remarquable de la République espagnole qui, à elle seule, a fait enregistrer, en 1932, 14 ratifications, et se trouve maintenant avoir ratifié toutes les conventions internationales du travail, à une seule exception près.

Deux conventions nouvelles se sont, d'ailleurs, ajoutées aux 31 conventions précédemment adoptées par les Conférences Internationales du Travail, soit : en 1931, la convention signalée plus haut, sur la réduction de la durée du travail dans les mines de charbon; et, en 1932, la convention fixant à quatorze ans l'âge d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles. Celle-ci a comblé une lacune de la législation internationale destinée à protéger l'enfance contre les dangers d'une mise prématurée au travail. En même temps, son application pourra contribuer dans une certaine mesure à atténuer le chômage, puisqu'elle aura pour résultat de laisser à des adultes ayant besoin de gagner leur vie des emplois que les enfants n'occupent trop souvent qu'au détriment de leur santé physique et morale.

Dans la même session de 1932, la Conférence, par des décisions préliminaires prises à de fortes majorités, parfois à l'unanimité, a préparé pour 1933 l'adoption d'autres conventions en vue de la suppression des bureaux de placement payants et en vue de la réglementation internationale de l'assurance-invalidité-vieillesse-décès.

Elle a révisé sur quelques points d'ordre technique la convention de 1929 concernant la protection des dockers contre les accidents, afin d'en faciliter la ratification par les Etats, sans diminuer en rien les garanties de sécurité qu'elle donne aux travailleurs.

D'autre part, en 1931, la Conférence avait été saisie de propositions tendant à modifier sur deux points la convention de 1919 concernant l'interdiction du travail de nuit des femmes. Elle n'a pas adopté le texte amendé. La convention de 1919 reste donc telle qu'elle est, conformément aux vœux du groupe ouvrier. Ces expériences ont prouvé, d'une

part, que la procédure de révision éventuelle des conventions internationales du travail, qui pouvait ne pas être sans danger, est, si l'on veut se débarrasser de toute arrière-pensée, est pratiquement applicable; d'autre part, elles ont montré que l'œuvre de défense des travailleurs, entreprise par l'Organisation, a pris racine dans les différents pays.

Parmi les autres faits qui ont marqué l'activité de l'Organisation, on peut citer encore : la tenue d'une Conférence internationale de statisticiens des migrations, à laquelle étaient représentés vingt-cinq pays, dont les États-Unis; les progrès réalisés dans la question de l'attelage automatique des wagons, par suite de la mise sur pied d'un projet d'arrangement administratif concernant la création d'un fonds international pour financer les essais pratiques d'appareils d'accouplement; la création, par le Conseil d'administration, d'un Comité de correspondance pour les questions de travail féminin.

A propos de ces dernières questions, il y a lieu de signaler aussi l'avis consultatif rendu par la Cour permanente de Justice internationale au sujet de la convention de 1919 interdisant le travail de nuit des femmes. La Cour a déclaré que cette convention s'appliquait aux femmes qui occupent un poste de direction ou de surveillance et n'effectuent pas normalement un travail manuel.

L'Organisation Internationale du Travail a fait un nouveau pas vers l'universalité par l'entrée du Mexique, de la Turquie et de l'Irak, qui a porté à 58 le nombre des États membres.

**

Au cours des deux dernières années, l'œuvre scientifique sur laquelle le Bureau International du Travail fonde son œuvre législative n'a cessé de se développer. En dehors de ses rapports pour la Conférence ou pour le Conseil d'administration et de ses publications régulières, le Bureau a fait paraître ou élaboré de nombreuses études, dont certaines ont apporté des contributions utiles à la recherche scientifique des

causes de la crise et des moyens d'y remédier. C'est le cas, notamment, des rapports et mémoires réunis sous le titre : « Problèmes du chômage en 1931 », de l'ouvrage de M.-H.-B. Butler, alors directeur adjoint, sur « Les problèmes du chômage aux États-Unis », des études sur « Les aspects sociaux de la rationalisation », sur « Le chômage et les travaux publics », etc.

En matière de réglementation du travail, le Bureau a continué ses travaux de traduction et d'édition de la « Série législative » ainsi que la publication du « Recueil de jurisprudence du travail ». Il a continué sa collection des conventions collectives. Il a publié, en trois langues, le premier volume de son étude sur la conciliation et l'arbitrage. Le deuxième volume a paru en allemand; les éditions anglaise et française ne se feront pas attendre longtemps.

Sur la liberté syndicale, le Bureau a préparé un nouveau rapport pour la Commission du Conseil d'administration, qui s'occupe de cette question. A la demande de l'Assemblée de la Société des Nations, il a présenté à cette dernière un second memorandum sur le travail pénitentiaire.

Comme suite à une résolution de la Conférence Internationale du Travail, le Bureau s'est préparé à une étude approfondie sur le contrat individuel de travail. Il a déjà étudié certains aspects juridiques, par exemple les questions de délai-congé et d'indemnités en cas de renvoi.

En ce qui concerne la durée du travail, outre son rapport pour la Conférence technique préparatoire du 10 janvier, le Bureau a procédé à des recherches sur la durée réelle du travail dans les hauts-fourneaux, dans les laminoirs. Il poursuit la collation systématique des documents relatifs à l'industrie textile en vue d'une utilisation éventuelle lorsqu'il aura à rédiger un rapport relatif à cette industrie.

Il a préparé des études sur le repos dominical des employés, sur l'organisation des équipes dans les verreries à vitres automatiques, sur la fermeture

des magasins dans les pays extra-européens, etc.

Le Bureau a fait paraître, en anglais, en français et en allemand, les résultats de son enquête sur le coût de la vie de certains groupes d'ouvriers à Détroit, aux Etats-Unis, et dans quatorze villes européennes. Il s'agit là d'une première contribution à l'étude de la comparaison internationale du coût de la vie. Elle présente d'autant plus d'intérêt que, jusqu'à ce jour, aucune enquête de cette nature n'avait été entreprise. D'autre part, le Bureau a développé considérablement ses études sur les statistiques du mouvement des salaires dans différentes industries et professions. Il a entrepris une étude comparative des enquêtes sur les budgets de familles qui ont pu être faites pendant les dix dernières années (1922-1931). Il a achevé deux études sur les comparaisons internationales du coût de la vie et sur les indices internationaux du chômage.

En ce qui concerne à la fois les salaires et la durée du travail, il a continué son enquête périodique sur les mines de charbon.

A l'occasion de la dernière session de la Conférence Internationale du Travail, le Bureau a publié une première esquisse d'une étude sur l'éducation ouvrière dans ses rapports avec les Associations professionnelles.

Il a publié, en trois langues, une étude qui a reçu, malgré l'opposition de certains groupements féminins, tel « L'Open Door », un accueil particulièrement favorable sur l'état de la législation concernant le travail féminin. Il étudie actuellement la question du travail féminin dans ses rapports avec la crise économique actuelle et il prépare un rapport sur l'emploi des femmes dans les travaux souterrains,

Au sujet du travail des enfants et des jeunes gens, le Bureau élabore une étude qui sera l'analogue de celle qu'il a publiée sur le travail féminin.

Ce sont ensuite des études sur l'orientation professionnelle, sur l'apprentissage et l'enseignement professionnel, sur la formation professionnelle des femmes, des aveugles, etc.

A la demande de la « Fédération Internationale des Journalistes », le Bureau étudie le recrutement et le placement dans cette profession et recueille une collection des contrats collectifs qui la concernent et dont l'usage se multiplie dans les différents pays.

En matière de loisirs ouvriers, le Bureau International du Travail a reçu de l'« Institut International de Coopération Intellectuelle » deux études substantielles sur le rôle des bibliothèques populaires et sur le rôle des arts populaires dans lesdits loisirs ouvriers. Une autre étude sur le rôle du cinéma dans les loisirs ouvriers a été entreprise par l'Institut International du Cinéma Educatif de Rome. Ces études seront soit utilisées par le Bureau, soit publiées par ces différents instituts avec la collaboration du Bureau International du Travail.

Le Bureau a continué de s'occuper de différentes questions concernant les travailleurs intellectuels, notamment celle du droit des exécutants en matière de radio-diffusion.

En matière économique, le Bureau a poursuivi ses recherches sur les modes de rémunération dans leurs rapports avec le rendement et sur les salaires dans leur rapport avec la productivité du travail et avec les débouchés. Il a étudié les problèmes monétaires actuels sous leurs aspects sociaux. Il prépare pour le Comité de la protection de l'enfance de la Société des Nations un rapport sur les allocations familiales.

Le Bureau a publié une étude méthodologique sur les statistiques des migrations. Il procède à une étude internationale sur la façon dont les problèmes de placement se posent et sont traités dans les divers pays, étude qui servira de base aux travaux de la prochaine Conférence technique du placement. Il prépare une étude sur le recrutement et le placement des travailleurs migrants. A la demande de la Section des relations sociales du Secrétariat de la Société des Nations, il a commencé des recherches sur la situation des enfants des travailleurs migrants et sur l'assistance aux étrangers.

Il faudrait ajouter ici toutes les études de détails que requièrent quotidiennement les problèmes présents du chômage, dont il a été question au début de ce résumé.

En matière d'Assurances sociales, il faudrait citer des rapports techniques : sur les pensions non contributives d'invalidité et de vieillesse, sur l'assurance-invalidité-vieillesse-décès obligatoire, sur la conservation des droits à pension et l'Annuaire des services sociaux dont la publication a été décidée par le Conseil d'administration.

Dans le domaine de la médecine du travail, c'est la continuation des études sur l'assurance des maladies professionnelles, sur le charbon, sur la silicose, sur l'utilisation des dissolvants dans l'industrie, etc. Le Bureau a publié, au cours de l'année, une bibliographie sur les pneumoconioses. Il a commencé des études sur une série de questions qui préoccupent, à juste titre, la partie de l'opinion publique qui s'intéresse aux conditions du travail : le fonctionnement du service médical à l'usine, le rôle du facteur humain dans les accidents du travail, l'alimentation des ouvriers et, à ce propos, un essai de définition de ce qu'on appelle travail léger, travail moyen, travail lourd; enfin, le problème de l'état de santé des travailleurs dans

ses rapports avec le chômage et avec la crise économique. L'encyclopédie d'hygiène du travail s'achemine vers sa fin.

Pour la sécurité du travail, c'est la préparation ou la mise au point de monographies sur les précautions à prendre dans la construction et l'utilisation des ascenseurs, sur les dangers de la peinture au pistolet, sur l'utilisation de très basses tensions dans les appareils électriques portatifs, sur les douilles et culots des lampes électriques, etc. Le Bureau a commencé, d'autre part, des études sur la prévention des accidents dans l'industrie du bâtiment, sur la sécurité de l'emploi de l'électricité dans les mines, sur la sécurité des transmissions mécaniques. Il a publié son étude sur la sécurité dans la production et l'utilisation de l'acétylène.

En matière de travail agricole, il a mis au point son rapport sur les contrats collectifs. Il continue ses études sur l'exode rural, en accord avec l'Institut International d'Agriculture. De même qu'il avait essayé de déterminer les incidences sur le mode du travail des réformes agraires en Europe centrale et orientale, le Bureau prête une attention particulière aujourd'hui aux problèmes du travail agricole qui se posent en Espagne. Il étudie enfin le placement des travailleurs agricoles.

De l'activité et des travaux du Conseil National Economique pendant les années 1932 et 1933

Pendant les années 1932 et 1933, le Conseil National Economique, poursuivant ses travaux, a tenu de très nombreuses réunions de ses Commissions et de sa Commission permanente, ainsi que quatre Assemblées plénières.

Au cours de ces diverses réunions, il a, d'une part, examiné et adopté une série de rapports analytiques ayant trait à l'enquête sur « la situation des principales branches de l'économie nationale », entreprise depuis quatre ans.

Il a, d'autre part, mis à l'étude un certain nombre de rapports synthétiques relatifs aux problèmes généraux qui se posent pour l'ensemble de l'économie.

En ce qui concerne l'enquête sur « la situation des principales branches de l'économie nationale », le Conseil a adopté quatre séries de rapports.

La première, consacrée à l'industrie des textiles, comprend des études particulières sur « les industries du coton, de la laine et de la soie ».

Dans tous ces rapports, il a été spécifié que l'on devait envisager l'étude et la mise en application des conventions collectives du travail dans lesdites industries.

Une seconde série de rapports est consacrée à la fois à l'agriculture et à l'industrie et traite de « l'industrie de la construction métallique », de « l'industrie sidérurgique », des « cultures industrielles » (pomme de terre, betterave à sucre), du « vin ».

La troisième série a trait aux « industries chimiques ».

La quatrième série comprend une étude sur « les industries du papier ».

Les Commissions poursuivent leurs

enquêtes pour présenter les résultats de leurs investigations portant sur « l'impression et le livre », « le charbon », « l'électricité ».

**

La politique française des échanges internationaux a fait l'objet d'un rapport qui a été adopté lors de la session plénière du 21 novembre 1932.

Ce rapport indique qu'il convient de tendre vers un retour au jeu normal des échanges internationaux, mais le Conseil, devant l'obligation de maintenir temporairement des mesures de défense rendues nécessaires par la constitution d'économies « autarchiques » dans un grand nombre de pays, préconise également deux mesures pratiques en matière de contingentement : la coordination et le renforcement des services chargés de leur application et la récupération au profit du budget des avantages injustifiés dont la politique des contingentements assure trop souvent le bénéfice à des intérêts privés.

Les autres études synthétiques porteront sur : « la politique des transports », « les relations entre employeurs et salariés, spécialement au point de vue des conventions collectives de travail ».

A ce même ordre d'études doit être rattaché le rapport sur « la répartition des denrées alimentaires », adopté lors de l'Assemblée plénière des 3 et 4 avril 1933. Dans ce rapport, le Conseil National Economique s'est efforcé de rechercher dans quelles conditions, par quels moyens et à quels prix, une fois produites, ces denrées peuvent être mises à la disposition du consommateur.

A la suite d'une longue enquête, au cours de laquelle ont été entendus quarante Groupements représentant tous les intérêts en cause, le Conseil a constaté tout d'abord l'élévation de nos prix intérieurs, l'existence, pour un certain nombre de denrées, de frais disproportionnés avec la valeur du produit, et l'extrême variabilité de la marge de bénéfices prélevés par les intermédiaires. Il a fait ressortir l'insuffisante organisation de la répartition des denrées alimentaires, qui est la cause essentielle de l'instabilité des prix, et a réclamé pour y remédier une série de réformes. S'attachant ensuite aux procédés de vente, le Conseil a examiné les différentes mesures à introduire pour assurer leur sincérité, ainsi que la meilleure présentation des produits vendus, sans négliger la réglementation des ventes avec primes et des ventes à prix imposé. L'éducation du consommateur lui apparaît comme la condition de toute réforme efficace.

Au sujet du contrôle des prix, il s'est tout d'abord déclaré en faveur de la constatation inter-professionnelle des cours avec la collaboration des représentants de l'intérêt général. Sur la question de la taxation, il a présenté, entre autres solutions, le contrôle des prix de toutes les denrées de première nécessité et la création d'un Office Central chargé de coordonner pour l'ensemble du territoire les ressources et les besoins de produits alimentaires de première nécessité. Dans le cadre de la législation actuelle, il recommande d'ailleurs un certain nombre de mesures tendant à modifier la réglementation de la vente du pain et de la viande. Examinant la répercussion sur les prix des charges de toute nature qui pèsent sur la répartition, et notamment des charges fiscales et douanières, il recommande l'extension à tous les produits d'alimentation de la taxe

unique remplaçant l'impôt sur le chiffre d'affaires et la suppression des octrois.

**

Il a étudié les modalités d'une réorganisation des services de documentation économique et statistique. L'avis qui a été adopté dégage un plan d'unification et de développement des différents services actuellement existants.

Sur « le chômage », il a, dans son Assemblée du 9 novembre, adopté des recommandations sur l'exécution d'un certain nombre de grands travaux choisis parmi ceux dont l'utilité est incontestable et qui sont susceptibles d'une mise en train immédiate.

Pour la Conférence Economique Mondiale, le Conseil Economique a étudié successivement « le problème monétaire », « la politique commerciale et douanière », « l'organisation de la production et les ententes industrielles », « les travaux publics internationaux et le peuplement des pays neufs envisagés comme moyens de contribuer à la reprise de l'activité économique ». Il s'est attaché, dans ses rapports, à dégager des propositions constructives susceptibles d'orienter l'économie mondiale vers une reprise des échanges internationaux, à établir suivant quelles modalités l'effort nécessaire de coopération internationale doit se concilier avec les mesures de sauvegarde de la production nationale aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie.

**

Le Gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi donnant au Conseil National Economique son statut légal et fixant le champ de ses attributions élargies.

Contre ce projet, les Groupements patronaux et les Chambres de Commerce ont pris position.

La Société des Nations

La Société des Nations, il serait vain de le dissimuler, qu'il s'agisse de conflits politiques, du problème du désarmement, de la crise économique, depuis deux ans marche d'échecs en échecs. Ses reculs sont évidents. Ne pas les reconnaître serait rendre à la Société des Nations elle-même un mauvais service. Il faut regarder la vérité en face pour en tirer les enseignements nécessaires.

Prenons la grande affaire politique dont la Société des Nations a eu à s'occuper depuis le mois de septembre 1931 : le conflit sino-japonais. Tout le monde sait que la Société des Nations n'a pu la régler, — qu'elle n'a pu ni prévenir, ni arrêter la guerre, bien que les deux adversaires, — les Chinois comme les Japonais se soient — hypocrisie des termes — toujours défendus de se faire la guerre. Qu'est-ce à dire et pourquoi la Société des Nations s'est-elle révélée impuissante ? Est-ce l'institution elle-même qui est en défaut ?

Dans une certaine mesure, oui, mais en réalité les responsables sont les gouvernements des Etats les plus puissants : les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, la France qui ont, dès le début, tergiversé, laissé voir au Gouvernement et aux militaires japonais leurs hésitations et leur répugnance à agir. L'audace de l'impérialisme japonais s'en est trouvée accrue. Dès lors, toutes les barrières que le Pacte de la Société des Nations dresse contre l'agression, les résolutions de son Conseil, devenaient impuissantes à retenir, — encore plus à faire reculer, — la violence et le cynisme du gouvernement de Tokio.

Du jour où l'Etat-Major japonais eut compris qu'aucune des grandes puissances particulièrement intéressées à ce conflit n'oserait en venir à des résolutions vigoureuses, — à l'application des

sanctions, — le sort de la Mandchourie et avec elle de la paix en Extrême-Orient était décidé. Il faut tenir compte que la Société des Nations n'est pas une entité; son intervention est fonction de l'attitude des gouvernements qui la composent; elle ne peut agir en dehors d'eux. La carence des grandes puissances condamnait la Société des Nations à l'impuissance physique.

A son actif, disons que malgré cette inertie condamnable des gouvernements responsables, elle a malgré tout proclamé le droit. Sous la vigoureuse impulsion des petites Puissances membres de l'Assemblée, la Société des Nations, sur la base du rapport unanime de sa Commission d'enquête, a solennellement proclamé les principes du droit, — tracé un plan de règlement du conflit et prononcé la condamnation morale du Japon. En même temps, tous les Etats membres de la Société des Nations (à l'exception du Japon) avec les Etats-Unis se sont engagés à ne reconnaître ni en droit, ni en fait, le régime imposé par le Japon à la Mandchourie. Après dix-huit mois d'atermoiements, la Société des Nations, trop tardivement, a donné là un exemple de redressement moral. Les petits pays ont vu le danger qui menaçait l'institution dont les principes et l'existence même constituent leur meilleure protection contre les violences des grands et la meilleure sauvegarde de leur indépendance. Impuissants à faire reculer le Japon, sans le concours actif des grandes puissances, ils ont eu le mérite de faire prononcer un jugement moral irréfutable par la Société des Nations.

Dans ce conflit sino-japonais, les représentants ouvriers n'ont pas eu à intervenir directement auprès de la Société des Nations puisque ce sont les représentants des Gouvernements qui siègent au Conseil de la Société des

Nations. Mais ils ont, par la presse et dans les meetings, fait entendre la protestation indignée de la classe ouvrière contre l'impérialisme japonais, contre la violation du droit ; nous avons mis en garde les Gouvernements et d'abord le nôtre contre le danger que leur pusillanimité faisait courir à l'organisation de la paix, dont, en dépit de ses imperfections, la Société des Nations reste le lieu et le moyen.

Ces avertissements, nous les avons répétés également, à propos du désarmement. Je n'entreprendrai pas de retracer l'histoire déjà longue et compliquée de la Conférence du Désarmement. Il ne servirait à rien d'en exposer les phases, d'en énumérer tous les projets et les plans qui furent déposés sur son bureau. Si l'on nous avait écoutés, si l'on avait réuni cette Conférence il y a cinq ou six ans, — comme nous n'avons cessé de le réclamer, — si les gouvernements avaient eu le courage de prendre leurs responsabilités au lieu de se retrancher derrière les avis négatifs de leurs experts techniques, — l'hitlérisme, dans sa frénésie nationaliste, se heurterait aujourd'hui à une Convention du désarmement. Tout espoir n'est cependant pas perdu. Si les peuples le veulent et si les classes ouvrières savent agir, le Pacte demeure, qui peut et qui doit être appliqué.

Le Pacte, dont le texte — qu'on ne saurait trop citer — stipule que « le maintien de la paix exige la réduction des armements nationaux au maximum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposées par une action commune ». Quand les hitlériens prétendent qu'ils peuvent réarmer, ils cherchent à tromper. De même, quand nos nationalistes osent écrire que la France peut ne pas réduire ses armements, ils feignent d'oublier que la France a pris l'engagement, qui est inscrit dans le Traité de Versailles, de désarmer.

D'ailleurs, il faut s'en rappeler, pour en imposer la réalisation, la Conférence de Genève a d'ores et déjà adopté le principe du désarmement « qualitatif », c'est-à-dire de la suppression ou de la ré-

duction des armes « qui ont les caractères les plus spécifiquement offensifs, qui sont les plus menaçants pour les populations civiles ». On vise spécialement dans cette énumération l'aviation de bombardement, l'artillerie lourde à longue portée, les gros chars de combat, etc., etc...

En outre, l'ancien président des Etats-Unis, Hoover, a proposé à la Conférence un plan de désarmement, dont nous avons demandé l'adoption immédiate et la mise en discussion. Il ne fut malheureusement qu'accepté en principe. Il vise à la réduction « des moyens d'agression ». Il stipule l'abolition totale des chars d'assaut, de tous les moyens de guerre chimique et de toute artillerie lourde mobile; la réduction d'un tiers des effectifs de toutes les armées terrestres, l'abolition des avions de bombardement, la réduction d'un tiers du nombre et du tonnage des cuirassés ainsi que du tonnage des sous-marins.

Mais ni le plan Hoover, ni les propositions relatives au désarmement qualitatif ne tendaient à l'organisation de la paix par le désarmement *contrôlé*. L'absence de contrôle international était une lacune dangereuse. C'est pour parer à ce danger qu'un nouveau projet français fut déposé dont la principale originalité consistait à donner au problème de l'égalité des droits, dans l'intérêt de la paix générale, une équitable solution par l'égalisation progressive des statuts militaires (adoption, dans toute l'Europe, des armées de service à court terme), à l'exclusion de tout réarmement. Ce nouveau plan français stipulait le strict contrôle par la commission internationale du désarmement des effectifs, des armes, des budgets militaires, ainsi que de la fabrication des matériels de guerre; comme conséquence de la suppression de l'aviation de bombardement, il préconisait l'internationalisation de l'aéronautique civile par la création d'une union européenne de transports aériens.

Le désarmement contrôlé sous toutes ses formes, sous tous ses aspects, est le but vers lequel nous devons tendre. C'est la thèse qu'au nom de l'Internationale

tout entière j'ai défendue à Genève au mois de juin dernier, à propos de la suppression des fabrications des matériels et munitions de guerre.

Si l'on veut que la Conférence du Désarmement aboutisse, contre la volonté des marchands de canons et des nationalistes, il faut, d'une part, instituer le contrôle et, d'autre part, réaliser l'égalité des droits, non pas par le réarmement des peuples désarmés, mais par des réductions progressives et massives des effectifs et des matériels des autres puissances.

Pendant que la Conférence du Désarmement allait de reculs en renvois, la Conférence de Lausanne faisait, en mettant pratiquement fin au système des réparations, un pas en avant. Reste le problème des dettes interalliées qui attend toujours sa solution, cependant que la crise économique et financière continue de plonger la classe ouvrière dans la misère et la souffrance. Dans ce domaine, la Société des Nations, reconnaissons-le, n'a pas pu entreprendre l'action de grand style qui serait nécessaire. La faute — comme dans tous les autres domaines où la Société des Nations piétine — en est aux Gouvernements. Il convient de rappeler à ce sujet le jugement formulé par l'assemblée de la Société des Nations en septembre 1932 :

Au moment où la nécessité de s'entendre était la plus impérieuse, — dit le rapport de l'Assemblée, — les pays ont persisté à agir comme si la seule voie de salut devait être cherchée dans le nationalisme économique le plus étroit et dans l'isolement le plus strict. Les entraves à l'échange des marchandises, des capitaux, de la main-d'œuvre, se sont multipliées : institution ou relèvement des droits de douane, prohibitions et contingents des importations, contrôle du commerce des devises.

Comme il était à prévoir, ces mesures ont produit des effets contraires à ceux qu'on espérait. Les mesures de défense ont provoqué des mesures de rétorsion. Une véritable course aux armements économiques s'est déchaînée. Malheureusement, elle ne semble pas encore terminée. Le trafic international se contracte,

les affaires se ralentissent, le chômage augmente. Les statistiques économiques de tous les pays sont à cet égard d'une triste éloquence.

L'Assemblée a en outre proclamé « que les graves problèmes de l'heure soulevés par la crise ne peuvent trouver leur solution que dans une collaboration effective et immédiate de tous les pays, aussi bien dans le domaine des échanges que dans celui des finances ».

La Conférence Economique et Monétaire qui s'est réunie à Londres avait été préparée par la Société des Nations. Une Commission d'experts à laquelle avaient été adjoints des représentants de l'Organisation Internationale du Travail en avait établi l'ordre du jour. Dès le mois de mai 1931, avant même la réunion de la Conférence de Lausanne, la Conférence Internationale du Travail, à Genève, avait, sur notre proposition, invité la Société des Nations à convoquer une conférence mondiale des représentants gouvernementaux pour examiner les problèmes de production et de commerce international en vue d'aboutir à des conventions propres à assurer la reprise de l'activité économique, notamment par l'exécution de grands travaux publics.

Avec son enthousiasme et son énergie coutumière, notre regretté Albert Thomas s'était attelé à cette tâche. Une circulaire fut envoyée par le Bureau International du Travail à tous les Gouvernements pour les inviter à faire connaître les projets de travaux publics dont l'exécution serait utile à l'amélioration de la crise économique. De son côté, la Société des Nations institua un Comité d'études auquel nous avons collaboré comme représentant du Conseil d'administration du Bureau International du Travail. Le résultat de cette activité, qui se proposait comme but premier la lutte contre le chômage, fut l'établissement d'une liste de grands travaux publics nationaux et internationaux. Il dépendait de la Conférence Economique et Monétaire, c'est-à-dire, en dernier ressort, des Gouvernements eux-mêmes, que ce programme soit mis à exécution.

*
**

Les Gouvernements ! Quels efforts n'avons-nous pas faits pour les mettre en mouvement et de quelles responsabilités ne sont-ils pas chargés. Les échecs, les insuccès de la Société des Nations ont pour origine les hésitations, l'aveuglement des Gouvernements, leur incompréhension des aspirations profondes des peuples.

La Société des Nations, ai-je dit en juin dernier, devant la Conférence du Désarmement, ne vaut que dans la mesure même où l'opinion publique lui accorde sa confiance. Si cette confiance est diminuée, l'autorité de la Société des Nations est également diminuée. On constate précisément une singulière dépression de l'opinion publique mondiale à l'égard de la Société des Nations, à propos de certains événements récents qui étaient en contradiction formelle avec les principes sur lesquels elle repose. En dehors de tout esprit de démagogie ou de prestige politique, il est

absolument indispensable de ramener l'opinion publique vers la Société, de lui redonner confiance. Le meilleur moyen, c'est d'être assez audacieux, non seulement dans la pensée exprimée, mais encore dans la pensée réalisée sous forme de mesures complètes et, partant, efficaces.

Ce qu'il faut donc, c'est que la Société des Nations soit transformée, et justement dans le sens que demandait le mouvement ouvrier international dès février 1919, à la Conférence de Berne. Elle n'est encore qu'un organe des Gouvernements. Il faut en faire une Société des Peuples, c'est-à-dire appeler directement à participer à son œuvre les représentations de la volonté populaire, les parlements, l'ouvrir ainsi davantage aux manifestations de l'opinion publique, à l'action des masses désireuses de paix.

Alors elle sera vraiment à même de réaliser la mission pour laquelle elle a été conçue.

L'ENSEIGNEMENT

Les travaux de la Commission confédérale de l'Enseignement et de l'Education Ouvrière

Le Congrès Confédéral de 1931 avait donné mandat à la Commission de l'Enseignement et de l'Education Ouvrière de poursuivre les travaux entrepris au cours de la période 1930-1931.

Il avait également chargé la Commission Confédérale de mettre debout l'Institut Supérieur Ouvrier, sur les bases indiquées dans le rapport de notre camarade Zoretti et ratifiées par le Congrès.

**

La Commission de l'Enseignement et de l'Education Ouvrière croit avoir rempli fidèlement la tâche qui lui a été confiée par le dernier Congrès. Elle a tenu régulièrement, chaque mois, une et souvent plusieurs réunions consacrant l'enseignement et l'éducation populaire. D'autre part, elle n'a pas limité son effort à une étude théorique des questions de son ressort; elle a eu également le souci de faire œuvre pratique et d'aboutir à des résultats effectifs.

La Commission Confédérale a eu la satisfaction de voir enfin consacrer, tout au moins dans son principe, une revendication maintes fois formulée dans les Congrès ouvriers. Sous la pression des efforts conjugués de la C.G.T. et de la Fédération Générale de l'Enseignement, la Chambre a enfin voté la loi sur la fréquentation scolaire et la prolongation de la scolarité obligatoire

jusqu'à 14 ans. Mais la Commission Confédérale ne pouvait se contenter d'enregistrer un premier résultat obtenu, elle a voulu envisager les conditions d'application de cette réforme et faire connaître, en face des vues officielles, la conception syndicaliste.

C'est pourquoi elle soumet à l'appréciation du Congrès de la C.G.T. le rapport ci-après, rédigé par notre camarade Zoretti, suivant le mandat qui lui a été donné par la Commission de l'Enseignement et de l'Education Ouvrière. Le Congrès aura à se prononcer à ce sujet, et il aura ainsi l'occasion de préciser à nouveau le point de vue de la C.G.T. sur le problème important de la réforme de l'enseignement.

**

Le Congrès de la Fédération Syndicale Internationale, ayant mis à son ordre du jour : *Le Programme International d'Enseignement et d'Education*, notre camarade G. Lapierre a été désigné pour traiter cette importante question, son rapport, reflétant le point de vue de la Commission, doit être communiqué au Congrès de la F.S.I.

**

La Commission Confédérale a enfin la légitime fierté d'avoir pu réaliser une grande œuvre d'éducation syndicale : l'Institut Supérieur Ouvrier et les Collèges du Travail. Malgré les difficultés

nombreuses qu'il a fallu surmonter au début, l'I.S.O. a ouvert ses cours à la date fixée, et très rapidement les leçons des Collèges du Travail ont été mises à la disposition des élèves, qui se sont fait inscrire de plus en plus nombreux. L'Institut Supérieur Ouvrier et les Collèges du Travail fonctionnent sous le contrôle de la Commission Confédérale et du Conseil d'administration, dont les membres sont désignés par la C.A. de la C.G.T.

Le Secrétariat est assuré par nos camarades E. et G. Lefranc, qui sont les animateurs actifs de l'œuvre confédérale. Le budget de 100.000 francs, prévu par le Congrès pour assurer le fonctionnement de l'I.S.O. a été pris comme base, et, en tenant compte des frais de premier établissement, il a paru suffisant pour assurer la vie actuelle de l'organisme nouveau. Nos camarades liront avec intérêt le rapport rédigé par G. Lefranc, au nom de la Commission Confédérale, et ils pourront ainsi avoir une idée exacte du travail accompli au

sein de l'Institut Supérieur Ouvrier et des Collèges du Travail.

La Commission Confédérale a le ferme espoir que l'œuvre d'éducation, créée par la C.G.T., pourra, par la suite, avec le concours des organisations ouvrières, se développer constamment et qu'elle sera ainsi appelée à rendre les plus grands services au mouvement ouvrier.

**

Mais l'œuvre accomplie ne constitue encore qu'une première étape sur la route qui reste à parcourir. La C.G.T. a le devoir d'envisager, sous tous ses aspects, le problème de l'éducation des masses populaires, et elle doit apporter, dans cet ordre d'idées, des solutions à la fois hardies et pratiques. Le Congrès Confédéral de 1933, ne manquera pas d'indiquer clairement sa volonté d'agir en ce sens.

*Pour la Commission de l'Enseignement
et de l'Éducation Ouvrière :*

F. MILLION.

Rapport sur l'organisation générale de l'enseignement

Présenté par L. ZORETTI

à la Commission confédérale de l'enseignement et de l'éducation ouvrière

La tâche d'organisation de l'Institut Supérieur Ouvrier, à laquelle s'est livrée la Commission Confédérale, a quel-que peu nui à l'autre tâche que le Congrès de Japy lui avait assignée, celle de continuer l'œuvre commencée en 1919, et poursuivie depuis avec persévérance et continuité de Congrès en Congrès : l'élaboration du plan d'organisation scolaire que désire la classe ouvrière. Elle n'a pu consacrer à cette partie de son plan de travail que ces tout derniers mois. Mais il convient de remarquer que les deux parties de ce plan : Organisation Scolaire et Institut Supérieur Ouvrier, ne sont pas sans lien, les programmes que nous appliquons aux Collèges du Travail et à l'I.S.O. n'étant évidemment pas d'une autre inspiration que ceux que nous voulons voir appliquer dans l'enseignement officiel.

D'autre part, même après l'adoption du travail d'ensemble de la Commission, ratifié à Japy, il subsistait bien des divergences et des difficultés pédagogiques entre confédérés. Les textes des rapports qu'on va lire n'essaient pas de les dissimuler, et ne réussissent certainement pas à les résoudre. Ils ne prétendent qu'à les atténuer, en établissant un *modus vivendi* acceptable par les uns

et par les autres. Il est un point cependant sur lequel ils ne transigent pas, sur lequel ils ne peuvent transiger, c'est l'intérêt de la classe ouvrière. C'est là notre seul guide.

Quelques mots d'explications maintenant sur la façon un peu anormale dont nous présentons ces rapports. Ils avaient d'abord été établis non en vue du Congrès, mais à l'occasion d'un projet de loi déposé par M. de Monzie. Ce projet prétendait organiser l'enseignement de 6 à 14 ans. Nous avons la même prétention. Il était donc naturel que nous suivions parallèlement la pensée du ministre, alors que son projet était encore vivant. Cela nous eût permis, le cas échéant, une intervention utile. Le projet est mort-né, mais le travail subsiste, et nous n'avons aucune raison pour ne pas le présenter au Congrès Confédéral sous cette forme même d'un projet de loi, étant donné que ce projet de loi répond partiellement au mandat donné par le Congrès de Japy à la Commission. Les deux rapports qui accompagnent, qui encadrent ce projet, d'une part, l'expliquent et, de l'autre, précisent, toujours dans le sens du même mandat, les conceptions que le projet de loi énonce un peu sèchement.

PREMIER RAPPORT

sur le projet de loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire

Chargé d'examiner le projet de loi de Monzie, sur la prolongation de la scolarité obligatoire, et de faire un rapport sur ce projet devant la Commission Confédérale de l'Enseignement et de l'Éducation Ouvrière, je ne pouvais que procéder à une confrontation entre les

idées exprimées dans ce projet, les perspectives ouvertes par lui et les thèses que la Confédération n'a cessé d'affirmer, et de préciser, depuis 1919 et même avant 1914, jusqu'au Congrès de 1931, où elle « prit en considération » le projet de statut organique du Comité pour

l'École Unique, dûment modifié par elle et réserves faites sur certains points importants non complètement arrêtés.

Je devais, de cet examen comparé, déduire ou bien l'impossibilité pour la classe ouvrière d'accepter le projet, ou, au contraire, après avoir mis en évidence notre accord sur certaines des dispositions prévues, nos divergences sur telles autres, rédiger une série d'amendements nous permettant de conclure favorablement.

C'est fort heureusement de cette deuxième manière que j'ai pu conclure, non, certes, sans apporter, dans l'inspiration même du texte, de profondes modifications. Je dis : fort heureusement, car il y a évidemment au moins un point sur lequel nous sommes d'accord, c'est le prolongement scolaire lui-même. Quatorze ans dit le projet. Nous avons dit 16 ans, déjà en 1919. Et notre programme international dit 18 ans. Mais nous savons très bien que cet objectif ne peut se réaliser que par lentes étapes; nous acceptons que 14 ans marquent la première. Un désaccord complet avec le projet ne favoriserait certainement pas le vote rapide.

♦♦

M. de Monzie profite de l'accord établi, semble-t-il, au Parlement sur l'idée même du prolongement, pour affirmer qu'on ne saurait se contenter d'édicter purement et simplement, et surtout formellement, cette mesure, qu'il faut un plan d'ensemble. Et son projet a pour but de le construire.

Plan d'ensemble? Pas tout à fait. Mais, plus exactement, plan d'ensemble de tout l'enseignement appelé actuellement *primaire*. Plan qui, par suite, laisse en dehors la question des autres formes d'enseignement, et par conséquent de leurs liaisons avec le primaire. M. de Monzie possède-t-il un plan tout à fait général? Nous n'en savons rien. Mais nous, nous avons, nous pouvons publier le nôtre. Et nous ne pouvons légiférer pour le primaire qu'en fonction de ce plan général.

Mais, en réalité, est-ce bien là une

objection? N'est-il pas évident qu'un plan qui règle le sort scolaire de millions d'enfants, depuis le début jusqu'à la fin légale de leurs études, est *presque* un plan général. Nous avons été les premiers à proclamer que le problème de l'éducation de la masse passait pour nous avant même celui des sélectionnés. Qu'un projet *acceptable pour nous*, solutionne la première de ces deux questions; que, surtout, la deuxième ne vienne pas gêner la solution de la première, et ne devons-nous pas nous déclarer satisfait ?

♦♦

Ceci dit, j'ai plaisir de marquer notre accord avec le projet de Monzie sur deux propositions importantes.

La première est la distinction fort nette d'un cycle de *base* (6 à 11 ans) consacré à l'acquisition des mécanismes fondamentaux, des moyens d'expression et d'échanges intellectuels, des moyens d'investigation. Un seul reproche. Pourquoi l'expression *enseignement de base*, employée dans l'exposé des motifs, n'est-elle plus employée dans le texte du projet? Nous estimons que ces questions de mots ont une très grande importance. Il est très difficile de s'entendre quand on se sert de vieux mots pour les appliquer à une école rénovée. Il subsiste fatalement une confusion, car on ne peut s'empêcher de voir, à travers les mots, les choses sous leur ancienne figure. Aussi, nous appliquerons-nous à banir les anciennes appellations et à en employer de plus exactes. Car rien de plus faux que le mot *primaire*, qui indique un commencement, alors que pour des millions d'enfants, l'enseignement primaire est à la fois le commencement et la fin.

Autre idée importante, à propos de laquelle nous devons dire avec quelle satisfaction nous la trouvons dans l'exposé des motifs. *Nous voulons*, dit le rédacteur, *que pendant une année, sans retarder la marche normale des études, maîtres et parents s'appliquent en commun à déterminer les aptitudes prêtes à se révéler.* C'est dire que la douzième

année, la sixième de l'enseignement, sera une année vestibule, suivant l'expression familière. C'est dire surtout que l'un des rôles du maître, c'est cette manifestation des aptitudes. Nous enregistrons, nous acquiesçons.

★

Malheureusement, l'accord cesse là. De graves divergences, peut-être pas irréductibles, nous séparent au contraire du projet :

1° Nous ne pouvons accepter l'examen à 11 ans, ou du moins l'attribution d'un diplôme, de quelque nom qu'on le baptise. Et ceci pour une raison éminemment pratique. Comment ne pas comprendre qu'une fois en possession de son estampille officielle, l'enfant sera, 9 fois sur 10, perdu pour l'école. Quand on sait, et cela est rappelé dans l'exposé des motifs, combien il est difficile, après cinquante ans d'école obligatoire, d'obtenir le respect de cette obligation, on voit bien qu'il ne faut rien faire pour créer de nouvelles difficultés, surtout avec l'obligation prolongée. Le certificat prévu nous semble, à coup sûr, présenter ce danger;

2° Impossible également d'accepter la sélection à 11 ans. Nous sommes, sur ce point, certainement d'accord avec M. de Monzie. Il le dit même expressément. Discerner les aptitudes spéciales par des épreuves, à cet âge, impossible actuellement, dit-il. Mais il n'accepte pas moins que cette sélection *impossible* ait lieu. Nous sommes d'accord avec lui pour dire que c'est le milieu social, la famille — nous disons, nous, le régime capitaliste — qui constituent les éléments décisifs. Seulement, nous, nous ne nous y résignons pas ainsi. Et nous voulons pousser jusqu'à ses extrêmes conséquences logiques cette affirmation du projet : sélection impossible à 11 ans, affirmation réitérée du reste, puisque, parlant de l'examen du certificat d'études primaires élémentaires, on le qualifie d'*examen sans prétention*. S'il est sans prétention, comment accepterait-on de lui conférer celle de déterminer les meilleurs, les plus aptes?

Impossible à 11 ans, la sélection doit donc être remise à plus tard. Est-elle, d'ailleurs, possible? Et ce que nous appelons sélection, ne serait-ce après tout qu'une orientation vers des activités plus spécifiquement intellectuelles, formes d'activité que, par une vieille habitude, nous déclarons supérieures? Je ne sais, mais, quoi qu'il en soit, nous sommes là en présence du plus ardu des problèmes pédagogiques, peut-être du véritable problème de la pédagogie, si éduquer c'est d'abord déterminer dans quel sens chaque enfant doit être éduqué. Pour résoudre ce problème, M. de Monzie nous accorde un an. Cela ne peut nous suffire. Moins encore à cette période de la formation physiologique qu'à toute autre. Notre projet de statut organique prévoyait deux ans. Aujourd'hui, devant la difficulté de ce problème, devant son importance sociale, devant son intérêt pour l'individu lui-même, nous disons : Pourquoi pas trois ans? Pourquoi ne pas faire cette période — 11-14 ans — cette période qui suit l'enseignement de base, un *cycle d'orientation* ayant la détermination des aptitudes, non pas pour unique objet, mais pour objet essentiel?

Idée audacieuse? C'est possible. Mais elle est si conforme à toutes les aspirations de la classe ouvrière, à toutes les indications de la pédagogie de l'adolescent, que nous la proposons hardiment à l'examen de l'opinion et du Ministre lui-même. Nous n'ignorons pas les difficultés. Nous savons bien qu'il y faudra des maîtres excellents, d'une formation, d'une tournure d'esprit particulière, aussi peu spécialisés, ou du moins aussi peu esclaves de leur spécialité que possible. Car l'enseignement devra, étant donné son objet, revêtir un caractère nettement polytechnique (techniques intellectuelles comprises, bien entendu);

3° Autre point de friction : l'enseignement professionnel. Si nous entendons résister aux injonctions des latinistes, des linguistes, des mathématiciens, tous pressés de voir les enfants commencer très tôt l'étude des diverses

disciplines, ce n'est pas pour céder devant une hâte semblable exprimée par le patronat. L'école a pour but de former des producteurs, c'est-à-dire des hommes au courant des divers problèmes de la production, problèmes techniques, économiques ou autres. Mais former des producteurs ne saurait, pour nous, signifier fournir au patronat une main-d'œuvre experte et docile. Surtout en pleine période, dont la fin est imprévisible, de chômage technologique, alors que la Fédération Syndicale Internationale revendique la semaine de quarante heures, nous estimons que rien ne presse pour entreprendre l'apprentissage précis d'une profession déterminée. Nous l'avons dit bien souvent, nous n'acceptons pas que l'*enseignement technique* soit une sorte de quatrième ordre à côté du primaire, du secondaire et du supérieur. Nous n'acceptons pas la conception de M. Honnorat, reprise par M. de Monzie, et qui consiste à « organiser les études primaires sur un plan professionnel », surtout quand il ajoute : « avec le souci constant d'éviter des déclassements sociaux ». Nous n'acceptons pas la thèse formulée par les Compagnons en 1918 : d'un côté les *Humanités*, de l'autre la *Profession*. Pas davantage, du reste, la thèse de M. Labbé, les *Humanités* (la culture) *par la Profession*. Toute autre chose est, comme nous le demandons, de prétendre à la culture par le travail créateur, c'est-à-dire par l'étude du phénomène de production.

On verra cependant que, même sur cette partie du projet, nous avons pu lui faire dire, par de simples modifications d'expression, ce que nous désirions.

★

Admettons que, tel que nous le modifions, le projet soit adopté, ne subsis-

terait-il pas encore équivoques et difficultés?

Il y a équivoque sur un point. Est-ce que ce projet régit la totalité de l'enseignement public avant 14 ans? Rien ne le dit. Et M. de Monzie a probablement — nous disons probablement — l'intention de laisser subsister à côté, à partir de 11 ans, un autre enseignement public, celui des lycées, ou celui des écoles diverses actuelles, techniques ou primaires supérieures. *Nous pas*. Et nous devons le dire. Nous prenons au sérieux la formule : Ecole unique. Et cet enseignement, pour lequel nous essayons de trouver des formules d'accord, c'est pour nous *tout* l'enseignement unifié. Le lycée, ou, si on veut, l'école de continuation, ne vient qu'à la suite. Mais j'ajoute que, tout en prenant franchement cette position, nous pensons que l'opinion, même universitaire, *même dans les Syndicats universitaires*, n'est pas mûre pour accepter une réforme d'une telle ampleur. Et nous estimons que, néanmoins, le projet peut être adopté sans entente à cet égard. Car nous savons bien que lorsque des milliers ou des dizaines de milliers d'enfants de 14 ans, reconnus aptes, réclameront au lycée une place qu'ils auront tous le droit d'occuper, il faudra bien s'arranger pour bâtir ce lycée à leur mesure, car ils devront être beaucoup plus nombreux que ceux qui sont déjà depuis trois ans au lycée.

Et nous ne saurions laisser dire qu'ils seront de 2^e zone.

Quant à la difficulté la plus grave, elle réside dans la formation des maîtres, la rédaction des plans d'études dans le cycle d'orientation. Ce serait dépasser les limites de ce rapport que de s'étendre sur ces deux questions. Mais notre Commission sait qu'elle doit les étudier, et elle s'y prépare.

L. ZORETTI.

DEUXIÈME RAPPORT

sur l'enseignement de 6 à 14 ans

La discussion a fait ressortir qu'il était nécessaire — comme, du reste, le préambule l'indiquait expressément — de préciser, dans le détail, le fonctionnement du cycle d'orientation, tel que nous le concevions, et, notamment, de fournir des indications sur les plans d'études et la méthode d'enseignement.

C'est ce rapport complémentaire que j'apporte aujourd'hui, et, tout d'abord, je crois utile de *situer*, dans un schéma général, le nouveau cycle d'orientation.

L'enseignement comprend :

Une partie obligatoire :

a) Cycle de base	6-11 ans
b) Cycle d'orientation ..	11-14 —
Un cycle de culture générale	14-18 —
Un cycle de culture spécialisée	18 —

De 6 à 11 ans, l'enseignement est identique pour tous les enfants.

A 11 ans, à part une proportion d'inaptes (peut-être provisoirement inaptes), reconnus tels (15 % au maximum?), les autres enfants pénètrent dans le cycle d'orientation. Ils se répartissent entre divers établissements, à la ville ou à la campagne, et notamment au lycée, mais, à l'issue du cycle, quel que soit l'établissement où les enfants auront reçu l'enseignement, leurs droits de pénétrer dans le troisième degré, sont les mêmes à aptitudes égales, et cette possibilité ne doit pas être seulement un droit théorique, mais une possibilité matérielle. Cela signifie qu'aucun des établissements, qui donnent l'enseignement au cycle d'orientation, ne doit handicaper ses élèves. Tel est le principe sur lequel nous ne saurions accepter, sans méconnaître notre rôle, aucun compromis.

Au cycle de culture générale (14 à 18 ans), l'enseignement est donné dans les divers établissements : lycées, collèges, E.P.S., E.N.P., E.P., convena-

blement transformés. Dans ces divers établissements, il a la même durée, il est sanctionné par un *certificat de maturité* qui ouvre, de semblable façon, l'enseignement du cycle de culture spécialisée. L'enseignement technique (à ces degrés) est intégré dans l'enseignement général, comme, du reste, la Commission Confédérale n'a jamais cessé de le demander.

LE CYCLE DE BASE

A. *Cycle de base.* — Je me borne sur ce point à préciser un peu les indications du plan de Monzie. Le cycle de base met l'élève en possession des mécanismes fondamentaux : lire, écrire et compter (the three « r's », disent les Anglais). Mais cette énumération est un peu sommaire. Je dirai :

Écriture et dessin;

Lecture, grammaire et analyse grammaticale, vocabulaire;

Mesures et système métrique;

Lecture des dessins;

Chant choral;

Exercices physiques (Éducation des sens. Vie individuelle et vie sociale. Clouer, visser, raboter, limer, coller, coudre, laver. Usage de la pince universelle et de quelques outils).

Il convient de préciser que si l'acquisition de ces mécanismes est le but, les moyens doivent être essentiellement éducatifs. L'enseignement est donc, aussi bien à ce cycle qu'aux suivants, un enseignement de culture.

LE CYCLE D'ORIENTATION

Il nous faut maintenant préciser et dire comment, dans notre esprit, doit être organisé le cycle que j'ai proposé d'appeler Cycle d'orientation. Ce nom

a paru plaire et a été immédiatement adopté dans nos discussions. Je tiens à expliquer que je ne songe nullement à considérer l'orientation (ou la sélection) comme l'unique but de l'enseignement dans ce cycle qui, comme le précédent et le suivant, ne doit nullement négliger la culture. J'ai surtout voulu dire que cette période de la vie de l'enfant est justement celle où *celui-ci s'oriente*, c'est-à-dire, sans fixer son activité (physique ou intellectuelle) sur un objet unique ou préférentiel, s'essaie un peu dans tous les domaines. Le changement physiologique, qui se prépare ou s'accomplit chez lui, s'accompagne fatalement d'inquiétude, aboutit à une dispersion. La pédagogie doit en tenir compte, doit même utiliser cette manière d'être et d'agir.

Mais il s'agit encore, malgré tout, d'un enfant, avec sa prodigieuse souplesse d'adaptation, sa docilité, son avidité de tout savoir, de tout tenter, sa mémoire si réceptive et si fidèle, sa tendance simiesque à imiter les gestes des adultes. De ces particularités, la pédagogie catholique et la pédagogie capitaliste utilisent quelques-unes, assouplissant, modelant cette glaise plastique, donnant, comme premier réflexe à l'enfant, le réflexe de passivité qui en fera plus tard le « bon citoyen », le bon soldat, l'ouvrier résigné et docile. Notre organisation syndicale ne veut pas enseigner l'obéissance; elle veut, au contraire, enseigner à comprendre et à n'obéir qu'en accord avec sa conscience. Mais l'éducateur syndicaliste ne saurait cependant négliger les possibilités que la pédagogie et la physiologie mettent à sa disposition. Il fera leur part aux automatismes, à la mémoire qui permet, à ce cycle, une accumulation de faits que l'enseignement ultérieur achèvera de classer.

Ce cycle n'est donc pas celui des *systématiques*. Il est celui des initiations. Initiation aux diverses disciplines scientifiques et littéraires, initiation à la vie sociale et au monde moderne.

Nous apercevons donc un triple objet, ou plus exactement un triple but :

1° Continuation en surface et en profondeur de l'acquisition des mécanismes essentiels;

2° Initiation aux diverses disciplines et à la vie;

3° Recherche des aptitudes et des inaptitudes; développement des aptitudes.

Une objection ne manquera pas d'être faite, et il faut y répondre. Très bien, dira-t-on, pour ceux qui sont appelés à continuer leurs études au delà de 14 ans. Mais les autres? Vous allez donc les livrer à la vie sans autre bagage que ces initiations? Pour ceux-là, les plus nombreux, ne l'oublions pas, le terme de 14 ans est bien un terme. Avec votre système, ils auront tout commencé, rien terminé.

A cela, je répons d'abord que les études d'aucun élève ne devront être terminées à 14 ans. Ceux des enfants qui, à cet âge, quittent l'école, doivent la retrouver quelques heures par semaine pour un enseignement complémentaire aussi indispensable que l'enseignement du lycée. Rappelons, une fois de plus, que notre Congrès de Lyon a demandé l'obligation jusqu'à 16 ans, et que le programme international de la F.S.I. va même jusqu'à 18 ans. D'autre part, il serait inexact de dire que ces jeunes gens seront dépourvus de moyens, étant donné qu'ils auront tout d'abord, *comme aujourd'hui*, et plus qu'aujourd'hui, la pleine possession des mécanismes fondamentaux. Mais, en outre, le travail d'initiation, auquel ils auront participé, éveillera leur curiosité et leur donnera toute possibilité d'entreprendre, à toute époque de leur vie, ces études systématiques, dont leur cerveau d'adulte, ou d'homme fait, aimera la belle ordonnance, le déroulement harmonieux, la plénitude logique. Nos enfants de 14 ans auront bel et bien une culture, celle de leur âge, celle qui correspond à leur réceptivité, mais indéniable, si, être cultivé, c'est être à même de comprendre.

La sanction des études consiste en un « certificat de fin d'études obligatoires », obtenu au terme (14 ans) du cycle d'orientation. Ce certificat est attribué

dans les mêmes conditions, et au moyen des mêmes séries d'épreuves, dans les divers établissements qui donnent l'enseignement. C'est, en réalité, à ce moment, qu'a lieu la véritable sélection.

LE PERSONNEL ENSEIGNANT

La première difficulté que nous rencontrons, et, sans doute, la plus grave, est celle du personnel enseignant. Cette question de la formation et de l'*unité spirituelle* du personnel enseignant à tous les degrés, posée depuis toujours devant nos organisations, n'a, il faut bien le dire, jamais été étudiée à fond. Il faut pourtant, et bientôt, l'aborder et la résoudre. J'espère que le Congrès Confédéral en prendra la détermination. La question est capitale, car la valeur intellectuelle du personnel est une condition du plein succès, du plein rendement du cycle d'orientation. Il nous faut des maîtres non spécialisés, mais très avertis, au savoir large, aux vues claires, objectifs, aimant l'enfance, psychologues. Et il nous en faut des dizaines de milliers. On ne les trouvera évidemment pas du jour au lendemain.

Mais il n'y a là, à tout prendre, qu'une difficulté d'ordre numérique, soluble avec du temps et de la persévérance. Une autre difficulté provient d'une divergence de conceptions. Nous sommes, dans ce cycle d'orientation, sur le terrain de rencontre de deux pédagogies, ou, plus exactement, de deux catégories. Deux personnels donnent actuellement l'enseignement aux enfants de cet âge, les instituteurs et les professeurs. Au lycée, le gamin de 11 ans a 7 ou 8 professeurs. A l'école primaire, cours moyen ou supérieur, l'enfant de même âge a un seul maître. Les choses vont ainsi, et on ne songe pas trop à comparer tant qu'il s'agit d'élèves différents, de programmes différents, de buts différents. Il ne saurait plus en être de même à partir du moment, où seul l'établissement différenciera, les programmes et le but étant uniques, l'école étant unique. Il serait puéril de penser qu'on peut se contenter d'édicter la si-

multitude du programme et de continuer à laisser enseigner : ici par l'instituteur unique, là par la phalange de professeurs. Il faut opter. Que la solution de plus tard soit le maître unique (ou trois maîtres successifs pour les trois années), c'est fort possible. Mais cette solution ne s'impose nullement, aujourd'hui, comme évidente. Ayons le courage de reconnaître qu'aucun instituteur, aucun professeur n'est vraiment préparé à cette tâche toute nouvelle. D'autre part, la multiplicité des maîtres pour un même élève, outre de très nombreux inconvénients pédagogiques, compensés, à vrai dire, par quelques avantages, présente l'inconvénient majeur d'être actuellement impossible à réaliser au moins pour 80 % des élèves qui nous intéressent. Je veux dire, qu'applicable à la rigueur dans les villes de moyenne importance, elle ne l'est plus dans les petites villes et à la campagne. Force nous sera bien, dans l'état actuel des choses, d'accepter dans un très grand nombre de cas cette solution du maître unique.

PLANS D'ETUDES ET HORAIRES

Quoique nous ayons éliminé l'enseignement méthodique des disciplines, nous n'en sommes pas moins obligés de « rubriquer » les diverses indications du plan d'études. Mais je tiens à dire qu'il ne saurait être question, à mon avis, de dresser des programmes stricts, dont le maître ne saurait s'écarter. De simples indications générales, et la plus grande liberté laissée au maître de développer ou de restreindre. Ceci précisé, je puis dire que l'on enseignera : lecture expliquée, orthographe, grammaire, rédaction, littérature, histoire, géographie, *économie*, éventuellement langue vivante, langue morte, espéranto; les sciences exactes, physico-chimiques, biologiques, les techniques.

L'enseignement d'une discipline (ou de plusieurs disciplines groupées), dirigé en vue de la formation de l'esprit, comprend :

a) L'enseignement des faits et de leurs relations mutuelles;

b) L'enseignement des techniques et des mécanismes;

c) L'enseignement de la méthode.

Est-il besoin d'ajouter que cette distinction n'implique nullement la *séparation* de ces divers enseignements qui sont, au contraire, constamment mélangés.

Pour donner un exemple précis, je traite avec quelques détails l'application de ces données générales à l'enseignement scientifique.

Les *faits*, à constater et à relier, seront, par exemple, les propriétés élémentaires des figures planes, cercle, triangle, polygone, des symétries, des translations et des rotations (vérifiées expérimentalement ou démontrées), les formules d'aire et de volumes, quelques lois physiques, qualitatives et quantitatives, vérifiées par l'élève autant que possible, anatomie, physiologie, agriculture; propriétés des métaux, des matériaux, des machines-outils.

Les *mécanismes*. — Le plus important est le calcul : calcul numérique ordinaire, calcul mental, calcul à la règle ou à la table, calcul algébrique : tracés de la géométrie; usage des outils et, éventuellement, des machines. Naturellement, le mécanisme est le *but*. L'enseignement de ce mécanisme fait appel à l'intelligence, puis vient l'automatisme.

La *méthode*. — Pour les sciences expérimentales (géométrie comprise), elle se résume en deux mots : observer, interpréter. Observer, et s'il y a lieu expérimenter; interpréter, c'est-à-dire raisonner et conclure. Préparation au raisonnement déductif des mathématiques. Accessoirement, classer, noter, mesurer, décrire, exposer, définir, abstraire.

Ajoutons-y, mais ceci s'applique à toutes les disciplines, les recherches de documents et de renseignements.

Comment jouera, à travers les diverses phases de la vie scolaire, cette recherche d'aptitudes, cette orientation, qui donne son nom à ce cycle? Un triple but est proposé au maître :

a) Rechercher les aptitudes tout à fait exceptionnelles pour *quelque chose*, qu'il s'agisse de musique, de sculpture ou de mathématiques. Ceci, c'est important, mais fortuit et très rare.

b) Recherche des plus intelligents, des mieux doués. Proportions à espérer, ou à fixer, 10 % environ;

c) Pour *chaque* enfant (y compris ceux des catégories a et b), constituer le dossier scolaire, indiquant les aptitudes et inaptitudes particulières. Je ne puis que très sommairement indiquer ici comment peuvent se classer ces diverses aptitudes.

D'abord, aptitudes intellectuelles ou manuelles. Puis, l'aptitude plus ou moins marquée pour les diverses disciplines scolaires :

1° Littéraires : a) lettres pures; b) langues vivantes.

2° Scientifiques : a) sciences déductives; b) sciences expérimentales; c) sciences historiques et économiques.

Puis, autre forme de classement :

1° les aptitudes *générales* (observer, mesurer, interpréter, raisonner, classer, concevoir, imaginer, réaliser);

2° Aptitudes auxiliaires (mémoire, vitesse de compréhension, vitesse d'exécution, précision, clarté, présentation et élégance);

3° Aptitudes morales (caractère, persévérance, courage, résistance, sensibilité);

4° Aptitudes physiques (dossier sanitaire, tares congénitales et acquises, inaptitudes spéciales pour des catégories de profession).

Horaires. — En y comprenant tout le travail scolaire, on peut fixer à trente heures la durée du travail hebdomadaire. Il faudra y ajouter une moyenne de six heures par semaine pour les promenades, excursions et exercices physiques. Ces trente heures pourraient être

divisées en deux parties d'égale durée : quinze heures pour le travail plus spécialement dirigé par le maître, quinze heures de travail libre. La répartition de la première partie (cours) pourrait être la suivante :

Lettres pures	5 heures
Langue vivante	2 —
Sciences	5 —
Sciences historiques, économiques et morales.....	3 —

Le travail libre pourrait suivre les grandes lignes de la répartition suivante :

Lectures, comptes rendus, rédaction libre	2 heures
Travaux agraires, horticulture, zootechnie, biologie.	3 —
Construction d'appareils (activité individuelle ou par équipes). Dessins divers..	4 —
Expérimentation, mesures ..	4 —
Exercices de classement, dépouillement de documents.	2 —
Exercices physiques, jeux, promenades	6 —

Je tiens à préciser que je ne m'écarte pas des idées maîtresses exprimées par l'ensemble des rapports adoptés en 1931 par le Congrès de Japy. Certes, il n'était prévu alors qu'une « classe-vestibule » de deux ans. Elle est devenue, dans le présent rapport, le cycle d'orientation de trois ans. Mais on peut indiquer que les deux premières années sont plus spécialement employées à déterminer les orientations, les aptitudes et la troisième à les développer et aussi à procéder à des expériences de recoupement, de vérification.

LES PROGRAMMES

Je me suis demandé si je devais, dans ce rapport, indiquer des programmes. Après réflexion, j'ai conclu par l'affirmative. J'ai dit plus haut comment il faut entendre ce mot : programme. Il

demeure bien entendu qu'il est très élastique, que le maître doit surtout y puiser des indications, des thèmes; que l'élève, préciserai-je, ne pourra jamais, à 14 ans, être éliminé des cultures plus élevées, sous le simple prétexte qu'il ignore telle ou telle partie de ces programmes. Avec toutes ces précisions, et avec la réserve de mon incompetence pour la plupart de ces disciplines, heureusement corrigée par la compétence des autres membres de nos Commissions, pourvu qu'ils aient accepté de me suivre jusqu'ici, voici un schéma, base de discussion :

Géométrie. — Etude expérimentale de la droite, de la translation (parallèles), des angles (perpendiculaires). De la rotation (cercles), des symétries (triangle isocèle, polygones réguliers), du triangle. Formules d'aires et de volumes (vérifications et applications). Idée du problème de la quadrature. — Proportions. Homothétie; similitude.

Arithmétique et algèbre. — Grands et nombres proportionnels. Représentations littérales. Représentations graphiques. Fonction linéaire. Equations du 1^{er} degré. Abaques. Notion de fonction. Diagrammes. — Calcul algébrique.

Sciences physico-chimiques. — Choisir quelques phénomènes simples à faire étudier expérimentalement. Ex. : Notion de force et composition. Ecoulement de l'eau. Débit, perte de charge. Pressions hydrostatiques. Changement d'état. Pression des vapeurs. Etude de courant électrique, etc. Réactions chimiques : oxydations, réductions, combustions, saponification, etc...

Sciences biologiques. — Etude expérimentale des principales fonctions physiologiques (animaux et végétaux), y compris la reproduction.

Techniques. — Faire étudier directement les bois, les métaux, le cuir, les textiles. Mais surtout faire projeter et réaliser soit des appareils, soit des objets ou des constructions de toutes espèces.

Langue et littérature française. — Choix libre des auteurs dans une très large liste. Laisser lire, faire lire, faire rendre compte (par écrit ou oralement). Rédaction et compositions libres ou imposées. — Orthographe. Grammaire et analyse. Grammaire historique.

Langue vivante. Espéranto. Latin. Grec. — Pour mémoire.

Géographie. — Etude locale et sur le terrain de toutes les particularités géologiques, du régime des eaux, des cultures et de l'habitat. Etablissement de plans. Lecture de cartes à grande échelle de la région; excursions avec utilisation de carte. Etude de cartes à petite échelle et de documents iconographiques.

Histoire. — Notion du temps : la saison. L'année. La durée d'une génération. Le siècle. Les millénaires. Illustrer par des faits. Age de la T.S.F., de la dynamo, de la physique moderne. Histoire de l'éclairage (par exemple) ou

des transports, ou de la sidérurgie. Idée des civilisations diverses, de leur inter-pénétration récente. Histoire de la campagne (Guillaumin, Roupnel). La condition des travailleurs à travers les âges.

Economie. — Etude des besoins matériels, des moyens de les satisfaire, de la valeur des produits. Idée du capital, du capitalisme, de l'oppression capitaliste. Sources et débouchés. Agriculture et industrie. Transports.

Dessin. — Dessin libre, à main levée, de toutes natures. Avec instruments : croquis coté, lecture de dessins. Exécution de bleus (ou de rouges).

L. ZORETTI.

En résumant, sous la forme du *projet de loi* qu'on va lire, l'ensemble des idées exprimées dans les précédents rapports, nous avons surtout tenu à montrer que nos conceptions sont susceptibles d'une application immédiate.

PROJET DE LOI

sur l'organisation de l'enseignement obligatoire

ARTICLE PREMIER. — L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, de 6 ans à 14 ans révolus. Cette période de huit années comprend deux cycles : a) le cycle de l'enseignement de base (6 à 11 ans) ; b) le cycle d'orientation (11 à 14 ans).

L'obligation de l'instruction comporte pour l'État, le département, la commune, celle de fournir gratuitement aux enfants les moyens matériels de fréquenter l'école dans tous les cas d'absence ou d'indigence partielle ou totale des parents.

Les conditions dans lesquelles sera remplie cette obligation de l'État seront déterminées par le règlement d'administration prévu par l'article 13.

ART. 2. — L'obligation scolaire s'applique aux Français et aux enfants des étrangers ayant leur résidence en

France. Les enfants provisoirement inscrits sur les registres de l'inscription maritime, en vertu de l'art. 29 de la loi du 17 août 1917, y sont soumis dans les intervalles de leurs périodes d'embarquement.

Les périodes de scolarité et les horaires des classes peuvent être réglés par le Ministre de l'Éducation Nationale sur la proposition des Inspecteurs d'Académie et après avis des Conseils départementaux et des Conseils municipaux intéressés, de manière à permettre l'emploi des enfants âgés de 12 ans révolus à des travaux agricoles, toutefois la durée annuelle de l'enseignement ne peut être réduite au-dessous de huit mois.

ART. 3. — Toute commune doit être pourvue d'au moins une école publique. Les hameaux qui ont une population scolaire d'au moins quinze enfants ont

droit à une école, sauf dans le cas où ils sont reliés à une école publique par un chemin carrossable de 3 kilomètres au plus.

ART. 4. — Par dérogation au paragraphe 2 de l'art. 3 ci-dessus, le Ministre peut, après avis du Conseil départemental et des Conseils municipaux intéressés, décider que deux ou plusieurs communes établiront et entretiendront une école intercommunale; lorsque les communes limitrophes appartiennent à des départements différents, il y a lieu de demander l'avis de chaque Conseil départemental intéressé.

ART. 5. — Tous les enfants suivent de 6 à 11 ans un programme d'études constituant un enseignement de base.

Aucun enfant ne peut poursuivre sa scolarité s'il ne possède pas ces connaissances élémentaires.

Dans le *cycle d'orientation*, l'enseignement des diverses disciplines a pour objet non seulement de donner aux élèves les connaissances prévues par le plan d'études, mais de *déterminer* les aptitudes physiques et intellectuelles qui les désigneront, soit pour continuer leur scolarité après quatorze ans, soit pour entreprendre l'apprentissage d'une profession particulière.

ART. 6. — Il est créé au Ministère de l'Education Nationale un corps d'inspecteurs généraux de l'enseignement d'orientation.

ART. 7. — *Les Directions d'études et les horaires dans le cycle d'orientation* sont établis en *tenant compte* des activités locales et fixés par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Tous les élèves âgés de 14 ans au moins et ayant fréquenté les trois années des cours d'orientation peuvent obtenir un certificat de fin d'études obligatoires. Ce certificat porte mention des résultats obtenus et des aptitudes constatées. Le certificat constate notamment si l'élève est de ceux qui peuvent utilement continuer leurs études.

ART. 8. — Des subventions pour construction de locaux et pour achat de

matériel en vue de la partie technique de l'enseignement peuvent être allouées aux communes intéressées, dans les mêmes conditions que pour les écoles primaires publiques actuelles.

ART. 9. — Les Commissions scolaires instituées par l'art. 5 de la loi du 28 mars 1882, modifié par les art. 54, 55, 56, 57, 58 et 60 de la loi du 30 octobre 1886, sont supprimées.

Les pouvoirs dévolus aux dites Commissions par les art. 12 et 13 de la loi du 28 mars 1882 sont transférés au juge de paix du canton.

Les poursuites sont exercées à la diligence de l'Inspecteur primaire.

ART. 10. — Quiconque aura engagé ou employé à son service, pendant les heures de classe, des enfants d'âge scolaire (6 à 14 ans), sera puni d'une amende de 11 à 15 francs pour chaque enfant engagé ou employé; en cas de récidive dans les douze mois de condamnation, la peine sera de 16 à 100 francs, *sauf dans le cas où le travail effectué par l'enfant ferait partie du programme d'enseignement et serait, par conséquent, sous le contrôle de l'autorité universitaire.*

Quiconque aura en engageant ou employant à son service, détourné un enfant au cours d'une année scolaire de plus de la moitié des classes auxquelles il était tenu d'assister, sera puni d'une amende de 16 à 100 francs.

Il pourra en outre, dans ce dernier cas, être frappé d'interdiction en tout ou partie, pour un an au moins et cinq ans au plus des droits civils, civiques et de famille énumérés à l'art. 42 du Code pénal, la décision sera susceptible d'appel.

Les poursuites seront exercées à la diligence de l'Inspecteur primaire, les dispositions du présent article ne visent pas les chefs directeurs, gérants des établissements énumérés à l'art. 1^{er} du Livre II du Code du Travail, auxquels ce dernier seul est applicable.

ART. 11. — Les juges saisis en vertu des art. 11 et 13 de la présente loi ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans

l'appréciation des matières et des méthodes d'enseignement.

ART. 12. — L'art. 46 du Code est applicable aux délits prévus par la présente loi.

ART. 13. — Tous les Français candidats à des fonctions de l'Etat, des départements et des communes ou des établissements publics, doivent justifier de la possession du certificat de *fin d'études obligatoires*.

Un règlement d'administration publique déterminera la forme du certificat de *fin d'études obligatoires*, les conditions dans lesquelles il sera délivré, la date à partir de laquelle ce certificat sera exigible, ainsi que les conditions dans lesquelles sera accordée à l'assistance matérielle prévue à l'art. 1^{er} de la présente loi.

ART. 14. — L'article 2 du Livre II du Code du Travail sera désormais rédigé comme suit :

« Les enfants ne peuvent être employés, ni être admis dans les établissements commerciaux ou industriels

visés à l'art 1^{er} ci-dessus avant l'âge de 14 ans révolus. »

ART. 15. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi : notamment les articles 5 et 15 de la loi du 28 mars 1882, les articles 54 et 60 de la loi du 30 octobre 1886 et les articles 3 et 88 (paragraphe 2) du Livre II du Code du Travail, visant l'admission du travail des enfants âgés de moins de 13 ans et de plus de 12 ans, munis du certificat d'études primaires institué par la loi du 28 mars 1882.

Sont supprimés, à l'art. 4 du même livre, les mots « sauf pour les enfants âgés de 12 ans, munis du certificat d'études primaires » et sont substitués dans le même article aux mots « pour les enfants de moins de 13 ans », les mots « pour les enfants de moins de 14 ans ».

L'abrogation des dispositions précitées du Livre II du Code du Travail, ni la modification apportée par les paragraphes précédents aux dispositions de l'article 5 du dit livre, ne porteront pas préjudice à l'emploi d'enfants engagés dans les conditions prévues par les dites dispositions antérieurement à la promulgation de la présente loi.

Rapport sur l'Institut Supérieur Ouvrier et les Collèges du Travail

adopté par la Commission Confédérale de l'Enseignement
et de l'Éducation ouvrière, le 22 Juin 1933

La création de l'Institut Supérieur Ouvrier et des Collèges du Travail a été décidée par le dernier Congrès confédéral qui s'est tenu à Paris, salle Japy, du 15 au 18 septembre 1931. A l'unanimité, il a adopté les conclusions du rapport qui lui était présenté par notre camarade Zoretti au nom de la Commission confédérale de l'Enseignement et de l'Éducation ouvrière (1).

Depuis lors, deux ans ont passé. A quoi ont-ils été employés? Comment s'est effectuée la mise en marche de l'organisme créé par le Congrès? Quels résultats a-t-il obtenus? Quels problèmes pose-t-il aujourd'hui?

I. — LA MISE EN MARCHÉ

Les deux degrés d'enseignement

La décision de principe, acquise au Congrès de 1931, restait à en préciser les modalités d'application. C'est à quoi s'employa la Commission de septembre 1931 à octobre 1932. Deux degrés avaient été prévus dès l'abord :

1° Un enseignement de *culture générale*, de nature à suppléer à l'enseignement que seule permettrait une scolarité hardiment prolongée. Enseignement lar-

gement décentralisé, utilisant pour une large part les cours par correspondance. Tel est le but des organismes auxquels, reprenant un terme d'Albert Thierry, la Commission a donné le nom de *Collèges du Travail*.

2° Un institut *d'études et de recherches*, établissement authentique d'enseignement supérieur par l'élévation des questions traitées comme par la méthode de recherche et d'enseignement. C'est proprement l'*Institut Supérieur Ouvrier*.

La mise au point

Pour les *Collèges du Travail* comme pour l'*Institut Supérieur Ouvrier*, la Commission a déterminé la liste des Cours et des Etudes qui seraient organisés; elle a également choisi ceux de nos camarades qui seraient chargés de donner l'enseignement oral ou par correspondance et d'assurer le secrétariat et les corrections. Fort heureusement il a été possible d'aménager au siège même de la C.G.T. des locaux amplement suffisants et l'ouverture de l'*Institut Supérieur Ouvrier* et des *Collèges du Travail* a pu être fixée à l'automne 1932.

L'ouverture des différents cours

Il n'a pas été possible, et sans doute n'était-il pas désirable, d'ouvrir simultanément tous les cours prévus.

(1) Congrès Confédéral de Paris 1931 : texte du rapport de Zoretti, page 233; discussion et vote, page 463.

ONT COMMENCÉ AU MOIS DE	A L'INSTITUT SUPÉRIEUR OUVRIER	AUX COLLÈGES DU TRAVAIL
Novembre	LAURAT : Etudes sur l'histoire de l'économie. ANTONELLI : Etudes de droit social.	
Décembre		E. LEFRANC : Cours de français (par correspondance). G. LEFRANC : Cours d'histoire économique et sociale (par correspondance). MOREL : Cours de français (oral).
Janvier	E. LEFRANC : Etudes de littérature et art. Sous la direction de ZORETTI : Exercices pratiques sur les problèmes de l'éducation du point de vue ouvrier.	M ^{me} PETIT et VIDALFNC : Cours de géographie économique (par correspondance). LAURAT : Cours d'économie (par correspondance). G. LEFRANC : Cours d'initiation historique (oral).
Février	Sous la direction de JOUHAUX : Histoire du mouvement ouvrier.	ZORETTI : Cours de mathématiques (par correspondance). PARIS : Cours d'esperanto (oral et par correspondance).
Mars		G. LEFRANC : Histoire du mouvement ouvrier (par correspondance). M ^e RENÉ BLOCH : Cours de droit usuel (par correspondance).

Récapitulation

Au Comité Confédéral National du 30 mars, notre camarade Million pouvait faire connaître que le plan dressé par la Commission avait été suivi intégralement en ce qui concerne les Collèges du Travail. Zoretti, de son côté, indiquait que sur les cours prévus pour l'Institut, quatre déjà fonctionnaient; et un cinquième (d'objet plus pédagogique) avait été institué sur la demande de nos cama-

rades membres du Syndicat des Elèves des Ecoles Normales Supérieures, désireux de participer à notre enseignement. Deux autres cours (*Géographie et Histoire des techniques industrielles*) sont prêts à commencer lorsque le besoin s'en fera véritablement sentir. Ce dernier enseignement sera d'ailleurs plus profitable s'il tombe dans des cerveaux déjà préparés par les autres cours.

*Les études telles qu'elles se présentent aux Collèges du Travail
et à l'Institut Ouvrier*

Degré supérieur		1	2	3	4	5	6
INSTITUT OUVRIER		Etudes économiques.	Etudes juridiques.	Etudes syndicales.	Etudes littéraires.	Etudes scientifiques.	Etudes pédagogiques.
Degré élémentaire :		1	2	3	4 (1)	5	
COLLÈGES DU TRAVAIL	1 ^o Cours par correspondance.	Economie (Premières notions). — Histoire économique et sociale. — Géographie économique.	Droit usuel	Histoire du mouvement ouvrier	Français A et B — Esperanto.	Mathématiques.	
	2 ^o Cours oraux du Collège parisien.	Initiation historique.			Français — Esperanto.		
	3 ^o Collèges locaux						
	Reims Nantes	Histoire économ.			Français Français		
	Saint-Etienne.	Economie.		Mouvement ouvrier.	Français		
	Firminy	Economie.		Mouvement ouvrier.	Français		
<p>(1) Le cours de français constitue, par la méthode de travail à laquelle il forme, la préparation indispensable à toute étude élevée dans quelque domaine que ce soit.</p>							

II. — LES RESULTATS

Le profit intellectuel que nos camarades ont pu retirer de l'œuvre d'éducation ouvrière entreprise par la C. G. T. ne se chiffre pas. Mais on peut chiffrer le nombre des inscriptions reçues comme le pourcentage de l'assiduité régulière. C'est ce que nous ferons ici, en distinguant entre les *Collèges du Travail* et l'*Institut Supérieur Ouvrier*.

Les Collèges du Travail

La progression des inscriptions a été la suivante :

Au 14 novembre	112	Au 14 mars	376
Au 14 décembre	154	Au 14 avril	389
Au 14 janvier	263	Au 14 mai	422
Au 14 février	315	Au 14 juin	457

La répartition dans les différents cours est la suivante (1) :

<i>Cours par correspondance</i>		Pourcentage d'actifs :		
Français	156		76 %	
Histoire	52		75 %	
Géographie	22		60 %	
Economie	39		65 %	
Mathématiques	33		60 %	
Espéranto	21		»	
Mouvement ouvrier	47		65 %	
Droit usuel	18		»	
	388			
<i>Cours oraux</i>		Assiduité :		
		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Français	16	75 %	50 %	30 %
Espéranto	18	»	75 %	55 %
Initiation historique (2)	35	»	5 %	45 %
	69			

Total des inscriptions aux cours oraux ou par correspondance des Collèges du Travail 457

(1) Cours classés suivant la date d'ouverture.

(2) Dont 20 en province ont demandé à recevoir chaque semaine le sommaire dactylographié des cours.

Importance de l'Enseignement par Correspondance

Il nous faut insister particulièrement sur le succès qu'ont remporté les cours par correspondance. Nos camarades, avouons-le, conservent quelque prévention à ce sujet. « Pour que les cours soient profitables, écrit l'un d'eux, il faut qu'ils se fassent sur le lieu même, selon les documents et les plans envoyés par l'Institut Supérieur Ouvrier; il faut exiger des auditeurs un effort de recherche, de mise

au point, d'expression orale et écrite; cela n'est pas possible par correspondance. Les corrections écrites, par exemple, risquent de ne pas être comprises. Il est presque indispensable de connaître, de suivre, de faire travailler et de contrôler les élèves. » Sans doute. Mais ce serait une erreur de concevoir nos cours sur le modèle des cours par correspondance à but lucratif. Nous n'avons nul

intéret à ce que nos camarades abandonnent le cours; la cordialité des échanges de vues comme la précision et le caractère personnel des corrections n'ont pas manqué de retenir nos camarades; l'expérience prouve que l'assiduité aux cours oraux est quelquefois plus difficile à obtenir que la régularité du travail par correspondance qui peut mieux s'adapter aux mille circonstances de la vie personnelle, familiale, professionnelle ou sociale. N'est-il pas frappant que notre Cours de Français par correspondance ait réuni 45 inscriptions à Paris et en banlieue contre 16 au Cours oral de Français? N'oublions pas enfin qu'il n'existe pour les camarades isolés aucune autre possibilité de culture libre.

Signalons en passant une erreur presque universelle que le Cours d'Histoire Économique a permis de rectifier. A force d'entendre dénoncer les méfaits du protectionnisme, bon nombre de nos camarades en sont venus à admettre que le libéralisme économique et, dans le domaine international, le libre-échange, constituaient un remède à la situation actuelle et presque un régime idéal. L'étude du libéralisme économique et de la façon dont il a joué depuis la Révolution Industrielle, et un exercice portant sur ce sujet précis, ont permis de redresser cette erreur.

L'effort de la Province

Dès cette année, la province a voulu seconder notre effort : trois Unions départementales, celles du Rhône, de la Meurthe-et-Moselle et de l'Hérault, ont tenu à créer des bourses permettant à un certain nombre de leurs membres de suivre gratuitement les cours par correspondance. Des collèges locaux ont fonctionné à Reims, où un cours de Français a réuni une vingtaine d'élèves; à Nantes, avec un cours de Français (48 inscriptions) et un cours d'Histoire (56 inscriptions); à Saint-Etienne, avec un cours de Français (10 inscriptions) et un cours d'Histoire du Mouvement Ouvrier (7 inscriptions); à Firminy, avec un cours de Français (10 inscriptions) et un cours d'Économie (10 inscriptions). Au total,

cent soixante inscriptions ont été recueillies par l'intermédiaire de ces « centres de redistribution ». Ce qui porte le nombre des inscriptions reçues dans les Collèges du Travail à :

Paris	457
Province	161
Total	<u>618</u>

Si on laisse de côté la région parisienne, les Unions départementales où l'on compte le plus d'inscriptions sont :

l'Hérault	16	} Unions départementales ayant créé des bourses d'études aux Collèges du Travail.
le Rhône	16	
la Meurthe-et-Moselle	14	
la Côte-d'Or	8	
le Bas-Rhin	8	
le Cher	7	

Quant à la répartition par professions, si on laisse de côté l'Enseignement avec 82 inscriptions, viennent en tête :

les Employés	66	inscriptions
les Métaux	43	—
les Postes	40	—
les Chemins de Fer ...	37	—
le Bâtiment	32	—

L'Institut supérieur ouvrier.

La progression des inscriptions s'établit comme suit :

Au 14 novembre	36
Au 14 décembre	68
Au 14 janvier	84
Au 14 février	108
Au 14 mars	132
Au 14 avril	134
Au 14 mai	140
Au 14 juin	140

La répartition est la suivante :

Etudes sur l'Histoire de l'Économie	31
Etudes de Droit social	30
Etudes de Littérature et Art ..	<u>30</u> (1)
A reporter	91

(1) Dont 7 en province ont demandé à recevoir chaque semaine le sommaire dactylographié des cours.

Report	91
Exercices pratiques sur les problèmes de l'Education du point de vue ouvrier	30
Mouvement ouvrier	19 (1)
Total	<u>140</u>

Comme dans tout établissement d'enseignement supérieur, le nombre des présences effectives ne correspond pas à celui des inscriptions. L'assiduité moyenne a été la suivante :

naissances, témoignant de l'assiduité et de l'effort de ceux qui ont eu le courage de vaincre les difficultés initiales. Leurs questions et leurs interventions montrent une compréhension parfaite du sujet, un souci constant d'approfondir les problèmes traités, de confronter les différentes indications avec la réalité, un esprit critique très développé. » Et dès à présent nous pouvons signaler qu'une bonne trentaine de camarades ont appris la route de la petite bibliothèque qui s'est constituée

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
Etudes sur l'Histoire de l'Economie	65 %	55 %	25 %
Etudes de Droit social	65 %	50 %	30 %
Etudes de Littérature et Art	»	70 %	70 %
Exercices pratiques	»	70 %	45 %
Mouvement ouvrier	»	60 %	60 %

Une grande partie des défections s'explique par le fait que les cours n'étaient pas conçus comme élémentaires et que l'absence d'une préparation préalable imposait à un grand nombre d'élèves un effort trop considérable. Nous aurons à l'avenir à nous prémunir contre ce danger.

Le goût de la recherche personnelle

Le but de l'Institut Ouvrier est de donner à nos camarades l'habitude du travail personnel : documentation et mise en œuvre. Nul ne s'étonnera que nous ne puissions après un peu plus de six mois d'activité soumettre au Congrès des travaux dignes d'être publiés (2). Mais un de nos camarades professeurs nous écrit à ce sujet :

« Les résultats sont plus que satisfaisants. Il m'a été rarement donné de constater à la fin d'un cours un niveau aussi élevé de compréhension et de con-

et le nombre des prêts augmente : de 3 en décembre, il passe à 32 en mai, après une progression régulière. N'est-ce pas là le meilleur symptôme, qui nous permet, pour l'an prochain, des vues plus ambitieuses ?

La méthode d'enseignement

Dès à présent, d'ailleurs, une part importante a été faite à la discussion, encore qu'il faille réagir contre une tendance à dévier vers les événements du jour et les préoccupations actuelles. La méthode des sommaires dactylographiés, libérant l'auditeur de l'obligation de prendre tout en note, et lui permettant en revanche de noter tel ou tel détail ou de mieux suivre l'enchaînement, semble avoir donné de bons résultats. Il sera utile de la généraliser l'an prochain. Elle permet d'ailleurs à nos camarades de province de recevoir dès à présent une partie de l'enseignement de l'Institut Supérieur Ouvrier.

Le budget

Comme il fallait s'y attendre, les dépenses de cette première année (1932-1933) dépasseront assez sensiblement le crédit annuellement prévu.

(1) En outre, 60 auditeurs ont régulièrement assisté à la série de conférences faites à Saint-Etienne sur l'économie actuelle.

(2) En fait, quelques-uns des travaux faits en français par correspondance l'auraient mérité ; et nous nous efforcerons d'en donner un aperçu dans la *Voix du Peuple*.

Relevé des dépenses portées au chapitre Institut Supérieur Ouvrier au 31 mai 1933 (1)

PREMIER ÉTABLISSEMENT

Travaux	15.563 35	
Achat meubles	5.810 »	
Installation	7.660 30	
Imprimés	24.076 05	
	<u>53.109 70</u>	53.109 70

DÉPENSES NORMALES

Achat livres	5.315 10	
Cours et appointements	32.385 »	
Nettoyage	1.196 50	
Frais de bureau	338 »	
Eclairage	335 75	
Téléphone	286 »	
Timbres-poste	1.462 50	
	<u>41.318 85</u>	41.318 85
	Total	<u>94.428 55</u>

Mais il importe de remarquer :

1° Qu'une partie des dépenses ou bien sont des dépenses de premier établissement (travaux, achat de meubles et de livres) qui ne sont pas destinées à se renouveler — ou bien ont été consacrées à l'édition des cours par correspondance, qui ne seront pas épuisés avant plusieurs années et pour lesquels il suffira de prévoir annuellement un crédit de renouvellement.

2° Que les droits d'inscription versés par les élèves qui, dès cette année, représentent une somme importante, sont appelés à augmenter avec le développement même de l'Institut Ouvrier et des Collèges du Travail.

Au total, le crédit prévu doit suffire pour les activités actuellement envisagées et le budget pourrait désormais s'établir ainsi :

Appointements, Cours de l'Institut Supérieur Ouvrier et Cours oraux du Collège parisien	65.000 »
Loyer, électricité, chauffage, nettoyage	10.000 »
Achat de livres et périodiques	3.000 »
	<u>78.000 »</u>
A reporter	78.000 »

(1) Voir dans le Rapport financier les chiffres au 30 juin 1933.

Report	78.000 »
Imprimés et frais de bureau	8.000 »
Cours imprimés : édition de cours nouveaux et renouvellement de cours anciens	10.000 »
Divers et imprévus	4.000 »
	<u>100.000 »</u>
Total	<u>100.000 »</u>

III. — LES PROBLEMES

Cette première année a été une année d'installation et d'inauguration. Les années prochaines doivent être avant tout consacrées à un effort de diffusion et de recrutement.

L'organisation à venir

Ce n'est pas que nous nous interdisions de modifier ou de développer sur certains points l'effort commencé cette année. Il nous faudra, par des réunions périodiques, assurer plus de cohésion dans les méthodes d'enseignement et nous n'oublierons pas de demander l'avis des camarades qui suivent les cours. On nous a demandé de songer à des cours oraux de langues vivantes, à un cours oral de Français pour nos camarades étrangers, à un cours par correspondance de Philosophie, à un cours spécialement destiné

à nos camarades en chômage qui, sans quelquefois être libres de leurs soirées, peuvent, dans la journée, disposer de plus de temps. Il est possible que, pour répondre à des préoccupations que nous n'avons pas encore satisfaites et pour consolider des résultats déjà acquis, nous soyons amenés, dès la rentrée prochaine, à développer notre activité en ce sens.

Nos camarades qui s'intéressent plus particulièrement à l'Institut Supérieur Ouvrier ont demandé qu'une fois par semaine soit instituée une séance d'exercices pratiques ayant pour but de les entraîner au travail personnel. Nous nous efforcerons de les satisfaire sans engager de nouvelles dépenses.

Sans doute aurons-nous également, sous une forme qui reste à déterminer, à mettre sur pied des *voyages d'études* ou même une *Semaine d'études*.

La besogne de diffusion

Mais notre besogne prochaine doit être différente. Il nous faut, par tous les moyens en notre pouvoir, en utilisant *Le Peuple*, les journaux des Fédérations et des Unions, porter à la connaissance de tous nos camarades, par des communiqués périodiques, les moyens dont ils disposent grâce aux Collèges du Travail et à l'Institut Ouvrier (1). Un effort particulier devra se développer dans la Seine, par des réunions d'information à la Bourse du Travail et un contact permanent avec les Syndicats.

Le rôle de la Province

Les initiatives de nos camarades de province nous seront d'un précieux concours. Nous avons déjà signalé les essais tentés dans plusieurs départements pour créer sur place des Collèges du Travail. *Cette décentralisation est bien dans l'esprit de l'œuvre que nous poursuivons.*

Un assez grand nombre d'Unions départementales ont déjà créé des cours

(1) Est-il besoin de dire que nous porterons aussi notre effort vers nos camarades de l'Enseignement? Ils ont, dans les multiples cours de l'Institut ou des Collèges du Travail, une documentation qui peut les aider à redresser bien des erreurs ou à compléter des enseignements tronqués.

professionnels qui, souvent, ont eu un réel succès. *Nous leur demandons d'entrer en relations avec nous.* Il ne s'agit pas de les annexer; mais dans certains domaines (l'enseignement du Français, par exemple), leur action rejoint la nôtre; elles peuvent utiliser, en les adaptant, nos schémas de leçons; elles peuvent aussi nous faire bénéficier d'une expérience plus ancienne que la nôtre.

Ailleurs, on n'hésitera pas à *créer de toutes pièces quelque chose de neuf*, comme on l'a fait à Reims, à Nantes et dans la Loire. La multiplication de ces Collèges du Travail doit être l'œuvre des prochaines années; et nous voudrions indiquer ici quelques-unes des leçons qui se dégagent des expériences déjà faites.

Quelques indications

Il paraît utile de *commencer les cours aussi tôt que possible en automne, dès le 1^{er} octobre*, par exemple; car l'assiduité aux cours oraux laisse toujours plus à désirer à partir de mai; on ne peut guère compter que sur six mois de travail effectif (octobre-décembre, janvier-mai); en tout cas, il est *très difficile de réussir le lancement d'un cours à la belle saison.*

L'âge des auditeurs ne sera peut-être pas exactement celui qu'on attendait. On songe d'abord aux jeunes, à ceux qu'une scolarité prolongée ou un enseignement post-scolaire mieux compris retiendrait sur les bancs de l'école. Ce ne sont pas ceux-là qui viendront les plus nombreux; et s'ils viennent, ce ne sera pas les plus aisés à retenir. L'expérience de l'Institut Supérieur Ouvrier et des Collèges du Travail montre que *la majorité des camarades qui s'intéressent à l'enseignement ont entre vingt-cinq et trente-cinq ans.*

Le choix des camarades qui seront chargés de l'enseignement est d'une importance capitale. Est-il besoin de dire, en effet, que nulle idée de supériorité ne doit ici subsister chez l'intellectuel; qu'il n'y a plus qu'un camarade parlant à des camarades; que la collaboration cordiale, au sens le plus profond du mot, doit être la règle?

Des circonstances locales pourront entraîner la création de tel ou tel cours plu-

tôt que de tel autre. Une bonne formule paraît être *la marche parallèle de deux cours* :

1° Un Cours de *Français* (orthographe, style, rédaction) destiné à perfectionner la forme écrite ou parlée;

2° Un Cours de *Documentation* (Histoire, Economie, Mouvement Ouvrier) destiné à enrichir le fonds.

Dans quelques Unions départementales on pourra envisager de donner un enseignement analogue à celui de l'Institut Supérieur Ouvrier, habituant à la recherche personnelle autour de quelques grandes questions. L'organisation peut se heurter à des obstacles matériels; en principe, elle ne peut qu'être encouragée, soit avec le concours de militants locaux, soit avec le concours de professeurs de l'Institut Supérieur Ouvrier. Mais le cycle de conférences (quatre ou cinq, portant sur un sujet déterminé) devra toujours être préféré à la conférence isolée; *en ce domaine surtout, il n'est d'enseignement que continu.*

Dans un certain nombre d'Unions départementales, il ne sera pas possible, momentanément, d'envisager la création d'un Collège du Travail. Mais toutes peuvent dès maintenant souscrire à nos Cours qui viendront enrichir leur bibliothèque et assurer la meilleure propagande. Le Cours de Droit Usuel, celui de Mouvement Ouvrier, d'autres encore, ont leur place marquée dans chaque U. D., dans chaque Union locale, presque dans chaque Syndicat.

Pour marquer la distinction de degré

entre les Collèges du Travail et l'Institut Supérieur Ouvrier, comme pour réserver les possibilités de développement qui existent dans d'autres directions et que nous n'entendons pas sacrifier, *le Congrès jugera peut-être désirable de recouvrir d'un terme plus général l'œuvre d'éducation ouvrière entreprise par la C. G. T.*

Conclusion.

Dans son rapport préparatoire à la XVI^e session de la Conférence Internationale du Travail (avril 1932), le B.I.T. indiquait : « La France ne peut montrer l'exact équivalent de certaines institutions étrangères, spécialement destinées à fournir au travailleur l'éducation qui lui est devenue nécessaire par la position qu'il a acquise dans le monde moderne » (1). Cette lacune est aujourd'hui comblée. Avec l'Institut Supérieur Ouvrier et les Collèges du Travail, le mouvement ouvrier français a son organisme d'éducation. Les résultats déjà obtenus permettent d'envisager l'avenir avec confiance : les cours par correspondance des Collèges du Travail anglais, qui comptent aujourd'hui 7.413 élèves, en comptaient 90 en 1924, la première année de leur fonctionnement.

Notre première année, avec ses 818 inscriptions, se décomposant ainsi : Collèges du Travail, 618; Institut Ouvrier, 200, nous permet d'espérer un développement semblable et peut-être plus rapide encore.

Emilie et Georges LEFRANC.

(1) *Les Organisations Professionnelles et l'Education Ouvrière*, p. 131.

COURS PREVUS POUR 1933-34

Institut supérieur ouvrier

Cours ayant déjà fonctionné en 1932-33

Vendredi. — Etudes d'Economie (Laurat), qui porteront sur *les problèmes de l'économie dirigée.*

Mardi. — Etudes de Littérature et Art (E. Lefranc), qui porteront sur *l'architecture et le roman.*

Mercredi. — Etudes sur l'Histoire du

Mouvement ouvrier (G. Lefranc), qui porteront sur le *Mouvement syndical en France depuis la Commune.*

Jeudi. — Etudes de Droit social (Antonelli), qui porteront cette année sur le *Droit ouvrier.*

Exercices pratiques sur les problèmes de l'Enseignement du point de vue ouvrier (sous la direction de Zoretta), qui porteront sur *les problèmes de programme et de méthode.*

Cours nouveaux

Lundi. — *Exercices pratiques* de travail personnel (G. Lefranc), portant sur des questions d'*histoire*.

Mercredi. — *Histoire Technique de la Production* (Zoretti).

Vendredi. — *Etudes sur les grandes civilisations actuelles* (E. Lefranc) : l'Amérique, la Russie, les Civilisations d'Extrême-Orient.

Collèges du travail oraux

Cours anciens

Mercredi. — *Français* (E. Lefranc), pourrait le cas échéant, être dédoublé en un cours pour élèves de langue française et un cours pour élèves de langue étrangère.

Vendredi : *Esperanto* (Pâris), continuation du Cours de cette année.

Cours nouveaux

Mardi. — *Langues vivantes* (X...). Suivant la demande, on envisagera soit un Cours d'Anglais, soit un Cours d'Allemand, soit l'un et l'autre.

Jeudi. — *Etude historique et géographique des grands problèmes actuels* (E. Lefranc).

Samedi. — *Mathématiques* (Itard). Cours oral destiné à doubler le cours par correspondance.

Jour à fixer. — Cours destiné à nos camarades en *chômage*. On pourrait y

étudier un certain nombre de questions choisies en accord avec eux, une série de 3 ou 4 séances étant consacrée à chaque question, de manière à permettre à nos camarades de suivre avec profit le cours, malgré le roulement inévitable parmi de tels auditeurs.

Collèges du travail par correspondance

Cours anciens

Français A. — Rédaction et style : E. Lefranc.

Français B. — Orthographe : E. Lefranc.

Géométrie : L. Zoretti.

Histoire économique et sociale : G. Lefranc.

Histoire du Mouvement ouvrier : G. Lefranc.

Géographie économique : Mme Petit et Vidalenc.

Droit usuel : M^e René Bloch.

Esperanto : Pâris.

Cours nouveaux

Philosophie (P. Boivin) : Cours destiné à ceux des élèves ayant terminé le cours de Français A dont il formerait le prolongement naturel.

Algèbre (L. Zoretti) : Continuation du Cours de Mathématiques commencé cette année par la Géométrie.

Physique : le cas échéant.

L'enseignement professionnel et technique

RAPPEL DU PASSE

En matière d'enseignement professionnel, le Congrès Confédéral de 1931 eut à connaître de rapports très complets établis par les camarades J. Lapierre, Dumontier et Froideval et présentés au nom de la Commission confédérale de l'Enseignement et de l'Éducation ouvrière.

Le travail de Lapierre était consacré à l'orientation professionnelle; celui de Dumontier traitait en un premier chapitre des buts doctrinaux à assigner à l'enseignement professionnel, c'est-à-dire l'idéal vers lequel nous devons tendre. La seconde partie était consacrée à un inventaire du présent, tant au point de vue législation que réalisation. Ainsi se trouvait amorcée la partie dernière du rapport indiquant quelles étaient les réformes à réaliser dans un bref avenir, compte tenu des résultats déjà acquis.

Le rapport de Froideval était plus spécialement consacré aux problèmes très importants de l'apprentissage : apprentissage à l'atelier, cours professionnels, contrat d'apprentissage et taxe d'apprentissage.

Ainsi se trouvait ramassée en des textes concis la doctrine confédérale en matière d'enseignement professionnel et technique.

Il n'a donc pas paru indispensable de reprendre cette année l'étude complète faite en 1931. Il suffit de reproduire à titre documentaire les passages du rapport relatifs aux mesures dont nous réclamions l'adoption. Ces textes conservent d'ailleurs toute leur valeur en raison de la lenteur du travail parlementaire qui, en deux années, n'a modifié que quelques points de détail.

Une première nécessité :

Mettre un peu d'ordre dans une législation disparate au possible.

Pour cela, jeter les bases d'un plan de coordination de l'Enseignement professionnel qui mette fin non seulement aux buts particularistes des différents ministères, mais encore aux antagonismes entre les efforts des uns et des autres.

Mettre fin à la dualité des cours complémentaires publics et des cours professionnels privés.

Mettre fin à la dualité des Ecoles professionnelles et des Ecoles primaires supérieures.

Mettre sur le même pied, l'enfant du paysan, du marin et de l'ouvrier des villes.

Il nous apparaît donc que nous agirions sagement en demandant au Congrès Confédéral de voter une résolution demandant le vote rapide d'une loi de coordination, qui pourrait être utilement liée à la loi sur la prolongation de la scolarité.

Cette loi devrait :

1° Pendant la durée de la scolarité prolongée de 13 à 14 ans, organiser des cours d'initiation manuelle;

2° Organiser de manière obligatoire, si possible, facultative au moins un enseignement public de 14 à 16 ans comportant une initiation professionnelle. Cet enseignement devant reposer sur la base communale ou intercommunale, et nous paraissant devoir se rapprocher très sensiblement de la législation des cours complémentaires actuels;

3° Organiser un enseignement post-scolaire, sur les bases générales de la loi Astier, mais rendu véritablement obligatoire, par l'obligation aux communes de créer seules ou en collaboration des écoles de perfectionnement professionnel;

4° Organiser l'enseignement professionnel du 2° degré en coordonnant les efforts faits présentement par l'Instruction publique (E. P. S.), l'Enseignement technique (Ecoles professionnelles et Ecoles pratiques), l'Agriculture et la Marine;

5° Permettre l'octroi d'allocations aux pa-

rents faisant l'effort nécessaire pour donner à leurs enfants une bonne formation professionnelle dont l'ensemble du pays profitera en fin de compte;

6° Enfin poser et réaliser le problème de la rééducation ou de l'éducation professionnelle tardive. Permettre à l'homme à tout âge de sortir de la situation de manœuvre pour accéder à celle de professionnel.

Ne pas cantonner la formation professionnelle à l'âge de formation de l'adulte. Organiser à côté du cours d'adultes le cours professionnel d'adultes.

Une telle organisation demandera des moyens financiers importants.

Nous les demanderons à la taxe d'apprentissage rendue à sa véritable destination qui est d'organiser un apprentissage professionnel rationnel et non d'accentuer un désordre déjà grand.

A ce sujet, le Congrès devra faire sien et mandater fermement les représentants de la C.G.T. pour faire aboutir le vœu déposé à la dernière session du Conseil supérieur de l'Enseignement Technique par la délégation ouvrière.

En dehors de ces deux réformes importantes qui nécessiteront très certainement de longs et sérieux efforts, d'autres réformes plus modestes pourront, sans doute, être facilement obtenues par l'effort syndical.

Du point de vue syndical :

Extension des Bourses de l'Enseignement Technique aux élèves des cours complémentaires à sections professionnelles.

Allocations pour manque à gagner aux élèves des cours agricoles et Ecoles d'Agriculture.

Modification à la composition des Comités de patronage des cours complémentaires et des Ecoles supérieures afin d'y faire une place plus grande aux représentants des organisations professionnelles.

Subventions de l'Enseignement Technique aux Municipalités organisant des cours complémentaires professionnels.

Du point de vue départemental :

Obtenir des crédits par la constitution de Bourses d'apprentissage destinées à parer à l'insuffisance des Bourses nationales.

Obtenir des subventions complémentaires

aux communes organisant un enseignement professionnel public.

Du point de vue municipal :

Obtenir la création de cours professionnels, de pleine scolarité et postsecondaires en s'inspirant des textes cités plus haut.

Obtenir si possible la création de centres de formation professionnelle où seraient groupés à la fois l'un et l'autre.

Encourager l'enseignement professionnel par des bourses et des allocations pour manque à gagner.

Du point de vue purement professionnel :

Tirer le maximum des lois actuelles :

1° En essayant de créer soit seul, soit en accord avec les coopératives de production, des cours de perfectionnement professionnel;

2° En créant dans les mêmes conditions des *Ecoles de Métiers*.

**

Il est bien évident que ce programme d'action n'est pas limitatif.

Il ne saurait être considéré comme un but définitif. C'est beaucoup plus simplement un programme d'utilisation de la législation si imparfaite que nous possédons.

Il ne devra pas nous empêcher de poursuivre le but principal que nous nous sommes assignés et que nous tenons à rappeler. L'institution d'un système général d'éducation donnant à chacun, sinon la connaissance d'un métier, tout au moins les éléments nécessaires pour qu'il puisse devenir rapidement un bon professionnel, un citoyen ayant conscience de ses droits, et surtout un homme ayant l'exacte notion de ses devoirs vis-à-vis de l'humanité tout entière.

Tel qu'il est, il est très certainement incomplet.

A nos camarades de le compléter en nous faisant parvenir leurs suggestions.

Elles seront les bienvenues et je puis leur donner l'assurance que la Commission les étudiera avec soin.

Voici également le texte de la résolution qui clôtura la discussion devant le Congrès :

Le Congrès,

Invite les organisations ouvrières, Syndicats et Unions départementales, ainsi que tous les militants, à s'intéresser activement aux problèmes de l'enseignement et de la formation professionnelle, et notamment en élaborant les règlements, programmes et contrats d'apprentissage, en participant à l'organisation et au contrôle des cours, écoles et institutions de formation professionnelle, en intervenant en toutes circonstances dans les Commissions et en faisant partout effort pour tirer le maximum de profit pour la classe ouvrière des moyens actuellement à leur disposition pour développer les connaissances générales et professionnelles des travailleurs;

Il souhaite qu'une liaison étroite puisse s'établir à ce sujet entre les Syndicats, les Unions et le Bureau confédéral, par la publication d'un bulletin périodique, liaison dont le double intérêt serait de coordonner les efforts et de les orienter vers nos conceptions finales, tout en mettant à la portée des militants les moyens pratiques de réalisation;

Le Congrès précise que toutes ces dispositions concernent les professions masculines comme les professions féminines et qu'il considère comme une nécessité l'introduction de l'enseignement ménager dans tous les cours et écoles professionnels féminins.

A ce texte, et sur la demande du rapporteur, fut apportée l'adjonction suivante :

Le Congrès,

Considérant que la loi du 26 juillet 1925 sur les Chambres de Métiers substitue ces dernières aux Syndicats professionnels placés sous le régime de la loi de 1884 en ce qui concerne la défense des intérêts des métiers et vise à donner aux groupements d'artisans des privilèges nouveaux en matière d'apprentissage;

Emet le vœu qu'il ne soit pas donné suite à la création des Chambres de Métiers dits d'artisans ou que la loi soit modifiée quant à leurs attributions;

Recommande aux délégués syndicaux dans les Comités départementaux de s'opposer vivement à la prise en considération de création de Chambres de Métiers, telles

qu'elles sont définies dans la loi sus-indiquée.

I. — MODIFICATIONS NOUVELLES

Un seul texte législatif est intervenu depuis 1931 en ce qui concerne l'enseignement technique. C'est la loi du 2 avril 1932 ayant trait au mode de désignation des délégués ouvriers et employés appelés à siéger au sein des Commissions locales professionnelles.

La loi du 9 avril 1932 étend à ces Commissions le principe généralement admis de la désignation des représentants ouvriers par les soins des organisations syndicales les plus représentatives. Cette façon de procéder était déjà en vigueur depuis 1928 pour les Comités départementaux de l'enseignement technique.

Voici le texte de la loi :

Article unique. — L'article 39 (titre V) de la Loi du 25 juillet 1919 est modifié ainsi qu'il suit :

L'alinéa 5 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

5° Des délégués ouvriers et employés, dont la proportion sera fixée après avis du Comité départemental de l'Enseignement technique, qui seront respectivement désignés par les Associations professionnelles ou Syndicats d'ouvriers ou employés les plus représentatifs, à défaut ou en cas d'impossibilité, par le Conseil des Prud'hommes.

Dans le cas où il ne serait pas possible d'obtenir par ces organismes la désignation des membres ouvriers et employés de la Commission locale, il y serait procédé d'office par le préfet après avis de l'inspection de l'Enseignement technique.

Pour la ville de Paris, la composition de la ou des Commissions locales professionnelles sera fixée par le décret pris après avis du Comité départemental de l'Enseignement technique de la Seine.

**

Par ailleurs, la crise économique, réduisant au chômage nombre d'ouvriers, diminue fortement les rentrées de la

taxe d'apprentissage destinée à contribuer aux dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technique.

On sait que la loi du 13 juillet 1925 instituant la taxe d'apprentissage dispose que toute personne ou Société exerçant une profession industrielle ou commerciale, ou se livrant à l'exploitation minière, ou concessionnaire d'un service public, est assujettie à une taxe dite taxe d'apprentissage, dont le produit inscrit au budget de l'Etat contribue aux dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technique et d'apprentissage, ainsi qu'à celles des laboratoires scientifiques.

Toutefois, des exonérations totales ou partielles peuvent être accordées aux assujettis par les Comités départementaux en raison des dépenses engagées directement par eux pour la formation professionnelle des apprentis ou comme subvention à des cours ou œuvres d'enseignement technique. Des barèmes indicatifs établis à cet effet prévoient des pourcentages d'exonération concernant les dépenses engagées pour :

- L'orientation professionnelle,
- La formation d'ouvriers qualifiés,
- La formation de cadres moyens,
- La formation des cadres supérieurs,
- L'enseignement ménager.

Or, ainsi que nous le disions plus haut, la crise a fortement diminué le produit global de la taxe. Cependant il est autant, sinon plus nécessaire que jamais, de former de bons ouvriers. Les barèmes devaient donc être remaniés dans le but d'augmenter le pourcentage attribué à la formation d'ouvriers qualifiés en diminuant les pourcentages prévus pour la formation des cadres supérieurs.

Après consultation des organisations syndicales intéressées, il en fut ainsi décidé et des instructions ont été données en ce sens aux Comités départementaux.

**

Ces modifications, commandées par les circonstances, ne concernent en rien les améliorations immédiates réclamées par la Confédération.

Le travail doit se poursuivre à la fois sur le plan législatif et aussi au sein des Comités départementaux et Commissions locales professionnelles. Nos organisations syndicales y sont représentées. Leurs délégués doivent continuer à s'inspirer des vues confédérales en matière d'enseignement professionnel et faire montre des initiatives susceptibles d'aboutir partout à une action réalisatrice.

C'est d'ailleurs dans ce but que nous réclamons dans chaque département la nomination d'inspecteurs ouvriers d'enseignement technique devant établir la parité avec les inspecteurs patronaux et contrebalancer l'influence de ceux-ci en ce qu'elle peut être contraire à nos vues et conceptions.

II. — LA CRISE ECONOMIQUE ET L'APPRENTISSAGE

La crise économique n'a fait que s'accroître depuis le précédent Congrès. Elle pose en matière d'apprentissage un problème nouveau, ou plutôt, elle pose avec plus d'acuité encore un aspect de la question de l'apprentissage que nous ne faisons qu'entrevoir en 1931.

En France, la crise n'a pas eu jusqu'ici, pour l'ensemble de la jeunesse ouvrière, les conséquences brutales et malheureuses que nous lui connaissons dans certains pays où nombre d'adolescents sont dans l'impossibilité matérielle absolue d'apprendre un métier.

Mais toutefois, et bien qu'indirectement, elle fait sentir ses effets sur le recrutement des apprentis.

D'une part, le chômage total atteignant au bas mot un million de travailleurs et le chômage partiel touchant plus ou moins un fort pourcentage des ouvriers encore occupés, diminuent grandement les ressources des familles ouvrières. Par cela même nombre de ces familles se voient interdire la possibilité d'engager les dépenses nécessaires à l'apprentissage d'un métier par leurs enfants.

D'autre part, une inquiétude générale, due au peu de stabilité dont jouit

la main-d'œuvre, incite à une certaine désaffection à l'égard des professions manuelles.

De là deux courants en apparence contraires, mais se rejoignant quant aux conséquences qui s'ensuivent.

Si l'enfant appartient à une famille démunie de ressources on essaiera de lui trouver dès la sortie de l'école primaire un quelconque emploi salarié dont les parents espèrent tirer des ressources immédiates. L'enfant ne fera aucun apprentissage et ne pourra par conséquent jamais prétendre à l'exercice d'une profession qualifiée dont avaient rêvé pour lui ses parents.

Si l'enfant appartient à une famille ayant quelque aisance on lui fera poursuivre temporairement « ses études » — ce qui est évidemment très bien en soi — quitte à les lui faire abandonner à un stade où l'adolescent n'aura aucune capacité bien définie, mais, par contre, une infinie peine à trouver emploi. Il ne pourra exercer une profession intellectuelle ni même, souvente fois, semi-intellectuelle.

Dans l'un comme dans l'autre cas il n'y aura pas orientation, ni préparation pour l'exercice d'un métier. La formation professionnelle de bons ouvriers qualifiés tend donc actuellement à ne pas correspondre — en quantité — aux besoins normaux de l'industrie.

Ce manque futur probable d'ouvriers qualifiés a une importance qui ne saurait nous échapper. Mais, en dehors même de cette considération d'ordre général, nos organisations syndicales ont toujours, avec juste raison, reconnu la valeur de l'apprentissage méthodique et complet d'une profession.

En effet, malgré le développement industriel et la mise en œuvre de nouvelles méthodes de production, l'ouvrier ayant la connaissance complète de son métier et la pleine possession des facultés professionnelles requises pour l'exercer, acquiert socialement une certaine indépendance. Contrairement aux apparences, les qualités professionnelles n'ont cessé d'être une force dans notre société mécanisée. C'est une possibilité d'avantages pécuniaires pour celui qui

les possède, en raison des salaires auxquels il peut prétendre. C'est aussi l'assurance d'une plus large liberté; l'individu professionnellement qualifié est moins dépendant de l'entreprise qui l'emploie. A juste titre on a pu dire — et cela ne cesse d'être vrai — que l'enseignement professionnel et technique concourt au plein épanouissement de la personnalité du travailleur.

La crise latente de l'apprentissage consécutive à la crise générale de l'économie mérite donc de retenir toute notre attention.

D'une part, elle doit nous inciter à poursuivre la création des institutions relevant de l'enseignement technique (offices d'orientation professionnelle, cours professionnels, etc.) où il n'en existe pas encore. D'autre part, il faut développer au maximum les œuvres existantes et veiller à leur parfait fonctionnement, la valeur d'une institution se jugeant à la valeur des résultats obtenus.

Puis, pour reprendre les termes du rapport de Froideval, n'oublions pas « qu'il y a dans les contrats d'apprentissage des clauses de défense morale et matérielle de l'apprenti à faire insérer ». Elles doivent l'être sous le contrôle et la garantie des Associations professionnelles. Il faudrait, par cette voie, obtenir l'octroi d'un salaire pour les jeunes gens pendant le temps (trois ans généralement) qu'ils sont en apprentissage, de telle façon que soient diminués d'autant les charges que supportent les familles.

Il y aurait là une sorte d'indemnisation à l'égard des parents pour les sacrifices qu'ils s'imposent (dépense et manque à gagner); sacrifices dont sont appelés à bénéficier non seulement l'enfant devenu ouvrier, mais encore ses employeurs et la collectivité. Cette pratique pourrait être heureusement complétée par l'octroi d'allocations aux parents dépourvus de ressources pour donner à leurs enfants une bonne formation professionnelle.

Nous souhaitons que nos camarades militants et membres des Comités d'Enseignement technique s'inspirent, en ce

qui les concerne, de ces considérations, dont ils sentent très certainement toute l'importance.

**

Les Pouvoirs publics ont pensé devoir intervenir pour obliger les jeunes chômeurs à suivre les cours professionnels. Dans ce but, la circulaire suivante a été adressée récemment aux Préfets par le Ministère du Travail :

Ainsi que vous le savez, mon Département accorde des subventions aux fonds publics de chômage, dans les conditions déterminées par le décret du 28 décembre 1926 modifié.

L'article 9 dudit décret indique les taux maxima des allocations qui entrent en compte pour le calcul de la subvention de l'Etat. Cet article prévoit une allocation principale pour le chef de ménage et des majorations pour les enfants et personnes à charge vivant dans le ménage.

Or, mon attention a été appelée sur la situation des jeunes gens et des jeunes filles de 13 à 18 ans qui, par suite de la crise, ne peuvent commencer un apprentissage ou le continuer. Il est à craindre que, la crise terminée, ces jeunes gens et jeunes filles se voient obligés d'accepter des emplois de manœuvres, par suite de leur manque d'aptitudes professionnelles.

En vue d'éviter un tel inconvénient, j'ai décidé, d'accord avec M. le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, que les jeunes chômeurs devraient utiliser les loisirs forcés dont ils disposent à suivre, soit les cours professionnels obligatoires organisés par les départements, les communes, les Chambres de Commerce, ou les groupements professionnels, soit les cours professionnels facultatifs subventionnés par l'Etat.

Afin d'assurer l'application de cette mesure, je vous serais obligé d'inviter toutes les communes dans lesquelles il existe à la fois une institution publique de chômage et des cours professionnels régulièrement organisés, à insérer dans le règlement de ladite institution, les dispositions suivantes :

« Les majorations ne seront pas accordées pour les enfants âgés de moins de 18 ans qui ne suivront pas, soit les cours professionnels obligatoires organisés par les dé-

partements, les communes, les Chambres de Commerce, les groupements professionnels, soit les cours professionnels facultatifs subventionnés par l'Etat.

« Sont dispensés de l'obligation de suivre les cours ceux des enfants qui sont titulaires, soit du certificat d'aptitudes professionnelles, soit d'un diplôme du certificat délivré par une école publique ou par une école privée d'enseignement technique reconnue par l'Etat. »

Il est entendu que cette disposition ne jouera que si les jeunes chômeurs sont admis gratuitement aux cours professionnels, la majoration de secours attribué pour les jeunes chômeurs étant trop modique pour supporter un prélèvement pour frais d'études.

L'intention en est louable. Mais encore faudrait-il, pour que le but visé soit atteint, que tous les cours professionnels obligatoires existants soient en mesure de recevoir et d'instruire convenablement ce nouveau contingent d'élèves.

**

Dans un autre ordre d'idées, et en raison toujours de la crise économique, les Comités départementaux d'Enseignement technique furent invités en fin 1932 à examiner ce qu'il leur était possible de faire pour concourir à la rééducation professionnelle des chômeurs. Des difficultés se sont présentées, dont la principale était la généralisation du chômage touchant toutes les professions, et il ne paraît pas qu'une suite ait pu être donnée à cette initiative.

III. — CONCLUSIONS

La loi Astier du 25 juillet 1919, qu'on a appelée la Charte de l'Enseignement technique; la loi du 13 juillet 1925 sur la taxe d'apprentissage, qui fournit à l'enseignement technique ses ressources; la loi du 20 mars 1928 sur le contrat d'apprentissage, qui régit les rapports de l'apprenti avec le patron, constituent le cadre dans lequel se poursuit le développement de l'enseignement technique en France.

Certains caractères originaux de cette législation sont :

1° La possibilité pour l'initiative privée de se manifester par la création et la gestion d'œuvres d'enseignement pouvant faire appel au produit de l'impôt;

2° L'affectation des ressources laissée largement à la disposition des contribuables eux-mêmes;

3° La participation des ouvriers dans l'organisation et le contrôle par le canal de l'organisation syndicale au même titre que la participation patronale.

En ce qui concerne les deux premiers points, il est certain que la législation actuelle a contribué à donner une impulsion au développement des œuvres d'enseignement technique. Tout un réseau de cours et d'écoles fut créé qui paraît, dans son ensemble, donner satisfaction aux besoins actuels.

Il devient maintenant désirable d'entrer encore plus avant, pour l'enseignement technique, dans la voie généralement suivie par toute grande réforme sociale. Au début, la libre initiative individuelle — féconde sans doute, mais forcément quelque peu chaotique — puis le contrôle apportant un minimum d'harmonie, enfin une réglementation unitaire supprimant toutes dépenses inutiles et évitant une dispersion regrettable des efforts.

A notre sens, une correction de notre

législation s'impose. Certaines institutions font double emploi et se concurrencent inutilement; certaines autres reçoivent des sommes à valoir sur la taxe d'apprentissage et hors de proportion avec leurs besoins réels et les services qu'elles rendent.

Très facilement et sans heurt aucun, ces errements peuvent être évités. Pour cela, il convient, et c'est ce que réclame la Confédération, de supprimer le système des exonérations, de centraliser les sommes provenant de la taxe d'apprentissage et d'en assurer ensuite la répartition entre les institutions reconnues nécessaires et selon leurs besoins réels.

Les Comités départementaux d'Enseignement technique, organismes tripartites donnant toutes garanties, connaissant réellement les besoins dans le cadre départemental et agissant en liaison avec les pouvoirs centraux, pourraient jouer un rôle fécond dans le système harmonique que nous envisageons.

Ainsi fonctionnerait pleinement tout cet ensemble du premier degré de l'enseignement technique, indispensable à la vie de tout pays industriel, qui va de la pré-orientation au brevet professionnel en passant par l'orientation proprement dite, les cours professionnels, un apprentissage pratique, méthodique et sérieux, et complété par un contrôle efficace du fonctionnement de ces institutions et des fonds dont elles pourraient disposer.

Le Bureau International de l'Enseignement technique

L'assemblée plénière du Congrès International de l'Enseignement technique qui s'est tenue à Paris, le 26 septembre 1931, décida la création du Bureau International de l'Enseignement technique (B.I.E.T.). Le B.I.E.T. a pour but et mission de coordonner les efforts des nations en vue de l'organisation, du développement et du perfectionnement de l'Enseignement technique en général, de son rôle, de sa pédagogie, de l'expansion des sciences appliquées et des technologies spéciales, de leur enseignement et de leurs moyens d'enseignement, ainsi que de l'organisation de l'orientation professionnelle.

La compétence du B.I.T. de Genève comprenant, en vertu du traité de paix, l'enseignement technique et professionnel, le B.I.E.T. lui apporte son concours dans des conditions qui seront déterminées par accord entre les deux organismes.

Dans le cadre ainsi défini, il contribuera pour sa part à l'œuvre de culture générale du monde du travail.

La gestion du B.I.E.T. est confiée à un conseil d'administration.

Les gouvernements, de même que les organismes de la Société des Nations, peuvent, par l'intermédiaire du B.I.E.T., formuler des propositions spéciales qui seront examinées par le Bureau.

Les collectivités et particuliers peuvent soumettre des suggestions ou adresser des demandes au conseil d'administration.

Celui-ci envoie au B.I.T. toutes questions, qui en vertu de la constitution de ce dernier, lui paraissent devoir être mises à l'ordre du jour des Conférences Internationales du travail, en vue d'accords internationaux.

Les services du B.I.E.T. sont groupés en deux directions : l'une s'occu-

pant des questions générales, l'autre des services scientifiques.

Ils se tiennent en rapport tant avec les services publics qu'avec les organisations ouvrières, patronales, économiques, sociales, qui s'intéressent à l'Enseignement technique. La direction s'occupant des questions générales a dans ses attributions : la législation des écoles d'enseignement technique dans les différents pays — l'organisation des congrès internationaux et la mise à exécution des décisions de ces congrès — la propagande en faveur de l'enseignement populaire — les recherches des aptitudes et des inaptitudes professionnelles — la sélection professionnelle — les enquêtes dans l'industrie, les métiers d'art d'une part et l'école d'autre part — la qualification des ouvriers à renvoyer à l'agriculture — la récupération des diminués physiques, des anormaux, des arriérés — la liaison légale et pédagogique entre l'E. T. et les autres enseignements — l'organisation de la post-scolarité professionnelle et l'éducation dans la profession.

La direction des services scientifiques s'occupe de la formation et du recrutement du personnel — des missions pédagogiques et techniques — des délégations d'ouvriers et d'industriels — des rapports avec les organisations ouvrières et patronales sur les questions économiques et sociales — publications de monographies — documentation et programmes d'enseignement — matériel d'expérimentation des mesures appropriées à l'enseignement des métiers — réalisation du matériel avec les écoles des différents pays — étude sur l'outillage actuel dans l'industrie.

En novembre et décembre 1931, le statut du B.I.E.T. fut établi en vue de son approbation par le B.I.T., par un conseil d'administration provisoire où

notre regretté camarade J. Lapierre présentait la C.G.T. Pendant cette période, le conseil provisoire s'est réuni six fois. En 1932, cinq réunions du même Conseil. Le B.I.T. se montre favorable au nouvel organisme et fait connaître la liste des pays qui seront représentés au Conseil d'administration, en raison de l'importance qu'ils représentent en matière d'enseignement technique. Ce sont l'Allemagne, la Belgique, l'Égypte, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne et la Tchécoslovaquie. La propagande est entreprise auprès de 63 nations et des collectivités françaises et étrangères. En outre, pendant cette période, le B.I.T. a travaillé à l'organisation du congrès de Bruxelles. Au cours de ce congrès, les 27 et 29 septembre 1932, il a tenu deux séances importantes auxquelles assistaient les délégués étrangers.

En 1933, de janvier au 12 mai, le B.I.E.T. prépare le congrès qui doit se tenir à Barcelone en 1934 et édite une feuille d'information. Une documentation importante française et étrangère est réunie. Le 17 mai 1933, le conseil d'administration provisoire se réunit à Paris, afin de désigner le conseil d'administration définitif, élu pour trois ans. La C.G.T. a un délégué à ce conseil d'administration définitif. L'organisation du congrès international de Barcelone est étudiée ainsi que les questions qui figureront à l'ordre du jour. Le délégué de l'Allemagne demande l'inscription en tête de cet ordre du jour d'une question d'ordre général, dont le texte est arrêté comme suit :

Rôle de l'enseignement technique :

- 1° Au point de vue économique ;
- 2° Au point de vue social.

Les questions suivantes figureront également à l'ordre du jour :

Orientation professionnelle

a) Comment utiliser, pour l'orientation professionnelle, la dernière année de scolarité ?

b) Le rôle du médecin en orientation professionnelle :

- Fiche médicale ;
- Utilisation des cardiaques.

Apprentissage

a) Programme et méthodes de l'enseignement professionnel pratique à l'atelier.

b) Technologie : sa pédagogie, rapport avec le dessin, le travail à l'atelier, matériel didactique.

Apprentissage et chômage

a) Répercussion du chômage sur l'apprentissage.

b) Apprentissage du jeune chômeur.

c) Rééducation de la main-d'œuvre déjà formée.

Cadres supérieurs

a) Réglementation et débouchés de l'enseignement technique supérieur.

b) Protection du titre d'ingénieur.

Questions diverses

La presse technique et l'enseignement technique.

L'enseignement ménager.

La question de la « terminologie » fera l'objet d'une communication du B. I.E.T. à l'ouverture des travaux du congrès.

*
**

Ces questions sont toutes fort intéressantes, mais nul doute que celles du rôle de l'enseignement technique, au double point de vue économique et social, et celle de l'influence du chômage sur l'apprentissage, ne retiennent, vu les circonstances, l'attention de nos camarades, aussi, pensons-nous devoir donner ici brièvement les développements qu'elles appellent.

En ce qui concerne l'apprentissage et le chômage, il faut étudier les répercussions d'ordre intellectuel, économique, moral et social du chômage :

1° Sur les jeunes gens qui, ayant quitté l'école primaire, n'ont pu entrer en apprentissage ;

2° Sur ceux dont le chômage a interrompu l'apprentissage ;

3° Sur ceux qui, ayant terminé leur apprentissage, n'ont pu être embauchés comme ouvriers ou employés ;

4° Sur les jeunes ouvriers.

Il faudrait également connaître les mesures prises pour :

1° Occuper les jeunes gens en chômage ;

2° Pour faire revivre tel ou tel métier en disparition ;

3° Rééduquer dans un autre métier ceux qui ont été réduits au chômage.

Et quelle place spéciale l'enseignement professionnel prend-il dans cette œuvre de résorption du chômage et de même, quelle part l'Etat, les collectivités, les groupements professionnels, ont-ils, ou doivent-ils avoir, dans cette œuvre ?

Sur la question posée par le délégué de l'Allemagne, tout en signalant l'importance, au moment où les régimes d'autorité (fascisme, hitlérisme) absorbent ou embrigadent et mettent en tutelle le mouvement syndical, nous ne pouvons faire mieux que de rappeler les passages du rapport de L. Mérat à notre congrès de 1931.

Mérat écrit : « ...L'école où l'enfant et l'adolescent pourront développer harmonieusement leurs facultés physiques, intellectuelles et morales, en dehors de toute contrainte, et de tout souci d'utilitarisme dégradant, l'école où pénétrera le souffle de la vie, où les futurs membres de la communauté feront dans un régime de libre discipline leur apprentissage d'une meilleure vie sociale ne semble devoir s'édifier qu'au sein d'une société elle-même transformée... Contre un enseignement technique qui serait uniquement préoccupé de préparer des agents dévoués d'exécution pour les entreprises capitalistes, contre une étatisation qui risquerait d'entraîner l'école dans le remous des fluctuations politiques, contre la routine des bureaux et la routine profession-

nelle, contre l'hypocrisie du régime social qui s'accommode des contradictions éclatantes entre le droit qu'il proclame et les droits qu'il accorde, élevons sans relâche et sans lassitude la protestation du syndicalisme. »

De création récente puisqu'il remonte à deux ans, le B.I.E.T. doit être une organisation capitale pour le développement et l'unification internationale de l'enseignement technique. Sous l'influence des organisations ouvrières qui participent à ses travaux, il peut nous permettre d'atteindre ce que Dumontier, dans son rapport sur l'enseignement professionnel, appelait le but principal que nous nous sommes assignés : l'institution d'un système général d'éducation professionnelle et sociale qui, donnant à chacun, sinon la connaissance d'un métier, tout au moins les éléments nécessaires pour qu'il puisse devenir rapidement un bon professionnel, un citoyen ayant conscience de ses droits, et surtout un homme ayant l'exacte notion de ses devoirs, vis-à-vis de l'humanité tout entière.

A nos camarades à nous aider à réaliser ces aspirations, en étudiant très attentivement les questions portées à l'ordre du jour du congrès international de Barcelone, en nous envoyant le résultat de leurs études le plus rapidement possible. Qu'ils soient persuadés que la commission de l'enseignement technique en fera son profit, pour le plus grand bien de tous.

A. DOUMENQ,

*Délégué de la C. G. T. au Conseil
d'administration du Bureau
International de l'Enseignement
technique.*

Le Timbre unique

La question du timbre unique n'est pas à l'ordre du jour du Congrès. Les dernières assises l'ont discuté sans cependant trouver soit au point de vue pratique soit au point de vue du contrôle des solutions qui pouvaient apparaître comme une amélioration du double timbre.

Ce rapport ayant été établi par nos camarades, nous le publions à titre de pure information.

Projet de timbre unique national à prix variable

Projet présenté par le Secrétaire de l'U. D. de l'Allier, en collaboration avec le Secrétaire de l'U. L. C. de Montluçon.

Contre-projet de timbre unique national à prix variable, annulant celui présenté en 1931 à la C. G. T. avant le Congrès National (par les mêmes auteurs).

Un contre-projet de timbre unique national, à cotisation unique, présenté par les mêmes auteurs (en 1931) donnait à la C. G. T. des ressources nouvelles et suffisantes pour assurer tous les besoins de sa vie matérielle, sa propagande, la création d'une caisse de grèves, et assurer le fonctionnement à sa charge des U. D. existantes, d'en créer d'autres, en un mot, de faire des U. D. les organismes directs dépendant de la C. G. T., tout en leur assurant la possibilité de vivre et de faire la propagande nécessaire.

Ce contre-projet, quoique ayant été envoyé à la C. G. T. avant le Congrès national de 1931, ne fut pas pris en considération, tout au moins pour être discuté, il avait reçu l'approbation de la C. A. de l'U. D. et fut longuement discuté, notamment par le Syndicat des Métaux qui y donna son agrément.

Après étude plus approfondie par ses auteurs, après examen des difficultés que rencontrerait l'application de ce projet ;

Vu les différences de cotisations des Fédérations ;

Vu l'inefficacité absolue du contrôle actuel ;

Vu les fraudes constatées par bon nombre d'U. D. (fraudes existantes entre la différence de vente de timbres confédéraux et fédéraux et inversement) ;

Vu les constatations assez fréquentes de la non-apposition du double timbre confédéral, et l'ignorance d'un assez grand nombre de syndiqués sur ce point ;

Vu les difficultés de manipulation du double timbre et les pertes qui s'en suivent ;

Vu les doubles frais d'impression du double timbre ;

Vu les difficultés de plus en plus croissantes de l'aide de solidarité ;

Vu les difficultés de faire circuler les listes de souscription pour la solidarité, et l'insuffisance de rendement de ces appels, surtout en faveur des grévistes ;

Vu que beaucoup de grèves sont brisées, ou n'aboutissent pas, parce que l'aide de solidarité est insuffisante, et qu'en bon nombre d'occasions, ce sont toujours les mêmes militants qui versent ;

Vu que tous les syndiqués, à quelque titre que ce soit et à quelque profession qu'ils appartiennent, *sont et doivent être solidaires les uns des autres* ;

En conséquence : pour remédier à tous ces inconvénients, les auteurs du premier contre-projet proposent et demandent la création d'un timbre unique national, avec prix variable et augmentation de la cotisation confédérale de 0 fr. 25 par

syndiqué et par mois, soit 3 francs par an, augmentation qui serait exclusivement réservée à la création d'une caisse de grève au sein de la C. G. T., qui pourrait se substituer aux Fédérations lorsque leurs caisses ne pourraient faire face à cette solidarité, apporter ainsi une aide plus efficace et qui éviterait dans une large mesure l'émission de listes de solidarité.

PROJET

Timbre unique national à prix variable. — Ce timbre pourrait être du modèle actuel (timbre fédéral et confédéral compris), avec oblitération en noir (par une machine à oblitérer) pour marquer les titres des Fédérations, les U. D. pourraient à leur gré oblitérer les timbres par un tampon à leur nom.

Cette méthode aurait pour avantage de faire faire des économies d'impression, de donner un contrôle très sérieux à tous les organismes, partant du syndicat à la C. G. T.

Pour les timbres de certaines Fédérations, même oblitération, mais en rouge ou toute autre couleur.

Pour les commandes. — 1° Chaque syndicat se servirait d'un carnet à souches à trois talons, ce qui mettrait les syndicats dans l'obligation, pour commander leurs timbres, d'envoyer à leur Fédération un bon de commande et les fonds correspondants à la cotisation fédérale, d'envoyer le deuxième bon de commande et les fonds correspondants à la cotisation confédérale à son U. L., et garderait le troisième talon pour son contrôle ;

2° Chaque U. L. se servirait d'un carnet à souches à deux talons (comme les syndicats), en transmettrait un talon avec les fonds à l'U. D. et garderait le deuxième pour son contrôle ;

3° Chaque U. D. se servirait d'un car-

net comme les U. L., transmettrait un bon de commande à la C. G. T. avec les fonds, et garderait le deuxième talon pour son contrôle.

Expédition des timbres. — Après réception des commandes par les divers organismes, les timbres seraient expédiés comme suit : de la C. G. T. aux Fédérations, des Fédérations aux U. D., aux U. L., et les U. L. les transmettraient aux syndicats. Si toutefois ces modes de commandes ou d'expéditions ne convenaient pas, un autre mode pourrait être envisagé.

L'application de ce projet donnerait un contrôle sérieux à tous, sans supprimer aucun des organismes existant, et permettrait de resserrer les relations entre tous les syndiqués, à quelque profession qu'ils appartiennent.

L'augmentation demandée peut être facilement supportée par tous les syndiqués lorsqu'ils se rendront compte que l'effort qui peut être fait par le produit de cette augmentation serait bien supérieur à celui fait par le produit des listes de souscription, et que pas un ne doit faillir à son devoir de syndiqué.

Ce projet est adopté en principe par le Syndicat des Métaux de Montluçon, par le V^e Groupe des Métaux, réunis à Montluçon le 19 mars 1933; est appuyé par le camarade Beaujard, de Vierzon, pour être présenté au C. F. N. de la Fédération des Métaux, qui aura lieu à Paris ; est adopté par l'assemblée générale de l'U. L. C. de Montluçon, le 23 mars ; est adopté à la majorité par la C. A. de l'U. D. de l'Allier, et à l'unanimité (sans augmentation de la cotisation), le 26 mars 1933, à Moulins.

Le Secrétaire de l'U. D.,
L. RONTEIX.

Le Secrétaire de l'U. L. C.,
J. GAGNE.

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER DE LA CAISSE CENTRALE

Recettes du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

DATES	TIMBRES		BROCHURES	LABELS	SOUS- CRIPTIONS	INSTITUT SUPÉ- RIEUR OUVRIER	ADHÉSIONS AU CONGRÈS CONFÉDÉRAL 1931	DIVERS	TOTAUX
	FÉDÉRATIONS	UNIONS							
1931									
Juillet	51.410 55	53.550 »	501 »	—	6.599 60	—	—	1.540 »	113.601 15
Août.	85.897 50	25.346 50	800 40	—	9.634 50	—	1.760 »	—	123.438 90
Septembre.	49.928 10	60.000 »	947 95	—	1.999 50	—	39.340 »	—	152.215 55
Octobre	47.142 90	58.224 »	753 95	28 »	1.489 75	—	120 »	250 »	108.008 60
Novembre.	50.437 50	71.875 50	334 75	30 »	—	—	—	9.484 95	132.162 70
Décembre.	59.032 40	42.498 85	1.372 25	116 »	199 50	—	680 »	37.567 26	141.466 26
1932									
Janvier.	63.478 25	139.732 95	572 75	15 50	2.300 »	—	120 »	2.962 15	209.181 60
Février.	118.858 95	135.910 60	3.618 80	66 »	1.986 »	—	—	—	259.763 35
Mars.	150.052 70	155.738 50	1.558 75	20 »	1.986 »	—	—	—	319.735 20

Avril	183.821 80	88.334 20	440 »	62 »	—	—	—	—	272.658 »
Mai	78.346 20	55.608 80	46 »	—	—	—	—	—	134.001 »
Juin	68.566 70	130.182 80	238 35	152 »	—	—	—	—	199.139 85
Juillet	113.157 50	63.219 »	163 35	48 »	—	—	—	—	176.587 85
Août.	19.142 10	61.656 45	284 »	—	—	—	—	—	81.082 55
Septembre.	21.200 »	35.778 60	102 »	28 »	—	—	—	22 621 75	79.730 35
Octobre	71.917 20	59.731 20	190 »	64 »	—	—	—	—	131.902 40
Novembre.	175.752 85	146.186 60	1.785 25	38 »	—	—	—	—	323.762 70
Décembre.	169.194 20	48.385 »	4.506 80	49 »	—	—	—	39.769 90	261.904 90
1933									
Janvier.	83.329 40	130.958 05	3.052 »	46 »	—	1.313 »	—	17.191 97	235.890 42
Février.	179.483 »	107.184 »	1.287 75	64 »	—	4.709 »	—	—	292.727 75
Mars.	110.805 40	154.475 40	635 80	64 »	—	2.513 »	—	—	268.493 60
Avril	219.849 10	59.639 20	430 35	30 »	—	802 »	—	—	280.750 65
Mai	114 416 60	158.426 20	606 85	60 »	—	2.012 »	—	—	275.521 65
Juin	120.569 60	146 554 60	3.553 »	77 »	—	1.071 »	—	16.548 10	288 373 30
TOTAUX.	2.446.130 50	2.227.247 85	27.909 05	1 035 50	24.208 85	12.420 »	45.880 »	148.036 08	4.932.867 83

RAPPORT FINANCIER DE LA CAISSE CENTRALE

Dépenses du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

DATES	CORRESPON- DANCE	IMPRESSIONS	FRAIS DE BUREAU ET GÉNÉRAUX	DÉLÉGATIONS	APPOINTEMENTS	VIATICUM ET CÔTISATIONS INTERNATIONALES	LOYER CHAUFFAGE ÉCLAIRAGE	SUBVENTIONS	BUREAUX ÉTRANGERS	INSTITUT SUPÉRIEUR OUVRIER	PRÉLEVEMENTS POUR " LE PEUPLE "	DIVERS	TOTAUX
1931													
Juillet..	685 25	8.276 70	5.600 45	15.204 »	18.750 »	3.411 20	4.032 25	44.350 »	—	—	36.736 20	6.616 50	143.662 55
Août....	480 30	23.909 15	2.993 10	17.721 55	18.750 »	3.615 40	6.486 75	3.850 »	—	—	38.935 40	35 »	116 776 65
Sept. ...	731 90	—	3.964 20	8.244 »	18.750 »	3.572 65	—	4.850 »	—	—	38.474 85	5.580 »	84.167 60
Octob..	644 60	21.335 80	6.949 55	25.463 65	18.450 »	3.424 40	4.287 50	42.550 »	—	—	36.878 40	300 »	160.283 90
Nov.....	1.167 30	1.134 60	5.740 66	7.268 60	18.450 »	3.975 15	—	6.050 »	—	—	42.809 55	73.986 39	160.582 25
Déc.	1.374 90	18.064 »	7.177 20	27.910 95	18.950 »	3.299 75	446 30	12.700 »	57.849 70	—	35.535 95	37.732 75	221.041 50
1932													
Janvier	1.024 15	59.426 30	5.632 99	10.508 35	22.050 »	7.112 40	4.092 80	51.000 »	—	—	60.963 35	1.018 50	222.828 84
Février	184 35	19.303 85	2.110 45	14.523 70	21.950 »	8.916 90	465 10	2.850 »	—	—	76.430 85	600 »	147.935 20
Mars....	1.558 05	38.665 25	8.361 90	78.805 85	22.050 »	68.446 35	20 40	14.910 »	—	—	118.254 60	9.125 »	348.977 10

Mars....	1.558 05	38.665 25	8.261 90	78.805 55	22.050 »	63.446 35	20 40	14.910 »	—	—	10.400 00	000 »	141.000 20
----------	----------	-----------	----------	-----------	----------	-----------	-------	----------	---	---	-----------	-------	------------

Mai	349 75	15.547 »	7.614 20	22.234 60	21.050 »	27.831 40	—	10.630 »	—	—	40.186 50	300 »	145.743 45
Juin	1.237 45	11.094 70	3.092 50	10.124 95	22.650 »	6.956 25	21 40	5.580 »	—	—	59.624 85	7.920 »	128.302 10
Juillet..	277 50	12.481 65	7.801 95	9.157 30	20.650 »	6.173 15	9.312 40	61.060 »	—	—	52.912 95	3.500 »	183.326 90
Août....	600 25	22.097 80	1.585 60	4.976 10	20.650 »	2.827 95	15 55	3.000 »	—	—	24.239 55	200 »	80.192 80
Sept. ...	499 75	14.196 80	6.989 75	6.815 60	20.850 »	1.994 25	388 65	5.480 »	—	—	17 093 60	4.640 »	78.948 40
Octob..	614 85	63.830 90	8.141 05	73.622 40	20.850 »	4.607 70	4.991 55	41.680 »	—	—	39.494 50	5,650 »	263.482 95
Nov.....	977 35	16.274 50	2.789 65	7.949 25	20.850 »	11.267 90	267 45	7,880 »	—	294 »	96.581 85	—	165.131 95
Déc.	1.092 80	65.503 40	9.353 55	7.229 85	20.850 »	7.615 25	—	22.560 »	110.788 05	39.541 10	65.273 80	6.760 »	356.567 80

1933

Janvier	855 05	11.168 »	4.713 38	44.468 55	23.000 »	6.964 35	5.851 75	43.280 »	—	5 916 60	196.617 80	—	342.835 48
Février	1.368 05	9.800 »	3.939 95	9.258 30	23.100 »	9.316 70	—	4.680 »	—	6,983 95	100.333 45	3.870 »	172.650 40
Mars....	1.017 90	19.715 80	2.676 15	18.922 50	21.100 »	8.621 60	604 15	7.180 »	—	16.154 70	92.848 30	7.647 25	196.488 35
Avril ...	1.192 90	90.316 90	3.371 65	72.754 20	21.100 »	9.083 35	5.301 50	45.101 »	—	11.330 70	97.820 90	—	357.373 10
Mai	1.078 60	35.078 80	17.208 84	43.114 40	21.100 »	8.867 40	547 90	4.680 »	—	14.762 30	95.495 »	2.926 65	244.859 89
Juin	1.316 90	16.100 »	2.093 40	8.067 70	21.860 »	81.908 20	160 »	34.950 »	51.898 40	21.801 95	93.493 45	9.768 50	343.418 50

TOTAUX	20.805 25	629.528 25	133.653 12	554.822 05	498.860 »	304.335 10	52.647 20	533.101 »	220.536 15	116.785 30	1.635 682 45	185.456 54	4.886.212 41
--------	-----------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	-----------	------------	------------	--------------	------------	--------------

BILAN DE LA CAISSE CENTRALE

du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

RECETTES		DÉPENSES	
Timbres :		Correspondances . . .	20.805 25
Fédérations.	2.446.130 50	Impressions	629.528 25
Unions départementales	2.227.247 85	Frais de bureau et généraux	133.653 12
Brochures diverses . . .	27.909 05	Délégations	554.822 05
Labels	1.035 50	Appointements	498.860 »
Souscriptions	24.208 85	Viaticum et cotisations internationales	304.335 10
Adhésions au Congrès Confédéral 1931	45.880 »	Loyer, chauffage, éclairage	52.647 20
Inscriptions aux Cours Institut Supér ^r Ouvrier.	12.420 »	Subventions	533.101 »
Divers	148.036 08	Institut Supérieur Ouvrier	116.785 30
	4.932.867 83	Bureaux étrangers	220.536 15
		Prélèvements pour " Le Peuple."	1.635.682 45
		Divers	185 456 54
			4.886.212 41
En caisse au 30 juin 1933 .	199.075 52	En caisse au 30 juin 1933.	245.730 94
TOTAL. . .	5.131.943 35	TOTAL. . .	5.131.943 35

1° RECETTES

Détails du Chapitre " Souscriptions "

Souscription pour hébergement des enfants de chômeurs allemands	20.522 85
— pour Comité Action pour la Paix.....	3.686 »
Total.....	24.208 85

Détails du Chapitre "Divers"

Facture des Gachons portée en double le 7 mai 1931 sur participation Exposition Coloniale	1.540 »
Vente de matériel et vieux papiers.....	1.156 »
Remboursements pour loyer et chauffage.....	5.490 »
Quote-part versée par la Fédération des Moyens de transports pour subvention au Groupement russe.....	1.800 »
Intérêts sur compte courant Banque des Coopératives.....	60.971 63
Main-d'œuvre étrangère. Recettes du Bureau polonais.....	77.078 45
Total.....	<u>148.036 08</u>

2° DÉPENSES

Détails du Chapitre "Frais de bureau et généraux"

Assurances : Accidents, Incendie	9.813 15
Abonnements téléphone	10.206 45
Contributions	9.715 89
Fournitures papeterie et articles de bureau.....	12.646 10
Achats et réparations machines à écrire.....	5.049 »
Achats timbres Assurances Sociales.....	34.448 »
Abonnements journaux, revues et achats livres.....	6.117 30
Nettoyage et entretien des bureaux.....	25.824 30
Frais d'expéditions	6.214 40
Frais de banque et impôt sur intérêts.....	9.937 43
Divers	3.681 10
Total.....	<u>133.653 12</u>

Détails du Chapitre "Délégations"

Frais des Comités confédéraux.....	222.306 75
Frais délégations diverses	332.515 30
Total.....	<u>554.822 05</u>

Détails du Chapitre "Viaticum"

Versements à la caisse du Viaticum.....	157.965 40
Cotisations internationales	146.369 70
Total.....	<u>304.335 10</u>

Détails du Chapitre "Loyer, Chauffage, Éclairage"

Loyer	37.627 25
Chauffage	10.706 70
Eclairage	4.313 25
Total.....	<u>52.647 20</u>

Détails du Chapitre "Subventions"

<i>Voix du Peuple</i>	300.000	»
Fédération Agriculture	22.000	»
— Bâtiment	24.000	»
— Feuillardiers	500	»
Union départementale des Syndicats de l'Allier.....	2.000	»
— Ardennes	4.800	»
— Doubs	18.000	»
— Drôme	6.000	»
— Isère	10.500	»
— H ^t -Rhin, B ^t -Rhin, Moselle	53.680	»
— Saône-et-Loire	4.000	»
— Tunisie	5.000	»
— Var	8.000	»
Bassin du Luxembourg.....	22.800	»
<i>Opéraio Italiano</i>	32.000	»
Groupement Russe	14.200	»
Comité Amnistie	1.000	»
Amis de l'Enfance	500	»
Camp de Draveil	1.000	»
Divers	3.121	»
Total.....	<u>533.101</u>	»

Détails du Chapitre "Institut Supérieur Ouvrier"

Travaux d'aménagement	15.563	35
Achats meubles	5.810	»
Frais déplacements camarade Zoretti, pour organisation Institut..	2.724	»
Frais de changement de résidence camarades Lefranc.....	4.936	30
Achats de livres.....	5.721	05
Rémunérations des professeurs pour cours.....	11.180	»
Appointements des professeurs permanents.....	33.000	»
Nettoyage et entretien des bureaux.....	1.296	30
Frais de correspondance.....	1.712	50
Impressions des cours.....	33.982	05
Fournitures de bureau.....	338	»
Eclairage	235	75
Téléphone	286	»
Total.....	<u>116.785</u>	<u>30</u>

Détails du Chapitre "Divers"

Frais pour Congrès Confédéral 1931.....	74.707	89
Versements pour hébergement des enfants de chômeurs allemands.	29.462	»
— pour victimes du « Saint-Philibert ».....	1.000	»
— pour retraites	44.508	40
Frais pour participation Meeting de la Paix.....	5.162	75
— pour obsèques du camarade Laperre.....	2.882	25
Achats de couronnes pour obsèques.....	2.160	»
Achats et entretien mobilier.....	16.398	25
Amortissement installation chauffage central.....	8.800	»
Frais divers	375	»
Total	<u>185.456</u>	<u>54</u>

BILAN DE LA "VOIX DU PEUPLE"

du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

RECETTES.		DÉPENSES.	
Subvention de la C. G. T.	300.000 »	Frais de bureau	690 65
Abonnements	7.135 50	Appointements	90.600 »
Ventes au bureau	500 15	Impressions	186.576 50
		Expéditions	13.445 15
		Achat de livres de droit et abonnements aux journ. de Jurisprudence	1.382 »
	<hr/> 307.635 65		<hr/> 292.694 30
En caisse au 30 juin 1931.	72.338 20	En caisse au 30 juin 1933.	87.279 55
TOTAL. . .	379.973 85	TOTAL. . .	379.973 85

BILAN DE LA "CAISSE DU VIATICUM"

du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

PRÉLÈVEMENTS SUR LES COTISATIONS		REMBOURSEMENTS ET VERSEMENTS EFFECTUÉS	
Troisième trimestre 1931.	40.599 25	Troisième trimestre 1931..	141 20
Quatrième trimestre 1931.	40.699 30	Quatrième trimestre 1931.	186 10
Premier trimestre 1932....	29.475 65	Premier trimestre 1932....	410 »
Deuxième trimestre 1932.	21.170 10	Deuxième trimestre 1932.	160 »
Troisième trimestre 1932.	40.995 35	Troisième trimestre 1932 ⁽¹⁾	100.160 »
Quatrième trimestre 1932.	23.490 85	Quatrième trimestre 1932.	280 »
Premier trimestre 1933....	24.902 65	Premier trimestre 1933....	725 50
Deuxième trimestre 1933.	26.632 25	Deuxième trimestre 1933...	40 60
	<hr/> 157.965 40		<hr/> 102.103 40
En caisse au 30 juin 1931..	243.321 40	En caisse au 30 juin 1933..	299.183 40
	<hr/> TOTAL..... 401.286 80		<hr/> TOTAL..... 401.286 80

(1) Y compris versement à la "Caisse des Grèves" s'élevant à la somme de 100.000 francs.

RAPPORT FINANCIER DE LA "CAISSE DES GRÈVES"

du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

RECETTES		DÉPENSES	
Souscriptions reçues.....	1.679.454 90	Versements aux Grèves..	1.660.068 »
En caisse au 30 juin 1931.	21.724 35	En caisse au 30 juin 1933.	41.111 25
	<hr/> TOTAL..... 1.701.179 25		<hr/> TOTAL..... 1.701.179 25

RAPPORT FINANCIER
DES SERVICES DE LA " MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE "
du 1^{er} Juillet 1931 au 30 Juin 1933

1° — BUREAU ITALIEN

RECETTES		DÉPENSES	
Versé par la C. G. T. . . .	39.118 80	Frais de bureau	6.718 80
		Appointements	32.400 »
TOTAL.	39.118 80	TOTAL.	39.118 80

2° — BUREAU POLONAIS

RECETTES		DÉPENSES	
Ventes du journal <i>Prawo-Ludu</i> :		Correspondance	1.090 »
du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 1931	23.360 45	Impressions et expéditions <i>Prawo-Ludu</i>	128.071 »
du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1932	37.169 90	Frais de bureau	5.643 35
du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1933	16.548 10	Délégations	8.213 »
	77.078 45	Appointements	38.400 »
<i>Déficit.</i>	104.338 90		
TOTAL.	181.417 35	TOTAL.	181.417 35

Rapport de la Commission de Contrôle

Les camarades LESOUPLE, des Transports; MOREL, trésorier de l'Union départementale de la Seine-Inférieure; DAVEAU, des Employés de la Région Parisienne, membres de la Commission de contrôle, se sont réunis au siège de la C. G. T., le samedi 8 juillet 1933, aux fins de vérifier les comptes au 30 juin 1933 et d'examiner la comptabilité depuis le dernier Congrès.

Excusé : DOUARD, du Livre.

Les comptes recettes et dépenses ont été reconnus exacts et en concordance avec les pièces comptables les justifiant.

Aucune réserve n'ayant été formulée par les contrôleurs, les livres comptables ont été paraphés.

La situation financière a été reconnue d'autant plus satisfaisante que la classe ouvrière, depuis le dernier Congrès, traverse une crise pénible et sans précédent. La trésorerie n'éprouve aucune gêne et permet d'envisager les événements avec confiance.

Les affirmations de la Commission de contrôle pourront être vérifiées par la lecture des tableaux publiés d'autre part.

Au 31 décembre 1931, il avait été encaissé 1.844.980 fr. 25, soit 12 millions 245.153 timbres. Moyenne : 510.215.

Au 31 décembre 1932, il avait été perçu 2.432.344 fr., soit 12.591.239 timbres. Moyenne : 524.635.

Au 30 juin 1933, il a été encaissé 1.585.690 fr. 55 soit 7.939.203 timbres. Moyenne : 661.600 pour les six premiers mois.

Les timbres dûs au 30 juin 1933 à la C. G. T. sont de :

pour les Fédérations : 2.308.100;
pour les Unions : 1.287.600.

En 1931, la trésorerie avait encaissé 718.196 cartes; en 1932 : 670.129 cartes.

Au 30 juin 1933, les cartes payées sont au nombre de 496.864.

Main-d'œuvre étrangère

BUREAU POLONAIS :

Dépenses du 1 ^{er} juillet 1931	
au 30 juin 1933	181.417 35
Recettes du 1 ^{er} juillet 1931	
au 30 juin 1933	77.078 45
Soit un déficit de	<u>104.338 90</u>

BUREAU ITALIEN :

Dépenses du 1 ^{er} juillet 1931	
au 30 juin 1933	39.118 80
Recettes du 1 ^{er} juillet 1931	
au 30 juin 1933	Néant.
Soit un déficit total.	

A ce sujet la Commission de contrôle pense qu'il y a là un état de fait à examiner sérieusement et qu'il serait peut-être indispensable de prendre une décision tendant à réduire la charge des bureaux étrangers.

Situation des Caisses

Caisse centrale	245.730 94
Voix du Peuple	87.279 55
Grèves	41.111 25
Viaticum	299.183 40
	<u>673.305 14</u>

Répartition

Banque des Coopératives..	589.776 48
Compte chèque postal	59.562 76
Espèces en caisse	23.965 90
	<u>673.305 14</u>

Journal « Le Peuple »

Il a été versé par la	
C. G. T.	2.035.000 »
Le produit des 35 %	
ayant donné	<u>1.635.682 45</u>
Soit un dépassement de..	<u><u>399.317 55</u></u>

Moyenne mensuelle : 16.638 fr. 23.

Moyenne du précédent exercice :
5.620 fr.

Cette situation résultant d'une réduction très importante du chapitre de publicité du *Peuple* doit faire l'objet d'un examen approfondi et une solution doit être envisagée.

Conclusion

La Commission de contrôle, depuis le Congrès de 1931, a fonctionné régulièrement. Ses travaux sont toujours facilités par une comptabilité claire, toujours à jour et très bien tenue. Des félicitations doivent être faites aussi bien au comptable qu'au trésorier qui lui, a su, depuis qu'il est en fonctions, redresser bien des errements, toujours guidé par le souci d'éviter des gaspillages.

La Commission formule le désir de voir examiner les deux chapitres qu'elle a signalés.

Paris, le 8 juillet 1933.

Pour la Commission de contrôle et par ordre :

Le Rapporteur : Léon DAVEAU.

XXII^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

Paris 1933



MARDI 26 SEPTEMBRE

Séance d'Ouverture

JOUHAUX. — Camarades, comme de coutume, nous proposons que le Bureau de notre première journée soit présidé par l'Union des Syndicats de la Seine. Je propose donc que le Bureau soit constitué par Guiraud, Lefèvre et Mlle Lefranc. Je ne pense pas qu'il y ait d'opposition. En conséquence, j'invite ces camarades à prendre place au Bureau.

GUIRAUD. — Il y a deux ans, c'était au nom de 100.000 travailleurs que je m'adressais aux congressistes. Aujourd'hui, c'est au nom des 108.000 travailleurs, groupés dans l'Union des Syndicats Confédérés, que je vous souhaite une fraternelle bienvenue.

Les 8.000 nouveaux adhérents qui, depuis 1931, ont rejoint notre organisme départemental sont, en partie, des camarades qui ont répondu à l'appel adressé dans la motion votée à Japy pour la reconstitution de l'unité ouvrière.

D'ailleurs, ce renforcement des effectifs se retrouve, plus accru, à la C.G.T., puisqu'elle constate une augmentation de ses membres, se chiffrant à 17.000.

Un pas a donc été accompli pour l'unité syndicale. Nous constatons également que, depuis la scission, chaque Congrès confédéral a toujours marqué des progrès réalisés tant dans la voie des effectifs que par l'élargissement de l'influence morale de notre grande organisation ouvrière.

Ce Congrès qui s'ouvre prouve, une fois de plus, tant par le nombre de Syndicats représentés que par les 1.250 délégués ici présents, qu'à travers la longue et difficile période que le monde entier traverse douloureusement, la C.G.T. a conservé sa force et son rayonnement.

Les problèmes qui appellent notre examen et nos décisions sont d'une telle gravité que nous avons besoin de notre solide union, de notre ferme volonté de conserver entre nous tous des liens de camaraderie et une mutuelle confiance.

Nos débats doivent être imprégnés du sentiment de nos responsabilités et de notre conviction que, si nous le voulons bien, nous sortirons, avec l'Internationale ouvrière, victorieux de cette tragique tourmente.

La C.G.T. a, dès l'origine de la crise, en suivant pas à pas ses progrès, réclamé les mesures qui s'imposaient en face des puissances d'exploitation, qui ne songent qu'à bénéficier de l'inquiétude et de la misère pour asservir davantage la classe ouvrière.

C'est donc un symptôme rassurant que de constater que la C.G.T. a pu affirmer son influence sur les couches diverses de la population.

Aujourd'hui, le syndicalisme, compris dans sa plus haute signification, intervient dans le domaine économique et social avec sa compétence, sa foi et ses moyens pour mettre fin au contraste qui existe entre les grands principes de la révolution politique et l'humiliante servitude qui règne toujours sur le travail.

Notre force d'action doit créer des courants puissants qui portent à la fois sur l'opinion publique tout entière et sur les milieux responsables. Trop souvent l'opinion publique a été détournée d'une action féconde par des gens qui ont su habilement l'égarer. C'est à nous qu'il appartient de l'éclairer et de la conquérir.

Permettez-moi, en terminant, d'exprimer ici une conviction profonde : plus que jamais, le syndicalisme doit conserver sa personnalité ! Veiller à son indépendance ! Eviter surtout que les troubles pouvant atteindre d'autres milieux ne répercutent leurs échos au sein de notre mouvement syndical. (*Applaudissements.*)

GUIRAUD. — Nous avons besoin de travailler, c'est la raison pour laquelle cette allocution, à mon sens, est suffisante. Pour ne pas faire perdre un temps précieux aux congressistes, je vais vous donner tout de suite quelques indications matérielles. Les présidents de séance qui se succéderont pourront utiliser le microphone, ils éviteront ainsi la fatigue. Nos camarades entendront très bien, nous avons fait améliorer l'acoustique pour que les orateurs qui ne peuvent pas toujours parler devant un micro, ce qui est très souvent désagréable, puissent faire leurs interventions librement, sans être prisonniers du progrès. Si les camarades veulent bien se discipliner — ce qui nous manque dans nos milieux, permettez-moi de vous le dire en passant — je vous assure que les débats seront bien conduits dans l'intérêt même du Congrès et du mouvement. 1.230 délégués ont été annoncés par les Fédérations. Il y a 1.380 places, j'espère qu'on ne fera pas de réclamations. S'il y a des resquilleurs, je le regretterai pour eux. Je demande également aux congressistes de s'assouplir à un peu de discipline librement consentie. Je demande que chacun mette ses vêtements au vestiaire pour ne pas encombrer inutilement des places. D'autre part, comme tous les ans, il y a un service de recettes auxiliaires où les camarades pourront trouver des timbres et envoyer des télégrammes. De l'autre côté se trouve un service dactylographique.

Je demande à nos camarades de bien vouloir présenter leur carte au contrôle pour faciliter la tâche des commissaires qui sont chargés de cette mission. Je demande aussi qu'on fasse silence au buffet.

Les salles de Commissions sont situées au premier étage. Pour y accéder, on peut utiliser les ascenseurs. D'autre part, deux Commissions pourront siéger dans la salle du Congrès et une sur la tribune.

Je m'excuse de vous donner ces petites explications d'ordre matériel, mais elles sont absolument nécessaires.

Je termine en donnant la parole à Jouhaux et en vous déclarant que nous ne devons pas oublier, malgré les divergences de points de vue, notre solide union. Il faut que l'on sente que dans le syndicalisme il y a quelque chose :

des pensées, des idées contraires, mais que toutes luttent dans le même but, dans l'intérêt de la classe ouvrière de ce pays. (*Applaudissements.*)

La parole est à Léon Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, avant d'ouvrir nos travaux, je pense qu'il est indispensable de saluer les représentants des organisations qui assistent à notre Congrès, de les assurer de notre sympathie et de notre solidarité agissante. A aucun moment, la nécessité de resserrer les liens dans l'organisation ouvrière n'a été aussi impérieuse qu'à l'heure actuelle. Il convient donc que la première manifestation de ce Congrès soit une manifestation de son esprit internationaliste. Par delà les problèmes particuliers et immédiats qui nous préoccupent, il y a les problèmes d'ordre international, d'ordre mondial, et notre manifestation de ce matin indiquera que si nous avons la volonté résolue d'apporter sur ces problèmes immédiats et nationaux les solutions qu'ils comportent, nous avons aussi la volonté de les lier dans leurs solutions aux solutions internationales. (*Applaudissements.*)

Camarades, nous avons la joie et la fierté d'avoir, à l'ouverture de notre Congrès, représenté le Bureau de la Fédération syndicale internationale en entier. (*Applaudissements.*)

Notre camarade Citrine, qui doit reprendre le train cet après-midi, dira quelques mots au nom de l'Internationale syndicale.

Nous avons également la joie de voir le mouvement autrichien, vers lequel nos regards doivent se porter avec vigilance, être représenté par notre camarade Schorsch. Le mouvement belge par notre camarade Mertens; le mouvement du Danemark par notre camarade Jacobsen; le mouvement espagnol par nos camarades Besteiro et Saborit; le mouvement hollandais par notre camarade Lindeman; l'Italie exilée et proscrite par notre camarade Buoizzi; le Luxembourg par nos camarades Neu et Moes; la Suède par nos camarades Johansson et Backlund; la Suisse par notre camarade Schurch; la Tchécoslovaquie par nos camarades Tayerle et Nemecek; le Bureau International du Travail par notre camarade Staal. Assistent également à notre Congrès les mineurs de Namur, représentés par notre camarade Clajot; les Cheminots de Namur, par notre camarade Maillen; la Fédération des Métaux de Suisse, par notre camarade Giroud.

Se sont fait excuser les centrales suivantes : Angleterre, Argentine, Canada, Hongrie, Pologne.

A tous ces camarades, je souhaite la bienvenue. Je leur dis : Vous êtes ici chez vous, les idées que vous exprimerez sont celles que nous sentons en nous, et en les exprimant, vous créez un lien de plus entre vous et nous.

Camarades, pour les travaux du Congrès, comme les années précédentes, vous avez trouvé dans votre dossier une liste de Commissions; vous choisirez la Commission qui vous convient, mais je dois vous dire qu'il ne suffit pas de donner son nom à une Commission; en donnant son nom, on prend l'engagement de collaborer à cette Commission. Je demande donc à ceux qui se feront inscrire de bien vouloir poursuivre leur effort au delà de leur inscription.

Les Commissions se décomposent ainsi :

Commission de la Crise économique;

Commission du Désarmement;

Commission des Revendications sociales;

Commission de la Prolongation de la scolarité; réforme de l'enseignement, laquelle se subdivise en deux Sous-Commissions : Enseignement technique et Institut supérieur ouvrier;

Commission des Concentrations fédérales, et une Commission que nous

avons omis de porter sur la liste, mais qu'il est de tradition dans notre Congrès de nommer, c'est la Commission de notre journal *Le Peuple*, Commission de 15 membres désignés parmi les représentants des Unions départementales.

Nous voulons également, pour gagner du temps, pour éclaircir les débats, vous demander de nommer une Commission des résolutions et motions qui pourront être présentées devant le Congrès. Cette Commission examinera les résolutions et motions, et rapportera devant le Congrès pour le vote à émettre à leur sujet. Pour cette Commission, nous vous proposons les camarades Roux, Cordier, Capocci, Lacoste, Peneau, Fradet et Decostère.

Camarades, toutes ces dispositions étant prises, nous voudrions vous demander, en raison même de la situation dramatique dans laquelle nous nous trouvons, en raison du développement du fascisme à travers le monde, en raison de l'écllosion des dictatures dans de nombreux pays, que le Congrès, en un geste unanime et solennel, manifeste sa volonté d'abord de solidarité à l'égard des peuples opprimés, et puis, par delà, l'expression de cette solidarité, son sentiment conscient et profond de résister à toute aventure. Nous vous avons présenté une résolution que vous avez reçue lorsqu'on vous a remis votre mandat. Cette résolution est de nature à réaliser l'unanimité de ce Congrès. Nous allons vous en donner lecture et nous voudrions qu'ensuite le Congrès se lève unanimement, comme en un geste de serment solennel, pour accepter la résolution présentée.

Le Congrès affirme sa sympathie et sa solidarité aux peuples opprimés par des régimes de dictature, aux travailleurs frères violés dans leur conscience, martyrisés dans leur chair.

Il déclare hautement qu'il ne reconnaît pas pour organisations ouvrières les organisations fascistes, hitlériennes ou autres, qui se sont substituées par la force et la violence aux organisations naturelles du prolétariat.

Contre les usurpateurs, il continuera sa lutte.

Il est fier de pouvoir affirmer à l'Internationale Syndicale qu'il est unanimement à ses côtés dans cette bataille de la liberté contre l'oppression, pour suivre ses mots d'ordre, pour appliquer ses décisions, y compris le boycottage moral et matériel.

Contre des régimes d'arbitraire et de servitude qui ressuscitent des conceptions médiévales et ne sont que des déviations momentanées, mais dangereuses et sanglantes de l'histoire des peuples, il clame sa protestation que rien ne pourra affaiblir ni faire cesser, si ce n'est le rétablissement des libertés essentielles pour la vie de l'être humain.

Pour abattre de tels régimes, toutes les forces vives du prolétariat organisé sur la base de la démocratie doivent s'unir.

Il n'est pas vrai de dire que ces régimes ont pour base la liberté des peuples à se déterminer eux-mêmes.

La libre volonté ne saurait résulter d'un état de contrainte physique et morale allant jusqu'à l'assassinat.

Les pouvoirs établis se sont inclinés devant le fait du fascisme et de l'hitlérisme; les Eglises elles-mêmes ont accepté, en composant avec ces régimes, que l'on substitue à la haute morale de l'amour de son prochain, la basse éthique de la haine de son frère. Le syndicalisme, lui, ne pactisera jamais, ne composera jamais.

Le syndicalisme sera un moment de la conscience humaine.

Il n'accepte pas les caricatures d'organisations ouvrières qui lui sont données en exemple par ces régimes, sachant qu'aucune organisation ouvrière digne de ce nom ne saurait être libre et indépendante au sein d'une dictature.

Résolu à défendre ses libertés, toutes les libertés, qui sont la condition de son développement et de son affranchissement, il se dressera contre toute tentative de régression en mettant en œuvre tous ses moyens d'action.

C'est dans la plénitude de la conscience de leurs responsabilités que les militants délégués des Syndicats, des Fédérations nationales, des Unions de Syndicats confédérés, assemblés au Congrès confédéral, prennent cet engagement solennel, sûrs de traduire les sentiments de la classe ouvrière tout entière.

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

(*Applaudissements prolongés.*)

Tous les délégués se lèvent.

JOUHAUX. — Camarades, je vous remercie. Camarades de l'Internationale, constatez que pour la lutte contre l'arbitraire, pour la défense des libertés, aucune voix ne manque dans le prolétariat organisé de la France. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à notre camarade Citrine, Président de la Fédération Syndicale Internationale.

CITRINE (*traduit par Schevenels*). — Camarades, j'ai l'honneur et le plaisir de vous transmettre, au nom de la Fédération Syndicale Internationale, les meilleurs vœux et les meilleures salutations fraternelles. J'ai, comme Président de l'Internationale Syndicale, l'avantage et le privilège de présider depuis six ans des assises internationales. J'ai peut-être un privilège que fort peu de militants syndicaux ont eu jusqu'à présent, celui de connaître aussi bien et d'aussi près les leaders, les militants syndicaux de tous les pays.

Par votre ovation, tout à l'heure, du discours de votre Secrétaire général, notre camarade et ami Jouhaux, vous avez manifesté votre estime, votre considération, votre admiration pour votre leader français. Je voudrais me joindre à cette marque d'admiration et d'estime, d'autant plus que moi, connaissant et collaborant avec Jouhaux depuis de longues années dans des travaux de commission, de comités, le connaissant donc, le voyant à l'œuvre plus intimement, je sais combien il mérite ces sentiments d'admiration et d'estime. C'est un des leaders au jugement clair, au bon sens à toute épreuve, aux sentiments profonds de solidarité internationale et de fraternité, à la compréhension vive et certaine des problèmes internationaux.

Nous nous réunissons ici à un moment où partout l'anxiété du lendemain nous étreint. Nous vivons des moments tragiques dans le mouvement syndical international et dans le mouvement ouvrier. Nous venons d'assister à l'effondrement de notre mouvement syndical en Allemagne. Nous avons perdu l'organisation qui était considérée comme la plus forte de notre Internationale et nous sommes en ce moment, par les événements qui se déroulent en Autriche, dans la même angoisse. Nous voyons nos camarades autrichiens se dresser, concentrer tous leurs efforts pour répondre et pour résister aux plus rudes attaques de la dictature fasciste qui veut s'établir en Autriche. Mais c'est précisément en de tels moments que, connaissant l'évolution et l'histoire, nous basant sur notre expérience, nous devons plus que jamais nous concentrer, nous consolider, nous resserrer dans un front international pour résister à cette vague de réaction.

Deux idéologies en ce monde combattent l'une contre l'autre : celle d'un nationalisme extrême, celle qui croit que dans la lutte contre tous, dans des sentiments d'hostilité contre les autres nations, chaque nation peut se suffire à soi-même et trouver la solution de sa crise; l'autre, la nôtre, qui croit que toute solution du problème social et de la crise ne peut être recherchée

que dans l'entente internationale, dans la coopération et dans le maintien des principes de liberté, de droit et de démocratie qui sont les seules bases pour une meilleure société.

En Allemagne, la force brutale, la dictature seule règne. Comment peut-on concevoir qu'une entente entre les peuples avec des dirigeants dont la puissance et le règne sont uniquement basés sur la force, dont les décisions et les actes ne sont contrôlés à l'intérieur de leur pays par aucune autre puissance, où la classe ouvrière, où le prolétariat, où la population n'ont aucune influence, aucun droit, comment peut-on concevoir que dans un monde pareil, la paix et l'entente internationales puissent être établies.

Sans démocratie, il n'y aura pas de paix ni de bien-être social. On peut dire que la liberté, ce mot, est une maxime périmée, qu'elle appartient au passé romanesque. Il n'en est rien. Liberté, ce mot, est encore aujourd'hui une nécessité pour l'établissement et la consolation de la paix et de la démocratie.

Je salue dans les prolétaires français les défenseurs les plus assidus, les plus résolus, les plus énergiques de cette liberté individuelle et sociale.

Dans ces jours d'adversité, devant ces énormes difficultés, nous devons reformer nos rangs, consolider nos organisations, non seulement sur le plan national, mais également sur le plan international, parce que c'est seulement à cette condition que nous pourrions vaincre les difficultés devant lesquelles se trouvent les classes ouvrières de tous les pays.

Je songe aux paroles de Matteotti en ce qui concerne la liberté : « La liberté, a-t-il dit, c'est comme l'air que nous respirons : nous nous apercevons seulement de sa valeur et de sa présence quand il commence à nous manquer. »

En terminant, je vous renouvelle les salutations et les vœux de succès de la Fédération Syndicale Internationale.

Vive la classe ouvrière de France!

Vive la Confédération Générale du Travail! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Léon Jouhaux pour une courte déclaration.

JOUHAUX. — Camarades, vous allez commencer les travaux du Congrès par l'habituelle et traditionnelle discussion sur le rapport moral et financier. Je crois qu'il vous est possible de commencer dès maintenant. Je vous demanderais simplement la permission, en ce qui me concerne, de me retirer au cours de cette matinée. Si je ne suis pas présent à votre séance, c'est parce que nous avons une réunion, dans ce même local, de l'Internationale Syndicale pour discuter des affaires autrichiennes. Il est urgent que l'Internationale fixe sa position à l'égard du prolétariat autrichien. Il y a donc là une impérieuse nécessité pour moi d'être présent à cette réunion de l'Internationale.

LE PRÉSIDENT. — La discussion sur le rapport moral est ouverte. Je donnerai la parole au premier orateur qui voudra bien se faire inscrire.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Le Pen, des Monteurs-Electriciens de Paris.

LE PEN. — Camarades, nous voici, comme cela se fait tous les deux ans, pour discuter sur le rapport moral et envisager si les résolutions déci-

dées par l'ancien Congrès ont bien été suivies. Il convient de faire la besogne que nous avons à faire, rapidement, le plus objectivement possible, avec un désir de sincérité et de voir terminer ce Congrès le mieux possible pour les intérêts de la classe ouvrière et du mouvement syndical. Il faut admettre que les délégués n'expriment pas exclusivement des idées personnelles, qu'ils sont les mandataires d'hommes qui, pour avoir quelquefois des conceptions opposées, ne manquent toutefois pas de sincérité.

Dans un mouvement comme le nôtre, il serait singulier qu'il n'y ait pas de divergences d'idées, l'essentiel dans la discussion, dans les griefs ou dans les suggestions que l'on vient apporter, c'est qu'il y ait un désir de sincérité, un but certain d'améliorer le mouvement ouvrier, de resserrer l'union dans notre C.G.T. Je pense que je me tiendrai dans ces conditions indispensables.

Il peut apparaître que les mêmes hommes soient là, que les mêmes choses soient dites — éternel recommencement — et que ce soient parfois les représentants de petites organisations qui viennent à la tribune. Mais c'est l'histoire de David et Goliath, et puis, nous n'y pouvons rien; il nous apparaît que la démocratie syndicale n'est pas un mot, mais un fait; le droit de discuter, d'apporter des considérations dans une discussion est délégué à tous. Après tout, si l'on voulait s'en tenir aux chiffres, la proportionnelle existant, on a une garantie au moins certaine quant au résultat.

Dans la discussion, dans les suggestions apportées, il ne doit pas y avoir de parti-pris; c'est la considération essentielle qui doit nous guider, que nous soyions dans l'erreur ou dans le vrai. Nous pensons être dans le vrai, nous le croyons, parce que, comme nos autres camarades pensant d'une façon différente, nous observons les événements, les faits et nous ne sommes pas des tout jeunes. Certains, évidemment, diront qu'il faut être un fossile ou un ignare pour penser différemment. Ces considérations ne doivent pas entrer en ligne de compte, étant donné que toujours, même avant la guerre, il y a eu dans le mouvement syndical des conceptions différentes, la lutte avait peut-être moins d'acuité, quoique à un certain moment elle était assez grande. Mais les événements actuels nous font une obligation, parce que d'une telle gravité, d'écourter le plus possible, de rester dans le terrain le plus objectif, de façon à conserver cette union, qui a été rompue, pour des grandes batailles qui nécessiteront la cohésion de tous.

L'organisation à laquelle j'appartiens pense que parfois l'action se trouve freinée, que la C.G.T. ne va pas assez loin, assez vite. Je veux bien admettre qu'il y a à cela quelques raisons, mais il apparaît que c'est surtout sous le couvert d'une conception différente, que nous pensons erronée, que l'action se continue ainsi. C'est ce qui fait l'objet de notre opposition et des observations que nous apportons contre le rapport moral.

Toutefois on peut reconnaître, que ce soit à notre Union régionale, à notre Union départementale ou à notre Fédération, que si nous ne sommes pas toujours absolument disciplinés, nous le sommes dans l'action et il arrive souvent que ce ne sont pas les organisations les plus dociles, les plus prêtes à accepter les choses sans discuter, qui, au moment de l'action, sont à la pointe, à l'avant-garde. C'est souvent dans les mauvais caractères qu'on trouve les meilleures décisions d'action. En tout cas, c'est un fait dont il faut tenir compte et qui marque notre désir sincère d'une action véritable, sous une conception différente peut-être.

L'objection essentielle que nous apportons a trait à la tactique de la C.G.T. Nous avons remarqué que dans tous les conflits économiques ou sociaux, il fallait apporter de la force, de la puissance et de la violence, et que l'esprit de conciliation portait à faux, surtout dans des périodes aussi

graves que celle que nous vivons actuellement. Si les concessions pouvaient exister en période de prospérité, parce qu'elles ne gênaient pas l'existence du régime, nous sommes à un moment où aucune concession ne peut être consentie sans toucher à la base même de ce régime. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut recourir à l'action directe, sans autre intervention, sans conciliation pour faire triompher les revendications ouvrières. Mais cela ne veut pas dire, si même nous apportons des griefs, que nous condamnons entièrement l'attitude de la C.G.T., il faudrait que nous ne vivions pas aussi intimement le mouvement syndical pour le faire. Encore une fois, c'est surtout sur une question de tactique que nous sommes divisés. Quant au reste, nous sommes attachés à cette C.G.T., quoiqu'on en dise de différents côtés, nous y resterons pour la soutenir, pour essayer de la faire marcher en avant, parce que je pense qu'elle représente les aspirations les plus larges, les plus grandes du mouvement ouvrier français. (*Applaudissements.*)

La classe ouvrière est à un tournant tragique de son histoire. Peut-être, dira-t-on, il faudrait écourter ces débats, parce que d'autres grandes besognes sont là qui nous attendent. On dira aussi : « Vous regardez du gros côté de la lorgnette, vous parlez de petites choses. » Il n'y a pas, camarades, de petites choses dans un mouvement comme le nôtre, à la condition d'être basé sur la sincérité. Toutes les méthodes doivent être apportées dans le mouvement syndical. Nous pensons justement que pour se battre, il faut avoir confiance en soi-même, confiance en ceux qui sont autour de nous; s'il y a des petits faits que nous trouvons mauvais, qui vont à l'encontre des principes mêmes du syndicalisme, ce n'est pas faire mauvaise besogne que de les dénoncer, au contraire, c'est apporter un peu de méthode, de clarté dans le mouvement, ce qui rendra la confiance aux uns et aux autres.

Il ne suffit pas de dire — on l'a dit à plusieurs reprises — que la situation est révolutionnaire. Oui, nous le voyons, par tous les méfaits qui se produisent contre les travailleurs, mais admettre justement que cette situation révolutionnaire existe et ne pas employer de méthodes révolutionnaires, il y a là une contradiction qui nous semble un peu forte et qui doit être dénoncée.

Nous considérons que la tactique qui consiste parfois à apporter des solutions dans une situation semblable, solutions qui peuvent consolider le régime, va à l'encontre des déclarations. C'est là un des sujets de notre opposition. Nous pensons qu'il n'est pas possible d'apporter des solutions dans le cadre de la société présente, que tous nos efforts doivent porter au contraire pour atteindre ce régime qui, déjà, est décadent, qui est moribond. Mais aucune solution ne doit être apportée pour consolider ce régime, alors que tous les efforts doivent être faits pour le faire disparaître.

Nous pensons, qu'en effet, il y a quelque chose d'assez patent, c'est que dans ce mouvement, si le grief n'est pas entièrement imputable à la C.G.T., il faut pourtant considérer qu'il y a dans cet organisme un manque d'esprit de classe, de conscience de classe et on est obligé d'admettre que la base est influencée par les gestes de ses dirigeants, qui peuvent croire de bonne foi que la solution de la lutte de classe n'est pas toujours très bonne, et que dans une situation complexe et difficile, le procédé de conciliation est préférable.

Nous nous dressons contre cela, parce que tous les faits de la vie à travers le monde démontrent que l'antagonisme ne s'est jamais montré aussi vif, aussi ardent qu'il l'est actuellement. Cet esprit de classe n'existant pas suffisamment fait que nous allons à côté des solutions. Certaines organisations, très puissantes, comme celles d'Allemagne, arrivent à ne point se dresser à l'heure voulue, ou attendent d'en haut des directives, au lieu de se

dresser unanimement, ce qui permet à un aventurier de mettre la main sur le patrimoine, la liberté et de mettre en péril la vie des travailleurs.

Ceci n'est pas nouveau, d'ailleurs cette répétition se fait à travers le monde. Pelloutier disait : « Ce qui manque le plus à la classe ouvrière, c'est la conscience de son malheur. » Il faut que continuellement elle ait cette conscience de son malheur et de son rôle et il nous apparaît que dans les réunions, dans les manifestations, dans les démonstrations de ses faits journaliers, la C.G.T. n'apporte pas suffisamment d'esprit de classe. Il faut reconnaître que certains admettent que c'est une théorie; je dis : non, c'est la conséquence d'un fait inéluctable; qu'on le veuille ou non, il y a deux classes opposées qui se dressent l'une contre l'autre, nous le voyons mieux que jamais. C'est là un de nos grands griefs.

Nous demandons que de plus en plus, il y ait cette confiance. D'ailleurs, dans chacun des discours de notre camarade Jouhaux, il est obligé de reconnaître que c'est par la lutte qu'on arrivera à faire admettre les solutions. Pour qu'il y ait lutte, il faut qu'il y ait conscience. Si chaque individu n'est pas conscient de son rôle, n'admet pas que ce soit par ce procédé de lutte qu'on va solutionner les conflits économiques et sociaux, il restera dans une apathie dangereuse pour lui et pour la classe ouvrière tout entière.

La C.G.T. n'a pas, selon nous, à se faire le terre-neuve de la société agonisante et souvent les solutions qui sont apportées, avec l'esprit d'aboutir, n'aboutissent pas parce qu'elles sont prévues dans ce cadre actuel.

Croyez-moi, il n'y a pas de rajustement possible. Il faut, d'une hache vigoureuse, abattre ce régime qui, chaque jour, diminue la dignité ouvrière davantage, pas de replâtrage! Chacune de nos pensées doit viser à abattre ce régime, sinon, chaque fois que vous construirez dans le cadre de ce régime, vous construirez sur le sable, ce seront des illusions qui s'effondreront au contact des réalités.

Il y a un point de mon mandat duquel je dois faire état. L'incompatibilité du mandat parlementaire avec une fonction syndicale étant, semble-t-il, toujours en vigueur, on m'a dit de poser au Bureau confédéral une question concernant le cas de notre camarade Chaussy, secrétaire de la Fédération de l'Agriculture. J'ai rempli mon mandat sur cette question. Il m'apparaît qu'avant la guerre on n'agissait pas ainsi, peut-être il y a-t-il eu des modifications, en tout cas si l'on veut l'indépendance du mouvement entier, il faudra y revenir. Il y a des querelles au sein de certains partis, querelles auxquelles nous ne voulons pas prendre part. Il y a suffisamment d'hommes actifs dans le mouvement syndical sans rechercher ailleurs. S'il plaît à des camarades d'aller dépenser leur activité dans le mouvement parlementaire, c'est leur affaire, mais je vous déclare que ce rappel du statut doit être mis en vigueur.

Nous arrivons maintenant à examiner un événement grave qui pèse sur nous, non seulement par ses conséquences, mais aussi par ses principes. La situation de nos camarades d'Allemagne est terrible, elle pose un point douloureux pour la solidarité pécuniaire que nous devons leur manifester. Mais au point de vue des événements, nous avons vu que la plus forte organisation de l'Internationale ouvrière avait capitulé devant l'aventurier Hitler, alors qu'il avait été possible, lors du putsch de Von Kapp, d'opérer le geste nécessaire. Par la trahison, il faut le dire, d'hommes comme Leipart, Wells, le beau mouvement syndical d'Allemagne s'est trouvé écrasé, il est pour longtemps sous la botte de l'incendiaire et de l'assassin qui préside aux destinées de l'Allemagne. Ceci doit être un exemple pour nous et une leçon dont il faut tenir compte.

Il n'y a pas de nationalisme à cela, notre mouvement a une caractéris-

tique différente, j'en suis heureux. Le colosse d'Allemagne a montré la fragilité de ses pieds. Ce mouvement représentait un organisme bureaucratique, que je suis heureux de ne pas trouver dans notre mouvement qui a un esprit d'initiative, de combat, parfois un peu incohérent. Quand j'ai vu cette spontanéité avec laquelle les délégués se sont levés contre le fascisme, j'ai des espérances. Gardons toujours notre esprit d'initiative, considérons qu'il faut une cohésion, ayons de la sympathie pour nos dirigeants, en raison de l'action qu'ils mènent, mais gardons notre esprit d'initiative. Quand la tête faillit, la base doit se dresser pour accomplir les destinées du monde ouvrier, ne pas subir une chose aussi infamante que celle d'Allemagne et qui est la faute de cette forme d'organisation à laquelle, heureusement, l'organisation française a échappé.

Dans le rapport moral, il est un passage où il est question de la Société des Nations. Nous avons, les uns et les autres, suivi attentivement toutes les tentatives. Nous sommes d'accord pour dire que depuis deux années, la Société des Nations est allée d'échec en échec. C'est pourquoi nous considérons que la C. G. T. n'a rien à faire dans un organisme qui n'apporte point de solution, qui n'en peut apporter, car il y a dans son sein des intérêts opposés; la représentation est si complexe qu'il n'est pas possible d'apporter des résultats. Aussi, nous demandons que le Congrès examine d'une façon très sérieuse cette proposition. Nous demanderons le retrait pur et simple du délégué de la C.G.T. à la Société des Nations et au Conseil national économique. Dans les organisations, on se dit que la C.G.T. n'est pas responsable de ces échecs, mais elle donne l'impression, par cette présence, d'être complice, alors que les efforts sont faits pour tenter de s'en sortir au mieux des intérêts ouvriers. Je pense que la politique de présence fait perdre un temps précieux, donne une espèce de garantie à nos ennemis sans aucun avantage. Je demande donc que le Congrès examine cette question. Il y a longtemps que nous avons cette opinion. Souvenez-vous qu'en 1925, à Bullier, je disais qu'il nous apparaissait que le Palais de la Société des Nations était davantage le palais des miracles que le palais des réalités. Des années ont passé, nous démontrant que ceci n'était pas une boutade, que c'était réel.

Je demande que la C.G.T. se retire purement et simplement de ces organismes qui ne sont pour elle qu'un sujet de déconsidération, n'apportant aucun résultat. (*Applaudissements.*)

En suivant le rapport moral, nous arrivons à la question du journal *Le Peuple*. Le temps passe; à différents Congrès, j'ai apporté des objections, j'ai le regret de constater qu'aucune modification n'a été cependant apportée. Pourtant, là encore, quel est le meilleur moyen de diffuser la doctrine syndicale, la doctrine sociale, la doctrine économique, sinon par l'organe de la C.G.T. qui est le *Peuple*. Nous devons constater que souvent les faits sont relatés avec une sécheresse désespérante, qu'ils manquent de caractère et pourtant le mouvement ouvrier est bien le caractère essentiel de la vie, car, il y a deux clans bien distincts : le capitalisme, le mouvement ouvrier, et cette expression semble être mièvre, piteuse, au lieu d'être puissante, hardie. On ne pourra pas continuer indéfiniment à conserver cette attitude.

Nous sommes obligés de prendre des comparaisons. Prenons la situation du *Populaire* et celle du *Peuple*. Le parti socialiste qui compte 120.000 adhérents a 40.000 abonnés. Hélas! le *Peuple* est loin de ces chiffres, alors que le mouvement syndical compte 800.000 membres. Il y a une raison à cette espèce d'indifférence. On peut bien avoir de la sympathie pour quelques hommes, ne pas vouloir toucher à ce sujet délicat, mais il y a une nécessité, dans la période difficile que nous vivons, de ne pas nous préoccuper des

sympathies, l'intérêt de la classe ouvrière doit dominer. Nous sommes obligés de tirer une conclusion. Si les travailleurs vont davantage vers cet organe, c'est qu'il y a une raison. C'est minime de part et d'autre, mais on est obligé de considérer tout de même qu'un journal l'emporte sur l'autre. Cela tient à sa présentation, à son attitude. Je voudrais que notre journal se modifie, pour le bien, en même temps du *Peuple* et du mouvement syndical. Il faudra y songer d'une façon sérieuse, rompre des résistances, je ne sais quoi, mais apporter une modification. Sinon, cela ira de mal en pis. On met des abonnements à meilleur marché, ce n'est pas le bon marché, c'est l'intérêt qui attire les lecteurs. On passe sous silence des faits sociaux intéressants, si cela tient à un manque de monde, mettons davantage de rédacteurs, mais faisons quelque chose, ayons un journal qui soit l'expression d'un mouvement syndical vivant, actif.

Un fait s'est passé que j'ai signalé, voyant qu'on n'en parlait pas. Il s'agissait du maréchal Weygand qui, en plein Paris, à l'École Militaire, avait cravaché comme un soudard un caporal qui comprenait de travers. C'est un fait social qui méritait d'être signalé, on l'a passé sous silence; il y en a des milliers comme cela.

Dans la chronique quotidienne, je veux bien admettre que les communistes sont continuellement des salisseurs, des calomniateurs, mais cela ne suffit pas pour répondre quotidiennement et ne pas voir d'autres faits. Quelquefois il faut répondre, lorsqu'on est obsédé, d'un bon coup de pied sur le nez, vous envoyez le cabot en l'air, mais cela ne peut pas être toujours un principe. Il y a autre chose que cela. Si c'est un passe-temps pour eux qui gagnent leur argent à cela, ce n'est pas notre cas, il faut au contraire faire attention aux deniers de nos camarades. Il faut « dauber » sur les Pouvoirs publics, sur le patronat qui continuellement montre une exigence extraordinaire contre la classe ouvrière. Modifions cela, donnez un intérêt plus grand, plus vivant, plus social, faites davantage de syndicalisme de classe, vous n'aurez pas besoin de diminuer le prix des abonnements, leur nombre augmentera. Il y a une nécessité absolue à opérer un changement, sinon, de plus en plus, le *Peuple* mourra de consommation. (*Applaudissements.*)

Un autre fait pour lequel j'ai reçu mandat de mon Syndicat, c'est en ce qui concerne les policiers, c'est d'ordre moral. Vous vous souvenez qu'au dernier Congrès j'avais déposé une résolution adoptée à l'unanimité. Nous étions intervenus auprès de notre camarade Lenoir qui avait dit : « Il n'y a pas un seul policier qui ait une carte de la C.G.T. dans sa poche. »

Puis, quelques temps après, au Congrès des Fonctionnaires, Laurent a revendiqué, lui qui n'avait rien dit dans ce Congrès, le droit des policiers d'être à la C.G.T. Il était heureux, disait-il, parce qu'il voulait les humaniser. Je doute de cela.

LAURENT. — Je me demande quelle besogne vous faites dans tous les Congrès de la C.G.T. !

LE PEN. — On est autrement propre lorsqu'on défend des assassins comme les policiers dans les Syndicats ! On conserve des éléments qui combattent les éléments ouvriers, nos camarades instituteurs et autres. (*Applaudissements.*) Ce n'est pas une question de préférence, c'est une question de propreté morale. Nous posons la question nettement, ou alors les éléments sains de la classe ouvrière, marchant pour un but d'émancipation, verront se dresser, pour des mesquines préoccupations de recettes, un organisme qui conservera les hommes qui, chaque jour, condamnent tous les mouvements à travers le pays, interviennent dans la grève des bateliers et assassinent la

classe ouvrière sur l'ordre du capitalisme. (*Applaudissements.*) Ou alors, rappeiant les principes du mouvement syndical, ils diront : « La situation de certains hommes est incompatible avec celle des autres, étant donné leur attitude et les buts qu'ils poursuivent. Alors, nous prions ces gens-là, bon gré, mal gré, d'aller se faire pendre ailleurs ! Je dis que c'est une dérision de vouloir conserver ces hommes pour les humaniser, autant humaniser des tigres, des léopards au Jardin des Plantes, vous réussiriez mieux ! »

Nous sommes obligés d'entrer dans quelques considérations. On recherche à travers le pays des économies. Les gouvernements qui se succèdent ne les savent trouver que sur la classe ouvrière, alors que par une politique infecte répandue à travers le pays, on aura bientôt un ange gardien pour chaque citoyen. Et l'entretien de ces parasites coûtent cher. Nous allons voir comment. C'est M. Schrameck qui le disait et il s'y connaît, il a été Ministre de l'Intérieur, Sénateur des Bouches-du-Rhône. Il disait au Sénat que les crédits de la police étaient en 1913 de 8 millions, qu'ils sont devenus en 1932 de 380 millions. Vous vous apercevez comme moi que cela ne diminue pas d'un nombre des crimes. On entretient une police nombreuse pour pouvoir entraver tout mouvement. Ces gardes mobiles, qui sont l'émanation de Paul-Boncour, ce dont il n'y a pas de quoi le féliciter, vivent à travers le pays comme des parasites, embêtant les villes, allant trousseur les filles, faisant un tas de mauvaises choses, bâtonnant la classe ouvrière qui revendique le droit de vivre. On a le droit de dire qu'on peut rechercher des économies dans le budget de la guerre, de la police et non pas sur les besoins de la classe ouvrière basés sur quelque chose de sain et de sérieux. (*Applaudissements.*)

Je demande que la C.G.T. prenne une position, j'avais dit l'autre fois une solution, je ne voulais pas intervenir, mettre en conflit la C.G.T. et la Fédération des Fonctionnaires, mais il m'apparaît qu'il y a une question de salubrité, d'opportunité. C'est une question grave, étant donné que dans les mouvements sociaux, en Allemagne, ces mêmes hommes ont emprisonné et bâtonné les représentants de la démocratie, du mouvement syndical. Vous nous direz qu'ici ce ne sont pas les mêmes, nous ne pouvons pas nous y arrêter. Nous demandons à la C.G.T. de répondre, de nous dire s'il n'est pas possible de renvoyer ces éléments qui sont indésirables, et si elle est décidée à le faire.

Revenons au rapport moral. Quelle action doit mener la C.G.T. ? Une action de lutte accentuée sous certains angles. Dans ses conclusions, chaque fois, notre camarade Jouhaux indique que finalement il faut recourir à l'action de la classe ouvrière pour solutionner les différents problèmes. Revenons à cette action, je vous assure, le mouvement syndical nous tient à cœur, nous aurons des résultats.

On peut dire que je répète les mêmes choses. Quelle besogne venez-vous faire dans les Congrès ? Une besogne qui n'est pas salariée, qui se fait depuis trente années, qui se continue sincèrement et qui a fait encourir des risques que certains n'ont pas connus. Ne nous laissons pas affecter par ces considérations du dehors. Je dis du dehors, parce que, assez longtemps, tout de même, on a mené une action particulière, une action toute corporative qui n'est qu'une partie du syndicalisme. Quant à donner des coups de pioche dans l'édifice social du régime capitaliste, on ne l'a pas fait, il y avait des risques à courir, on les a laissés aux autres, aux énergumènes, aux extrémistes. Pourtant ceci était inscrit dans le mouvement syndical, c'est l'autre partie, la partie essentielle.

S'il plait à des hommes de se maintenir dans cette partie peu dangereuse du corporatisme étroit, il nous plait de nous mettre dans l'autre partie, de

marquer une action vive, ardente, contre les ennemis de la classe ouvrière pour aboutir aux buts finaux du syndicalisme.

Nous arrivons à l'unité syndicale, question excessivement complexe. Une résolution vient d'être déposée tout à l'heure par les correcteurs. Pour ma part, j'ai dû batailler dans mon propre Syndicat qui demandait un Congrès de fusion. J'ai dû m'efforcer pendant de longs moments à en démontrer l'impossibilité, parce que j'indiquais que pour faire l'unité, comme pour se marier, il fallait être deux consentants, et qu'en l'espèce l'autre partie ne l'était pas. Car je viens de voir dans *L'Humanité* de dimanche, que Racamond, un des secrétaires de la C.G.T.U., disait : « On ne peut songer à une fusion avec cette organisation. » Ce qu'il faut, c'est rassembler les masses qui veulent lutter dans une C.G.T. unique de classe.

Quant à se réunir? Impossibilité! Nous devons examiner cela dans l'état d'esprit des hommes présents. Ce serait un joli Congrès, il faudrait apporter des gants de boxe. Je ne sais pas si on arriverait à un autre résultat que d'agrandir le fossé existant.

Je dis qu'il faudrait ouvrir, je ne sais comment, plus largement les portes de la C.G.T. Car je crois que c'est la seule solution qu'on peut apercevoir quand on a retourné le problème sous toutes ses faces. Nous nous apercevons que la Fédération de l'Enseignement, que la Fédération des Ports et Docks, que la Fédération du Verre sont appelées à envisager leur départ de ce milieu de haine pestilentielle, de ce milieu chaotique de quelques énergomènes qui n'ont rien de marxiste. Je me demande, dans une période où il faudrait la cohésion de toutes les forces ouvrières, s'ils ne seront pas amenés, le moment venu peut-être, à envisager d'une façon vigoureuse le moyen de rassembler ces forces.

Cela peut paraître de l'ironie, mais je crois qu'au fond c'est tout de même du réalisme. L'équipe de la rue Grange-aux-Belles n'est animée que par un esprit de boutique, je pourrais dire alimentaire. C'est peut-être rosse, mais je crois que c'est l'expression de la vérité. Il n'y a pas grand'chose à espérer de ceux-là, et comme ils tiennent les leviers de commande, ils feront marcher la machine à calomnier et il y aura de la haine continuellement. Peut-être serons-nous amenés à nous adresser directement à l'Internationale communiste, parce que, si nous nous en rapportons aux événements récents, la présence de MM. Herriot et Pierre Cot, à Moscou, marque qu'ils ont une attitude très différente des bolchevistes d'ici. (*Applaudissements.*) Nous ne leur demanderons même pas de crier : « Vive l'armée française! » et « Vive la France! » parce que nous savons bien que toutes les armées représentent la servitude, le meurtre, la spoliation, qu'elles soient rouges, blanches ou tricolores. Nous leur demanderons de considérer leurs frères ouvriers de France, au moins sur un plan égal à celui des bourgeois.

On admet que le gouvernement soit contraint à certaines règles, alors, si on les accepte là-bas, pourquoi ne pas les accepter ici. Il faudrait qu'il y ait un peu de logique.

Je ne dénigre pas la révolution russe que j'admire toujours, qui a fait des réalisations, ce que je déplore, c'est l'état d'esprit un peu sectaire qui s'opère à l'égard de ceux qui ne pensent pas comme eux.

Si nous avons quelque chose à demander, je pense que ce serait à ceux-là et nous avons la certitude que ceux qui obéissent servilement se plieront aux ordres comme ils se sont pliés à d'autres, moins honorables que ceux-là.

Voilà donc un fait : unité nécessaire étant donné la situation, mais comment l'appliquer? Je suis embarrassé. Je dois m'en tenir à la résolution de Japy, tout en considérant qu'elle n'est pas suffisamment large. Il y a un état d'esprit qui est là. Pouvons-nous nous réunir avec des hommes comme

ceux que nous connaissons et penser obtenir des résultats? Je ne le crois pas. Peut-être dira-t-on que demain les événements nous contraindront à cela, mais c'est d'aujourd'hui qu'il s'agit.

La proposition des correcteurs demande un Congrès pour l'année prochaine. Je ne vois pas comment! Il faudrait, je ne sais quel miracle qui changerait et les faits et les mentalités pour réussir ce coup de force. Je ne le crois pas possible. En l'absence d'une proposition réalisable, je dois m'en tenir à la motion de Japy, à moins que d'autres propositions ne se fassent jour.

Nous arrivons à la lutte contre le fascisme. Je ne m'attarderai pas longtemps. La résolution, je dois le reconnaître, est belle, admirable, elle contient vraiment ce que nous pouvons penser, elle nous donne satisfaction. Cependant il y a un point d'ordre pratique. Il est très bien de prendre des résolutions ici, on les prendra d'enthousiasme, mais il faut les rendre pratiques, réalisables dans la vie. Je demanderai au Congrès de prendre la décision que la C.G.T. organise dans chacun de ses Syndicats des groupes de défense anti-fascistes; que ces groupes de défense aient pour but, chaque fois qu'il y a une manifestation dans la région, de se dresser, de tuer dans l'œuf le fascisme qui est un fléau social.

Il s'est créé un organisme qui s'appelle le « Front commun » et qui réunit l'ensemble des bonnes volontés. Les communistes, si imbus d'unité d'action, lorsqu'on leur propose quelque chose de concret, se défilent. Ils sont venus au « Front commun » en la personne de Doriot et Racamond et ont dit qu'ils ne pouvaient pas participer à ce groupement, parce qu'il y avait des bourgeois. « Quels sont ces bourgeois? Langevin, Bergery? Ces bourgeois n'ont pas de valeur, mais ils en ont quand ils sont avec vous à Amsterdam et ils la perdraient quand ils viennent dans notre organisme qui veut réaliser les mêmes buts? Ceci nous démontre d'une façon péremptoire que ce que vous voulez, c'est l'hégémonie de tout le mouvement. Tout ce qui ne porte pas le cachet de vos conceptions est caduc et doit être démolé. » Je dis qu'il faut considérer qu'il n'y aura jamais trop de bonnes volontés pour lutter contre le fascisme.

Quelquefois on dit que le fascisme est un mal qui atteint les autres pays, mais qu'en France, pays épris de liberté, il n'a pas de chance. Ne vous fiez pas à cela! Il peut s'étendre sournoisement, on ne fera jamais trop d'action pour empêcher son avènement. Je dis même qu'il faudrait accepter que dans l'action qu'on fera, les groupements à côté de nous apportent leur participation sur des buts particuliers. Pas d'immixtion dans l'organisation, une alliance circonstancielle sur ce point déterminé : la lutte contre le fascisme.

Nous pourrions être débordés par les événements. Il peut se faire, comme à l'heure présente en Autriche où la situation est grave, que le fascisme, d'une minute à l'autre, mette la main sur les leviers de commande. Comment les organisations pourraient-elles se mettre en action? Comment seraient-elles saisies? Par télégrammes? Toutes les communications seront coupées! Il faut envisager ce point. Il faudrait considérer que de la minute où le régime de dictature semblera triompher, ce sera le point de départ d'ordre de grève générale pour la classe ouvrière. Cela, c'est une règle pratique qui semble sérieuse.

Je demanderai également qu'il y ait une journée de manifestations, on n'en fera jamais trop, en appelant toutes les bonnes volontés, tous les groupements qui voudront venir pour cette action déterminée, en ne sortant pas du sujet, en ne rentrant pas dans des considérations politiques. Il faut une journée nationale à travers le pays pour raffermir cet état d'esprit et donner un avertissement aux apprentis dictateurs et fascistes.

La lutte contre la guerre, également, demandera tous nos efforts; il faudra prendre les mêmes mesures. Le gouvernement Daladier porte une part de responsabilités comme les gouvernements qui l'ont précédé. A l'heure actuelle les frontières de l'est sont hérissées de forts fantastiques, gigantesques, puissants; les arsenaux travaillent à plein rendement; la flotte construit des unités chaque jour; on motorise l'armée, on la modernise, mais on n'en diminue pas le chiffre. On fait à travers le pays des expériences contre les gaz. Il y a là un état de guerre. L'élément militaire est le maître absolu, interdisant qu'une lumière soit allumée sous peine d'emprisonnement. Au Maroc, la guerre continue, le sang coule. Et pour qui ce Maroc? Pour le Comité des Forges, pas pour la classe ouvrière, ni l'Algérie, ni la Tunisie. Nous avons vu, il y a quelques années, que le terrain était donné à des hommes qui n'étaient pas des naturels du pays, des colons, à des électeurs. Nous voyons que la guerre continue et que, malgré la décision que nous avons prise, l'état de guerre est toujours suspendu sur nos têtes.

Il faudrait donc continuellement entretenir un esprit anti-guerrier. C'est pourquoi je dis que nous devons nous rendre solidaires totalement avec la résolution prise par le Syndicat National des Instituteurs. Ce Syndicat est poursuivi pour avoir affirmé ses sentiments pacifiques; il est menacé. Je dis que les Ministres compétents doivent être prévenus que s'ils touchent à nos camarades instituteurs, c'est à l'ensemble du mouvement ouvrier qu'ils toucheront. Nous descendrons dans l'action la plus violente, si c'est nécessaire, pour empêcher qu'on porte atteinte à ce droit de manifester un esprit contre la guerre. Nous qui sommes restés des éléments sincèrement pacifistes, nous qui savons que c'est toujours la classe ouvrière qui paiera les frais de guerre, nous nous dresserons.

On viendra parler de sécurité, c'est un mot qui sert à toutes les actions; c'est une formule lancée par les marchands de canons. Je dis que le mouvement syndical doit repousser ces formules et s'en tenir à celle de la défense de la vie des travailleurs, indiquer que chaque guerre est une atteinte à la vie, à la liberté des peuples, et dire qu'il est décidé à se dresser contre la guerre. Nos camarades instituteurs frappés, c'est l'ensemble de la C.G.T. qui le sera sur ce point particulier. Il n'est pas possible de transiger. Si l'on frappe les instituteurs, le mouvement syndical sera entièrement solidaire. (*Applaudissements.*)

La circulaire de M. de Monzie, nous la connaissons et nous la condamnons, mais il en est une autre, c'est celle de M. Chautemps, concernant l'objection de conscience. Pour ma part, je considère l'objection de conscience comme quelque chose de beau. Je pense que ce n'est pas suffisant pour empêcher efficacement la guerre. Cependant, au point de vue pensée, je dis qu'il y a là une atteinte portée par des hommes qui ont affirmé continuellement des sentiments pacifistes et qui sont poussés par l'Etat-Major. Que ce soit dans cette circulaire comme dans celle de M. de Monzie, c'est l'Etat-Major des puissants qui pousse les Ministres. Nous avons le regret de dire qu'ils ressemblent à ceux de M. Tardieu. Nous devons nous dresser contre la guerre. L'objection de conscience, c'est une préoccupation particulière, c'est un droit de penser que la guerre est un crime, d'ailleurs affirmé dans la motion Briand-Kellog.

Je vais en terminer, on semble pressé de s'en aller. De deux choses l'une : ou nous agirons en conformité des événements, c'est-à-dire d'une façon active, vigoureuse, sans ménagement, et nous pourrons peut-être avoir le salut et la tranquillité; ou, dans le cas contraire, nous subirons. Nous avons vu la stupidité des dirigeants allemands, qui s'étaient figuré qu'en acceptant ils pourraient trouver une petite place dans le gouvernement hitlérien. Hitler leur

a démontré que la place qu'il pouvait leur réserver, c'était le cimetière ou c'était la prison. Tenant compte de cela, agissons ou subissons. C'est à nous de choisir, je pense que le choix est tout fait.

Il y a aussi un point très grave que nous discuterons, et qui marque un stade de notre évolution. Il s'agit de l'expérience américaine. Je m'aperçois qu'on semble médusé par cette expérience, qui porte en elle, selon quelques-uns, d'énormes espérances. Je demande à mes camarades de ne pas oublier que le souci principal qui guide son auteur, c'est-à-dire le Président Roosevelt, en employant ces moyens extrêmes, c'est de sauver sa classe, de sauver le régime capitaliste. Voyez-vous, on a pu augmenter les salaires, mais on n'a pas pu maîtriser l'action des mercantis; déjà la vie est plus chère, plus élevée que le salaire. Je dis que nous devons suivre l'expérience d'une façon documentaire, parce qu'elle peut nous instruire, parce qu'elle a un côté intéressant en ce qui concerne le recrutement, l'essentiel c'est qu'elle porte atteinte aux prérogatives du capitalisme, du patronat; seulement, je ne sais dans quelle mesure celui-ci réagira. Il semble extraordinaire que le Président ait pu dire : « Ou je serai un bon Président, ou il n'y en aura pas d'autre. » Voulait-il dire en cela que la situation était excessivement grave, qu'il triompherait par des mesures extrêmes, ou que le régime révolutionnaire triompherait?

Je pense que, quelque conception que l'on ait du marxisme qui peut s'accommoder cependant avec des conceptions moins étroites, tout en restant sur un terrain réel, disons que mon choix est vivement fait, je ne suis pas un marxisme extrême, je suis plutôt un anarchisant, et j'irai plutôt vers le marxisme que vers le régime diminué qui demande un intérêt général qui comprend l'intérêt du voleur et du volé. C'est ce que veut la méthode du Président Roosevelt, ce n'est qu'un palliatif. Dans cet ordre, nous demandons que l'on revienne à cette action de la nationalisation des richesses et des industries. Puisque le capitaliste montre son impuissance, son incompetence à pouvoir assurer la vie normale d'une nation, le mouvement syndical doit le remplacer, lui succéder. En attendant cela, il faudrait demander la socialisation des richesses et des industries nationales, et cela ne peut se faire que par l'action de la classe ouvrière et sa persévérance active.

Camarades, je vais en terminer. Pour les quarantes heures, je demanderai une journée nationale de manifestations en faveur de cette revendication. A Genève, elle a été repoussée, c'est là encore une des raisons qui nous incitent à quitter cet organisme où aucune des solutions n'est acceptée. Etant donné que le chômage s'accroît, il faut faire cette journée pour obtenir cette revendication, qui sera un palliatif à la crise actuelle. Nous avons vu déjà des résistances se manifester à travers le pays, il faut agir nationalement, ce qui n'empêche pas de mener le combat sur le terrain international.

Pour réaliser nos aspirations et le programme de la C.G.T., il faut de l'action, et il faut que cette action soit commune. Mais encore une fois, si la C.G.T. veut réaliser ses objectifs, il faudra qu'elle revienne à un esprit plus terre à terre, plus réaliste; qu'elle se sépare d'organisations où elle perd un temps précieux; qu'elle perde cette illusion de pouvoir réaliser quelque chose de concret, de sérieux dans le régime présent, parce que c'est se préparer à une désillusion.

Si la C.G.T. veut réaliser les aspirations ouvrières, nous pensons qu'il faut qu'elle revienne à un esprit de syndicalisme révolutionnaire, qu'elle le fasse vite, car le temps presse, il y aura de la lumière, il y aura des réalisations sur ce terrain-là, la C.G.T. sera puissante, son rayonnement sera plus étendu, il y aura plus de courage; les prétextes qui servent à des hommes pour rester à côté de notre mouvement tomberont, il n'y aura qu'une C.G.T.

puissante qui réalisera les objectifs finaux du syndicalisme. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je vais vous indiquer le Bureau pour cet après-midi. Lefèvre et moi avons besoin d'être libres. Nous vous proposons : Président, Peneau (Loire-Inférieure); et assesseurs, Alquié (Algérie) et Mlle Lefranc (Région parisienne). (*Adopté.*)

La séance est levée.

Séance de l'après-midi

Président : PENEAU (Loire-Inférieure).

Assesseurs : ALQUIE (Algérie) et Mlle LEFRANC (Chapellerie de la Seine).

GUIRAUD. — Camarades, si vous voulez faire un peu de silence, nous n'aurons pas trop de temps pour écouler l'ordre du jour, et permettez-moi de vous faire une communication d'ordre pratique. Lorsqu'il s'agit d'organiser un Congrès, cela devient difficile en raison du nombre de délégués et de l'exiguïté des salles. Ce matin, nous avons cru avoir aménagé l'acoustique, mais il paraît que des camarades qui se trouvent dans les extrémités n'entendent pas, ou entendent mal. A leur demande, nous avons mis un micro. Nous pensions que les orateurs, pris par leur exposé et la passion qu'ils peuvent apporter dans leurs discours, indisposeraient les auditeurs, c'est un point de vue. Il paraît que non. Mais nous cherchons à faire plaisir à tout le monde. Il y a une technique pour parler dans le micro. Si Jouhaux, tout à l'heure prend la parole, je dirais que l'on arrête le micro, parce que si notre camarade a un talent oratoire, il est incapable de se discipliner sur la technique. Nous l'arrêterons, mais pour les autres camarades qui n'ont pas l'organe de Jouhaux, et pour donner satisfaction à tous, le micro est là. Je demande aux autres orateurs, qui peuvent parler sans se déplacer devant ce pupitre, de ne pas se mettre le nez devant le micro, mais de parler avec leurs documents devant ce pupitre : tout le monde les entendra. Si l'orateur se déplace, immédiatement cela fait un contraste, et vous rouspétez encore. Alors, je demande aux orateurs de se discipliner. Il n'est pas besoin, même en se passionnant, de se déplacer. Ne demandons pas ça au secrétaire de la C.G.T., qui aura un gros morceau à enlever, on arrêtera le micro pour lui; mais pour les autres, vous pouvez gesticuler, taper sur le pupitre, vous emballer, parler d'une voix étouffée, mais je vous demande de parler ici, et ainsi tout le monde entendra. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Wintermantel (Syndicat du Gaz de Paris).

WINTERMANTEL. — Camarades, depuis deux ans, les événements internationaux se précipitant, ceux qui, au dernier Congrès, pouvaient estimer que les dangers de guerre étaient sans acuité, que la guerre, si elle n'était pas

impossible, pouvait en tout cas éclater dans une période assez lointaine, sont obligés d'admettre aujourd'hui que le potentiel de guerre dans le monde entier a augmenté considérablement. On est forcé de constater que la guerre peut venir dans un délai plus ou moins rapproché, mais pas très lointain. Nous estimons que les organisations syndicales ont pour devoir de prendre toutes les mesures possibles pour lutter contre les dangers de guerre. La Confédération Générale du Travail, la Fédération Syndicale Internationale ont commencé une lutte contre la guerre, et je les en félicite. Mais, sur certains points, je voudrais avoir quelques renseignements, et en particulier sur l'état d'esprit de notre C.G.T. Le seul document que j'aie pu étudier, c'est la dernière résolution de la Fédération Syndicale Internationale, et je pose la question aux membres du Bureau confédéral, à savoir s'ils sont persuadés que cette résolution est susceptible d'empêcher la guerre. Nous autres, employés du Gaz de Paris, nous prétendons, nous estimons qu'elle n'est pas suffisante. Je ne dis pas que nous ne sommes pas partisans de ce qu'elle contient, et les mesures qui y sont contenues nous les approuvons, mais nous estimons qu'elle ne contient pas certaines autres mesures qui pourraient être plus énergiques et plus adéquates pour empêcher la guerre d'éclater le jour où elle deviendrait imminente. Nous nous réservons, devant la Commission compétente, de déposer un projet dans ce sens.

Il y a un point cependant dans la résolution de la Fédération Syndicale Internationale que je voudrais voir éclaircir : c'est le passage où l'on indique la définition de l'agresseur. Il est dit dans cette résolution : « Tout pays qui n'acceptera pas l'arbitrage international est déclaré agresseur. » Nous sommes d'accord, évidemment il n'y a aucune opposition à faire à cela. L'argument qu'on pourrait invoquer contre cela, c'est un doute sur la puissance, sur l'influence de l'arbitrage de la Société des Nations. Mais ce passage de la résolution me suggère une autre réflexion : « Mais alors, est-ce que la Fédération Syndicale Internationale, est-ce que la C.G.T., est-ce que les membres du Bureau confédéral estiment qu'il sera possible, quand même, qu'il y ait un cas où la guerre pourrait être admissible par la classe ouvrière? » Je voudrais à ce point de vue-là que le Bureau confédéral nous donne, d'une façon nette et précise, son opinion sur le cas ou les cas, s'il en voit, où la classe ouvrière devrait malgré tout accepter la guerre. Parce que, camarades, c'est un point qui est énorme, c'est un problème qui doit être angoissant. Je demande aux délégués ici présents d'étudier la question; je demande au Bureau confédéral de me répondre d'une façon nette et précise. De tout temps, pour toute guerre, on a toujours justifié l'entrée en guerre d'une nation. Est-ce qu'il est forcément admissible, certain, que la guerre se déclarera de la façon suivante : « Il y aura une tension internationale, deux puissances ou deux groupes de puissances adverses se heurteront les unes contre les autres; un pays ou un groupe de pays refuserait l'arbitrage et l'autre l'accepterait? » Ce n'est pas forcé. Il peut se faire que ni d'un côté ni de l'autre on n'accepte l'arbitrage. Que décréterez-vous? Il peut se faire que des deux côtés on accepte l'arbitrage, en manœuvrant l'opinion publique; rappelez-vous en 1914, on nous a déclaré que la guerre était une guerre juste, qu'elle était la guerre du droit; en France, on nous a dit qu'il fallait lutter contre le pangermanisme. Demain on peut vous dire que c'est la guerre des démocraties contre les pays de fascisme. Est-ce que, à ce moment-là, la C.G.T. décrétera que nous pouvons accepter la guerre?

A l'heure actuelle, comme le disait Le Pen ce matin, le gouvernement soviétique fait des amabilités au gouvernement français; d'un autre côté, le gouvernement français, qui luttait contre les soviets, leur fait également des politesses. Et si, demain, nous nous trouvons devant une conflagration euro-

péenne où la Russie serait avec la France et l'Angleterre contre le groupe des puissances centrales de 1914, est-ce que la C.G.T., qui verra le gouvernement soviétique en lutte contre les gouvernements de fascisme, acceptera la guerre dans ce cas là?

Une autre réflexion. Autrefois, le grand savant Einstein déclarait : « Si la guerre éclate, je ne pars pas et je demanderai à mes amis de ne pas partir. » Il paraît que dernièrement, dans une interview donnée en Belgique, ce grand savant, auquel je rends hommage pour les brimades dont il a été l'objet, a déclaré qu'il avait changé d'idée, et qu'on ne pouvait pas refuser de faire la guerre contre un pays barbare comme l'Allemagne. Est-ce que, dans un cas pareil, nous devrions partir? Je demande au Bureau confédéral de me répondre d'une façon nette et de me dire s'il pense qu'il y a des cas où la classe ouvrière doit accepter de prendre les armes. Je demande aux délégués de réfléchir à ce problème angoissant. Dois-je garder ce cauchemar et penser que peut-être un de ces jours, je me réveillerai avec mon ordre de mobilisation sur la table, et que j'entendrai la C.G.T. me dire : « Prends un fusil et pars. »

Je demande que le Bureau confédéral nous instruisse de son opinion à ce sujet. S'il déclare que, dans certains cas, nous pouvons accepter la guerre, nous autres, employés du Gaz de Paris, nous estimons le contraire. Nous pensons qu'il n'y a aucune guerre juste, parce que toute cause de guerre c'est l'existence du capitalisme; parce que dans toute guerre il y a toujours des raisons cachées que nous ignorons et, à ce moment, nous nous réservons la possibilité de faire de la propagande, de mener une campagne parmi les autres syndicats pour faire changer la C.G.T. d'avis, parce que nous estimons que ce serait une erreur. Si, dans le cas contraire, le Bureau estime qu'aucune guerre ne peut être juste, je demande que la résolution adoptée par la Fédération Syndicale Internationale soit modifiée, renforcée, parce que j'estime que les mesures qu'elle contient sont insuffisantes.

Camarades, je n'en ai plus pour longtemps, mais je voudrais poser une deuxième question au Bureau confédéral. Cette question revêtira la forme d'une proposition à faire au Congrès, elle concerne la crise économique mondiale. Je ne m'étendrai pas sur les causes de la crise économique. Vous savez qu'il y a 30 millions de chômeurs dans le monde, ce qui représente 90 à 100 millions d'hommes, femmes et enfants qui n'ont pas leur suffisance. Je sais que la crise suscite des problèmes délicats, douloureux, et que le rôle des organisations ouvrières est d'autant plus délicat, parce, étant donné notre caractère syndicaliste, notre but n'est pas d'aider le régime capitaliste à se sortir de la crise; nous devons, au contraire, laisser tomber le régime capitaliste et essayer de l'ébranler, de le démolir, pour arriver à un état de choses différent. Mais, d'un autre côté, si nous ne faisons rien, si la C.G.T. et la F.S.I. n'apportent pas leurs propositions, leurs solutions à elles, nous laissons dans la misère des millions de travailleurs qui ont besoin de gagner leur vie, et des millions d'enfants qui n'ont pas le nécessaire. J'estime que sur ce point, l'action de la Fédération Syndicale Internationale, comme celle de la C.G.T., a été une position moyenne que nous sommes décidés à approuver. Cependant, nous estimons que nous devons apporter aussi nos solutions pour pallier, en quelque sorte, à la misère de la classe ouvrière. En même temps, nous devons nous préparer à prendre le pouvoir, non pas le pouvoir politique, mais les rênes de l'économie nationale. Il peut se faire, — aujourd'hui, camarades, les événements vont vite — que dans quelque temps, dans peu de temps, à la suite soit d'une révolution, soit d'un coup de force fasciste, la classe ouvrière soit à deux pas de prendre le pouvoir. Est-elle dans la possibilité d'en assumer la responsabilité? Je demande aux délégués si, dans leurs corporations, ils sont capables de faire marcher leurs industries, leurs

administrations, sans le secours, sans la collaboration des éléments bourgeois qui les dirigent actuellement? Je pense que pour la grande partie, ils n'en sont pas capables. Il n'y a pas beaucoup de doute là-dessus. Nous, employés du gaz, nous avons étudié minutieusement, avec beaucoup de persévérance, depuis plusieurs années, la marche de notre industrie. Nous affirmons, d'après les solutions que nous avons proposées à nos administrations, d'après les critiques et les remèdes que nous avons tenté d'apporter à la tribune du Conseil municipal, que nous sommes en état de faire marcher le gaz de Paris; vu la gabegie, les scandales qui ont entouré la gestion gazière dans la Ville de Paris, que nous pourrions assumer la marche de l'industrie d'une façon beaucoup plus rationnelle et avec un bien-être supérieur pour le personnel, et un prix de revient du gaz meilleur marché. Je propose au Bureau confédéral que le Congrès soit saisi d'un projet d'organisation de l'économie nationale; je propose que dans chaque syndicat on fasse des études — que l'on se fasse aider au besoin par les Fédérations, les organismes de la C.G.T. ou autres — que nous irions trouver pour prendre tous les renseignements et tous les éléments nécessaires, et que la C.G.T. désigne soit une Commission, soit un Organisme qui dirigerait ces travaux d'une façon méthodique pour que, dans quelque temps, dans chaque industrie, on puisse prendre la direction en mains, le jour où il deviendrait nécessaire que la classe ouvrière gagne son émancipation pour qu'il puisse être possible de faire marcher les industries, les entreprises et les administrations dans la France entière.

Camarades, je demanderai qu'à ces deux questions le Bureau confédéral, par l'organe de son secrétaire, réponde d'une façon nette et précise, pour que l'on puisse savoir la position qu'il entend prendre et quel travail la C.G.T. s'engage à exécuter d'ici le prochain Congrès.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Vivès, du Syndicat des Instituteurs de la Vendée.

VIVÈS. — Camarades, il est une page du rapport moral, la page 385, qui a retenu tout particulièrement l'attention d'un certain nombre des camarades instituteurs. Dans cette page, en quelques alinéas, le Bureau confédéral a cherché à marquer le caractère général d'un nombre toujours plus grand de questions qui se posent à l'attention du mouvement ouvrier. Il a voulu aussi préciser quels doivent être le rôle et les obligations de la C.G.T., et j'entends par là, sans doute, avec lui et les syndicats eux-mêmes et tous les organismes qui, à des étages divers, dirigent la classe ouvrière organisée. Au nom de mes camarades, m'adressant non seulement au Bureau confédéral, mais m'adressant aussi, et je dirai surtout, aux 1.200 militants rassemblés ici, je voudrais essayer de préciser quels sont à nos yeux quelques-uns de ces problèmes dont le caractère général indéniable exige une attention particulière et une action suivie, non pas de tel ou tel syndicat, de telle ou telle fédération, mais de la C. G. T. tout entière, représentée par son Bureau central. Je voudrais préciser nos idées sur quelques-unes de ces questions. Je voudrais essayer de dire quelle devrait à nos yeux être la doctrine confédérale sur ces problèmes d'ordre général et, suivant en cela les rédacteurs du rapport moral, je voudrais ensuite examiner quelles sont les conditions que le mouvement ouvrier organisé, que son organisme central doivent remplir pour répondre aux besoins que les événements eux-mêmes rendent plus présents pour justifier la confiance que la classe ouvrière met en elle-même, en son organisation, en ses organismes directeurs. J'examinerai ces problèmes et ces questions sans la moindre acrimonie, sans me préoccuper autrement du passé, que pour en tirer des leçons d'avenir, et surtout sans le moindre souci d'atta-

ques collectives ou personnelles contre le Bureau tout entier et quelques-uns de ses membres. Ce qui nous importe, c'est peut-être l'action d'hier, mais c'est essentiellement l'action de demain. Mes camarades et moi, je le déclare tout de suite, nous voterons encore le rapport moral, c'est dire que le problème de la discussion, pour nous, est autre et au-dessus de ces questions gouvernementales. Il est trois ordres de questions que je voudrais retenir sans m'apesantir sur toutes. Parmi ces problèmes généraux, dont parle le rapport moral, nous plaçons tous ceux que pose à la classe ouvrière la crise mondiale que nous subissons et dont nous souffrons; nous plaçons tous les problèmes qu'elle soulève; nous plaçons essentiellement dans ces questions d'ordre général : la lutte nécessaire contre le fascisme, la lutte nécessaire contre l'esprit de guerre, contre la préparation de la guerre et contre la guerre elle-même, si elle s'approchait de trop près un de ces jours. Je ne traiterai pas les problèmes soulevés par la crise économique, je laisse ce soin à d'autres plus documentés et plus compétents. Je dirai simplement un mot, c'est qu'appartenant à un syndicat de fonctionnaires qui ne souffrent pas directement de cette crise, je tiens à donner ici, au nom de la totalité de mes camarades instituteurs — et je crois pouvoir dire au nom de la totalité des camarades fonctionnaires — que nous suivons, que nous sommes prêts à suivre et à aider toute l'action menée par la C.G.T. en faveur des quarante heures. (*Applaudissements.*)

Je tiens à déclarer, dans cette période de chômage, s'il y a parmi les fonctionnaires ou les retraités de l'Etat, des camarades qui recherchent, pour un supplément d'argent, à prendre une part du travail, de ce travail réduit par les circonstances, à des travailleurs qualifiés, je vous donne l'assurance que ceux-là ne trouveront, parmi nous, ni sympathie ni encouragement. (*Applaudissements.*)

En ce qui concerne le mouvement ouvrier, je demande simplement à tous ceux qui, dans le mouvement syndical, ont la responsabilité d'être des dirigeants et des animateurs, de ne jamais cesser de poser des problèmes particuliers, de ne jamais cesser de situer les difficultés particulières au sein du problème général, au sein du problème social, et de dénoncer toujours, non pas seulement le patron qu'on a devant soi, mais le capitalisme tout entier qui est l'ennemi de toujours de la classe ouvrière et contre lequel la lutte a toujours été et doit être menée avec plus d'énergie que jamais dans cette période de crise.

Je m'étendrai plus longuement, sans exagérer, je vous l'assure, sur la nécessité de la lutte contre le fascisme. Je n'ignore pas que c'est là un problème d'ordre délicat, car on ne peut pas parler de lutte contre le fascisme, sans parler de défendre la démocratie, et comme ce terme est essentiellement employé dans les milieux politiques, je prendrai bien garde de ne pas glisser sur un terrain aussi mouvant et aussi dangereux. Je voudrais simplement vous rappeler la nécessité, pour la classe ouvrière tout entière, de lutter contre le fascisme et essayer de dire comment, selon nous, la classe ouvrière devrait lutter contre le fascisme. Il a été dit et répété dans les milieux ouvriers que cette question du fascisme est une question d'ordre politique, et que les syndicats n'ont pas à s'en occuper. On vous a déjà dit, et je crois que c'est Le Pen, que ce serait, de la part des travailleurs, une aberration de laisser passivement monter dans le pays le mouvement fasciste. Il ne s'agit pas de savoir si les politiciens sont les premiers visés. Ce que nous savons bien tous, c'est que dans les pays où le fascisme a triomphé, ses premières victimes ont été les militants ouvriers et les syndicats ouvriers. Ce que nous savons bien, c'est que l'avènement du fascisme signifie la destruction de mouvements ouvriers vraiment dignes de ce nom, il signifie non seulement

la liberté individuelle, mais l'impossibilité absolue de défendre les besoins qui sont à la base même et à la naissance du mouvement syndical. Pour vous, sans vous occuper des partis politiques, pour nous tous, lutter contre le fascisme, c'est lutter pour la défense du syndicalisme, et c'est essentiellement de ce point de vue là que je veux examiner cette lutte. (*Applaudissements.*)

La raison, c'est que nous sommes d'abord les premiers intéressés à cette lutte. Vous tous, qui êtes ici des militants, vous savez bien quel serait votre sort demain si un Mussolini quelconque prenait dans ce pays les rênes du pouvoir. Vous savez bien que nous sommes quelques centaines ici qui ne tarderaient pas à faire connaissance avec les douceurs des geôles de la République. Ce ne serait que peu de chose si les individus seuls étaient intéressés. Qu'importe, sur dix millions de travailleurs, le sort de quelques centaines d'entre nous! Mais, ce sont à la fois les libertés ouvrières, c'est le niveau de vie ouvrière, ce sont les perspectives d'avenir qui seraient sacrifiées et renvoyées à un lointain avenir, ce sont les efforts de ceux qui nous ont précédés, ce sont nos efforts à nous, ce sont les efforts de nous tous, militants, qui en un instant seraient anéantis pour une durée qu'il n'est pas possible de déterminer. Et pensez aussi à ceux qui, bien obligés de se taire en Italie, en Allemagne et ailleurs, ont conservé une lueur d'espoir dans le syndicalisme. Si, dans ce pays, la classe ouvrière se dresse, non pas seulement dans un mouvement d'indignation, mais en vue d'une lutte positive et efficace, si nos camarades étrangers voient que nous maintenons nos forces et que le fascisme ne réussit pas à s'implanter dans ce pays, ce sera pour eux un précieux réconfort, ce serait l'assurance que le régime qu'ils subissent n'est que transitoire, l'espérance qu'un jour, à leur tour, ils reprendront la marche vers les syndicats et vers l'idéal qui est celui du syndicalisme international. (*Applaudissements.*) Par conséquent, pour ceux qui nous ont précédés, pour vous, pour nos camarades étrangers, pour notre idéal syndicaliste, nous nous devons de lutter, non seulement d'une manière platonique, mais efficacement, et pour cela d'envisager d'une manière positive les moyens de lutter victorieusement. C'est déjà lutter contre le fascisme que de répéter sans se lasser, au cours des tournées de propagande, au cours des Assemblées générales de syndicats, que le fascisme est notre ennemi à tous; il faut secouer l'apathie des masses, il faut leur donner l'éveil, leur montrer la gravité du danger. Il faut essentiellement combattre, par tous les moyens, la propagande fasciste dans ce pays. Il y a des publications fascistes, il y a aussi eu des manifestations fascistes, et c'est un réconfort pour tous de lire de temps en temps dans la presse des comptes rendus qui nous rappelle qu'il y a, dans telle et telle ville, des camarades décidés à lutter, et qui ont transformé des projets de manifestations fascistes en manifestations démocratiques, et surtout en manifestations syndicalistes. Il faut les imiter. Il faut multiplier ces répliques locales. Il faudra bientôt envisager des répliques d'ordre régional.

Ce qui paraît plus délicat, ce sur quoi la controverse dure, c'est sur la question de savoir si le syndicalisme pour lutter contre le fascisme doit se déclarer le défenseur résolu de l'organisation démocratique, politique, ou s'il doit continuer à garder, vis-à-vis de tous les pouvoirs, sa liberté absolue.

C'est le problème angoissant qui s'est posé pendant des années à l'esprit de nos camarades allemands. Ils l'ont résolu à leur manière. Ils ont fait corps avec un parti politique; ils ont voulu défendre une organisation démocratique politique; ils ont cru défendre et la démocratie politique et les libertés syndicales. Je ne sais pas s'ils ont eu tort ou s'ils ont eu raison, mais je constate, qu'ayant mis une sourdine à leurs revendications pour ne pas gêner des gouvernements soi-disant amis aux yeux des ouvriers de ce pays, aux yeux de ceux qui souffraient atrocement de la crise économique; nos camarades

allemands ont paru solidaires des gouvernements de l'heure, et avec les gouvernements de l'heure, on les a rendus responsables des misères que les gouvernements n'étaient pas capables d'atténuer. (*Applaudissements.*)

En ce qui nous concerne, nous ne croyons pas que ce soit de la bonne tactique. Si, sous prétexte de défendre le fascisme, vous donniez l'impression, nous donnions l'impression d'être solidaires de ce gouvernement, si nous taisions nos justes revendications, si nous abdiquions notre droit de critique, si nous cessions de dénoncer le caractère bourgeois de la démocratie actuelle, nous ne tarderions pas, comme les syndicats allemands, d'être solidarisés avec les responsables de cette crise, et, un jour ou l'autre, avec eux et plus qu'eux, nous en supporterions les conséquences néfastes. (*Applaudissements.*)

Défendre la démocratie, c'est d'abord la défendre en soi-même, dans ses organisations, dans son idéal, dans son action quotidienne. Si vous voulez que les jeunes, si vous voulez que ceux qui souffrent n'aillent pas aux démagogues fascistes, il faut que l'action de tous les organismes syndicaux soit de plus en plus active, et au lieu, au contraire, de faire preuve de passivité, ils devraient être de plus en plus agressifs, car il est naturel que la misère aigrisse les gens. Ce n'est pas en vous mettant au niveau de ceux qui rabaisent la démocratie que vous défendez une démocratie réelle. Mais nous avons la prétention, dans ce pays, de dire que le syndicalisme représente essentiellement ce qu'il y a de plus profondément démocratique, et nous défendons d'abord le syndicalisme, son idéal, ses doctrines, ses revendications. Les moyens de lutter contre le fascisme, c'est de garder sa liberté de parole et d'action, et de rendre cette action de plus en plus active et de plus en plus efficace. Mais, il faut se placer sur un terrain plus positif encore. On dit qu'il y a, dans ce pays, de vagues candidats au poste de dictateur. Il ne faut jamais sourire de ces prétentions-là, car nous avons vu de drôles de choses à l'étranger. Il faut envisager ce cas concret. Si, demain, un aspirant dictateur s'affirmait nettement, s'il réussissait à faire naître un courant en faveur du fascisme, je ne demande pas ce que devrait faire chacun de vous en tant que syndiqué ou en tant que citoyen, je vous demande ce que devraient faire les organisations syndicales, ce que devrait faire la C.G.T. tout entière. Et j'ajoute tout de suite que ce n'est pas en quelques mots, en quelques minutes qu'un secrétaire confédéral, quel qu'il soit, puisse répondre d'une manière satisfaisante à cette question.

Nous avons ce matin voté d'enthousiasme une motion contre le fascisme. C'était nécessaire, ce n'est pas suffisant. Je proposerai, d'une manière plus ferme, la constitution au sein de la C.G.T. d'un Comité que vous décorerez du nom que vous voudrez, mais d'un Comité de lutte qui sera chargé en premier lieu de rechercher les méthodes et les moyens positifs de lutter contre le fascisme à ses divers stades, et je voudrais que ce Comité de lutte, placé sous la surveillance du Bureau confédéral et de la Commission administrative, établisse un véritable plan de campagne, pour le mettre en œuvre le jour où ce serait nécessaire. Il ne s'agit pas de dire : « Nous nous dresserons contre le fascisme. » J'ai le souci des solutions positives et je voudrais que nous, Congrès, disions ce soir ou demain : « Voilà comment il faut lutter contre le fascisme. »

Le même souci d'action positive nous guide en ce qui concerne la lutte contre la guerre, et ici je le dirais franchement, sans aucune animosité, je crois bien qu'il y a entre le Bureau confédéral, entre un grand nombre de militants, des désaccords assez profonds qui portent sur la doctrine et qui portent aussi sur les modes d'action. Je les marquerai avec une cordialité qui ne cessera pas. Sauf mise au point contraire, nous sommes fondés à croire que l'alinéa de la résolution votée par la Fédération Syndicale Internationale,

alinéa auquel faisait allusion, tout à l'heure, notre camarade, représente la pensée, répond à la pensée du Secrétaire confédéral et du Bureau confédéral. Je vous demande la permission de relire ce passage : « Le Congrès estime que tout conflit d'ordre politique, économique ou autre, doit être transmis à l'arbitrage s'il n'est pas résolu par la procédure pacifique de conciliation, prévue par la Société des Nations. Tout pays qui refuse d'accepter cette procédure doit être considéré comme agresseur par le mouvement ouvrier international. A partir de ce moment, le devoir des travailleurs organisés est de déclencher la grève générale dans ce pays, le devoir des organisations des autres pays est de soutenir ce mouvement et d'instituer le boycott du pays agresseur. »

Ce texte-là ne traduit pas, ne peut pas traduire notre pensée. J'attire tout de suite votre attention sur une lacune énorme de ce texte. Dans le pays défini comme agresseur, le devoir de la classe ouvrière est de faire la grève générale. Mais, que doit faire la classe ouvrière dans un pays qui, soi-disant, se défend ? Qu'on le veuille ou non, par son silence, la motion dit : « La classe ouvrière du pays attaqué doit faire la guerre. » (*Très bien. Applaudissements.*) Eh ! bien, cela nous ne l'acceptons pas (*vifs applaudissements*) car, qu'on le veuille ou non, c'est admettre l'idée de guerre et c'est admettre le fait de guerre (*applaudissements*), du moment qu'on justifie la guerre, dans certains cas — et vous n'êtes pas capables de la justifier —, vous admettez la légitimité de la guerre, son utilité, sa nécessité ; vous justifiez les armements, vous allez contre toute la politique qui a toujours été celle de la classe ouvrière nationale et internationale. (*Applaudissements.*) Il ne faut pas laisser croire à la classe ouvrière qu'une guerre, quelle qu'elle soit, et j'entends une guerre entre deux pays industrialisés, il ne faut lui laisser croire qu'une guerre peut défendre quelque chose. Bien sûr, et nous le savons bien, la guerre ne défend jamais la classe ouvrière, mais nous savons par l'expérience de la dernière, et ce que nous pouvons imaginer de la prochaine, qu'une guerre entre pays européens ne défendrait rien, ne sauverait rien, mais qu'elle détruirait tout et, en premier lieu, la classe ouvrière qui serait sacrifiée. (*Applaudissements.*)

Pour des considérations d'ordre syndical que l'on n'a cessé de vous faire entendre dans le Congrès, pour des considérations humaines qu'il me serait facile de développer et que vous connaissez, nous devons dire que la classe ouvrière se doit d'affirmer ici nettement, hautement, par une motion claire, qui ne laisse pas de points dans l'ombre, qui ne demande pas d'interprétation ou de suppositions, le Congrès doit dire que nous sommes contre l'idée de la guerre, contre la guerre et décidés à nous dresser contre la guerre. (*Applaudissements.*) Je sais et j'ai partagé ces idées, — je peux dire maintenant ces illusions, je n'en ai pas honte — ; je sais qu'un grand nombre d'entre nous ont cru au lendemain de la guerre ; je sais que quelques-uns, que beaucoup d'entre nous, ont cru qu'il était possible d'établir juridiquement la paix dans le monde, de dresser le statut juridique de la paix. De là, nos espoirs en la Société des Nations et notre confiance dans l'œuvre du désarmement progressif, et, partageant cet espoir, cette confiance, nous comprenions alors que le représentant le plus qualifié de la C.G.T. s'associe à l'œuvre gouvernementale que nous avions l'illusion de croire sincère pour l'établissement de la paix. Mais, je vous le demande, après la marche régressive de la Société des Nations qui revient de plus en plus au nationalisme le plus étroit, après la faillite de la Conférence du désarmement, après que l'hypocrisie des divers gouvernements s'est étalée au grand jour des conférences, pensez-vous que la classe ouvrière puisse continuer à donner, même d'une manière très faible, l'illusion, à certains, qu'elle continue à appuyer

l'action gouvernementale? Je dis, sans acrimonie personnelle pour Jouhaux, je le dirai demain pour le Secrétaire général de la C.G.T., je dis que le moment est venu de répondre à l'appel que Milan lançait, je crois, en septembre dernier, au Comité Confédéral National; je dis que le moment est venu pour la classe ouvrière, non pas de faire entendre Jouhaux, de temps en temps et quand la délégation gouvernementale le permet, à Genève, du haut d'autres tribunes, du Congrès, de meetings, de dire que la classe ouvrière en a assez de ces manœuvres et de cette hypocrisie et qu'elle est décidée à lutter en dehors de la Société des Nations pour l'établissement de la paix (*applaudissements*), car on ne peut dire qu'il est possible de faire sur les gouvernements une pression efficace à l'intérieur d'une délégation gouvernementale. Cette pression, ce sont des Congrès comme celui-ci qui peuvent la faire, ce sont vos applaudissements à ces idées qui sont la manifestation et l'expression de votre volonté, ce sont les meetings, les manifestations publiques qui peuvent faire réfléchir les gouvernements et leur rappeler qu'il y a quelquefois des dangers à tromper trop longtemps la confiance que les peuples ont mise en eux.

C'est cette doctrine de la paix, ces idées contre la guerre, et par là même, cette idée pour une véritable Société des Nations, qu'il faut diffuser, généraliser par une action constante, et c'est ainsi que la C.G.T. peut efficacement faire pression, non seulement sur les gouvernements, mais sur tous les profiteurs qui sont derrière et qui ne demandent que la préparation de la guerre, car pour eux cela signifie la fortune. Si vraiment les gouvernements sont assez lâches ou assez fous pour laisser s'approcher les dangers de guerre et si encore la classe ouvrière organisée doit se demander ce qu'il y a lieu de faire, nous souhaitons, ici encore, la constitution d'un second Comité ou que ce soit le même Comité de vigilance qui sera chargé de diriger la propagande contre la guerre, qui devrait également prévoir les avertissements solennels successifs qu'il serait appelé à donner aux gouvernements si un jour la guerre venait à poindre. Et, enfin, il faudrait que ce Comité, émanation de la C.G.T. tout entière, prévoit comment, après avoir dressé contre la guerre les consciences individuelles, il serait possible de dresser la classe ouvrière tout entière dans un mouvement collectif qui se refuserait à la guerre.

Voilà, sur ces deux questions d'ordre général, quelle doctrine nous voudrions voir adopter, nous ne disons pas seulement par les personnalités du Bureau confédéral, mais par l'immense majorité des militants de ce pays, par la masse des syndiqués de ce pays. Mais cette doctrine, pour ne pas rester lettre-morte, comporte une action immédiate et incessante. Je voudrais, très rapidement, examiner les conditions de cette action. Je dois vous dire tout de suite que j'aborde ici, non pas le point le plus important de mon exposé, mais assurément le plus délicat. Je mettrai en cause des organismes et, semblera-t-il peut-être à quelques-uns, des hommes; je mettrai en cause des institutions, je le ferai en toute franchise, mais sans y mettre aucun sentiment personnel d'hostilité. Dans ce passage du rapport moral auquel je me référais tout à l'heure, le Bureau confédéral lui-même semble reconnaître, il reconnaît, puisqu'il en saisit le C.C.N. d'après-demain, qu'en l'état actuel de son organisation et de sa composition, il ne peut pas répondre à cette tâche générale que les événements lui imposent. Il n'est pas douteux que si nous voulons une action centrale, générale de la C.G.T., il n'y a pas assez de Secrétaires confédéraux. Jouhaux est pris complètement et c'est naturel, par son action internationale, même s'il ne siégeait plus dans les délégations gouvernementales, les contacts multipliés que les événements appellent avec les autres organismes centraux nationaux, — vous avez eu

encore ce matin la preuve du caractère impérieux de ces obligations — la nécessité de diffuser dans la masse de nos adhérents, ce que j'appellerai la mentalité internationale, et enfin la nécessité de coordonner l'action générale de la C.G.T. suffirait largement à absorber l'activité d'un homme, serait-il aussi puissant et aussi bien doué que Jouhaux.

Ensuite, un Secrétaire pour les Assurances sociales, c'est nécessaire; un autre pour le *Peuple*, pour la presse ouvrière, — je m'expliquerai encore sur ce point —; un autre pour correspondre avec les Unions départementales, un autre avec les Fédérations; il en reste un, je crois que c'est notre camarade Marty-Rollan, pour s'attacher plus particulièrement à l'étude et à la diffusion des problèmes d'ordre général. Quand on a eu une carrière de militant aussi bien remplie que celle de Marty-Rollan, quand on s'est heurté à mille et mille contradictions, il me semble qu'on a le droit d'éprouver le besoin d'être secondé et aidé pour cette tâche.

Je pense que nous sommes d'accord sur ce point avec le Bureau confédéral, et je pense aussi avec vous. A ce propos, je voudrais ouvrir une incidente, je voudrais franchement, entre camarades, soulever un point très particulier : Quelques mois avant l'avènement d'Hitler, j'ai lu sur les journaux que nos camarades allemands avaient fêté le soixante-dixième anniversaire de leur Secrétaire général, Leipart. Je dois dire que j'ai été quelque peu effaré par cette nouvelle, parce que nous pensons que lorsqu'on a mené pendant vingt-cinq ou trente ans une vie très active, eh! bien, on doit être sans doute prêt à prendre un peu de repos, et peut-être bien que ce n'est pas à soixante-dix ans, que dans un moment de crise, on peut attendre l'énergie nécessaire pour résister, pour lutter et pour vaincre. (*Applaudissements.*) Seulement, prenez garde, si nous gardons indéfiniment, jusqu'à leur mort, nos militants, c'est peut-être que vous en êtes un peu responsables et les syndiqués de la masse eux aussi, parce qu'il y a des camarades qui ont quitté l'atelier, qui se sont consacrés à la propagande et à l'action syndicale, parce qu'ils reçoivent de la Caisse centrale un traitement que je qualifie de dérisoire, étant donné, et leur travail et leur valeur, vous estimez que c'est bien suffisant et comme malgré tout vous pensez, nous pensons que ce serait non seulement une véritable indécatesse, mais une malpropreté, de les prier à un certain moment de prendre un repos bien gagné et un pain assuré, vous préférez les garder indéfiniment et jamais vous ne posez la question du renouvellement. Je la pose avec toute la sympathie et, je peux le dire, avec tout le respect que j'ai pour tous les membres du Bureau, mais je dis qu'un jour la Commission Administrative doit se saisir de ces problèmes. Je dis, vous devez lui donner mandat pour qu'elle recherche les moyens les plus honorables à la fois de concilier les engagements moraux que vous avez pris vis-à-vis de ces camarades et les nécessités d'une action syndicale toujours plus active. Le Bureau confédéral est l'organisme essentiel. Il a besoin d'être renforcé. La presse ouvrière est l'instrument de ce Bureau confédéral, elle est notre instrument à tous. On a parlé ce matin du *Peuple*, on a critiqué la présentation du *Peuple*. Je ne reprendrai pas à mon tour ces critiques. Je me placerai à un autre point de vue; le *Peuple* a été à sa naissance une idée excellente, il devait dans votre esprit être à la fois l'organe d'information des militants, l'organe de diffusion de la doctrine et l'organe aussi de la lutte quotidienne contre les adversaires de la classe ouvrière. Il y a treize ans qu'il vit, je dirais que l'expérience dure depuis treize ans, je le dis avec regret, je le dis avec peine, car je sens que mes paroles peineront Million et son équipe, à l'activité, au dévouement desquels je rends hommage en toute sincérité. Pour nous, l'expérience a été concluante; malheureusement elle est négative. Reprenez le compte rendu financier, le *Peuple* coûte à

l'heure actuelle plus de 100.000 francs par mois à la C.G.T. Pour compter exactement, vous devez ajouter à cette somme tous les abonnements — et je n'en sais pas le nombre — qui sont payés sur vos Caisses syndicales. Je dis qu'en face de ces sacrifices pécuniaires, qu'on ne regretterait pas s'ils pouvaient remplir leur objet, je vous demande quelle est à l'heure actuelle l'influence du *Peuple*? Qui lit le *Peuple*? Vous, nous, les militants. Nous nous informons, mais le nombre réduit de ses abonnements vous dit qu'il n'a pas de capacité de diffusion, qu'il n'a pas par conséquent, dans la bataille sociale incessante dans laquelle nous sommes engagés, la valeur de défense et d'attaque que nous sommes en droit d'exiger d'un organe de la classe ouvrière.

Je conclurais très nettement que les sacrifices qu'on nous demande en argent et en efforts ne correspondent pas à ce que nous sommes en droit d'attendre et que, par une conclusion naturelle, le *Peuple* devrait avoir vécu; mais je me garderai bien d'une simple solution négative. La C.G.T. a besoin d'organe, les militants ont besoin d'être informés, les idées de doctrine doivent être diffusées, et je verrais très bien à la place du quotidien qui n'a pas pu vivre par lui-même, malgré certains secours, qui n'a pas pu remplir un rôle que nous lui avons assigné, je verrai très bien qu'il y ait un officiel de la C.G.T. qui pourrait être la *Voix du Peuple*, plus ou moins transformée en bi-mensuel et, si besoin était, même en hebdomadaire. On trouverait dans cet officiel des leaders qui rappelleraient la doctrine confédérale, la doctrine de nos Congrès; on trouverait les décisions prises dans nos assemblées, on y trouverait aussi les procès-verbaux détaillés de la Commission Administrative, car je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais je dois dire que j'ai toujours trouvé très brefs ces communiqués de ces séances. Ces communiqués parus dans le *Peuple* comme dans la presse bourgeoise, à la suite des réunions de la Commission Administrative, je vous demande : Ces communiqués vous disent-ils ce qui a été fait, ce qui a été discuté, savez-vous les idées échangées, avez-vous appris la position prise par ceux que vous aurez à élire à nouveau à la Commission Administrative?

Et enfin, cet officiel de la C.G.T. nous donnerait l'information sociale que le *Peuple*, par un effort louable, a essayé de nous donner avec sa page du samedi, mais à côté de cet officiel, de cet organe nécessaire d'informations, il devrait y avoir pour la C.G.T. un hebdomadaire de combat social et cet hebdomadaire ne coûtant pas cher pourrait vivre beaucoup plus aisément. Il pourrait toucher beaucoup plus de monde, non seulement nous pourrions toucher une plus large part de nos syndiqués, mais aussi le répandre sans peine en dehors de la classe ouvrière organisée. Avec les 100.000 francs par mois, il est facile de faire un hebdomadaire, de le rédiger et de lui donner ce caractère agressif sans lequel un organe de la C.G.T. ne saurait être l'organe d'une organisation qui, à sa base, a des clauses révolutionnaires.

Et quand on parle d'unité, je dis que l'unité — je crois que nous sommes d'accord sur ce point — ne se fait pas, ne se fera pas par des discussions philosophiques sur ce texte, elle se fait par le rassemblement des hommes si on les attire, et par une doctrine nette, et par une doctrine continue, et par ce caractère agressif auquel les hommes se prêtent et qui permet de se faire suivre. (*Applaudissements.*)

Voilà les conditions du rassemblement ouvrier, des doctrines conformes à notre idéal de toujours, une action incessante et tous les jours plus vigoureuse. Je m'excuse, camarades, d'avoir abusé de la tribune, vous me rendrez ce témoignage que malgré les critiques que j'ai pu exposer, je n'ai pas montré un instant de récriminations hargneuses, puisque je le rappelle, nous voterons le rapport moral, nous n'avons pas la prétention de donner au

Congrès des directives, encore moins des injonctions inadmissibles. Ce sont tout simplement des suggestions cordiales que je vous ai présentées, des idées générales et des propositions positives. C'est surtout, un souhait que je voudrais exprimer, le souhait qu'après ce Congrès, la C.G.T. apparaisse à tous, travailleurs, gouvernements et capitalistes, comme une puissance grandissante, forte de ses effectifs, sans cesse accrue de la valeur et de l'ardeur de ses militants, forte de la netteté de ses doctrines, forte de la puissance efficace de ses organismes, de sa volonté hardie d'action, de sa capacité de réalisation. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Milan, du Syndicat de la Chapellerie de Paris.

MILAN (*Fédération de la Chapellerie*). — J'interviens dans la discussion du rapport moral de la C.G.T., non pour en faire la critique générale comme les orateurs qui m'ont précédé, mais pour appeler l'attention du Congrès sur un point particulier.

Le camarade Vivès m'a fait l'amabilité de me citer au cours de son exposé. Je tiens à ajouter l'écho de ma voix à un des griefs qu'il a formulés. Mais je veux préciser. Car tel qu'il est présenté, tel qu'il a été présenté aussi bien par ceux qui en font la critique que par ceux qui défendent la position confédérale, ce point reste entouré de confusion et d'un peu d'obscurité. On a rappelé mon intervention à l'avant-dernier Comité Confédéral National. En effet, comme je l'avais fait précédemment dans un Congrès, les circonstances faisaient qu'alors nous pouvions, avec quelque chance d'être écoutés, rappeler nos avertissements antérieurs. Le reproche que je renouvelle aujourd'hui à la majorité confédérale d'hier, non pas à mon ami Jouhaux, c'est d'avoir permis à celui-ci d'accepter, dans des conditions que l'on voulait croire particulières, un mandat émanant de l'autorité gouvernementale. Contrairement à quelques-unes des affirmations qui ont été produites à cette tribune, nous ne sommes pas, nous, à la Fédération de la Chapellerie, je ne suis pas moi, personnellement, contre la politique de présence. Cependant, nous faisons une discrimination qui nous paraît nécessaire. Nous sommes pour la politique de présence de nos militants, quand cette présence émane de nos organisations. (*Très bien.*) Nous sommes pour le Bureau International du Travail. Nous sommes pour la Société des Nations, et je crois que personne ici n'est contre la Société des Nations; nous sommes partisans de « collaborer », puisque c'est le terme consacré, nous sommes partisans de « collaborer », c'est-à-dire d'envoyer nos délégués dans toutes les institutions nouvelles qui sont nées pendant la guerre ou après la guerre sous la pression du mouvement syndical français. Nous sommes partisans d'être présents aux Commissions diverses : offices de placement, de main-d'œuvre, d'apprentissage, etc.; nous sommes partisans d'être présents au Bureau International du Travail, mais quand, dans ces institutions, nous y allons avec le mandat direct de nos organisations. A la Société des Nations, également, notre ami Jouhaux participe ou peut participer ou a participé à un de ses Comités avec un mandat à lui délégué par le mouvement syndical international. Je fais allusion, ici, au Comité Economique de la Société des Nations. Notre ami Jouhaux participe à l'action du Bureau International du Travail et nous nous en félicitons, mais il y participe *par délégation directe de la C.G.T.* Et c'est bien ainsi que nous entendons, nous, la politique de présence : partout où nous envoient nos commettants, nos mandants, les syndiqués, mais nulle part où notre délégation ne dépend pas directement des syndiqués, directement de nos organisations, et

c'est sur ce point particulier que je continue le procès non contre Jouhaux, mais contre les anciennes majorités confédérales.

Vous avez permis, à un certain moment, que Jouhaux accepte un mandat à la Commission du Désarmement, je ne veux pas commenter les échecs successifs de cette Commission. Je dis que même si elle avait abouti, la présence de Jouhaux m'aurait paru, à moi personnellement, contrevenir à la doctrine syndicale de politique de présence directe.

Nous sommes des partisans farouches de l'indépendance du syndicalisme exprimée par la C.G.T. Nous sommes partisans de l'indépendance de notre mouvement à l'égard des organisations politiques et, à plus forte raison, à l'égard du pouvoir gouvernemental. On peut m'opposer que le mandat que notre ami Jouhaux détient du gouvernement à la Commission du Désarmement n'altère ni ne diminue notre indépendance. Ceci, je le conteste formellement. Quand on accepte une délégation gouvernementale, on est, qu'on le veuille ou non, quelque peu de gouvernement. Or notre mouvement ne doit être ni de parti, ni de gouvernement.

Jouhaux a été désigné par délégation gouvernementale, non parce qu'il avait acquis une expérience, une compétence particulières, qui faisait de lui un délégué gouvernemental indispensable, non, il a été désigné à cette fonction, parce que représentant le plus qualifié de la C.G.T. et ainsi en participant pour le gouvernement, en toute indépendance d'esprit, je le sais, à ces sortes de travaux, il aliène, qu'il le veuille ou non, une parcelle de l'indépendance de notre mouvement confédéral. C'est parce que je sens, parce que nous sentons tout ce qu'a de dangereux cette attache gouvernementale que je me permets aujourd'hui de rappeler au Congrès la position que nous avons prise depuis l'origine de ce mandat. Cette attitude d'opposition explique mon intervention au Comité National Confédéral auquel a fait allusion le camarade Vivès et où j'ai, en effet, reposé la question. Je rappelle que les circonstances faisaient qu'à ce moment j'ai pu non par mon éloquence, mais par les faits, j'ai pu — et personne ne le contestera — rallier autour de notre conception syndicale, j'ose le dire, la majorité du Comité Confédéral National. Et si nous avions voulu faire preuve d'opposition systématique et inamicale, si au lieu d'un rappel cordial j'avais donné à cette opposition un caractère, comment dirai-je, de mise en minorité du Bureau confédéral, il n'est pas trop présomptueux d'affirmer que tout paraissait faire croire que le Comité confédéral dont il est parlé aurait prié amicalement Jouhaux de laisser le mandat gouvernemental, de ne plus participer dorénavant à la Conférence du Désarmement dont l'impuissance s'affirme tous les jours de plus en plus totale.

Je limiterai mon intervention et mon opposition à ce point.

Le rapport moral, dans son ensemble, nous l'acceptons, à la Fédération. Nos Syndicats approuvent la ligne générale de conduite et de propagande de la C.G.T. Cependant, je le répète, nous nous séparons nettement du rapport en ce qui touche non pas Jouhaux, mais l'avalisation par vous de sa délégation gouvernementale.

Voilà ce que je tenais à dire au Congrès. Vivès a posé le problème des responsabilités en ce qui concerne la nature de ce mandat. Vous sentez bien que si d'échec en échec la Conférence du Désarmement aboutit, comme tout le fait présumer, à un effondrement complet mais différé (car on ne dissoudra jamais cet organisme qui sert de faux semblant à l'hypocrisie gouvernementale de tous pays et leur permet de faire accroire à la masse qu'on est partisan du désarmement). Si d'échec en échec il est démontré au peuple, à la classe ouvrière que ces parloles sont des entreprises sans sincérité, il en

rejaillira, que vous le vouliez ou non, une part de ressentiment sur notre C.G.T.

Les gouvernants, quels qu'ils soient, ne manqueront pas, dans ce cas, d'invoquer, pour atténuer leur responsabilité, que si la Conférence ou les Conférences successives n'ont pas abouti, c'est qu'elles se sont trouvées devant une impossibilité, car, allégueront-ils, s'il n'y avait pas eu impossibilité absolue d'aboutir, la présence même d'un délégué confédéral aussi qualifié que Jouhaux aurait permis une solution favorable. Et ainsi nous partagerons, nous, C.G.T., une responsabilité que seuls doivent assumer les gouvernants. (*Applaudissements.*)

J'ai terminé. Je rappellerai, mon ami Jouhaux n'a pas besoin qu'on le lui rappelle, il est à son aise pour nous répondre puisqu'il détient ce mandat maintenant moralement de nous, je rappellerai, dis-je, qu'au Comité National Confédéral auquel j'ai fait allusion, il nous a déclaré solennellement que si la session prochaine, celle qui va se réunir ces jours prochains, n'aboutissait pas, la question de sa démission ne se poserait pas, car il estimerait, lui, qu'il n'aurait plus rien à y faire.

Eh bien, je crois que Jouhaux est un homme de parole. Il ne laissera pas protester la sienne, il la tiendra.

Cependant il me semble nécessaire de limiter dans le temps cette sortie de la Conférence du Désarmement car, comme je le rappelais tout à l'heure, il serait illusoire de n'en sortir que lorsqu'on la dissoudra; ce ne sera jamais fini, car on ne la dissoudra jamais! J'ai même l'impression que si une guerre se déclarait on continuerait à faire jouer la Commission du Désarmement! Mais, je pense qu'elle est arrivée maintenant à un point où elle est obligée d'avouer son échec, ou d'aboutir à des résultats tangibles; or, il n'est pas besoin d'être prophète pour présager, pour prédire que la prochaine session de la Conférence qui va ouvrir le mois prochain n'aboutira pas.

N'oubliez pas, c'est un fait considérable, tragique, n'oubliez pas que, depuis sa dernière session, l'hitlérisme s'est installé en Allemagne et que devant l'hitlérisme on aura une raison facile de ne pas désarmer à la prochaine session.

Certes, personne ne peut nier les dangers de guerre accrus ou qu'a accru l'hitlérisme. Mais s'il fallait chercher les responsabilités de la naissance et de la croissance de l'hitlérisme, peut-être, nous Français, sentirions-nous peser sur nos épaules un peu de responsabilité. (*Applaudissements.*) Mais il y a le fait, le fait hitlérien, or ce fait hitlérien me dit à moi que la prochaine session de la Conférence du Désarmement n'aboutira pas, malgré les pourparlers, les tractations, les efforts d'Henderson, de Paul Boncour et les palabres de Mussolini et *tutti quanti*.

Je demande donc au Congrès de prier notre ami Jouhaux de nous déclarer ici que si la prochaine session de la Conférence à laquelle il participera ne réalise pas nos espoirs, il renoncera à sa délégation gouvernementale. (*Applaudissements.*)

Si Jouhaux nous fait cette promesse, nous qui avons décidé, sur ce point particulier, mais important pour nous, nous qui avons décidé de nous abstenir sur le rapport moral, tout en l'approuvant dans son ensemble, nous le voterons. J'espère que Jouhaux voudra me donner, à moi personnellement, à la Fédération que je représente, ainsi qu'à l'ensemble du Congrès, l'assurance que je lui demande : Si demain la Conférence échoue, sa délégation gouvernementale prendra fin. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Chambelland, des Services publics de Paris.

MARGELLI. — Représentant des Services publics de la région parisienne, je n'ai pas de délégué de ce nom. Je voudrais que l'on précise au nom de quelle organisation le camarade Chambelland prend la parole au Congrès ?

CHAMBELLAND. — Je n'étais pas désireux d'encombrer la tribune du Congrès, mais des camarades, parmi lesquels ceux du Syndicat du Gaz de Banlieue, et non pas des Services publics, ont estimé qu'il serait peut-être déplorable que ce Congrès se déroulât sans qu'un militant, parmi ceux qui sont rentrés dans la C.G.T. sous le bénéfice de la motion de Japy, vienne faire entendre sa voix ici. (*Applaudissements.*)

Notez bien que je ne prétends pas parler au nom de tous les camarades qui, de la C.G.T.U., sont venus à la C.G.T. sous le bénéfice de la résolution de Japy. Nous sommes bien décidés, en effet, instruits par dix années d'expérience depuis la scission syndicale, à abandonner ce qui fut, je crois, je le déclare sans hésitation à la tribune du Congrès, la raison même de la décrépitude de l'organisation syndicale unitaire. Je veux parler de l'organisation de tendances et de fractions à l'intérieur des Syndicats.

Dix ans après la scission, après de multiples expériences, nous devons considérer que c'est de ces organisations fractionnelles, de ces disputes de tendances et de sectes que la C.G.T.U. s'en va petit à petit vers la décrépitude.

Je précise également tout de suite que je ne viens pas ici répondre à la sommation rien moins qu'amicale qui nous a été adressée à nous, les anciens membres de la C.G.T.U., depuis la tribune du Congrès confédéral unitaire.

Nous n'avons pas de comptes à rendre au citoyen Racamond qui, comme le savent les anciens de la C.G.T.U., a troqué bien facilement ses conceptions syndicalistes contre le plat de lentilles bolcheviste.

Mais, camarades, je vous dois une confession. Il nous fallait, dans cette maison, depuis plusieurs années déjà, nous battre, non pas en terrain découvert avec des armes loyales, il nous fallait nous battre avec le masque à gaz et le couteau de tranchée. Nous avons l'impression d'être sortis d'une véritable fosse aux ours, nous n'y étions pas à notre aise. J'ai cette sensation maintenant que nous voici revenus dans la C.G.T. — parce que nous y étions avant la scission — depuis ce matin, qu'ici nous sommes dans un milieu où l'on respire. (*Applaudissements.*)

Je demande la permission d'user quelque peu de cette démocratie syndicale pour préciser pour quelles raisons, non seulement l'organisation qui m'a mandaté, mais je pourrais dire l'unanimité de mon organisation corporative, ont décidé de voter contre le rapport moral présenté par le Bureau.

Auparavant, permettez-moi de rappeler un point d'histoire qui a besoin d'être connu, si les dirigeants de la Centrale de la rue Grange-aux-Belles l'avaient voulu, ce Congrès aurait pu être le Congrès véritable de l'unité.

Nous étions à Japy. Nous y étions, nous, membres de la minorité de la C.G.T.U. et membres du Comité des 22, comme journalistes d'occasion et lorsque la motion de Japy fut votée, nous avons eu le souci de nous mettre immédiatement en rapport avec le Bureau confédéral unitaire. Nous avons été obligés d'utiliser, il est vrai, une voie détournée. Nous nous sommes adressés au reporter de *l'Humanité* présent dans la salle; nous lui avons dit : « Un fait nouveau, important, vient de se produire au Congrès de la C.G.T., nous désirerions, nous, membres de la C.G.T.U., — j'étais encore à l'époque membre de la Commission exécutive confédérale — avoir un entretien avec le Bureau confédéral à ce sujet. »

Le citoyen reporter de l'*Humanité* dit : « Je veux bien faire ta commission, elle doit d'abord passer par le Secrétariat du parti communiste.

— Fais-là passer par où tu voudras, l'essentiel, c'est que nous ayons une entrevue. »

Le soir même, le parti communiste ayant bien voulu donner cette autorisation au Bureau confédéral unitaire, nous étions à trois dans le bureau de la Grange-aux-Belles, en présence de tout l'état-major confédéral, et nous leur avons dit ceci : « La motion de Japy est quelque chose de nouveau qui peut permettre la reconstitution complète de l'unité syndicale, à une condition, c'est que vous fassiez, vous, maintenant, la démonstration que vous êtes toujours des partisans de l'unité. »

Nous leur avons demandé de bien vouloir envoyer une délégation, sinon au Congrès confédéral lui-même, mais au Comité confédéral pour mettre au point, d'accord avec le Bureau de la C.G.T., les modalités d'une fusion générale des organisations à la base pour le 1^{er} janvier, c'est-à-dire appliquer d'une façon générale la motion de Japy.

Camarades, nous nous sommes heurtés à un refus et c'est la raison pour laquelle l'unité syndicale n'est pas réalisée aujourd'hui, c'est même la raison pour laquelle la motion de Japy n'a reçu qu'une application restreinte et limitée, même dans certaines Fédérations où l'on n'a pas accordé à ceux des unitaires qui rentreraient sous le bénéfice de la motion de Japy, tous les droits qu'avaient les syndiqués. Je veux parler, par exemple, de la Fédération du Livre, où on a privé des avantages statutaires les camarades qui sont rentrés dans la Chambre syndicale typographique parisienne.

J'aborde maintenant ce que je considère comme les questions essentielles. C'est quelque peu pénible de le dire, il faut le constater, la reconstitution vraie de l'unité syndicale, totale, ce n'est pas demain ni après-demain que nous la verrons. J'ai la certitude, après dix années de vie dans la C.G.T.U., que nous aurons encore longtemps un prolétariat divisé en deux Centrales syndicales qui se dresseront l'une contre l'autre. Cela tient à des facteurs extérieurs, cela tient aussi à ce que subsistent toutes les vieilles haines d'il y a dix ans, cela tient beaucoup à l'existence même de la révolution russe qui, par un curieux paradoxe, a besoin, dans le même temps qu'elle poursuit avec les gouvernements capitalistes, une politique de paix contre laquelle je ne voudrais jamais me dresser, a besoin de poursuivre avec d'autres organismes qui sont sous sa dépendance, une politique de guerre à l'égard des organisations ouvrières. (*Applaudissements.*)

C'est ainsi que j'ai été amené à me convaincre — il m'a fallu du temps — que le véritable chemin de la plus grande unité, que le stade qui précèdera la reconstitution de l'unité doit être atteint par ce que j'appellerai carrément des coups de barre à gauche de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

Il n'y a pas dans cette façon de s'exprimer un ordre. Il serait extrêmement désirable, pour l'unité syndicale, que ce Congrès manifeste sa volonté d'orienter désormais plus à gauche la politique de la C.G.T. C'est seulement comme cela que nous parviendrons à gagner, par-dessus la tête de ceux qui sont des adversaires de l'unité, la masse des travailleurs qui, actuellement, se trouvent désemparés.

Nous ne venons pas ici répondre aux sommations qui nous ont été adressées de la tribune de l'autre assemblée, nous ne venons pas non plus faire je ne sais quelle besogne occulte.

Si vous vouliez connaître les véritables sentiments qui animent les véritables dirigeants des organisations unitaires, c'est-à-dire les militants de Moscou, je vais rappeler à cette tribune une boutade, lancée au Congrès National des Instituteurs, par le citoyen Rappoport. Il a la spécialité des

mots d'esprit. Je crois qu'il représentait au Congrès les « Isvestia ». Il disait à Delmas : « Sans doute le Syndicat National des Instituteurs s'oriente à gauche, ce sera une raison de plus pour la rédaction de mon journal de les « engueuler » plus fortement. »

Soyez tranquilles qu'une orientation à gauche des organisations, jusqu'ici baptisées de réformistes, n'est pas faite pour répondre aux vœux de ceux qui ne règnent sur la classe ouvrière que parce que du côté de la C.G.T., il n'y a pas suffisamment d'audace. C'est la faiblesse, c'est le manque d'audace, c'est de ne pas savoir oser se mettre à la tête du combat qui font la principale force des bolchevicks dans ce pays.

Camarades, le coup de barre à gauche de la C.G.T., nous marquons notre désir de le voir s'effectuer en votant contre le rapport moral, pour une raison essentielle, c'est que le rapport moral n'est, en définitive, que l'expression de l'orientation donnée à la C.G.T. pendant ces deux années. Cette orientation se caractérise par la politique de la présence à la Société des Nations, elle se caractérise par le mandat gouvernemental du secrétaire général de la C.G.T. à Genève. Je dois vous dire que sur ce point bien des choses ont déjà été dites, il est inutile de les répéter.

Néanmoins, laissez-moi marquer ma surprise que ce soit précisément quelques jours avant le Congrès que nous ayons lu dans la presse la nouvelle désignation gouvernementale du secrétaire général de la C.G.T. C'est il y a seulement quatre ou cinq jours que nous avons vu, pour l'assemblée qui s'est ouverte hier à Genève, que le gouvernement Daladier avait donné un mandat au secrétaire général de la C.G.T.

Il n'y a pas que la question de principe déjà évoquée à cette tribune, il y a aussi une question de fait. Aller à Genève au point de vue principe, par rapport à l'indépendance du syndicalisme, c'est indiscutablement un accroc, quand on y va pour le compte du gouvernement. Mais que faire à Genève, quelle politique défendre dans la Société des Nations? La politique de Daladier qui a été visiter l'autre jour les formidables fortifications de l'Est, qui, dans les discussions budgétaires, s'évertue à protéger son Ministère de la Guerre, à renforcer de plus en plus son armée de métier? La politique qui était exprimée dans le fameux memorandum d'il y a deux ans, que Daladier communique, parce que, comme Ministre de la Guerre, il a l'assentiment de toutes les forces gouvernementales et même de la réaction? Ou bien une politique vraie de désarmement qui consisterait à dire en peu de mots que les responsables de l'avènement de l'hitlérisme en Allemagne, ce sont ceux qui veulent encore, quinze ans après la signature de la paix, maintenir dans le monde la distinction entre vainqueurs et vaincus, ceux-là qui ont créé la force en puissance de l'hitlérisme en écrasant l'Allemagne sous la botte des alliés au moment de l'occupation de la Ruhr. (*Applaudissements.*)

Une politique de paix à Genève! Mais nous ne pourrions l'accepter qu'à condition qu'elle se concrétise par la revision du traité de Versailles et par le retrait de la circulation de la motion de vainqueurs et de vaincus, après l'effroyable boucherie de 1914 à 1919.

Mais la délégation gouvernementale à Genève défend-elle un point de vue collectif ou bien est-il possible au secrétaire de la C.G.T. d'y faire prédominer ce que j'appelle une politique de paix contre une politique de guerre, en tout cas de prestige et de maintien des traités maintenus par le gouvernement?

Pour conclure, je vous dirai que nous, qu'on a appelés les nés de la guerre, nous représentons effectivement une génération de jeunes hommes qui sont venus au mouvement syndical pendant la guerre, après la guerre.

Au moment de la scission syndicale, nous avons été, peut-être arbitrairement, je n'en sais rien, séparés en deux voies. Il y a eu ceux qui ont suivi ce qu'on pourrait appeler l'orientation de collaboration de la C.G.T., il y a eu ceux qui ont suivi Genève; il y a eu ceux, comme nous, qui ont fait la triste et douloureuse expérience et du parti communiste et des organisations unitaires, qui ont suivi la voie de Moscou.

Genève ou Moscou? Tel était le dilemme qui s'est posé devant nos yeux de jeunes hommes au lendemain de la guerre. Dix ans après, camarades, nous venons devant ce Congrès avec un bilan négatif. En vérité, nous avons cru à Moscou, nous avons cru au parti communiste, nous avons cru à une ère nouvelle du mouvement ouvrier, nous avons cru à la C.G.T.U. comme expression principale de la classe ouvrière de ce pays. Force nous est bien d'enregistrer aujourd'hui que nos croyances n'ont pas reçu l'assentiment de la réalité. Au bout de dix ans, je ne dirai pas que nous avons le courage, mais nous devons reconnaître que nous n'avons accumulé qu'un certain nombre de négations.

Si je vous demandais de considérer les jeunes, ceux qui ont suivi Genève au lendemain de la guerre, après dix ans, quels sont les résultats positifs qu'ils ont, de leur côté, obtenus? En vérité, c'est à eux de venir dire si ces dix années les ont satisfaits, s'ils estiment que les résultats obtenus sont des résultats positifs?

Camarades, l'avenir de notre mouvement, il est, je crois, dans une conjugaison des résultats de ces deux expériences. Il faut que les uns et les autres, les jeunes militants ouvriers, nous fassions maintenant le bilan de ce que ces dix années ont apporté d'un côté et de l'autre, que nous le mettions dans le creuset d'où sortira, j'en ai la conviction, un esprit syndicaliste nouveau pour demain.

Les dangers sont, certes, menaçants, mais je ne crois pas, comme beaucoup de camarades, à leur imminence. Je crois qu'il faudrait, pour être vraiment convaincu, que nous serons capables de nous opposer à toute guerre, un mouvement ouvrier fort, non seulement au point de vue organisation, mais également fort par son audace qui, au moment précis, sache oser, sache se risquer. L'organisation est une belle chose, et nous souffrons, nous, de la voir méconnue bien souvent pendant ces dix années, mais l'organisation serait peu de chose tant qu'elle ne sera pas accompagnée de l'audace indispensable qui s'impose à la tête de la C.G.T.

J'invite les jeunes de ce Congrès, et vous me permettez de dire que j'en suis tout de même un, à demander à la C.G.T. une politique plus audacieuse et de l'action. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Bard, de la Fédération des Mineurs.

BARD. — Camarades, je n'ai pas la prétention de venir ici défendre le rapport moral de la Confédération Générale du Travail, d'autant plus que jusqu'à maintenant tous les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune se sont affirmés, presque unanimement, pour le vote du dit rapport.

Toutefois, au cours des divers exposés qui ont été faits, certaines formules ont frappé mon imagination, car moi aussi je suis un jeune et, en conséquence, je voudrais dire mon point de vue sur l'action de la C.G.T. et sur les résultats qui ont été enregistrés.

Tout à l'heure, le camarade Chambelland disait que les jeunes, qui avaient été des hommes au lendemain de la guerre, ne comprenaient pas que la politique de la C.G.T. ne soit pas plus audacieuse qu'elle ne l'était

et il a indiqué surtout que l'on devait, dans les circonstances actuelles, pour attirer ces jeunes, vers elle, donner un coup de barre à gauche.

Il me serait facile de le faire, je m'appelle « Bard », je ne le ferai pas, parce que je pense que des camarades plus qualifiés que moi pourront répondre à ces diverses suggestions ou à ces diverses questions.

Ce qui est certain, c'est qu'ici nous n'avons pas à nous faire illusion sur nous-mêmes, nous sommes tous, à des degrés différents, des militants, sans être des aigles; nous avons chacun notre esprit de compréhension. Nous avons également, par l'expérience des luttes syndicales et de la vie militante, acquis un certain discernement et nous sommes bien dans l'obligation de constater, à moins de vouloir nier l'évidence la plus pure, qu'il est difficile aux jeunes auxquels je faisais allusion tout à l'heure de se rendre compte des résultats obtenus par la Confédération Générale du Travail, dans l'ordre social en général, attendu que tous, sans exception, n'ont jamais connu les misères et les souffrances du passé. (*Applaudissements.*)

Évidemment, quand on demande à la C.G.T. de faire une action plus audacieuse, on oublie de dire cela, peut-être involontairement, mais en tout état de cause, j'ai tenu à le rappeler.

Je prends ma corporation parce que je la connais. Or, je ne veux parler que de choses que je connais bien, et j'indique aussitôt que les mineurs aujourd'hui, ceux qu'on appelle les jeunes, n'ont pas connu au fond de la mine les journées de quatorze et seize heures; ils n'ont pas connu non plus toutes les brimades et les vexations dont ceux qui les ont précédés au travail étaient victimes constamment.

Certes, nos organisations n'ont pas décroché la lune et ne l'ont pas mise à la portée des mains de nos camarades, parce que personne n'a encore fait l'échelle pour l'atteindre, mais il y a des revendications qui tiennent : un minimum de salaire, une journée de travail réglementée quant à sa durée, un régime de prévoyance sociale qui, en 1919, était encore des plus dérisoires, puisque la pension des mineurs à ce moment était de 730 francs par an et qu'elle atteint aujourd'hui 5.500 francs, en ayant repêché de nombreuses catégories qui en avaient été exclues et qui en sont aujourd'hui les bénéficiaires directes.

Est-ce que la C.G.T. et les Fédérations d'industrie n'ont pas fait un effort réciproque pour attirer les jeunes? C'est vouloir, en quelque sorte, quand on pose la question de la façon dont elle est posée par certains orateurs, manquer de confiance en la C. G. T. et les organisations qui la composent.

Et puis enfin, vous demandez toujours à la C.G.T. une action plus à gauche, mais tout de même, qu'est-ce que c'est que la C.G.T., qu'est-ce que c'est que le Bureau confédéral? D'autres l'ont dit avant moi dans des Congrès passés, je le répète aujourd'hui parce que je me rends compte que les Congrès sont une continuelle répétition quant aux interventions des orateurs qui se succèdent à la tribune. Est-ce que la C.G.T. est autre chose que la synthèse des organisations groupées dans l'ensemble du mouvement syndical? Ne vous est-il pas arrivé, aux uns et aux autres, de partir à travers les villes et les campagnes, de faire de l'action syndicale au nom de votre Fédération, au nom de votre Union, de votre Syndicat, de la C.G.T. elle-même, dans des villes industrielles, ouvrières et de vous trouver devant des salles vides et des banquettes pour faire votre exposé. (*Applaudissements.*)

A ce moment-là, vous dites qu'on ne fait rien pour attirer les ouvriers, les camarades jeunes et vieux, vers la Confédération Générale du Travail, mais, vous le savez aussi bien que moi, si j'ai cité cela, c'est simplement

pour montrer qu'il y a quelquefois des impossibilités dont nous ne sommes pas responsables.

Il y a, dans la période que nous vivons, une apathie manifeste, une indifférence totale de la part de certaines couches sociales qui ont évolué, dans la période qu'on a qualifiée, à l'égard de la crise, comme celle des vaches grasses, qui n'ont aucune notion de l'esprit de lutte, de combat et d'organisation ouvrière. (*Applaudissements.*)

De ce côté-là, il faut tout de même rendre hommage à la C.G.T. d'avoir, dans une période excessivement difficile, vous en conviendrez, fait encore assez bonne figure au regard des événements que nous vivons.

Si nous voulions jeter un regard sur les pays qui nous environnent, on constaterait, sans gloire, bien entendu, sans idée de suprématie quelconque, que c'est encore peut-être chez nous où nous avons conservé le plus de progrès social et le plus de libertés ouvrières. (*Applaudissements.*) Qu'on le veuille ou non, ce ne sont pas les partis politiques divers qui ont conservé à ce pays le minimum de libertés dont il jouit, c'est certainement, sans aucune ostentation, la Confédération Générale du Travail.

Nous n'avons pas été suivis comme nous l'aurions désiré, c'est possible, mais personne ne peut nier, — encore moins nos camarades instituteurs qui font aux enfants l'éducation et qui peuvent se rendre compte des instincts qu'il y a dès le premier âge, — que nous sommes dans un pays où l'esprit individualiste l'a toujours emporté sur l'esprit collectif. Alors, malgré l'ensemble des avatars que nous avons pu rencontrer, malgré toutes les difficultés, malgré que nous n'ayons pas réalisé à la lettre les programmes que nous nous étions tracés, il n'en est pas moins vrai que nous avons conservé en partie ce que nous avons acquis et que rien ne nous empêche, malgré la période difficile que nous traversons, malgré l'état de chose existant à travers le monde, tant au point de vue politique qu'économique et social et financier, de continuer notre action.

Ce sera à ce Congrès, dans la partie qui succèdera au rapport moral, de déterminer son attitude pour les luttes futures à mener dans le cadre de la C.G.T.

Camarades, ce matin aussi notre camarade Le Pen parlait des institutions de collaboration. On disait, on l'a redit ce soir, qu'il y avait évidemment à prendre des précautions quant à la collaboration des représentants de la C. G. T. ou des Fédérations d'industries ou des Unions départementales, ou des Syndicats, dans les divers groupements ou institutions qui s'étaient créés du fait de la guerre, et je dirai aussi, du fait de la puissance et du rayonnement de notre mouvement ouvrier.

Je ne suis pas qualifié pour discuter ici si la présence de Jouhaux à la Société des Nations est néfaste au mouvement syndical ou si, au contraire, elle est salubre. Je laisse cette question de côté, ne me sentant pas autorisé pour en traiter tous les détails comme il convient.

UN DÉLÉGUÉ. — C'est regrettable!

BARD. — Il y a des camarades qui ont peut-être plus de compétence en cette matière, rien ne les empêchera de venir ici dire comment ils entendent solutionner le problème. (*Très bien.*)

Maintenant, comme notre camarade Milan, je dis qu'en ce qui concerne la représentation des ouvriers où leurs intérêts sont constamment agités, je suis aussi pour la politique de présence. D'ailleurs, je pourrais illustrer ma thèse sur ce point, en invoquant la collaboration que, par rapport à notre régime spécial, nous, les travailleurs du sous-sol, pratiquons dans tous les

rouages, quels qu'ils soient, de notre activité et de notre statut social. Nous avons six administrateurs ouvriers qui sont à la Caisse autonome des ouvriers mineurs, nous avons des délégués à la sécurité, nous avons également deux ouvriers qui sont au Conseil d'administration des mines domaniales de la Sarre, données à l'Etat français pendant une durée de quinze années, en vertu du traité de paix. Nous avons également dans de nombreuses Commissions nos représentants, et nous disons que nous voulons conserver ce statut social pour la raison majeure que nous avons été dans ce pays, sans aucune espèce d'ostentation, peut-être les premiers de l'industrie privée, à obliger un patronat puissant, comme le Comité des Houillères, à discuter avec les Syndicats de notre Fédération Nationale. (*Applaudissements.*)

Il se peut que nos camarades fonctionnaires, et en particulier nos camarades instituteurs, n'aient pas besoin de collaborer, qu'ils peuvent même s'en dispenser très avantageusement, seulement je me permets de faire une petite discrimination entre la collaboration de nos camarades instituteurs et fonctionnaires et la collaboration des ouvriers de l'industrie privée.

VIVÈS. — La doctrine des instituteurs est exactement celle du camarade Milan!

BARD. — Je rectifie en disant que si le camarade Vivès n'a pas condamné l'ensemble de la politique de présence, je n'ai pas cru le discerner au cours de son exposé. Je suis heureux de la précision qu'il vient d'apporter.

Je continue, en disant que pour nos camarades instituteurs et fonctionnaires — et à cela je ne fais aucun grief — l'action syndicale, l'action politique sont beaucoup plus faciles et pour plusieurs raisons; la raison primordiale, c'est qu'il y a dans leurs rangs des hommes qui ont une instruction déjà élevée, qui peuvent discerner les problèmes sociaux, politiques et économiques, tandis que chez nous, nous avons affaire dans la plupart des cas, non pas, et je ne le dis pas par mépris, à une classe ouvrière qui n'a pas une instruction suffisante, mais à des camarades qui, par rapport au rôle social qu'ils occupent dans la société, ont été obligés, à 11, 12, 13 ans, d'aller gagner leur pain quotidien, au lieu d'apprendre des notions de philosophie ou d'algèbre. (*Applaudissements.*)

Et puis, en deuxième lieu, en ce qui concerne la liberté de mouvement de nos camarades fonctionnaires, est-ce qu'on peut demander, sans être certain du succès, des actions inconsidérées aux travailleurs de l'industrie privée qui risquent de faire des milliers de victimes, perdant toutes possibilités de rétribution dans le travail. Est-ce que nos camarades des mines, du bâtiment, du textile, de la métallurgie, des produits chimiques, des employés, de l'ensemble des industries privées, où nos camarades sont exploités par un capitalisme rapace, ont la possibilité de faire ce qu'ont fait nos camarades fonctionnaires, lorsqu'ils furent attaqués, il n'y a pas très longtemps, dans leurs salaires. Je dis non, ce que l'Etat-patron leur a permis, les capitalistes de l'industrie privée ne nous le permettraient pas. (*Mouvements divers.*)

Voyez-vous, ce matin et ce soir en particulier, on était plein de sollicitude pour les camarades de l'industrie privée, et vous protestez parce que j'ai répété une affirmation qui a été produite par les dirigeants des fonctionnaires et des instituteurs. (*Brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Ceux qui voudront répondre à Bard, n'auront qu'à se faire inscrire!

BARD. — Je ne croyais pas importuner les camarades en faisant cette déclaration, car je pourrais ajouter que si j'ai cette opinion sur le syndicalisme que peuvent faire nos camarades fonctionnaires et celui que nous pouvons faire dans l'industrie privée, je ne suis pas, malgré cette opinion, un de ceux qui feraient chorus contre nos camarades fonctionnaires. Je puis dire ici que les camarades des Unions qui m'ont eu dans leur département comme délégué de la C.G.T. savent comment, sur une tribune, je sais défendre nos camarades fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

J'ai bien le droit d'indiquer que, lorsqu'on vient dire qu'il faut faire plus d'action, je voudrais bien qu'on mesure le potentiel d'activité des uns et le potentiel d'activité des autres. (*Applaudissements.*)

Si vraiment, dans un Congrès comme celui-ci, un ouvrier de l'industrie privée n'a pas le droit de dire son sentiment, je me demande si on ne dépasse pas un peu les limites permises des contestations. J'ai cette opinion, voyez-vous, elle est dans pas mal de cerveaux, mais c'est une question de tempérament pour avoir le courage de l'affirmer à la tribune d'un Congrès confédéral. En tout cas, beaucoup de camarades qui ne viennent pas le proclamer ici le disent couramment dans des conversations particulières. Et puis, enfin, les faits sont là, ils sont patents, ils sont indiscutables. Nos camarades fonctionnaires ont pu, au moment où ils étaient menacés d'une diminution de salaires, aller dans toutes les grandes villes de France faire de l'action, aller même jusqu'à un mouvement de cessation de travail. Je ne sais pas, qu'à part quelques isolés, il y ait eu dans leur sein beaucoup de victimes. Il se peut qu'il y ait eu des blâmes. Mais dans l'industrie privée on ne pratique pas ainsi, le jour où un militant est devenu quelqu'un de dangereux pour un industriel, pour un exploiteur sans pitié, il est congédié. Par conséquent, je disais donc que l'action ne pouvait pas être assimilée entre nous et nos camarades pour ce qui a trait à notre liberté de mouvement.

Est-ce à dire que nous allons renâcler dans l'action? Est-ce qu'une seule fois les ouvriers de l'industrie privée n'ont pas fait leur devoir? Est-ce que, dans la crise que nous venons de traverser, il n'y a pas eu de la part des salariés de l'industrie privée des résistances manifestes à l'égard des prétentions patronales et capitalistes? Est-ce que, d'autre part, nous qui affirmions tout à l'heure que nous avions dans notre corporation un statut social qui nous faisait obligation de pratiquer la politique de présence, au mois d'avril dernier, nous nous sommes gênés pour déclarer à nos maîtres des houillères que nous ferions la grève à une date déterminée et choisie par nous?

Si l'on m'avait laissé continuer, j'aurais exposé que je ne disais pas cela pour dire aux ouvriers de l'industrie privée qu'ils n'avaient pas à se dresser contre l'état de chose actuel; je ne voulais pas non plus signifier aux organisations de l'industrie privée qu'elles n'avaient plus aucun acte de résistance à opposer, qu'elles devaient se laisser aller jusqu'à leur absorption complète ou à leur disparition totale? Non, je n'ai pas dit cela, j'ai voulu établir ce parallèle, parce que tout à l'heure, quand notre camarade Vivès parlait, il semblait indiquer qu'elles avaient manqué de la combativité, qu'il n'y avait pas eu assez de combativité. Je voulais indiquer les raisons qui avaient, en quelque sorte, annihilé cette activité. D'ailleurs, chacun le sait, je n'ai pas besoin ici de rappeler, étape par étape, les effets de la crise économique sur un prolétariat qui, en partie, n'est pas organisé. Personne non plus ne niera cette vérité. Pourquoi ici tenterions-nous de nous cacher la réalité, pour essayer de faire dominer une opinion qui, en fin de compte, ne correspondrait à rien, ni à la conscience ni à la mentalité des salariés de notre pays. (*Applaudissements.*)

Je dis peut-être les choses un peu brutalement, vous m'en excuserez.

Mais, que voulez-vous, je suis obligé, quand je me trouve en face des réalités, de tenir compte de certains facteurs qu'on a semblé oublier dans les interventions précédentes.

Ce qui est certain, c'est qu'au bénéfice de la crise économique, au bénéfice des difficultés que nous enregistrons présentement, la politique de collaboration s'est accentuée davantage, chaque industrie a essayé de se préserver, chaque industrie a tenté de donner à chacun de ses ressortissants dans l'ordre social des possibilités de travail, des possibilités de vie. Nous nous sommes défendus pour les mines en ce qui concerne les contingents sur la rentrée des charbons étrangers; d'autres se sont défendus autrement; d'autres ont réclamé des travaux, quelle que soit, Vivès, la nature de ces travaux, pour ne pas connaître le chômage et les difficultés que je viens d'énoncer tout à l'heure.

Je pense que chacun m'a compris, que je n'ai pas besoin d'insister davantage. Quand on se réfère à tout cela, on est bien obligé, à moins de vouloir faire illusion, de convenir que la politique de la C.G.T. dans les conjonctures actuelles ne se chiffre pas par la négative, mais par des résultats, comparativement à ce que serait la situation des salariés de ce pays s'il n'y avait pas eu une C.G.T.

En ce qui concerne la lutte contre la guerre, je ne pense pas qu'il y ait dans ce Congrès un représentant de syndicat, de quelque industrie que ce soit, qui soit pour la guerre; tout le monde est pour la paix, seulement, là encore, les formes de lutte diffèrent peut-être d'un pays à l'autre, et dans le pays même où l'on peut parler contre la guerre et pour la paix, il est peut-être aussi possible que certaines catégories de salariés ne soient pas à même de faire la même action que d'autres.

Quand je me réfère à la dernière guerre, dans la mine il y a eu des mobilisés pour travailler à la production du charbon, afin de faire tourner les usines de munitions et les usines de guerre; à ce moment-là, sans fanfaronnade aucune, notre organisation nationale n'hésitait pas, en pleine guerre, et nos camarades qui faisaient cette action étaient assez courageux, à refuser de faire des heures supplémentaires au-dessus de leur journée régulière, malgré qu'on ait invoqué les besoins de la défense nationale. Certains de nos camarades ont connu la prison, d'autres les Conseils de guerre, et cette action s'est faite tout de même.

Je me souviens qu'au lendemain de la guerre, on avait admis dans nos Congrès, à Lyon, à Orléans, même à Lille, qu'il y avait des corporations qui pouvaient être de toute utilité pour lutter contre la guerre; ces corporations étaient faciles à énumérer : c'étaient les mineurs, les dockers et les marins, c'étaient nos camarades cheminots et c'étaient aussi nos camarades métallurgistes qui sont chargés de fabriquer les obus pendant la guerre. Tout cela, aujourd'hui, on semble l'ignorer. Et demander la constitution de Comité supérieur ou directeur, ou extraordinaire au sein de la C.G.T., c'est faire, en quelque sorte, sous une forme déguisée, insulte à son action et montrer un manque de confiance en elle. J'estime que dans les circonstances actuelles, la C.G.T. est assez grande fille pour déterminer son action en regard des problèmes de l'heure. Il se peut que des camarades envisagent des concours extérieurs venant juguler ou épauler l'action confédérale, rien de mieux, j'en suis partisan, mais ce dont je suis jaloux, particulièrement dans cette période de bouleversement économique, social et politique, c'est que la C.G.T. garde son indépendance et sa physionomie, comme l'a défini la charte du syndicalisme. La C.G.T. ne doit pas rougir de son passé, je pense qu'en notre for intérieur, quelle que soit notre sympathie ou notre antipathie pour la C. G. T. et ses dirigeants, il y a de l'admiration, et nous sommes fiers de

la C.G.T. telle qu'elle est présentement. (*Applaudissements.*) Seulement on ne l'affirme pas parce qu'on trouvera toujours la possibilité, sur une question déterminée, de nier la valeur de cette action ou d'en contester les directives justes. Ce qui crève les yeux, c'est que la C.G.T. a, dans ce pays, pris une place prépondérante, et aujourd'hui elle occupe cette place, alors que dans le passé elle était bafouée, elle était critiquée, ridiculisée, même par certains éléments qui, présentement, reconnaissant sa force et son autorité, s'approchent d'elle pour lui faire des risettes et des « m'amours ». Je dis que ce qui nous a permis de résister au lendemain de la scission, c'est l'amitié qui s'est scellée entre tous les militants, jeunes et vieux; en ce qui concerne les difficultés de l'heure, quant à leur aggravation, c'est la C.G.T., c'est son rayonnement, c'est sa structure actuelle qui a permis d'atteindre ce résultat.

Voilà, camarades, mon sentiment, je l'expose sans aucune ambiguïté. Je tenais à le dire, parce qu'il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de nier que la C.G.T. représente une force, que les problèmes sociaux qu'elle discute sont même quelquefois admis par certains de ses adversaires au point de vue philosophique et idéologique.

Précisons-la, une fois pour toutes, que lorsque les assises confédérales seront terminées, qu'il y aura eu des décisions prises; que nous importe que demain une organisation, un parti politique vienne dire qu'il épouse les conceptions sur l'économie, sur les problèmes nationaux et internationaux de la C.G.T. Cela, au contraire, démontrera, une fois de plus, la force rayonnante de la C.G.T. Du moment que jamais nous ne perdons notre indépendance, nous n'avons pas à savoir si tel ou tel parti accepte ou rejette ce qui est sorti de nos délibérations; nous n'avons qu'à poursuivre la route que nous nous sommes tracée, quelles que soient les difficultés, quels que soient les obstacles que nous pourrions rencontrer devant nous.

On a parlé d'économie dirigée; du programme de demain. Avant même que l'on parle de la semaine de quarante heures, comme une revendication d'ordre général, des Fédérations d'industrie avaient, en partie, solutionné la question. En 1931, par la politique que l'on a faite à Genève, au Bureau International du Travail, déjà une convention internationale, réglementant la durée du travail uniformément dans l'ensemble des pays producteurs de charbon d'Europe, sortait de l'institution genevoise. Evidemment, elle n'a pas reçu une application. Il est inutile d'en invoquer les raisons, chacun les comprend. Il y a deux grands pays producteurs de charbon en Europe, qui s'appellent l'Allemagne et l'Angleterre; dans ces deux pays on n'a pas trouvé, et on trouve encore moins aujourd'hui, dans un, en particulier, les facteurs nécessaires pour mettre en application cette Convention internationale. En ce qui concerne la politique intérieure pour le charbon, déjà sur le Bureau de la Chambre un projet de loi, émanant de notre organisation nationale, sur l'Office National du Charbon, a été déposé. Par là, je démontre que les organisations, selon leurs possibilités, selon la façon dont elles peuvent se mouvoir au regard des problèmes sociaux, agissent, et nous ne ferons pas reproche, pour notre compte, à la C.G.T. de ne pas avoir fait assez d'action.

Je veux bien admettre, car j'ai l'habitude d'être juste, que beaucoup de Fédérations qui sont à côté de nous ne pourraient pas faire ce que nous faisons. Nous ne le devons pas à une suprématie, tant au point de vue syndical qu'au point de vue de notre savoir-faire, mais par le fait même de notre statut social et particulier. Il n'en est pas moins vrai que lorsqu'on discutera de ces problèmes, là encore on ne pourra pas dire à la C.G.T. qu'elle n'a pas assez fait. Si on voulait bien rechercher, chaque industrie a un statut particulier; si se peut qu'il y ait dans l'ensemble du mouvement, une espèce

d'analogie entre diverses industries; par contre, il en est d'autres où il n'y en a pas du tout.

Je dis que sur tous ces problèmes, sur toutes ces questions, nous avons agi selon nos possibilités d'action. Que le bilan ne soit pas ce que nous aurions désiré, c'est possible, mais il y a tout de même une satisfaction à enregistrer, c'est que nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, et que demain, selon les directives qui sortiront du Congrès confédéral actuel, nous continuerons notre action avec la même fougue, la même combativité que nous mettions hier dans celle que nous avons menée.

On a parlé également de l'unité syndicale. A ce sujet, j'ai lu, moi aussi, la motion qui a été déposée ce matin par nos camarades correcteurs. On parle de démocratie syndicale, et on veut essayer d'augmenter les précisions contenues dans la motion de Japy. Je dis que chez nous, l'unité s'est réalisée dans pas mal d'endroits. Nos camarades de Carmaux ont fait l'unité au lendemain de la motion de Japy; elle a été faite régulièrement et honnêtement de part et d'autre. Quelque temps après, avait lieu notre Congrès national ordinaire à Decazeville, et parmi les délégués du Syndicat confédéré de Carmaux se trouvait un camarade qui avait appartenu à la C. G. T. U., et qui avait été le Secrétaire du Syndicat unitaire. Il est venu librement combattre notre rapport moral; il a été écouté silencieusement, sans aucune difficulté, et il a pu développer sa pensée d'une façon entière et absolue. Cela s'appelle de la démocratie syndicale la plus pure. Dans ce Congrès, il y a, comme délégués à la table du Sous-Sol, notre camarade Arnaud et un autre de ses camarades, qui ont également fait l'unité dans le bassin de la Loire. (*Applaudissements.*)

J'estime que la résolution de Japy donne les possibilités les plus grandes pour reconstituer l'unité ouvrière. Mais je pense bien que personne ne se méprend et qu'il faut avoir sur les yeux un bandeau pour dire que du côté de nos adversaires il y a eu le même désir que de notre côté pour la reconstitution de l'unité syndicale.

Les assises de la maison d'en face se sont ouvertes il y a quelques jours, par coïncidence, comme toujours. Nous nous sommes rendu compte que les premières paroles de ceux qui sont les dirigeants de cette organisation, avaient été pour accuser de toutes les félonies, de toutes les trahisons les militants que nous honorons dans notre mouvement syndical confédéré. J'ajoute même que si depuis deux ans, ceux qui parlent de l'unité constamment, qui parlent d'action, qui veulent substituer à la C.G.T. actuelle une organisation de lutte de classe, avaient voulu l'unité, il y a longtemps qu'elle serait reconstituée.

Je ne veux pas répéter ce que les camarades ont dit à cette tribune, mais je veux simplement faire une image : Un fils s'aperçoit un jour que le café au lait qu'on lui sert dans la maison familiale n'est pas suffisamment sucré. Il part. Quand il a couru les pensions à droite et à gauche, il s'aperçoit que c'est la maison de son père qui est encore la meilleure. Il y revient un peu honteux, un peu penaud. Il trouve son père sur le palier qui lui dit, comme on dit dans le Nord : « Qué nouvelles ! — Cela ne va pas, je reviens à la maison. — La porte est ouverte, mais les conditions d'existence sont encore les mêmes que lorsque tu es parti. »

C'est cela la résolution, c'est le respect des décisions prises, c'est le respect de la majorité et pas autre chose.

J'en conclus, camarades, en disant que sur tous les problèmes qui intéressent notre mouvement, nous n'avons pas à rougir de notre passé, maintenant c'est à notre force de combativité et d'action que les jeunes, dont on parlait tout à l'heure, nous jugerons dans l'avenir. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lapalu, des Maîtres d'Internat du Doubs.

LAPALU. — Camarades, je viens à la tribune pour faire une intervention assez courte sur une seule question, celle de l'unité syndicale. On nous a remis un rapport de la C.G.T., que j'ai entre les mains. Dans ce rapport on ne voit pas figurer la question de l'unité syndicale à l'ordre du jour. C'est un fait assez étonnant. Mais on parle de l'unité syndicale dans le rapport, la C.G.T. se dit très résolue à réintégrer tous les travailleurs.

Nous regrettons que la C.G.T. ne se soit pas fait représenter officiellement au Congrès d'unité, qui eut lieu dans cette même salle le 4 août, Congrès d'unité de l'Enseignement, alors qu'il y avait 4.891 adhérents qui y étaient présents. La C.G.T. aussi n'a pas agi comme elle aurait dû dans certains mouvements d'unité d'action, qui se sont esquissés dans tout le pays.

Pour développer cet argument, je vais me servir de quelques exemples précis. Vous avez peut-être lu dans les journaux syndicaux que l'unité d'action s'est réalisée dans le Doubs, sous le nom de Comité mixte des Fonctionnaires. Qu'a-t-on fait dans ce département? Des camarades unitaires, des cégétistes, des autonomes, même des inorganisés se sont réunis et ont formé ce Comité qui a travaillé en commun. Ce Comité a fait un travail profitable, notamment lors du mouvement du 20 février lorsqu'on parlait de diminuer les fonctionnaires. Les camarades qui y étaient ont discuté comme nous, avec nous, en camarades, et tout le monde s'en est très bien trouvé. Des mouvements de ce genre méritent d'être diffusés, élargis et fécondés. Ce n'est que lorsque dans toute la France on aura réalisé de pareils mouvements, que l'unité d'action pourra être mise en marche. On aura franchi un grand pas vers l'unité syndicale, que la C.G.T. se dit si résolue à réaliser.

Je vais donner un autre exemple, tout personnel, réalisé par le Syndicat National des Maîtres et Maîtresses d'Internat dans leur Fédération. Ce Syndicat National a adressé, le 6 juillet, à toutes les organisations de fonctionnaires, le manifeste suivant, dont je vais vous donner lecture. C'est principalement à nos camarades fonctionnaires que je m'adresse :

Depuis bientôt un an tous les fonctionnaires de l'Enseignement à quelque catégorie qu'ils appartiennent, sont victimes des attaques des Pouvoirs publics :

- 1° Diminution des traitements;
- 2° Révision des indemnités;
- 3° Deuxième diminution en perspective;
- 4° Suspension du recrutement;
- 5° Arrêt des titularisations;
- 6° Elévation du maximum de service;
- 7° Sabotage de l'enseignement par :
 - a) L'augmentation des effectifs dans les classes, études ou dortoirs;
 - b) Le cumul des fonctions et des heures supplémentaires qui justifieraient la création d'un poste;
 - c) Les classes confiées à des fonctionnaires non pourvus de diplômes suffisants.

Devant ces attaques, les fonctionnaires doivent songer à la lutte, c'est pourquoi le Syndicat des Maîtres et Maîtresses d'Internat fait appel à toutes les organisations syndicales pour entreprendre une campagne vigoureuse en adoptant le programme suivant, que nous soumettons à votre approbation :

- 1° Création de Comités de défense dans chaque établissement, groupant les

représentants de toutes les catégories chargées de dénoncer en toute occasion les abus mentionnés ci-dessus et d'organisation d'action.

2° *Moyens d'action* qui devront être mûrement étudiés (afin de préparer les esprits à accepter le cas échéant les mesures les plus énergiques) au moyen :

- a) D'Assemblées générales d'information;
- b) Articles dans la presse locale et syndicale;
- c) Organisation fréquente de meetings avec les autres fonctionnaires et employés des Services publics.

Ces moyens d'action seraient dans l'ordre :

I. — Protestations écrites et signées, adressées au chef de l'établissement qui devra les transmettre au Ministre.

II. — Refus par tout le personnel de faire des heures supplémentaires pour supprimer le chômage.

III. — Arrêt du travail :

- a) Grève partielle;
- b) Grève totale.

Ce manifeste a été envoyé à toutes les organisations de fonctionnaires. Quelques-uns nous ont envoyé des réponses favorables; d'autres réservaient leur décision.

Qu'on le veuille ou non, c'est par l'unité d'action que nous pourrons réaliser l'unité syndicale. Comme le disait tout à l'heure notre camarade Vivès, il ne faut pas se borner à des discussions philosophiques ou de doctrine, c'est par l'action et l'action seule que nous pourrons arriver à réaliser quelque chose dans le sens de l'unité syndicale. C'est à la base que cette unité doit se réaliser, et je demande à la C.G.T. de s'occuper activement de la réalisation de cette unité syndicale.

Je propose l'ordre du jour suivant, que je déposerai sur le Bureau du Président pour qu'il le mette aux voix :

Le Congrès confédéral de 1933 :

1° Se déclare pour l'unité syndicale et engage la C.G.T. à donner suite à toute proposition qui lui sera faite dans ce sens;

2° En attendant cette unité et sans en faire une condition, réclame impérativement l'unité d'action de différentes organisations de travailleurs de toutes tendances sur un programme commun de revendications et de lutte;

3° Invite les différentes catégories de travailleurs, syndiqués ou non, à constituer dans chaque localité sur le lieu du travail un Comité d'action permanent pour la défense des droits communs;

4° Mandate les Secrétaires des différentes organisations locales pour mener l'action au sein des Unions départementales.

Je demande au Bureau de mettre cet ordre du jour en discussion et au vote lorsqu'il le jugera utile.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu la proposition. Je demande au Congrès de renvoyer la motion à la Commission des résolutions. (*Mise aux voix, la proposition formulée par le Président est adoptée.*)

JOUHAUX. — On vient de déposer une résolution. Si vous l'avez entendue, tant mieux pour vous, mais je dois dire que je ne sais pas ce qu'elle contient. Par conséquent, il est bien certain qu'on ne peut la mettre aux voix dans le Congrès avant qu'elle n'ait été examinée. Il est donc de droit, d'après

la décision de ce matin, qu'elle soit renvoyée à la Commission des résolutions.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Thomas, de l'Enseignement de l'Indre.

THOMAS. — Camarades, après les discours de mon camarade Vivès, et surtout de mon camarade Chambelland, j'aurais volontiers renoncé à la parole, mais si je suis d'accord complètement avec Vivès sur la lutte qu'il convient de mener contre la guerre, si je suis d'accord, sur la plupart des points, avec mon camarade Chambelland, sur l'orientation qu'il convient de donner à la C.G.T., j'ai un mandat précis qui s'écarte des exposés de nos deux camarades.

Le rapport moral s'exprime ainsi, parlant de la Société des Nations : « La Société des Nations, depuis deux ans, marche d'échec en échec. » Il énumère les principaux résultats négatifs de cette Société des Nations où collaborent des militants ouvriers par la grâce des gouvernements bourgeois : impuissance devant le conflit sino-japonais, impuissance à propos du désarmement, impuissance pour remédier à la crise économique et financière mondiale, impuissance pour tout ce qui a quelque peu d'importance pour la vie des peuples. Tel est le bilan désastreux établi par ceux-là mêmes qui sont aux meilleures places pour bien voir et juger.

Le bilan du Conseil National Economique et du Bureau International du Travail, organismes où se pratique encore la politique de présence, est-il plus avantageux pour la classe ouvrière? Nullement. Le rapport moral le reconnaît. Mais, pour atténuer la portée de son aveu, il s'empresse d'ajouter que ce n'est pas entièrement de la faute de ces organismes, mais que c'est la faute des gouvernements et d'un patronat de combat.

Au Conseil National Economique, on a rédigé une foule de rapports, rapport sur la situation dans les différentes branches de l'industrie nationale, rapport sur les problèmes angoissants que pose la crise actuelle. Que sont devenus ces rapports? A quoi ont-ils abouti? A rien de tangible. Au Bureau International du Travail, on a dressé des statistiques, on a mené des enquêtes, élaboré des projets de grands travaux nationaux et internationaux, fourni des rapports sur le développement de l'assurance-chômage, par exemple, de même que sur la réduction de la journée de travail. Que sont devenus tous ces rapports? Que sont devenues toutes ces statistiques? Rien! Il n'y a rien eu de sérieux de fait pour remédier au chômage et pour pallier à ses conséquences. Le rapport moral le reconnaît lui-même, mais aussitôt il s'empresse de nous faire remarquer que le Bureau International du Travail n'a pas le pouvoir d'établir un ordre économique nouveau, qu'il ne tient pas les leviers de commande, et tout aussitôt il veut montrer que le Bureau International du Travail a des résultats positifs, il nous affirme qu'il a obtenu un plus grand nombre de ratifications des conventions de travail : l'une concernant la durée du travail dans les mines de charbon, l'autre fixant à 14 ans l'âge auquel les enfants sont acceptés au travail dans les professions non industrielles.

Je veux bien enregistrer tout ceci à l'actif du Bureau International du Travail, mais je pose aussitôt cette question : qui osera soutenir que celle qui concerne l'âge d'admission des enfants au travail, ainsi que l'autre, sont appliquées? Qui pourra apporter des preuves convaincantes que ces conventions ne sont pas restées lettre-morte comme les conventions anciennes?

On nous dit que tout cela c'est de la faute des gouvernements qui ne comprennent pas les aspirations profondes des peuples, c'est de la faute aussi d'un patronat de combat à qui les plus rudes expériences n'ont rien appris.

Alors, camarades, pourquoi les membres du Bureau confédéral s'obsti-

ment-ils à vouloir collaborer quand même avec des gens qu'ils savent bien résolus à n'abandonner de bon gré aucun des privilèges essentiels de la classe capitaliste? Pourquoi veulent-ils absolument continuer une politique dont la faillite est si certaine que tous leurs efforts pour essayer de la dissimuler en partie sont absolument vains?

A la Société des Nations, disent-ils, ils veulent substituer une Société des Peuples. Mais une Société des Peuples existe actuellement, c'est l'Internationale ouvrière! Est-ce de celle-ci dont veulent parler nos camarades? Non, la Société des Peuples qu'ils réclament, c'est une Société qui serait composée de représentants des Parlements, or, tous les Parlements, actuellement, sont en majorité bourgeois. Qu'y aurait-il de changé? En ce moment, c'est blanc bonnet, ce serait bonnet blanc après!

Comme le disait le camarade Chambelland, il faut en finir avec les parloles qui n'aboutissent à rien de profitable pour la classe ouvrière. Il faut rompre nettement avec une politique qui endort une partie de la classe ouvrière en créant chez elle de naïves illusions. Il faut déclarer nettement à ce Congrès que le rôle des militants ouvriers n'est pas de se consacrer à la défense de l'intérêt général, intérêt général qui n'existe pas ou qui, plutôt, est le paravent derrière lequel se cachent les intérêts particuliers des privilégiés du régime. (*Applaudissements.*)

Le rôle des militants ouvriers, c'est de se dévouer corps et âme à la cause de la classe ouvrière, au service de l'intérêt de leur classe, de la classe prolétarienne, manuelle et intellectuelle, sans aucune compromission avec les tenants de la bourgeoisie, qu'ils soient des représentants du gouvernement ou des représentants du haut patronat et de la haute finance.

Nos camarades, à Genève ou ailleurs, perdent un temps précieux, ils dépensent des trésors d'énergie, d'activité pour aucun résultat sérieux. Malgré leur éloquence, malgré leur diplomatie habile, ils n'amèneront jamais leurs collègues bourgeois à faire leur nuit du 4 août, ils n'amèneront jamais leurs collègues bourgeois à condamner la classe capitaliste au suicide. Alors, il faut en revenir à un syndicalisme d'action directe; à un syndicalisme vigoureux de lutte de classe, jaloux de son indépendance à l'égard du gouvernement et de tout parti politique.

Actuellement nous sommes en présence de graves dangers : diminution des salaires, fascisme, guerre; contre tous ces dangers, la C.G.T. doit se dresser résolument; elle doit se mettre à la tête de toutes les oppositions aussi bien du régime actuel que du régime qu'on voudrait lui substituer. Il faut dire que les militants de la C.G.T. ne doivent plus être, ni des chefs de service quittant rarement leur bureau, ni des ambassadeurs, indirects ou même directs de classe ouvrière, auprès de la puissance ennemie, la classe capitaliste, leur place est dans le pays, au milieu des travailleurs des villes et des campagnes, dans les meetings, dans la rue. Il faut qu'ils redeviennent les éducateurs et les entraîneurs de foules qu'étaient les militants de la C.G.T. avant-guerre. En un mot, comme l'a dit notre camarade Chambelland, de ce Congrès doit sortir un mot d'ordre : « Barre à gauche. » Pour réveiller les énergies endormies, barre à gauche; pour redonner confiance aux camarades dont les espérances, les espoirs ont été trop souvent déçus, barre à gauche; barre à gauche aussi pour créer une atmosphère d'unité, unité si nécessaire pour résister à l'offensive capitaliste, pour abattre le régime capitaliste.

Cette unité n'a pas été réalisée avec la motion de Japy et nos camarades du Bureau confédéral semblent vouloir ne pas aller plus loin.

Cette motion m'a suffi à moi. Je suis de ceux qui, comme Chambelland, sont revenus de la C.G.T.U. à la C.G.T. Mais je sais que cette motion est

considérée comme ne présentant pas des garanties suffisantes par un grand nombre de camarades autonomes, unitaires, qui sont sincèrement désireux de réaliser l'unité.

Pour ma part, je ne suis pas de l'avis de Chambelland, je pense fermement que le moyen le plus efficace pour réaliser l'unité totale, c'est le Congrès de fusion, tel que l'ont préconisé il y a deux ans les « 22 », et d'après les mêmes principes. Aussi, au nom du Syndicat de l'Enseignement laïque de l'Indre, je vous demande de reprendre à votre compte l'ancienne motion des « 22 », vieille de deux ans et toujours d'actualité. Ce faisant, vous n'exposerez pas la C.G.T. à tomber dans un piège d'où elle sortirait mutilée, comme le redoutaient, au Congrès de Japy, certains militants. Mais vous prendrez l'initiative d'une manœuvre et d'une excellente manœuvre qui vaudra à la classe ouvrière une de ses premières victoires sur la bourgeoisie.

Je dépose cette motion sur le Bureau :

Instruit par l'expérience douloureuse de douze années de scission et d'impuissance syndicales, le Congrès affirme que l'unité doit être reconstituée sur les bases de l'indépendance du syndicalisme, de la pratique de la lutte de classe, de la démocratie syndicale et de la liberté d'opinion.

Le Congrès estime qu'il y a lieu, pour la C.G.T., de participer à un Congrès National de reconstitution délimitée réunissant tous les Syndicats actuellement affiliés à la C.G.T., à la C.G.T.U., à la C.G.T.S.R. et les groupements autonomes.

Il émet le vœu que le Bureau et la Commission administrative de la C.G.T. se concertent avec les organismes responsables des autres C.G.T. et des Groupements autonomes en vue de constituer le Comité d'organisation du Congrès National de fusion.

Le Congrès de fusion aurait pour tâche de faire renaître dans ce pays une seule et unique C.G.T.

Il lui appartiendrait, dans la souveraineté de ses décisions, de fixer le statut et l'orientation de la C.G.T. unique reconstituée.

LE PRÉSIDENT. — Je crois que cette résolution aussi peut être renvoyée à la Commission des résolutions. (*Adopté.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Biot, de la Fédération de l'Éclairage.

BIOT. — En abordant cette tribune, c'est évidemment — et cela se comprend — avec l'intention de venir y dire un certain nombre de choses que je crois pouvoir être utiles. C'est là, déjà — et je le sens bien — un peu prétentieux, ce dont je me serais excusé du reste en confessant ce qui est en moi : la crainte de ne pas réaliser ou de ne réaliser que trop imparfaitement ce qui est cependant mon intention.

Au vrai, alors que je dois tenter d'exprimer ma pensée, je me sens fortement gêné. Oui, gêné par tout ce qui, dans les temps présents, ne manque pas de peser sur l'esprit au point qu'il n'est plus certain de voir assez loin devant lui.

J'ai l'habitude, m'y trouvant poussé par un savoir que je sais très limité, de puiser dans les réalités de la vie ce que je crois pouvoir être nécessaire et utile à mon enseignement qui, je le sens bien, ayant pêché à sa base, ne sera jamais parfait. C'est cette force de l'habitude qui m'a conduit ce matin, alors que nous écoutions les différents camarades qui se sont succédés et, plus particulièrement, notre camarade Le Pen, à me faire à moi-même, comme en soliloquant, un certain nombre de réflexions.

Je ne sais si je constitue une sorte d'exception, mais, je l'avoue, je me sens l'esprit quelque peu troublé par les temps que nous vivons et aussi, — surtout devrais-je dire — par ceux que nous risquons d'avoir à vivre. En

effet, les circonstances sont telles, la situation économique et politique du monde se présente sous un tel aspect, l'incertitude de notre avenir le plus prochain est assez grand pour que l'on puisse raisonnablement prétendre à voir apporter sa contribution à la conquête du mieux-être, à la plus grande liberté et, pour tout dire d'un mot, à tout ce qui forme nos aspirations de toujours par des critiques formulées sur ce qui fut, pour tout ou partie, l'activité confédérale.

Je glisserai très rapidement sur la plupart des points du rapport moral qui furent mis en cause. Dans son intervention sur un point particulier (la participation du mouvement ouvrier dans certaines Commissions), notre camarade Milan a confirmé la position par lui prise dans un Comité National de la C.G.T., position qui n'était que le prolongement de celle par lui prise lors du plus récent Congrès.

Sur ce point particulier, partageant complètement la manière de voir du camarade Milan et les craintes qui l'ont inspirée, il me suffit pourtant de faire confiance au jugement de celui qui, par sa personnalité, représente, en certaines Commissions, le mouvement confédéral pour déterminer avec opportunité le moment où certaines expériences devraient cesser.

Des expériences ont été faites.

Notre camarade Milan a bien voulu, pour la compréhension de chacun, discerner de la nature très différente de certaine participation, ce qui nous permet de nous dire complètement d'accord sur la présence du mouvement ouvrier, demain comme hier, au Bureau International du Travail, et préciser que cette présence sera toujours effective dans toutes les institutions où le représentant du mouvement confédéral sera, en toute liberté, non pas seulement apparente, mais réelle, l'expression du mouvement ouvrier. Pour le reste, sur ce point, je dirai qu'il me suffit de pouvoir faire confiance à celui qui, dans le cadre de la décision qui est en nous, déterminera le moment où, sans préjudice pour notre mouvement, certaine participation pourra cesser.

Je ne veux pas oublier cependant que même là, on ne peut, sans être injuste, ne pas souligner que l'activité menée dans ce milieu par celui qui l'a pénétré comme étant l'expression du mouvement syndical international, a été beaucoup imprégnée, malgré tout, des délibérations de l'Internationale Syndicale. En effet, nous ne pouvons omettre de souligner que c'est de l'Internationale Syndicale qu'est partie la formule consistant à établir le contrôle de la fabrication privée des armes, formule d'origine syndicale et qui a trouvé par la suite son expression dans le cadre de la délégation gouvernementale française. Sans doute l'idée n'est pas encore réalisée, mais elle a été jetée, elle a pris corps, elle s'impose à tous les esprits et si ce n'était que cela, je dirais, qu'à mes yeux, c'est déjà quelque chose d'important.

Je vous disais il y a un instant que je me sentais l'esprit quelque peu troublé et tentais de vous en donner les raisons. Je peux dire, l'esprit fortement troublé, parce qu'ayant conscience de l'importance des responsabilités auxquelles certaines déclarations de ce matin semblent devoir nous appeler. Ne voyez pas là une crainte, une hésitation, une peur des responsabilités qui me seraient personnelles ! Encore qu'il ne faille jamais prendre d'hypothèques sur l'avenir, je veux cependant, par un retour sur ce qui fut mon passé, croire que pour moi-même j'aurai la force, en toutes circonstances, d'être à hauteur des événements.

Ah ! je vous avoue cependant que, après avoir écouté religieusement une sorte d'enfant prodigue, aujourd'hui de retour parmi nous, nous faire, du haut de cette tribune, ce que j'appellerai les « nouvelles confessions d'un enfant du siècle », je me suis demandé à quelle place je devais me situer au moment même où notre camarade Chambellan faisait appel aux jeunes.

Aussi bien, par Chambellan et par d'autres, le mouvement confédéral est convié à plus de virilité, plus d'action, plus de combativité, parce que c'est là, précise-t-on, dans ces éléments, que se ressoudra l'unité ouvrière.

Dans mon esprit troublé, je n'ai pas pourtant, sur ce point, le sentiment d'être déjà un vieux. Je n'ai pas non plus l'impression d'être tout à fait un jeune. Je suis, par conséquent, dans le juste milieu, c'est-à-dire, comme tout chacun, à même de connaître et de juger du présent, mais, aussi, de ne pas trop ignorer du passé.

Voyez-vous, quand notre camarade Chambellan et ceux de nos camarades qui pensent comme lui, appellent le mouvement à plus de virilité, plus d'action et plus de combativité, formule que d'aucuns, comme notre camarade Thomas, concrétisent dans ces mots : « faire revivre le syndicalisme d'avant-guerre », j'ai le sentiment — et de suite je précise que ce n'est pas pour tous de votre faute — que vous en parlez d'autant plus à votre aise que vous en ignorez beaucoup.

Syndicalisme d'avant-guerre ! Mais pour ceux qui l'ont véritablement vécu, il n'est pas tellement différent, croyez-le, du syndicalisme que nous vivons encore aujourd'hui, c'est-à-dire du syndicalisme de tous les temps.

Pourtant, syndicalisme d'avant-guerre, c'est un mot qui comporte, voyez-vous, — et je pourrais être amené à dire dans une autre forme ce que notre camarade Bard a exprimé d'une manière peut-être un peu plus dure — un certain nombre de sacrifices auxquels ceux qui y semblent préparés se font de plus en plus rares, un certain nombre de peines que l'on semble de moins en moins disposé à assumer, en un mot cela comporte un certain nombre de risques que l'on semble de moins en moins disposé à courir.

Syndicalisme d'avant-guerre ! Cela représente pour certains des sacrifices importants, de grandes misères allégrement supportées et aussi, pour quelques militants, quelques écœurements.

Syndicalisme d'avant-guerre, voyez-vous, et je dis cela surtout à l'adresse de ceux qui en parlent d'autant plus fortement qu'ils n'ont pu le vivre ou n'ont voulu le vivre, c'est un mot qui, pour d'autres, est plein de signification.

Syndicalisme d'avant-guerre ! C'est pour le militant de la base, celui qui appelait ses camarades d'atelier, de chantier à la bataille, le souvenir des difficultés rencontrées pour retrouver preneur à la marchandise « travail » que l'on offrait ; c'est le souvenir du service des fiches entretenues par le patronat au bénéfice desquelles le militant était exproprié du champ du travail.

Ainsi donc, quand, sous forme d'invitation, les camarades croient avoir tout tranché en demandant le syndicalisme d'avant-guerre, ce qui est assez dire que, pour eux, le temps n'aurait pas marché depuis, cela éveille en l'esprit des militants la notion de responsabilités qui peuvent être grandes.

Ah ! camarades fonctionnaires, vos militants directs parlent assez souvent avec nous pour connaître nos sentiments exacts et savoir que nous ne séparons pas votre action de la nôtre et que nous ne vous jugeons pas, dans cette action possible, comme inférieurs à nous-mêmes. Je veux même dire qu'il y a chez vous — et c'est là une allusion directe au Congrès récent de nos camarades instituteurs — un courage évident, alors que vous vous adressez à votre patron, d'une part, et à l'opinion publique, d'autre part, un courage auquel nous devons être unanimes à rendre hommage. (*Applaudissements.*)

Ce courage auquel, très sincèrement, je rends un hommage mérité, vous le manifestez dans ce que j'appelle la préparation de l'action. Or, voyez-vous,

c'est là où une différence, dont l'importance est grande, croyez-le, s'établit entre vous et nous.

Dans cette préparation à l'action, à laquelle vous vous êtes donnés avec courage, dans ce qui nous reste encore de démocratie, vous ne courez pas les risques qu'une même action limitée à ce point ne manque pas de faire courir aux militants de l'industrie privée. (*Très bien.*)

Sans doute, l'équilibre dans les risques ne se trouve complètement rétabli qu'au moment où, de la préparation vous êtes passés à l'action. Or, si vous considérez qu'il ne saurait y avoir action possible sans préparation réelle, il vous faudra convenir alors que, dans une bataille qui, cependant nous est commune, la partie est parfaitement inégale.

Tous les jours, voyez-vous, les militants que nous sommes, qui sentons bien, croyez-le, les points faibles de notre activité, qui en souffrons souvent profondément et qui sommes assez avisés pour découvrir sans difficulté l'action qu'il faudrait commander, obtenir et diriger avec force, il est des moments où, dans la préparation, notre conscience chavire quelque peu. En effet, les moyens de répression sont tels que, dans cette préparation, dans cette éducation syndicale à laquelle nous contribuons de toutes nos forces, il est des moments où il nous serait possible, dans nos réunions syndicales, alors que nous cherchons à convaincre, de désigner du doigt ceux des camarades auxquels nous nous adressons et qui, demain, seront les victimes effectives du patron dont ils dépendent et cela pour nous avoir écoutés, entendus, suivis ! Or, dans la période actuelle, être privé de son emploi, c'est courir pour soi-même, pour sa famille, des risques qui sont grands.

Sans doute et nous le comprenons fort bien, il n'est pas de bataille sans risque et quand il s'agit d'une bataille sociale, nous pouvons dire qu'il n'est pas de bataille sans sacrifice. Toutefois, nous ne sommes que des hommes et il est des heures où les responsabilités que nous encourons à l'égard de nos camarades nous semblent lourdes. Il est des consciences auxquelles il est difficile de conduire des semblables vers des sacrifices indispensables, alors qu'ils n'ont pas l'assurance que ces sacrifices étaient délibérément acceptés et consentis.

C'est pour toutes ces considérations, brièvement évoquées, que nous nous permettons de dire à ceux qui, trop souvent peut-être, ne veulent pas y prêter attention que ce qu'ils considèrent comme étant faiblesse chez certains n'est, en vérité chez eux, qu'une notion plus juste des responsabilités qu'ils peuvent faire encourir à d'autres qu'eux-mêmes.

C'est ainsi, voyez-vous, que dans un autre domaine où, là encore, on appelle une action plus virile, plus énergique, plus efficace et, qu'ainsi dans nos moyens de lutte, contre l'idée de guerre, contre l'éventualité d'une guerre, d'aucuns vont jusqu'à dire que nous devons avoir dans notre programme, l'invitation à la conscience individuelle en répandant et en prêchant l'idée de l'objection de conscience. Ah ! camarades...

DELMAS. — Un mot, veux-tu me permettre, Biot.

Camarades, je remercie Biot de me permettre d'occuper la tribune pendant une minute. Je crois, après avoir entendu quelques-uns des derniers discours, qu'une équivoque malheureuse pèse sur le Congrès, équivoque qui pourrait demain être exploitée contre le mouvement confédéral tout entier par une presse mal intentionnée. (*Très bien ! Applaudissements.*) C'est pourquoi je tiens à déclarer qu'il n'est, et qu'il n'était dans la pensée d'aucun de mes camarades instituteurs qui sont intervenus tout à l'heure, de critiquer en quoi que ce soit l'action des Fédérations proprement ouvrières représentées ici. Ce qu'ils ont entendu mettre en cause, c'est l'activité confédérale, indé-

pendamment de l'action menée par chacune des Fédérations d'industrie et nous sommes les premiers à rendre hommage total à ceux qui, à la tête de corporations comme celle des mineurs, comme celle que représente ici Biot, celle des métallurgistes et bien d'autres, mènent tous les jours, dans des circonstances et dans des conditions rendues encore plus difficiles et plus graves par la crise économique, une bataille qui n'est pas tout à fait la nôtre. Permettez-moi cette expression, à l'heure actuelle les travailleurs des Services publics — la lutte est certainement difficile — jouent sur le velours en comparaison des risques que vous courez. (*Applaudissements.*)

Tout en vous apportant ici des réserves et suggestions quant à l'activité confédérale en général, je dis que les fonctionnaires de toutes catégories s'inclinent devant la bataille que vous menez, et que quelles que soient les circonstances et les conditions de lutte, ils vous apporteront l'appui de leur solidarité la plus effective. (*Applaudissements.*)

Bior. — Reprenant un exposé un instant interrompu, mais que je désire abréger, je dis que, parmi les invitations faites en vue de l'activité future de la C.G.T., il y a, d'une part, la lutte à mener contre l'idée même de guerre et aussi l'action à entreprendre pour que, au cas où l'hypothèse la plus terrible viendrait à se réaliser, nous soyions à pied d'œuvre dressés contre le fait qui voudrait s'imposer : la guerre.

Au nombre des suggestions formulées figure, je crois, comme moyen efficace, l'objection de conscience.

Certes, si tous les peuples pouvaient être composés d'objecteurs, alors l'efficacité du moyen ne saurait être discutée. Hélas ! voyez-vous, le moyen est déjà vieux et, pourtant, les résultats ne sont pas grands.

Il y a un instant, j'étais amené à me situer dans le juste milieu, disant que je n'étais pas encore un vieux, mais, aussi, que je n'étais déjà plus un jeune. Dans le cas qui nous préoccupe, j'ajouterai que je suis assez vieux pour me souvenir qu'il ne s'agit pas là, dans ce mot « objection », d'une chose nouvelle.

Je crois me souvenir, et cela avec, présents à l'esprit, des faits très précis, qu'un monsieur, qui a nom Gustave Hervé, nous a enseigné parmi tant d'autres moyens, celui-là.

Quels résultats, camarades, qui avez vécu cette période ? Vous en connaissez la limite et surtout, sans doute, la nature douloureuse pour d'aucun.

Il est des moments, voyez-vous, où la présence dans un Congrès est comme une excellente jeunesse, puisque l'on se trouve subitement rajeuni de quelques vingt-cinq ans.

Quelques camarades de notre classe ont, au cours de leur jeunesse, vécu dans nos rangs et n'ont pas été sans y têter le lait de l'anarchie. D'aucuns qui, alors, ne se reconnaissaient ni dieu ni maître, ont propagandé cette idée de l'objection de conscience. Il en est même qui, n'ayant pas objecté en temps utile, ont propagandé à l'intérieur même de l'habitation collective, qui a nom : caserne. Tous, voyez-vous, n'ont pas été également heureux dans ce qu'avec une égale sincérité, ils considéraient comme l'accomplissement d'un devoir.

Non, voyez-vous, ce n'est pas là chose nouvelle. Ce matin, dans les couloirs du Congrès, je serrais non sans plaisir la main d'un vieux copain du Doubs qui, à une époque déjà assez reculée, — peut-être l'est-il encore, — était anarchiste. Moi, je confesse l'avoir été.

En serrant cette main amie, ce matin, je me trouvais reporté dans cette région du Doubs vers laquelle, n'ayant pas effectivement objecté en temps utile, je devais partager mon temps entre les obligations de la caserne et le

plaisir de me rencontrer avec quelques compagnons anarchistes qui vivaient dans un milieu duquel notre camarade Jeannin a certainement entendu parler.

Dans ce milieu pauvre, très pauvre évidemment, mais combien hospitalier, nous nous retrouvions quelques petits jeunes gens qui, dans nos centres d'origine, avions fréquenté ces mêmes milieux et qui, sans doute, le moment venu pour nous, n'avions pas eu le geste, gros de conséquence peut-être, mais conforme à l'enseignement reçu et, dans l'utilisation de nos loisirs, il nous arrivait de disserter à savoir s'il n'était pas trop tard.

A cette dissertation comme sur d'autres, les compagnons présents prenaient part, mais toujours, et je dois le dire à l'hommage du milieu lui-même, en nous laissant face à nos consciences et à nos responsabilités envers nous-mêmes et envers les nôtres.

Sans doute, il n'était pas trop tard. Au surplus, la frontière n'était pas très éloignée. Les concours ne manquaient pas. Et bien, pourtant, nous nous sommes pris à réfléchir, nous qui étions préparés, qui n'étions pas tout à fait des lâches, qui avions pour nous la jeunesse et la part avantageuse d'insouciance qui s'y attache et, cependant, nous sommes restés.

Non, voyez-vous, de l'expérience que nous en avons, nous croyons devoir vous dire que les jours passeront, hélas! encore nombreux, avant qu'un tel moyen puisse être considéré comme efficace.

Ce matin, au cours de son intervention, notre camarade Le Pen a longuement disserté sur une question qui est beaucoup plus, à mon avis, du ressort de la Fédération intéressée que de la C.G.T. Peut-être serait-il plus adroit de ma part de n'en rien dire tant il est vrai qu'en agissant autrement et sans faire écho aux dires du camarade Le Pen, je sens très bien que je risque de déterminer, non pas contre moi, mais contre ce que j'aurai dit, ce que l'on appelle des mouvements divers. Qu'importe cependant! Je veux seulement me souvenir d'un enseignement qui me fut donné : « Quand on pense une chose il faut toujours la dire, car ce n'est qu'à cette condition qu'il devient possible de rectifier ses erreurs. »

Il s'agit, vous le comprenez, des policiers qui seraient à la C.G.T. et, pour reprendre l'expression de Le Pen, des gens qui parfois nous cassent la gueule, ce qui semble déjà suffisant pour que nous les prions d'aller ailleurs que chez nous.

Si j'écarte du débat sur ce point l'argumentation sentimentale rendue plus facile et plus sensible aussi par la nature même de la question, je dirai alors que c'est beaucoup de mots et surtout beaucoup d'émotion pour, en vérité, peu de chose.

En supposant que nous prenions une décision conforme à celle réclamée par Le Pen; croyez-vous que le problème serait définitivement tranché? Allons, ne soyons pas des enfants! Nous savons bien que sous tous les régimes, il y aura une police et que, quelle que soit la forme du régime établi, il y aura toujours « la raison d'Etat ».

Que peut-il se passer en pareille matière dans la République la plus démocratique, c'est-à-dire celle où le prolétariat serait maître? Je ne sais, mais des camarades y ayant vécu quelque temps pourraient peut-être fournir des renseignements utiles. Je suppose que dans les Républiques soviétiques, il doit bien se trouver, de-ci de-là, des camarades qui n'acceptent pas tout ce que veut « l'Etat » et que, non sans courir quelques risques, il leur arrive de tenter de traduire d'une manière bruyante leur opposition. Certes, je ne suis pas un devin, mais le simple bon sens me conduit à penser que, dans ce cas, là comme ailleurs, la raison d'Etat a la primauté sur la liberté et la fraternité et, qu'ainsi, les camarades bolchevistes qui assurent les fonctions de policiers n'hésitent pas à « casser la gueule » aux protestataires.

Non, voyez-vous, le Congrès ne doit pas trop se passionner sur une telle question qui, je le répète, est surtout du ressort de la Fédération des Fonctionnaires. (*Brouhaha.*)

Plus importants, à mon avis, sont les points qui ont été touchés par notre camarade Wintermantel, sous forme de questions par lui posées au Bureau confédéral. C'est ainsi que, se saisissant de la résolution votée par le Congrès syndical international, tenu récemment à Bruxelles, Wintermantel pose la question au Bureau confédéral qui, sans doute, en tant que tel, formulera sa réponse, à savoir si, dans son esprit, il peut y avoir une forme de guerre qui serait acceptable pour le prolétariat.

La question est, on le comprend, d'importance. Elle ne vaut pas seulement pour le présent, mais aussi pour l'avenir le plus prochain comme le plus lointain. Elle constitue donc un problème plein d'inconnus. C'est pourquoi, vois-tu, Wintermantel, une telle question gagnerait beaucoup à s'adresser aux congressistes eux-mêmes et, par dessus eux, à la masse des hommes plutôt qu'au Bureau confédéral.

Tout mon être — et je pense qu'il n'est pas différent des multiples autres qui sont dans cette salle — se révolte évidemment contre l'idée même de guerre, à plus forte raison contre son fait, mais hélas ! il ne suffira pas de le dire, de l'affirmer, comme il ne suffira pas d'interroger pour que, demain, le fait ne se présente pas à nous. Or, nous sommes dans une période tellement troublée, nous sentons un tel désaxement dans l'esprit des peuples, nous assistons, hélas ! à des manifestations d'une certaine nature et qui se multiplient dans le monde, que, lorsque l'on veut y réfléchir, on peut se sentir un être fort, on peut se croire sûr de soi-même, il n'en est pas moins vrai qu'il est des heures où les hommes éveillent en vous le sentiment de la peur.

En effet, en Allemagne, si la situation est ce qu'elle est aujourd'hui par rapport à la figure que nous lui connaissions hier avec un mouvement ouvrier qui, nous le savons, était puissant, qui nous fut donné de multiples fois en exemple dans nos Congrès, ce n'est pas seulement, je crois, les soixante-dix ans de Leipart qui en sont la cause. Il y a certainement à cela des raisons plus fortes sur lesquelles nous ferions bien de méditer pour, le cas échéant, être en mesure de nous préserver efficacement contre les conséquences qui peuvent en découler.

C'est pourquoi je pense qu'il serait grandement préférable d'écourter au maximum cette discussion sur le rapport moral (*protestations*) pour permettre au Congrès de discuter aussi largement qu'il semble désirable sur des points qui nous apparaissent comme ayant une importance capitale.

UN DÉLÉGUÉ. — Voilà une heure que tu parles !

BROT. — Non, je vous en prie, n'exagérez rien, il n'y a pas une heure et il s'en faut !

Au reste, ma conclusion sera pour demander que l'on retienne plus particulièrement les points qui ont été apportés sous forme de questions, qu'on les discute aussi amplement que possible et que sortent, sur chacun d'eux, des résolutions précises, permettant de travailler à l'éveil des consciences endormies et de placer le mouvement ouvrier en puissance de la force de résistance qui lui fait besoin. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Cariou, du Syndicat du Gaz de Paris.

CARIOU. — C'est avec mon tempérament de syndicaliste révolutionnaire que je prends la parole à cette tribune. Je tiens à vous déclarer de suite que sur le rapport moral et le rapport financier qui vous est présenté, dans mon Syndicat, je me suis abstenu du fait qu'il n'y a pas assez longtemps que je suis à la C.G.T., parce que je suis un de ceux qu'on a catalogués tout à l'heure de repentis. Il n'y a pas longtemps que je suis rentré, il n'y a qu'un an, et j'ai estimé, pour ma part, devoir m'abstenir sur le rapport moral et financier; mais si je considère cela, à mon point de vue, comme du passé, ce qui m'intéresse, c'est le présent et l'avenir. Puisque, tout à l'heure, on a voulu faire une différence entre les anciens et les jeunes, eh! bien, je tiens à faire cette déclaration que je suis un des jeunes, c'est-à-dire un militant d'après-guerre.

Aussi, je ne veux pas m'étendre longuement sur le rapport moral et financier, de même que sur la question relative à la lutte contre la guerre et contre le fascisme. Je tiens à déclarer que je suis entièrement solidaire des orateurs qui m'ont précédé sur ces deux questions, c'est-à-dire d'accord pour prendre toutes les mesures possibles pour combattre la guerre et les menaces fascistes.

Camarades, la question qui m'intéresse surtout, c'est le présent et l'avenir; il y a une question qui sert de sujet de discussion à l'ensemble des syndiqués de la C.G.T. et, je le reconnais moi-même, dans le Syndicat du Gaz nous avons discuté des heures et des heures sur l'attitude que le Congrès doit prendre ces jours-ci sur la présence de notre Secrétaire général à Genève. C'est cela que je considère comme le point névralgique de la question. Eh! bien, à mon point de vue, en tant qu'ancien syndiqué unitaire, voilà ma pensée sur cette question. Je dis qu'un représentant ouvrier n'a rien à faire dans ces organismes, surtout après les derniers événements et lorsque les responsables des divers gouvernements se moquent de la Société des Nations, ce qu'on a pu constater depuis le conflit sino-japonais. Pour la question de la Conférence du Désarmement, j'accepterais le point de vue discuté ici. Il est inévitable que le résultat en soit le même que celui des conférences qui l'ont précédée. Il n'en sortira rien de bon. Tout à l'heure, Milan a demandé si devant le résultat négatif, Jouhaux prenait l'engagement de se retirer; j'estime, moi, que les responsables de la C.G.T. n'ont rien à faire dans ces deux organismes. Mais voilà le dilemme, il y a un autre organisme où les mandatés d'un organisme comme la C.G.T. peuvent participer et je le déclare en toute sincérité, c'est le Bureau International du Travail.

Je dis que les responsables d'une organisation peuvent se présenter devant cet organisme; mais il y a une chose surtout que je voudrais vous faire toucher du doigt : il ne s'agit pas de telle ou telle personnalité, pour moi un camarade mandaté par l'ensemble des syndiqués, la personnalité importe peu; que ce soit Jouhaux, Chambellan, Monmousseau ou Monatte, c'est chose secondaire. Ce qui m'intéresse, c'est l'ensemble des syndiqués qu'il a derrière lui qui lui donne un mandat net.

Quand on mandate un camarade, voilà le langage qu'il faut tenir, voilà les desiderata des exploités de ce pays, je pose le marché en mains. S'il n'y a rien à faire sur telle ou telle revendication, je lève l'étendard de la révolte. Personnellement, je ne suis nullement suffoqué de voir Jouhaux au Bureau International du Travail. Quand je pense que vous, camarades, surtout la gauche, ceux qui se sont catalogués à la gauche de la C.G.T., dites : il faut que Jouhaux se retire de tous les organismes. Ce ne sera pas une solution et à plus forte raison, quand on voit dans l'organisation à côté, celle à laquelle j'ai appartenu, quand je pense que dans certaines organisations, telle que la Fédération des Cheminots, à laquelle j'ai appartenu également, puisque je

suis révoqué de 1920, quand il y a une élection au Conseil Supérieur des Chemins de fer, les purs, les bolchevistes, n'ont pas peur d'aller coudoyer le patronat, mais ils disent : nous avons un mandat ferme. Dans mon propre Syndicat du Gaz où il existe un genre de Bureau International du Travail, un dénommé Conseil du travail, tous les ans il y a des élections pour désigner les représentants des ouvriers pour siéger à côté des patrons, et l'on sait bien qu'il n'y a rien à obtenir si les patrons ne veulent pas, puisqu'il y a autant de représentants ouvriers que patrons et que la voix du Président est prépondérante; donc les purs savent qu'il n'y a rien à faire. On n'a pas besoin d'avoir honte ni peur que les responsables de la C.G.T. siègent au Bureau International du Travail. Voilà mon point de vue.

Maintenant, camarades, ce qui m'intéresse surtout, c'est l'avenir. Permettez-moi de vous dire que l'avenir, en effet, est plutôt sombre. En passant, j'ouvre une parenthèse sur l'intervention de notre camarade Bard, des Mineurs. Il a dit : les vieux ont lutté, ils ont travaillé pour les jeunes, ils ont fait des journées de dix et douze heures, tandis que nous, les jeunes, nous avons les huit heures et que nous aurons peut-être les quarante heures. Je le reconnais sincèrement et je m'incline bien bas devant eux. Mais, camarade Bard, où tu as eu, j'estime, des propos non appropriés, c'est quand tu viens dire que devant l'apathie de la masse, il n'y a rien à faire. Permetts-moi de t'indiquer que lorsque nous disons qu'il faut faire un pas à gauche et que la C.G.T. doit être plus active, cela veut dire qu'il faut réveiller ceux-là et non dresser les fonctionnaires contre l'industrie privée. Pour confirmer le langage de Bard qui déclare : les vieux ont souffert, les jeunes en bénéficient maintenant, je dis que l'avenir est sombre quand on voit ce qui s'est passé dans le pays voisin, l'Allemagne, où les organisations ouvrières ont été écrasées et anéanties et que c'est cela que nous ne voulons pas. Nous disons, nous les jeunes, qu'il faut défendre les avantages arrachés par les vieux. Si nous ne faisons pas un pas à gauche, si on n'essaie pas de faire de la C.G.T. une organisation prête à se défendre par tous les moyens, les jeunes seront écrasés et les avantages arrachés par les vieux seront engloutis par la catastrophe. (*Applaudissements.*)

Maintenant, camarades, si je suis d'accord que la C.G.T. mandate, — que ce soit Jouhaux ou un autre — au Bureau International du Travail, je pense aussi qu'il faut faire quelque chose à la base, auprès de la masse, parce que sans la masse, il n'y a rien à faire. Ainsi que je l'ai déclaré au Conseil syndical, je ne reproche pas les centaines de mille francs qui ont été dépensés pour la propagande, j'estime qu'ils ont été justifiés; il faut aller toucher la masse, toucher les paysans, aller partout où il y a des ouvriers et, surtout camarades, si nous ne faisons pas l'action nécessaire, la propagande en ce moment, il y a toutes sortes d'organisations, telle la Ligue des contribuables, — vous savez par qui elle est dirigée, — si nous ne voulons pas faire ce pas vers la gauche, vers la masse, eux ils le feront. C'est pour cela que je dis qu'il faut aller toujours en avant et vers la gauche, et prendre le taureau par les cornes; voilà la situation.

Maintenant, camarades, je voudrais toucher un autre point, une autre question qui est liée à la propagande, c'est le journal, question importante, surtout dans une organisation telle que notre C.G.T. qui groupe plus de 800.000 membres. Je dis qu'il est indispensable qu'on ait un organe officiel, parce que pour moi, si la parole est utile, le journal est indispensable pour servir de liaison entre la masse des diverses contrées et même des divers pays. C'est pour cela que je dis aux responsables qu'il faut à tout prix que cet organe vive. Certes, je le reconnais, il n'est pas parfait, mais on n'a qu'à le modifier, qu'à lui donner un attrait pour que la masse s'y intéresse,

parce qu'il est inadmissible, comme l'a déclaré un militant ce matin, que le *Populaire* ait plus de 40.000 abonnés, tandis que le *Peuple* n'en a que quelques mille. Il faut être plus actifs et aller vers la gauche. Sans journal, notre propagande sera perdue d'avance.

Mais il y a aussi des critiques à faire sur le contenu de ce journal. Camarades, je vous ai déclaré en toute franchise que je suis un ex-minoritaire, mais je demanderai au camarade qui est responsable de la rubrique « Ripostes » de s'abstenir, de ne répondre par exemple qu'une fois ou deux par semaine pour concrétiser quelques faits précis, parce que, en répondant tous les jours, on donne de l'importance à un organisme mourant. Je demande que le journal *Le Peuple* soit modifié, à seule fin de lui donner plus d'attrait et d'encourager à le lire l'ensemble des syndiqués. Je demanderais également que dans ce journal il y ait une tribune libre pour que chaque camarade puisse exposer ses conceptions et dire comment il entend la lutte revendicative.

Je reviens maintenant à une autre question, la dernière : l'unité syndicale. Eh bien ! oui, camarades, tout le monde est d'accord pour la réclamer, mais, hélas ! si c'est un rêve, je dois dire qu'entre le rêve et la réalité, il y a un monde, un fossé. Si nous, militants syndicalistes révolutionnaires, nous sommes d'accord pour reconnaître que sans cette cohésion, sans cette unité, sans le concours de la masse, on ne peut engager aucune action virile ; si nous sommes de chauds partisans de l'unité syndicale, il faut bien reconnaître, comme l'a dit un orateur ce matin, qu'avant de se marier, il faut être deux et si la C.G.T. est d'accord pour réaliser l'unité, la maison d'à-côté n'en veut plus. Pourquoi n'y a-t-il rien à faire ? Pour un militant un peu averti, la question est simple : en 1927, les Monmousseau et autres étaient partisans de l'unité et du Congrès de fusion, parce qu'ils avaient l'arrière-pensée d'avoir la majorité. Comme ils sont sûrs d'être battus, car si toutefois on discute, si on applique la démocratie pour la désignation d'un Bureau, ils sont fatalement écrasés, parce que, qu'on le veuille ou non, 100.000 syndiqués ou 150.000 n'ont pas la prétention de diriger 850.000 syndiqués, c'est pour ça qu'ils ne veulent plus de l'unité. C'est un duel entre deux points de vue, le point de vue catalogué réformiste et le point de vue catalogué révolutionnaire. S'il y a un travail de fait en profondeur, la masse suivra ses chefs, les chefs qui seront dignes de l'entraîner à la bataille et à la victoire, les chefs qui seront toujours à sa disposition, ceux qui sont les plus dévoués et qui ont réellement foi dans l'avenir du mouvement ouvrier.

Cela fait quatorze ans que je milite, j'ai la prétention d'être aussi actif que n'importe lequel de la maison d'à-côté. Je vous fais cet appel suprême, c'est un duel entre eux et nous. Si nous voulons dire que nous avons la masse, il faut faire le travail nécessaire et l'unité sera réaliisée dans peu de temps. En avant pour l'unité, en avant pour la lutte revendicative, avec les chefs, s'ils le veulent, et sans eux s'il le faut.

GUIRAUD. — Je demande aux commissaires de la salle de bien vouloir ramasser rapidement les bulletins sur la constitution des Commissions. Il ne faut pas les laisser sur la table ce soir, non pas qu'on puisse toucher aux dossiers, au contraire, vous pouvez les laisser sur la table et y enfermer vos papiers. D'autre part, je rappelle aux congressistes qu'ils doivent présenter leur carte au contrôle. A midi, un camarade a répondu au commissaire qui lui demandait sa carte : je suis secrétaire fédéral. Cela ne se voit pas sur le front, c'est peut-être un honneur comme d'être secrétaire d'Union départementale. J'ai comme habitude de m'incliner et je vous demande d'en faire autant.

Il y a, ici, une exposition d'art pictural. Ce sont des artistes qui ont peint le travail, ces camarades ont exposé leurs œuvres. Je demande aux congressistes, non pas pendant les séances, mais avant ou après, d'aller voir cette exposition et de faire honneur à ces artistes. Ce sont des travailleurs, ils se sont préoccupés des travailleurs. D'autre part, s'ils ont exposé des peintures, c'est avec l'espoir d'en vendre, mais elles sont généralement chères. Je demande au Congrès, pour faire plaisir aux artistes, que nous ne devons pas abandonner puisqu'ils mettent leur talent à la disposition de la classe ouvrière, l'autorisation d'organiser une tombola à 10 francs le billet; en prendra qui voudra, de façon à ce que plusieurs toiles soient gagnées par des congressistes. Espérons que ce ne seront pas les parisiens qui les gagneront, mais que nos camarades de province retourneront chez eux avec une peinture représentant le symbole du travail. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il m'est parvenu une demande de clôture sur la discussion du rapport moral après que les orateurs inscrits auront pris la parole. Je vous annonce qu'il y a dix camarades inscrits. Y a-t-il des camarades qui demandent la parole sur cette question?

JEANNIN. — On ne peut pas rayer les camarades inscrits, mais il en est un certain nombre qui retraceront, en ce qui concerne le rapport moral, des critiques déjà faites à cette tribune. Il est inutile de faire des redites, comme nous en avons déjà entendues. Je propose donc que les camarades inscrits se réunissent et désignent parmi eux les camarades qui seront susceptibles de traduire leur opinion. Je pense que cela peut donner satisfaction.

LE PRÉSIDENT. — Contrairement à ce que j'avais annoncé tout à l'heure, c'est onze camarades qui sont inscrits.

CAPOCCI. — Je demande qu'en tout état de cause, on puisse voter demain soir sur le rapport moral.

LE PRÉSIDENT. — Vous avez entendu les propositions de Jeannin et de Capocci. Il me parvient une nouvelle demande, ce qui porte le nombre à 12; en voilà une autre, ça fait 13.

La proposition de Capocci demande que, quoi qu'il en soit, la discussion permette le vote sur le rapport moral demain soir. Que ceux qui sont partisans de la proposition de Jeannin et de Capocci le manifestent en levant la main. (*Cette proposition est adoptée.*)

En conséquence, les camarades dont je vais appeler les noms sont invités à se réunir pour désigner les camarades qui prendront la parole en leur nom.

Le camarade Vivier demande à parler ce soir. (*Protestations dans la salle.*)

DICHAMP. — Je demande également qu'on limite le temps de parole à chacun. Il est possible que les délégués soient particulièrement mandatés et qu'ils ne puissent pas en déléguer d'autres pour transmettre leur façon de penser. Il serait plus utile de limiter le temps de parole de chacun et de permettre que tous ceux qui ont un point de vue à apporter puissent s'exprimer.

JOUHAUX. — Camarades, ce n'est pas moi qui interviendrai dans la décision que vous avez à prendre. Vous êtes libres de suivre ou la procédure indiquée par Jeannin, ou celle qui vient d'être exprimée. Je tiens cependant à vous dire que le Congrès doit se clôturer vendredi soir et qu'il y a, à

possible de bâcler, permettez-moi l'expression, en quelques instants. Le Congrès doit prendre des décisions en connaissance de cause, car elles l'ordre du jour de ce Congrès, un certain nombre de questions qu'il n'est pas engagé la responsabilité des uns et des autres et il faut permettre que les Commissions puissent d'abord fonctionner et que le Congrès lui-même puisse sanctionner les décisions prises par ces Commissions. Il y a donc utilité en quelque sorte, à réglementer la discussion et c'est dans cet esprit que vous devez vous prononcer. Par conséquent, il y a une proposition, je prends la plus large, qui est celle de limiter le temps de parole et de donner la parole à tous ceux qui la demanderont. Limiter le temps de parole dans notre Congrès? En théorie, oui; en pratique, non. C'est peut-être difficile, mais vous êtes libres de décider. Je mets donc cette proposition aux voix comme étant la plus large et je vous demande de vous prononcer à son sujet. Si elle est rejetée, nous reprendrons la proposition Jeannin. Par conséquent, que ceux qui sont partisans de donner la parole à tous ceux qui la demanderont, en limitant le temps de parole, veuillent bien le manifester en levant la main.

UN DÉLÉGUÉ. — A ceux qui sont inscrits.

JOUHAUX. — Je m'explique et je dis au Congrès : Il y a une proposition qui est faite de limiter le temps de parole en donnant la parole à tous ceux qui la demanderont. C'est la proposition, je la mets aux voix. Est-ce que le Congrès est partisan de cette proposition? Que ceux qui en sont partisans veuillent bien le manifester en levant la main.

Baissez les mains, camarades.

Avis contraires?

Par conséquent, la grande majorité rejette cette proposition.

Je propose alors : Le Congrès est-il d'avis de suivre la procédure indiquée par Jeannin, c'est-à-dire de demander aux camarades qui sont inscrits, y compris notre camarade Vivier, de se réunir et d'examiner entre eux si la discussion ne pourrait pas être écourtée en ne demandant la parole que pour quelques-uns d'entre eux. Est-ce que le Congrès...

GRANOUX. — Il y a une contre-proposition!

JOUHAUX. — Camarades, je vais faire une proposition plus directe et plus nette. Il y a à l'heure actuelle une liste d'orateurs qui a été close par un vote de vous. Je vous propose que tous les orateurs qui sont inscrits prennent la parole au maximum un quart d'heure (*applaudissements*), et je vous demande, maintenant que vous prenez cette décision, de la faire respecter. (*Très bien.*)

Le Congrès est-il partisan de cette proposition?

Oui.

Par conséquent, la proposition est acceptée, et nous pouvons, ce soir, lever la séance, mais pas avant de vous avoir communiqué le Bureau pour demain. Nous vous proposons : comme Président, notre camarade Savoie; comme assesseurs, nos camarades Vandeputte et Chauffard. Le Congrès est-il partisan de ce Bureau?

Oui.

Maintenant, camarades, j'ai ce matin fait une omission très grave, et je m'en repens très sincèrement. J'ai oublié, à l'ouverture de notre Congrès, de vous demander de manifester un hommage de souvenir à l'égard de ceux des nôtres qui sont disparus depuis notre dernier Congrès. Nous avons une

liste, malheureusement longue. Si j'en oublie, vous voudrez bien m'en excuser. Dans la manifestation du Congrès, ils ne seront pas oubliés.

Marius BLANCHARD, secrétaire-trésorier de la Fédération des Métaux, membre de la C. A. confédérale, décédé le 30 octobre 1931.

Edmond VIGNAUD, secrétaire de la Fédération des Ports et Docks, décédé le 26 décembre 1931.

Eugène AUDINET, ancien secrétaire de l'U. D. de la Vienne et de la Bourse du Travail de Poitiers, décédé le 26 mai 1932.

Louis CHARBONNIER, ancien trésorier de la Fédération du Bâtiment, décédé en mai 1932.

Amédée DASSE, secrétaire de l'U. D. de la Gironde, décédé le 26 juillet 1932.

Georges JOLLINIER, secrétaire de l'U. D. de la Charente-Inférieure, décédé le 1^{er} août 1932.

Armand LARATTE, ancien secrétaire de l'U. D. du Loiret, délégué à la propagande de la Fédération des Cheminots, décédé en octobre 1932.

Jules LAPIERRE, secrétaire adjoint de la Confédération, décédé le 13 février 1933.

Albert THOMAS, directeur du B. I. T., décédé le 7 mai 1932.

TURATI, proscrit italien, décédé le 30 mars 1932.

Claudio TREVES, proscrit italien, décédé le 10 juin 1932.

Je demande au Congrès de se lever pendant quelques instants pour manifester son souvenir en hommage à ces disparus.

Le Congrès tout entier se lève et observe une minute de silence.

Camarades, vous pouvez vous asseoir. Notre manifestation est faite, l'omission est réparée. J'espère que les uns et les autres m'en excuseront. Et maintenant, nous pouvons clore notre session de ce soir, en prenant rendez-vous pour demain matin à 10 heures précises.

DES CONGRÉSSISTES. — C'est trop tard !

JOUHAUX. — Vous voulez ouvrir la séance à 9 heures ?

Oui.

JOUHAUX. — Je ne demande pas mieux, mais je vous assure que la séance sera ouverte à 9 heures, quel que soit le nombre des présents. Et, j'ajoute, que les orateurs inscrits sur la liste, s'ils ne sont pas présents, seront passés et ils n'auront plus le droit à la parole. (*Très bien !*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance est levée.

MERCREDI 28 SEPTEMBRE

Séance du matin

Président : SAVOIE (Alimentation).

Assesseurs : CHEREAU (Ille-et-Vilaine), VANDEPUTTE (Textile).

LE PRÉSIDENT. — Camarades, je vous rappelle les dispositions qui ont été prises hier soir : la liste des orateurs est close et les orateurs ne pourront parler plus de quinze minutes. Je préviens les orateurs que sur cette mesure je serai très sévère. Lorsque les camarades auront parlé pendant dix minutes, je les avertirai qu'ils n'ont plus que cinq minutes, et au bout de ces cinq minutes je leur retirerai la parole.

J'ai sous les yeux les bulletins des camarades qui ont demandé la parole. Ils ne sont peut-être pas dans l'ordre où ils étaient hier soir, que les camarades ne s'en formalisent pas, ils seront tous assurés de parler. Comme premier bulletin qui se présente, je vois le nom du camarade Mesnard, des Employés de Bordeaux. Je l'invite à venir à la tribune.

MESNARD. — Camarades, je n'ai l'intention d'intervenir que très rapidement à cette tribune. Je n'ajouterai que le minimum de salive à celle dépensée déjà hier par nos camarades qui m'ont précédé.

Cependant, si j'éprouve le désir de m'expliquer devant ce Congrès, alors que depuis 1918 j'ai, pendant de longues heures, entendu sans rien dire l'ensemble des orateurs et surtout des habituels orateurs des Congrès fédéraux, c'est parce que j'estime que dans les circonstances présentes, il est utile que nous fassions, les uns et les autres, un examen objectif des faits, de telle sorte que nous ne soyons pas surpris demain par des problèmes qui n'ont pas été posés hier par la plupart des camarades qui sont intervenus sur le rapport moral.

Voyez-vous, camarades, ce Congrès siège sous le triple signe de la dépression économique, de la hantise du fascisme et de la hantise de la guerre.

J'ai entendu avec beaucoup d'attention les camarades intervenir sur le rapport moral, et je crois bien pouvoir dire, sans me tromper, que j'ai retrouvé, à propos des histoires du Bureau International du Travail et de la délégation de Jouhaux à la Société des Nations, les affirmations que nous avons entendues dans les Congrès qui avaient précédé le Congrès de scission de 1921.

Pour ce qui me concerne, j'approuve pleinement le rapport moral; je l'approuve de telle sorte que je ne veux même pas en discuter. Je suis pleinement d'accord avec lui à tous points de vue, et j'estime que l'effort fourni par le Bureau confédéral est un effort intéressant, utile et appréciable.

Je ne veux pas détailler cet effort, parce que je voudrais surtout examiner l'avenir, et ce en fonction du passé.

Lorsque je regarde à l'heure présente le mouvement syndical, je m'aperçois que nous avons ici, au sein de la C.G.T., près de la moitié de nos effectifs, peut-être plus de la moitié, qui sont constitués par nos camarades fonctionnaires et par nos camarades des différents services publics et concédés.

Je constate que ce qu'il était autrefois convenu d'appeler la classe ouvrière ne possède plus, dans un Congrès ouvrier, la majorité.

C'est ce qui m'inquiète passablement en ce moment où il est indispensable que la classe ouvrière ne fasse pas montre d'indifférence.

J'ai l'impression, quand je regarde les problèmes posés du point de vue syndical, que la classe ouvrière ne nous écoute plus avec autant d'attention qu'elle le faisait autrefois, il y a chez elle un certain scepticisme, une certaine amertume. J'ai l'impression que nos mots d'ordre syndicaux ne correspondent plus, dans les moments où nous sommes, à quelque chose qui chez elle provoquerait la vibration.

Cela m'inquiète à juste titre, lorsqu'on songe aux difficultés internationales qui peuvent se poser, qui se sont posées pour les classes ouvrières des différents pays, et je crois que c'est ceci qui aurait dû faire l'objet de notre attention au lieu de passer notre temps à savoir si le camarade Jouhaux doit ou ne doit pas rester à la Société des Nations, malgré l'importance que pose ce problème, mais non pas du point de vue de la personnalité même de Jouhaux.

Nous aurions dû examiner de quelle manière nous pourrions, au moment où nous sommes, reconquérir un très grand nombre d'éléments ouvriers que nous avons perdus, que le mouvement syndical communiste a perdu, qui ont été déçus, amertumés par le mouvement communiste, qui ne sont pas revenus au sein de la C.G.T. et ne reviendront sans doute pas, parce que, après avoir été entraînés dans une expérience, ils ne veulent peut-être pas en connaître une autre, si cette autre-là ne leur apparaît pas présenter les moyens d'action, les garanties suffisantes et quelque chose de nouveau.

Il y a aussi la jeunesse à laquelle, je crois, il faut penser de plus en plus. Cette jeunesse, qui est un peu partout excepté dans nos rangs, qui sans doute ne pense pas à grand'chose, qu'il s'agisse de la jeunesse ouvrière ou de la jeunesse des écoles, cette jeunesse qui peut jouer demain un rôle extrêmement important. En conséquence, je crois que notre mouvement syndical, pour connaître son maximum de puissance, doit essayer de trouver pour elle des formules d'action entraînant, le cas échéant de créer une idéologie révolutionnaire nouvelle, qui nous permette de voir venir dans nos syndicats un très grand nombre de jeunes, pour que la C.G.T. puisse représenter demain une grande force d'action et d'attraction.

Je ne veux pas rentrer dans le détail, puisque j'ai déjà parlé plus de cinq minutes et que mon temps est extrêmement réduit. Mais, lorsque je dis qu'il faut créer une idéologie révolutionnaire nouvelle, je crois qu'on ne peut le faire qu'autour d'un programme nouveau.

Il faudrait que le Bureau confédéral et la Commission administrative de demain puissent soumettre ce programme au pays ouvrier et à l'ensemble du pays d'ailleurs, parce que je n'entends pas faire à cette tribune un discours qui soit uniquement un discours de militant syndicaliste, le syndicalisme, je ne l'oublie pas, faisant partie de la nation.

Moi, qui avais accepté à l'origine cette formule, que le syndicalisme représentait l'intérêt général, parce qu'il représentait les intérêts des producteurs, je considère qu'au moment où nous sommes, le syndicalisme cherche à entraîner avec lui l'immense majorité de la classe ouvrière sur des formules d'action et d'ordre nouvelles, doit aboutir demain à la projection, sur le plan d'action publique, d'un programme d'action qui aboutisse, tout au moins, sur la classe ouvrière au même choc auquel le programme minimum de 1919 avait abouti en ce qui concerne notre mouvement syndical.

Je crois que la C.G.T., devant le désordre des événements et des choses, devant l'impuissance des hommes, on peut bien le dire, de tous les partis poli-

litiques, devant l'impuissance générale, devant le manque de courage et d'autorité des hommes de la bourgeoisie capitaliste, doit prendre, en fonction de son idéologie générale, en fonction de ses buts définitifs, des dispositions pour soumettre à ce pays un programme d'action qui fasse apparaître le syndicalisme comme la grande force capable de rénover et d'apporter dans l'économie l'ordre nécessaire pour que la classe ouvrière ne souffre pas elle-même du désordre capitaliste. (*Applaudissements.*)

Camarades, lorsque j'examine ce problème, je pense à la grande expérience tentée aux Etats-Unis d'Amérique, pour montrer à des militants syndicalistes, qui veulent réfléchir et penser, que des hommes qui ont examiné avec attention les problèmes économiques qui sont posés, aboutissent, non pas à des solutions théoriques voisines des nôtres, mais à des solutions qui servent dans l'ensemble les intérêts de la classe ouvrière et apportent de grandes espérances.

Il faudrait que le programme confédéral de demain, parce que je me préoccupe beaucoup plus de demain que du passé, aboutisse à la même commotion, tout au moins sur la classe ouvrière, que celle obtenue depuis quelques mois sur les Etats-Unis d'Amérique, par les formules mises en application par le Président Roosevelt. Il faut, autant que possible, que cela soit fait de façon particulière dans le cadre national, et si j'emploie le mot de cadre national, c'est parce que je suis obligé de constater que les conférences internationales de réorganisation de l'économie européenne ont fait faillite, que les formules que nous autres, militants syndicalistes, attendions sur tous les terrains pour essayer de sauvegarder notre propre économie nationale par les accords internationaux, nous ne pouvons plus y compter après l'échec de la Conférence internationale.

Le parlement a pris des mesures de toutes sortes dans ce pays, des mesures de contingents, des mesures douanières; on a abouti à une économie qui est maintenant une économie fermée. On l'a fait évidemment au bénéfice du commerce et de l'industrie française à certaines heures, parce qu'il fallait protéger nos produits manufacturés ou nos produits agricoles. Il faut cependant en tenir compte, même pour la classe ouvrière, puisque aussi bien sur un certain nombre de points et de terrains, c'était aussi les salaires ouvriers qu'on défendait. Mais, si alors on fait dans ce pays une économie fermée, il faut que notre mouvement syndical ait une action et un programme intérieurs qui soient en concordance avec cette économie fermée, et il ne faut pas que cette dernière se fasse au seul bénéfice du commerce et de l'industrie français.

J'évoque très rapidement la définition de ce programme d'action. Je ne peux pas rentrer dans le détail. Si hier soir le Congrès n'avait pas pris la décision brutale, après avoir laissé certains camarades parler une heure, de ne plus laisser parler les autres qu'un quart d'heure, j'aurais pu apporter certaines précisions. Je ne tiens, pour aujourd'hui, qu'à poser le plan d'ensemble.

Ce programme, que nous devons mettre debout le plus rapidement possible, ne doit pas seulement être projeté sur le terrain de l'opinion publique, sur le terrain proprement dit de l'action ouvrière, il doit être projeté sur le terrain de l'action parlementaire; les parlementaires de ce pays, et surtout les parlementaires de gauche, doivent être saisis des intentions et de la volonté confédérales.

Voyez-vous, lorsqu'on opère en simple électeur, et lorsqu'on regarde certaines décisions de Congrès politique, on constate que les plus grands et petits partis de gauche ont tous accepté les formules de la C.G.T. et sont solidaires du programme de la C.G.T. L'heure est venue, après avoir pesé

nos positions, d'aller trouver ces partis pour leur demander si les affirmations théoriques de leurs Congrès, ils sont décidés à les faire entrer dans le domaine de l'application pratique sur le terrain parlementaire. (*Applaudissements.*)

Si je dis ces choses, c'est parce que je rejoins en même temps par là la préoccupation de la lutte anti-fasciste.

Voyez-vous, camarades, ne nous faisons pas d'illusion, le meilleur moyen de lutter contre le fascisme, c'est encore d'empêcher la démocratie politique de faire faillite. Si vous n'empêchez pas la démocratie politique de faire faillite, vous irez au fascisme. Et votre démocratie politique fera faillite dans la mesure où elle n'apportera pas à la classe ouvrière les revendications qu'elle attend, dont elle a besoin. (*Applaudissements.*)

J'en ai presque terminé, et je me résume avant tout : programme d'action générale, programme d'action qui soit dynamique, qui essaie de provoquer sur ce pays une grande commotion, qui fasse apparaître le mouvement syndical comme l'une des grandes forces d'ordre moderne.

Et puis, en ce qui concerne la délégation de notre camarade Jouhaux à la Société des Nations, je suis un peu ému et un peu étonné que la question soit posée à nouveau. Alors, des camarades, tous les deux ans, vont venir dire aux militants syndicalistes : « Il faut que le camarade Jouhaux se retire de la Société des Nations », parce que le camarade Jouhaux compromet, paraît-il, les intérêts de la classe ouvrière ! Qu'est-ce que c'est que cette histoire !

Où est-ce que le camarade Jouhaux, siégeant au sein de la Société des Nations, compromet les intérêts de la classe ouvrière française ?

Je veux rappeler à l'ensemble du Congrès, qu'il y a quelques semaines, dans cette même salle, la Commission mixte de la F.S.I. et de l'I.O.S. a mis sur pied une résolution, approuvée par la Conférence Internationale, acceptant la définition de l'agresseur, dans le cas de guerre, par l'arbitrage. C'est donc au moment même où les deux grandes organisations ouvrières et syndicales du monde entier acceptent de laisser jouer ce rôle à la Société des Nations, c'est donc à l'instant où il serait possible d'aboutir dans le cadre d'une résolution de Genève à la définition pratique de celui qui serait responsable de la guerre, c'est donc à l'heure où votre organisation internationale a pris ces décisions extrêmement importantes, que vous demandez à ceux qui peuvent agir utilement dans ce sens d'abandonner Genève ! C'est inconcevable !

Voyez-vous, nous n'avons peut-être pas beaucoup confiance les uns et les autres dans cet organisme qu'est la Société des Nations, qui avait, sans doute, en 1919, suscité de nombreux espoirs, seulement vous pouvez tourner, retourner, virer, revirer autour de la question, tous ceux qui sont intervenus à cette tribune n'ont encore rien pu apporter à la place de la Société des Nations. (*Très bien, applaudissements.*)

Comme on ne peut rien apporter à la place, comme si nous nous retirons d'un organisme où, après tout, on peut faire entendre avec utilité la voix du monde ouvrier, après nous n'avons plus rien ; c'est pourquoi, personnellement, je demande au Congrès, pour tout au moins se servir d'une tribune internationale, pour signaler les dangers de guerre, les méfaits des nationalismes dans tous les pays, pour qu'au moins nous ayons le suprême espoir, la suprême ressource de la plus grande tribune internationale, de laisser notre camarade Jouhaux continuer, non pas au nom du gouvernement français, mais au nom de la classe ouvrière française, l'effort qui a été le sien jusqu'à maintenant, parce qu'il n'y a pas d'autres moyens pour nous à l'heure :

présente, et parce que nous ne pouvons pas faire autre chose. (*Applaudissements.*)

Voilà les très simples observations que je voulais présenter devant ce Congrès. J'espère d'ailleurs qu'en nous répondant, notre camarade Jouhaux mettra au point toutes questions utiles.

Encore un dernier mot. Ce que je ne voudrais plus entendre dire à la tribune, ce sont des mots comme ceux de « barrer à gauche », parce que si cela représente une formule d'action, je voudrais bien savoir où sont ceux qui barrent à gauche. Généralement, ceux qui tiennent les discours les plus extrémistes sont les plus lâches dans l'action! (*Applaudissements et protestations, mouvements divers.*)

Je m'étonne de l'émotion du Congrès, parce que, jusqu'à nouvel ordre, je n'ai voulu viser aucun camarade du Congrès. Mais je veux redire quand même à nos camarades que la formule de « barrer à gauche », n'en est pas une; ce n'est pas ce qui permettra demain à notre mouvement syndical de trouver les éléments d'action nécessaires.

La dernière constatation que je fais, c'est qu'en face de l'action du Bureau confédéral, on a dit : « barrons à gauche », mais que personne n'a rien apporté de positif, ni rien de précis pour demain. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Denis, du Syndicat des Cheminots de Châlons-sur-Marne.

DENIS. — Camarades, on a écrit dans nos journaux, on a dit dans nos meetings, que pour arrêter la guerre, il faudrait empêcher la haine des peuples, et qu'il faudrait que les hommes apprennent à se connaître. Eh bien ! pour faire l'unité, si l'on empêche les hommes de se rencontrer, ce sera comme pour la paix, nous ne la réaliserons jamais. Le délégué des mineurs a constaté qu'il n'y avait presque personne dans ses réunions. Dans notre contrée, c'est la même chose, les syndiqués ne répondent plus à nos appels. A Châlons-sur-Marne, pour que les syndiqués viennent dans les réunions, nous avons admis une nouvelle formule, c'est-à-dire que nous avons essayé, au Premier Mai, de faire une réunion commune entre unitaires et confédérés. Je tiens à vous dire que le succès a été total, puisque les années passées quand nous organisions un Premier Mai, quand le maximum des auditeurs était de trente, c'était un succès; le Premier Mai 1933, par contre, nous avons quatre cents auditeurs. Je tiens à vous dire que nous avons fait une demande régulière d'orateurs à la C.G.T., en lui indiquant que ni l'un ni l'autre des orateurs n'apporterait des griefs ni contre l'une ni contre l'autre C.G.T. On parle beaucoup de l'unité, on fait des articles sur l'unité, mais jamais on ne cherche à la réaliser. J'estime que dans les réunions communes, lorsque les orateurs parlent contre le capitalisme, ils éduquent la classe ouvrière. Lorsque la C.G.T. ou la C.G.T.U. font des réunions et qu'elles parlent devant des banquettes vides, elles n'éduquent personne. Je demanderais donc que dans l'avenir, on autorise à la C.G.T. des réunions communes entre confédérés et unitaires. Je crois que c'est le seul moyen de réaliser l'unité. Je demanderais aussi au Congrès, s'il ne serait pas possible d'envoyer une délégation au Congrès de la C.G.T.U. (*Protestations dans la salle.*)

Camarades, on parle d'unité, mais l'on ne veut rien faire. Je ne m'occupe pas des bolchevistes, mais vous pouvez demander au camarade qui est venu faire la réunion à Châlons-sur-Marne, si ça n'a pas été un succès. J'estime que si nous voulons l'unité, tous les moyens sont bons. Nous n'empêcherons pas la guerre avec la division ouvrière; vous n'empêcherez pas le fascisme avec la division ouvrière. En 1923, la C.G.T. allemande comptait 8 millions

d'adhérents, et, en 1933, elle n'en comptait plus que 2 millions. La C.G.T. compte peut-être 800.000 cotisants, mais elle ne compte pas beaucoup de syndicalistes. (*Vives protestations dans la salle.*)

Si les adhérents étaient des syndicalistes, lors de l'organisation d'un meeting le Premier Mai, ce n'est pas trente ou quarante camarades qui répondraient à l'appel, mais la totalité des syndiqués, c'est ce qui prouve que la masse se désintéresse de l'action du syndicalisme. Vous avez du monde dans vos réunions corporatives, mais dans les réunions générales, il n'y a personne. Je vous demande que la proposition de l'Union locale confédérée et du Syndicat des Cheminots soit prise en considération, et que là où il est possible de faire des réunions communes, on les autorise.

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole au camarade Eisenring, je rappelle aux secrétaires des Unions départementales de la Haute-Vienne, de la Charente, de la Corse, de la Moselle, du Rhône, de la Seine-Inférieure et du Tarn, qu'ils doivent se rendre à la Commission des mandats, au premier étage.

DELSOL. (*du Syndicat du Gaz de Banlieue*). — Camarades, je n'ai pas l'intention de renouveler ici des critiques qui ont été faites hier par des camarades à cette tribune. Je voudrais, néanmoins, développer la partie constructive d'une résolution votée par mon organisation, au sujet de la Société des Nations. Nous en sommes les adversaires, et nous avons constaté hier avec plaisir que, sans gants, le camarade Vivès a demandé au Congrès que le camarade Jouhaux ne soit pas délégué à Genève. Des applaudissements du Congrès nous ont montré qu'il était d'accord avec nous. Le camarade Milan, lui, voudrait accorder encore un certain délai, mais tout en reconnaissant tout de même qu'il ne fallait rien espérer. Alors, pourquoi donc continuer la comédie. Nous pensons, nous, qu'il faut, dès maintenant, rompre avec Genève. Je demande, à seule fin d'être d'accord avec le Congrès, je demande au camarade Jouhaux de poser la question, mais très précise, au Congrès. Faut-il qu'il aille à Genève, ou faut-il rompre immédiatement? Ainsi, nous serons fixés, s'il retournait à Genève ce serait avec un mandat du Congrès, mais j'espère que le Congrès aura compris qu'il est inutile de continuer la discussion à Genève.

Nous sommes aussi les adversaires de la collaboration de la C.G.T. au B.I.T. (nous disons au B.I.T.). Depuis neuf ou dix ans que nos camarades collaborent, cela n'a rien donné. Quels en sont les résultats? Nous disons, nous, que la classe ouvrière, si elle est fortement organisée dans le pays, c'est elle qui fait appliquer les revendications. Voulez-vous un exemple? La journée de huit heures est votée dans ce pays depuis 1919; or, à côté de nous, à Issy, chez Renault, la semaine dernière, à l'atelier 213, les ouvriers faisaient treize heures par jour; ils ont même travaillé dimanche dernier.

Ce n'est pas la faute au B.I.T. évidemment, comme on me souffle par derrière, mais il est certain que, en collaborant au B.I.T., on donne l'impression que la masse ouvrière n'a pas à se déranger. On la renvoie au B.I.T. Or, nous ne doutons pas que les camarades qui y prennent la parole fassent de leur mieux, mais ils ne peuvent rien parce qu'il n'y a rien à faire. Il n'y a qu'à compter sur l'action de la masse ouvrière.

Camarades, hier à cette tribune, des camarades, et spécialement le camarade Bard, ont préconisé un coup de barre à droite. Nous, nous pensons, qu'il faudrait donner un coup de barre à gauche. Hier, ce matin, le camarade Mesnard est venu défendre un point de vue, le point de vue qui nous avait été annoncé hier dans un journal, *Notre Temps*; le point de vue des

camarades qu'on a appelé dans un parti les néo-socialistes. (*Applaudissements.*) Nous, nous ne sommes pas pour les aventures, nous pensons qu'en effet la C.G.T. doit mener une action virile, et je voudrais dire ce que nous entendons par action virile.

Nous pensons que la C.G.T. devrait mener une grande campagne dans le pays avec, à l'ordre du jour, les questions qui intéressent la classe ouvrière, des questions concrètes, et nous prenons comme exemple la semaine de quarante heures, nous prenons aussi le respect de la journée de huit heures. Nous voudrions également qu'on dise un mot sur les heures supplémentaires faites dans différentes industries. Nous voudrions aussi, parce que cela intéresse toute la classe ouvrière, qu'on fasse état du cumul. Il ne manque pas de retraités militaires ou autres, qui travaillent dans les Administrations de l'Etat et dans l'industrie privée. Or, il faut se dresser vigoureusement contre cela. Nous voudrions aussi qu'on mène une sérieuse bataille pour que l'âge de la retraite des assurés sociaux soit ramené de 60 à 55 ans, car puisqu'il y a une crise, crise qui fera que même après la reprise il y aura au moins un tiers des travailleurs qui ne pourront pas trouver d'emploi, du fait du progrès, il faut chercher à vider des ateliers et des usines des hommes qui pourraient disposer d'une retraite.

Nous voudrions aussi que la C.G.T. appuie de toutes ses forces nos camarades instituteurs dans l'attaque gouvernementale, attaque qui, après la rupture du contrat par l'Etat, essaie de porter la retraite de 55 à 60 ans. En ce qui concerne cette violation du contrat par l'Etat, il faudrait que la C.G.T. dise son mot.

Contre la guerre, je suis en accord avec l'exposé qu'a développé ici le camarade Vivès. Mais, jusqu'à présent, et c'est par oubli, il y a une guerre qui existe et dont personne n'a parlé, c'est la guerre du Maroc. Il y a tous les jours des soldats qui tombent; or, tout de même, il faudrait bien que le Congrès de la C.G.T. proteste contre la guerre du Maroc. (*Applaudissements.*) Et nous avons constaté que chaque fois qu'un certain parti politique, dit de gauche, arrive au pouvoir, la guerre du Maroc ne manque pas de reprendre. Il faut croire qu'il y a derrière ce parti des forces économiques puissantes qui ont de gros intérêts au Maroc. Nous n'avons pas à les ménager, qu'ils s'appellent de gauche ou de droite. Dans cette campagne de meetings, dont je parlais tout à l'heure en parlant contre la guerre, il faut demander la réduction des dépenses militaires, la suppression des armées de métier et, je n'aurais pas besoin de le dire ici, parce que Le Pen l'a fait avec vigueur hier, quel est le rôle que jouent dans ce pays les gardes mobiles. Or, il faudrait tout de même que nous disions ce que nous pensons. Nous savons très nettement que les armées de métier se dressent toujours contre le prolétariat.

Je voudrais également dire quelques mots sur le fascisme. Tout d'abord une question se pose : Y a-t-il danger de fascisme dans ce pays? Nous pensons que oui, parce qu'il y a un grand désarroi dans les esprits, les classes moyennes sont désemparées et, malheureusement la classe ouvrière ne s'en rend pas compte. Il ne faut pas sous-estimer l'action des commerçants qui est aidée par les agriculteurs. Il pourrait très bien se faire que demain, les chômeurs, les mécontents, les aigris, les petits rentiers ruinés s'agglutinent à ce mouvement. Or, c'est à nous d'éclairer cette masse et de lui dire qu'elle se trompe, et de faire, pour cela, l'action nécessaire.

Or, qu'entendez-vous par action nécessaire. Nous estimons que chaque fois qu'il y a une réunion de la Ligue des Contribuables, nous devrions lui apporter la contradiction. Il faudrait appeler la masse ouvrière à y assister et défendre là notre point de vue. Il est certain que cette masse de désém-

parés, si elle voit une C.G.T. active, énergique, parcourant le pays, montrant que nous ne sommes pas disposés à nous laisser faire, il est certain que cette masse amorphe, qui a l'habitude de rejoindre l'action rapide, au lieu d'aller vers le fascisme viendra à la C.G.T. si elle apporte quelque chose.

Il faut une action vigoureuse de la C.G.T. C'est cette action que nous demandons depuis longtemps. Et quand on nous dit que la classe ouvrière est amorphe, eh bien ! camarades, nous n'allons pas dire ici, parce qu'on s'en rend compte, que les ouvriers répondent toujours à notre appel, mais il s'agit de secouer cette masse. Or, nous ne pouvons la secouer qu'en créant dans l'opinion publique une atmosphère en faveur de la C.G.T.

Et, il y a aussi ce point, que si nous savons faire cette action vigoureuse que nous préconisons, des braves bougres qui sont à la C.G.T.U. — il ne faut pas croire que tous les camarades qui sont à la C.G.T.U. sont des fanatiques, il y en a qui sincèrement préconisent l'unité syndicale — une action comme celle que je viens de définir aurait l'avantage de montrer la C.G.T. comme un organisme, une Centrale syndicale désirant travailler fortement contre le capitalisme, la C.G.T. deviendrait un aimant qui attire la masse ouvrière.

Je voudrais dire également un mot sur l'unité syndicale. J'ai lu, comme tous les camarades, la résolution présentée par les Correcteurs. Elle ne me donne pas entièrement satisfaction, parce que c'est un peu vague un Congrès l'année prochaine. Je préfère le point de vue développé ici par le camarade Thomas qui, lui, préconise un Congrès de fusion. Si, par exemple, dans une résolution votée ici, nous disions, si la C.G.T. demandait que la C.G.T.U. soit dissoute avant janvier, qu'il y ait promesse formelle dans la résolution, qu'avant septembre prochain, un Congrès de fusion se réunirait et on saurait la décider de l'orientation syndicale future, je pense que c'est dans ce sens-là que nous devrions œuvrer pour travailler utilement à la réalisation de l'unité syndicale.

Camarades, j'ai encore une minute, je vais vous donner lecture de la résolution votée dans notre organisation.

Pour donner au syndicalisme ouvrier une vigueur nouvelle et en l'absence de résultats positifs, le Congrès confédéral décide d'imprimer désormais à l'action de la C.G.T. *une orientation différente de celle dont le rapport moral est l'expression.*

Repoussant ledit rapport, le Congrès déclare que son vote signifie que le syndicalisme reprend son indépendance vis-à-vis de toutes les formations gouvernementales et notamment que la C.G.T. ne saurait être associée plus longtemps à l'impuissance de la Société des Nations.

Le Congrès confirme que la semaine de quarante heures sans réduction du salaire est une revendication essentielle et urgente du prolétariat et, en présence de l'incapacité du Bureau International du Travail à lui faire droit, décide qu'en réponse à l'ajournement du projet de convention, la C.G.T. quitte ledit bureau et consacre tous ses efforts à l'action ouvrière, seule efficace.

Il importe que la C.G.T. redevienne une centrale d'énergie et qu'en tous les domaines, indépendante de tous les partis, elle se trouve à la pointe du combat du monde du travail. A cette condition, la reconstitution de l'unité syndicale fera un nouveau pas en avant.

Dans ce but et préoccupé des dangers les plus immédiats, le Congrès décide d'instituer auprès de la Commission Administrative et sous sa responsabilité, trois Commissions permanentes d'étude et d'action avec les objectifs ci-après :

1° Défense du prolétariat dans la crise : propagande et action pour la semaine de quarante heures, pour la défense des salaires et contre le chômage; grèves et grandes revendications;

2° Lutte contre la guerre et contre le militarisme : campagne pour la réduction

des budgets militaires, affirmation de l'opinion ouvrière sur les problèmes internationaux, organisation de la riposte du prolétariat à toute guerre;

3° Lutte préventive contre le danger fasciste en France : action vigoureuse contre les tentatives des associations profascistes de contribuables et de commerçants, défense de la liberté d'opinion et d'organisation.

Il appartiendra à ces Commissions de faire, avec l'aide du quotidien confédéral et sous la direction du Bureau et de la Commission Administrative, les efforts nécessaires pour que les ouvriers de ce pays reprennent confiance en leurs propres forces.

En liaison avec la défense des traitements des fonctionnaires et travailleurs des Services publics, le Congrès décide à titre de première mesure une vaste campagne confédérale contre la réduction des salaires, pour la semaine de quarante heures et contre le chômage : du 15 au 31 octobre prochain, un meeting sera organisé par la C.G.T. dans chaque centre ouvrier du pays. Un appel sera adressé à tous les travailleurs et travailleuses pour qu'ils rejoignent la C.G.T. seul organe de leur défense et de leur émancipation. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Nous mettons cela avec les autres résolutions renvoyées à la Commission des résolutions.

CLERC (*Cheminots de Bécon-les-Bruyères*). — Camarades, j'ai écouté depuis hier matin, avec attention, les interventions des différents orateurs qui se sont succédé à cette tribune. J'aurais aimé, quand même, voir plus de camarades de la base intervenir à ce Congrès, car si nos camarades secrétaires de Fédérations ont eu la possibilité de s'exprimer pendant une heure, il aurait été nécessaire, pour le Bureau confédéral même, de connaître l'état d'esprit des camarades de la base. Ils sont plus qualifiés pour le connaître, étant tous les jours au travail avec eux, connaissant leur état d'esprit, connaissant leurs désirs. Il aurait été nécessaire, que de nombreux camarades de la base, dans des interventions d'un quart d'heure, puissent apporter cet état d'esprit au Bureau confédéral, car l'état d'esprit d'une réunion publique est tout autre que celui des camarades sur le lieu du travail.

Les camarades qui se sont succédé ont abordé, non seulement le rapport moral, mais les tâches d'avenir. Nous, nous estimons que nous devrions faire une différenciation entre le rapport moral et l'orientation syndicale qui va sortir de ce Congrès. Dans mon Syndicat, nous nous sommes attachés à voter le contenu de ce rapport moral. Nous avons décidé de voter le rapport moral. Pourquoi? Parce qu'il s'agit de savoir si dans la période qui s'est écoulée entre deux Congrès, le Bureau confédéral a bien appliqué les décisions prises dans le dernier Congrès. Pour nous, le Bureau a appliqué les décisions que vous lui aviez indiquées et prises dans votre dernier Congrès, donc ne ne pouvons pas, quant à nous, voter contre le rapport moral. Mais nous apportons des réserves sur ce rapport moral. Tous les camarades qui se sont succédé, se sont déclarés de fervents partisans de l'indépendance du syndicalisme. Or, j'ai eu le regret de constater que pour une question économique, une question qui nous touche, nous syndicalistes : la semaine de quarante heures, j'aurais voulu voir la C.G.T. s'affirmer elle-même dans la propagande menée pour cette semaine de quarante heures. Or, les meetings qui ont été tenus à travers le pays, ont été tenus en liaison avec le Parti et la Ligue des Droits de l'Homme. Je ne suis pas adversaire des accords circonstanciels pour les buts politiques menés contre la guerre et contre le fascisme. Mais, pour une question comme la semaine de quarante heures, mener la propagande en liaison avec le Parti et la Ligue, pour moi, c'est une erreur. Vous connaissez tous, comme moi, la composition de la Ligue des Droits de l'Homme. Vous savez que dans cette Ligue il est des hommes sincères, mais il en est d'autres dont les aspirations économiques sont contraires aux intérêts de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Et j'aurais voulu que notre mouvement, en s'affirmant sur ce point, ne le fasse pas en liaison avec ces organismes d'à-côté, car nous n'avons rien à attendre d'eux. Nous ne devons compter que sur nous et sur notre force. On nous a demandé de former des groupes de défense. Dans mon Syndicat, les camarades se sont refusés à former ce groupe de défense. Ils se sont refusés, en indiquant que nous acceptons de former des groupes de défense pour aller défendre nos orateurs et la liberté de parole dans des réunions, mais nous n'entendons pas servir de paravent aux organismes d'à-côté qui, nous en avons eu la preuve au moment de la grève des fonctionnaires, au moment du vote de la diminution des salaires, ont laissé tomber les revendications primordiales de maintien des salaires des fonctionnaires. (*Applaudissements.*)

Et, sur ce point, je ferai un reproche également au Bureau sur cette grève des fonctionnaires. On me répondra, je le sais, que la grève a été menée en accord complet avec le Cartel confédéré des Services publics. Or, je suis d'une Fédération, la Fédération des Cheminots, qui, quand même, groupe cent mille adhérents : au moment du mouvement du 15 février, nous avions la possibilité, à la Fédération, d'affirmer la volonté de lutte des cheminots, d'épauler d'une manière plus effective le mouvement de nos camarades fonctionnaires. Nous ne l'avons pas fait, j'en fais l'aveu, mes camarades de la base en ont été étonnés. (*Protestions dans la salle.*) Au moment du mouvement des fonctionnaires, les instructions ont été celles-ci, on m'a répondu que c'était d'accord avec le Cartel, c'était, pour les Syndicats des Fonctionnaires, d'envoyer des télégrammes aux sénateurs et aux députés. Si vous appelez ça de l'action, libre à vous; moi, j'appelle ça de la rigolade. J'aurais voulu qu'on demande aux fonctionnaires, par une manifestation quelconque, — non pas un arrêt de travail s'il n'y avait pas possibilité de le faire — d'affirmer notre accord complet avec nos camarades fonctionnaires; ceux-ci seraient dans leur droit de dire, si demain nous étions touchés dans nos salaires, nous allons appliquer pour vous les mêmes méthodes que celles dont vous vous êtes servis pour nous : nous enverrons des télégrammes aux députés et aux sénateurs, et vous vous débrouillerez tous seuls au sein des cheminots. Hier, Bard nous a dit que le prestige de la C.G.T. avait permis de réaliser des améliorations sociales pour les mineurs et pour certaines autres corporations. Camarades, on s'est plaint que nos réunions syndicales soient désertées. J'ai peur, moi, que ce soit justement à cause de cet état d'esprit qu'on a infusé aux camarades, en leur laissant croire que les interventions du Bureau confédéral ou des Bureaux des Fédérations pouvaient leur apporter les améliorations nécessaires sans qu'ils aient à se montrer. (*Applaudissements.*) C'est là, camarades, la raison primordiale qui fait qu'à l'heure actuelle les ouvriers ne vont plus dans les réunions syndicales, parce qu'ils comptent sur le Bureau confédéral. Il se peut que dans les temps passés, pendant la période de prospérité, il a été possible d'arracher, par des interventions, quelques petites revendications immédiates ou assez fortes, au moment où le patronat ne subissait pas la crise qui sévit actuellement; mais demain, devant la crise économique qui va sévir de plus en plus, devant les dangers de guerre qui menacent, devant les dangers d'instauration du fascisme en France, il ne suffira plus d'interventions du Bureau confédéral et des Bureaux fédéraux pour trouver des solutions justes en faveur des intérêts de la classe ouvrière. Il sera nécessaire de revenir à une politique vraiment syndicaliste, il sera nécessaire de revenir à des moyens d'action plus énergiques que ceux-ci, car les capitalistes de tous les pays ne pensent qu'à une chose : se sortir de la crise sur le dos de la classe ouvrière, et, hier, notre camarade disait...

VIGNE. — Mais, vous les proposerez, ces moyens d'action.

CLERC. — ...Hier, Bard disait que les fonctionnaires jouaient sur le velours, qu'ils ne craignaient rien. Je ne voudrais pas entrer dans les mêmes considérations, car ce serait donner raison à la presse capitaliste, qui a dit que les fonctionnaires ont fait grève avec l'assentiment du gouvernement.

BARD. — Delmas l'a dit!

CLERC. — En tout cas, il est nécessaire que nous nous liions plus que jamais, camarades fonctionnaires, camarades cheminots, camarades des services publics, avec nos camarades de l'industrie privée; car, pour les capitalistes de ce pays, il n'est pas deux sortes de prolétariat, et, quand ils se servent du prolétariat, c'est pour le pressurer le plus qu'ils peuvent. Il faut faire comprendre au contraire à nos camarades de l'industrie privée que si demain les fonctionnaires subissent une nouvelle diminution de salaires, ce sera la justification pour le patronat de l'industrie des diminutions de salaires qu'il a déjà appliquées à nos camarades de l'industrie privée (*applaudissements*) et ce sera la préparation à une nouvelle diminution de salaires de nos camarades de l'industrie privée. Il est donc nécessaire que, camarades de l'industrie et fonctionnaires, nous formions un bloc uni pour nous opposer à toutes les volontés du patronat de ce pays.

Et, camarades, j'en arriverai — le temps est limité — à la question de l'unité syndicale. Je ne me fais pas d'illusion, comme certains franchement s'en font encore, sur la possibilité de réaliser un Congrès de fusion. Le Congrès de la C.G.T.U. qui vient de se tenir, nous a répondu à l'avance. On a dit : Fusion avec la C.G.T.? Jamais. Donc il faut examiner par quelle forme nous allons réaliser cette unité. J'estime, moi, qu'il y a des moyens de propagande pour la réaliser. J'estime, car je suis, je l'avoue, un de ceux qui sont rentrés à la vieille maison après la motion de Japy, non pas comme l'indiquait Bard, repentant et la tête basse, mais la tête haute en revendiquant tous mes droits de syndiqué et en n'abandonnant aucune de mes conceptions syndicales et révolutionnaires. (*Applaudissements.*)

BARD. — Vous permettez? (*Protestations dans la salle.*)

... Camarades, j'ai eu soin de dire, hier, que je me félicitais, moi, en tant qu'organisation, d'avoir vu rentrer dans notre Fédération nos camarades de Carmaux et de la Loire. Je n'ai pas dit ce que vient de dire Leclerc. Ceux qui crient ne sont que des gens de parti-pris.

CLERC. — Camarades, si nous sommes rentrés à la C.G.T., c'est parce que votre motion du Congrès de Japy, par l'unanimité avec laquelle — je vous rends hommage sur ce point — vous l'aviez votée, nous donnait la possibilité de rentrer, à nous qui étions unitaires, non pas unitaires comme certains du bout des lèvres, mais du fond du cœur. Sur le réseau de l'Etat, nous avons toujours bataillé pour l'unité syndicale, et nous nous sommes dit : on nous offre le moyen de la réaliser aujourd'hui, nous l'acceptons, car nous ferions œuvre de contre-révolutionnaires en refusant aujourd'hui ce que nous préconisons hier. (*Applaudissements.*)

Camarades, à l'heure actuelle, il est impossible d'envisager le Congrès de fusion; les autres n'en veulent plus, mais il y a une propagande à faire et je vais vous donner un exemple. Nous avons, dans mon Syndicat, réalisé la fusion au 1^{er} janvier 1932; combien étions-nous? Unitaires, 110; confédérés, 60; au total : 170; tous les camarades unitaires ne nous ont pas suivis; nous sommes venus à 70 unitaires et 60 confédérés, c'est-à-dire 130. Combien

sommes-nous actuellement? Nous sommes 230, soit 50 de plus que les effectifs des deux Syndicats avant la fusion. Nous sommes arrivés à ce résultat par un travail de tous les jours. Nous avons laissé de côté les injures, nous sommes allés trouver les camarades pour leur faire comprendre que leur intérêt de classe leur commandait de venir nous épauler au sein d'une seule organisation. Nous avons essayé de convertir nos camarades, nous avons essayé de leur faire comprendre que nous rentrions avec toutes nos conceptions pour mener le bon combat au sein de la C.G.T. Les camarades nous ont compris. Et, l'an dernier, ils avaient fait une proposition au Bureau fédéral, demandant qu'on emploie les petits militants de la base du réseau de l'Etat pour faire la propagande sur les autres réseaux pour toucher les camarades. Car, si entre Fédérations, il se produit souvent des heurts qui sont difficiles à digérer et qui reviennent à la surface au moment des discussions, pour les petits militants de la base, il n'y a pas eu ces heurts et la possibilité existe de réaliser l'unité au sein de notre mouvement syndical. C'est à cela que je vous demande de réfléchir et j'espère que nous obtiendrons des résultats satisfaisants. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Vivier-Merle, de l'Union départementale du Rhône.

VIVIER-MERLE. — Camarades, hier nous avons vu passer à la tribune un certain nombre d'orateurs qui ont donné de nombreuses explications, mais nous n'avons pas entendu un exposé de l'action confédérale, c'est-à-dire de l'action menée par nos Syndicats.

Nous sommes ici, militants, pour faire la synthèse de nos efforts et savoir si nous sommes dans la bonne voie. On a parlé de la Société des Nations et l'on a dit : Barre à gauche. Cela résume le débat d'hier. Est-ce que nous devons nous contenter de ces formules vagues? Est-ce que nous devons nous contenter de déclarations qui signifieraient presque notre impuissance? Je crois au contraire pouvoir dire que dans le temps, le passé comme le présent, les lois sociales, les avantages corporatifs, les règlements qui sont venus améliorer la condition ouvrière découlent de la seule activité de la C.G.T. C'est elle, par sa propagande; c'est elle, par ses programmes d'action; c'est elle, par l'effort de ses militants, à l'atelier, dans la rue, dans les meetings, dans les Commissions, et partout, c'est cet effort qui a pu déterminer les améliorations ou la voie dans l'amélioration des conditions ouvrières.

Est-ce que, dans la période de deux ans qui nous sépare du dernier Congrès, rien n'a été fait? Je le croirais si je me contentais de ce qui a été dit à la tribune, mais je ne m'en contente pas. Les militants qui sont ici ont travaillé et ceux qu'ils représentent les ont suivis dans ce travail. On n'a pas travaillé? Il suffirait de regarder seulement sur le terrain des Assurances sociales pour mesurer l'effort des militants dans les Syndicats de l'industrie privée et dans les Unions départementales. Il suffirait de mesurer ce que représente de dévouement, de sacrifices, de propagande, la création de nos Caisses « Le Travail », ces Caisses qui représentent aujourd'hui 500.000 membres groupés sous le fanion syndical et qui ne représentent pas seulement le nombre, mais qui représentent la possibilité de pénétration dans tous les organismes d'Assurances sociales prévus par la loi et qui nous donnent la possibilité, demain, d'être les animateurs de la grande réorganisation du réseau de la santé publique. Vous qui êtes les représentants des familles malheureuses ouvrières, vous qui savez le ravage de la tuberculose dans nos milieux prolétariens, vous qui savez l'insuffisance de nos moyens pour protéger nos filles et nos fils, vous allez ignorer ce que représente cet

effort, cet effort continu non seulement de propagande, mais d'éducation; cet effort de formation administrative pour les primaires que nous sommes, qui ne connaissons rien. Aujourd'hui dans nos Caisses départementales, où nous sommes par délégation, que ce soit dans les Commissions, que ce soit dans les grands Congrès ou conférences nationales et internationales, c'est la voix des militants de la C.G.T. qui, sur ce terrain particulier, domine les voix patronales et les voix mutualistes et réactionnaires.

Dans un autre domaine — puisqu'il faut aller vite, c'est toujours la même chose — dans le domaine de l'enseignement, je le dis très amicalement à Vivès, qui a parlé au nom de nos camarades instituteurs, il a manqué quelque chose à votre exposé, c'est cette partie reconnaissant l'effort considérable et principalement utile qu'a fait la C.G.T. Vous savez mieux que nous, mieux que moi la valeur de l'enseignement que donne la C.G.T. Vous savez mieux que moi, vous comprenez mieux que moi l'effet que pourront avoir l'Institut Supérieur Ouvrier et les Collèges du Travail. Révolutionnaires, nous le sommes en sentiments, nous le sommes en idéalisme, mais nous sentons que nous ne sommes pas suffisamment complets, qu'il nous manque le savoir, que nous n'avons pas la possibilité d'apprécier, de juger, que nous n'avons pas la possibilité de critique que donne l'instruction. Voilà pourquoi je dis que dans ce domaine, en allant très vite, la C.G.T. est en train d'opérer une véritable révolution. (*Applaudissements.*)

Un autre domaine. Des hommes sont venus nier ce que la C.G.T. avait fait pour les quarante heures. Vous êtes des aveugles — je ne veux pas dire des ignorants. Aucune organisation dans ce pays n'a pris position aussi énergiquement que la C.G.T. en faveur des quarante heures : campagne d'affiches, campagne d'affiches illustrées, campagne de meetings, et meetings avec d'autres, a-t-on dit. Que m'importent les contacts : je considère que si je suis honnête, je peux être avec des malhonnêtes, je resterai honnête. Pourtant, cette campagne, elle ne s'est pas seulement menée dans nos Syndicats respectifs. Elle s'est faite dans le meeting public, elle s'est faite au Bureau International du Travail. Si vous ne sentez pas ce que nous avons ressenti en lisant le compte rendu du long débat, où mon camarade Jouhaux a affronté la thèse du Comité des Forges et a failli faire triompher la thèse de l'Internationale ouvrière, nous sentons, nous, qu'il y a un grand pas de fait dans la réalisation de cette réforme. Le mouvement qui se produit aux Etats-Unis — je ne veux pas le juger sous la forme des considérants qui peuvent l'avoir déterminé — il est un fait, c'est qu'il confirme que dans le chaos présent, c'est dans la voie que le syndicalisme indique que l'on peut restaurer l'économie nationale et internationale.

Et maintenant, objectivement aussi, on a parlé d'un coup de barre à gauche, et ce sont en partie des camarades qui sortent de la C.G.T.U., je les salue en passant et croyez bien que nous les avons accueillis partout en frères, il n'y a pas ici de différence entre vous et nous qui sommes restés. Mais il se passe à côté de nous un Congrès. Je ne lis jamais l'*Humanité* qu'à ce moment-là. Qu'est-ce que dit l'*Humanité*? Changement de front. Sans l'écrire, on dit changement de front. Les militants les plus qualifiés du mouvement unitaire demandent aux militants de la base, comme l'on dit, suivant la formule : occupez-vous des choses les plus modestes, faites du réformisme, accélérez, poussez-le plus loin que les réformistes eux-mêmes, pratiquez de telle sorte que vous puissiez recueillir la confiance des masses qui nous ont abandonnés. Parce qu'ils sont en train de faire l'expérience du vide de leurs formules. Les troupes ne se sont pas trompées, elles sont parties, elles sont venues ici. La C.G.T., elle était presque morte à un moment donné, et, aujourd'hui, elle représente la puissance de nombre la plus grande dans un

pays qui, au fond, n'est pas un pays d'organisation, ni politique, ni syndicale. La C.G.T.U. vous confirme, au fond, que vous avez eu constamment raison. La volte-face qui s'opère est la preuve qu'il n'y a pas de barre à droite à faire, ni de barre à gauche : il n'y a qu'à rester centrés où nous sommes, c'est la position solide de défense des intérêts ouvriers, position solide, parce qu'on ne peut pas conquérir la confiance des masses simplement par des mots ou des formules. Je laisse à d'autres et à d'autres milieux le soin de distiller la doctrine. Nous autres, il faut que nous fassions autre chose que de distiller la doctrine, il faut que nous apportions un peu de beurre sur le pain de nos camarades; il faut que nous les éloignons de la main-mise patronale, et, tout à l'heure, nous en parlerons. Il faut que nous fassions en sorte, au moment où le fascisme gagne l'Europe centrale, au moment où la Centrale autrichienne est menacée dans son indépendance, au moment où nous pouvons craindre des événements graves dans notre pays, il faut non seulement avoir la confiance des 800.000 adhérents de la C.G.T., mais il faut gagner la confiance des masses paysannes et des professions libérales; il faut amener à nous, non seulement les syndiqués ou les syndicables, mais ce qui représente la partie active de la population pour que celle-ci n'aille pas dans les rangs du fascisme.

Nous n'avons rien fait encore pour résister à la poussée du fascisme? Hier, il s'est produit des mouvements dans cette salle. Mais la meilleure preuve que nous sommes d'accord, nous, camarades de l'industrie privée avec nos camarades fonctionnaires de toutes catégories, c'est que chaque fois que la ligue réactionnaire des contribuables s'est présentée dans une ville de ce pays, nous avons été à vos côtés pour nous battre contre ces gens et les faire fuir. C'est la preuve la plus manifeste que nous sommes d'accord avec vous. Mais si nous avons réalisé des avantages, si nous avons amélioré la condition ouvrière, s'en suit-il que nous puissions être satisfaits de notre effort? S'en suit-il que nous n'avons plus rien à faire? Non. Il s'est produit hier une évolution formidable des moyens modernes de fabrication, il s'est produit une évolution industrielle qui a tout changé dans les rapports, on peut dire entre l'ouvrier et la machine. Mais, en même temps que cette transformation se faisait dans le domaine industriel et dans le domaine économique, les politiques, sans distinction de partis, restaient hypnotisées par le vieux système, restaient aux mêmes discussions. Et la preuve, c'est que si nous avons, au moment de la loi de huit heures, laissé dans des décrets — car il ne nous était pas possible de faire mieux — un certain nombre d'heures supplémentaires qui peuvent être octroyées à l'employeur en cas de surcroît extraordinaire de travail : cent cinquante heures, cent vingt heures, cent heures par an, aujourd'hui il y a une crise et je n'ai pas encore vu les parlementaires mener le combat pour qu'une nouvelle loi intervienne immédiatement pour supprimer radicalement toutes les heures supplémentaires. (*Applaudissements.*) Je n'ai pas vu mener par les partis qui se revendiquent de la classe ouvrière et de la démocratie, la bataille qu'ils doivent mener pour obtenir les vacances payées qui diminueront d'autant le nombre des chômeurs. Je n'ai pas vu les hommes politiques se pencher sur la non-application du repos hebdomadaire. Je n'ai pas vu les hommes politiques se pencher sur les conditions matérielles, sur les salaires, veux-je dire, de certaines industries dans certains départements. Est-il possible qu'à l'heure où tous les industriels se retournent vers l'État pour lui demander la protection des barrières douanières, pour lui demander la protection par des subventions, par l'octroi de certains marchés particuliers, est-il possible que la démocratie politique, oublieuse de son rôle et de son devoir envers la classe ouvrière, n'impose pas à ces gens le contrat collectif de travail, le respect des huit heures et un

ensemble minimum de conditions de travail? Elle oublie parce qu'elle est trop loin de nous, ou parce qu'elle est trop près des nuages. Elle oublie parce qu'elle ne se sent plus attachée à nous. Ces gens font de la politique, je le répète, comme il y a trente ans. Il faut faire la politique qu'exigent les circonstances et nous avons, nous, une force de dynamisme politique. En conséquence, je crois que la résolution de fin de Congrès devra, à la suite du programme minimum qui sera présenté au vote du Congrès, déclarer que nous considérerons, à partir de ce moment, tout parlementaire, tout gouvernement qui ne se prononcera pas en faveur de ce programme comme des adversaires de nos intérêts. (*Applaudissements.*)

Voilà ce que j'appelle le coup de barre à gauche, si vous voulez, non pas pour changer de position, nous, mais pour obliger d'autres à changer de position, de façon que nous soyions en état de pouvoir défendre les libertés acquises contre le fascisme s'il se prononçait demain dans ce pays.

J'ai entendu dire que la C.G.T. était amorphe et apathique. Est-ce qu'il n'y a pas eu de grève dans notre pays, dans l'industrie privée et je cite les dernières : la grève de nos camarades du bâtiment de Strasbourg qui a duré plusieurs semaines; la grève qui se fait actuellement à Saint-Rambert-en-Bugey, dans un pays réactionnaire et où tous les ouvriers sont dressés autour du drapeau de la C.G.T. pour vaincre le potentat du pays. N'est-ce pas des preuves, des manifestations de virilité? Parce que nous ne déclarons pas inconsidérément la grève, parce que nous n'organisons pas la grève par avance pour exploiter la douleur ouvrière, on viendrait dire que nous ne sommes pas des gens d'action? C'est une erreur profonde. Etant raisonnée, notre action est la seule qui ait été efficace et réelle jusqu'à présent et en particulier dans le cours de ces deux dernières années. Et c'est au moment même où la C.G.T. reprend encore plus de vigueur que nous chercherions à diminuer la valeur de son effort? Non.

J'ajoute, en terminant, qu'en ce qui concerne le domaine international, on a parlé de la Société des Nations. Le désarmement, c'est quelque chose d'extrêmement grave, non pas le désarmement, mais les possibilités que nous avons pour y arriver. Et je suis un de ceux qui peuvent dire à cette tribune que l'idéal que nous pouvons posséder en nous est souvent écrasé par le nationalisme des foules. Nous avons résisté à la dernière, nous avons voulu opposer nos sentiments, notre idéal, notre conviction antimilitariste et pacifiste : c'est le silence absolu qui a répondu. C'est pour cela que lorsqu'on parle de la Société des Nations, je dis que si cette maison n'est pas la nôtre dans la pierre, elle est la nôtre dans son idéal, elle est la nôtre dans la pensée qu'elle représente. N'oubliez pas, militants qui êtes ici, que vous avez été à Brest attendre le Président Wilson, parce qu'il avait inscrit cette question dans ses quatorze points. Ce n'est pas à l'heure où le flambeau de l'Internationale semble vaciller, à l'heure où le fascisme veut soumettre les foules à un nationalisme exacerbé que vous devez, même par un vote qui pourrait amener le retrait d'un de nos camarades du poste qu'il occupe jusqu'à présent avec la confiance des militants et des troupes de la C.G.T., faire écho à la poussée réactionnaire. M. de Peyerimhoff, M. Lambert-Ribot demandent la disparition de la Société des Nations. « On n'y fait rien d'utile, disent-ils; les gouvernements réactionnaires en demandent la disparition, on n'a plus besoin d'instance internationale. Il faut revenir à la politique nationale, il faut revenir à la politique des alliances, il faut pouvoir revenir secrètement, dupliquement à la guerre. » Nous sommes de ceux qui nous battons personnellement, contre la guerre, qui agissons contre la guerre par nous-mêmes; mais comme nous tenons compte de ce qu'il y a autour de nous, nous estimons qu'aucun des moyens que nous pouvons employer pour faire entendre notre

voix, pour faire triompher nos sentiments, ne doit être négligé et notre présence à la Société des Nations est nécessaire. Délégué du gouvernement, a-t-on dit? N'avez-vous pas jugé le secrétaire de la C.G.T. aux actes qu'il a accomplis à l'intérieur de la Commission du Désarmement? Vous n'avez donc pas lu la campagne menée contre Jouhaux en raison de son rapport sur la suppression de la fabrication privée des armes? Un homme s'est prononcé contre M. Schneider et vous, anti-capitalistes, vous, pacifistes, vous ne voudriez pas que l'on continue? On a jeté des soufflets à M. Schneider et à toute sa famille internationale. Il faut que nous soyons convaincus de la nécessité de défendre, non pas la démocratie bourgeoise, mais les idéaux de la démocratie et ne pas faire de distinguo dans le moment présent. Il faut conserver les libertés que nous avons par tous les moyens en notre pouvoir. Ce n'est pas à nous à tisser le linceul de la démocratie et, partant, de nos libertés; c'est à nous à empêcher que ne soit tissé ce linceul; c'est à nous d'espérer contre tout espoir, c'est à nous d'avoir confiance malgré tout, de croire en nous, en notre volonté, en la volonté des masses populaires de ce pays et d'être assez forts pour les entraîner derrière le drapeau de la C.G.T. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade Vivier a dépassé dans une certaine mesure son temps de parole. Je crois que vous voudrez bien excuser le Président de l'avoir toléré, d'autant plus que le camarade Vivier m'avait fait parvenir une note de Foulu, disant que ce camarade cédait son temps de parole à Vivier. Je n'ai pas voulu en faire état, parce que j'ai considéré que c'est un procédé qui pouvait soulever des discussions, mais j'espère que vous m'en excuserez.

La parole est au camarade Guyot, des Maîtres d'Internat.

GUYOT. — Camarades, les nombreux orateurs qui ont discuté de la politique de présence ou de collaboration n'ont pas suffisamment souligné, à notre avis, que le rapport moral donne une position sur cette question pour le moins paradoxale. Le rapport moral qui constate la carence de la Société des Nations en faveur d'impérialismes, tel que le Japon, aurait pu ajouter autre chose. On peut y reprendre aussi que les études du Bureau International du Travail et du Conseil économique peuvent surtout servir à la bourgeoisie pour sortir de sa crise aux moindres frais possibles. Alors, que nous propose le rapport moral? Il nous propose seulement de rester dans ces organismes, sous prétexte que la collaboration de la classe ouvrière peut améliorer la situation. Nous pensons, au contraire, que les nouvelles expériences préconisées ne pourraient que faire grandir la désillusion de la classe ouvrière et son scepticisme, au plus grand profit des forces de réaction. Ce qu'il faut, c'est donner à la classe ouvrière confiance en elle-même. Pour cela, comme l'a demandé Jeannin, au Congrès des Métaux, il faut reprendre notre indépendance vis-à-vis des gouvernements et revenir à la véritable lutte révolutionnaire. Revenir à la véritable lutte révolutionnaire, cela veut dire quitter le Conseil économique, le Bureau International du Travail et la Société des Nations; cela veut dire surtout qu'il faut les quitter avant qu'il ne soit trop tard. Revenir à la lutte révolutionnaire, c'est organiser l'action commune de tous les travailleurs en faveur des revendications qui les touchent le plus. Hier, vous avez entendu l'opinion des maîtres d'internat du Doubs. Je souligne, pour certains camarades qui ont pu mettre en doute notre représentation ici, que les maîtres d'internat réclament l'unité d'action. Et j'ajoute ici que si cette unité avait été réalisée en Allemagne, le fascisme ne serait peut-être pas au pouvoir.

Le rapport moral dit que ce n'est pas le lieu ici de porter des accusations au moment où des milliers de camarades allemands sont dans les prisons ou dans les camps de concentration. Nous ne l'oublions pas et nous vous proposons également que ce Congrès affirme hautement sa solidarité avec les courageux militants qui luttent encore contre le national-socialisme, ainsi que sa sympathie à l'héroïque Dimitroff et à ses malheureux compagnons. Si nous pouvions connaître le désir de nos camarades allemands enfermés dans les prisons et dans les camps de concentration, ce serait que nous profitions de leur douloureuse expérience; c'est en restant sur le terrain de la démocratie et en faisant confiance jusqu'au bout à la Constitution de Weimar qu'ils ont vu le chancelier Hitler devenir dictateur. Ils nous diraient que le prolétariat doit s'unir pour défendre ses revendications économiques et ses libertés à lui et non la liberté des Schneider et des Krupp, c'est-à-dire des fabricants de munitions de guerre et des capitalistes qui réalisent des profits scandaleux. Les jeunes qui font partie de la génération vouée aux premières hécatombes de la prochaine guerre dénoncent le danger, que ce soit même la guerre des démocraties contre le fascisme. En 1914, nos aînés sont partis la fleur au fusil pour défendre le droit et la civilisation. Les campagnes de presse actuelles risquent de conduire notre génération sur le même chemin. Même la résolution que nous avons votée hier, au début de nos travaux, pourrait nous y conduire. Le camarade Vivès l'a d'ailleurs souligné; il a dit que cette résolution est insuffisante. On nous demande de nous dresser contre des régimes d'arbitraire et de servitude qui ne sont, dit-on, que des déviations momentanées. Je demande à tout le Congrès si le régime capitaliste, même dans le régime démocratique, n'est pas un régime d'arbitraire et de servitude? Je demande qu'on dise dans cette résolution que le seul rempart contre le fascisme et la guerre, qui sont des produits du capitalisme, c'est la classe ouvrière, la seule classe capable de renverser ce régime, le prolétariat qui, dans chaque pays, doit lutter contre sa propre bourgeoisie? (Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Coine, des Mineurs du Pas-de-Calais.

COINE. — Camarades, après avoir écouté attentivement hier les camarades dans leurs critiques et dans leurs félicitations, j'ai cru bon de venir vous apporter l'opinion de ceux que Zola a illustrés dans son livre « Germinal ».

Notre opinion à nous, sur le rapport moral, ou plus simplement sur la C.G.T., c'est que nous avons constaté depuis la guerre que la C.G.T., composée des mêmes éléments que ceux qui y sont aujourd'hui, abstraction faite toutefois de ceux que la mort a enlevés au mouvement social, nous avons constaté, dis-je, que tout ce que la C.G.T. avait inscrit dans son programme de 1919 et de 1924, elle l'a réalisé. Si elle n'a pas pu éviter que la crise s'abatte sur la France et sur le monde entier, elle avait tout au moins prévu cette crise et indiqué au monde les seuls remèdes capables de l'éviter. Elle a donné ainsi aux grands économistes de la bourgeoisie une leçon qui nous permet, à nous mineurs, de la féliciter d'avoir prévu, tout en n'ayant pas pu éviter. Mais oui, le prolétariat souffre et je puis vous dire qu'actuellement, dans les mines françaises, une détresse affreuse sévit dans nos corons; on fait sept, huit journées de travail par quinzaine avec des salaires réduits de plus de 40 %, malgré l'affichage d'une diminution de 6 %. Il y a des enfants pour lesquels une inspectrice sanitaire du Pas-de-Calais vient d'adresser au Ministère de l'Instruction publique un rapport émouvant sur la dégéné-

rescence dont sont frappés les enfants des mineurs, privés de tout le nécessaire et dont la plupart ne retourneront sans doute pas en classe au 1^{er} octobre, par manque de vêtements et de chaussures. Nous ne pouvons pas, nous les mineurs, les bagnards, nous en prendre à la C.G.T., parce que nous considérerions que ce serait une anomalie étrange de ne pas comprendre que dans la mêlée sociale, dans la crise économique qui sévit, on doit se demander de temps en temps : comment la C.G.T. pourrait-elle arriver à concilier les revendications des diverses professions à la satisfaction de tout le monde? Quand les mineurs sortent des Travaux Publics pour demander au gouvernement des mesures qui puissent permettre à la corporation de vivre en travaillant, nous n'ignorons pas que cinq minutes après, c'est le tour à nos camarades dockers, à nos camarades d'autres professions, dont la vitalité dépend de tout ce qui pourrait faire la nôtre. Camarades, ce n'est pas la C.G.T. qui peut être responsable du chaos économique actuel. Et quand on entend ici, à côté des critiques et des louanges, un peu de désespérance, je crois que ceux qui se désespèrent ne regardent pas la salle avec toute l'objectivité désirable. C'est peut-être un regret qu'on a manifesté de ne plus voir dans la salle une quantité énorme de manuels; on regrette presque que les fonctionnaires de tous les services publics et de l'Etat soient plus nombreux que nous; nous devons tout de même bien nous dire que dans les métiers manuels, ceux qui ont provoqué la scission sont responsables de ce qu'il y a quelques vides, mais nous devons être enthousiasmés de ce formidable événement de la rentrée des camarades fonctionnaires à la C.G.T. (*Applaudissements.*)

Si nous ignorons parfois la différence qui peut se rencontrer et qui se démontre entre la vie des uns et des autres, vous n'éviterez jamais la nature humaine de se manifester dans cette époque qu'un humoriste a qualifiée d'époque de la muflerie; vous n'éviterez jamais qu'il y ait entre les hommes, entre les professions, des ouvriers manuels à salaires réduits ou des ouvriers manuels strictement payés pour ne pas mourir de faim, exprimant parfois un regret de voir leurs camarades fonctionnaires un peu mieux rémunérés. Notre devoir à tous, c'est de dire à la classe ouvrière qui souffre, parce que insuffisamment payée : si tu avais comme idéal syndicaliste le souci d'amener le standard de vie de la collectivité vers la misère effroyable, tu n'aurais pas besoin de carte syndicale dans ta poche. Tu dois, au contraire, demander aux camarades fonctionnaires de bien comprendre le côté douloureux et les difficultés rencontrées dans ton action; tu dois leur dire, à ceux de l'enseignement comme à ceux des services publics : Vous êtes avec nous une armée puissante, davantage même qu'on n'a l'air de le croire quand nos camarades fonctionnaires menacent tout simplement dans leurs revendications de cesser le travail pendant une demi-heure; il ne faudrait pas qu'un éclat de rire accueille cette déclaration, car cette menace frappe plus les gouvernants que si elle émanait de notre part. Les fonctionnaires d'un pays, c'est la structure d'un pays tout entier qui est en jeu. Un camarade a demandé à ce que nous fassions pression sur ceux qui nous affichent des programmes multicolores plus ou moins bien rédigés, mais dans lesquels des promesses solennelles sont faites; en effet, nous devons ici, les uns et les autres, fonctionnaires, mineurs, marins, l'ensemble des professions, prendre l'engagement solennel de pousser ces gens-là à donner une suite aux promesses qu'ils ont faites, ou alors nous donnerons la parole à autre chose qui pourrait ne pas être dans le goût des sphères gouvernementales de n'importe quelle orientation politique.

Nous avons entendu, nous les mineurs, quelques paroles extrêmement sentimentales sur l'unité syndicale. Dans notre région, croyez-le, la C.G.T.U.

a lancé une équipe de citoyens qui n'ont pas ménagé toute leur puissance d'insulte, de calomnie et de démolisseurs patentés pour essayer de détruire nos organisations syndicales. Un camarade de Châlons-sur-Marne disait : réunions communes avec comme point de direction ou comme mot d'ordre de discussion la lutte contre le capitalisme. Oh ! si cela pouvait se faire, si nous n'avions pas l'expérience de dix années ; si nous ne les voyions pas à l'œuvre, dans les élections des mineurs, dans les élections politiques, dans les élections municipales ; lorsque nous demandons à ces cocos de se retirer de la lutte parce que d'avance battus, ils ne se gênent pas pour déclarer à leurs électeurs : camarades, il faut plutôt voter pour le réactionnaire ou pour le chrétien que pour le confédéré, parce que le mot d'ordre donné par la C.G.T.U. à tous ses lieutenants dans l'industrie privée comme dans les services de l'Etat ou parmi les fonctionnaires, c'est la destruction des Syndicats confédérés. Dans notre région, l'armée unitaire des mineurs est, en permanence, ils ont leur siège derrière notre maison syndicale : ils sillonnent le bassin minier du matin au soir ; ils ont abouti, il y a huit jours, à un Congrès unitaire des mineurs où il n'y avait de mineurs que leur caractère mineur : parce qu'ils ne seront jamais majeurs. Ils ont abouti à un pugilat en règle, le Président n'a pu que constater les coups de poing, mais on n'a pas parlé des compagnies minières !

Pour conclure, je dis de cette tribune, avec un coup d'œil d'ensemble de cette masse de toutes les classes de la société, depuis le génie de l'enseignement primaire supérieur jusqu'au dévouement aveugle de l'ouvrier le moins intellectuel, je dis que cette puissance-là n'a pas le droit d'émettre de la désespérance et que nous sortirons d'ici avec une C.G.T. renforcée, laissant à l'appréciation de ceux auxquels vous confiez le soin de nous représenter dans l'organisme administratif de la C.G.T., de déterminer par quelles formules et avec quels moyens on peut continuer à faire ce qu'on n'a pas fait si mal que cela. Ce n'est pas de la faute à Jouhaux, ce n'est pas de la faute à Albert Thomas, ce n'est pas de la faute à tous ceux qui sombrent, qui voient avec terreur leurs espérances s'envoler si un vent de folie a soufflé sur les hommes après la guerre et si l'égoïsme le plus forcené a pendant un moment dominé les individus, oubliant que c'est par la solidarité la plus large qu'on se libérera du capitalisme et non pas par des insultes. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lecoin, du Syndicat des Correcteurs de la Seine.

LECOIN. — Camarades, je voudrais tout d'abord réparer un oubli que notre secrétaire général a commis et rappeler au souvenir de ce Congrès le regretté Albin Villeval, secrétaire du Syndicat des Correcteurs, militant actif de la Fédération du Livre, très connu, même dans la C.G.T. depuis de nombreuses années, qui est mort au début de l'année 1933.

Ce devoir accompli à l'égard de notre ancien secrétaire général, je dois ici manifester ma surprise de n'avoir pas vu à cette tribune les militants en vue de la C.G.T.U. qui sont rentrés dans notre C.G.T. à la faveur de la motion de Japy, pour tenter, en faveur de l'unité elle-même, un effort encore plus considérable que ceux accomplis.

Je dois dire aussi avec quel malaise j'ai entendu à cette tribune l'intervention du camarade Chambelland.

Comment, un militant ayant passé dix ans, et comme militant actif encore, dans une autre organisation, pour la première fois qu'il prend parmi nous la parole à cette tribune, n'a trouvé rien d'autre à dire que d'accabler ses anciens camarades. Pour moi, cette attitude manquait extrêmement d'élé-

gance, j'ai senti que pour la plupart d'entre vous aussi. Le camarade Chambelland qui a travaillé hier au profit de l'unité syndicale, lui qui appartient à un Syndicat qui a mis l'unité au-dessus de tout, comment a-t-il pu s'oublier au point même d'accuser la C.G.T.U. d'être la seule responsable de la scission syndicale!

Nous ne voulons pas faire le procès du passé, ni le procès d'aucune organisation syndicale, mais en regard de l'intervention de Chambelland qui dessert énormément la cause de l'unité syndicale, nous sommes bien obligés de dire que s'il y a douze ans certains d'entre nous ont quitté la C.G.T. pour aller à la C.G.T.U., c'est en raison de l'attitude de guerre de notre C.G.T.

Aujourd'hui, hélas! nous sommes plus prêts de la guerre qui vient que de la guerre passée, c'est ce qui permet depuis quelques mois le rapprochement que les uns et les autres vous êtes obligés de constater.

Aujourd'hui, nous faisons confiance à la C.G.T. pour sa lutte contre la guerre qui vient et nous espérons que pour la prochaine guerre, notre C.G.T. ne trouvera pas des prétextes pour pousser les peuples à s'entre-déchirer comme elle l'a fait à la dernière guerre. (*Protestations.*)

Ceci dit, nous sommes obligés de constater que la C.G.T. manifeste des désirs d'unité qui ne sont pas manifestés dans d'autres groupements syndicaux. Mais, camarades, vous n'avez pas un mérite extrême à cela, vous êtes l'organisation puissante, à côté des Syndicats autonomes répandus dans le pays, à côté des Centrales syndicales autres que la vôtre qui voient leurs membres diminuer tous les jours. Un être fort ne se diminue jamais quand il tend la main continuellement au faible. C'est pour cela que le Syndicat des Correcteurs m'a délégué à ce Congrès pour vous demander d'accentuer encore votre attitude en faveur de l'unité syndicale, de ne pas craindre aujourd'hui de faire un geste d'unité plus fort, plus net que celui accompli à Japy.

Depuis hier matin, j'ai entendu des orateurs qui ont dit : « Mais pour l'unité, Japy suffit, la motion de Japy donne satisfaction à tout le monde! » Camarades, la motion de Japy a été un bien, vous savez qu'en ce qui me concerne, je m'y suis rallié de grand cœur. Depuis deux ans, je m'en suis servi auprès de mes camarades pour prêcher l'unité syndicale. Mais la vie a marché depuis Japy, des événements considérables ont eu lieu dans ce pays-ci et dans les autres. A Japy, vous aviez à votre ordre du jour la lutte contre le fascisme, la lutte contre la guerre. Vous les avez encore à votre ordre du jour cette fois-ci, mais il est bien entendu que contre le fascisme et contre la guerre, vous vous apprêtez cette fois, en 1933, à prendre des décisions plus serrées, plus étudiées que vous les avez prises en 1931. Pourquoi n'en feriez-vous pas autant sur la question de l'unité?

J'en appelle à nos camarades fonctionnaires. Je suis un de ceux qui ont suivi attentivement la lutte qu'ils ont menée ces derniers mois contre les forces de réaction de ce pays. J'ai constaté qu'ils ont eu des rapprochements continuels avec les Syndicats autonomes et les adhérents de la C.G.T.U. Eh bien! pourquoi ne pas faire tout le nécessaire, alors qu'on a des rapprochements continuels, ne pas accomplir le geste qui fera que ces rapprochements, que la vie nous impose aux uns et aux autres, deviennent des rapprochements définitifs. C'est pourquoi le Syndicat des Correcteurs soumet à votre approbation la motion qui a été déposée au Bureau et qui vous a été distribuée.

Lisez-la bien cette motion, d'ailleurs elle est tout à fait dans l'axe de la motion de Japy; elle ne lui enlève pas sa valeur. La motion qui vous est présentée est non seulement dans l'axe de la motion de Japy, mais je peux dire que c'est la motion de Japy presque tout entière si on y adjoint l'intervention de Jouhaux. Est-ce que Jouhaux n'a pas dit : « Et si un Congrès nous est

demandé, nous ne refuserons pas un Congrès qui fera le point sur l'unité syndicale. » La motion des correcteurs vous demande ce Congrès et elle s'adresse aux Syndicats représentés ici. Vous êtes 3.000 Syndicats, vous avez le droit de vous déterminer. Si vous vous contentez, comme à Japy, de faire de belles formules, de voter, ou la motion de Japy ou une motion de Japy améliorée, comme, je pense, on a l'intention de vous soumettre, en laissant l'initiative par la suite aux camarades qui seront retournés dans le pays, cela se produira comme à Japy, on parlera de votre résolution qui sera bien balancée, qui contiendra de beaux appels à la fraternité, on en parlera pendant huit jours, quinze jours, un mois et elle tombera, on n'en parlera plus parce qu'il n'y aura rien de précis autour.

C'est pour éviter qu'on abandonne, malgré les meilleures résolutions que vous pourriez prendre, la question de l'unité que nous vous demandons le Congrès d'unité pour mars ou avril. Vous n'êtes pas sans voir l'importance d'une pareille chose. Si le Congrès décide ce Congrès d'unité, jusqu'en avril les Syndicats ont pour devoir, de jour en jour, de travailler pour l'unité syndicale. Si on veut voir un peu ce qui va se dérouler cet hiver, si on veut se rendre compte de ce que sera la vie pour les uns et les autres, on se rend compte que l'unité est indispensable.

Camarades fonctionnaires, votre lutte va recommencer, autrement accentuée que l'année dernière, contre les forces de réaction de ce pays, y compris les forces gouvernementales. Je ne fais pas de différence entre les forces de réaction et les forces gouvernementales (*applaudissements*) qui seront encore plus cette année à la disposition de la réaction contre vous qu'elles l'étaient l'hiver dernier. Vous allez voir des rapprochements continus avec tous ceux qui ne voudront pas se laisser faire; vous aurez des relations continues avec les militants de la C.G.T.U., avec les Syndicats autonomes. Nous en aurons aussi, nous, l'industrie privée, parce qu'il n'est pas question de vous laisser tomber cet hiver, parce que la lutte que vous mènerez vous dépassera, parce que ce sera une lutte pour sauvegarder vos salaires, pour défendre votre vie même, parce que si vous échouez cet hiver, si nous échouons avec vous, c'est le fascisme qui est dans le pays. (*Applaudissements.*)

Eh bien! comprendriez-vous votre force en contact continu avec ces militants qui ne sont pas de notre organisation, si, à la suite de ce Congrès, vous avez décidé pour le mois d'avril un Congrès d'unité! Voyez-vous tous les arguments que cela vous donnerait quand vous seriez dans ces rapprochements journaliers avec ces militants-là! Vous pourrez leur dire : « Ces rapprochements pourront se continuer, nous avons un Congrès d'unité pour mars ou avril, il faut que vous soyiez avec nous à ce Congrès d'unité; il faut qu'il en soit fini au printemps prochain de la division ouvrière. »

Il faut qu'on ait cet argument-là, fonctionnaires et industrie privée, c'est pourquoi je demande au Congrès de prendre en considération la motion des correcteurs. Je ne dis pas que vous devez l'adopter sans la toucher, nous sommes à votre disposition à la Commission que vous nommerez pour faire toutes les retouches que vous jugerez désirables.

Le Congrès que nous préconisons n'est pas un Congrès de fusion, c'est un Congrès d'unité organisé par la C.G.T. seulement. Nous ne voulons pas enlever ce Congrès d'unité de notre motion. Nous vous l'avouons, c'est l'essentiel de notre proposition, c'est l'argument principal. Si vous n'étiez pas d'accord avec nous, nous serions obligés de présenter notre motion telle qu'elle est, comme d'autres résolutions pourraient voir le jour.

Camarades, j'attire votre attention sur cette question. Nous sommes nombreux à craindre — je suis certain que vous le pensez tous — que dans deux ans, notre Congrès ne se renouvelle pas, en raison des événements qui

peuvent surgir. Vous sentez bien que malgré votre désir, il ne sera peut-être pas possible de réaliser les deux belles choses qui sont à notre ordre du jour : la lutte contre le fascisme et la lutte contre la guerre. Camarades, si vous ne réalisez pas l'unité, d'abord dans l'action, ensuite organiquement, craignez d'aller aux échecs continuels, craignez que le fascisme passe par-dessus nous et que la guerre ensuite déferle sur le monde.

On m'a dit : « Un Congrès d'unité? Mais tu ne te figures pas les dépenses que cela va occasionner? » Camarades, cela ne doit pas être un argument qui vous retienne. Si nous sommes vaincus dans la lutte que nous allons entamer cet hiver, ce sera la perte de notre argent, de notre liberté, ce sera la perte de notre vie; ce sera pour presque tous la perte de l'honneur, comme cela s'est produit dans certains pays. Alors, qu'importe la dépense d'un Congrès si nous pouvons éviter tout le reste!

Des camarades aussi m'ont dit : « Mais tu reconnais que la vie ne sera pas facile cet hiver, que l'hiver sera rude, non pas par la pluie, la neige, mais par les batailles sociales que nous devons mener contre tout un monde coalisé contre nous. Il sera donc nécessaire, non seulement que nous organisions un Congrès d'unité, mais que nous organisions aussi un Congrès d'action pour marquer le point et pour permettre un lancement de cette action. Pourquoi le Syndicat des Correcteurs ne permettrait-il pas de scinder ce Congrès et d'en faire, partie pour l'unité, partie pour l'action. »

Camarades, si c'était votre intention à vous tous, nous n'y verrions, nous, correcteurs, aucun inconvénient. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Coudun, rapporteur de la Commission de vérification des mandats.

COUDUN. — Camarades, voici les résultats de la vérification faite par la Commission :

Syndicats représentés : 2.365.

Fédérations représentées : 39.

Unions départementales représentées : 91.

Unions locales représentées : 28.

Le tout représenté par 1.358 délégués.

La Commission n'a été saisie d'aucune contestation.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Eisenring, du Haut-Rhin.

EISENRING. — Camarades, une fois de plus le Congrès confédéral discute sur la question de la politique de présence et c'est sur cette question-là que je voudrais retenir votre attention pour quelques minutes.

Hier, nous avons entendu un orateur dire : « Si le secrétaire général de la C.G.T. nous promet de cesser sa collaboration au sein de la Commission du Désarmement, dans le cas où la prochaine conférence subira un échec, nous voterons le rapport moral. »

Jusqu'à présent, j'ai toujours cru qu'en acceptant le rapport moral ou en le repoussant, on jugeait la politique du passé et non la politique de l'avenir.

Mais ce n'est pas sur cela que je veux parler. Est-ce que vous allez engager la C.G.T. et son secrétaire général sur une voie sans vous préoccuper de la situation européenne de demain. Vous avez vu en Allemagne, vous le voyez aujourd'hui en Autriche, les faits marchent parfois plus vite que nous ne le pensons, et peut-être demain nous trouverons-nous devant une situation qui nous obligera de pousser encore plus loin cette collaboration, cette politique de présence.

Camarades, il y a quelques années, je me suis parfois demandé s'il était utile, si c'était l'intérêt de notre mouvement syndical d'être représenté dans une institution comme la Commission du Désarmement. A cette époque-là, nous avons vu autour de nous, dans tous les pays européens, des organisations syndicales assez fortes pour imposer leur volonté aux gouvernements, assez fortes pour faire échec à toute tentative de guerre. Mais aujourd'hui, nous voyons ces organisations écroulées, ou plutôt transformées en organisations militaires. Nous constatons que plus que jamais il faut rassembler les dernières forces effectives de la classe ouvrière pour défendre la paix, pour faire échec à la guerre nouvelle.

Camarades, un délégué est passé à cette tribune hier et nous a dit : « Il est inutile que le secrétaire général de la C.G.T. aille défendre la politique de Tardieu à Genève. » Où et quand le secrétaire de la C.G.T. a-t-il défendu la politique d'un parti ou d'un gouvernement ? C'était sous le régime de Tardieu, c'était sous le régime de Poincaré qu'il allait à Genève, contrôlé par nous, envoyé par nous pour défendre les intérêts de la classe ouvrière, pour défendre la cause de la paix, pour tenter l'impossible pour faire triompher les revendications de la classe ouvrière !

Hier, vous avez nommé une Commission du Désarmement, aujourd'hui vous allez fixer vos revendications à ce sujet et demain vous allez empêcher votre représentant d'aller à Genève, la seule place où il est possible de réaliser vos revendications à ce sujet, pour prendre la parole en votre nom, de quitter ce poste d'observation, ce poste de défense de la classe ouvrière ! Non. C'est impossible ! Je vous l'ai dit tout à l'heure, les événements marchent très souvent très vite.

Ce n'est plus un représentant de la classe ouvrière ou un politicien inspiré par la volonté de la classe ouvrière qui va à Genève, c'est Goering, le militariste, qui va à Genève, représentant la plus grande puissance de l'Europe centrale. Est-ce qu'il y va pour défendre la cause de la paix ? Non ! Il y va pour détruire ce qui a été créé jusqu'à maintenant, sous l'œil bienveillant de nos fabricants d'armes et de munitions.

C'est une raison de plus pour nous de garder cette position que nous avons eue jusqu'à aujourd'hui.

Je ne veux pas vous parler du fascisme de l'autre côté du Rhin. Je regrette que vous ne le connaissiez pas encore assez. Je regrette que vous ne puissiez pas suivre les discours journalièrement prononcés pendant l'Heure nationale par les chefs hitlériens, discours pleins de haine contre tout ce qui est en relation avec la paix. Je voudrais que vous puissiez lire ce livre d'éducation qui sert aujourd'hui à la jeunesse allemande, ce livre qui apprend à la jeunesse que Dieu lui-même a appelé Hitler et ses compagnons au pouvoir pour terminer l'œuvre commencée par Charles-le-Grand qui devrait réaliser demain une Allemagne englobant l'Europe entière. C'est cela le but des politiciens allemands d'aujourd'hui, et c'est dans ce but qu'ils vont à Genève pour détruire tout ce qui a été dressé après la guerre.

Camarades, si nous constatons ces faits, il faut reconnaître que plus que jamais, il serait nécessaire d'envoyer un des nôtres à Genève pour défendre la cause de la paix. Si demain la Conférence du Désarmement subissait un échec, ce serait une raison de plus pour retourner là-bas, pour défendre avec la dernière énergie notre revendication de la paix et de l'humanité.

Camarades, prenez garde, un jour viendra peut-être, si vous refusez aujourd'hui au secrétaire général de continuer cette politique de présence, où la classe ouvrière vous reprochera d'avoir jeté les armes qui vous ont été données pour défendre la classe ouvrière, la paix et l'humanité.
(*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Roux, des Cuirs et Peaux.

ROUX. — Camarades, je ne serais pas intervenu à la tribune de ce Congrès si les camarades des Cuirs et Peaux ne m'avaient pas chargé de prendre la parole à la suite de l'exposé des précédents orateurs. Je vais essayer, avec beaucoup de concision, d'apporter l'opinion que nous pouvons avoir sur les points qui ont été examinés à ce Congrès.

Politique de présence! Discussion qui revient à chaque Congrès. Je n'hésite pas à déclarer que nous sommes pour la politique de présence, partout où la classe ouvrière, par la voix de ses représentants, peut se faire entendre. Et il faudrait bien, une dernière fois, faire cette discrimination subtile, que beaucoup de camarades croient que cette forme de collaboration dans des organisations paritaires ou tripartitaires diminue la dignité des militants qui sont appelés à y participer. Ils y vont, mandatés, pour défendre les intérêts que la classe ouvrière leur confie. Je n'insisterai pas outre mesure sur cette opinion de la présence, mais je voudrais demander à ceux qui sont contre cette tactique de vouloir bien, d'ici le prochain Congrès, en faire la démonstration eux-mêmes, et se refuser, lorsqu'ils en ont l'occasion, de participer aux Commissions paritaires ou tripartitaires de la corporation ou de la profession à laquelle ils appartiennent. (*Très bien, applaudissements.*)

Ceci dit, j'en arrive immédiatement aux revendications générales. J'ai un mandat particulier de nos Syndicats, non pas pour critiquer le Bureau confédéral ou la C.G.T. dans son ensemble, mais pour demander qu'à côté de l'ensemble des revendications on donne, avec la semaine de quarante heures, une large place à la revendication des vacances payées. Cela inciterait les législateurs qui ont déjà voté un premier projet à le faire aboutir rapidement. J'ajoute, sur ce terrain, que sans avoir une confiance très grande dans l'action parlementaire, il faut utiliser, dans nos Syndicats, dans nos Fédérations, dans nos Unions, toute la propagande et l'action nécessaires, comme corollaire de l'action législative.

J'ai été très étonné qu'on ait trouvé qu'il n'y avait rien de changé depuis le dernier Congrès. Je ne répéterai pas les explications fournies par Bard et d'autres camarades pour démontrer la marche ascendante, mais la marche certaine de l'organisation centrale dans les revendications qu'elle a obtenues.

Et puis, j'admets que les situations des différentes professions ne sont pas toujours identiques quant à l'audace à avoir dans la lutte. Mais vous ne nous ferez pas ce reproche, qu'à la Fédération que je représente nous ignorons ce qu'est la lutte. Il me suffirait de donner en exemple le dernier conflit de nos camarades de Fougères où, pendant sept mois, nos camarades ont résisté, par la bagarre le cas échéant, avec les gardes mobiles, par les corrections nécessaires avec les diviseurs de la classe ouvrière, à l'entreprise du patronat, qui s'attaquait non seulement aux salaires, mais qui voulait détruire l'organisation syndicale qui l'obligeait à composer.

Puisque je parle de ce conflit, j'en profite pour remercier en passant toutes les organisations groupées dans la C.G.T., et la C.G.T. elle-même, qui ont fait un effort de solidarité très sensible et très impressionnant, puisque nos camarades de Fougères ont pu distribuer 1.300.000 francs de solidarité. (*Applaudissements.*)

Je voudrais que l'on tienne compte de ces situations. Notre ami Delsol demandait à la C.G.T. d'avoir une action plus virile, plus à gauche et de défendre avec plus d'audace les huit heures; il apportait comme constatation la maison Renault, où on fait douze et quatorze heures. Eh bien! c'est là la

masse, puisque je crois que chez Renault il y a 18.000 à 20.000 ouvriers. C'est cette masse qui est trompée quelquefois, comme on l'a fait pour la grève Citroën, par ceux qui prétendent détenir le monopole de l'action. On a fait des adhésions, on a voté des ordres du jour; le lendemain, on faisait douze et quatorze heures. Ce n'est pas ainsi que nous concevons l'action pour l'application des huit heures. Il faut créer une conscience chez les individus, il faut leur démontrer qu'ils sont quelquefois les premiers à saboter les lois sociales et à prêter un concours par trop efficient à la tactique du patronat sur cette question.

Je comprends que nos camarades fonctionnaires, pour lutter contre les tentatives du gouvernement qui est leur patron, participent à des démonstrations, fassent des grèves limitées quant à l'action de protestation, mais il faut qu'ils se mettent dans l'idée que si demain, malgré les grèves de protestation, malgré ces démonstrations, l'Etat-patron allait plus loin pour leur avilir les avantages qu'ils ont acquis, c'est par la grève tout court, comme dans l'industrie privée, qu'ils devront employer leur activité. (*Applaudissements.*)

Je ne resterai pas sur le sujet puisque le temps est limité, mais je veux parler de la situation de la classe ouvrière envers le fascisme. L'expérience des grosses organisations syndicales allemandes est là pour nous prévenir de ce qui pourrait résulter si nous n'étions pas suffisamment clairvoyants. Mais il ne faut pas toujours dire qu'il faut que le Bureau confédéral fasse ceci ou cela. Delmas a fait une discrimination quand il a reconnu l'activité des Fédérations dans la lutte engagée, en disant que cette reconnaissance s'adressait à toutes celles qui ont une activité soutenue, mais que souvent les reproches s'adressaient au Bureau confédéral. Or, pour nous, le Bureau confédéral n'est en somme que l'émanation des organisations composant la C.G.T. Dans ce domaine, le Bureau confédéral ne peut pas apporter la panacée. Quand, à la base, malheureusement trop souvent, dans les Syndicats, on hésite à faire l'action nécessaire, la C.G.T. n'est pas responsable. Les récriminations qu'on peut faire à ce sujet n'ont aucun intérêt pour nous.

En ce qui concerne la lutte contre le fascisme, il n'y a pas utilité, dans un court exposé, de rentrer dans les détails, mais n'oublions pas que pour barrer la route au fascisme, il faut aider la classe ouvrière entière à sortir de la crise dans laquelle elle est enlisée, l'aider surtout à conquérir des améliorations pratiques et palpables. C'est une des méthodes pour l'éloigner de toute tentative d'aventurier futur.

Enfin, un dernier point. Ici, nous sommes tous unanimes pour nous dresser contre la guerre. Hélas! camarade Lecoq, nous avons vécu les derniers moments du Comité confédéral, en 1914, où nous nous réunissions où cela nous faisait plaisir pour dépister la police! Nous ne pouvons pas accepter le reproche qui est fait que la C.G.T. n'a pas mis tout en œuvre pour essayer de faire dresser la classe ouvrière contre la guerre. Quand malheureusement, celle-ci, trompée par la presse que vous connaissez bien, trompée par les retraites, criait : « A Berlin! », les gens saouls dans les taxis parisiens en se rendant à l'appel de la mobilisation, il n'avait pas suffi de voter des ordres du jour. Si nous ne créons pas, dans la conscience individuelle, une opposition à la guerre, il en sera de même. Car je ne veux pas retenir la simplicité avec laquelle on semble vouloir résoudre ce problème, lorsqu'on dit que les feuilles de mobilisation seront renvoyées au Bureau confédéral. Non, c'est une tactique qui ne portera pas ses fruits. La C.G.T., par la voix de Jouhaux, l'a déclaré encore au dernier Comité confédéral; tant pour la lutte contre le fascisme que contre la guerre, par tous les moyens nous voulons nous employer, aussi bien par les interventions de nos délégués à la Société

des Nations, que, le cas échéant, par l'éventualité d'une grève générale. Nous devons utiliser tous les moyens pour ne pas reconnaître la catastrophe de 1914-1918.

Enfin, puisqu'on a parlé d'unité, et ce sera ma conclusion, j'indique que je ne crois pas à l'unité syndicale avec ceux qui ont déclaré dans leur Congrès qu'il n'y a pas possibilité de la réaliser. Je crois à l'unité syndicale avec ceux qui sont hostiles au front unique, car nous ne voulons pas commettre cette bêtise, nous ne voulons pas être naïfs à ce point. Les expériences, camarades des Maîtres de l'Internat, vous les avez peut-être faites dans les réunions, dans les Congrès, mais vous ne les avez jamais faites dans les ateliers, jamais dans les grèves, et cela nous suffit pour connaître la tactique de ceux à qui on veut redonner une vertu syndicale, les inorganisés. Ceux-ci, quand les organisations syndicales leur ont fait avoir des avantages indiscutables, passent à la caisse, sans aucune conscience syndicale, pour palper l'effort des autres. Et, quand il y a du danger, quand il y a des difficultés, ils baissent la tête devant le contremaître et le patron, en disant : « Monsieur, cela ne me regarde pas, je ne suis pas à l'organisation syndicale. » (*Applaudissements.*) On parle d'un Congrès de fusion, camarades, nous ne pouvons pas vous suivre sur ce terrain; si réellement les inorganisés veulent avoir voix au chapitre dans les Assemblées générales ou les Congrès, deux petits efforts leur sont demandés, celui d'apporter une cotisation au point de vue matériel, et celui de fréquenter les organisations syndicales et d'y apporter leur appui moral. L'expérience du front unique a été faite avec les inorganisés qui, les trois quarts du temps dans les Comités de grève, sont baptisés ainsi et ont une carte syndicale unitaire dans leur poche; ils se disent inorganisés pour créer, par cette situation, des majorités dans les Assemblées pour faire prédominer leur point de vue. C'est une hypocrisie à laquelle nous ne souscrivons jamais!

Nous disons que nous sommes pour l'unité organique, et que la résolution Japy nous suffit. Des camarades sont rentrés, aussi bien dans les Cuirs et Peaux que dans les autres industries. Ils sont rentrés en connaissance de cause. Ils ont été reçus fraternellement, et ils participent à toutes nos délibérations au même titre que les vieux copains qui étaient à la vieille maison.

Pour conclure, nous disons que pour lutter contre le fascisme, contre la guerre, pour les revendications, la C.G.T., personne indivisible, ne refusera aucun concours. Et si, malheureusement, ceux qui sont groupés à côté, qui ne sont pas encore organisés, n'apportent pas leur appui à l'action de la C.G.T., alors, celle-ci doit en faire le serment solennel, avec ses propres troupes, elle essaiera de faire triompher les revendications ouvrières, de barrer la route au fascisme et d'organiser la résistance à la guerre. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Arnaud, des Mineurs de Saint-Etienne.

ARNAUD. — Camarades, je tiens à faire une déclaration nette et précise ici devant le Congrès.

J'ai entendu hier un camarade dire que lorsque un congressiste abordait la tribune, il devait indiquer au nom de quelle organisation syndicale il parlait. Tout de suite, je dois vous dire que je parle au nom de six organisations syndicales du bassin minier de la Loire, qui m'ont donné mandat. J'indique également tout de suite, que je suis mandaté pour voter contre le rapport moral de la C.G.T. Je vais m'expliquer.

Pourquoi les mineurs de la Loire ont-ils pris une pareille position au bout de six mois ou sept mois de présence au sein de la C.G.T.? Il pourrait

paraître osé à certains délégués de ce Congrès que des nouveaux rentrants dans la vieille maison, comme on a l'habitude de le dire, aient cette audace, n'ayant pas participé à la vie de cette Centrale syndicale depuis votre dernier Congrès.

Puisqu'ici vous êtes tous des militants avertis, je suis persuadé que vous suivez, en tant que militants confédérés, l'action menée par les organisations unitaires en face de vous et de sa Centrale. Nous, confédérés dans la Loire, depuis que nous avons fait l'unité, grâce à la résolution de Japy, nous n'avons pas cessé pour cela de suivre le travail des unitaires. Avec regret sans doute, nous sommes obligés de constater, à la suite des diverses déclarations faites par les divers camarades qui ont passé à cette tribune, que, dans tous les milieux le même travail s'accomplit, travail d'opposition, de désagrégation. Nous n'en sommes pas exempts, chez nous, dans la Loire, c'est pourquoi nous votons contre le rapport moral.

Certains camarades sont venus dire à cette tribune, lorsqu'on parle d'unité syndicale : nous sommes payés d'expérience. Nous sommes payés d'expérience, aussi, des résultats acquis jusqu'à aujourd'hui par la C.G.T.

Avant la scission, nous étions dans la Centrale syndicale, la scission est venue, nous sommes restés une dizaine d'années au sein de la C.G.T.U. Comme mon camarade Chambelland, nous avons vécu d'interminables discussions, nous avons subi des assauts d'insultes. Nous n'avons pas rencontré cette atmosphère d'aujourd'hui dans les Congrès de la C.G.T.U., en particulier dans les dernières années où il n'y avait que l'insulte à la bouche pour ceux qui ne voulaient pas obéir aux mots d'ordre du parti communiste.

Nous avons basé notre vote, d'abord par expérience, ensuite parce que depuis que cette crise déferle à travers le monde, nous trouvons que dans la C.G.T. qui groupe 800.000 membres, que ce soit dans l'industrie privée ou dans les services publics, nous ne rencontrons pas cette force d'opposition au patronat et à l'Etat patron.

Nous sommes obligés de considérer, dans nos corporations respectives que nous venons de subir, les uns après les autres, des diminutions de salaires ou de traitements. Alors, est-ce qu'il suffirait tout simplement aujourd'hui de dire : « La C.G.T. a fait tout ce qu'elle a pu ! » Lorsque je parle de la C.G.T., il ne rentre nullement dans mon esprit de vouloir faire des questions de personnalités ou d'attaquer le Bureau confédéral. Je dis simplement qu'il faut envisager de faire autre chose. Il y a des camarades, suivant la corporation à laquelle ils appartiennent, qui pensent qu'il est possible d'arrêter la volonté du patronat sur ses visées à la course à la diminution des salaires. Ils pensent, et c'est leur droit, qu'il s'agit tout simplement de continuer cette collaboration étroite, de toujours aller quémander par délégations. Pour notre compte, nous n'excluons pas, *a priori*, la discussion avec le patronat, même au besoin de s'aboucher avec des représentants du gouvernement. Nous estimons que la C.G.T., comme disait le camarade précédent, se compose de l'ensemble des Syndicats, des Unions départementales et des Fédérations, des Bourses du Travail. Nous rencontrons dans notre milieu, comme sans doute beaucoup de camarades le rencontrent chez eux, des organisations qui ne sont pas assez énergiques, attendant, ce qui est normal, ce que nous appelons le mot d'ordre de cette Centrale syndicale prenant position en particulier pour la classe ouvrière menacée dans ses privilèges. C'est encore une des raisons pour lesquelles nous voterons contre le rapport moral.

Le camarade qui m'a précédé a dit qu'il fallait conserver la politique de présence de la C.G.T. au sein de la Société des Nations. Nous avons considéré, depuis que le représentant autorisé de la C.G.T. va à la Société des

Nations, que cette présence n'a pas empêché, -- cela a été comme sur la question des salaires — les conflits, que les guerres ont déferlé à travers le monde. On a parlé très peu de la guerre qui vient de se passer entre la Chine et le Japon. On a parlé très peu aussi de la guerre que le gouvernement autorise et pousse, la guerre marocaine. (*Applaudissements.*)

Camarades, voyez-vous, il ne s'agit pas de dire que nous sommes contre la guerre, il faut que ce soit la C.G.T. qui crie du haut de cette tribune : « Vous, gouvernement soi-disant de gauche, qui, à divers moments, vous réclamez des ouvriers pour piper leurs bulletins de vote, vous vous moquez d'eux, au risque de les faire assassiner le lendemain pour le profit du capitalisme ». (*Applaudissements.*)

C'est cela que la C.G.T. devrait dire à ce Congrès. Nous savons qu'au sein de la Société des Nations, les palabres et les discours ne vaudront absolument rien, tout autant que la C.G.T. n'aura pas alerté tout le prolétariat pour le mettre dans l'obligation de se mettre debout, face à cet état de choses.

Camarades, pour l'unité syndicale, j'épouse une grosse partie de l'exposé de notre camarade Lecoin. Malgré que nous connaissions tous les injures qui nous sont adressées de la part de nos adversaires, malgré que nous sachions qu'au Congrès qui se tient en face de nous, des hommes qui dirigent cette Centrale syndicale, parce que ordonnés par un parti politique, ne veulent pas de cette unité, il m'apparaît, ainsi qu'à d'autres camarades, qu'il est possible de tenter quelque chose pour l'unité syndicale.

Si le Congrès le voulait on pourrait faire quelque chose. Nous ne sommes pas si naïfs que certains camarades voudraient le faire entendre. Nous n'avons pas la naïveté de croire et de déclarer ici que nous croyons encore aux possibilités de cette unité que nous voudrions tous, mais il faudrait que la classe ouvrière tout entière de notre pays sache que du haut de cette tribune, c'est la C.G.T. qui a provoqué ce Congrès de fusion, avec une résolution arrêtée.

Il est certain que je suis d'accord avec le camarade qui venait soulever la question des inorganisés. Nous ne voudrions pas que dans ce Congrès d'unité, on vienne nous dire que les non organisés seront représentés, auront voix au chapitre. Pas de cela, la comédie est finie, que ceux qui veulent en faire un tremplin d'agitation éphémère continuent, mais le mouvement syndical ne doit pas s'abaisser à cela.

Camarades, voilà à peu près l'exposé que je voulais faire devant vous. Avant de descendre de cette tribune, je tiens à déclarer que je suis satisfait de toutes les déclarations des camarades qui se solidarisent d'une façon manifeste dans ce Congrès avec nos camarades fonctionnaires, avec nos camarades instituteurs. Nous pensons que devant le prolétariat exploité, les camarades, un peu plus lettrés que nous, ne seront pas de trop si réellement nous avons à cœur d'œuvrer pour une société meilleure et future; il faudra bien des camarades pour guider le prolétariat qui n'a peut-être pas encore les connaissances nécessaires du mouvement dont demain ils prendront la direction.

Je demande que le Congrès se prononce pour l'unité syndicale d'une façon tout à fait énergique et précise et qu'il adopte cette formule de l'unité syndicale en ajoutant qu'au nom du syndicalisme les organisations doivent se présenter ensemble dans un Congrès de fusion. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Grenon, des Services publics de Paris.

GRENON. — Je déclare tout de suite, au nom de mon organisation syndicale, que nous voterons le rapport moral avec quelques réserves concernant l'unité syndicale et la collaboration.

La collaboration, c'est un leit-motiv qui revient toujours dans la bouche de nos camarades, non seulement confédérés, mais unitaires. Et il apparaît que beaucoup de ces camarades n'ont pas l'air de bien comprendre ce qu'est la collaboration de la C.G.T. et il serait nécessaire de retracer un point d'histoire.

Les organismes internationaux, Bureau International du Travail, Société des Nations, ont été inclus dans le traité de paix de Versailles par les impérialistes vainqueurs de la guerre 1914-1918. Mais si ces impérialistes ont cru nécessaire de les inclure dans le traité de paix, ils y ont été contraints par les organisations internationales ouvrières. Je veux rappeler ici que nos camarades secrétaires de l'Internationale ouvrière se sont réunis pendant la guerre à Leeds, en 1917 où ils ont élaboré eux-mêmes un traité de paix. Ils ont obligé ces impérialistes à inclure dans le traité de paix les organismes qu'ils avaient fondés eux-mêmes dans leur esprit. Cela a été concrétisé dans le traité de Versailles.

Il est certain que lorsque notre secrétaire général va à Genève, il y va, non pas de son propre gré, mais parce que les ouvriers organisés dans la C.G.T. lui ont donné mandat d'accepter d'être délégué du gouvernement à Genève. Ce serait grave si notre secrétaire confédéral allait à Genève avec un mandat ferme du gouvernement ou épousant les vues du gouvernement. Il est bien démontré que notre camarade Jouhaux, en l'occurrence, va à Genève avec ses conceptions ouvrières, avec le mandat que lui donne le Congrès confédéral tous les deux ans. Puisqu'il défend la thèse du mouvement ouvrier, il n'y a pas à s'alarmer outre mesure; nous n'avons qu'à enregistrer, nous n'avons qu'à obéir aux mots d'ordre qu'il donne dans ces assemblées internationales, c'est-à-dire qu'au moment où il a obligé les gouvernements, par son intervention, à inclure des réformes de législation ouvrière ou autre, il appartiendrait à toutes les Unions, à toutes les Fédérations, à tous les Syndicats, de mener une action parallèle dans le pays pour obliger ces gouvernements à concrétiser ces réformes que veut notre secrétaire général dans les organismes internationaux.

Partant de ce point de vue, nous reconnaissons que la force combattive de la classe ouvrière n'atteint pas encore le degré qui pourrait nous faire arracher de haute lutte toutes ces améliorations en matière sociale que nous avons obtenues ces temps derniers.

Si nous condamnons cette collaboration, *a priori*, il ne faut pas oublier qu'elle ne se manifeste pas seulement par la présence de Jouhaux à la Société des Nations, elle se manifeste partout dans le mouvement ouvrier; que ce soit pour nos camarades fonctionnaires de l'État, fonctionnaires municipaux, il n'est pas moins vrai que nous collaborons les uns et les autres sur une plus petite échelle en allant trouver les chefs de bureau des divers départements ministériels. Alors, il est bien entendu que si vous décidez demain que notre camarade Jouhaux ne doit plus collaborer à ces organismes bourgeois, il faudra que vous preniez l'engagement ici, l'engagement formel, de ne plus collaborer avec le Préfet qui est le représentant direct des gouvernements.

D'autre part, camarades, il ne faut pas oublier non plus que nous ne pouvons pas rester stationnaires, nous sommes obligés de marcher, nous ne pouvons pas rester dans l'expectative et si nous ne voulons plus de cette collaboration, il faudra trouver quelque chose qui puisse pallier à cette collaboration. Cette autre chose devrait être dans la combativité accrue de la

classe ouvrière. Si demain vous nous affirmez que vous êtes sûrs de faire marcher, sur n'importe quel mot d'ordre, la classe ouvrière pour arracher ses revendications de haute lutte, il est certain que la présence de nos secrétaires confédéraux dans les organismes internationaux bourgeois ne se posera plus.

Il s'agit d'être franc avec soi-même. Il ne faudrait pas non plus accepter la thèse de nos camarades unitaires qui est celle-ci : nous croyons que la révolution ne sortira que de la misère de la classe ouvrière. Partant de ce principe, il n'est pas difficile non plus de lancer des mots d'ordre révolutionnaires et de faire du verbalisme révolutionnaire si nous savons que pour les revendications nous ne ferons pas un pas, nous ne ferons pas une démarche, nous laisserons les camarades claquer du bec, parce que nous savons qu'en fin de compte la classe ouvrière se révoltera, sera capable de prendre le pouvoir.

Si nous adoptions cette thèse, il est certain que nous ne serions plus dans la ligne politique suivie par la C.G.T. Nous serions obligés de dire : oui, il faut que la classe ouvrière mange un peu de vache enragée, il n'y aura que comme cela qu'elle aura son potentiel révolutionnaire et qu'elle sera capable de faire quelque chose.

Malheureusement nous sommes obligés de constater que dans le monde entier, le jour où la classe ouvrière s'est trouvée malheureuse, qu'elle s'est trouvée dans la misère, qu'a-t-elle fait? Voyez l'Allemagne! Elle s'est jetée dans l'hitlérisme, dans les bras d'un aventurier. Voyez le mouvement anglais! Les camarades ont voté, dans la proportion de 60 %, pour les réacteurs anglais.

Constatant cela, nous avons pour devoir de dire : collaboration, oui, mais dans la collaboration nous ne discuterons que le point de vue ouvrier, nous ferons appel, parallèlement, pour le faire aboutir au potentiel révolutionnaire de la classe ouvrière.

D'autre part, il y a certainement quelque chose qui choque, en l'occurrence, c'est de voir Jouhaux recevoir un mandat impératif du gouvernement pour aller à Genève. Certainement, cela peut prêter à confusion, mais il serait possible d'y pallier, vous pourriez vous situer à ce sujet par un vote par mandat, à savoir si le secrétaire de la C.G.T. doit être mandaté par les organismes ouvriers ou s'il doit accepter le mandat que lui donne le gouvernement. Il y a une question de principe, mais en réalité le résultat est le même.

Si nous ne siégeons plus dans ces organismes bourgeois, croyez-vous que nos gouvernants mettront à l'ordre du jour la semaine de quarante heures? Croyez-vous qu'ils en discuteront puisqu'ils n'en sont pas partisans?

Je voudrais retracer quelques faits de l'action poursuivie par le Bureau International du Travail. Nous avons vu notre camarade Jouhaux qui a lutté, victorieusement on peut le dire, contre Diagne, le délégué de l'impérialisme, en ce qui concerne le travail forcé aux colonies. S'il n'y avait pas dans ces organismes des délégués ouvriers, est-ce que nous aurions la possibilité d'obtenir ce petit résultat? Personnellement, j'ai mon opinion quant à la collaboration, mais il ne faut plus en discuter aussi longtemps, il faudra vous situer nettement par un vote par mandat, à savoir si oui ou non nous devons collaborer. Si nous ne devons pas collaborer, il faudra donner l'affirmation nette au Congrès que vous serez capables d'appeler derrière vous, avec vos mots d'ordre, toute la classe ouvrière de ce pays. (*Applaudissements.*)

Camarades, pour quelques instants, je voudrais parler de l'unité. Il est certain que la motion de Japy a donné satisfaction dans une certaine mesure, mais il faut dire qu'elle n'a pas donné ce qu'on était en droit d'en attendre. Pourquoi? Parce que, d'une part, nous nous sommes heurtés à la volonté nette des organisations unitaires de ne pas rentrer à la C.G.T., et que, d'autre

part, il faut dire aussi que la motion de Japy n'a pas été appliquée dans l'esprit avec lequel les délégués du Congrès de 1931 l'avaient votée, à savoir que tous les camarades unitaires qui rentreraient dans les organisations confédérées auraient les mêmes droits et les mêmes devoirs que les anciens camarades confédérés. Il y a eu là-dessus quelques divergences de vues. Il est certain qu'il y a certaines Fédérations qui ont imposé aux camarades unitaires qui rentreraient au sein de la C.G.T. un temps statutaire pour présenter leur candidature à des postes responsables.

Nous ne pouvons plus rester sur la motion de Japy, dans sa lettre et dans son esprit; il faut faire quelque chose de nouveau. Il appartiendra à la Commission des résolutions d'établir un texte plus large encore que cette motion de Japy.

Voyez-vous, personnellement, nous ne nous laisserons plus prendre au front unique. Nous en avons mangé pendant quatre mois, nous savons ce que cela nous a coûté, nous y avons laissé des plumes et nous avons découragé davantage la classe ouvrière de Paris. Malgré tout, nous ne sommes quand même pas contre le front unique, *a priori*, parce qu'il faut comprendre qu'il y a le front unique comme le veulent les unitaires, c'est-à-dire vouloir nous embrasser pour mieux nous étrangler, mais il y a aussi un autre front unique. Nous ne refusons pas à la classe ouvrière de ce pays de marcher avec nous dans un front unique sur les mots d'ordre de la Confédération Générale du Travail. Nous n'avons jamais empêché qui que ce soit de marcher dans une action avec nous, mais il est certain que cette action est déterminée par la C.G.T. Simplement sur ce point de vue, nous acceptons toutes les bonnes volontés qui veulent lutter contre le patronat, contre la guerre, contre le tascisme.

Avant de quitter cette tribune, je veux dire deux mots à certains camarades qui sont venus hier ici. Il est profondément regrettable qu'il ait pu y avoir quelques paroles malheureuses concernant le fonctionnarisme, il est certain que la parole a dépassé la pensée. Il faut que la classe ouvrière sache que si l'Etat patron n'a pu mettre à exécution sa répression, lors du mouvement du 20 février, c'est parce qu'il a trouvé, d'une part, le poids de la C.G.T. dans la balance, et d'autre part, l'unanimité des fonctionnaires qui se sont élevés contre sa politique de diminution-des salaires. Il serait possible aussi à la classe ouvrière de l'industrie privée de faire la même expérience, si demain nous réussissions à soulever l'ensemble de la classe ouvrière, je défie les patrons, quels qu'ils soient, de mettre à exécution un semblant de répression. Il s'agirait d'amener tout le monde sur vos mots d'ordre, sans faire de discrimination, puisque nous avons reconnu, les uns et les autres, que nous étions tous des prolétaires exploités au même titre. Nous avons maintenant pour devoir de nous tendre fraternellement la main, d'œuvrer dans le même organisme, il faut faire comprendre à la classe ouvrière que tout dépend de son action, qu'il ne faut rester nullement passif devant les problèmes actuels.

Je voudrais en terminer sur la guerre. Personnellement, nous avons adopté ce point de vue : contre la guerre par la grève générale. Certes, il y en a qui vont dire que, déjà en 1914, on avait voté cette motion de grève générale. Mais nous pensons qu'actuellement, il est plus facile à la classe ouvrière de faire une grève générale, d'arrêter les moyens de production et de transport parce que le machinisme s'est accru, le progrès aussi. Ce qui demandait dans le passé des centaines et des centaines d'hommes pour arrêter un service, ne demande plus maintenant que trois ou quatre individus.

Pour cela je veux dire deux mots à notre camarade Lecoq. Certes, ce

qui a fait la scission, c'est peut-être la politique suivie pendant la guerre par la C.G.T., mais je termine en disant que je préfère ceux qui sont restés dans la mêlée que ceux qui ont été au-dessus de la mêlée. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il reste deux orateurs inscrits. La séance s'ouvrira cet après-midi, à 2 h. 15 au plus tard.

Séance de l'après-midi

LE PRÉSIDENT. — La séance est ouverte. La parole est au camarade Foutant, des cheminots de Montluçon.

FOUTANT. — Camarades, j'interviens dans la discussion, simplement pour faire une proposition en ce qui concerne les conditions dans lesquelles le vote sur le rapport moral devra se faire.

Ce matin un camarade est venu dire qu'il était regrettable qu'à ce Congrès, on n'écoute pas la voix des militants de la base. C'est un peu vrai. Je vous prierai de m'excuser, car si bien souvent les militants de la base ne prennent pas la parole dans les Congrès, c'est qu'ils ont peur de se trouver à une tribune en état d'infériorité vis-à-vis des ténors qui les ont précédés. Voilà pourquoi, dans tous les Congrès, ce sont les secrétaires de Fédérations qui tiennent pendant une heure la tribune du Congrès.

Je dis tout de suite, au sujet du rapport moral, qu'il faut diviser la question en deux. Il y a d'abord l'appréciation de la conduite du bureau confédéral pendant l'exercice écoulé, et il y a aussi l'orientation que l'on entend donner au mouvement confédéral pour l'avenir. Je suis persuadé que de nombreux secrétaires de syndicats sont dans la même position que moi avec un mandat qui les oblige à voter le rapport moral parce qu'ils approuvent, dans l'exercice écoulé, l'attitude du bureau confédéral qu'ils trouvent conforme aux directives données à Japy.

Mais d'un autre côté, il serait bon d'indiquer si l'on doit continuer la politique telle qu'on l'a suivie jusqu'à présent. En effet, depuis Japy, les événements ont fait qu'à l'heure actuelle tout condamne la politique de présence. Nous ne sommes pas adversaires déterminés de la politique de présence, parce que nous disons que, dans certaines conditions, on ne peut pratiquer que celle-ci, mais ce que je reproche au bureau confédéral, c'est de ne pas condamner cette politique de présence, c'est de ne pas dire à la masse des syndiqués : « Vous n'obtiendrez rien par la politique de présence ».

Examinons comment on pourrait obtenir autre chose par une notion. En effet, jusqu'à présent, la politique de présence, partout, a créé dans la masse cette opinion qu'il faut détruire que lorsqu'elle a payé une cotisation syndicale, elle a fait le maximum d'efforts et qu'il appartient aux militants responsables de la défendre envers et contre tous. Il faut, par une éducation nouvelle, donner à cette masse l'impression qu'elle n'obtiendra rien si elle ne met pas la main à la pâte, si elle ne suit pas les mots d'ordre que nous lui donnerons, si elle ne réagit pas quand nous l'inviterons à réagir. Il faut recréer ce courant d'idéal révolutionnaire qui existait avant-guerre.

Camarades, tous les hommes se battent pour un idéal, voilà pourquoi dans certains pays les hommes ont suivi le fascisme parce qu'ils ont cru que celui-ci apporterait ce qui était leur idéal. Les Allemands ont suivi Hitler

parce qu'il a promis de réaliser le socialisme. Voilà pourquoi il faut faire naître dans cette masse l'idée que ce n'est pas par la légalité, que ce n'est pas par la démocratie qu'on arrivera aux fins et au but final que le syndicalisme se propose.

Je citerai un exemple : si, en Allemagne, Hitler s'était tenu dans la légalité, s'il avait conservé la démocratie allemande, il ne serait déjà plus chancelier, les partis d'opposition se seraient créés. Ce qu'il faut inculquer à la classe ouvrière, c'est sa force, c'est sa puissance, si elle sait s'en servir, et lui dire : « Le jour où tu voudras, tu pourras être toi-même le fascisme, c'est toi qui pourras dicter tes lois aux autres. »

Voilà, camarades, ce qu'il faut dire à la classe ouvrière. Ce que je reproche au bureau confédéral et même aux militants des Fédérations, c'est de se tenir trop sur le terrain corporatif et de ne pas inculquer cet idéal révolutionnaire qu'un jour il faudra faire un geste qui comptera, qu'il faudra se mettre à la disposition de la Confédération générale du Travail, lui donner même sa vie. Lorsque nous aurons inculqué cela à la masse des travailleurs, nous prendrons à ses yeux une autre physionomie, qui nous manque souvent. Cette situation est exploitée par nos camarades adversaires de tendances, par les unitaires qui nous représentent comme rétrogrades. Il faut faire voir que nos buts sont supérieurs aux leurs, que nous sommes aussi révolutionnaires qu'eux et la masse qui a toujours son idéal en elle, qui espère toujours sa libération, à ce moment, nous suivra.

Tout à l'heure, un camarade, je crois que c'est Bard, a dit que revenir à une politique d'action directe, revenir à une politique où l'action se fera plus sentir, cela comporte de nombreux risques pour les militants. Je trouve que ce sont des paroles regrettables pour un secrétaire fédéral. Tous les militants doivent, d'après moi, avoir fait le sacrifice, à la fois de leur situation et de leur personne, ou alors, ce ne serait pas la peine d'être militant. Quant à dire, comme l'indiquait Bard, que les camarades fonctionnaires ne risquent pas la perte de leur emploi en cas de mouvement comme les camarades de l'industrie privée, je dis que la question est la même. Le jour où le mouvement des fonctionnaires échouera, le jour où la masse ne comprendra pas le mouvement des fonctionnaires, qu'elle ne saura pas l'appuyer auprès des pouvoirs publics, la vindicte gouvernementale sera la même, et nous ne pouvons pas dire que dans les grèves passées, les cheminots, par exemple, qui sont un peu des fonctionnaires, n'ont pas payé le tribut de leur action syndicale. (*Applaudissements.*)

Camarades, un exemple pour moi, c'est celui des révoqués de 1920. Révoqués, ils ont eu confiance dans l'organisation syndicale, au lendemain de la grève ils ont fondé l'Union centrale des révoqués qui a toujours été en liaison avec notre Fédération. Ils n'ont pas désespéré et pourtant ils ont été révoqués. On peut dire que ces camarades, lorsqu'ils rentreront, reprendront le lendemain une carte syndicale et pourtant ils ont fait une triste expérience.

DHONT. — Ils ne doivent pas attendre d'être réintégrés pour prendre une carte !

FOUTANT. — Pardon, je veux dire une carte à la Fédération des cheminots.

Il faut faire comprendre à la classe ouvrière que ce n'est pas par un bulletin de vote qu'elle se sauvera, que ce n'est pas par l'action qu'elle pourra mener auprès des organismes gouvernementaux qu'elle obtiendra des améliorations sensibles. Elle obtiendra des améliorations de détail,

d'accord, mais qui sont immédiatement annihilées par des prises de décision tout à fait contraires qui nous ramènent à la position d'autrefois.

Je voudrais éclaircir le débat. Je demanderai au Président de mettre ma proposition aux voix, qu'il y ait sur le rapport moral deux votes, le premier sur le rapport moral proprement dit, vote qui comportera, pour ceux qui voteront pour, l'approbation de la politique du bureau confédéral jusqu'à ce jour; ceux qui voteront contre, c'est qu'ils auront des griefs à faire au bureau confédéral pour l'exercice écoulé. Un deuxième vote sur la politique de présence ou la politique d'action de classe.

De cette façon, camarades, les Commissions de résolution auront pris la température du Congrès, sauront de quel côté il faut orienter la politique de la C. G. T., parce que le deuxième vote leur indiquera où veulent aller les militants qui représentent la classe ouvrière. Nous aurons alors déterminé l'action d'avenir, c'est celle qui importe davantage que l'action du passé. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Le camarade qui vient de faire cette proposition croit qu'avec le procédé qu'il préconise, il ressortirait plus de clarté en ce qui concerne la marche future de la Confédération générale du Travail. Faire un vote en deux parties sur le rapport moral ? Mais le rapport moral ne fait qu'un tout, aussi bien en ce qui concerne la politique de présence qu'en ce qui concerne tout le reste. De deux choses l'une, ou la C. G. T. a respecté les décisions du dernier Congrès, ou elle ne les a pas respectées. On ne peut pas départager le rapport moral en faisant sur lui un vote en deux parties. (*Très bien.*)

Ceux qui considèrent que les décisions des Congrès précédents n'ont pas été respectées voteront contre le rapport moral. En ce qui concerne l'avenir, il y a des Commissions qui sont chargées d'établir des résolutions qui indiqueront l'orientation de demain de la Confédération Générale du Travail. A ce moment, les camarades auront la possibilité de s'affirmer sur cette action. Pour l'instant, nous avons à juger l'action tout entière du passé, on ne peut pas faire deux votes et surtout leur donner la signification que leur donne le camarade qui fait la proposition, parce que je dis que c'est absolument irrégulier.

UN DÉLÉGUÉ. — Je demande au Président s'il est là pour présider ou pour diriger les débats ? Les orateurs sont assez grands pour apporter leur point de vue !

LE PRÉSIDENT. — Je suis là pour diriger les débats. Je n'accepte pas la leçon que vous avez la prétention de me donner. (*Applaudissements.*)

JOUHAUX. — Je crois que nous en sommes encore à la discussion du rapport moral. La discussion continue.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Jeannin, dernier orateur inscrit.

JEANNIN. — Camarades, il y a deux ans, dans un Congrès semblable à celui-ci, nous en étions à rechercher, ou plus exactement à envisager par quels moyens nous mettrions en application les remèdes préconisés par le mouvement ouvrier en présence d'une crise économique qui, dans notre pays, en était en quelque sorte à son début.

Nous avons pris position, nous avons senti, les uns et les autres, combien la situation était grave et déjà, au Congrès de 1931, on avait senti planer sur cette assemblée une espèce d'angoisse, d'inquiétude que nous retrouvons aujourd'hui quelque peu accentuée.

Nous avons senti que le capitalisme, malgré les remèdes que nous préconisons, serait dans l'incapacité de résoudre cette crise, certains qu'il ne tiendrait pas compte de ce que nous apportons. En prévision de cela, dans une résolution qui avait déterminé nos travaux, nous disions ceci :

Et si, malgré toutes les mesures prises, toutes les directives nouvelles, toutes les suggestions faites par les organisations ouvrières en vue d'éviter les pires calamités et les plus redoutables réactions, en un mot si le capitalisme plaçait les prolétariats devant sa carence définitive, les organisations ouvrières doivent se déclarer prêtes à substituer leur activité à la défaillance du régime déchu.

Dans cette éventualité, le Congrès charge le Bureau et la C. A. de préparer, avec l'aide des techniciens de tous ordres, adhérant aux organisations confédérées, l'organisation de la production et de la consommation.

Les deux années se sont écoulées. Je pense que notre Congrès ne peut se borner à condamner une nouvelle fois la carence et la faillite du régime. Il importe, cette fois, de déterminer dans quel sens notre action va se diriger, de façon à pouvoir nous orienter plus facilement et plus rapidement, en mobilisant les consciences ouvrières, vers le but qui était déterminé dans la résolution de 1931.

Au cours des deux années écoulées, la bataille s'est poursuivie dans les ateliers et usines, mais aussi, et conformément aux décisions prises par le Congrès de 1931, dans toutes les commissions tripartites.

Il s'agit de savoir maintenant si cette bataille un peu particulière, au sein des commissions tripartites, dans les différents organismes gouvernementaux et internationaux, si cette bataille doit se poursuivre, ou si nous ne devons pas essayer de donner à notre action une forme plus particulière, plus spécifiquement prolétarienne et de circonstances.

Dans ces diverses Commissions, nos camarades, avec la foi qui les anime — car nous ne sommes pas de ceux qui mettent en doute les sentiments et l'honnêteté de nos camarades lorsqu'ils vont dans les commissions — avec leur ardeur, avec leur volonté de transformation sociale, ont défendu et quelquefois très éloquemment, les revendications du monde du travail. Nous avons, les uns et les autres, présentes à l'esprit, par exemple, les batailles qui furent menées au Bureau International du Travail par le représentant de la Confédération Générale du Travail. Ils avaient raison, nos camarades dans toutes les réunions, ils ont démontré la valeur des solutions ouvrières, ils ont démontré la valeur de notre mouvement.

Mais, camarades, et c'est ici que j'appelle votre attention, nous vivons présentement des circonstances qui appellent des décisions nettes, des décisions précises et qui ne doivent être prises qu'après mûre réflexion.

Je disais que nos camarades ont eu raison, ils ont toujours eu raison, mais dans le régime présent, il ne suffit pas d'avoir raison pour se faire rendre justice. (*Applaudissements.*) Il ne suffit pas d'avoir raison, car l'application des mesures qui découlent de cette raison dépend du rapport des forces en présence et il est certain qu'en la circonstance, nous n'étions pas avantagés.

Il faut donc considérer que si, dans les Commissions tripartites, nous avons défendu éloquemment la position des organisations ouvrières, nous devons considérer aussi qu'aujourd'hui le capitalisme se trouve en présence de deux alternatives qui ne lui permettent pas de tenir compte des solutions que nous apportons. Le capitalisme, malgré tout ce que nous avons apporté, a continué, comme par le passé, à mettre en application des remèdes, à imposer des solutions qui, certainement, ont rencontré sur les lieux du travail la résistance de nos camarades. Il a continué à persévérer dans la voie dans laquelle il s'était engagé, et il en est une sur laquelle je

voudrais attirer quelques instants l'attention du Congrès et essayer, camarades, de vous faire réfléchir sur les conséquences de cette action patronale.

Je ne parlerai pas de la diminution des salaires. Nous sommes assez avertis pour penser que dans un Congrès comme celui-ci, il n'est pas une question semblable qui puisse être traitée, parce que nous sommes d'accord sur la résistance à opposer à toutes tentatives de réduction. Mais parmi les moyens d'action utilisés par le patronat, il en est un, qui peut-être, à première vue, semble ne pas avoir des conséquences considérables sur l'ensemble des conditions d'existence du monde du travail, et dont, cependant, les répercussions, aujourd'hui, sont déjà considérables et risquent d'être extrêmement dangereuses dans l'avenir. Je veux parler du développement des moyens mécaniques de production. Certes, nous savons que les opérations qu'on a baptisées, pour la circonstance, de rationalisation, ont une conséquence terrible : le chômage, la création de l'armée de chômeurs qui, économiquement, est utilisée et vous ne l'ignorez pas, pour essayer d'avilir les conditions d'existence du prolétariat, et qui, politiquement, peut être exploitée demain par tous les aventuriers et permettre de réaliser dans notre pays ce que la réaction a réalisé dans d'autres.

Cela, pour nous, ce sont les conséquences les plus immédiates de la rationalisation, mais il en est d'autres sur lesquelles je veux retenir votre attention.

Il sont nombreux les camarades qui sont montés à cette tribune et qui se sont plaints, avec juste raison, de ne pas voir dans notre mouvement ouvrier autant de jeunes travailleurs qu'il serait désirable d'y rencontrer. C'est vrai, les jeunes travailleurs, bien souvent ne sont pas dans nos organisations, ils sont attirés par autre chose. Avez-vous réfléchi un instant à quoi l'on pouvait, au moins dans une certaine mesure, attribuer ce manque de réflexion qui fait que les jeunes travailleurs ne viennent pas dans nos organisations ? De plus en plus, à l'usine, on évite de faire appel au cerveau du travailleur ; de moins en moins on lui demande de faire un effort intellectuel ; de plus en plus, volontairement, le patronat, a créé dans les usines deux catégories bien différentes ; d'une part, celle qui constitue le cerveau d'autre part, celle qui constitue le complément de la machine. Il y a le technicien qui pense, écrit, réfléchit et le manuel qui, de plus en plus, est considéré comme le complément de la machine, comme l'instrument qui vient compléter celle-ci et accomplir la besogne qu'elle n'a pas encore pu faire économiquement.

La conséquence de semblables conditions de travail, c'est que le travailleur qui, pendant des heures n'a pas eu à faire fonctionner son cerveau, sorti de l'usine, n'éprouve plus le besoin de le faire fonctionner. Si vous ajoutez à cela les conditions de la vie moderne qui, de moins en moins, font appel à la réflexion de l'homme, vous comprendrez que celui qui ne pense plus, que celui qui ne réfléchit plus, en soit réduit à une vie exclusivement matérielle.

Ainsi que l'indiquait Bard, hier, le jeune n'a pas connu la peine de ceux qui nous ont précédés à l'usine, il n'a pas connu cette période où, au même titre que les autres il était exploité ; il connaît, par rapport à la situation que nous avons autrefois, quelque chose de supérieur. On s'explique que ce jeune qui, déjà, jouit de certaines satisfactions matérielles, dont le cerveau ne travaille plus, éprouve de moins en moins le désir de se mêler à la vie de nos organisations et c'est pour moi, peut-être, une des conséquences les plus terribles du développement des moyens mécaniques de production : l'abâtissement de la classe ouvrière. C'est à cela qu'il faut faire attention.

Aujourd'hui ne l'oubliez pas, on est en train de nous préparer un prolétariat ayant un niveau intellectuel semblable à celui du prolétariat américain.

Il y a là, dans cette action patronale, quelque chose de poursuivi méthodiquement et contre quoi il est important d'essayer de dresser un barrage.

Nous avons eu raison. Nous avons dénoncé partout, au Conseil National économique, comme partout ailleurs, les conséquences néfastes d'une rationalisation poussée à l'extrême; d'accord sur le principe, aujourd'hui encore nous ne pouvons que nous dresser contre l'application de celle-ci par le capitalisme.

On me rappelle que le quart d'heure va s'épuiser. Il y a une discipline, je m'incline.

Je voudrais tout de même, et rapidement, puisque je ne puis aller plus loin, rappeler qu'un mouvement semblable au nôtre, quoique plus puissant, s'est écroulé rapidement, alors que nous avions l'espoir qu'il serait le premier rempart à opposer à une réaction qui, mondialement, reprend de l'autorité.

Je ne voudrais pas qu'un Congrès comme le nôtre n'ait pas au moins cette volonté de tirer les conclusions du désastre qu'a connu l'Allemagne.

Il faut essayer de savoir pourquoi ce mouvement, que nous avons monté en épingle, qui apparaissait véritablement puissant, a pu, si rapidement, s'écrouler. Nous sommes de ceux qui pensent que dans l'écroulement du mouvement ouvrier allemand, il faut voir la condamnation la plus catégorique de toute politique; politique, action, méthodes mises en application, non pas seulement par ce mouvement ouvrier, mais par les diverses organisations syndicales nationales appartenant à notre Internationale syndicale et qui n'ont pas été sans influencer sérieusement notre mouvement syndical. Nous pensons alors qu'il serait regrettable, après les événements douloureux auxquels nous avons assisté, de ne pouvoir tirer la leçon qui s'impose. Si nous rappelons ici ces événements douloureux, c'est parce que déjà nous croyons sentir que pour faire face à des événements que nous sentons proches, nous serons dans l'obligation de prendre une position nette et précise.

A la veille de ces événements, il nous semble déjà et sans rien abandonner théoriquement de la position des organisations ouvrières, pratiquement on semble ne plus croire qu'il est possible de s'orienter vers le régime qui constitue pour nous le but à atteindre, ne plus croire qu'il est possible de s'orienter vers cet idéal sans passer aujourd'hui par ce qu'on appelle un régime intermédiaire. « Economie dirigée », appelons-le par son nom!

L'expérience allemande, qui n'était pas sans doute une expérience d'économie dirigée, qui en était peut-être loin, mais qui eut tout de même avec elle certains rapports, du fait des rapprochements entre syndicats et gouvernements fut concluante. Nous voudrions qu'on y réfléchisse et que l'on ne s'oriente pas dans cette voie. Nous risquons de semer davantage la désillusion et nous voudrions qu'en présence d'événements qui, pour nous, sont très proches et seront certainement redoutables, notre mouvement syndical soit jaloux de son indépendance et sache la garder à l'égard de tous les gouvernements, qu'il revienne à une action peut-être plus énergique.

Je m'explique. Sans doute, nous dira-t-on, il est vain de faire appel à l'énergie lorsque les uns et les autres nous avons constaté, au cours de nos multiples tournées de propagande que, fréquemment, nous parlons devant des banquettes vides. Sans doute pourra-t-on dire que la classe ouvrière est en sommeil. Camarades, je vous rappelle qu'il y a quelques mois encore le prolétariat allemand semblait en sommeil, pourtant, dans les organisations, étaient groupés plusieurs millions de travailleurs; il n'en est pas moins vrai que rapidement ce mouvement s'est écroulé; que rapidement il a échappé

à l'emprise de ceux qui en étaient les dirigeants, alors que par un fait extraordinaire, ceux qui étaient dans les organisations passaient dans les rangs de la réaction et bien souvent suivaient le fascisme hitlérien ! (*Applaudissements.*)

Il y a une explication qu'il est nécessaire de donner. Il nous apparaît que si le fascisme hitlérien a pu aussi rapidement entraîner derrière lui les masses ouvrières, c'est qu'il a su, par des formules claires, précises, nettement anticapitalistes, traduire les aspirations de la classe ouvrière. Aujourd'hui peut-être le prolétariat français connaît-il une situation d'apathie qui peut quelquefois nous désorienter, mais nous pensons que demain, en raison des événements que nous allons vivre et qui obligeront les travailleurs à s'intéresser davantage à la chose publique, il est possible, pour une organisation comme la C. G. T., de traduire elle-même, dans des formules claires, par une attitude nette, en rompant avec certaines méthodes, avec politique d'hier, les aspirations que la classe ouvrière ressent en elle-même, mais qu'elle ne traduit pas encore.

Pour terminer, je vous rappelle, camarades, que demain vous vous trouverez peut-être en présence d'événements auxquels vous n'avez pas encore songé. (*Applaudissements.*) Je vous rappelle la déclaration que fit, quelque temps avant la chute du mouvement ouvrier allemand, le camarade Leipart, qui était le président de l'A. D. G. B., retenez cet avertissement :

« Voici l'époque de la plus sombre réaction, elle nous contraint à choisir de nouvelles voies pour l'action syndicale. Nous voulions réaliser l'émancipation des travailleurs par les voies de la démocratie, de la raison, de la prospérité générale, non par celles de la guerre civile et des misères qui s'en suivent. Nous voulions aider à l'instauration d'un meilleur ordre social et économique, en se maintenant sur le terrain de la légalité et de la civilisation, par une politique de modération et de responsabilité, d'objectivité et de collaboration. Nos adversaires politiques nous contraignent à abandonner cette voie. Nous sommes prêts à accepter la bataille qu'on nous impose. »

Camarades, nous traversons à l'heure actuelle une situation tragiquement semblable à celle que signalait Leipart. Essayez d'y réfléchir, de déterminer une action correspondante. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Jouhaux. (*Applaudissements.*)

— Jamais, je ne me suis senti aussi libre d'esprit pour aborder à cette tribune la controverse qui s'est établie, pour exprimer ce que je pense et pour justifier, s'il en était besoin, l'activité de la Confédération Générale du travail.

Les critiques n'ont pas changé. Elles sont toujours les mêmes et peut-être conviendrait-il de rajeunir un peu leurs formules !

Que représentent-elles, en effet ? Une critique de l'action confédérale ? Mais qu'est-ce que l'action confédérale ? Est-ce l'action du bureau de la C. G. T. ou celle des organisations qui constituent la C. G. T.

Je refuse de croire que l'activité confédérale est représentée par l'action du bureau de la C. G. T. et que l'activité des organisations qui constituent la Confédération générale du travail s'établisse en dehors de la Confédération elle-même.

Or, est-ce qu'il y a entre l'activité de la C. G. T. et l'activité des différentes organisations qui la constituent une différence ? Est-ce qu'il en est de ces activités qui sont plus spécifiquement révolutionnaires que celle de la Confédération elle-même ? Est-il des exemples de cette activité révolution-

naire, de cette prise de responsabilité qu'on pourrait opposer à je ne sais quelle passivité de la Confédération ?

S'il en est, on devrait bien les dire ; on aurait dû les dire. Mais je puis vous assurer qu'il n'en est pas !

Je ne voudrais apporter dans ce débat de camaraderie aucun élément de discorde, je ne voudrais pas heurter désagréablement certaines oreilles, mais je suis bien obligé de rappeler que lorsque le bureau confédéral, faisant violence au Comité national et à la Commission administrative, demandait qu'une décision d'action effective soit prise, lorsqu'il indiquait que cette décision devait trouver son application à une date déterminée, lorsqu'il demandait aux militants responsables de préparer l'organisation indispensable à la réussite, que répondaient ces militants à cette demande directe d'action ? « Nous ne pouvons pas ; il nous est impossible de demander à nos éléments de faire grève... », c'est là la réponse devant laquelle nous nous sommes trouvés.

Est-ce exact, oui ou non ?

Voix nombreuses. — Oui !

JOUHAUX. — Alors, vous nous parlez d'action quand vous essayez à la fois de vous disculper à vos propres yeux et de décliner la responsabilité qui vous revient ! C'est sur ce point qu'avant même de discuter vos critiques je voulais jeter une certaine clarté. Il ne suffit pas de venir dans un congrès confédéral formuler une théorie plus ou moins étincelante, étayée plus ou moins de critiques négatives, et de se taire quand il s'agit de passer de la parole aux actes, dans la vie courante. Quand on s'est tu devant l'acte nécessaire, on doit avoir de la modestie dans la critique elle-même ! (*Applaudissements.*)

J'ai donc réentendu ces critiques inchangées qui, pendant un certain nombre d'années, ont été dressées contre la C. G. T. dans l'espérance de la faire choir. Elle n'a pas chu ; elle est restée debout, notre vieille maison, pour vous abriter le jour où il vous plairait d'y revenir. Mais, dès le jour où vous y êtes rentrés, avant même d'avoir vécu la vie confédérale, vous gravissez les degrés de cette tribune pour venir critiquer une action à laquelle vous n'avez pas participé ! (*Très bien ! Applaudissements et brouhaha.*)

Ce n'est pas de la démocratie, cela ! Vous avez le droit de dire ce que vous pensez ; personne ne vous le conteste ; mais vous n'avez tout de même pas le droit de prendre la parole sur une action à laquelle vous n'avez pas participé et, qui plus est, contre laquelle vous étiez hier encore.

Je voulais aussi, avant d'entrer dans le vif du sujet dire ces quelques paroles pour établir la différence qu'il y a entre la température de ce congrès et la température de certains autres congrès où il vous était impossible de vous exprimer.

On a parlé du rajeunissement, c'est un mot qui frappe désagréablement les oreilles. Le rajeunissement ? Nous y avons constamment pensé. Nous n'avons pas seulement posé la question devant une commission ou un comité ; nous avons voulu prévoir les possibilités de donner satisfaction à cette conception.

Rajeunissement ? Si par là vous entendez l'avenir du mouvement syndical, nul plus que nous n'y a pensé. Et nous apportons non pas seulement l'énoncé de cette conception, mais demain, au C. C. N., les possibilités de la réaliser. Seulement il faut bien admettre que derrière cette formule il y a aussi des arrière-pensées. Nous ne sommes pas sans connaître toutes les petites intrigues qui se jouent et qui se nouent, ici ou là, nous ne sommes pas

sans savoir certaines espérances ni sans être éclairés sur ce que cachent ces propositions. Eh bien ! dans notre milieu, ces pratiques politiques, de basse politique, devraient disparaître.

Si vous êtes pour le rajeunissement, nous le sommes aussi et plus que vous. Je dis plus que vous, car, pour nous, la question de personnalité ne s'est jamais posée et ne se posera jamais, quoique nous ne considérons pas être un vieux. Et nous pourrions comparer nos physiques, notre activité, je ne crois pas que la balance pencherait en notre défaveur. (*Applaudissements.*)

A ces camarades médecins qui prétendent que l'on a l'âge de ses artères, je dis qu'il y a des artères qui restent jeunes à des âges très vieux (*applaudissements*); il y a des gens qui ne sont pas capables de penser en dehors du conformisme, alors qu'ils sont très jeunes, et il y a des gens dont toute la vie a été de batailler contre le conformisme. (*Applaudissements.*)

Laissons donc de côté cette question du rajeunissement et ne l'agitions pas dans nos congrès. Pensons-y, essayons d'y satisfaire et nous aurons servi le mouvement syndical.

Un autre problème a été constamment rappelé à cette tribune : c'est le « coup de barre à gauche ».

Lorsqu'on en parle, sur le plan politique, je vois encore à peu près où cela peut aller parce qu'il y a des étiquettes différentes, ce qui ne veut pas dire que ceux qui ont les étiquettes les plus avancées font la politique la plus audacieuse. Mais sur le plan économique, sur le plan syndical à quoi correspond cette formule ? Je ne voudrais pas faire de peine à un certain nombre de camarades, mais enfin ils se sont trouvés sur un bateau dont la barre était à l'extrême-gauche. Ce bateau n'a pu les mener au port qu'ils espéraient. Il a rencontré des courants contraires et aussi quelques récifs : ils ont dû le quitter parce qu'ils ne voulaient tout de même pas mourir sans gloire. Ils ont donc fait une expérience et, malgré cette expérience, ils viennent nous demander de mettre le cap sur les mêmes récifs, pour aboutir aux mêmes résultats ! (*Applaudissements et brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Du silence et du sang-froid.

UN DÉLÉGUÉ. — Pas de provocations de la part du secrétaire confédéral.

JOUHAUX. — Camarades, pendant deux jours, j'ai écouté bien docilement, bien attentivement, toutes les critiques que l'on a bien voulu m'adresser. Je n'ai protesté contre aucune, estimant que chacun avait le droit d'exprimer sa pensée et de l'exprimer le plus clairement et le plus nettement possible. Et voilà que, tout à coup, peut-être parce que je dis une pensée juste, vous protestez. (*Applaudissements*). Mais, camarades, c'est vous-mêmes, ne vous mettez pas en colère. (*Brouhaha.*)

(Un camarade demande la parole.)

LE PRÉSIDENT. — C'est le Secrétaire de la C. G. T. qui a la parole.

JOUHAUX. — Camarades, je veux répéter textuellement les phrases que j'ai entendues à cette tribune. Elles n'ont pas été dites par moi et cependant, ces phrases disaient : « Si nous voulons réaliser l'unité ». (*Brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Pour des représentants de syndicats, si vos camarades qui vous ont mandatés vous voyaient, il y en a qui pourraient sérieusement vous critiquer. (*Applaudissements.*)

JOUHAUX. — On a dit à la tribune : « Si nous voulons réaliser l'unité, il

ne faut pas que nous apparaissions moins révolutionnaires que les militants de la C. G. T. U. ! »

Or, ce révolutionnarisme-là, vous l'avez condamné ! Par conséquent, vous ne pouvez pas nous demander, et nous ne pouvons pas accepter de nous diriger en une voie que vous-mêmes vous avez condamnée. (*Applaudissements.*) Par conséquent, le « coup de barre à gauche » ne signifie pas grand'chose; à mes yeux, même, il n'a aucune signification dans notre activité. Nous avons, jusqu'ici, suivi la ligne droite. Nous voulons continuer à aller droit devant nous, vers le but et l'objectif que nous nous sommes fixés.

On a dit encore que si l'unité était réalisée, nous serions beaucoup plus forts, nous pourrions nous dresser avec beaucoup plus de puissance, à la fois contre la réaction et contre le capitalisme. Je n'ai pas la mystique de l'unité. J'en suis partisan. Je voudrais que cette unité se réalise et je crois l'avoir montré en toutes circonstances, mais sur ce terrain devons-nous encore une fois faire la démonstration qu'il s'agit de ne pas prendre la route contraire au but que nous poursuivons. Ce n'est pas la première fois que la question se pose. Nous en avons discuté à chaque Congrès, nous avons été en présence de résolutions analogues à celles qui nous sont aujourd'hui soumises ; nous avons dit pourquoi il ne nous apparaissait pas possible d'entrer dans cette voie. Je pourrais d'ailleurs vous répondre que pour la faire, il faudrait être au moins deux et que nous sommes en face d'une organisation qui déclare elle-même ne pas vouloir de fusion.

D'autre part, je vous rappelle que ce n'est pas par la tête que se réalise l'unité, qu'elle se réalise par la base. La motion de Japy, complétée par ma déclaration, donne toutes les possibilités aux organisations syndicales de réaliser l'unité, si elles le veulent. (*Applaudissements.*) J'ai parlé d'un Congrès possible à un moment où les conditions de réalisation de l'unité à la base, c'est-à-dire dans les syndicats et dans les fédérations, feraient une obligation de ce Congrès. Vous ne pouvez pas, aujourd'hui, prétendre que les conditions d'un tel Congrès soient réalisées. Nous devons donc rester sur le terrain de la motion de Japy.

En ce qui concerne les autres critiques, je pourrais répondre, purement et simplement, en reprenant la lecture des résolutions qui ont terminé notre Congrès de 1931.

Dans l'activité de la C. G. T., il n'y a pas, je ne dirais pas une violation, mais l'ombre d'une tentative de violation des décisions prises par vous. Nous sommes restés dans le respect absolu de vos décisions et c'est dans le cadre défini par celles-ci que nous avons déterminé notre activité, afin de réaliser le maximum des revendications formulées par vous.

Je ne veux pas critiquer le peu d'activité des différentes organisations. Je sais quelles en sont les causes. Je connais la psychologie qui existe dans les milieux ouvriers en général, dans la classe ouvrière organisée en particulier. Il est beaucoup plus difficile de déterminer une activité lorsque la préoccupation, l'angoisse du lendemain pèsent sur chacun des travailleurs, lorsqu'ils ont la hantise de ne pas vouloir perdre le peu de travail qu'il y a encore. C'est là ce que, hier, voulaient exprimer notre ami Bard et notre ami Biot. Ce n'est pas une critique à l'adresse des fonctionnaires en général ou de fonctionnaires en particulier. Nous sommes ici dans la même famille, mus par les mêmes sentiments, allant vers les mêmes buts et nous n'avons pas à essayer de nous diminuer envers nous-mêmes, encore moins de nous condamner les uns les autres. (*Applaudissements.*) Nous ne saurions d'ailleurs oublier les actions multiples, répétées, menées soit par la Fédération des Cheminots, soit par la Fédération postale. Nous savons qu'elles ont été

meurtrières, aussi meurtrières que l'action des organisations de l'industrie privée, et il ne viendrait à l'esprit de personne de porter une condamnation sur des organisations qui ont derrière elles un tel passé de combativité et d'attachement à la C. G. T. (*Applaudissements.*)

Mais entre nous il faut se montrer tolérants ; il faut admettre que parfois l'expression dépasse la pensée ; il faut aussi, si nous voulons constituer une véritable force, savoir nous comprendre, et ne pas nous dresser, à la moindre peccadille, les uns contre les autres.

L'unité de cœur, de sentiment, de pensée et de buts doit être d'abord réalisée entre nous si nous voulons pouvoir la projeter en dehors de nous ! N'attachons pas aux mots une importance que, dans une ambiance de congrès, ils n'ont pas. Réalisons une unité profonde et nous serons forts, nous serons capables — non pas d'en appeler à des congrès d'unité, Lecoq — mais de faire rayonner notre sentiment de telle façon que les autres soient emportés vers nous. (*Applaudissements.*)

Si nous n'avons rien à nous reprocher, pourquoi les critiques se sont-elles exercées, pourquoi sommes-nous obligés de nous expliquer ?

C'est que la vie n'est pas aussi simple, c'est que les attitudes des hommes et les textes qui doivent traduire leur pensée ne sont pas toujours interprétés avec la saine et claire raison. C'est qu'il y a chez les humains des possibilités de confusion constantes qui font que telle action, entreprise dans telle direction pour aboutir à tel but, n'est pas comprise comme elle devrait l'être, que tel texte décidé pour une action déterminée n'est pas compris dans le sens même de l'action pour laquelle il a été pris.

Je n'en veux pour preuve que la résolution contre la guerre et sur le désarmement de la F. S. I. Elle est conforme à la résolution du Syndicat national des instituteurs lui-même, et elle est combattue par le Syndicat national des instituteurs.

VIVÈS. — Ce n'est pas exact !

JOUHAUX. — Je vais le prouver. Que dit votre résolution ?

Le Congrès,

Considérant que la guerre de nation à nation constitue le plus grand des crimes collectifs et tend à la destruction totale de l'humanité ;

Considérant qu'en l'état actuel des moyens techniques dont les armées disposent, on ne saurait prétendre défendre efficacement par la guerre les personnes ni les biens individuels, ni le patrimoine collectif ;

Considérant qu'en dépit des frontières, les travailleurs de tous les pays ont des intérêts communs qui s'opposent à d'autres intérêts, également indépendants des divisions politiques du globe ;

Considérant que l'organisation capitaliste de la société actuelle multiplie et perpétue les causes de conflit ; que ses difficultés internes l'acculent à des conflits armés ;

Déclare que la guerre considérée comme ultime moyen de régler les différends internationaux ne se justifie ni en droit, ni en raison, ni en fait, et qu'il est du devoir comme de l'intérêt de tous de s'opposer résolument à son usage.

— Est-ce que la résolution de l'Internationale syndicale, qui est aussi celle de l'Internationale socialiste, ne condamne pas aussi énergiquement la guerre que la résolution des instituteurs ?

Reste le deuxième paragraphe — j'y arrive — pour lequel nos camarades instituteurs disent : « Pardon, notre résolution est différente de la vôtre ! » En quoi donc ?

Le Congrès,

Décidé à tirer de cette condamnation théorique les conclusions pratiques qu'elle comporte ;

Considérant que dans la lutte contre la guerre, il convient de ne négliger aucun moyen d'action susceptible de concourir, si peut soit-il, à l'œuvre entreprise;

Décide que le S. N., ses organismes directeurs, les bureaux de ses sections, la masse de ses adhérents, continueront et intensifieront sur le plan scolaire, sur le plan péri-scolaire et sur le plan social, nationalement et internationalement, l'action entreprise depuis quelques années en vue du désarmement moral.

Il déclare que par l'action syndicale collective agissant directement sur le Parlement et le Gouvernement, et par l'action individuelle agissant au sein des partis politiques, des groupements philosophiques, des associations vraiment pacifistes, les travailleurs doivent arracher aux Pouvoirs publics: la réalisation du désarmement progressif et contrôlé, l'interdiction de la fabrication privée des armes et la nationalisation de cette industrie, le recours obligatoire à une juridiction internationale, l'application effective et résolue des sanctions de boycottage économique et financier prévues au pacte signé par les gouvernements.

Par les mêmes moyens, doit être poursuivie la transformation de la Société des Nations, au sein de laquelle doit pouvoir s'exercer directement l'action du prolétariat organisé; les dirigeants du mouvement syndical ne doivent exercer aucun mandat gouvernemental, toujours incompatible avec l'expression libre de la pensée ouvrière.

Mais, fermement convaincu que les travailleurs ne sauraient sans danger se reposer en toute quiétude sur cette action de longue haleine; qu'ils doivent considérer la guerre comme susceptible d'éclater à tout instant, et que seule leur détermination résolue peut les en préserver,

Le Congrès,

Rend hommage aux convictions pacifistes et au courage des objecteurs de conscience et de tous les résistants fermement décidés à refuser individuellement leur concours à la tuerie collective;

Se félicite de voir un nombre toujours plus élevé d'élèves-maîtres refuser de participer à la préparation militaire supérieure;

Recommande à chacun de ses membres de manifester ouvertement et dès maintenant, par un geste à sa portée, son hostilité à la guerre;

Mandate enfin le Bureau pour donner à la lutte contre la guerre le caractère étendu et social qu'elle doit avoir en portant la question devant la Fédération Générale de l'Enseignement, la C. G. T., la F. S. I., et pour soutenir la thèse que la classe ouvrière devrait être mise en mesure de s'opposer efficacement à la guerre par la grève générale soigneusement préparée.

— Relisez la résolution de la F. S. I. que vous avez dans vos dossiers et vous trouverez avec moi que les termes de cette résolution sont identiques à ceux de la résolution du Syndicat national des instituteurs.

Il y a une différence, c'est qu'après avoir énuméré la nécessité du désarmement progressif et contrôlé, de la suppression des fabrications privées, après avoir indiqué que c'est à la Société des Nations que la question doit être posée, on déclare au secrétaire confédéral qu'un mandat accompli pour la réalisation de cet objectif, s'il se place à l'intérieur d'une délégation gouvernementale, est incompatible avec l'indépendance des organisations!

Je voudrais bien savoir si ma participation, depuis déjà près de treize années, à la Société des Nations, pour la réalisation de cette idée, a porté atteinte en quoi que ce soit à l'indépendance du mouvement syndical français. Je voudrais savoir et je voudrais que l'on m'apporte un exemple d'une atténuation de l'indépendance et de la liberté du mouvement syndical à l'égard de tous les gouvernements qui se sont succédés? (*Applaudissements.*)

Ah! si l'on pouvait m'apporter une preuve de cette nature, je m'inclinerais bien bas et je dirais: « Vous avez raison! » Mais cette preuve, vous ne pouvez pas l'apporter et vous ne l'apporterez pas plus demain que vous ne l'avez apportée jusqu'ici. C'est que — laissez-moi vous le dire modestement mais nettement — je ne suis pas de ceux qui transigent avec leur liberté et leur indépendance, rien ne vaut l'indépendance, rien ne vaut la

possibilité d'affirmer sa pensée, serait-ce même comme le disait Jaurès, contre l'erreur qui passe! (*Applaudissements.*)

Mais vraiment, je ne comprends pas qu'après avoir énuméré la nécessité de ces réalisations, qu'après avoir indiqué avec raison qu'elles se plaçaient à la base même du désarmement et de l'organisation de la paix, vous posiez la question de ne plus combattre pour la réalisation des buts que vous-mêmes reconnaissez nécessaires!

Et puis, je voudrais appeler votre attention sur ce point : la résolution que vous avez critiquée est une résolution des deux Internationales, elle indique donc que les actions menées par chacune dans son plan doivent se conjuguer pour la réaliser. Elle est une condition de cette unité d'action. Oseriez-vous dire que cette unité d'action n'est pas nécessaire? Est-ce que dans les circonstances actuelles, en face des dangers qui nous menacent, vous voudriez y porter une atteinte quelconque?

De plus, vous avez fait une autre confusion. Vous avez considéré que cette résolution d'action est établie en vue de la guerre devenue un fait, alors qu'elle n'est qu'une résolution pour une action afin d'éviter la guerre.

Il y a une différence entre l'activité que les organisations syndicales doivent déployer pendant une action diplomatique pour éviter la guerre et l'action qu'elles auraient à entreprendre si elles étaient placées malgré elles devant le fait accompli.

Il s'agit de savoir si cette action préventive, déterminée comme elle l'a été, est capable d'atteindre son but, capable de provoquer le maximum d'action de la part de la classe ouvrière organisée.

Je crois que les conditions que nous avons ainsi fixées, les responsabilités ainsi définies permettent une action, obligent à une action, ce qui n'était pas le cas hier.

Hier, nous n'avions pas d'engagements précis, de responsabilités précises; hier, dans le mouvement syndical, on se refusait à accepter l'idée de grève générale contre la guerre; dans le mouvement politique même, ce n'est qu'à la veille de juillet 1914, et sans qu'il soit possible à un Congrès international de la décider, qu'on s'était arrêté à cette idée.

Aujourd'hui, elle est inscrite dans la résolution. Chacun a pris sa responsabilité, tous doivent l'appliquer. Quelle différence entre la situation d'hier et la situation d'aujourd'hui! Et c'est pourtant cette différence que vous semblez ne pas saisir!

Faites attention, camarades, nous sommes à une heure où la confusion n'est déjà que trop dans les esprits; si vous voulez empêcher que les précisions ne pénètrent les esprits de ceux qui seront appelés à agir, c'est l'action elle-même que vous rendrez impossible : sur cette éventualité redoutable, j'appelle votre attention.

Si, vraiment, nous considérons que cette résolution nous donne la possibilité de préparer dans les meilleures conditions l'état d'esprit contre la guerre et l'action contre la guerre, alors, soyons unanimes pour entrer dans cette voie. Car, vous le savez bien, en face de nous, les courants hostiles sont nombreux et puissants; vous ne pouvez pas l'ignorer, vous qui avez déjà été, pour votre résolution, calomniés.

Nous condamnons ces pratiques, nous disons, en présence de la circulaire de M. de Monzie, qu'il ne suffit pas d'avoir un langage grandiloquent d'autorité pour que l'Etat soit fort : il faut, au contraire, que l'Etat respecte les libertés qu'il a lui-même établies, et c'est dans l'exercice de cette liberté qu'il puisera la force dont il a besoin pour défendre le régime! (*Applaudissements.*)

Nous pensons que si la République est un mouvement constamment dirigé vers le progrès, la morale que l'école laïque doit enseigner doit être une morale

faisant progresser la génération qui monte par rapport à la génération qui s'en va. L'école laïque n'a pas le droit de s'arrêter, car son arrêt serait son recul; et son recul ce serait la mort de l'idée laïque elle-même. La morale laïque doit être pacifique, doit être syndicaliste, si l'on veut que les générations de demain aient l'amour du travail libre et émancipateur. (*Applaudissements.*)

Cela, nous le proclamons, et je dirai que c'est ce qui fait le ciment au sein de notre C. G. T. entre vous et nous, non pas nous individuellement, mais nous, organisations de toutes catégories et de toutes industries. C'est cette idée que nous nous faisons de l'école laïque dans le principe du progrès toujours en développement que nous défendons avec vous et que nous défendrons avec vous contre tous ceux qui voudront y porter atteinte.

Après avoir défini cette position de la C. G. T., j'ai bien le droit de vous demander à mon tour d'avoir, dans l'examen de l'activité générale de notre Confédération, dans l'examen de ses revendications nationales et internationales, la même raison, la même logique pour déterminer votre attitude, pour déterminer votre place au sein du mouvement syndical et pour avoir, vous aussi, vos responsabilités dans l'action générale. J'ai le droit de vous demander, et je vous demande instamment, de ne pas interpréter faussement une motion, de ne pas la situer autrement que les organisations qui l'ont établie ne l'ont voulu. Nous vous demandons de comprendre ce qu'elle veut dire et à quoi elle veut atteindre.

Et maintenant, qu'il me soit permis de répondre en quelques mots à différentes questions qui ont été posées : « Si, demain, la Conférence du Désarmement venait à échouer, est-ce que Jouhaux resterait au sein de cette Conférence? »

D'abord, si la Conférence venait à échouer, il n'y aurait plus de Conférence, et la question ne se poserait donc plus! Mais je veux surtout ajouter que l'échec de la Conférence serait non seulement le triomphe des fabricants d'armes et de munitions, mais celui de la guerre elle-même.

Si elle avortait, ce serait la course nouvelle aux armements, avoués ou secrets, et au bout de cette course il y a inévitablement la guerre! C'est pourquoi il nous faut aller vers le désarmement! En face de Hitler, réarmant l'Allemagne, occupant militairement l'Allemagne, il n'y a qu'un moyen d'arrêter ce réarmement, qu'un moyen d'empêcher la guerre qui se prépare : aboutir à une convention de désarmement comportant le contrôle international.

Il n'y a pas de possibilité d'arrêter le réarmement de l'Allemagne par des mesures militaires. On le sait, il ne serait pas possible aujourd'hui d'occuper la Ruhr comme on a commis l'erreur de le faire. Dans les conditions actuelles, et aussi étant donné la mystique dangereuse d'une Allemagne caporalisée et qui se plie devant le dieu Hitler, ce serait l'étincelle d'où jaillirait la guerre.

Nous ne voulons pas la guerre. Nous l'avons condamnée, nous voulons nous y opposer. Alors, il faut imposer les moyens par lesquels on évitera la guerre, et ces moyens résident dans l'association, la collaboration de tous les peuples dans une même responsabilité, avec égalité de droits et égalité de devoirs, avec le contrôle international et avec les sanctions s'appliquant à ceux qui violeraient la convention internationale. (*Applaudissements.*)

Je vois des camarades qui manifestent leur scepticisme et se disent sans doute : « Il vient de nous parler de sanctions, et les sanctions, c'est la guerre aussi! ». Non, non! Les sanctions ne sont pas la guerre, si ce sont des sanctions économiques prises par l'ensemble des peuples parties à la convention internationale, et elles sont assez fortes pour arrêter tout perturbateur de la paix. (*Applaudissements.*)

C'est à cette tâche que j'ai participé et que je participerai encore.

Comment, c'est à l'heure où nous arrivons au dernier acte, au moment

où il sera peut-être possible d'arracher quelque chose, que vous voulez l'absence de la pensée ouvrière, de la volonté ouvrière ? Il y a là un illogisme sur lequel je vous demande de réfléchir.

Convient-il d'abandonner la bataille au moment précis où il sera peut-être possible d'arracher les fruits d'une action de plus de dix ans ? Je ne pense pas que ce soit d'une bonne politique.

Si, je le répète, on m'avait apporté ou l'on m'apportait le moindre exemple d'une diminution de l'influence et de l'autorité de la C. G. T. et de la liberté des organisations syndicales comme conséquence de cette politique poursuivie en pleine liberté, en rapport étroit avec les décisions de nos congrès et de l'Internationale, je m'inclinerais. Mais vous ne le faites pas, et vous ne pouvez pas le faire !

Vous êtes, laissez-moi vous le dire, la résonance d'autres critiques, d'autres calomnies. Vous ne les reprenez pas à votre compte — je ne vous fais pas l'injure de le croire — mais vous avez la crainte d'être suspectés par ceux dont toute la vie est suspecte, dont les moindres actes sont suspects ! (*Très bien ! Applaudissements.*)

Ne voyez-vous donc pas ces gens qui, tous les jours, essayent de nous insulter sans y parvenir ; ne les voyez-vous point être non seulement aux ordres, mais les instruments d'un gouvernement ? Et ne voyez-vous pas ce gouvernement se rapprocher des gouvernements démocratiques et bourgeois ? Ne le voyez-vous pas réclamer jusqu'à une alliance militaire, alors que vos communistes essaient encore de dire que nous sommes les suppôts du gouvernement français. (*Applaudissements, Très bien !*)

Ah ! soyez plus libres et vous aurez plus d'audace et plus d'action ! Ne craignez pas les critiques. Ne vous critiquez que ceux qui agissent. Or, notre action, elle est indispensable, elle est impérieuse, elle est réclamée présentement par les deux Internationales, ce sont elles qui nous demandent, à de Brouckère et à moi, de continuer à Genève l'action que nous avons menée jusqu'ici. (*Applaudissements.*)

Et puis, est-ce que cela nous empêche de prendre certaines précautions, de nous préparer en vue de la résistance active à la guerre ? Est-ce que le bureau de la C. G. T. n'a pas, après discussion de la Commission administrative, réuni un certain nombre de Fédérations pour leur dire : « Examinez dans votre sein, avec vos techniciens, les conditions qui feront passer la résistance de la théorie à la pratique » ? Est-ce que nous avons eu besoin pour cela qu'un congrès nous l'indique ou qu'un comité soit nommé ?

Est-ce que cette action n'est pas dirigée également contre le fascisme ? Est-ce que les dispositions que nous voulons prendre effectivement contre les menaces de guerre ne sont pas également dirigées contre les menaces de dictature ?

Est-ce que nous n'avons pas aussi, en toutes circonstances, montré notre indépendance à l'égard de tous les gouvernements ?

Camarades fonctionnaires, lorsqu'il s'est agi de défendre vos traitements, ne sommes-nous pas allés devant le président du Conseil ? Le langage que nous lui avons tenu dénotait-il la moindre dépendance à l'égard des pouvoirs constitués ? N'avons-nous pas affirmé nettement la théorie qui est la nôtre et n'avons-nous pas indiqué dans quelles conditions la collaboration devait s'établir ? Ne nous sommes-nous pas dressés contre les prétentions ridicules d'un politicien en redingote qui s'agitait tel un pingouin sur une banquise ? Avons-nous reculé d'un pouce ? N'avons-nous point montré la même fermeté, la même indépendance lorsqu'il s'est agi d'aller devant le groupe parlementaire socialiste de la Chambre ?

Je sais bien qu'il a couru certains bruits. Démentis par ceux-là mêmes.

auxquels on les prêtait, ils ont continué de circuler et j'en retrouvais hier l'écho étouffé dans certains propos tenus ici-même.

La vérité, c'est que lorsqu'il s'est agi de défendre les traitements des fonctionnaires, la C. G. T. s'est associée à eux. Le langage que son secrétaire général a tenu était celui qu'il devait tenir, celui qu'il a tenu encore devant le groupe parlementaire socialiste.

Je voudrais que toutes ces incompréhensions et tous ces malentendus disparaissent et qu'on ne laisse pas dire, qu'on ne dise pas que la C. G. T. pourrait, à un moment donné, ne pas accomplir son activité en pleine indépendance. Je voudrais que cela soit exclu de notre raisonnement.

La C. G. T. accomplit une action, elle poursuit un but, elle le poursuit en se servant de toutes les circonstances, en se servant de tous les moyens mis à sa disposition. Elle ne doit en négliger aucun. Est-ce qu'elle se diminue lorsqu'elle emploie des moyens qui n'apparaissent pas comme ceux qui seraient exprimés par une application rigoureuse de l'action directe? L'action est toujours directe, lorsqu'elle s'exprime directement. Et lorsque les secrétaires des syndicats, les secrétaires de Fédérations, les secrétaires de la C. G. T. agissent directement au nom de la C. G. T., c'est de l'action directe. (*Applaudissements.*)

Je voudrais, pour ma part, que l'on en finisse avec tous ces trafics et que l'on ne rallume pas ici de mauvais gaz qui ont été sur le point de nous asphyxier les uns et les autres; que notre atmosphère soit une atmosphère respirable pour nous: nous sommes en présence d'une situation trop périlleuse pour que nous diminuions nos propres forces par aucun moyen.

Vous savez la situation de l'Europe et du monde à l'heure actuelle, les dictatures actuellement affirmées, celles qui montent à l'horizon.

Hier encore, notre camarade autrichien Schorch nous mettait au courant de la situation dramatique dans laquelle se débat le prolétariat autrichien à l'heure actuelle. Il nous disait ses angoisses, il réclamait notre aide et notre solidarité. Mais savez-vous ce qu'il demandait avant tout à l'Internationale et ce qu'il demandait particulièrement à moi? Recommencer auprès du gouvernement français les démarches que j'ai déjà faites avec mon ami Blum pour obtenir qu'il pèse sur le gouvernement autrichien afin que les libertés constitutionnelles soient rétablies et sauvegardées!

Il nous demandait d'obtenir du gouvernement que celui-ci, posant la question à Genève, empêche que les bandes armées d'Allemagne ne traversent la frontière pour écraser le prolétariat autrichien?

Assurée de cette garantie, débarrassée de la crainte des bandes autrichiennes et allemandes armées par l'hitlérisme, l'action de résistance des travailleurs autrichiens, avec les moyens dont ils disposent et avec l'aide que nous leur apporterions, serait victorieuse de Dollfuss et de toute la clique réactionnaire! (*Applaudissements.*)

J'ai promis cette action, et tous les efforts qu'il sera possible de faire, je les accomplirai, parce que je sais que si la démocratie autrichienne disparaît à son tour, une chaîne de dictatures s'établira autour de notre pays, entraînant une pression constante de ces dictatures sur notre régime: ce serait, à plus ou moins longue échéance, la possibilité de voir s'étaler sur nous le spectre de la dictature. Contre cela, tous les moyens doivent être employés! Il en est un que l'on peut évoquer à Genève; il faut qu'il le soit, il faut que l'Allemagne hitlérienne sache qu'elle ne pourrait pas violer la frontière autrichienne sans trouver contre elle, par des sanctions économiques, l'ensemble des peuples associés à la S. D. N.

Ce sont ces considérations qu'il faut avoir à l'esprit quand on parle de

questions internationales, de situations internationales. Il ne faut pas les voir aussi simplement que certains le voudraient.

Cette action, nous l'avons menée et nous la poursuivrons.

Encore un exemple.

Il s'est trouvé un moment où le gouvernement français s'est déclaré d'accord avec nous sur la question de la suppression des fabrications privées. Aurait-il fallu que nous rejetions cette approbation et la force plus grande qu'elle apportait à notre revendication ?

Nous ne le pensons pas. Si aujourd'hui la question des fabrications privées est posée à Genève, et si dans notre pays se pose la question du monopole de vente des armes et munitions de guerre, c'est parce que nous avons défendu envers et contre tous cette revendication, parce que nous l'avons imposée à tous. Le problème n'est pas encore résolu, mais il peut l'être, du moins dans une certaine mesure, et je voudrais, pour ma part, que le prolétariat français, comme l'Internationale Syndicale, attachent leur nom à la réalisation d'une œuvre qui est le commencement de la paix, qui éloigne la guerre et qui nous permettra de respirer plus librement. (*Applaudissements.*)

La C. G. T. a-t-elle mené une action moins énergique sur le plan économique ?

On a parlé du B. I. T. Je suis heureux et fier, pour ma part, d'avoir mené au sein du B. I. T. l'action que j'y poursuis depuis quatorze ans, plus heureux encore et plus fier d'avoir pu, cette année, faire fuir devant nous celui qui osait prétendre représenter le prolétariat allemand mutilé et martyrisé ! (*Applaudissements.*)

Quand j'ai vu fuir cet homme, j'ai dit : « La pensée internationale a encore une certaine force, l'Internationale n'est pas morte, elle vainct aujourd'hui, elle vaincra demain ». (*Applaudissements.*)

Nous n'avons pas réussi dans notre action économique ? Ah ! quels sont donc, dans ce Congrès, ceux qui oseraient prétendre avoir réussi dans toutes les actions qu'ils ont engagées ?

Est-ce que nous réalisons rapidement et d'un seul jet les revendications que nous poursuivons les uns et les autres ? Il faut persévérer pour aboutir. Comment voudriez-vous qu'il en soit autrement dans une œuvre qui dépasse de beaucoup le cadre de nos revendications immédiates et qui appelle la collaboration de tous les peuples ?

Si la semaine de quarante heures n'est pas encore réalisée, la faute en serait-elle à l'Organisation internationale du Travail ? Et si le grand problème de travaux publics qu'en 1931 l'on a tant critiqué n'a pas été réalisé, la faute en serait-elle à la C. G. T., au bureau confédéral ou aux organismes de Genève, y compris le B. I. T. ?

Si vous connaissiez le drame qui se joue depuis un certain nombre d'années sur cette question, si vous saviez quelle est la bataille engagée autour d'elle par les financiers, d'une part, le patronat de l'autre, pour le triomphe soit de la production, soit de la monnaie, vous saisissez les raisons des difficultés que nous avons rencontrées. Est-ce que notre revendication n'a plus aujourd'hui la même valeur qu'hier ? Parce qu'elle n'a pas encore été réalisée, est-elle inutile et faudrait-il l'abandonner ?

Jeannin parlait tout à l'heure d'économie dirigée. Je me rappelle qu'au Congrès de 1931, on nous reprochait de n'avoir point de plan de projet d'économie organisée et dirigée ; on nous reprochait de ne pas vous préparer en vue de la prise de direction de l'économie de demain. Vous avez dans vos dossiers un plan d'économie dirigée. Je ne dis pas qu'il est complet, qu'il ne doit pas subir de modifications ou de retouches, mais il apporte un schéma d'ensemble de ce que devrait être une économie dirigée. Mais il ne suffit pas de tracer des

plans, il faut encore préparer les moyens par lesquels on fera entrer les principes de l'économie dirigée dans l'économie tout court.

Ces principes, ils reposent en partie sur l'exécution d'un grand plan de travaux publics, à la fois national et international. Si je doutais encore de la valeur de cette conception et de la possibilité de réaliser une partie de nos revendications en réintroduisant une capacité de consommation dans une circulation appauvrie, l'expérience Roosevelt viendrait détruire ces doutes.

Qu'est-ce que l'expérience Roosevelt ?

Tout à l'heure, j'entendais un camarade qui parlait de la mentalité de nos camarades américains. Il semblait en parler avec un certain dédain, comme si ces camarades en étaient restés à un stade primaire, lui étant arrivé à un stade supérieur. Nos camarades américains, nous les avons vu hier, nous ne les avons pas perdus de vue aujourd'hui. Leurs revendications sont les nôtres. C'est leur influence qui a obligé le gouvernement de M. Roosevelt à entrer dans la voie qu'ils indiquaient depuis longtemps : redonner un pouvoir de consommation à ceux qui n'en avaient plus, en réembauchant le plus grand nombre possible de chômeurs, donc dans une voie qui mène inéluctablement vers les principes de l'économie dirigée.

Peut-être demain M. Roosevelt sera-t-il appelé à prendre des mesures beaucoup plus sévères et beaucoup plus fortes contre les tenants du capitalisme que celles qu'il a prises jusqu'à présent. Ou bien son expérience réussira et il devra faire se courber devant lui, ou plus exactement devant elle, à la fois les Ford ou autres gros industriels des Etats-Unis et les financiers de Wall-Street ; il lui faudra recourir à des moyens, qui peut-être n'apparaissent pas encore, mais qui sont dans le développement logique de son action.

En tout cas, quels que soient les résultats que puisse apporter l'expérience Roosevelt, qui s'accomplit dans un pays spécifiquement capitaliste, force nous est de reconnaître qu'à l'heure actuelle, plus de deux millions de travailleurs ont été réintroduits dans le cycle de la production, que la semaine de travail a été réduite à 40 heures et au-dessous, que la Fédération américaine du Travail a vu s'ouvrir un champ d'action et de recrutement élargi.

Camarades qui vous qualifiez de révolutionnaires, j'appelle pendant quelques moments votre attention sur la victoire que vient de remporter la Fédération des Mineurs. Jusqu'ici, les plus grands patrons de l'industrie houillère refusaient de reconnaître ses organisations, ne voulaient pas discuter avec elles. Aujourd'hui, ils ont dû les reconnaître et un contrat collectif réglant les conditions de travail de plus de 300.000 mineurs est intervenu. Aujourd'hui les conditions d'organisation du travail et celles de l'économie générale des mines sont régies, non seulement par la volonté des seuls capitalistes, mais aussi par l'intervention dans les discussions des éléments ouvriers organisés.

Est-ce que ce n'est pas un résultat qui compte ? Est-ce que, même s'il n'y avait que lui, l'expérience Roosevelt ne mériterait pas de retenir notre attention ?

Je vous dis, camarades, qu'il faut poursuivre la route dans laquelle nous nous sommes engagés, il faut essayer d'atteindre le but que nous nous sommes donné. Peut-être un dernier effort nous permettra-t-il de l'atteindre : je vous demande cet effort.

Soyez unis, ayez les uns pour les autres la camaraderie indispensable, la solidarité qui ne permettrait pas de briser vos rangs serrés, par les armes de la méfiance, de la calomnie et du scepticisme. Soyez inébranlables dans la poursuite des buts que vous vous êtes donnés. Ayez confiance en vous et vous vaincrez !

Camarades, permettez-moi de terminer en parodiant des vers fameux. Je voudrais vous dire : « Marchez, l'Humanité ne vit pas d'une idée pour poursuivre sa route, chaque jour, elle en allume une autre à l'immortel flambeau ».

(*Applaudissements prolongés. Les délégués se lèvent et entonnent l'Internationale.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, ne sortez pas, nous allons procéder au vote sur le rapport moral. Il va vous être distribué des cartes de vote de différentes couleurs. Les roses portent la mention « pour »; les bleues, la mention « contre », et les jaunes, la mention « abstention ».

Je vous rappelle ceci, pour les camarades qui n'ont pas encore participé au Congrès de la C. G. T. et, par conséquent, pas participé à des votes : vous devrez, pour vous prononcer, établir autant de cartes que vous avez de syndicats à représenter dans le Congrès. Sur chacune des cartes, vous devez mettre votre nom, l'organisation que vous représentez, la Fédération à laquelle appartient l'organisation, la nature du vote. Pour le vote actuel, vous mettrez : rapport moral et, dans une dernière ligne, vous aurez à ajouter le nombre de voix auquel a droit votre Syndicat. Vous trouverez le nombre de voix pour chacun de vos Syndicats sur votre carte particulière de congressiste. Par conséquent, camarades, les explications sont claires, et vous allez immédiatement procéder au vote.

C'est la Commission de vérification des mandats qui sera chargée du dépouillement.

Voici le bureau pour demain :

Président : COURRIÈRE (Fédération Postale); *assesseurs* : FOURNIER (Cuirs et Peaux, de Fougères), Mme DELABIT (Fédération des Tabacs).

Camarades, la séance est levée.

JEUDI 28 SEPTEMBRE

Séance du matin

Président : COURRIERE (Fédération Postale).

Assesseurs : Mme DELABIT (Fédération des Tabacs) et FOURNIER (Cuirs et Peaux, de Fougères).

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la séance est ouverte.

Je vais donner connaissance de la Commission du *Peuple*, qui va se réunir, à 10 heures, à la salle X, au premier étage. Cette Commission est constituée par les camarades suivants : Decostère (Nord), Forgues (Haute-Garonne), Chauffard (Bouches-du-Rhône), Chéreau (Ille-et-Vilaine), Docq (Marne), Vivier (Rhône), Bertron (Maine-et-Loire), Fradet (Puy-de-Dôme), Peneau (Loire-Inférieure), Saillant (Drôme), Brisset (Loiret), Joly (Saône-et-Loire), Valletaux (Charente-Inférieure), Berta (Pyrénées-Orientales), Halgrain (Eure-et-Loir).

Les camarades qui auraient des propositions à faire concernant le journal *Le Peuple*, sont priés de les communiquer à la Commission.

Les grandes Commissions se réuniront cet après-midi, à 14 heures.

Le camarade Wilkins, du Syndicat des Cheminots de Sotteville, a demandé à faire une déclaration sur le vote du rapport moral. Il est absolument impossible, si nous voulons que le Congrès aboutisse dans l'ordre du jour qui a été prévu, de donner la parole pour des explications de forme.

La séance de ce matin est consacrée à l'audition des délégués étrangers. Ce n'est pas là un rite dépourvu de sens, que l'on pourrait découvrir dans sa répétition habituelle à chacun des Congrès de la C.G.T. C'est une manifestation toujours actuelle, qui affirme l'internationalisme de notre organisation confédérale. J'espère que le Congrès écoutera avec ferveur ce que viendront nous dire nos camarades étrangers de leurs inquiétudes, de leurs angoisses, de leurs espoirs.

Je donne immédiatement la parole à notre camarade Staal, représentant le Bureau International du Travail.

STAAL. — Chers camarades, je considère comme un grand honneur de prendre la parole ici au nom du Directeur du Bureau International du Travail, M. Harold Butler, qui, étant retenu à Genève par la session de la Société des Nations, a dû renoncer avec grand regret à son intention de venir ici vous saluer personnellement. Je vous transmets ses meilleurs vœux pour le succès de vos délibérations, auxquels je voudrais joindre mes vœux personnels. Ce n'est pas la première fois que j'ai le plaisir d'assister à un de vos Congrès. Lorsque je travaillais encore dans le mouvement syndical international, j'ai déjà eu l'occasion d'y prendre part et, de plus, à plusieurs Congrès internationaux, j'ai eu le plaisir de rencontrer nombre de vos militants. Je ne suis, par conséquent, pas tout à fait un étranger dans votre milieu, et, quoique je sois maintenant officiellement fonctionnaire, croyez-moi, je suis resté encore de tout cœur lié au mouvement syndical.

Mes longues expériences dans le mouvement syndical, soit comme auditeur, soit comme orateur, m'ont appris qu'on apprécie généralement beaucoup les délégués fraternels — et souvent pas seulement ceux-ci — qui s'imposent des limites dans leurs allocutions. Me basant sur cette expérience, je ne veux pas vous faire ici un long exposé sur tout ce que le Bureau International du Travail a pu faire et n'a pas pu faire au cours des dernières années. En effet, ce serait un effort superflu, parce que le mouvement syndical français est tenu au courant de façon excellente de tout ce qui se passe dans notre institution à Genève.

Le Bureau International du Travail doit beaucoup au mouvement syndical français : Albert Thomas, le grand initiateur et constructeur de l'institution de Genève, était sorti de vos rangs. Et puis, votre secrétaire général, Léon Jouhaux, qui — je peux l'affirmer ici sans aucun risque d'être contredit et sans diminuer la valeur et les mérites d'autres délégués ouvriers — a été, depuis le commencement jusqu'à ce jour, l'âme et la force motrice du groupe ouvrier, aussi bien aux Conférences annuelles qu'au sein du Conseil d'administration du Bureau International du Travail. Le mouvement syndical français a donc toujours été attaché par des liens très étroits à l'Organisation que j'ai l'honneur de représenter ici, et j'espère qu'à l'avenir, votre mouvement continuera également à donner son appui efficace à l'œuvre du Bureau International du Travail. De cet appui, le Bureau International du Travail en a besoin plus que jamais dans les temps extrêmement difficiles que nous traversons. De grands problèmes, issus de la crise mondiale, exigent une solution internationale. Un de ces problèmes dont le Bureau s'occupe intensivement, vous le savez tous, est la question des quarante heures. Sans doute vous avez tous lu l'historique de cette question dans le rapport qui a été soumis à ce Congrès; il est donc inutile d'y revenir. Ce qui nous occupe actuellement, c'est le sort que la Conférence de l'année prochaine réservera à ce problème, avec lequel tous les pays, quelle que soit leur orientation politique, sont confrontés. Est-ce que l'on aboutira, somme toute, à adopter une Convention? C'est la première question qui se pose. Quelle sera la forme de cette Convention? Est-ce qu'on adoptera une Convention unique englobant tous les ouvriers et tous les employés de toutes les branches d'industrie et de commerce? Ou est-ce qu'on décidera d'adopter des Conventions séparées pour diverses industries? Est-ce que cette Convention s'occupera de la question des salaires, question que l'on ne peut pas facilement séparer de celle des heures, mais sur laquelle, même dans les milieux ouvriers, il n'y a pas d'opinions unanimes? Voilà quelques aspects du problème. Je ne suis pas prophète, et je crois que personne parmi nous peut donner à ce moment une réponse à ces questions. Une chose est certaine cependant : qu'en tout cas, la Conférence de l'année prochaine sera mieux renseignée sur l'application pratique de la semaine de quarante heures dans différents pays. A ce sujet, je voudrais mentionner la grande expérience faite actuellement aux États-Unis. Est-ce que les délégués gouvernementaux et patronaux seront inspirés, l'année prochaine, par cette tentative courageuse dans le nouveau monde, d'un pays qui n'est malheureusement pas encore affilié à l'Organisation de Genève, mais qui en suit, de plus en plus attentivement, le développement. Espérons que l'activité du mouvement syndical et ouvrier dans les différents pays, membres de l'Organisation Internationale du Travail, sera également efficace pour amener les deux autres groupes représentés à nos Conférences à voter en faveur de mesures indiquées pour apporter quelque soulagement contre le fléau du chômage. Inutile de dire que la réduction des heures de travail seule ne peut apporter la solution du problème. Il y a d'autres mesures, d'ordre politique, financier et commercial, qui sont en dehors de la

compétence du Bureau International du Travail. Chacun, même le plus grand adversaire de l'œuvre de Genève, doit en tout cas admettre que le Bureau International du Travail a fait ce qu'il a pu pour répandre du haut de la tribune mondiale qu'est devenue Genève pour les questions sociales, et par tous les moyens à sa disposition, l'idée de la semaine de quarante heures, même dans les pays les plus lointains. Je crois pouvoir dire que le Bureau International a fait son devoir, mais je voudrais répéter ici ce qui a été dit souvent, mais qui vaut d'être dit encore une fois dans un Congrès comme le vôtre : c'est que le Bureau International du Travail ne remplace pas le mouvement syndical et que le baromètre social international à Genève ne peut que refléter l'atmosphère régnant nationalement.

En terminant, j'adresse un appel fervent au mouvement syndical français pour qu'il donne au Bureau International du Travail le même appui que vous lui avez donné jusqu'ici, particulièrement dans les circonstances actuelles où une vague de régression passe sur le monde et menace d'inonder les petites îles de progrès social qui se sont formées avec tant de peine et au prix de tant de luttes. Plus que jamais il est nécessaire que le mouvement syndical national et international soutienne de toutes ses forces l'institution spécialement créée après la guerre pour apporter aux travailleurs du monde un peu plus de justice sociale.

Je continuerai de suivre vos travaux avec le plus grand intérêt et j'exprime le vœu que vos délibérations soient couronnées du meilleur succès.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Mertens, délégué de Belgique.

MERTENS. — Camarades, une fois de plus l'honneur m'échoit de monter à la tribune du Congrès confédéral vous apporter, non seulement le salut fraternel et sincère des travailleurs organisés au sein de la Commission Syndicale de Belgique, mais les vœux les plus sincères pour la bonne réussite de vos travaux.

Camarades, nous ne sommes pas des étrangers. A travers l'existence de nos deux organisations, nous avons toujours collaboré ensemble, nous nous sommes toujours connus, et aux Congrès belges et aux Congrès français, nous nous sommes toujours trouvés unis, le cœur battant à l'unisson, parce que nous savons que par la seule collaboration des travailleurs du monde entier nous pourrions atteindre notre but.

Camarades, lorsqu'il y a deux ans j'avais l'honneur de venir apporter au Congrès de la Salle Japy le salut fraternel des camarades organisés en Belgique, j'ai déjà eu l'occasion de dire les angoisses qui étreignaient nos camarades et les militants. J'ai déjà eu l'occasion de dire que les problèmes se posaient de la même façon en Belgique qu'en France et dans les autres pays et que, par conséquent, plus que jamais, la collaboration entre les travailleurs organisés était nécessaire.

Camarades, depuis, nous pouvons dire que le monde est encore plus bouleversé. Depuis 1931, la crise s'est encore aggravée. Un nombre considérable de travailleurs se sont vu refuser l'entrée à l'usine et à l'atelier et il est compréhensible que dans un chaos pareil et le régime dans lequel nous vivons les travailleurs se demandent de quelle façon il sera possible d'en sortir.

Camarades, je ne crois pas venir ici dire des choses inconnues de vous, mais vous me permettez de vous indiquer que le mois dernier, à Bruxelles, au Congrès syndical international, une fois de plus le prolétariat organisé du monde entier a indiqué de quelle façon il entendait rendre la vie meilleure

à la classe ouvrière, comment l'Internationale syndicale et ses organisations affiliées entendaient faire sortir le monde du marasme dans lequel il est actuellement plongé.

Je sais très bien que de grands problèmes se posent et qu'il faudrait les résoudre. Et hier encore, notre ami Jouhaux a touché du doigt la nécessité pour le mouvement syndical du monde entier de se serrer les coudes de plus en plus pour jouer le rôle que la classe ouvrière organisée a à jouer dans le renouveau du monde.

Mais le problème le plus urgent pour nous actuellement, c'est d'essayer de faire rentrer à l'usine et à l'atelier ceux qui sont privés de leur travail, qui sont obligés de vivre, soit d'indemnités que l'organisation syndicale peut leur accorder, soit d'indemnités apportées par les Assurances Sociales dans certains pays, ou, comme c'est le cas dans d'innombrables pays, de l'assistance publique ou de l'assistance privée.

C'est le devoir du prolétariat organisé du monde entier de faire tout ce qu'il est humainement possible pour que ceux qui, actuellement battent le pavé, puissent reprendre le chemin de l'usine et de l'atelier.

Camarades, bien que cela puisse sembler banal et que ce soit une répétition, nous devons mettre à l'avant-plan de nos revendications, pour que nos camarades chômeurs puissent reprendre le travail, la semaine de quarante heures, dont Jouhaux a parlé hier, dont beaucoup d'orateurs ont parlé lorsqu'ils sont intervenus dans le débat sur le rapport moral, dont notre camarade Staal a parlé, il y a quelques instants, parlant au nom de l'Organisation Internationale du Travail.

Il faut que la réduction de la durée du travail soit imposée le plus vite possible; il faut qu'à côté de ce problème, nous pensions aux jeunes et nous pensions aux vieux.

Comme je peux suivre la situation de votre pays, je me rends compte qu'elle est la même pour les jeunes de votre pays que pour ceux du mien.

Les jeunes gens auxquels on a enfin pu donner l'instruction primaire jusqu'à l'âge de 13 à 14 ans, et qui entrent dans la vie, voudraient apprendre une profession, ils voudraient devenir des citoyens du monde et on leur refuse l'entrée de l'usine et de l'atelier.

Des milliers de jeunes gens qui quittent, soit l'école primaire, soit l'école professionnelle dans laquelle ils ont acquis les premières notions de leur métier, sont maintenant condamnés à errer dans les rues de leur ville ou de leur pays et ne sont pas capables de jouer le rôle qu'ils sont en droit de jouer dans la société. Ils deviennent, surtout dans certains pays, des éléments de réaction et de dictature. Il m'est permis d'indiquer une fois de plus que dans ce tout dernier pays de dictature, l'Allemagne, ce sont surtout les jeunes gens qui ne pouvaient pas trouver de travail, qui ne pouvaient pas gagner leur vie en travaillant, qui se sont engagés dans l'armée hitlérienne parce que là, au moins, ils étaient nourris, ils étaient logés, ils étaient habillés, ils recevaient même encore une indemnité journalière pour leurs plaisirs personnels.

Vous comprenez que ces jeunes gens, qui ne demandent pas mieux que de devenir les bons éléments dans le processus de la production, se laissent finalement aller au désespoir, vont à la réaction et, par conséquent, au lieu de servir la cause de la classe ouvrière se dressent contre elle.

Il est de notre devoir de faire l'impossible pour faire toucher du doigt le mal qui est créé par l'exclusion des ateliers de cette jeunesse et il faut que le plus vite possible on puisse trouver le moyen de l'incorporer dans le processus de la production.

Camarades, à côté de ce problème des jeunes, il y a celui que je pourrai

appeler des vieux. Bon nombre de ceux qui, pendant des dizaines d'années, ont travaillé, non pas pour leur richesse personnelle, mais pour la richesse de ceux au service desquels ils étaient, sont impitoyablement renvoyés de leur travail, la crise les a condamnés probablement à ne plus pouvoir travailler. Il est du devoir des travailleurs organisés, tout en prenant les mesures de sauvegarde des intérêts de l'ensemble des travailleurs, de penser également, à côté du problème des jeunes, au problème des vieux qui ont droit à toute la sollicitude de la classe ouvrière organisée. Il reste alors ce dernier aspect du problème de la diminution de la réduction des heures de travail, il faut que, le plus vite possible, nous puissions arriver à l'instauration de la semaine de quarante heures.

Camarades, qu'il me soit permis d'indiquer que lorsque dans cette ville de Paris, en 1889, on a proclamé la volonté du prolétariat organisé du monde entier de lutter pour la réalisation de la journée de huit heures, il faut reconnaître qu'à ce moment le problème se posait d'une autre façon qu'aujourd'hui. C'était alors les longues journées de travail, c'était le labeur exténuant que les travailleurs devaient subir et on voyait dans cette réalisation de la journée de huit heures le jour enfin où la classe ouvrière pourrait disposer de plus de loisirs pour devenir des hommes dans la société.

Il a fallu des dizaines d'années, il a même fallu la grande tourmente de 1914 à 1918 avant qu'enfin la classe ouvrière puisse voir se réaliser cette revendication.

Mais aujourd'hui le problème de la réduction des heures de travail est posé autrement par le prolétariat organisé du monde entier. Ce n'est pas parce qu'on travaille quatorze ou dix-sept heures comme on le faisait il y a des dizaines d'années. Aujourd'hui, même avec une journée réduite de travail, il y a encore des dizaines de millions d'êtres humains qui ne peuvent pas travailler parce qu'il n'y a pas de travail pour eux.

Le machinisme s'est perfectionné, la rationalisation dans l'organisation des ateliers et des usines fait qu'on peut produire plus qu'il est nécessaire pour que les êtres puissent vivre heureux.

Au moment — et je le dis chaque fois que j'en ai l'occasion à mes camarades travailleurs — où il serait possible, par le génie humain, par ce perfectionnement apporté dans la production, que tout soit une bénédiction pour l'ensemble de l'Humanité, tout devient une malédiction, et en tout premier lieu, pour la classe ouvrière.

Nous avons à poser cette revendication que la classe ouvrière veut, non seulement ne plus être exploitée, mais qu'elle veut mieux vivre, et comme le progrès technique permet de vivre plus heureux, il faut que la classe ouvrière comprenne.

Ici, camarades, je me permets de signaler, comme je le fais chaque fois que j'en ai l'occasion, que j'ai peur que beaucoup de travailleurs ne comprennent pas encore la nécessité de cette grande revendication de la semaine de quarante heures. Je crains fort qu'ils ne se rendent pas compte des obstacles qui se trouvent encore sur notre chemin pour la réalisation de cette revendication.

Il faut que nous tous, militants, lorsque nous avons l'occasion de parler à ceux qui nous ont mandatés, dans les différentes réunions nous expliquions aux travailleurs la grande nécessité de réaliser la semaine de quarante heures et de vaincre les obstacles qui peuvent être semés sur notre route.

Vous avez vu de quelle façon, à Genève, les travailleurs, au sein du groupe ouvrier à la Conférence Internationale du Travail, ont fait des efforts pour qu'enfin on puisse arriver au vote d'une Convention.

Je sais parfaitement qu'une Convention n'est rien si elle n'est pas appli-

quée dans les différents pays, mais il est un fait évident, c'est que c'est une arme redoutable entre les mains des travailleurs organisés qui peuvent se baser sur une Convention votée à Genève par les représentants des différents gouvernements et par les travailleurs.

Le grand obstacle qui se trouve sur notre route n'est peut-être pas dans la possibilité d'obtenir une Convention, mais c'est dans l'effort que la classe ouvrière doit faire pour que cette réalisation se traduise par la réalité dans les différents pays.

Comme nous l'avons dit dans la discussion du Congrès international du mois d'août dernier, nous faisons un effort pour qu'à Genève une Convention soit votée, mais nous disons en même temps que malgré tout, l'émancipation des travailleurs ne sera que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Genève ne fera rien du tout si Genève n'est pas soutenu par l'ensemble du prolétariat organisé des différents pays.

Il faut que les travailleurs aient la conscience nécessaire pour comprendre que c'est leur propre effort qui permettra à ceux qui s'en vont à Genève parler au nom de leur pays d'obliger ceux qui sont au gouvernement et au parlement des différents pays de tenir compte des revendications que nous avons posées. C'est simplement lorsque la classe ouvrière organisée aura exercé son influence sur les terrains national et international que nous pourrions compter définitivement réaliser les revendications que je viens d'énoncer.

Camarades, en suivant vos travaux je constate qu'il y a une volonté unanime parmi vous pour travailler, à côté des camarades des autres pays, à la réalisation de notre programme. Et comme le problème le plus urgent est d'essayer de remettre au travail ceux qui en sont privés aujourd'hui, j'ai la conviction intime que votre Congrès fera le nécessaire au nom des camarades travailleurs organisés au sein de la C.G.T. française.

Camarades organisés de France, avec les travailleurs de mon pays et du monde entier, ensemble, plus de cohésion, plus de fraternité, plus de camaraderie que jamais. Ce sera le gage qui nous permettra de faire triompher nos revendications pour que nous puissions enfin voir disparaître ce spectre de chômage qui maintenant domine dans des dizaines de milliers de familles ouvrières, et voir se lever le jour qui donnera plus de bien-être à la classe ouvrière.

Camarades, dans cet esprit, une fois de plus, au nom des travailleurs organisés de mon pays, beaucoup de succès pour vos travaux. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Johansson, délégué de la Confédération Générale du Travail de Suède.

JOHANSSON (*Traduit par le camarade Backlund*). — En Suède, nous sommes toujours heureux de recevoir l'invitation de la Confédération Générale du Travail de France, de venir à Paris assister à votre Congrès. Mais cette année, nous avons reçu cette invitation avec une satisfaction toute particulière. De plus en plus rares, hélas ! sont les lieux où peut encore respirer celui qui aime la liberté. En Suède, nous ne sommes pas effrayés des événements survenus en Allemagne; mais il y a eu, par contre, un formidable étonnement de constater qu'un peuple tout entier peut se plier ainsi sous la botte d'une dictature, d'un parti, sans aucune manifestation de volonté propre. On ne comprend pas, dans notre pays, la haine entre les races et cette fierté d'appartenir à une race particulière. C'est un sentiment qui nous échappe, mais peut-être ne comprenons-nous pas très bien la situation d'un peuple si affreusement mélangé, que le peuple allemand, du point de vue des races. Ce qui nous a

remplis d'amertume, c'est d'avoir assisté à la capitulation du mouvement syndical allemand. Mais je ne veux porter aucun jugement, je dis seulement que l'Internationale ne se laisse pas intimider, que les organisations syndicales de l'Europe occidentale agissent et savent défendre la démocratie.

Actuellement il n'y a pas de dangers nazistes chez nous, au contraire, dans le peuple on considère le nazisme comme une espèce de marchandise, de camelote venant du dehors. Pourtant, personne ne doit être trop sûr, il y a peut-être là une maladie épidémique et qui peut dire qu'on ne pourrait pas être contaminé un jour? Le chômage, les difficultés de la vie créent une atmosphère propice pour répandre les maladies sociales. Il y a des bandes de bolchevicks, de nazis et il faut prendre des mesures sanitaires. Je pense particulièrement à notre éducation ouvrière qui a été construite sur la force des Syndicats et du Parti ouvrier. C'est une éducation ouvrière propre, répandue dans le pays tout entier et qui apporte des résultats chaque année et qui s'organise autour d'une Université syndicale qui est toujours en voie d'élargissement. Et puis, les Syndicats ont fortement soutenu le gouvernement du Parti ouvrier qui, avec l'appui des ouvriers et des paysans suédois, a commencé la réalisation d'un programme de travaux publics. On a voté 1 milliard 1/2 pour accomplir ces travaux et pour soutenir les chômeurs qui ne peuvent pas encore être absorbés par ces travaux publics. L'organisation syndicale a collaboré avec l'Organisation de la Jeunesse ouvrière qui est particulièrement forte chez nous. Notre peuple, un peuple de 6 millions d'habitants, compte 80.000 jeunes gens organisés et, en collaborant avec la Confédération Générale du Travail, on cherche à trouver les moyens de garder les jeunes chômeurs pour qu'ils ne sortent pas des Syndicats.

Ce ne sont pas les chiffres qui indiquent la puissance : la puissance se démontre par la vitalité et nous avons fait l'expérience chez nous que le véritable danger pour le mouvement syndical c'est de rester négatif. Il faut toujours être constructif, il faut toujours prendre des mesures nouvelles et, à mon avis, le problème essentiel c'est de se porter vers les jeunes gens, c'est de comprendre les difficultés de la jeunesse dans cette période de chômage et concentrer notre attention tout particulièrement sur l'aide que nous devons apporter aux jeunes pour qu'ils retrouvent leur place dans la production.

Mon camarade danois, Jacobsen, a dû quitter Paris hier. Il m'a demandé d'exprimer au Congrès ses salutations et celles du prolétariat danois. Au Danemark, la situation est semblable à celle qui existe en Suède et nous espérons dans ces deux pays que les mesures que nous avons prises et que nous allons prendre seront suffisamment efficaces pour que le prolétariat des pays du Nord puisse rester à côté des camarades du continent de l'Occident dans la défense de la fraternité des peuples et de la liberté humaine. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Schurch, représentant l'Union syndicale suisse.

SCHURCH. — En venant à cette tribune vous apporter les saluts fraternels de l'Union Syndicale suisse, je tiens à vous dire une fois de plus, chers camarades de France, le plaisir que j'éprouve à me trouver parmi vous. Vous avez toujours été nos voisins les plus chers. Vous l'êtes devenus doublement depuis que vous représentez en Europe le rempart de la liberté et cette démocratie auxquelles nous attachons tant de prix dans notre petit pays en raison même des luttes sans fin que nous avons soutenues et des sacrifices innombrables qu'elles nous coûtèrent pour les conquérir.

Maintenant que la dictature est installée au Nord et au Sud et qu'elle

menace à l'Est de nos frontières, l'espoir de tous les démocrates et de tous les amants de la liberté se tourne vers votre beau pays, dans la conviction que vous saurez toujours maintenir haut et ferme les principes qui firent la grandeur de la Révolution française.

Nous avons chez nous, également, de dures luttes à soutenir. La bourgeoisie est la même dans tous les pays quand elle défend ses privilèges.

Dans les temps difficiles que nous vivons, le grand capitalisme entend bien traverser la crise économique en en rejetant tout le poids sur les épaules des travailleurs. Et c'est pour nous une lutte âpre et dure de chaque instant pour défendre le morceau de pain des chômeurs et les conditions de vie des travailleurs.

Consciente de ses responsabilités, l'Union Syndicale suisse établit un plan complet de restauration économique permettant de sortir des difficultés de l'heure présente. Ce programme de crise, comme nous l'appelons, fut repoussé par le gouvernement et le Parlement. Pour eux, il n'y avait qu'une solution : la baisse des salaires des travailleurs de l'Etat, cette baisse devant être suivie, bien entendu, dans l'industrie privée.

Nous avons relevé le défi et, dans un vote magnifique, le peuple suisse nous a donné raison. La baisse des salaires fut repoussée par 500.000 voix contre 400.000.

Certes, malgré ce vote, la lutte reprend; mais, maintenant, c'est sur la base de notre programme qu'elle s'engage.

Le capital doit faire sa part et nous veillerons pour qu'il en soit ainsi.

L'influence de notre mouvement syndical grandit malgré la crise. Au cours de ces trois dernières années nous avons recruté plus de 30.000 membres. L'Union Syndicale suisse compte actuellement 230.000 membres. Jamais, même dans les années d'après-guerre, elle n'en eut davantage.

90 % des organisations de fonctionnaires, employés et ouvriers au service de la Confédération sont affiliées à notre Centrale nationale, et cependant, bien que les membres de ces fédérations soient syndiqués dans la proportion de 90 %, ils ne représentent que 30 % des effectifs totaux de notre Union. Les ouvriers de l'industrie privée sont donc en majorité.

D'ailleurs, l'harmonie la plus complète est à la base de nos relations confédérales. De là notre force. La cohésion la plus grande règne dans notre organisation, bien qu'elle s'étende, comme vous le savez, sur trois régions linguistiques : allemande, française et italienne.

C'est donc avec confiance que nous marchons vers l'avenir, fermement résolus à défendre en toutes circonstances les principes de liberté et de démocratie qui sont à la base de notre action et en pleine communion de pensée avec l'Internationale syndicale.

C'est dans ces sentiments que je termine et en formulant mes meilleurs vœux pour la C.G.T. et la F.S.I. :

Qu'elles vivent toutes deux! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lindeman, représentant l'Organisation Syndicale des Pays-Bas.

LINDEMAN. — Je vous remercie de votre invitation au nom de l'Exécutif de la Fédération syndicale néerlandaise et je suis très heureux d'avoir été désigné par elle pour vous apporter son salut fraternel.

C'est la première fois que je suis présent à votre Congrès. Ce n'était pas indifférence; au contraire, je me suis toujours intéressé au mouvement des travailleurs français, parce que votre syndicalisme est animé d'un autre esprit et fondé sur d'autres principes que le mouvement hollandais.

Celui-ci est fortement centralisé. Dans notre Confédération, toutes les forces ont été concentrées.

Votre mouvement se tient davantage au principe de décentralisation. Mais, malgré cette différence, les revendications et les idéals de votre mouvement et du nôtre sont les mêmes.

En ce moment, en Hollande, nous luttons aussi contre le fascisme, nous luttons aussi pour la sauvegarde des libertés démocratiques.

Nous le faisons comme vous, et dans des conditions analogues, car la Hollande est un pays fort démocratique comme la France.

Nous menons comme vous-mêmes l'action pour la semaine de quarante heures.

Nous exigeons une meilleure assistance aux chômeurs et l'exécution de grands travaux publics pour combattre le chômage, comme vous-mêmes.

Nous propageons la socialisation des moyens de production afin d'éliminer pour toujours la crise du capitalisme. C'est aussi votre point de vue.

C'est avec une grande force que nous luttons, comme vous, pour la sauvegarde de la paix, et que nous nous défendons contre le danger hitlérien, qui menace nos frontières.

C'est pour cela que nous sommes fraternellement unis à vous, malgré les différences d'organisation et de tactique.

Il faut que les ouvriers des pays démocratiques de l'Europe occidentale soient unanimes au moment où la réaction de l'Est menace plus que jamais!

Je comprends que les ouvriers français ne soient pas bien au courant des affaires de la Hollande et du mouvement syndical hollandais. Je suis sûr que plusieurs d'entre eux ont le sentiment que la Hollande est un petit pays avec une population se composant d'une grande partie de paysans, qui marchent en des sabots et portent des pantalons bouffants.

Mais ce n'est pas du tout ça! La Hollande est petite, c'est vrai; son territoire ne représente guère que la seizième partie de la superficie de la France, mais elle a une population de huit millions d'âmes, et c'est la cinquième partie de la population de votre pays. Elle possède une grande industrie moderne et un commerce important, et il se trouve dans notre pays environ huit cent mille ouvriers organisés, c'est-à-dire un pour dix habitants.

Sur ce nombre, il y en a 340.000 qui font partie de notre Fédération syndicaliste; 200.000 sont organisés dans la Fédération catholique et 115.000 dans la Fédération protestante. Les autres sont neutres et ensuite, il y a quelques communistes.

Ainsi, nous sommes en état de former, avec nos camarades des autres pays démocratiques, une barrière solide contre le fascisme, sous la direction de la Fédération syndicale internationale.

Il faut que nous recherchions ensemble une coopération plus forte encore.

C'est pourquoi, en Hollande, nous suivons, avec un vif intérêt, les délibérations de votre Congrès et nous espérons qu'il renforcera l'action de votre Confédération.

Nous n'en doutons pas, parce qu'en Hollande aussi nous savons que l'esprit français et l'énergie française sauront se manifester dans les temps si difficiles actuellement.

Nous y comptons, camarades, et en même temps nous comptons sur votre coopération internationale.

Vive la Confédération Générale du Travail!

Vive notre lutte internationale! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Neu, de la Centrale Syndicale du Luxembourg.

NEU. — Au nom de mes compatriotes du prolétariat syndiqué dans la Fédération des Syndicats du Grand-Duché du Luxembourg, je vous apporte leur salut fraternel.

Notre Fédération a été heureuse de recevoir votre invitation d'assister à votre Congrès et m'a confié l'honneur et le plaisir de la représenter ici.

Je suis persuadé d'emporter de votre Congrès des leçons et des enseignements dont nos organisations profiteront.

Votre exemple de l'esprit de lutte et de solidarité nous servira de réconfort dans la lutte si âpre que le prolétariat est obligé de mener par ces temps de crise dans le monde entier.

Le peuple français jouit chez nous d'une préférence et d'une sympathie profondes, il s'agit du peuple qui a toujours lutté pour la tolérance contre la réaction, pour l'esprit scientifique contre l'esprit scolastique, pour la raison armée de la seule vérité contre la redoutable coalition de l'erreur, du mensonge, de la folie et du crime.

Le peuple luxembourgeois, et surtout le prolétariat syndiqué, n'oublie pas que c'est le peuple français qui, par sa révolution de 1789-1793, a conquis la démocratie politique et libéré les masses opprimées de la réaction, d'un féodalisme et cléricisme arrogant et dégénéré et qui a établi la charte des droits de l'homme.

Si la Révolution française avait étendu ses bienfaits jusqu'en Prusse orientale, fort probablement le dictateur Hitler ne serait pas arrivé au pouvoir, car c'est surtout la caste des hobereaux de cette région, où existe encore la féodalité d'avant la Révolution française, qui a contribué à son avènement au pouvoir.

Beaucoup de vos camarades connaissent le Luxembourg. Ils ont pu apprécier la sympathie luxembourgeoise pour la nation française.

Nous avons eu entre autres le plaisir d'entendre il y a quelques années une conférence de votre sympathique secrétaire Léon Jouhaux, à laquelle assistaient non seulement les militants de la classe ouvrière luxembourgeoise, mais encore une grande partie des habitants du Luxembourg.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans les organisations ouvrières françaises, dans leur esprit de lutte pour sauvegarder la démocratie politique et nous considérons la France comme un rempart de la liberté et de la démocratie.

Le petit pays du Luxembourg a un capitalisme qui, proportionnellement à son territoire, est un des plus puissants qui existent.

C'est vous dire la grande tâche qu'a le syndicalisme chez nous pour atténuer, par son influence et ses représentants, les effets de la crise, en arrivant à procurer aux ouvriers, dans la mesure du possible, du travail et des secours de chômage.

Aujourd'hui, en voyant ce qui se passe en Allemagne sous le régime de despotisme et de barbarie d'un Hitler, nous pouvons mieux apprécier que jamais les bienfaits de la démocratie politique.

Le prolétariat international devra lutter pour sauvegarder cette démocratie politique, non comme un but, mais comme un moyen pour combattre le féodalisme capitaliste dont souffre aujourd'hui non seulement le prolétariat mais encore le monde entier, pour arriver à conquérir la vraie démocratie politique, économique et sociale.

C'est dans cet esprit que je souhaite à votre Congrès un travail fécond dans la voie de la libération du prolétariat international! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Tayerle, de la Confédération Générale du Travail de Tchécoslovaquie.

TAYERLE. — J'ai le grand honneur de saluer votre Congrès au nom de la Centrale Syndicale commune de Tchécoslovaquie.

Je le fais avec un vif plaisir, ayant l'occasion de suivre personnellement les travaux de votre Congrès qui seront d'une grande importance pour le mouvement syndical des autres pays.

En Tchécoslovaquie nous suivons attentivement votre activité et vos luttes.

Vous vous êtes réunis dans un temps extraordinaire.

Le monde se trouve dans un chaos économique et moral.

La crise économique mondiale prouve l'insuccès des principes économiques du capitalisme.

Mais le chômage renforce également les attaques contre le socialisme et affaiblit la défense des organisations syndicales.

Le travail et la demande du travail, c'est l'arme la plus puissante de la classe ouvrière.

Le chômage arrache cette arme de nos mains.

En Tchécoslovaquie nous avons aujourd'hui environ 700.000 chômeurs et les établissements arrêtent sans cesse leur activité; l'exploitation est réduite surtout dans les grandes entreprises qui sont le plus rationalisées.

Par suite de cet état de choses le mouvement syndical tchécoslovaque, lui aussi, est obligé de parer aux attaques contre les salaires et traitements dont la réduction constitue une nouvelle diminution de la consommation; mais le mouvement syndical tchécoslovaque fait, en grande partie, les frais de la prévoyance aux chômeurs.

Seules les fédérations syndicales affiliées à notre Centrale ont versé, de leurs propres moyens, au cours de l'année passée, une somme de 71 millions de couronnes tchécoslovaques.

Cette année, ce montant est déjà dépassé. Par contre, en 1929, nous avons versé seulement 9.695.896 couronnes tchécoslovaques.

L'Etat ajoute à l'indemnité de chômage un supplément.

Jusqu'à présent le versement supplémentaire de l'Etat était égal au triple ou au quadruple de l'indemnité syndicale.

A l'heure présente, des mesures d'économie ont été prises qui ont frappé également les chômeurs, le supplément de l'Etat ayant été réduit, en substance, au triple et au double de l'indemnité syndicale.

Nous avons démontré que les économies faites dans l'assistance-chômage seraient inutiles si l'occasion de travail n'était pas fournie aux ouvriers. Nous demandons surtout l'exécution des travaux publics.

Nous avons fait tous nos efforts afin que les attaques menées contre les chômeurs soient dirigées contre le chômage.

Chaque jour nous prouve combien le monde a commis une grande erreur en repoussant les propositions tendant à l'adoption d'une économie dirigée, susceptible d'assurer également la collaboration des nations et d'empêcher que la guerre mondiale se continue dans la guerre économique.

Le monde a besoin de l'organisation de la production et de la consommation, ce qui pourrait prévenir les effets désastreux de la rationalisation exagérée qui augmente le chômage et diminue la consommation.

Ces jours-ci nous entendons bien souvent la fausse affirmation que le socialisme et le syndicalisme n'ont pas fait leurs preuves.

Ce sont ceux qui s'efforcent de camoufler les insuccès de leur propre politique économique qui le prétendent.

Les ouvriers qui défendent leur droit à l'existence et réclament la justice sociale et économique, protègent véritablement la civilisation menacée non seulement par la crise économique mais aussi par la crise morale.

Les événements d'Allemagne prouvent de même le danger d'une nouvelle guerre qu'on ne dissimule plus. La même preuve est faite par les difficultés des négociations à la Conférence du désarmement de Genève et aussi par le résultat des autres conférences internationales, notamment de la Conférence économique mondiale de Londres.

Cette conférence, au lieu de renforcer les relations internationales, les a plutôt relâchées, car elle n'a pas su subordonner les intérêts des différents Etats et nations à l'intérêt commun de l'humanité.

C'est dans ce domaine que les organisations syndicales ont à assumer une grande tâche pour renforcer toujours plus dans le domaine économique les intérêts communs et pour montrer les voies qu'il faut prendre afin de faire disparaître la partialité et la haine entre les nations, d'assurer la victoire des idées de la collaboration et des intérêts généraux.

Il est nécessaire d'atténuer la crise économique par une réduction de la durée du travail. Il faut aussi résoudre tout le problème et prévenir le chômage par une nouvelle politique économique qui mettrait l'intérêt souverain de la collectivité au-dessus des intérêts particuliers et qui introduirait dans le chaos actuel les idées d'harmonie et de collaboration internationale.

Nos organisations syndicales consacrent également toutes leurs forces à l'idée de la paix.

Force nous est de lutter contre toutes les tendances, quelles qu'elles soient, qui voudraient résoudre les conflits entre les nations par une force brutale, par les armes et qui s'efforcent d'utiliser les nouvelles conquêtes de la science pour réduire l'humanité à la misère et de l'amener aux meurtres, au lieu de les employer au relèvement de la civilisation et de la vie économique.

Dans ses luttes le mouvement syndical tchécoslovaque suit la voie indiquée par la Fédération Syndicale Internationale : C'est la voie de collaboration et d'unité des organisations syndicales.

L'unité non seulement dans la forme, mais aussi dans l'esprit !

Nous avons fait, précisément dans le mouvement syndical tchécoslovaque, une très bonne expérience des effets produits par les formules vides de sens et pleines de faux radicalisme verbal, formules qui ont divisé les ouvriers dans leurs luttes.

De nombreuses années n'ont pas réuni ce qu'un moment a désuni.

Nous n'avons réussi qu'au bout de longues années, et encore en partie seulement, à surmonter les conséquences de la scission qui s'est produite sous le signe du « front unique ».

La scission a fait que de nouvelles organisations syndicales ont pu être créées, et c'est ainsi que nous avons maintenant affaire aux organisations syndicales qui sont créées tout à fait selon le schéma des partis politiques non seulement ouvriers, mais aussi bourgeois.

Nous avons aujourd'hui plus de 1.700.000 salariés affiliés aux organisations syndicales.

De ce nombre, plus d'un tiers, c'est-à-dire environ 700.000 salariés, sont organisés dans les fédérations syndicales adhérant à notre Centrale commune.

300.000 sont organisés dans les fédérations des socialistes nationaux qui, en général, collaborent avec nous.

Environ 100.000 salariés sont affiliés aux organisations communistes qui sont convaincues qu'il est de leur devoir non pas de lutter contre les employeurs, mais contre nos organisations et d'éveiller la rancune et la haine parmi les ouvriers.

Les autres organisations syndicales appartiennent aux différentes tendances et n'ont pas, en somme, d'importance positive pour les luttes syndicales.

Instruits par l'expérience de nos luttes, nous ne pouvons ignorer que ce n'est pas la volonté seule, mais notre force qui décide des résultats de nos luttes.

C'est non seulement la force du nombre, mais également celle de l'esprit qui domine l'organisation.

Ce qu'il faut avant tout, c'est l'organisation unie et non pas le front unique.

La tâche la plus importante du mouvement syndical est de réunir les forces des salariés dans leurs luttes économiques qui les divisent et servent les adversaires.

Le mouvement syndical tchécoslovaque repousse toute velléité tendant à la dictature. Nous persévérons dans les idées de la démocratie qui signifie : « libre et commune « décision » dans la vie politique et économique. »

Mais la démocratie apporte non seulement de nouveaux droits, mais aussi une nouvelle situation et la responsabilité des travailleurs, et il ne suffit pas de la reconnaître, il faut la défendre.

Dans les pays où la démocratie n'a pas fait ses preuves, il faut examiner si elle n'était pas trop peu courageuse.

Le monde entier se trouve au milieu des troubles, mais nous ne perdons pas confiance.

Nous croyons fermement que les nuages qui obscurcissent la vue se dissiperont. Nous le croyons surtout pour cette raison que nous voyons, dans votre nation, une garantie sûre de collaboration démocratique dans les nations et entre les nations. Et comme dans la nation française ont pris naissance des idées nouvelles qui ont fait progresser le monde, c'est également le mouvement syndical français qui inspire le mouvement syndical du monde entier dans ses luttes en lui montrant des voies nouvelles et des moyens nouveaux de lutte !

Votre Congrès, sans nul doute, fera naître lui aussi, de nouvelles initiatives. Il a montré de nouveau la voie qui mène non seulement à la défense efficace, mais également à l'offensive, si le moment et la situation l'exigent. Même si nous tenons compte, pour la tactique à employer dans chaque pays, de la situation particulière où il faut lutter, les idées internationales communes manifestées également par ce Congrès nous unissent.

Je souhaite de tout mon cœur le plein succès de vos travaux.

Que vive et que prospère la Confédération Générale du Travail, représentante du mouvement syndical unifié !

Que vive et que prospère la collaboration internationale des organisations syndicales ! (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Buozzi, de la Confédération Générale d'Italie. (*Vifs applaudissements.*)

BUOZZI. — Avec une profonde sensibilité politique, vous avez voulu ouvrir les débats de votre important Congrès par une affirmation de solidarité envers les victimes des régimes de dictature et de lutte sans merci contre le fascisme. Je vous en sais gré au nom de la C.G.T. italienne et de ses militants.

Vous avez revendiqué les libertés, toutes les libertés, car toutes se tiennent. C'est les compromettre toutes que d'en laisser tomber une seule. Aveugles ceux qui ont cru pouvoir sauver les syndicats libres en s'humiliant devant la dictature ! Séparée des autres libertés, la liberté syndicale n'est plus

qu'un fantoche aux mains du dictateur. La liberté et la démocratie doivent être au sommet de nos aspirations. Ceux qui objectent que la démocratie est bourgeoise devraient seulement réfléchir à quelles manifestations de joie se livre le capitalisme chaque fois qu'une démocratie subit une défaite et quels sont les efforts de ce même capitalisme pour détruire toute démocratie!

En fait, le fascisme est une sorte de néo-capitalisme intolérant de toute critique et de toute opposition. Il voudrait masquer son esprit réactionnaire et sa haine de la démocratie derrière un syndicalisme d'Etat, qui représente la plus monstrueuse négation du syndicalisme, création autonome de la classe des travailleurs. Du fascisme, le syndicalisme est séparé par un abîme moral que, pour nous autres Italiens, dix ans d'expérience ont creusé de plus en plus profondément!

Le fascisme — il convient de le démontrer encore une fois — voit dans son syndicalisme un instrument servile du régime. En Italie, comme en Allemagne, les dirigeants des Syndicats ouvriers sont nommés par le Gouvernement, renvoyés par le Gouvernement, remplacés par le Gouvernement. De temps en temps il nous arrive de lire, dans les journaux italiens, que par tel ou tel décret, un dirigeant syndical, qui avait cru pouvoir défendre les intérêts des travailleurs, vient d'être démis de ses fonctions et remplacé par un Commissaire du Gouvernement. Les Syndicats patronaux, eux, nomment leurs dirigeants en toute liberté!

Les fonctionnaires de l'Etat et des Administrations publiques, les professeurs et les instituteurs n'ont pas de droits syndicaux. Ils peuvent seulement faire partie des associations d'assistance dépendantes du Secrétariat du parti fasciste.

Il est encore des gens qui se laissent abuser par les millions d'inscrits aux Syndicats et par les « milliers » de contrats collectifs de travail dont parlent les journaux. Et pourtant il devrait bien être connu qu'il s'agit là de chiffres sous lesquels se cache une douloureuse, une déchirante vérité. La carte syndicale — sans laquelle on ne trouve pas de travail — est appelée la carte de pain. Les contrats collectifs sont signés par les soi-disant dirigeants syndicaux, marionnettes dont le ministère des corporations tient les fils, sans que les travailleurs soient invités, de quelque manière que ce soit, à exprimer leurs désirs ou leur avis. De l'aveu même des fédérations des Syndicats de travailleurs, de 1928 à présent les salaires ont été diminués de 40 à 55 % selon les catégories.

En plus de cela, les Syndicats fascistes organisent l'espionnage sur les lieux mêmes du travail. Les fanatiques du fascisme, les hommes de confiance des Syndicats sont chargés de surveiller et dénoncer leurs camarades de travail qui osent distribuer des feuilles clandestines antifascistes ou exprimer des avis défavorables au fascisme. Par centaines, nos courageux militants ont été condamnés à la prison ou à la déportation par suite des dénonciations de leurs camarades de travail.

« Mais en Italie il n'y a plus de grèves, objectent les hommes qui prétendent se réclamer du bon sens, et dans les usines le calme règne, souverain! » Oui, mais c'est le calme des prisons! Seul le dictateur peut émettre une opinion politique. Quant au peuple, il n'a plus la liberté, il a le devoir de participer aux nombreuses parades que le régime organise pour le distraire! La vie n'en est pas plus gaie pour cela! Le chômage sévit, la misère s'étale, l'économie est en pleine débâcle, le budget de l'Etat comporte un déficit de plusieurs milliards par an. Je vous offre quelques chiffres que vous pourrez dédier à ces réactionnaires français qui regardent au delà des Alpes avec une envie mal dissimulée.

Chômeurs enregistrés au 31 août : 888.560.

Commerce avec l'étranger, 1928 : 38.479 millions de lire; 1933 (huit mois) : 8.962 millions. Diminution de 64 % dans la moyenne mensuelle.

Faillites : année 1922 (la dernière du régime libéral), 3.983; année 1932 : 20.202!

Les subventions accordées aux chômeurs par l'assurance varient entre 1 fr. 50 et 5 francs par jour, pendant quatre-vingt-dix jours seulement. Il existe aussi une assistance aux chômeurs, à laquelle tout le monde est tenu de contribuer, mais dont la gestion est confiée, non aux Caisses d'assurance, aux Communes ou aux Syndicats, mais au parti fasciste auquel doit se soumettre tout chômeur qui veut avoir sa part de pain ou de soupe.

Il y en a encore qui se font illusion sur l'œuvre expliquée à Genève par le fascisme italien en faveur de la législation sociale.

Eh bien ! là encore c'est un bluff inouï, un piège tendu à l'opinion publique internationale.

Voici un exemple éclatant de duplicité fasciste : le 19 janvier de cette année, à Genève, la délégation fasciste italienne se faisait le champion de la semaine de quarante heures; le 15 février, exactement vingt-sept jours plus tard, à Rome, la Chambre des députés modifiait la loi de huit heures, portant à cinquante-six heures par semaine l'horaire normal dans plusieurs industries et supprimait la clause de la loi qui prescrit une compensation minimale de 15 % sur les heures supplémentaires.

Voilà, camarades, en quoi peut se résumer, pour les travailleurs, ce régime fasciste qui veut se faire passer comme fondé avec génie sur le Syndicat et sur la collaboration des classes et généreusement soucieux du bien-être des travailleurs!

C'est donc avec raison que vous avez dit qu'on ne doit jamais pactiser avec le fascisme. Le fascisme est un ennemi qu'il faut combattre sans épargner les coups.

A ces militants qui, en Italie, sont brimés dans leur conscience et martyrisés dans leur chair, à ces militants qui, à l'étranger, défendent la liberté et la démocratie, la C.G.T. italienne — que j'ai l'honneur de représenter ici — fera connaître vos sentiments de solidarité et votre vaillante promesse de lutter contre le fascisme. Ils y trouveront un réconfort. Ils y puiseront l'encouragement et l'ardeur pour poursuivre la lutte jusqu'au triomphe de l'idéal commun! (*Les applaudissements ont éclaté à nouveau.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Besteiro, représentant l'Union Générale des Travailleurs espagnols.

BESTEIRO. — Camarades...

LECOIN. — Si le Congrès envoyait un salut aux victimes des républicains espagnols qui ont été assassinés! (*Brouhaha dans la salle et aux tribunes.*)

LE PRÉSIDENT. — La plus élémentaire courtoisie, quels que soient les sentiments personnels que l'on puisse avoir, commande d'écouter en silence et avec respect, au moins pour les personnes, les déclarations que nos camarades étrangers viennent apporter à notre Congrès. (*Applaudissements.*)

DHONT. — Il est bon de remarquer que ceux qui provoquent le tumulte sont eux-mêmes étrangers!

BESTEIRO. — Je tiens à déclarer, camarades, que l'observation qu'on vient de faire d'un côté de cette assemblée ne touche en rien la conduite de l'Organisation Syndicale Espagnole.

Cela dit, je m'excuse de vous parler dans votre propre langue. Je commettrai sans doute beaucoup de fautes, mais j'espère que je me ferai entendre et que je vous épargnerai la fatigue d'écouter un discours que vous ne comprendriez pas et d'écouter encore une traduction.

Je vais vous donner quelques renseignements sur notre situation et, avant tout, vous exprimer les sentiments avec lesquels nous assistons à ce Congrès.

Quand l'Union Générale des Travailleurs Espagnols a reçu l'invitation de la C.G.T. française, nous avons été vivement émus. Nous étions retenus chez nous par quantité de difficultés, nous nous sommes empressés pourtant de faire acte de présence, de suivre attentivement vos délibérations pour bénéficier de votre expérience syndicale et surtout pour exprimer notre adhésion inébranlable à la Confédération Générale du Travail française et à la Fédération Syndicale Internationale.

Quant à nous, vous connaissez déjà les événements qui se sont déroulés depuis deux ans et demi. La République a triomphé en Espagne. On a dit qu'elle a triomphé avec une facilité inattendue; on peut même répéter les mots qu'on a employés pour caractériser ce triomphe : elle a triomphé, a-t-on dit, sans victimes et d'une façon élégante.

J'appelle votre attention sur le fait que cette facilité et cette élégance apparentes n'ont pas épargné au prolétariat espagnol de nombreuses victimes ! Pour conquérir la République, nous avons lutté pendant de longues années. La liste des camarades qui sont tombés dans la lutte est terriblement longue.

A présent que nous avons la République, nous sommes en face d'un phénomène que vous avez connu aussi, que tout le monde a connu ou connaîtra. Il arrive que les éléments sociaux qui nous entourent semblent tout à fait à nos côtés : ils ne nous épargnent pas leurs louanges, nous appuient, s'approchent de nous, nous demandent encore d'assumer sous notre responsabilité des tâches qui, véritablement, ne nous appartiennent point. Mais souvent, lorsqu'on est arrivé à satisfaire leurs désirs, ils se tournent contre nous, nous critiquent, nous menacent, nous combattent et demandent notre disparition.

Nous avons passé la première phase d'enthousiasme et aujourd'hui nous sommes entourés d'une atmosphère hostile qui vise à notre destruction.

Je n'oserais pas dire quelle situation est la plus fâcheuse. Nous savons les risques qui sont mêlés à nos responsabilités. Il est compréhensible qu'une partie du prolétariat croit que nous sommes engagés nécessairement dans des situations difficiles et que nous sommes responsables des mêmes fautes que la bourgeoisie. D'un autre côté, quand nous sommes attaqués par nos propres ennemis, nous avons un désavantage terrible. Ce sont les souffrances, les persécutions de la masse. Nous avons, dans ces moments défavorables, une tâche à remplir. Nous pouvons en profiter pour mesurer notre force, fortifier les liens qui doivent attacher tous les militants, affirmer notre responsabilité, aller vers les progrès supérieurs qui sont la suprême garantie de notre triomphe.

L'Union Générale des Travailleurs a entrepris la tâche de fortifier sa puissance. Nous avons, comme vous-mêmes certainement, des problèmes d'organisation à résoudre; nous avons une tradition d'organisation syndicale basée sur les Fédérations locales dont la Confédération est le résultat d'ensemble; mais nous avons aussi la nécessité d'organiser notre force sur la masse des Syndicats nationaux d'industrie.

Suivant la décision de notre dernier Congrès, nous nous sommes organisés en Union des Syndicats nationaux d'industrie, mais nous ne comptons pas détruire les forces qui sont organisées dans des Fédérations locales et nous sommes en train de créer des secrétariats locaux devant maintenir les rapports entre l'organisme central et ces Fédérations.

Il y a également d'autres problèmes qui se posent pour nous avec certaine originalité, sans que j'ose dire que ce soit à notre profit.

Chez nous, le mouvement communiste manque pour le moment d'importance. Au commencement, nous avons été attaqués violemment par les noyaux de ce parti naissant et il y a eu, comme toujours dans ce cas, de douloureuses victimes. Mais les communistes espagnols ont commis des fautes telles qu'ils sont tombés tout à fait dans le discrédit et qu'ils ne sont pas arrivés, depuis leur chute, à se remettre et à avoir une importance dans notre nation.

Si, de ce côté, nous sommes quelque peu libérés de préoccupations, d'autres raisons nous contraignent toujours à la vigilance. Nous trouvons en face de nous et contre nous les soi-disant « syndicalistes » qui représentent l'organisation influencée par des idées anarchistes périmées. En temps normal, cette organisation manque tout à fait d'importance. Une seule organisation stable existe en Espagne : l'Union Générale des Travailleurs.

Mais, dans les moments troubles, dans lesquels les idées perdent de leur clarté et où la masse peut se désorienter, les syndicalistes anarchistes espagnols arrivent à avoir une puissance inattendue. Je vous ai dit que ces éléments se sont dressés en face de nous, contre nous. J'aurais peut-être exprimé notre situation d'une façon claire si je vous dis qu'à l'Union Générale des Travailleurs nous sommes en face d'eux, mais que nous ne sommes pas contre eux... (*Vives approbations dans la salle et nouvelle protestation de Lecoin, dont le sens se perd dans un rapide brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Je demande à Lecoin de respecter la personnalité de l'orateur. Il est profondément regrettable que des gens qui placent au premier plan le respect de la personne humaine manquent au plus élémentaire devoir du respect de la personne qui est aujourd'hui notre hôte. (*Applaudissements.*) Je demande au Congrès de conserver son calme, je demande à tous les esprits de se reprendre, afin qu'aucun nuage ne plane sur nos débats.

LE PEN. — Besteiro n'est pas aux Cortès ici !

LE PRÉSIDENT. — Je demande le silence pour que l'orateur puisse continuer.

BESTEIRO. — Je regrette que ma présence à la tribune ait donné l'occasion d'un incident inattendu dans le Congrès de la C.G.T., mais qui, malheureusement, me rappelle le milieu syndical espagnol dans quelques circonstances. Je ne peux toutefois pas renoncer à un point de vue qui n'est pas seulement le mien propre, et que toute l'histoire de notre mouvement confirme.

J'ai dit que nous étions en face d'un mouvement syndical anarchiste, mais que nous n'étions pas contre ce mouvement. J'y insiste parce que toutes les fois que les fautes commises par les anarchistes ont conduit ces camarades à la disgrâce, nous avons été leurs défenseurs, moi personnellement et bien d'autres camarades avec moi !

Nous connaissons, comme dans le reste du monde, un chômage dans l'industrie. Mais nous sommes aussi en présence d'un problème du chômage agricole beaucoup plus important que dans beaucoup de pays européens et américains.

Quelles pourront être les mesures qui permettront d'apaiser un peu cette crise ? Ce serait très long à discuter, mais je pense qu'en Espagne il faudrait

orienter la solution, au moins immédiate, dans le sens de la mise en chantier de travaux publics extraordinaires.

Je ne voudrais pas abuser de votre attention en vous parlant continuellement des problèmes syndicaux espagnols. Je voulais seulement vous exposer notre situation, parce qu'il faut que tous nous ayons la connaissance les uns des autres, et celle de nos problèmes. C'est de cette façon que notre solidarité se traduira dans une action utile pour l'ensemble de la classe travailleuse.

J'ai surtout à l'esprit les difficultés devant lesquelles se trouve le mouvement ouvrier international. A présent, on voit partout se dresser le monstre du nationalisme guerrier qui aspire à s'imposer aux autres peuples, à effacer tout à fait les organisations ouvrières et démocratiques, à instaurer des régimes dictatoriaux, autocratiques et à lancer une partie des peuples du monde contre les autres.

La grandeur et la profondeur de ces difficultés et de ces problèmes ne doivent pas nous effrayer. Mais c'est pour cela que nous devons espérer en l'action du mouvement syndical international pour réaliser notre idéal, non seulement pour nous, mais pour toute la société humaine. (*Applaudissements.*)

Ce qu'il faut, après l'expérience que nous avons acquise dans ces moments tragiques, c'est que nous ayons la supériorité d'esprit suffisante pour dominer notre tendance purement sentimentale et conserver les passions nobles et les mettre au service de l'intelligence et de l'étude.

Il faut une volonté extraordinaire pour remplir notre tâche. Pour avoir cette force de volonté et la clarté d'intelligence nécessaires, il convient que nous ayons les uns et les autres une idée claire de ce qu'il faut faire!

C'est pour cela que je veux finir mon intervention en adressant un souvenir fraternel aux camarades qui souffrent en ce moment plus que les autres et qui ont déjà été mentionnés, spécialement les camarades italiens, les camarades allemands et les camarades autrichiens et en disant qu'il faut toujours plus renforcer les liens qui unissent l'Internationale, afin de travailler pour l'avenir, pour la prospérité des Centrales Syndicales Nationales et de la Fédération Syndicale Internationale. (*De vifs applaudissements éclatent, au milieu desquels on entend un coup de sifflet, donné dans les tribunes par un très jeune homme.*)

Les délégués, indignés, élèvent une vive protestation.

GUIRAUD. — Camarades, je vous en prie, ne nous énervons pas, ne nous passionnons pas; il ne s'agit pas pour un coup de sifflet de faire lever tous les congressistes et de prendre un coup de sang. Je demande à nos camarades d'être calmes et de ne pas employer la brutalité. Je vous en prie, notre camarade Besteiro a terminé, il y a eu quelques interventions, un coup de sifflet, nous n'allons pas donner l'exemple à l'extérieur que pour une simple manifestation platonique, cela a dégénéré en une espèce de bagarre. Je vous en prie, c'est terminé.

Après la séance, je demande aux commissaires de monter une centaine de chaises dans la salle E pour que la Commission du Désarmement puisse siéger; je leur demande de faire rapidement et que, demain, on rapporte ces chaises à leur place. L'incident est clos, je vous en prie.

LE PRÉSIDENT. — Je demande aux camarades des tribunes de s'asseoir.

Camarades, je salue au nom du Congrès la personne des délégués étrangers. Qu'ils apportent à leurs organisations la certitude de l'esprit international de la C.G.T. française, mais qu'ils leur disent surtout l'intérêt passionné avec lequel notre organisation suit les convulsions économiques, politiques ou sociales qui affectent tout le mouvement syndical à l'étranger.

Un de nos philosophes écrivit un jour dans ses pensées : « Le Christ est à l'agonie jusqu'à la fin du monde et nul n'a le droit de dormir jusque-là. » Que nos camarades étrangers sachent bien que les peuples qui ont eu le moyen de s'exprimer à cette tribune sachent bien et que le sachent également ceux qui n'ont pas pu venir, qu'il n'y aura pour notre organisation jamais de quiétude, jamais de cesse tant que sur un point du monde, quel qu'il soit, la justice et la paix seront agonisantes.

Il est parvenu au Bureau du Congrès une motion dont je vais vous donner lecture :

Le XXII^e Congrès de la C. G. T., prenant connaissance par la presse de ce matin de la belle et courageuse circulaire du bureau du Syndicat national des Instituteurs, en réponse à la circulaire du ministre de l'Education nationale, adresse à nos camarades instituteurs l'expression de sa solidarité la plus complète pour l'attitude adoptée à l'égard des projets de M. de Monzie.

LE PRÉSIDENT. — Je suppose qu'il n'est pas nécessaire de mettre cette motion aux voix et que le Congrès l'adopte d'enthousiasme. (*Applaudissements.*)

La parole est à notre camarade Imbs, secrétaire de l'Union Départementale du Bas-Rhin.

IMBS. — Chers camarades, sans vouloir abuser de vos instants, l'Union Départementale du Bas-Rhin tient à exprimer sa profonde reconnaissance et ses sincères remerciements aux représentants ici réunis des Syndicats de la C.G.T. de la France entière, pour leur admirable action de soutien dont ils ont appuyé le prolétariat strasbourgeois pendant des journées sombres.

Nous n'exagérons pas si nous affirmons que la lutte à Strasbourg a forcé l'attention de toute la classe laborieuse de ce pays et notamment celle des membres de la C.G.T. En effet, la grève des ouvriers du bâtiment aussi bien que la grève de sympathie et de solidarité ont été une puissante action de défense contre l'intransigeance d'un patronat brutal.

Certainement, la classe ouvrière entière regrettera avec nous que cette grève n'a pas été, hélas ! couronnée de succès.

Nous ne violerons pas la vérité en affirmant que derrière les entrepreneurs du bâtiment strasbourgeois se rangeaient non seulement les Associations patronales locales et régionales, mais encore le patronat de la France entière.

Malgré la puissance formidable à laquelle le prolétariat strasbourgeois et notamment les Syndicats confédérés avaient tenu tête, la grève aurait donné un résultat favorable aux ouvriers du bâtiment de Strasbourg et à la classe laborieuse locale et régionale si la C.G.T.U., et particulièrement son directeur, le Parti communiste, n'avait pas réalisé en face du prolétariat la plus honteuse des trahisons.

La lutte fut menée par la C.G.T. Bien entendu, celle-ci ne pouvait empêcher la participation des Syndicats unitaires et des Syndicats chrétiens.

Le Parti communiste et la C.G.T.U., par leur attitude néfaste à la cause des grévistes, ont à nouveau fourni la preuve qu'ils ne tiennent pas à l'amélioration de la situation sociale et matérielle du prolétariat, mais qu'au contraire ils en recherchent l'amoindrissement.

Nous avons traité tous ces points d'une façon détaillée dans notre rapport fait au Congrès extraordinaire de l'Union Départementale du 3 septembre, et transmis à toutes les Fédérations et Unions Départementales.

La grève de Strasbourg constituera pour la C.G.T.U. et le Parti communiste une marque ineffaçable de trahison.

Nous vous prions, camarades qui êtes réunis ici au nom de vos organisations, de profiter de toutes les occasions qui se présenteront à vous pour crier aux oreilles des propagandistes de la C.G.T.U. et du Parti communiste cette trahison et cette honte.

Strasbourg a fait un exemple éclatant de résistance prolétarienne, mais aussi le comble de l'infamie de la C.G.T.U.

Pour vous comme pour nous, cette lutte est terminée, mais l'action de la C.G.T. continuera. Par un travail inlassable d'éclaircissements, nous réussirons à pousser en avant notre C.G.T. pour servir ainsi avec dévouement la totalité des travailleurs français.

Encore une fois, merci à tous. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Coudun pour donner l'indication du vote sur le rapport moral.

COUDUN. — Camarades, malgré que vous ayez lu ce matin dans les journaux le résultat du vote sur le rapport moral, nous sommes dans l'obligation de le donner en séance.

Il y a eu, pour le rapport moral, 1.814 Syndicats représentant 4.660 voix; contre, 122 Syndicats représentant 348 voix; abstentions, 56 Syndicats représentant 149 voix.

Il y a un nombre important de camarades qui étaient partis hier soir et qui n'ont pas pu voter. Nous demandons à tous ces camarades de bien vouloir émettre leur vote et de l'apporter au Bureau confédéral.

LE PRÉSIDENT. — J'ai à donner connaissance au Congrès d'une correspondance adressée par le Comité Mattéoti au camarade Dupont, trésorier de la C.G.T. :

« Cher camarade Dupont, nous vous remercions beaucoup de nous avoir permis la vente de la brochure de Guérin au Congrès de la C.G.T. et nous vous prions de communiquer aujourd'hui à l'assemblée que nous avons chargé quelques camarades de faire une collecte à la sortie de la salle. Il faut que tout le monde le sache et nous vous remercions d'avance d'attirer l'attention du public sur notre Comité Mattéoti.

« Veuillez croire, cher camarade Dupont, à nos sentiments fraternels et amicaux. »

Avant de lever la séance, je répète que les Commissions générales se réuniront cet après-midi à 14 heures, dans les différentes salles qui vous ont été indiquées.

Cet après-midi, il n'y a pas de réunion plénière, les camarades siégeront dans les diverses Commissions du Congrès.

J'ai aussi à vous donner connaissance du Bureau désigné pour présider la séance de demain : *Président* : Marius Roux, secrétaire de la Fédération des Cuirs et Peaux; *Assesseurs* : Mlle Langlois, secrétaire de l'Union Départementale du Calvados, et Imbs, secrétaire de l'Union Départementale du Bas-Rhin.

Les travaux recommenceront demain matin à 9 heures.

Camarades, la séance est levée.

VENDREDI 29 SEPTEMBRE

Séance du matin

Président : ROUX (Cuirs et Peaux).

Assesseurs : IMBS (Bas-Rhin); Marie LANGLOIS (Calvados).

LE PRÉSIDENT. — Avant de donner la parole aux camarades rapporteurs de différentes Commissions, je veux indiquer que le Syndicat des Municipaux du Havre a déposé une résolution :

Le Syndicat des Municipaux du Havre attire l'attention du Congrès sur le cas du camarade Daniel Guérin qui, délégué par un Syndicat du Havre pour s'expliquer sur le drame allemand, auquel il a assisté, n'a pu, par suite d'un malentendu, utiliser son mandat ;

Demande au Congrès de vouloir bien, à titre exceptionnel, entendre à un moment quelconque, et en qualité de syndiqué confédéré, le camarade Guérin.

Je dois vous dire tout de suite que je crois que les organisateurs du Congrès ont permis au camarade Guérin de diffuser largement sa brochure intitulée : « La peste brune », qu'il y a là déjà des renseignements très judicieux pour les camarades qui en ont fait l'acquisition leur permettant de se rendre compte, d'après cette étude, de ce qui se passe en Allemagne. Mais je crois que le Congrès ne peut pas accepter la demande d'audition d'un camarade, même syndiqué confédéré, s'il n'est muni d'aucun mandat. Cela serait une entorse à tous les usages utilisés dans nos Congrès,

La situation de l'Allemagne, développée par Guérin, pourrait l'être par d'autres militants, par celui qui, dans le *Peuple* a fait une enquête, Pierre Robert. Malgré sa collaboration au *Peuple*, s'il avait demandé à être entendu par le Congrès, simplement parce qu'il peut être syndiqué confédéré, sans être muni d'un mandat, nous aurions eu la même opinion.

C'est pourquoi je vous demande de ne pas retenir la résolution présentée par le Syndicat des Municipaux du Havre et de continuer les travaux du Congrès par les exposés des rapporteurs.

Je consulte le Congrès à cet effet. (*Adopté.*)

Guiraud a la parole.

GUIRAUD. — Camarades, je m'excuse d'intervenir, mais je veux vous mettre au courant du résultat de la tombola faite au profit des artistes peintres. Je vous remercie de l'accueil que vous avez fait à nos camarades : sur 600 billets émis, 477 billets ont été vendus, soit une recette de 4.770 fr. De chaque artiste, il a été retenu une toile, il a été fait un tirage jusqu'à concurrence de la somme reçue. Sont sortis les numéros : 25, 90, 105, 143, 206, 243, 389, 398, 467, 447 et 497.

Les gagnants iront retirer leur toile, j'espère bien qu'ils seront parmi les provinciaux, au détriment des parisiens, afin qu'ils puissent emporter dans leur localité un souvenir de artistes de Paris. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dumontier, rapporteur sur le Centre laïque des Auberges de Jeunesse.

DUMONTIER. — Camarades, notre camarade Lapière, du Syndicat national des Instituteurs, devait intervenir au cours de ce Congrès, d'accord avec le Bureau confédéral, pour attirer l'attention des congressistes sur les questions d'organisation de la jeunesse. Souffrant, obligé de repartir dès le début de ce Congrès, notre camarade Lapière m'a prié de bien vouloir le remplacer.

Le problème de l'éducation de la jeunesse n'est pas nouveau pour la C.G.T., et sans remonter bien loin, nous voudrions rappeler que lors du dernier Congrès, différents rapports ont été adoptés traitant de l'organisation de la jeunesse sous différents aspects. Notre camarade Lapière, notamment, avait rédigé un rapport sur l'enseignement post-scolaire et l'éducation populaire, qui prévoyait un ensemble d'organismes dont la création devait être demandée aux Pouvoirs publics, d'une part, et dont, d'autre part, la création devait ressortir directement du mouvement ouvrier.

En ce qui concerne la première catégorie qui prévoyait notamment la création d'un enseignement post-scolaire obligatoire jusqu'à 18 ans et faisant de l'école, dans tous les quartiers et dans tous les villages, le foyer culturel populaire, nous sommes bien obligés de constater que, quels que soient les gouvernements qui se sont succédés au pouvoir, toutes ces revendications n'ont pas vu le jour, n'ont même pas été abordées. Pourtant, depuis 1931, un certain nombre de faits ont accentué l'urgence de donner une solution au problème de l'organisation de la jeunesse.

D'une part, nous avons pu voir en Russie soviétique le plan quinquennal réussir grâce à l'appui complet qui lui a été donné par la jeunesse russe, organisée méthodiquement par le gouvernement. En Italie, nous pouvons voir le régime fasciste consolidé et qui semble devoir durer grâce à la catéchisation de la jeunesse organisée, là aussi, par le gouvernement sur un plan extrêmement vaste. En Allemagne, le mouvement hitlérien n'a pu réussir que grâce à l'appui enthousiaste qui lui a été donné par la plus grande partie de la jeunesse allemande.

Ces différents exemples ont d'ailleurs amené dans les différents pays, et en France en particulier, les organisations nationalistes à se pencher vers le problème de la jeunesse, à organiser une propagande intensive pour organiser la jeunesse et c'est ainsi que nous voyons, de jour en jour, grossir en France un certain nombre d'organismes tels que le « jocisme », le « jécisme », je ne sais encore quoi, qui tend à grouper de plus en plus, non seulement la jeunesse ouvrière, mais aussi la jeunesse paysanne et la jeunesse studieuse.

Il est bien certain que si nous ne voulons pas rester en arrière, si le mouvement ouvrier, si les forces de gauche veulent pouvoir résister demain aux assauts qui pourraient être donnés par des groupements nationalistes ou des groupements à tendances fascistes, il est absolument nécessaire que, le plus rapidement possible, nous fassions, nous aussi, le nécessaire pour grouper la jeunesse derrière notre idéal, pour obtenir d'elle, le cas échéant, l'adhésion et l'appui qui nous seront peut-être nécessaires pour faire face à certaines situations.

C'est ainsi qu'au cours de ces derniers mois, le mouvement syndical français, s'orientant dans cette direction, a été amené à donner son adhésion à deux mouvements de jeunesse, sur lesquels je voudrais spécialement attirer votre attention. Il s'agit, d'abord, du groupement des Auberges de Jeunesse; d'autre part, du mouvement des « Faucons rouges », créé par les « Amis de l'Enfance ouvrière ». L'un et l'autre n'étant d'ailleurs, si l'on tient compte de la discussion qui a eu lieu hier à la Commission de l'Enseignement et de

L'Éducation ouvrière, que les premières réalisations d'un ensemble de créations plus vastes qui doivent tendre à organiser, sur tous les terrains, la jeunesse ouvrière. L'un et l'autre, d'ailleurs, ne faisant que venir combler les lacunes regrettables qui existaient en France, car, aussi bien le mouvement des « Auberges de Jeunesse » que le mouvement des « Faucons rouges » ont trouvé à l'étranger un développement considérable et notre pays était, sur ce point, considérablement en arrière.

En ce qui concerne le mouvement des « Auberges », mon intervention sera assez rapide, car vous avez tous trouvé sur votre table, il y a deux jours, un tract édité par le Centre laïque des Auberges de Jeunesse, à votre destination.

Ce que je voudrais souligner d'abord, c'est que les résultats que nous avons enregistrés, depuis les trois ou quatre mois qu'a été créé le Centre laïque d'Auberges, nous prouvent que l'initiative qui a été prise répondait à un véritable besoin, nous prouvent également que la jeunesse est prête à s'en servir, à les utiliser, qu'elle leur a réservé un accueil favorable, que nous devons poursuivre dans cette voie pour que, dès le printemps prochain, nous puissions mettre à sa disposition un nombre important d'Auberges qui lui permettrait de visiter et de sillonner les routes de France dans tous les sens.

Ce sur quoi je voudrais surtout insister, c'est sur l'urgence de réaliser au plus tôt. Dans le tract qui vous a été remis, que je vous demande de relire, il est indiqué tous les moyens de réaliser tout de suite. Ce que nous voulons, ce ne sont pas des Auberges luxueuses, ce ne sont pas des bâtiments vastes. Ce que nous voulons, c'est un local où, moyennant une somme modique qui ne doit pas dépasser 2,50, 3 ou 4 francs maximum, les jeunes qui veulent parcourir les routes de France puissent le faire. Nous demandons seulement de mettre à leur disposition un abri, un lit le plus simple possible.

Je fais un appel particulier aux camarades des Unions Départementales qui ont des locaux, aux Syndicats qui ont des maisons; il doit leur être possible à tous de dégager dans ces bâtiments syndicaux les deux ou trois pièces indispensables qui leur permettront de créer une Auberge de Jeunesse. Ceci avec très peu de frais. Nous avons fait dans la région parisienne, au Perreux, une expérience de ce genre; dans une maison qui avait déjà une autre destination, nous avons pu dégager deux ou trois pièces, qui n'ont d'ailleurs pas perdu pour cela leur destination primitive; avec une dépense qui n'a pas dépassé 2.000 francs nous avons créé une Auberge de Jeunesse qui peut recevoir tous les samedis une quinzaine de jeunes gens ou jeunes filles.

Ce qui a été réalisé là peut être réalisé partout où il existe une Maison syndicale. C'est là-dessus que j'appelle spécialement l'attention des camarades; nous avons la possibilité de réaliser tout de suite, en quelques jours, un nombre important d'Auberges à travers la France.

Il y a évidemment d'autres moyens, il y a l'appel aux locaux communaux qui sont, à l'heure actuelle, sans emploi; il y a aussi l'appel à la location. Là aussi nous venons de réaliser une autre expérience qui nous prouve qu'il est possible de faire quelque chose encore à très peu de frais. A Villeneuve-sur-Auvers, par exemple, nous avons organisé une Auberge de Jeunesse dans un ancien bâtiment de ferme qui était abandonné. Ce bâtiment qui a pu être mis en état de propreté suffisante pour créer une Auberge, a reçu de la part des jeunes un accueil qui nous fait dire que là vous avez la possibilité de faire, à très peu de frais, beaucoup d'Auberges à travers la France, car les locaux agricoles se louent à très bas prix, très facilement. Il ne nous en faut pas tellement. J'ai réfléchi qu'à partir du chef-lieu d'un département pour aller aux limites de ce département, il y a quelque 50 à 60 kilomètres, au

maximum deux étapes pour des camarades allant à pied. Il doit vous être possible, non seulement de créer quelque chose au centre, mais de créer quelque chose à ces deux étapes, ce qui permettra aux jeunes gens de gagner d'autres départements.

Je voudrais également attirer votre attention sur la nécessité de faire tout le nécessaire pour animer les Auberges de Jeunesse. Si nous voulons que les Auberges soient autre chose que des hôtels à bas prix pour les jeunes gens, si nous voulons qu'elles se placent dans le cadre d'un effort d'ensemble d'éducation ouvrière et d'éducation sociale, il faudra absolument que vous tous, militants, vous fassiez le nécessaire pour animer ces Auberges, créer autour d'elles l'atmosphère nécessaire pour qu'elles puissent prendre ce rôle éducatif que nous devons réclamer d'elles.

Nous vous demandons enfin, à vous tous, délégués des Syndicats, d'aider la C.G.T. et les différentes organisations qui ont créé le Centre laïque d'Auberges de Jeunesse, en donnant votre adhésion à ce Centre. Vous pouvez le faire moyennant le prix de 50 francs, si vos groupements ont moins de cent membres; 100 francs, s'ils ont plus de cent membres. L'appel qui a été lancé à ce sujet par nos camarades n'a pas reçu de la part de l'ensemble des Syndicats l'accueil qu'il aurait dû recevoir; c'est pourquoi je fais un appel pressant auprès de vous, pour que vous nous donniez rapidement les moyens de réaliser ce que nous voudrions voir se réaliser. Tous vos Syndicats doivent pouvoir faire cet effort d'un billet de 50 ou 100 francs en faveur de la création d'Auberges de Jeunesse. Je vous demande à nouveau, instamment, de le faire.

Le deuxième mouvement, camarades, auquel je faisais allusion, c'est celui des « Amis de l'Enfance ouvrière ». Ici, tout de suite, je voudrais insister auprès de vous sur le caractère particulier, nouveau, que revêt cette organisation, non plus de la jeunesse, mais de l'enfance ouvrière.

Cette réalisation n'a rien de commun avec tout ce qui a été fait jusqu'ici en matière de groupement de l'enfance. Il ne s'agit ni du patronage, ni de la colonie scolaire. Il s'agit d'une œuvre entièrement nouvelle, dans laquelle nous entendons appliquer les principes mêmes que nous avons définis pour l'éducation de l'enfance.

Comment sont organisés les « Amis de l'Enfance ouvrière » ? Sur la base de communautés d'enfants, qui, librement et volontairement, font l'apprentissage d'une vie sociale nouvelle, d'une vie sociale basée sur les principes qui sont ceux de notre mouvement syndical. Ce que nous voulons, c'est que nos enfants, groupés dans ces communautés, soient, non seulement conscients d'être des fils de travailleurs, mais soient également fiers d'être des fils de travailleurs, qu'ils soient décidés plus tard à servir la classe ouvrière, à être des militants de la classe ouvrière. Toute l'éducation qui leur est donnée, soit par le chant, soit par les sorties champêtres, soit par l'organisation même de la journée qu'ils passent lorsqu'ils sortent le dimanche, toute cette éducation a pour but de leur donner, à la fois, cette fierté d'être des fils de travailleurs et la volonté de servir la classe ouvrière à laquelle ils appartiennent.

Cette initiative, camarades, a été réalisée en accord avec le parti socialiste. Ici, je voudrais mettre fin aussi à une confusion qui est trop souvent répandue dans le mouvement syndical. Beaucoup de camarades auxquels nous parlons des « Amis de l'Enfance ouvrière » et des « Faucons rouges », nous répondent : « Ce sont des organisations socialistes. » Camarades, ce n'est pas exact. Les « Amis de l'Enfance ouvrière » ne constituent pas une organisation socialiste. Il est exact qu'à l'heure actuelle, il peut apparaître qu'une déviation se soit fait jour, que les « Amis de l'Enfance ouvrière » soient

plus penchés du côté du parti socialiste que du côté de la C.G.T., mais je voudrais vous dire que cela c'est de la faute du mouvement syndical, parce que si le mouvement syndical a apporté aux « Amis de l'Enfance ouvrière » une contribution, qui n'est pas négligable il s'en faut, du point de vue financier, tous les hommes, dont a eu besoin le mouvement pour se créer et pour vivre, lui ont été fournis par le parti socialiste.

Il est absolument nécessaire que vous vous décidiez à recruter parmi les jeunes travailleurs, qui sont groupés dans vos Syndicats, des éléments qui sont nécessaires pour faire vivre le mouvement syndical au sein des « Amis de l'Enfance ouvrière », pour que celui-ci ne devienne pas un mouvement du parti socialiste, qu'il soit un mouvement de toute la classe ouvrière, dans lequel le mouvement syndical aura sa très large part.

Nous sommes à la C.G.T. environ un million. Il est absolument impossible que dans ce million de camarades groupés à la C.G.T. on ne trouve pas les quelques dizaines de jeunes pour faire vivre le mouvement des « Amis de l'Enfance ouvrière », pour rétablir l'équilibre entre les éléments actifs du mouvement ouvrier politique et les éléments qui doivent venir du mouvement ouvrier économique. C'est là-dessus, camarades, que j'insiste particulièrement.

Je voudrais également vous dire, que lorsqu'il arrive à des camarades des « Amis de l'Enfance ouvrière » ou à des jeunes « Faucons » de parler du monde socialiste, d'une Société socialiste, il ne faut pas voir là quelque chose qui se rapporte exclusivement au parti qui porte ce nom; si on emploie ce mot, c'est parce qu'il n'en existe pas d'autre pour désigner la Société nouvelle que nous aussi, mouvement syndical, nous voulons construire. Il ne faut pas oublier que le socialisme et le parti socialiste sont deux choses différentes et que l'un est plus vaste que l'autre.

Au surplus, en ce qui concerne ce groupement, l'ayant vécu de très près, ayant passé, avec les « Amis de l'Enfance ouvrière » un certain nombre de jours, voyant les résultats de leur action presque journallement, puisque j'ai mes enfants dans ce groupement, je voudrais insister auprès de vous sur l'importance considérable, au point de vue de l'éducation sociale, que donne le mouvement des « Faucons rouges ». Importance non seulement au point de vue des enfants qui reçoivent cette éducation ouvrière, mais importance aussi parce qu'à travers l'enfant, l'éducation ouvrière pénètre dans le foyer ouvrier. Nous avons assisté plus d'une fois à ce spectacle de camarades qui avaient des difficultés dans leur famille pour pouvoir militer dans leur organisation ouvrière, ces difficultés se sont aplanies du fait que des enfants, entrés dans ces groupements de l'Enfance ouvrière, ont trouvé chez eux l'approbation des mères, et les camarades ont eu la possibilité de militer sans avoir de difficultés à l'intérieur de leur propre foyer. Importance de cette propagande également sur le milieu social, car il n'est pas négligeable, alors que depuis des années on a l'habitude de voir parcourir les routes de France aux boys-scouts qui appartiennent presque tous à des organisations cléricales et réactionnaires, de voir aujourd'hui une jeunesse ouvrière organisée, parcourir à son tour les routes, faisant flotter notre drapeau rouge, faisant retentir dans les cités ouvrières nos chants de libération ouvrière. Ceci n'est pas négligeable, camarades, je vous prie de le croire.

Si vous avez l'occasion un jour de suivre un groupe de « Faucons rouges », vous n'avez qu'à ouvrir vos oreilles. Là encore, la propagande qui est faite est importante, mérite de retenir l'attention du mouvement ouvrier.

Nous nous plaignons souvent que notre propagande ne porte pas les fruits qu'elle devrait porter, que nos efforts ne réussissent pas à grouper autour de nos mots d'ordre, autour de nos organisations, un nombre suffi-

sant de camarades ouvriers. Je voudrais vous dire, à ce sujet, qu'il y a à cela peut-être une raison que vous avez certainement pu constater comme moi. C'est que les camarades que nous avons l'habitude de toucher par notre propagande sont des adultes, des camarades qui ont déjà vécu, pendant un certain nombre d'années, au milieu de la société bourgeoise, qui ont pris, au milieu de cette société, une manière de vivre, une manière de penser qui ne sont pas celles que nous voudrions voir animer la Société. Nous pouvons, par le raisonnement, amener ces camarades à dire que nous avons raison, mais nous sommes bien obligés de constater que, quelle que soit l'approbation qu'ils donnent à nos arguments, à nos doctrines, ils continuent de vivre et de penser comme ils vivaient et comme ils pensaient auparavant. C'est là un des gros écueils que rencontre notre propagande dans la classe ouvrière. Si nous voulons mettre fin à cela, notamment en ce qui concerne ces questions si brûlantes de guerre, désarmement et nationalisme, il est absolument nécessaire que, dès le plus jeune âge, nous prenions la tâche d'élever nos enfants dans l'esprit nouveau que nous voudrions voir régner dans la Société. Vous verrez, camarades, des résultats tangibles. Il faut absolument que vous n'attendiez pas pour faire votre propagande, pour faire des hommes dévoués au mouvement syndical, que ces hommes aient déjà reçu l'empreinte du mouvement capitaliste, il faut absolument que vous fassiez le nécessaire pour qu'ils soient dégagés le plus tôt possible de cette empreinte, même pour qu'ils ne la prennent pas.

Camarades, c'est en vous occupant de la jeunesse que vous ferez cela, en vous occupant de l'enfance. C'est un travail de toute urgence qu'il faut que vous fassiez.

Je sais bien qu'on nous dit que les enfants sont trop jeunes et qu'il est peut-être dangereux de sortir d'une certaine neutralité à leur égard; cela est encore faux. Il n'y a pas de neutralité vis-à-vis de l'enfant quand cet enfant vit et grandit au sein d'un milieu social qui porte sur lui son empreinte visible.

Et puis, camarades, il est peut-être temps aussi de faire cesser ce véritable scandale que constitue une classe ouvrière organisée et luttant pour son émancipation et continuant à confier à ses adversaires la formation morale de ses propres enfants. Les enfants de la classe ouvrière, ce sont nos enfants. Ce n'est pas à d'autres que nous devons laisser le soin de les former moralement et socialement; c'est à nous qu'il appartient de dresser cette jeunesse, de l'éduquer, selon nos méthodes, avec nos moyens, vers notre idéal. C'est un travail urgent, auquel je vous demande de vous consacrer dans toute la mesure du possible.

Camarades, j'en aurai fini sur ce point lorsque je vous aurai mis en garde, en ce qui concerne la formation de groupes de « Faucons rouges », contre un écueil qu'il serait nécessaire que vous évitiez et qui s'est déjà produit. Cet écueil, c'est d'aller trop vite, de chercher à grouper des enfants avant d'avoir pu trouver et former autour d'eux les cadres nécessaires pour donner à ces enfants l'éducation que vous voulez leur donner. Il faut d'abord recruter des aides. Adressez-vous au Comité central, au Bureau central des « Amis de l'Enfance ouvrière », là vous trouverez, non seulement les moyens de recruter ces aides, mais les moyens de leur donner la formation nécessaire pour qu'ils puissent demain prendre en mains des groupes d'enfants et les mener dans la direction où nous voulons les voir mener.

Là encore, camarades, je voudrais que vous vous rappeliez à nouveau que nous sommes à notre C.G.T. près d'un million d'adhérents; que nous sommes dans la région parisienne 110.000, c'est-à-dire dix fois plus nombreux que les adhérents du parti socialiste; qu'il serait inconcevable qu'on

reste dans cette situation d'une organisation ouvrière dix fois plus nombreuse qu'une autre, et incapable de donner au moins le même nombre d'éléments jeunes pour la formation de la jeunesse ouvrière.

Je vous demande d'y réfléchir, de faire tout le nécessaire pour que, non seulement, vous ameniez la jeunesse à s'occuper de cette éducation des enfants, mais que, pour les Auberges, vous trouviez aussi les éléments nécessaires pour animer et diriger la jeunesse qui se présentera à ces Auberges.

Voilà, camarades, les deux points sur lesquels je voudrais attirer votre attention. Pour conclure, je vous demande de bien vouloir voter les deux résolutions suivantes, concernant ces deux mouvements :

Le Congrès,

Enregistre avec satisfaction la création du Centre laïque d'Auberges de jeunesse ;

Fait appel à toutes les organisations soucieuses de coopérer à l'éducation laïque, pacifiste et sociale de la jeunesse pour qu'elles joignent leurs efforts à ceux de la C.G.T. et du Centre laïque d'Auberges de Jeunesse en vue de créer rapidement en France un réseau important d'Auberges de Jeunesse ;

Fait un appel particulier aux Unions départementales et aux organisations possédant des locaux pour qu'immédiatement elles recherchent les moyens d'y installer les rudiments d'une Auberge ;

Demande aux unes et aux autres de s'employer sans retard à ranimer les Auberges de Jeunesse qui seront créées et à se consacrer à l'organisation et à l'éducation de la jeunesse ouvrière.

Le Congrès,

Conscient de l'urgente nécessité pour la classe ouvrière de veiller soigneusement à la formation morale de ses propres enfants ;

Approuvant sans réserve l'adhésion donnée par le mouvement syndical au groupement des Amis de l'Enfance ouvrière, constitué pour organiser des communautés d'enfants, où pourront se développer, grâce à la pratique de la vie collective, les sentiments de solidarité et de liberté qui doivent unir et animer tous les enfants des travailleurs ;

Lance un pressant appel à tous les syndicats et à tous les militants syndicaux pour qu'ils apportent leur concours à cette organisation ; à tous les jeunes syndiqués pour qu'ils prennent une part active à son développement, et à la création des groupes locaux dont ils ont le devoir de devenir les animateurs.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lecoin.

LECOIN. — Camarades, devant cette belle et judicieuse intervention que vous venez d'entendre en faveur de l'Enfance ouvrière et des œuvres qui existent en France, le rapporteur a fait un oubli vraiment désastreux, en ne parlant pas de « l'Enfance coopérative », œuvre admirable créée au lendemain de la guerre, et qui prend de plus en plus une extension considérable.

Je demanderai à notre camarade rapporteur de bien vouloir réparer cet oubli, et d'attirer l'attention du Congrès sur l'œuvre des Coopérateurs français et de demander aux congressistes d'accorder aussi leur sympathie à cette œuvre et leur concours matériel dans la mesure où c'est possible. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est Minot, de Reims.

MINOT. — En 1908, déjà, à l'Union des Syndicats de la Seine, nous avons un groupe de Jeunesse. A cette époque déjà, nous avons rencontré des difficultés, cependant des militants sont sortis de ce groupement de Jeunesse.

A Reims, nous avons constitué, depuis quatre ans, un groupe semblable. Nous avons la satisfaction d'avoir à Reims, à Châlons et à Épernay trois groupes de Jeunesse.

Il y a des difficultés à garder ces jeunes dans nos groupements. Il faudrait prendre exemple sur le patronat, qui a su, en constituant des groupements sportifs, garder les jeunes sous sa domination. Et puis, il y a un autre exemple, que je voudrais vous voir suivre. C'est aux secrétaires d'Unions locales que j'adresse mon appel. Pendant les vacances, j'ai assisté à ce défilé de gosses de 5 ou 6 ans jusqu'à 14 ans, que les curés des patronages emmenaient se promener. Il y a là un danger, parce que l'Église a senti qu'il était nécessaire d'avoir la jeunesse à sa disposition. Nous n'avons pas les gens susceptibles de se déplacer, et il nous manque aussi l'argent nécessaire pour emmener ces enfants. Ils ont à leur disposition également le journal des *Jeunesses Ouvrières Catholiques*. Vous savez combien ils ont enrôlé de jeunes gens sous leur drapeaux.

Il faut que nous permettions à nos enfants de se déplacer, et c'est en les attirant vers le sport, non pas le sport commercial, mais un sport bien compris, que nous pourrions les garder. Si nous avions dans les Unions locales des groupes sportifs, que nous puissions faire déplacer nos enfants pour des matches, des courses, etc., il y aurait là une émulation. Nous pourrions arriver ainsi à les conserver.

Il y a aussi, c'est là le groupement pour lequel on nous a fait appel, les groupements des pupilles. Nous avons également à l'Union des Syndicats de la Seine un groupement de pupilles, c'était l'ami Clément qui s'en occupait. A Reims, nous en avons constitué un, malheureusement il faut encore des éléments susceptibles de surveiller les enfants. Au Congrès de l'Union des Syndicats de la Marne, j'ai fait appel à nos camarades instituteurs, qui sont les éléments capables de s'occuper des enfants, ils ont la connaissance de l'enfance, que la plupart des camarades d'Union locale n'ont pas.

J'attire l'attention des secrétaires d'Unions locales, pour qu'ils essaient de constituer ces groupes de jeunesses, ces groupes de pupilles. Je demande à nos camarades instituteurs, qui ont un peu de temps, d'apporter le plus précieux concours à nos camarades des Unions locales. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Denys, des Cheminots de Châlons-sur-Marne.

DENYS. — Camarades, si nous avons créé des Jeunesses syndicalistes, c'est pour arracher aux capitalistes la direction des loisirs de nos enfants. Nous rencontrons de grandes difficultés, non pas pour créer des Jeunesses, car la jeunesse répond à nos appels, mais pour les diriger. Il est regrettable que des syndicalistes, lorsqu'il y a des Jeunesses constituées dans certains pays font, à côté, des Jeunesses sportives affiliées à des Fédérations bourgeoises. J'estime que lorsqu'on est syndicaliste, on doit diriger la jeunesse au sein de la C.G.T. et de l'U.S.S.G.T.

Je demanderai que l'on fasse une motion mettant en demeure les Sociétés sportives constituées par des syndicalistes et adhérant à des Fédérations bourgeoises, d'adhérer à l'U.S.S.G.T. Il n'y a que de cette façon que nous pourrions créer des Jeunesses et les faire vivre. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Dumontier, rapporteur.

DUMONTIER. — Ma réponse va être très courte. En ce qui concerne l'intervention de Lecoïn sur l'Enfance coopérative, je connais très bien, moi aussi, les efforts de cette œuvre, puisque je suis secrétaire de section coopérative. Si je n'ai pas fait allusion à l'Enfance coopérative, c'est qu'elle ne se place pas sur le même plan que les « Amis de l'Enfance ouvrière ». Il

s'agit d'un groupement de vacances dans lequel on cherche seulement à prendre les enfants, à les faire vivre pendant un certain temps au grand air, à les occuper, mais non pas à les éduquer.

Notre mouvement des « Amis de l'Enfance ouvrière » se place sur un tout autre plan, puisque c'est avant tout un mouvement d'éducation ouvrière et sociale.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les « Amis de l'Enfance ouvrière », lorsque le mouvement a été créé, dans l'esprit des créateurs, il devait englober à la fois, le parti socialiste, la C.G.T. et la Fédération des Coopératives. Seuls les camarades du parti socialiste et de la C.G.T. ont répondu. Nos camarades coopérateurs n'ont pas cru pouvoir apporter leur concours à l'organisation des « Amis de l'Enfance ouvrière » ; c'est la raison pour laquelle aujourd'hui ils sont en dehors de cette organisation.

En ce qui concerne l'intervention de notre camarade Minot, je n'aurai pas grand'chose à dire sur les difficultés qu'on peut rencontrer à grouper la jeunesse. Nous connaissons tous ces difficultés. Ce que je voudrais lui dire, c'est qu'avec le groupement dont je vous ai parlé, il n'est plus question de créer de groupements de pupilles. Cela semble signifier qu'on prend des enfants sous sa tutelle, qu'on les dirige; c'est une sorte de patronage, une sorte d'amointrissement de la personnalité de l'enfant. Ce que nous voulons dans les groupements des « Amis de l'Enfance ouvrière », c'est que l'enfant ait la sensation de se diriger lui-même. C'est peut-être une plus grande difficulté pour ceux qui mènent le groupe, mais il est nécessaire que les enfants prennent l'habitude de cette liberté, l'habitude de s'organiser, de régler eux-mêmes toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans la vie de leur groupement. Il ne s'agit donc plus de pupilles, il s'agit de communautés d'enfants qui cherchent à se diriger elles-mêmes. Je voudrais que cet esprit nouveau soit bien compris de tous les camarades de ce Congrès.

Je voudrais également dire à Minot, qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à des instituteurs pour s'occuper de la jeunesse. L'expérience que nous avons faite, dans la région parisienne en particulier, nous a prouvé qu'il est possible de trouver dans la jeunesse ouvrière des camarades qui possèdent toutes les qualités nécessaires pour se faire les éducateurs des plus jeunes, pour peu qu'on leur donne les quelques éléments de base qui leur sont nécessaires et qui sont très rapidement acquis.

Nous avons dans la région parisienne des camarades qui viennent de toutes les professions. Je vous prie de croire qu'ils ont réussi parfaitement, je dirai même que dans certains cas ils ont réussi mieux que des camarades instituteurs.

Je voudrais enfin répondre à Minot et à Denys, en disant que je suis tout à fait d'accord avec eux sur la nécessité, pour les groupements sportifs, qui peuvent être créés par les Syndicats, d'être affiliés à l'U.S.S.G.T. Si la question n'a pas été soulevée, c'est parce que, en réalité, je la croyais réglée depuis longtemps au sein du mouvement syndical. Je suis tout prêt à rédiger, d'accord avec les camarades, une résolution demandant à tous les Syndicats de faire un effort du côté des sportifs, en plein accord avec l'U.S.S.G.T. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Après les explications complémentaires du rapporteur, et l'addition qu'on peut apporter aux résolutions à la suite des interventions de Minot et de Denys, je consulte le Congrès sur l'adoption de ces deux résolutions. (*Adoptées à l'unanimité.*)

La parole est à Doumenq, rapporteur de la question relative à l'Enseignement technique.

DOUMENQ. — Camarades, avant de soumettre à votre approbation la résolution dont je vais vous donner lecture, je crois utile de vous signaler que cette résolution concerne la situation présente de l'enseignement technique et professionnel, et non celle qu'il occupera lorsque la prolongation de la scolarité sera un fait accompli. Ceci, de façon ce qu'il n'y ait aucune confusion avec les rapports qui pourront venir de la Commission de la réforme de l'enseignement, de la prolongation de la scolarité.

Voici la résolution adoptée à l'unanimité par la Commission de l'Enseignement professionnel et technique :

Le XXII^e Congrès de la C. G. T. confirme les conceptions exprimées par les Congrès confédéraux antérieurs et approuve les conclusions des rapports dont il fut saisi en ce qui concerne l'enseignement professionnel et technique ;

Il s'affirme à nouveau convaincu de l'excellence de principe d'un tel enseignement, lequel doit contribuer à former des ouvriers en complète possession des capacités professionnelles, manuelles et techniques requises pour l'exercice d'un métier donnant aux travailleurs la pleine conscience de leur personnalité et les rendant aptes à faire valoir leurs droits dans la production. Il déclare que la classe ouvrière organisée apportera son concours à tout effort sincère qui peut être fait en ce sens.

En raison de l'importance que revêtent sur le plan économique et social les questions d'enseignement technique et professionnel et constatant la dualité fréquente des cours et institutions publics et privés, les concurrences indésirables sinon préjudiciables à l'œuvre poursuivie, le Congrès estime que les diverses institutions relevant de l'enseignement technique devraient faire l'objet d'une réglementation unitaire, prélude de leur intégration dans un service d'intérêt général, dont le fonctionnement serait assuré aux frais et sous le contrôle de la nation. Dans cet ordre d'idées, il considère comme désirable au premier chef et immédiatement réalisable une correction de la législation en vigueur pour assurer entre les institutions existantes reconnues nécessaires un maximum d'harmonie et leur donner un maximum de possibilités financières.

En ce qui concerne plus particulièrement les ressources affectées aux dépenses de l'Enseignement technique, le Congrès demande la suppression des exonérations à la taxe d'apprentissage, disposition qui permet actuellement aux entreprises imposées de disposer à leur gré de l'affectation de la dite taxe.

Il en préconise le remplacement par un système de subventions permettant d'assurer dans les meilleures conditions et à bon escient le fonctionnement des institutions répondant à une réelle utilité et respectueuses, quant à l'enseignement donné, des règles admises en matière d'enseignement professionnel et technique.

De plus, les sommes ainsi dégagées permettraient de faire face aux dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technique en certaines régions ou pour certaines industries.

Ces principes essentiels étant exposés, le Congrès rappelle sur quelles assises doit reposer l'enseignement professionnel et technique quant à la formation d'ouvriers qualifiés.

Il ne peut être fait œuvre véritable d'enseignement technique s'il n'y a pas, préalablement, *orientation professionnelle*, d'où l'urgence de créer obligatoirement des offices municipaux et départementaux fonctionnant sous l'égide des comités départementaux d'Enseignement technique ou de comités d'orientation et en liaison avec le corps enseignant, le corps médical et les services de placement et de main-d'œuvre.

Il est également indispensable de s'assurer de la valeur de l'apprentissage donné en atelier afin qu'il soit véritablement méthodique et complet aux termes mêmes de la loi, ceci sous la garantie et le contrôle des Associations professionnelles.

Dans ce but, il faut tenir à l'application absolue de la loi du 20 mars 1928 instituant le *contrat écrit d'apprentissage*. Mais cela ne peut se borner à un simple énoncé de formules contractuelles sur les points fixés par la loi. Il doit comporter des engagements très nets et précis sur la durée de l'apprentissage, sur les matières qui seront enseignées à l'apprenti, sur les salaires qui lui seront payés et les congés annuels accordés, sur la possibilité qui lui sera laissée de fréquenter les cours professionnels durant la journée de travail.

De plus, en raison de considérants découlant de la crise actuelle qui engendre la

misère dans de nombreux foyers ouvriers, il est indispensable d'allouer aux familles dans le besoin une indemnité compensatrice des sacrifices que s'imposent les parents dont les enfants sont en apprentissage.

Pour assurer aux apprentis les connaissances technologiques qu'ils ne peuvent que trop rarement acquérir à l'atelier, il est nécessaire de veiller à leur fréquentation régulière des *cours professionnels*; le temps passé à ces cours étant payé dans les mêmes conditions que les heures de travail. Ces cours professionnels, placés sous l'autorité des commissions locales, doivent avoir lieu sans dérogations possibles pendant la journée de travail, ainsi que prévu par la loi.

Il importe également que des cours de cette nature fonctionnent dans chaque centre où la chose est matériellement réalisable. A ce sujet, le Congrès croit devoir faire remarquer qu'il serait désirable de confier de préférence le professorat de ces cours à des techniciens de la profession à qui il serait permis d'acquérir les éléments de pédagogie indispensables.

La sanction d'un apprentissage méthodique et complet se trouve dans le *Certificat d'aptitudes professionnelles*.

Pour être un critérium certain, le C. A. P. doit réellement correspondre au niveau des connaissances utiles pour l'exercice d'un métier, le terme « métier » étant pris dans le sens de véritable profession et non de spécialité.

Enfin, le cycle de premier degré de l'Enseignement technique est complété pour les ouvriers d'élite par la délivrance du *brevet professionnel*.

En conséquence de ce qui précède, le Congrès engage les syndicats ouvriers et les militants à s'intéresser activement au développement de l'enseignement technique en participant aux travaux des comités et commissions paritaires et tripartites pour y faire entendre et, si possible, prédominer les conceptions de l'organisation syndicale, afin qu'il en sorte le maximum de garantie et de profit pour la classe ouvrière.

Il considère que ces comités et commissions légalement constitués dans le cadre des institutions d'enseignement technique sont vraiment, de par leur composition, qualifiés pour traiter de ces questions, alors que ne le sont pas les groupements de catégories telles les Chambres de métier.

D'autre part, le Congrès considère qu'il y a le plus grand intérêt pour le monde du travail à connaître les efforts faits par les autres nations dans le domaine de l'enseignement professionnel et technique, et cela au moyen du Bureau International de l'Enseignement technique, actuellement définitivement constitué.

Je suis à la disposition des camarades pour répondre.

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il des camarades qui demandent la parole? Je vais mettre le rapport de notre ami Doumenq aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

La parole est à Zoretti, pour la prolongation de la scolarité et la réforme de l'enseignement.

ZORETTI. — Camarades, ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de rapporter devant un Congrès confédéral la question de la réforme de l'enseignement. J'espère que ce sera la dernière, car j'estime qu'il est fâcheux que ce soit toujours à peu près, d'une façon continuelle, le même camarade qui soit appelé à exposer cette question.

Nous tenons, en effet, à ce que, dans cette grande question de l'éducation ouvrière, ce soit vraiment la pensée générale de la Confédération qui s'exprime; nous ne voudrions par conséquent pas que quelques-uns puissent dire qu'il n'y a, au contraire, dans les différentes motions votées, que la pensée de quelques individus ou d'un petit groupe d'individus. Il faut que vous sentiez bien que tout ce qui été fait, et a été dit à ce sujet, est l'expression de la volonté confédérale. Rien ne le marquerait mieux, à mon avis, que la modification du nom du rapporteur. C'est ce que j'ai dit à la Commission qui m'a désigné, j'aurais voulu qu'un autre que moi rapporte. Elle en a décidé autrement, c'est pour cela que vous me voyez ici.

Je suis chargé de rapporter une des parties du rapport général sur les questions d'enseignement. Il y avait, en effet, trois Commissions : une sur la prolongation de la scolarité, une sur l'enseignement technique et une sur l'Institut supérieur ouvrier. En réalité, ces trois Commissions ont travaillé ensemble. Il ne pouvait pas en être autrement. On ne peut pas diviser en fragments l'œuvre générale d'éducation, et les trois rapports qui ont paru dans *la Voix du Peuple*, que je vais vous demander d'adopter, constituent l'effort commun de la Commission Confédérale de l'Enseignement, sans distinction entre les membres de cette Commission.

On m'a demandé, en même temps que de faire le rapport sur la première de ces Commissions, de faire un petit exposé d'ensemble sur l'œuvre de la Commission. C'est ce que je vais faire.

Je commence d'abord par un texte qui concerne surtout l'action actuelle. Il faut bien distinguer, en effet, dans l'œuvre confédérale, l'œuvre de longue haleine, celle qui concerne l'enseignement et qui n'est pas prête d'être terminée, puisque les satisfactions que nous obtenons du côté de l'Etat sont rares, d'une part, et que, d'autre part, le vaste problème de l'enseignement, même s'il était entièrement à notre disposition, à nous, Confédération, pose encore tellement de questions difficiles à résoudre, que c'est une œuvre de longue haleine qui ne se terminera pour ainsi dire jamais.

A côté, il faut distinguer l'action actuelle. Nous avons à œuvrer en présence des événements. Les événements, c'est actuellement la position prise par le ministre sur certaines questions. On se préoccupe dans les milieux parlementaires de la question de l'école unique, on essaie de la résoudre. Nous devons, non seulement, veiller à ce que nos idées pénètrent de plus en plus dans ces décisions parlementaires légales, mais surtout nous devons empêcher que les mesures prises tournent le dos à ce que nous désirons faire. Or, ce qui se manifeste en ce moment-ci, c'est que nous avons un ministre qui est peut-être plus au courant des questions d'enseignement que la plupart des ministres de l'Instruction publique qui l'ont précédé, et qui a pris certaines dispositions, dans ces derniers mois, sur les questions de la prolongation de la scolarité. Nous avons quelques méfiances, et même des méfiances basées sur des choses solides, sur les intentions de M. de Monzie. Nous avons peur, qu'avec d'excellentes intentions, il n'arrive à prendre des mesures diamétralement opposées à ce que nous désirons.

C'est pour cela que je vous demande, d'abord, de voter une petite résolution qui exprime d'une façon nette, vis-à-vis des projets de M. de Monzie, notre position :

La Confédération Générale du Travail rappelle qu'elle a toujours revendiqué pour tous les enseignements du 2^e degré une durée égale, un niveau de culture égal et des sanctions égales et conférant des possibilités équivalentes.

Elle souligne que toute mesure tendant à établir ou à reconnaître la prééminence d'un des enseignements du 2^e degré, par rapport aux autres, est en contradiction formelle avec cette revendication.

En conséquence, elle proteste contre les circulaires ministérielles et l'arrêté du 2 septembre 1933, qui semblent organiser une sélection à l'entrée du seul enseignement secondaire et déclare que pour organiser une véritable orientation entre les enseignements du 2^e degré, il est indispensable de regrouper et de coordonner ces enseignements dans une organisation d'ensemble.

Ceci en conformité avec ce que nous avons toujours décidé, et plus spécialement avec la motion qui a été votée par le Congrès de Japy, il y a deux ans.

J'en arrive au problème d'ensemble. Nous avons un rapport qui est paru dans *la Voix du Peuple*, et qui porte le titre de : « Organisation de

la scolarité, de 6 ans à 14 ans ». Je ne vais pas vous le lire, vous l'avez lu. Il a été établi, bien qu'il porte mon nom, par un accord entre les différents camarades de l'enseignement, et surtout, je dois dire, entre les différentes catégories de l'enseignement.

Nous passons, dans l'enseignement, pour être des coupeurs de cheveux en quatre. Ce n'est pas absolument exact, ce n'est pas non plus absolument faux. Il est certain qu'il y a là des intérêts de catégories qui peuvent paraître légitimes; il y a chez nous du corporatisme, comme dans toutes les catégories ouvrières. Tout de même, on ne peut pas faire qu'il n'y ait pas une conception peut-être différente du problème de l'école, même en se plaçant au point de vue ouvrier, de la part de l'instituteur, de la part du professeur de lycée, et du professeur d'école primaire supérieure. Chacune de ces catégories travaille d'une façon habituelle, elle a ses préoccupations spéciales, elle sait que ce qu'elle fait n'est peut-être pas l'idéal, mais elle le fait de son mieux, et cela donne de bons résultats. Par conséquent, on a peut-être une tendance, dans les différentes catégories, à vouloir orienter la nouvelle forme d'enseignement, celle que nous construisons peu à peu, patiemment, de telle manière que chacune des catégories se retrouve à peu près avec la figure qu'elle avait avant. C'est cela qui crée de grosses difficultés parmi nous; c'est cela qui fait que lorsqu'il a fallu établir un texte organisant un enseignement aussi difficile que celui de cette période qui va de 6 à 14 ans, c'est-à-dire destiné aux enfants qui sont actuellement dans différentes écoles, nous avons rencontré des difficultés. Il n'y en a pas pour les enfants de 7 à 8 ans qui sont tous à l'école primaire, ou pour ceux de 16 à 18 ans qui sont déjà orientés par leur enseignement antérieur, mais pour les enfants de 12 ans, dont les uns sont dans les écoles primaires supérieures, les autres dans les écoles secondaires, les autres dans les écoles techniques. Par conséquent, on peut dire, sans qu'il faille attacher peut-être un sens trop précis, qu'on comprend très bien que les corporants s'arrachent un peu les élèves. Malgré tout, nous sommes arrivés à une entente réelle, manifeste. Nous avons pu surtout poser dans le programme qui vous est soumis, que je vous demande d'adopter, un principe très clair, principe que nous avons toujours énoncé à la C.G.T. depuis des années, c'est qu'à égalité d'aptitudes les enfants aient égalité des droits. C'est cela que nous essayons d'exprimer. Si simple, si incontestable que soit cette formule, cela comporte, je vous assure, pas mal de difficultés d'application, car il faut la coucher noir sur blanc sur du papier, et mettre d'accord les catégories d'enseignement. Nous y sommes arrivés. Hier encore à la Commission, il fallu modifier la place de quelques mots pour donner satisfaction à tel ou tel de nos camarades représentant d'ailleurs des intérêts légitimes.

Je ne vous donne pas connaissance, ni de la résolution, vous l'avez dans *la Voix du Peuple*, ni non plus des légères modifications qui ont été apportées, car alors j'aurais bien la réputation d'un coupeur de cheveux en quatre, si je venais vous dire : « à un endroit on a enlevé un mot ». Ce serait insensé.

Le sens général de la résolution qu'on vous demande de voter, c'est celui que vous avez dans vos dossiers et que vous connaissez.

Je pourrais développer, si nous en avons le loisir, tout le problème de la scolarité. Vous le connaissez bien. En tout cas, permettez-moi d'en dire seulement un mot pour ne pas abuser du temps du Congrès.

Notre préoccupation, c'est l'élévation du degré de culture de tous les ouvriers. Il y a deux aspects du problème : d'une part, il y a la culture, l'ensemble des connaissances, des possibilités intellectuelles de l'homme;

d'autre part, il y a la place que l'homme occupera dans la vie, c'est-à-dire la formation professionnelle.

La question se pose aussi bien pour le médecin et l'avocat que pour le forgeron, l'ajusteur ou le coiffeur.

Il se trouve que l'enseignement doit préparer à la fois des tâches utiles dans ces deux sens. Souvent, l'un des points de vue obscurcit un peu l'autre. Souvent, il arrive qu'on donne la prééminence à cette question de la formation professionnelle, alors que nous, au contraire, nous voulons mettre l'accent sur la question de la culture. C'est celle-là qui nous intéresse le plus.

Je le dis souvent aux camarades de l'enseignement, remarquez à quel point nous sommes les maîtres au point de vue du problème de la culture. C'est nous qui la distribuons. Nous faisons à peu près ce que nous voulons dans nos écoles, on ne peut pas nous le contester. Nous avons une action matérielle immédiate possible. Nous pouvons, sur ce terrain pur de la culture, faire absolument ce que nous voulons, j'entends, non pas tenir dans les classes certains langages, que nous n'avons pas besoin de circulaires ministérielles pour bannir de notre propre volonté. Nous connaissons nos devoirs et nos droits.

Mais je veux dire que, s'il s'agit d'élever le niveau de culture des enfants qui nous sont confiés, nous pouvons le faire suivant des méthodes qui sont celles que nous voulons. Nous avons des possibilités immédiates de réalisation extrêmement considérables.

Au contraire, pour l'autre problème, nous sommes désarmés. Pour le problème de la place des gens dans la vie, de la place des gens dans la hiérarchie sociale, c'est l'affaire des capitalistes, c'est eux qui sont les maîtres. Nous pouvons peu. Tout au moins, c'est l'action syndicale qui nous permettra de triompher de certaines résistances. En tous les cas, nous nous heurtons là au problème général du capitalisme. Il y a une différence considérable, au point de vue possibilités, entre ces deux problèmes. Il n'est pas indifférent de constater que c'est le plus important de ces problèmes, celui de la culture, pour lequel la solution est nôtre. Ceci est extrêmement important et nous devons le marquer.

C'est tout ce que je dirai, camarades, c'est l'idée générale que j'ai développée, ce n'est pas le détail des choses. Je peux vous dire : faites-vous confiance, ce n'est pas notre intérêt, à nous, que nous cherchons, c'est celui de la classe ouvrière.

Si nous sommes d'accord sur le principe, si nous sommes d'accord pour dire que c'est pour la totalité des enfants de la classe ouvrière que nous voulons une culture plus développée, plus poussée que celle que nous avons aujourd'hui, après avoir donné une telle mission, nous, Confédération, aux camarades de l'enseignement, ceux-ci, techniciens de l'enseignement, sont capables de résoudre ce problème dans une large mesure.

Je voudrais maintenant ne pas empiéter sur le domaine qui va être celui de notre camarade Lefranc, rapporteur de la question de l'Institut supérieur ouvrier, mais je voudrais vous dire que ces questions sont liées. Nous ne considérons pas comme différentes les solutions que nous pouvons apporter au problème de l'enseignement quand il s'agit de l'enseignement par les écoles de l'Etat et des solutions internes à la C.G.T. Je dis que nous devons lier les deux aspects du problème de l'enseignement.

C'est dans ce sens que je vous demande de voter la motion par laquelle je terminerai, qui rassemble les différents aspects du problème :

Le Congrès,

Après avoir pris connaissance des différents rapports qui lui sont présentés par la commission confédérale de l'enseignement et de l'éducation ouvrière ;

Approuve l'ensemble de ces rapports ;

Décide de consacrer une partie de plus en plus importante de ses efforts à l'éducation de la jeunesse ouvrière aussi bien sur le plan des écoles officielles que sur celui des œuvres spécifiquement confédérales ;

A cet effet, le Congrès décide de transformer la commission confédérale d'enseignement et d'éducation en un centre confédéral d'éducation ouvrière continuant l'action commencée au Congrès confédéral de Lyon et poursuivie depuis de Congrès en Congrès ;

Mandate ce centre pour qu'il exerce son activité notamment dans les directions suivantes :

1° Continuation de la mise au point des programmes et des méthodes de l'enseignement officiel ;

2° Mise à l'étude de la question du recrutement et de la formation des maîtres.

3° Développement de l'Institut Supérieur Ouvrier, conçu comme une école de hautes études économiques et syndicales ;

4° Extension et diffusion des Collèges du Travail ;

5° Organisation de Semaines ouvrières, permettant aux militants l'étude en commun des grandes questions de l'actualité syndicale ;

6° Extension des œuvres en faveur de la jeunesse ouvrière : colonies scolaires, voyages et excursions, groupes autonomes d'enfants, auberges, sports, etc.

La Confédération invite les diverses organisations qui la constituent à apporter au centre d'éducation et à ses diverses initiatives le concours le plus absolu, afin que de l'effort commun surgisse une classe ouvrière mieux préparée à ses tâches et prête à assumer les lourdes responsabilités qui l'attendent.

ZORETTI. — Camarades, il a été dit, avant-hier, à cette tribune, par certains camarades, d'une façon peu encourageante, que la classe ouvrière n'est pas encore à la hauteur. Pensez-vous, camarades, que nous sommes prêts à prendre les usines, à nous occuper de l'économie collective? Il semblait, à les entendre, que nous n'étions pas prêts. Je crois, en effet, que nous ne sommes pas prêts, mais je puis tout de même dire qu'à cet appel, il faut répondre corporation par corporation. Nous, de l'enseignement, nous sommes prêts, c'est déjà quelque chose. Si toutes les corporations pouvaient répondre avec la même certitude — je suis sûr que c'est le cas pour la plupart des catégories de fonctionnaires —; si chaque corporation et la C.G.T. se sentaient aussi prêtes que nous le sommes à prendre en mains la direction de l'éducation nationale, je vous assure que la note pessimiste exprimée n'aurait aucun sens. Dans tous les cas, s'il est exact que nous ne sommes pas prêts, quelle en est la raison? C'est parce que la classe ouvrière manque d'éducation; n'est-ce pas la tâche évidente de la C.G.T. de développer toutes ses œuvres d'instruction et d'attacher son activité à ce développement? C'est la question que je vous pose, et je suis persuadé que votre réponse est conforme à la mienne.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix les deux résolutions lues par Zoretti. Que ceux qui sont partisans de les adopter, le manifestent en levant la main. (*Adoptées à l'unanimité.*)

La parole est au camarade Lefranc, sur l'Institut Supérieur Ouvrier.

LEFRANC. — Camarades, la Commission de l'Éducation ouvrière m'a chargé d'exposer devant vous la question de l'éducation ouvrière et de l'Institut Supérieur Ouvrier. Je voudrais le faire aussi rapidement que possible, aussi brièvement que possible en me plaçant successivement à trois points

de vue : d'abord rappeler et préciser devant vous les grandes lignes de l'organisme mis sur pied, ensuite indiquer ce que nous attendons de vous, et enfin, dans une dernière partie, dissiper quelques équivoques qui ont pu se former.

D'abord préciser les grandes lignes de l'organisme mis sur pied. Vous savez que l'Institut Supérieur Ouvrier a été créé en exécution de la décision du Congrès de Japy, tenu il y a deux ans; vous savez aussi que depuis longtemps en France, il était question de faire, pour l'éducation ouvrière, un effort particulier. Jusqu'à présent, les tentatives étaient restées sans liens, sans continuité.

C'est cette innovation qui a été apportée par la décision de Japy. Le but qu'on s'assignait a été exprimé en termes très clairs dans le rapport adopté à l'unanimité, et qui demeure la charte de l'Institut Supérieur Ouvrier. Vous me permettrez d'en rappeler les termes parce qu'ils doivent constamment demeurer présents à notre esprit. Dans le rapport, on lit ceci :

La classe ouvrière prend librement ses décisions. Mais précisément elle n'est pas libre si elle n'est pas pleinement avertie, si elle n'a pas une totale connaissance de cause. Or, les questions dont elle a à débattre, questions économiques et sociales, nationales et internationales, sont si complexes et si délicates que cette simple tâche d'information est déjà colossale.

Quelle imprudence d'abandonner comme aujourd'hui ce soin à la classe adverse. La Confédération se doit à elle-même de créer par ses propres moyens, sous son contrôle permanent, un Institut spécifiquement ouvrier, c'est-à-dire exclusif de toute influence de la classe dominante et de ses idéaux, Institut de recherches, d'études, de diffusion des grandes théories économiques et sociales qui doivent constituer le fond idéologique du syndicalisme moderne.

Voilà le but de l'Institut Supérieur Ouvrier, et voilà le but vers lequel, de plus en plus, nous devons marcher : donner à nos camarades le moyen de compléter et de préciser les connaissances que des conditions sociales ne leur ont pas permis d'acquérir plus tôt. Inutile de vous dire qu'actuellement cette besogne de recherche, de travail personnel, seule une minorité de la classe ouvrière est encore capable de la faire. Pour cette minorité, l'Institut Supérieur Ouvrier existe, nous lui demandons de le rejoindre et de l'aider à travailler.

Pour les autres, une préparation est indispensable, un degré préparatoire est nécessaire et nous l'avons prévu : c'est ce qu'on a appelé les collèges du travail. Ces collèges peuvent fonctionner de deux façons : ou bien localement, en créant des centres locaux qui sur place préparent aux tâches que doit poursuivre l'Institut Supérieur Ouvrier. Ces collèges, nous en avons un à Paris; d'autres ont fonctionné en province, et la tâche des prochaines années doit être de les multiplier.

Pour les camarades qui sont isolés, ou qui ne peuvent être momentanément touchés par aucun collège décentralisé, une série de cours par correspondance ont été créés. Nous savons que les cours par correspondance ont mauvaise réputation, que des camarades en ont suivi déjà dans le passé et qu'ils se sont plaint du peu de résultat qui en était résulté. Eh bien! je voudrais leur dire, en toute amitié, qu'ils ne jugent pas sur les autres expériences ce qui a été fait par nous. Nos cours ne ressemblent pas à ceux mis sur pied par les entreprises privées; notre but n'est pas de laisser en route le plus grand nombre possible d'élèves; nous n'avons aucun profit à retenir les élèves; au contraire, l'œuvre d'éducation ouvrière de la C.G.T. est, au point de vue financier, largement déficitaire. Nous désirons les mener le plus loin possible, et s'il y a dans la salle des camarades qui ont suivi ces cours, vous pouvez les interroger : ils vous diront qu'entre eux et nous, entre ceux qui ont la charge de diriger les cours et ceux qui les suivent, il

s'est établi un échange continu, fraternel et cordial d'idées, et ce n'est pas toujours l'élève qui y apprend le plus.

Ainsi se trouve précisé l'organisme constitué à deux degrés : degré préparatoire, *Collège du Travail*; et *Institut Supérieur Ouvrier*, degré plus élevé.

Maintenant, je voudrais indiquer à nos camarades militants qui sont ici, ce que nous attendons d'eux. L'année dernière a été une année de mise en marche; il a fallu créer tous ces cours, les équiper, les faire vivre, en un mot mettre sur pied l'organisme. Aujourd'hui, il existe; les années qui viennent doivent être des années de propagande, de recrutement et, là, nous avons besoin du concours permanent de nos camarades. Une œuvre comme celle-là doit être au premier chef une œuvre collective, et elle ne réussira que si elle est cela. Quels sont les terrains précis où ils peuvent nous aider?

Nous leur demandons d'abord de faire connaître l'existence de ces cours. Il nous arrive encore de rencontrer des camarades, membres de Syndicats, qui apprennent tout à fait par hasard l'existence de ces cours. Nous demandons qu'on mette à notre disposition, dans les journaux fédéraux et dans les journaux des Unions Départementales une toute petite rubrique qui sera la rubrique de l'éducation ouvrière; en permanence, nous y rappellerons aux lecteurs qu'il existe des cours faits pour eux et qui n'ont pas d'autre but. Nous leur demandons d'apposer en bonne place, dans la meilleure place possible, les affiches que nous leur avons fait parvenir. Actuellement, toutes les Unions départementales, toutes les Unions locales ont reçu le tableau de nos cours. Enfin, dans les dossiers qui vous ont été remis, vous avez trouvé le programme des cours. Vous n'avez pas le temps d'en prendre connaissance actuellement, mais nous vous demandons de le garder, de le relire, de vous dire : est-ce qu'il y a, dans ces cours, quelque chose qui puisse m'intéresser, où je puisse apprendre? N'y a-t-il autour de moi des camarades que je puisse aiguiller dans cette direction? Toute cette tâche de propagande, elle est vôtre d'abord et elle doit se compléter par une autre : il faut que vous facilitiez aux camarades qui ont besoin d'apprendre, leur venue vers nous. Vous pouvez le faire de diverses façons, d'abord en multipliant les collèges du travail qui existent déjà; l'année dernière, deux départements ont fait un effort méritoire et nous voudrions que leur exemple soit suivi cette année par 10 ou 15 autres, que, dans quelques années, il y ait 50 collèges qui fonctionnent. Ce qu'a fait la classe ouvrière anglaise, la classe ouvrière française peut le faire, si elle le veut. Dès maintenant, les camarades qui désirent s'inscrire, vous pouvez les aider; quelques-uns peuvent être gênés pour payer les droits d'inscription pourtant minimes qu'on leur demande, et un certain nombre d'Unions départementales, d'Unions locales, de Fédérations, de Syndicats ont déjà fait un effort l'année dernière : ils ont pris à leur charge, en totalité ou en partie, les frais d'études de ces camarades, et nous avons enregistré de bons résultats. Nous demandons de le faire partout où c'est possible.

Enfin, dernière mission que nous vous demandons, la plus délicate peut-être, aidez-nous à coordonner les efforts tentés dans ce sens. Il existe actuellement, à travers la France, toute une série de cours d'éducation générale qui ont déjà été organisés par les Syndicats. Nous vous demandons de nous aider à entrer en relations avec eux; il ne s'agit pas de les annexer par un impérialisme d'un nouveau genre, mais d'établir une collaboration, une liaison, de les faire bénéficier de nos expériences et de bénéficier des leurs. Un effort a été fait par quelques Unions Départementales qui ont bien voulu constituer en collèges du travail les cours existants et c'est un exemple qui mérite d'être cité. Toutes les fois où quelque chose qui concerne l'éducation

ouvrière est fait, nous vous demandons de nous en informer et de nous mettre au courant de ce que vous faites.

Voilà votre tâche, camarades, et, pour terminer, je voudrais dissiper deux équivoques qui, l'année dernière, ont peut-être pesé un peu sur le développement de l'Institut Supérieur Ouvrier et des Collèges du travail.

La première, elle s'est exprimée au Comité Confédéral National lorsqu'on nous a dit : Mais l'Institut Supérieur Ouvrier, c'est quelque chose de beaucoup trop élevé pour la plupart des camarades. A cela, il nous est facile de répondre; aujourd'hui les collèges du travail existent, pour eux il n'est besoin d'aucune préparation, d'aucune connaissance préalable. Nous demandons simplement à ceux qui y viennent de savoir lire, écrire, réfléchir et vouloir; du moment qu'ils répondent à ces conditions, nous sommes persuadés qu'ils suivront avec profit l'enseignement des collèges du travail. Pour illustrer la démonstration que j'essaie de donner, je vais vous lire une lettre que nous avons reçue l'année dernière au moment où les collèges s'étaient ouverts et dans laquelle un camarade se demandait s'il pourrait en tirer profit :

J'ai fréquenté l'école jusqu'à l'âge de onze ans. C'est vous dire que je savais très-peu de choses au moment où, par suite du décès de mon père, j'ai dû gagner ma vie. Depuis lors, j'ai voulu m'instruire toujours davantage.

S'instruire sans le secours de personne, ce n'est pas chose facile, surtout lorsque les connaissances que l'on possède sont presque nulles; et, en dépit de mes efforts, je n'ai pu acquérir des connaissances suffisantes pour pouvoir écrire en bon français et avec une orthographe correcte.

Il y a trois ans, la confiance de mes camarades de travail m'a placé à la tête de mon organisation syndicale. Vous dire les souffrances que j'ai endurées depuis cette époque serait chose sans intérêt pour vous. Mais aujourd'hui que l'occasion semble m'en être offerte, je veux essayer d'acquérir les connaissances qui me font défaut.

Ce camarade a suivi les cours et je suis persuadé qu'il se rend compte aujourd'hui de l'effort d'émancipation que représente la constitution de ces cours. Ils apportent des éléments d'information, la documentation qui manque à nos camarades et ils leur permettent d'améliorer leurs moyens d'expression.

Deuxième équivoque : il ne s'agit pas de faire de l'Institut Supérieur Ouvrier ou des Collèges du travail une pépinière de militants syndicaux ou de cadres syndicaux. Jamais cela n'a été notre but; c'est indiqué, en toutes lettres, dans la charte de l'Institut Supérieur Ouvrier et des Collèges du travail : il s'agit de donner à nos camarades le moyen de se former des idées, non de leur donner des idées toutes faites. Notre besogne d'émancipation serait manquée si nous nous propositions un but aussi mesquin. Notre but, il est de travailler dans la masse et pour la masse, d'élever le niveau général de la classe ouvrière. L'œuvre d'émancipation individuelle ne peut pas ici se séparer de l'œuvre collective. Tout progrès intellectuel réalisé par chacun de nos camarades multiplie les moyens de combat dont il dispose dans la vie courante.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous permettre de comprendre la valeur de l'œuvre mise sur pied et de nous donner mandat de continuer notre effort dans ces directions. Peut-être un certain nombre d'entre vous ont-ils mieux compris la valeur de cette œuvre, mais peut-être se diront-ils aussi : Sans doute, elle est intéressante, mais elle n'est pas d'un intérêt immédiat. Une fois rentrés chez eux, beaucoup vont être pris par d'autres tâches plus urgentes. Eh bien! camarades, le problème qui est posé par la crise économique est peut-être de nature à nous faire comprendre l'urgence de cet effort d'éducation; le problème posé est peut-être avant tout un problème de capacité intellectuelle et technique. Nos adversaires l'ont compris : quelques mois après l'ouverture de l'Institut Supérieur Ouvrier, ils se sont empressés de:

mettre sur pied un autre organisme qui avait les mêmes buts et qui a poursuivi sa tâche en face de la nôtre. Quoi qu'il en soit, l'organisme est là, que la C.G.T. a eu la première l'idée de mettre sur pied, il est prêt à fonctionner; il peut être, si vous vous en désintéressez, un rouage qui tourne à vide, mais il peut être, grâce à vous, une œuvre importante d'émancipation. La décision est entre vos mains. J'espère qu'elle ne faillira pas et qu'elle ne trompera pas nos espérances. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, vous avez entendu le rapport de notre camarade Lefranc. Je vais le mettre aux voix; que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main.

Le rapport du camarade Lefranc est adopté à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT. — Notre ami Dumontier vient de me faire parvenir le texte des modifications apportées à sa résolution. Je vous en donne lecture, sans que nous ayions besoin de rouvrir la discussion, puisque nous étions d'accord sur ces modifications.

Le Congrès,

Rappelle aux syndicats et aux syndiqués qu'ils ont le devoir de soutenir l'Union des Sociétés Sportives et Gymniques du Travail;

En conséquence, il demande: aux organisations syndicales, de ne pas affilier les groupes sportifs qui pourraient relever de leur contrôle à d'autres fédérations que l'U. S. S. G. T.; aux syndiqués de diriger leurs enfants de préférence vers les clubs adhérents à l'U. S. S. G. T.;

A tous ceux que les circonstances auraient pu amener à s'affilier à des fédérations sportives bourgeoises, il demande instamment de rompre et de s'affilier à l'U.S.S.G.T., seule organisation sportive spécifiquement ouvrière.

Il y a bien la Commission des résolutions qui avait terminé son travail hier; mais j'en profite puisque j'avais une communication à faire, pour dire qu'une erreur s'est produite dans la remise des dossiers; il y a deux résolutions qui n'ont pas été examinées. Je demanderais donc aux membres de la Commission des résolutions de bien vouloir, aussitôt la séance suspendue, se réunir pour examiner ces deux résolutions.

Je donne maintenant la parole à notre camarade Jeanne Chevenard.

Jeanne CHEVENARD. — Camarades, je vais vous demander une fois de plus, mais avec plus d'insistance encore cette année, de porter votre attention sur le travail de la femme. Vous avez pu constater comme nous qu'il se commet à ce sujet des erreurs profondes en recherchant les solutions à la crise actuelle, crise d'où découle le chômage et ses misères. Certains économistes, certains groupements, quelques journaux réactionnaires se sont fait l'écho et réclament comme solution à la crise la suppression du travail de la femme mariée. La C.G.T., fidèle à son principe, défend tous les travailleurs sur le même pied et reconnaît à tous la même égalité au travail. La Fédération Syndicale Internationale s'est préoccupée de la question et a réuni à Bruxelles, les 28 et 29 juillet, le Comité International des Travailleuses, auquel assistaient les délégués des différentes nations; pendant deux jours, nous avons étudié la question, sous tous ses aspects, sans aucune exagération; nous avons essayé de voir comment il serait possible de résoudre la question et je vais vous donner connaissance de la résolution que la Fédération Syndicale Internationale a adoptée le 25 de ce mois et qu'elle demandera à toutes les Centrales de diffuser.

La Conférence internationale des travailleuses organisées au sein de la Fédération syndicale internationale, réunie à Bruxelles les 28, 29 juillet 1933, examinant la position de la femme travailleuse devant la situation nouvelle, provoquée par la crise économique, considère que ces nouvelles circonstances ne peuvent en rien affecter le principe fondamental, exprimé déjà par les précédentes conférences des travailleuses, du droit au travail de chaque être humain, sans distinction de sexe; la place prise par la femme dans l'économie ne permet plus à personne de nier le droit au travail de la femme, même mariée ou mère de famille.

La Conférence aperçoit une solution importante de la crise actuelle dans une répartition plus adéquate du travail entre tous, c'est-à-dire par une diminution de la durée hebdomadaire du travail avec rajustement équivalent des salaires pour répondre au maintien et au développement de la capacité de consommation, et joint sa voix à celle de tout mouvement ouvrier international pour réclamer d'urgence l'application de cette solution.

D'autre part, la Conférence constate que l'industrialisation généralisée a créé un surmenage incontestable pour le travailleur, et que ce surmenage est encore aggravé pour la femme par le cumul des travaux ménagers et des soins maternels, avec les fatigues de l'atelier. Elle estime toutefois que la solution à cette situation particulière ne doit pas être recherchée comme le font les gouvernements fascistes, dans l'exclusion principale et systématique de la femme mariée du marché du travail, mais plutôt, d'une part dans la réalisation d'une politique de l'habitation ouvrière susceptible d'alléger la tâche ouvrière de la femme, répondant le mieux aux exigences particulières du travail féminin, aussi bien à l'usine, dans les bureaux, au chantier, aux champs, comme à domicile, sans toutefois porter atteinte à l'application équitable du principe de l'égalité du droit au travail pour l'homme et pour la femme.

La Conférence, tenant compte de la situation économique qui, par ses méthodes de rationalisation et la moindre rémunération du travail féminin, tend à diminuer le niveau des salaires et à augmenter le chômage, affirme une nouvelle fois sa volonté de faire triompher le principe : « *A travail égal, salaire égal* ». La mise en application de ce principe étant de nature à supprimer l'antagonisme entre la main-d'œuvre, conflit actuel des sexes sur le marché du travail.

La Conférence adresse un pressant appel à toutes les femmes intéressées à ces problèmes, pour qu'elles viennent rejoindre les organisations ouvrières syndicales et lutter contre toutes mesures ayant pour objet l'interdiction du travail de la femme mariée, et en général pour la défense de tous leurs intérêts. Seule l'action commune des hommes et des femmes peut amener la réalisation de leurs revendications.

La Conférence insiste sur une intensification de la campagne de recrutement syndical des femmes et préconise à cette fin les méthodes suivantes :

- a) Insister sur le concours des femmes et des parents syndiqués, ainsi que sur la collaboration de tous les groupements ouvriers;
- b) Inviter les propagandistes de toutes les organisations ouvrières à lancer dans les réunions un appel spécial, et suggérer qu'une oratrice fasse cet appel aux travailleuses inorganisées;
- c) Visite des sections syndicales locales en vue de la propagande;
- d) Convier les autorités centrales du mouvement syndical à s'intéresser particulièrement aux questions présentant un intérêt spécial pour les femmes;
- e) Recommander une campagne de propagande parmi le personnel domestique en vue de son organisation syndicale.

Voyez qu'elle fait appel à vous et nous avons été d'accord, dans toutes les nations, pour reconnaître que souvent les hommes ne font pas le nécessaire pour essayer d'amener les femmes à l'organisation syndicale. J'insiste sur ce point; vous savez le nombre des femmes qui composent aujourd'hui la population; cela se compte par millions suivant les nations et nous ne pouvons négliger, actuellement moins que jamais, l'organisation de la femme. Vous n'ignorez pas que le patronat s'en sert pour pratiquer la diminution des salaires et notre intérêt à tous est en jeu. J'insiste donc et je vous demande instamment de nous aider à l'organisation de la femme.

Je vais maintenant vous donner lecture de la résolution votée à ce sujet du point de vue national.

L'étendue et la persistance du chômage servent de prétexte, dans notre pays, à des campagnes diverses relativement au travail féminin.

Les réactionnaires réclament l'interdiction du travail des femmes, alors que certaines organisations féministes ou politiques proclament malgré tout que le travail est une nécessité pour la femme.

La C. G. T., soucieuse de défendre les intérêts et la liberté des travailleuses, ne peut admettre ni l'une ni l'autre de ces thèses qui présentent un caractère trop absolu.

Elle déclare que, devant les répercussions de la crise économique, les intérêts et les revendications des travailleurs des deux sexes sont identiques. Elle proclame le droit au travail pour tous.

Toutefois, considérant que la femme travailleuse et ménagère est doublement exploitée, elle revendique pour celle-ci, surtout lorsqu'elle est mère, le droit strict de choisir entre le travail salarié et sa fonction maternelle qui doit être reconnue fonction sociale.

En conséquence, la C. G. T. demande, en même temps que la fixation réglementaire du salaire vital, une attribution effectivement obligatoire des allocations familiales, calculées à un taux suffisamment élevé pour dispenser la mère de rechercher un salaire d'appoint.

Le Congrès réclame aussi la modification complète de la loi sur le travail à domicile, loi qui fixera un minimum de salaire vital et permettra de mettre fin aux abus sans nombre dont est victime cette immense catégorie de travailleurs de toutes professions.

Mes camarades, je termine en vous disant que vous avez, les uns et les autres, préconisé la transformation sociale; j'espère qu'elle se fera dans l'harmonie et dans le parfait accord de la classe ouvrière tout entière. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je vais mettre aux voix la résolution présentée par Jeanne Chevenard. Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main.

(*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*)

Je donne la parole au camarade Capocci, sur la question relative aux Assurances sociales.

CAPOCCHI. — Camarades, la Commission des revendications sociales avait, en fait, deux rapports à vous présenter : le premier, sur les revendications sociales proprement dites et qui vous sera lu tout à l'heure; et d'autre part, un rapport sur la question des Assurances sociales.

La Commission des revendications sociales vous propose donc, pour les Assurances sociales, la résolution suivante :

1. — En ce qui concerne les Assurances sociales, le Congrès confédéral confirme la résolution adoptée seize mois après l'application de la loi, le 18 septembre 1931, par le Congrès de Japy.

L'expérience de trois années de fonctionnement de l'assurance a largement démontré la justesse des observations alors présentées et la nécessité de réaliser les réformes préconisées.

2. — Le Congrès renouvelle son attachement aux Assurances sociales et aux principes qui sont à la base de cette grande réforme conquise par la classe ouvrière.

Devant la persistance des campagnes menées contre la loi, avec la plus perfide mauvaise foi, et en particulier devant les intolérables prétentions des Chambres de commerce et des ligues de contribuables, le congrès en appelle à la classe ouvrière et à ses organisations pour la défense de cette loi humaine et hautement bienfaisante.

3. — Désireux de voir l'assurance donner son plein rendement dans l'intérêt des assurés et de la santé publique, le congrès estime que les services départementaux, indispensables au fonctionnement normal et harmonieux de l'assurance, devraient être mis à même d'effectuer avec régularité le travail qui leur incombe. Avec un personnel souvent insuffisant, parfois installé en des locaux trop exigus, les services n'arrivent que péniblement, au moyen d'un matériel rudimentaire, à y faire face. Ces difficultés ont été accrues par les compressions de personnel qui leur ont été imposées. Il en résulte, dans les immatriculations et dans les ventilations de cotisations, des retards qui sont préjudiciables aux caisses d'assurances et rendent difficile leur fonctionnement.

4. — Le remède à cette situation ne saurait se trouver dans le lien direct entre les caisses et les employeurs, mais dans un renforcement raisonnable des services départementaux. Réclamé avec insistance par plusieurs organisations patronales, le lien direct n'aboutirait qu'à d'inextricables complications, rendant souvent impossible l'établissement de la situation des assurés, en même temps qu'il porterait atteinte à leur liberté de choix de leurs caisses.

5. — L'inobservation de la loi par un trop grand nombre d'employeurs dont certains vont jusqu'à conserver les cotisations ouvrières cependant précomptées, doit être considérée comme le plus grave péril. Une augmentation sensible du nombre des inspecteurs ou des rédacteurs chargés d'inspection s'impose à bref délai, en même temps que doit leur être confié le pouvoir de verbaliser. Enfin, les sanctions prévues à l'article 64 de la loi étant le plus souvent inopérantes, cet article doit être modifié afin de prévoir la responsabilité civile de l'employeur en cas d'inobservation ou de violation de la loi.

6. — La fixation à 15.000 francs du salaire limite pour les immatriculations ainsi que l'augmentation de ce taux suivant les circonscriptions et les charges de famille, exclut un grand nombre de salariés du champ d'application de l'assurance et aboutit à de sérieuses et inutiles complications en même temps qu'à une charge sans avantage appréciable pour les travailleurs chargés de famille.

Le congrès réclame l'immatriculation de tous les salariés dont le salaire annuel est inférieur à 25.000 francs, sans tenir compte de leurs charges de famille. Le maximum actuel de cotisations ainsi que de prestations en argent pourrait être conservé.

7. — Il demande que, dans le plus bref délai, un texte législatif précis mette fin à l'exclusion injustifiée du bénéfice de l'assurance obligatoire, dont sont victimes, par suite des discussions de jurisprudence un certain nombre de travailleurs tels que : travailleurs à domicile, employés d'hôtels, cafés, restaurants, porteurs de gares, conducteurs de voitures de place, voyageurs, gérants d'établissements à succursales, etc...

8. — Le congrès se prononce pour l'égalité de traitement entre assurés français et assurés de nationalité étrangère. Le régime actuel, bien qu'amélioré par les traités bilatéraux déjà signés, établit une série de situations différentes, compliquées et injustes. A l'égalité de cotisations entre salariés français et étrangers doit correspondre l'égalité absolue de prestations.

9. — Par suite d'une regrettable lacune de la loi, l'accident de travail, en suspendant les cotisations de l'assuré pendant sa période d'incapacité, lui fait perdre pour lui et les siens le bénéfice des prestations d'assurances sociales. Cette lacune doit être comblée en mettant à la charge de l'employeur responsable, ou de la compagnie qui le représente, la double cotisation pendant la durée de l'incapacité temporaire de travail.

Au cas où l'accidenté ayant cru relever de la loi de 1898, est débouté par jugement, il ne doit pas être forclos et la caisse primaire doit le garantir.

10. — La persistance de la crise de chômage nécessite des mesures spéciales en vue de maintenir aux chômeurs partiels ou complets leurs prestations d'assurance. Dans l'intérêt de la santé publique, les prestations en nature doivent, dans tous les cas, leur être maintenues.

11. — Tout en tenant compte des possibilités financières de l'assurance, il faut progressivement arriver à réduire ou à supprimer les nombreux barrages établis par prudence, entre l'assuré et les prestations.

L'assuré ne devrait pas avoir à supporter la différence, parfois excessive, entre le tarif de responsabilité des caisses et les tarifs des praticiens. En relevant certains tarifs, l'arrêté du 22 septembre 1930 apporte une première, mais très insuffisante, amélioration qu'il importe de développer par un relèvement plus général des tarifs, et en obtenant

parallèlement des praticiens un rétablissement correspondant dans l'établissement de leurs prix.

Le ticket modérateur en maternité devrait, dans tous les cas, être supprimé.

L'équilibre financier ne doit pas être obtenu au détriment de l'assuré, mais par une meilleure utilisation des ressources, en évitant les gaspillages, et en refrénant les abus, en particulier ceux des prescriptions excessives et des spécialités pharmaceutiques, ainsi qu'en autorisant les caisses à posséder leurs propres pharmacies.

12. — Le délai de carence, que la loi fixe à cinq jours, doit être immédiatement ramené à trois en conformité avec la convention internationale d'assurance-maladie. En conformité avec la même convention, la durée du stage exigé pour l'octroi des prestations en nature devrait être supprimée.

De même, en attendant qu'un contrôle plus sévère de l'application de la loi permette la réduction ou la suppression des nombreux stages prévus, le droit aux prestations pour l'assuré comptant 240 jours de cotisations dans l'année, subrepticement supprimé par la loi du 28 juillet 1931 doit être rétabli.

13. — Avec le système des catégories, déjà injuste dans son établissement, un manque de quelques francs peut priver l'assuré de son droit aux prestations. Le congrès se déclare favorable à toute réforme établissant par un pourcentage sur le salaire, la base des cotisations comme des prestations en argent.

14. — De nombreuses propositions de réforme des Assurances sociales ont été déposées. Le congrès déclare considérer comme mortelle pour les assurances toute réforme qui porterait atteinte :

A l'obligation et au précompte ;

A l'octroi ou au remboursement des prestations en nature ;

A l'égalité des droits de toutes les caisses d'assurances ;

A la liberté pour les assurés du choix de leur caisse comme à leur droit de gestion.

Et au contrôle financier des caisses d'assurances.

15. — Considérant que sans obligation et précompte, il ne saurait y avoir d'assurances sociales véritables, et que l'obligation nécessite, en vue de la défense des droits des assurés, des mesures de contrôle et des règles précises d'application que ne saurait comporter la législation de la prévoyance libre, le congrès considère comme devant aboutir au sabotage des Assurances sociales tous les projets qui, sous le vocable de « Mutualisation », tendent soit à supprimer l'obligation, soit à créer un régime de privilèges, aboutissant au désordre, laissant les assurés dans l'ignorance de leurs droits et rendant plus difficile un contrôle cependant indispensable au moyen d'un retour inopportun à la législation du 1^{er} avril 1898.

16. — Considérant toutes les améliorations qui restent à apporter aux Assurances sociales pour répondre à la promesse faite par le législateur à l'égard de la classe ouvrière, le congrès dénonce toutes les propositions qui aboutiraient à empêcher ces améliorations, et en particulier celles qui, se basant sur des excédents de recettes provisoires des caisses, voudraient réduire les ressources de l'assurance.

17. — Le congrès réclame, une nouvelle fois, l'application de la loi sur les Assurances sociales à l'Algérie, à la Tunisie et aux pays de protectorat.

18. — Enfin, le congrès fait entendre sa plus vive protestation contre le sort misérable dans lequel sont laissés les vieux travailleurs ayant dépassé l'âge limite du moment de la mise en application de la loi. Ceux qui ont collaboré, par toute une vie de labeur, à la prospérité commune ne sauraient être rendus responsables des tergiversations du parlement qui a mis plus de dix ans à voter la loi. Il demande qu'une retraite équivalente au moins à l'indemnité de chômage soit assurée à tous les vieux travailleurs assujettis ou non aux Assurances sociales. A tous les militants de continuer leur effort pour obtenir la fin de ce véritable déni de justice.

19. — Il s'élève, en outre, contre le retard injustifié apporté à l'application de l'article 49 de la loi dont doivent bénéficier les travailleurs des services publics et leurs familles, retard qui prive, depuis plus d'un an, les femmes et les enfants des agents des services ou administrations publics du bénéfice des prestations prévues par la loi.

(Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il des camarades qui demandent la parole?

LIOCHON. — Je voudrais demander au rapporteur pourquoi on maintient la limitation du salaire?

CAPOCCI. — Camarades, vous pensez bien que nous essayons, autant que possible, de présenter des revendications qui peuvent être adoptées le plus vite possible et qui correspondent à des versements faits. Il arrive souvent qu'un père de famille se trouve assuré malgré qu'il gagne 25.000 francs; mais si l'enfant devient majeur, il n'est plus assuré. On arrive à des imbroglios qui font que l'assuré ne peut pas conserver ses droits. La doctrine constante de la C.G.T. a toujours été d'assurer tous les travailleurs jusqu'à un taux de, mais nous voudrions nous borner à ce que nous pouvons obtenir immédiatement, ce qui ne veut pas dire que nous renoncions à notre revendication totale pour avoir enfin des Assurances sociales telles que nous les avons rêvées.

LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix cette résolution sur la question des Assurances sociales. Je consulte le Congrès; que ceux qui sont partisans d'adopter le rapport présenté par Capocci le manifestent en levant la main.

(La résolution est adoptée à l'unanimité, moins une voix.)

Je donne la parole à notre camarade Forgues, rapporteur sur la question du journal *Le Peuple*.

FORGUES. — Camarades, la Commission du journal *Le Peuple* a eu à examiner les critiques qui avaient été formulées au cours du débat. Ces critiques sont de deux sortes, l'une portant sur la ligne de conduite du journal *Le Peuple* : on réclame beaucoup plus de hardiesse et plus d'énergie dans la relation des faits sociaux et politiques.

La deuxième, c'est celle de la suppression totale du journal confédéral et le remplacement du quotidien de la C.G.T. par un organe hebdomadaire.

Camarades, en ce qui concerne la première question, la Commission, après avoir examiné la situation, s'est mise d'accord pour vous déclarer qu'à aucun moment l'organe confédéral ne s'est refusé à insérer les faits ou plutôt les résultats des faits sociaux de chacune des organisations intéressées, mais que la plupart du temps, le journal lui-même les avait suscités ou réclamés. Par conséquent, sur ce point, la Commission est d'accord qu'à l'avenir les organisations intéressées devront donner elles-mêmes la tonalité au journal.

D'autre part, la Commission a également demandé, et demande au Congrès, qu'à l'avenir, dans l'ordre général, le journal *Le Peuple* devra également commenter les faits sociaux.

En ce qui concerne la suppression du journal quotidien pour le remplacer par un journal hebdomadaire, après avoir entendu pendant deux journées sans répit et sans arrêt dénoncer à cette tribune les méfaits de la grande presse, à la rigueur de sa vénalité, au moment précis où l'on fait cette constatation que la presse a une influence considérable dans les courants d'opinion publique dans les périodes troubles que nous vivons et après avoir déclaré qu'il n'y avait encore en France qu'une organisation puissante numériquement et par son rayonnement moral et demander à ce même moment la suppression de l'organe quotidien de cette organisation, il y a, voyez-vous, de ces contradictions, et la Commission n'a pas retenu cette proposition. Elle ne l'a pas retenue, d'autant plus que nous savons la valeur que comporte un organe hebdomadaire.

Nous devons dire que la Commission a été unanime à reconnaître les efforts qui ont été faits par l'ensemble ou par une grosse partie des camarades

qui s'intéressent à la diffusion du *Peuple*. Elle tient à leur montrer sa reconnaissance de l'effort accompli.

Et maintenant nous passons aux propositions qui ont été faites au sein de la Commission du *Peuple*. Tout d'abord, le camarade Decostère a demandé au sujet des *Informations du Travail*, de création récente et d'initiative confédérale, s'il ne serait pas possible d'inclure les *Informations du Travail* dans une sixième page du *Peuple*, non pas seulement en raison de l'économie que cela pourrait apporter, mais en raison plus spécialement d'une diffusion plus grande des *Informations du Travail*, puisque, à l'heure actuelle, les *Informations du Travail* ne sont adressées qu'aux secrétaires de Syndicats, alors que tous les abonnés du *Peuple* pourrait bénéficier de la documentation que contient le bulletin des *Informations du Travail*.

Sur ce point, la Commission, étant donné que cette initiative a été prise par la C.G.T., sans doute en accord avec la Commission Administrative, demande au Congrès de donner mandat au Bureau et à la Commission Administrative d'examiner cette question et de la solutionner au mieux des intérêts de tous et plus particulièrement du *Peuple*.

Une deuxième proposition, présentée par le camarade Bisot, des Correcteurs de Paris, tend à ce que le *Peuple* paraisse à six pages quotidiennement. Il est bien entendu que la Commission, sur ce point, était unanime à reconnaître la nécessité d'un quotidien à six pages et même à la rigueur à huit. Seulement, nous nous trouvons en présence d'une situation financière qui ne permet pas présentement de faire six pages, puisque la dépense serait d'environ cinq cent mille francs par an, et comme nous en sommes plutôt à l'idée de compression, il est évident que la Commission n'a pas pu retenir cette proposition, mais en tous cas il est certain et c'est ce à quoi doivent tendre les organisations syndicales, qu'il faut faire du *Peuple* un quotidien plus étendu, ce qui lui permettra également d'être plus répandu.

Le camarade Imhoff, du Rhône, a également proposé la disparition du *Peuple* et son remplacement par un organe hebdomadaire avec une large diffusion, c'est-à-dire que l'organe hebdomadaire tiré à 25, 30, 100.000 exemplaires n'aurait pas seulement des abonnés, mais qu'il serait distribué dans les réunions, dans les lieux publics, dans la rue. L'avis de la Commission c'est — ce que tout le monde a pu constater — que si la presse est distribuée gratuitement, on n'y apporte que peu d'attention, car si on n'apporte pas d'intérêt à un journal, si même vous le distribuez gratuitement, ça n'a pas de portée et cet effort serait en partie perdu. La Commission, par conséquent, n'a pas retenu cette proposition.

Maintenant, camarades, avant de passer aux conclusions, la Commission a également constaté une fois de plus qu'un certain nombre de Syndicats n'étaient pas encore abonnés au journal *Le Peuple*. Et ce qu'il y a également de paradoxal dans cela, c'est qu'à tous les instants, et hier encore à la Commission du *Peuple*, on réclamait de la documentation. Eh bien, il faudrait une fois pour toutes être logique. Il y a ici, dans ce Congrès, un certain nombre de camarades qui ne sont pas encore abonnés au *Peuple*. Eh bien! ce sont des lacunes ou plutôt c'est une lacune qu'il faudra combler, car enfin, lorsqu'on prend une décision, lorsqu'on est délégué dans un Congrès, la logique des choses veut que si l'on ne peut pas entraîner dans le courant les camarades qui vous ont mandatés et auxquels, demain, vous ferez le compte rendu de ces assises, la logique veut que soi-même déjà on applique la résolution qu'en toute conscience l'on a votée. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, nous demandons, et la Commission demande instamment que la décision qui sera prise tout à l'heure soit appliquée dans toute sa rigueur. Car, disons-le franchement, est-ce que les secrétaires de Syndicats

sont tellement informés des faits et des choses sociales pour qu'un journal comme *Le Peuple* ne leur passe pas dans les mains? Est-il négligeable pour un secrétaire de Syndicat de connaître quotidiennement les faits et de les voir commentés un peu dans l'esprit dans lequel il se trouve dans l'organisation syndicale? Et puis, j'ai toujours appris et j'ai entendu souvent chanter qu'un peuple était fort lorsqu'il savait lire et lorsqu'il voulait lire. Eh bien, camarades, les secrétaires de Syndicats ont là une arme qui leur permet de diffuser à leur tour et de commenter les événements. Nous les engageons, ainsi que les organisations, qui n'ont pas fait encore ce premier devoir, à le faire dès leur arrivée dans leur région et dans leur cité.

Nous avons également été mis en présence d'une protestation en ce qui concerne les ordres du jour à la page sociale. Eh bien, ici, camarades, la Commission demande aux camarades de comprendre qu'il n'est pas possible au journal *Le Peuple*, et ceci pour deux raisons, d'insérer en permanence des ordres du jour émanant de Syndicats de ce pays. Quel attrait aurait la quatrième page sociale si elle était remplie, farcie d'ordres du jour qui n'intéressent en réalité que les organisations propres, c'est-à-dire directement intéressées. Il peut se faire qu'en certaines circonstances, des ordres du jour, dans des moments d'action ou de tension, dans des moments de lutte, doivent avoir la publicité nécessaire du point de vue national, mais la Commission a considéré qu'il est des ordres du jour qui intéressent plus spécialement l'industrie à laquelle on appartient et que, pour cela, il y a le journal fédéral qui est tout prêt à les enregistrer; d'autre part, certains ordres du jour n'ont de valeur et de portée que dans l'ordre local ou régional et qui, dans l'ordre national, perdent de leur valeur. Enfin, le *Peuple* voudrait-il insérer tout cela — et ce camarade disait qu'il n'envoyait que deux ordres du jour par an — mais tenant compte qu'il y a 4.000 Syndicats à la C.G.T., s'ils en faisaient tous autant, cela ferait 8.000 ordres du jour qu'il faudrait insérer et cela alourdirait sérieusement la lecture du journal.

Par conséquent, la Commission demande aux camarades de comprendre cette situation et de ne pas user des colonnes du *Peuple* pour des ordres du jour qui n'ont pas un intérêt primordial.

Et puis, ces temps derniers, nous avons vu dans les colonnes du *Peuple* — et la Commission en a fait l'observation — certains articles prêtant un peu, à notre avis, à confusion. On y fait de la propagande pour des organismes qui sont à côté de la C.G.T. et qui, en certaines circonstances, sont plutôt contre la C.G.T. Ici, nous ne mettons pas le *Peuple* en cause, mais nous voudrions dire aux camarades qui ont à défendre des institutions en dehors de la C.G.T. de se dispenser de le faire dans les colonnes du *Peuple*; lorsque des camarades ont un effort considérable à faire et l'ont déjà fait pour maintenir des organismes déjà institués au sein de la C.G.T. — nous voulons parler des Caisses d'Assurances sociales « Le Travail » — nous demandons aux camarades de comprendre qu'on ne peut pas établir cette dualité et se faire en quelque sorte le défenseur d'organismes qui peuvent avoir, en certaines circonstances, des relations très étroites avec les organisations syndicales, mais qui en certains cas, en raison de la constitution ou des hommes qui dirigent les Caisses départementales d'Assurances sociales, sont plutôt opposés à la tactique confédérale. (*Très bien.*) Camarades, ces explications fournies, nous allons vous donner lecture des conclusions adoptées à l'unanimité par la Commission :

La Commission spéciale désignée par le Congrès confédéral de 1933 pour examiner la situation du journal *Le Peuple* a pris connaissance de tous les éléments d'informations concernant les divers chapitres des dépenses et recettes du quotidien de la C. G. T. Elle a constaté qu'un souci constant d'économie était à la base de l'adminis-

tration du journal et que tous les efforts avaient été apportés pour réduire au minimum la charge supportée par la C. G. T. Elle a également noté les bons résultats qu'avaient donnés la propagande faite par l'administration du journal pour élargir le rayonnement du quotidien confédéral dans les milieux ouvriers.

En conséquence, la Commission spéciale approuve la gestion du « Peuple » et remercie tous les camarades qui, placés dans leurs fonctions respectives, lui ont apporté un concours dévoué.

La Commission a reconnu les grands services qui avaient été rendus par « Le Peuple » au cours de ses treize années d'existence à la propagande confédérale, ainsi qu'à la vie même des organisations ouvrières. Elle considère que l'utilité du quotidien de la C. G. T. apparaît encore plus nécessaire que jamais, en raison de la période troublée que nous allons traverser. La C. G. T. ne peut concevoir de renoncer au puissant moyen d'action qu'elle s'est forgé, avec de lourds sacrifices, au moment où elle peut être appelée à prendre de graves responsabilités.

La Commission pense que c'est au contraire dans une action tendant à développer les moyens d'action et de diffusion du journal confédéral, qu'il faut résolument s'orienter. Elle a examiné, en accord avec l'administration du « Peuple », les améliorations qui pourraient être apportées dans la présentation du journal, en complément des progrès déjà réalisés, pour augmenter l'attrait du quotidien de la C. G. T.

Malheureusement, les perfectionnements entraînent inévitablement des dépenses nouvelles et il convient d'éviter une augmentation de la charge déjà lourde qui pèse sur le budget confédéral. Le chapitre des dépenses étant incompressible, c'est donc dans une augmentation des recettes qu'il faut rechercher les moyens d'alléger à la fois la charge confédérale et de donner au *Peuple* les ressources qui lui font défaut pour renforcer ses services d'information et de rédaction. Or, en raison de la nécessité dans laquelle se trouve la C. G. T. d'avoir dans *Le Peuple* un quotidien bien à elle, ne dépendant exclusivement que de l'organisme confédéral, n'ayant aucune entrave de quelque nature que ce soit, ces ressources supplémentaires ne peuvent être recherchées que dans une augmentation du nombre des abonnés au *Peuple*.

La publicité ne peut être considérée que comme un appoint normal dont le rendement s'élèvera avec l'importance du rayonnement du quotidien de la C. G. T., mais elle doit être strictement contrôlée et limitée à un rôle purement commercial.

Ici, camarades, un commentaire. On a dit que certains journaux avaient plus de vigueur et de hardiesse que *Le Peuple*. Mais on a pu remarquer également et on peut remarquer constamment que dans tous les journaux, on insère de la publicité qui va à l'encontre des buts poursuivis par les organisations syndicales. *Le Peuple* ne peut pas, par exemple, insérer des topos où, évidemment, l'on donne les détails et les prix de la marchandise, mais où l'on peut lire, à la fin que les magasins seront ouverts le dimanche. *Le Peuple* ne peut pas insérer cette publicité autour de laquelle il sait qu'il y a une escroquerie patente. Les autres journaux insèrent sans difficultés, mais nous ne pouvons agir de la même façon. Evidemment, le budget s'en ressent, mais il n'en est pas moins vrai que le journal confédéral est encore le seul qui ait une saine gestion financière.

Tout en appréciant la progression qui a été enregistrée depuis le dernier Congrès de 1931 dans les états d'abonnements au *Peuple*, la Commission ne peut manquer de regretter pourtant que les décisions votées unanimement par le Congrès n'aient été encore que très imparfaitement appliquées par les organisations.

Certes, il faut tenir compte des difficultés causées par la durée de la crise économique et par la fréquence du chômage qui ont rendu parfois pénible la propagande pour le recrutement des nouveaux abonnés. D'autre part, il a été donné connaissance à la Commission de nombreuses lettres de camarades chômeurs invoquant leurs difficultés matérielles pour renouveler un abonnement pris au *Peuple* après une action de propagande. Toutes ces lettres affirment pourtant leur sympathie au quotidien confédéral et le désir qui anime leurs auteurs de reprendre la lecture du *Peuple* dès que cela leur sera possible. L'Administration du *Peuple* s'est d'ailleurs montrée très libérale, d'après ce que nous

avons pu constater, en accordant tous les délais demandés et même parfois des exonérations totales, mais il ne peut s'agir, évidemment, que de cas exceptionnels.

Des organisations confédérées ont eu également leurs moyens financiers réduits par les conséquences de la crise de chômage. Elles se sont vues dans la nécessité de resserrer leurs dépenses de propagande et de limiter le nombre des abonnements au *Peuple*.

La Commission n'a pu méconnaître la valeur de ces raisons, mais elle considère que l'effort demandé au dernier Congrès ne doit plus être différé. La progression enregistrée par *Le Peuple* au cours de ces deux années, malgré les difficultés de cette période, montre que des résultats importants pourront être acquis si toutes les organisations confédérées se mettent résolument à la tâche.

En dépit des décisions formelles prises par tous les Congrès confédéraux, il reste encore un certain nombre de syndicats confédérés qui n'ont pas rempli l'obligation de contracter leur abonnement au *Peuple*. Cette lacune devra être définitivement comblée après le Congrès de 1933 et les Unions départementales auront à vérifier si tous les groupements adhérents sont bien abonnés au quotidien de la C. G. T.

Il avait été préconisé également de faire prendre par les organisations confédérées des abonnements collectifs devant être servis à tous les membres de leur Conseil d'administration ou leurs délégués d'ateliers. Cette mesure n'a été que trop rarement appliquée, malgré les grands avantages qu'elle comporte à tous points de vue. Citons pourtant le Syndicat des Transports en commun de la Région parisienne qui a fait le beau geste de contracter 185 abonnements au *Peuple* pour tous ses délégués de dépôts. Cette initiative mériterait d'être très largement suivie.

Le nombre des collecteurs au *Peuple* n'a pas sensiblement augmenté depuis le dernier Congrès, malgré tous les appels qui ont été faits en ce sens par l'Administration du quotidien confédéral. Dans ce domaine encore, on pourrait faire beaucoup pour aider à la diffusion du journal de la C. G. T. et l'exemple des camarades qui se sont dévoués à cette tâche prouve qu'on peut parfaitement réussir à grouper autour d'un collecteur un noyau important d'abonnés s'acquittant par mensualités.

La Commission a considéré que le but à atteindre était de faire de chaque syndiqué confédéré un abonné du *Peuple*. Pour cela, elle a retenu pour étude les chiffres qui lui ont été apportés par l'Administration du *Peuple*, établissant qu'avec une cotisation mensuelle de 3 francs, il serait possible de servir le *Peuple* chaque jour au domicile des confédérés. Cette idée devra trouver sa réalisation dans un avenir que nous souhaitons prochain, mais actuellement nos ambitions doivent être forcément plus limitées. Il faut marcher progressivement de l'avant et nous efforcer d'augmenter sensiblement la diffusion du *Peuple* en liant davantage sa propagande à la vie des organisations confédérées. Il faut, en un mot, que le *Peuple* soit chez lui, dans chaque organisation confédérée, et qu'il y ait autant de bureaux d'abonnements au *Peuple* qu'il y a de syndicats adhérents à la C. G. T. C'est la conclusion à laquelle a abouti la Commission du *Peuple*.

Voici maintenant la résolution à laquelle a abouti la Commission :

La commission propose au Congrès confédéral l'adoption des résolutions suivantes : Poursuivre l'application des décisions prises dans les précédents congrès, soit :

1. Abonnement obligatoire au *Peuple* des syndicats confédérés proportionnellement au nombre de voix dont ils disposent dans les congrès confédéraux ;
2. Abonnements collectifs dans les organisations confédérées comprenant un service pour chaque membre du conseil syndical ou délégué d'atelier.
3. Désignation de collecteurs du *Peuple* au sein de chaque syndicat.
4. Abonnements de propagande portant à tour de rôle sur tous les membres des organisations confédérées.

Enfin, la commission insiste sur la mise en application de la décision suivante :

« Tous les syndicats confédérés devront, à partir du 15 octobre prochain, recevoir, à leur siège, les demandes d'abonnements des membres de leur organisation respective et percevoir des versements mensuels de 5 francs destinés à être transmis chaque trimestre à l'administration du *Peuple*.

« Ces abonnements seront contractés pour trois mois, six mois et un an, avec faculté de paiement mensuel au siège du syndicat.

« L'administration du *Peuple* devra adresser, avant le 15 octobre, à tous les syndicats confédérés, des petites affiches destinées à être apposées dans les permanences syndicales et des listes d'abonnements qui n'auront qu'à être remplies et transmises au siège du *Peuple*. L'administration du *Peuple* donnera toutes facilités aux camarades chargés de ce service pour accomplir leur tâche. »

**

La commission est persuadée que cette liaison étroite entre le quotidien confédéral et les organisations confédérées peut donner d'excellents résultats si, dans tous les syndicats, on veut bien faire le léger effort que nous demandons. Le *Peuple* sera ainsi vraiment l'organe toujours présent à la base même du mouvement ouvrier et sa présence quotidienne dans le foyer de la vie syndicale deviendra de plus en plus une aide efficace pour la propagande confédérale.

En concluant, la commission exprime le ferme espoir que la classe ouvrière, représentée par la C. G. T., saura montrer victorieusement qu'elle est pleinement capable d'asseoir solidement le grand quotidien du travail. En face de toutes les forces de réaction sociale et les puissances d'argent, le *Peuple* clamera chaque jour la volonté d'affranchissement des travailleurs et leur ardent désir de bâtir un monde nouveau fondé sur la paix et la justice.

LE PRÉSIDENT. — Y a-t-il des camarades qui demandent la parole sur le rapport de Forgues?

LE PEN. — Je me sépare sur un point seulement de la Commission du *Peuple* et je demande au Congrès de retenir la proposition de notre camarade Decostère demandant d'inclure, dans une page du *Peuple*, les Informations du Travail, ce qui n'occasionnerait pas de frais nouveaux et donnerait un attrait plus grand au journal. Je demande donc au Congrès d'accepter la proposition de Decostère.

LEGROS (Cheminots P.-L.-M.). — Camarades, je voudrais faire une demande d'explications au Conseil d'administration du *Peuple*. A chaque Congrès de nos adversaires de tendances, lorsque nous voulons en avoir le compte rendu, nous sommes obligés de nous précautionner des journaux de nos adversaires de tendances. Nous ne voyons jamais dans le *Peuple* des comptes rendus appropriés, de telle sorte que lorsque nous, militants, nous avons besoin pour notre propagande de ces comptes rendus, nous sommes obligés d'acheter des journaux adversaires. Je voudrais que le Conseil d'administration du *Peuple* puisse envoyer, lors des assises de nos adversaires de tendances, des reporters qui nous fassent un compte rendu approprié, comme le fait *L'Humanité*.

LEBRUN (Préparateurs en pharmacie de Vichy). — Mes chers camarades, j'ai demandé la parole pour dire quelques mots au sujet de la rubrique qui paraît dans le *Peuple* chaque jour, intitulée « Rispostes ». (*Applaudissements.*)

Pour répondre aux desiderata d'un certain nombre de mes camarades confédérés de la région de Vichy, j'ai voulu demander au Congrès la suppression pure et simple de ces articles. (*Protestations.*) Nous pensons que ce n'est pas une raison parce que nos adversaires de tendances font chaque jour, dans leur journal, défiler des insultes vis-à-vis de nos militants et de nos organisations que nous devons en faire autant. (*Nouvelles protestations dans la salle.*) Nous pouvons, par des articles émanant des régions ou des divers centres où des polémiques se seront produites, répondre aux insultes, mais nous voudrions que ce ne soit pas fait par le Bureau de la C.G.T. (*Protestations.*)

DES DÉLÉGUÉS. — C'est signé Morel !

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Devaux, des T.C.R.P.

DEVAUX. — Camarades, je voudrais dire quelques mots au sujet du *Peuple*. Il coûte très cher et il n'est pas lu. C'est une constatation que, depuis beaucoup d'années, les camarades militants de la C.G.T. sont obligés de faire. Et je ne crois pas que les modifications qui sont apportées aujourd'hui changent grand'chose à un état de fait qui est véritablement regrettable. Le journal *Le Peuple* est mal présenté; comment voulez-vous inciter un copain qui travaille à côté de vous à lire un journal qui n'est pas présentable, qui n'est pas lisible? (*Protestations.*) Je suis abonné au *Peuple*; nous avons dans notre Syndicat des T. C. R. P. environ 150 ou 200 abonnements, c'est dire que tout le Conseil et les délégués sont abonnés d'office, mais je vous dis tout de suite que le matin, en sortant de chez moi, j'ai *Le Peuple* dans ma poche, mais j'achète un autre journal, *Le Populaire* ou *L'Humanité* pour être renseigné, car *Le Peuple* retarde au moins de quarante-huit heures.

Pourtant, il ne faudrait pas grand'chose pour que *Le Peuple* soit lu : il faudrait qu'il soit présenté. Cela fait des années et des années que je lis *Le Peuple* et je suis obligé de dire qu'il n'a jamais modifié sa technique. Prenez n'importe quel journal ouvrier à tendance politique, *Humanité* ou *Populaire*, vous pouvez vous souvenir qu'il y a eu des modifications techniques bien faites d'ailleurs, car on a vu les tirages monter; mais on n'a pas vu *Le Peuple* modifier sa vieille présentation. Je dis que tant que vous n'aurez pas modifié cela : la présentation et la rédaction, vous aurez beau raconter des histoires qui se renouvellent à chaque Congrès, vous ne vendrez pas un numéro de plus. Si vous voulez que votre journal puisse se lire, il faut, non pas nommer des Commissions et des super-Commissions, il faut changer la tête de votre journal. Il manque un technicien à la tête de votre journal, il manque un homme qui soit un journaliste. (*Protestations.*)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole à Forgues, rapporteur.

FORGUES. — Notre camarade Le Pen demande au Congrès d'adopter la proposition de Decostère. Nous avons dit nous-mêmes que nous laissions le soin, puisque cette initiative venait de la Commission Administrative et du Bureau confédéral, à la Commission Administrative d'examiner la situation. Par conséquent, j'espère qu'avec Le Pen, nous ne sommes pas loin d'être d'accord.

En ce qui concerne la suppression des « Ripostes », il est toujours facile de dire qu'il faut encaisser les coups et ne pas en donner. Ça c'est un sentiment que l'on exprime assez généreusement, mais nous avons constaté assez souvent que lorsqu'on frictionnait un tantinet l'épiderme de ces camarades, ils étaient assez sensibles. Il faudrait admettre qu'en certaines circonstances, il faut quelquefois se défendre, ce qui ne veut pas dire — et la Commission l'a examiné également — que sur ce point, il ne puisse être apporté quelques modifications. Enfin, vous savez que c'est également une question de déférence, mais tout de même on parle souvent de la technique; le camarade Devaux dit que le journal *Le Peuple* n'est pas lisible. Evidemment, il n'est pas lisible, et la meilleure des preuves, c'est que les camarades s'abstiennent de le lire! Camarades, il y avait un journal en 1905, qui était lisible et qui avait un homme à sa tête qui était un technicien du journalisme, Jean Jaurès, et je voudrais que l'on me dise quel était le tirage de *L'Humanité* en 1905? (*Applaudissements.*) Et je voudrais qu'on me dise quelle était sa profession; ceci pour citer un exemple. Et lorsqu'on dit qu'on n'a apporté aucune modification au

Journal, c'est également singulièrement dénaturer la vérité. Il faut reconnaître que la présentation du *Peuple* s'est quelque peu modifiée, non pas peut-être dans les conditions où nous l'aurions voulu et souhaité, mais enfin il y a progrès et personne ne peut le contester. En tous cas, cela c'est le travail de demain et je dis qu'on n'a pas le droit, *a priori*, de présumer des résultats d'une décision qui a été prise. Ce qui n'a pas été fait hier peut être fait demain, mais nous demandons le concours de toutes les volontés et de tous les techniciens.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Nedelec, des Municipaux du Havre.

NEDELEC. — Je suis étonné que la Commission du *Peuple* ait simplement apporté devant le Congrès des améliorations d'ordre matériel et que l'on demande aux délégués de ce Congrès de se prononcer sur ces améliorations purement matérielles. J'en suis étonné, parce que je suis convaincu que la grosse majorité des Syndicats qui ont des délégués dans ce Congrès n'appliqueront pas, dans son intégralité, ce qu'on leur demande aujourd'hui. (*Protestations du Congrès.*) Je suis dans le regret de le constater et les Congrès et Commissions du *Peuple* l'ont constaté avant moi. J'appartiens à un Syndicat qui a fait le plus possible en faveur de la propagande pour le *Peuple* parmi ses adhérents; appartenant à un Syndicat qui a à peine cinq ans d'existence et qui ne compte qu'une centaine de camarades, je puis dire que nous sommes arrivés à ce résultat assez appréciable si on l'envisageait pour toute la C.G.T., d'avoir environ quinze abonnés au *Peuple* et, actuellement, il y a une quarantaine de camarades, c'est-à-dire à peu près la moitié, qui suivent à travers le journal *Le Peuple* les débats de ce Congrès. J'estime avoir le droit, comme mandataire de ce Syndicat, d'apporter ici ma voix et je dis que nous ne pouvons plus faire en faveur du *Peuple* dans notre Syndicat la propagande nécessaire pour qu'il ait un plus grand nombre d'abonnés chez nous. Nous le disons, non pas parce que ce sont les conditions matérielles qui nous en empêchent, mais des conditions morales. A la dernière réunion de notre Syndicat, on nous a parlé de ces conditions morales, on a parlé aussi de la rubrique « Ripostes » et un camarade a dit ici ce qu'il fallait dire. Oui, il est nécessaire de contrebattre la propagande insidieuse des communistes, des unitaires, mais nous estimons qu'il n'est pas besoin de répéter la même chose 365 fois différentes dans l'année. Je ne suis pas pour que l'on se taise devant les procédés insidieux des unitaires, mais je dis qu'il n'est pas nécessaire de le faire tous les jours et en première page du journal. Si nous avons notre linge sale à laver avec les unitaires, lavons-le en dehors de la tribune publique.

J'apporte ici en même temps le point de vue du Syndicat des Agents des P.T.T. du Havre qui posent certaines questions et je demanderais, pour ma part, qu'il soit non pas apporté une résolution, mais constitué une Commission permanente du *Peuple* et qu'elle ait pour but de recevoir les doléances des camarades qui font dans leurs Syndicats le plus possible en faveur du *Peuple*, quoi que ce soit des camarades qui ne sont pas dans la ligne du Bureau confédéral. Je tiens à le noter, quoique minoritaires, nous faisons en faveur du *Peuple* un effort considérable, parce que nous considérons que c'est un journal syndicaliste.

J'apporte ici les questions présentées par les Agents des P.T.T. du Havre et je dis qu'une Commission devrait être instituée qui aurait pour charge de recevoir les doléances des Syndicats en ce qui concerne l'amélioration matérielle et morale du *Peuple*, doléances qui seraient transmises par

les délégués des Syndicats qui écriraient dans une page du *Peuple* ce qu'ils considéreraient devoir écrire pour l'amélioration du journal.

Voici donc les questions qui sont présentées par le Syndicat des Agents des P.T.T. du Havre :

Pourquoi le *Peuple* insère-t-il les communiqués des agences internationales (Havas, Associated Press, etc.), que nous savons judicieusement truqués suivant les pays où les trusts de journaux bourgeois les destinent ?

La C. G. T. ne peut évidemment pas se payer le luxe de « correspondants particuliers » ou « d'envoyés spéciaux », mais pourquoi chaque Centrale ouvrière de chaque pays ne posséderait-elle pas un bureau de presse ouvrière qui serait destiné à envoyer, aux lieux et places des agents de presse capitalistes, les communiqués susvisés ?

Pourquoi le *Peuple* insère-t-il le compte rendu des crimes journaliers ? Les journaux bourgeois y suffisent largement. Nous sommes contre cette insertion, sauf si le *Peuple* tire des conclusions sociales pertinentes de chaque affaire judiciaire.

Pour notre part, et en ce qui concerne les municipaux du Havre, nous estimons malgré l'effort que nous avons réalisé, que nous ne sommes pas en mesure de voter le rapport de la Commission du *Peuple* et nous considérons que cette proposition devrait être acceptée par le Congrès, à savoir qu'une Commission aura charge de recevoir les doléances des Syndicats à travers les colonnes du *Peuple*.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Biso, des Correcteurs de la région parisienne.

BISO. — Je pense que ce que nous propose le rapport est un minimum, parce que j'estime que rien n'importe plus à l'heure qu'il est que la nécessité de la propagande et, à propos du rapport sur le *Peuple*, c'est mon sentiment sur la nécessité de la propagande que je vous prie d'écouter. Une méthode de circonstances approuvée par des majorités massives et sans cesse renouvelées a pu laisser croire à certains que la volonté d'action des militants était moins ferme et a alimenté certains scepticismes qu'on a bien fait de dénoncer ici, mais auxquels vous avez le devoir de faire face.

Une politique de la présence sur le plan international implique-t-elle une paresse d'action de la C.G.T. ? Camarades, je vous prie de considérer les nécessités de cette action pour répondre à des circonstances nouvelles.

Encore une méthode de circonstances, de circonstances devenues plus graves, solennelles et auxquelles je ne doute pas un instant que la Confédération Générale des Travailleurs ne veuille faire face de toute sa foi et de toutes ses forces. (*Brouhaha.*)

LE PRÉSIDENT. — Je voudrais que le Congrès m'autorise à rappeler à Biso que nous sommes sur la question du *Peuple*, qu'il y a un rapport de présenté, qu'il y a des objections qui ont été formulées par des camarades, et je demande qu'il reste dans le cadre de la question qui nous préoccupe actuellement.

BISO. — Je conclus, je n'en ai pas pour longtemps. En face des deux fascismes dont on a vu la force des moyens d'enfantement, le déploiement d'une mystique, une propagande effrénée, on peut penser que le syndicalisme français a maintenant le devoir de se rassembler. Avec notre tempérament propre, par les procédés de raison et de clarté qui sont ceux de nos libertés, il importe, devant le fascisme rôdant autour de nous, de dresser toutes les ferveurs syndicalistes.

La propagande ! Je ne parle pas seulement des tracts, conférences, délè-

gations à multiplier pour informer les nôtres. Je pense, par un journal, notre *Peuple*, plus étoffé, plus vivant, chargé de formules dynamiques; je pense par des meetings, des affiches, une multiplication de gestes significatifs, plus à Paris qu'ailleurs à cause du rayonnement de la capitale, qu'il faut créer la psychose de ferveur dans les rangs ouvriers et la sympathie, l'alliance d'une opinion plus large. Il faut faire dans le pays une intense publicité au syndicalisme en le montrant comme le palladium et l'espoir de tous les opprimés face aux fascismes.

On ne saurait accueillir ici aucune restriction des moyens que représente la forme de propagande par le journal. J'avais demandé à ce qu'il fut tiré à six pages tous les jours. Le journalisme est une technique. Je pensais qu'il y manquait peut-être des journalistes, c'est-à-dire l'expression des forces vivantes de la vie. Ça, c'est une question d'administration; le directeur du *Peuple* fera son profit des observations présentées ici, mais je demande qu'on vote le rapport concernant le *Peuple* comme un minimum.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Forgues, rapporteur.

FORGUES. — Je regrette que le camarade du Havre ne soit pas venu apporter ses explications à la Commission. Mais nous pouvons l'assurer, en ce qui concerne la question matérielle, que cela a été la préoccupation de la Commission. Il est évident que si nous avons trouvé la possibilité de remanier immédiatement la forme et la mise en page du *Peuple*, nous l'aurions accepté. C'est pour des raisons matérielles que ces questions ont été éludées, mais il est certain que l'administration du *Peuple* a comme devoir de tenir compte des observations qui sont présentées. D'autre part, je voudrais indiquer aux camarades des Services publics du Havre qu'il existe une Commission du *Peuple* qui, si elle n'est pas permanente au point de vue fonction, fonctionne cependant d'une façon permanente d'un Congrès à l'autre et qu'il suffit d'adresser les réclamations ou observations à l'administration du *Peuple* pour que celles-ci soient soumises à la Commission. Enfin, avec Basis, nous sommes parfaitement d'accord pour faire l'effort nécessaire pour que la résolution adoptée soit mise en application avec le maximum de résultats, car elle n'est en réalité qu'un minimum, comme toujours du reste, car il y a trente ans que j'entends parler d'un minimum de réalisations et nous n'avons pas encore réalisé ce que nous avons espéré.

LE PRÉSIDENT. — Avant de mettre le rapport du camarade Forgues aux voix, je vous informe que je viens de recevoir du Syndicat des Contrôleurs des T.C.R.P. un vœu demandant qu'il ne soit plus fait, dans le *Peuple*, de publicité pour les emprunts gouvernementaux. C'est renvoyé à la Commission. Un autre camarade a transmis à Forgues une note en ce qui concerne le développement du *Peuple* chez les dépositaires:

Les Syndicats de Paris (P.-L.-M.), Villeneuve-Saint-Georges (P.-L.-M.), Grenoble, Vichy, Saint-Germain, Nevers, Clermont-Ferrand, Pont-de-Dore, Marseille, Menton, Nice, Gardanne, demandent le vote par mandats sur le *Peuple*.

Je consulte le Congrès à cet effet. Que ceux qui sont partisans du vote par mandats le manifestent en levant la main.

Avis contraires?

Nous allons donc procéder au vote comme nous l'avons fait pour les précédentes résolutions.

En conséquence, Forgues ayant fourni les explications nécessaires, je réponds aux camarades qui se sont plaints des « Ripostes », que nous ne

devons pas nous laisser étriller tous les jours sans avoir le courage de répondre s'il le faut.

Je mets donc le rapport aux voix, avec les conclusions apportées par Forgues en vue d'atteindre le maximum de résultats dans l'avenir. Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main.

Avis contraires?

Le rapport est adopté à la majorité du Congrès. (Brouhaha dans la salle.)

Camarades, la séance de ce matin est levée; elle sera reprise à 2 h. 30.

Séance de l'après-midi

Même bureau que le matin.

LE PRÉSIDENT. — En ce qui concerne le vote de ce matin sur le *Peuple*, certains camarades ont cru que j'avais déclaré que cela avait été adopté à l'unanimité. C'est un lapsus, en supposant que j'ai prononcé ce mot, mais il me semble bien que j'ai dit à la majorité.

Pour apporter beaucoup de clarté à la décision qui doit être prise sur la résolution défendue par notre camarade Forgues, notre ami Million veut faire une déclaration sur la façon dont on devra se prononcer sur ce rapport. Je tiens à rappeler, sans anticiper sur la déclaration de Million, que lorsqu'il s'était agi du vote par mandats, une majorité l'avait repoussé.

Comme Million l'indiquera, il est nécessaire et indispensable d'apporter beaucoup de clarté pour permettre l'action de l'administration du *Peuple* dans l'avenir.

Je donne immédiatement la parole à notre camarade Million.

MILLION. — J'ai tenu, au début de cette séance, à dissiper immédiatement tout malentendu au sujet du vote émis ce matin. Nous en avons déjà fait la réflexion à la fin de la séance à notre Président. Notre camarade Roux, dont vous connaissez tous la valeur morale et l'impartialité, a cru discerner une majorité en faveur du rapport qui vous a été proposé par le camarade Forgues, au nom de la Commission du *Peuple*; au Bureau, nous avons tous eu la même impression. Dans le cas contraire, je me serais levé immédiatement pour demander un nouveau vote. Mais nous tenons essentiellement à ce qu'il ne reste pas dans ce Congrès une espèce de confusion entre nous. À la C.G.T., nous n'agissons pas comme peut-être on agit dans d'autres maisons. Nous tenons à ce qu'il y ait entre nous des rapports de loyauté aussi complets que possible. (*Applaudissements.*)

Il peut y avoir des tendances différentes, des interprétations diverses, des opinions qui s'opposent, mais on doit être toujours d'accord sur la valeur et sur la régularité d'un vote émis.

Par conséquent, allant plus loin que le désir exprimé par les camarades, je vous propose, au nom du Bureau confédéral, de faire un vote par mandats sur le rapport présenté par Forgues. (*Applaudissements.*) La proposition a été faite ce matin, c'est la plus large, c'est la plus complète. J'espère que nous réunirons l'assentiment du Congrès.

Je ne veux pas rouvrir le débat, mais je tiens à faire remarquer au Congrès que je me suis soigneusement abstenu d'apporter tout commentaire au rapport qui vous a été présenté par notre camarade Forgues. Nous vou-

lions que la Commission, d'abord, juge, et qu'ensuite le Congrès juge à son tour souverainement.

Nous disons qu'il ne peut pas être question ici de personnalité. *Le Peuple* est le journal de la C.G.T. Il sera ce que la C.G.T. voudra qu'il soit. Les personnalités sauraient s'effacer s'il le fallait. Toutes les suggestions que vous apporterez seront examinées dans l'intérêt du *Peuple* et dans l'intérêt de la C.G.T. Mais je vous dis encore une fois : « Prenez garde, au moment où vous demandez davantage d'action, ne donnez pas l'impression d'une abdication. Conservez l'outil précieux que vous avez en mains et faites-en l'usage que vous jugerez le meilleur. » (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Une motion étant parvenue au Bureau, je crois que les camarades ont satisfaction. Veulent-ils que j'en donne lecture?

DES DÉLÉGUÉS. — Oui! Oui!

Considérant que toutes les opinions doivent librement s'exprimer au cours des Congrès confédéraux et qu'il doit être tenu compte, dans les votes, de la manifestation des minorités,

Les soussignés protestent contre la façon dont le président de séance a agi lors du vote sur le journal *Le Peuple* :

Estiment qu'il y avait lieu de dénombrer les voix se manifestant « pour » ou « contre ».

En conséquence, demandent qu'un nouveau vote soit émis pour éviter une interprétation de nature à fausser la valeur du vote.

Présenté par : Contrôleurs de Paris, Municipaux de Paris, Gaz de Banlieue et une douzaine d'autres Syndicats.

La déclaration de Million qui a suivi les explications données peuvent permettre aux camarades de se prononcer par mandats pour ou contre le rapport du camarade Forgues sur le *Peuple*.

UN DÉLÉGUÉ. — Tous les délégués ne sont pas là!

LE PRÉSIDENT. — Puisque vous êtes fixés sur la nature du vote à émettre, les délégués un peu en retard rempliront leurs cartes de vote tout à l'heure. Vous pensez bien que nous n'allons pas suspendre la séance pendant que les uns et les autres vont émettre leur vote.

FROIDEVAL. — Je demande qu'on relise la résolution que Forgues a lue ce matin.

LE PRÉSIDENT. — Je crois que les délégués sont suffisamment informés pour procéder au vote. La discussion a été ample ce matin.

Des camarades viennent au Bureau demander l'interprétation qu'on doit donner à la résolution déposée par notre camarade Forgues. Ils demandent si en utilisant la carte bleue, en votant contre, c'est concourir à la disparition du *Peuple* quotidien pour en faire un hebdomadaire.

Je crois que les explications de Forgues ont été très nettes en ce qui concerne les possibilités d'amélioration dans la tenue du journal *Le Peuple* quotidien.

Nous ne pouvons pas oublier que les camarades sont venus à la tribune, ce qui était leur droit, combattre les commentaires faits par Forgues et les conclusions de sa résolution pour demander la disparition du *Peuple* quotidien et pour en faire un hebdomadaire. Je demande donc au camarade

Forgues, s'il est là, de préciser, dans ses conclusions, quelle est la nature de la position de la majorité de la Commission et de son rapporteur.

Ainsi, nous aurons dissipé l'équivoque qui semble naître dans l'esprit de certains camarades.

Notre camarade Lacoste, rapporteur de la Commission des résolutions, a son rapport prêt, mais avant, le camarade Cancouet, des Cheminots-État Rive-Gauche, a demandé à faire une déclaration en ce qui concerne la résolution éventuelle relative à l'unité. Je lui donne immédiatement la parole.

CANCOUET. — Camarades, je serais très heureux si nous pouvions, pendant quelques minutes, retrouver l'ambiance dans laquelle nous avons voté notre résolution d'unité au Congrès de Japy.

Je voudrais, pendant quelques instants, que l'on se représente la somme d'efforts, la somme de travail, la somme de dévouement que tous les militants de base ont déployée grâce à cette résolution. Je voudrais que l'on examine très sérieusement les résultats positifs et réels que nous avons pu obtenir grâce à cette résolution votée à l'unanimité de notre Congrès de Japy.

Je voudrais aussi que les camarades unitaires qui ont eu le beau courage, la loyauté de nous faire confiance, qui ont compris que cette résolution de Japy n'était pas un piège, qui, grâce à elle, sont venus joindre leurs efforts aux nôtres à la base, pour permettre au syndicalisme constructif de poursuivre son travail d'émancipation et d'éducation des masses laborieuses, je voudrais que ces camarades éprouvent, lors de leur présence au premier Congrès confédéral auquel ils assistent, le sentiment qu'ils ont retrouvé leurs frères, le sentiment que nous les avons accueillis à bras ouverts avec la joie profonde qui, pour nous, restera inoubliable, d'avoir rendu au syndicalisme sa véritable physionomie.

Je voudrais qu'ils comprennent que notre résolution de Japy n'était pas une résolution d'unité du bout des lèvres, qu'elle représentait véritablement notre pensée et notre cœur, et que nous puissions être assez généreux pour comprendre qu'il y a plus de joie dans notre famille pour le retour de ces camarades qui, pendant des années, ont vécu séparés de nous, que pour ceux qui n'ont jamais quitté notre C.G.T. (*Applaudissements.*)

J'estime que je n'ai ni l'autorité ni la capacité qui conviennent pour les saluer dans cette maison comme ils méritent de l'être. Que personne ici ne s'en trouve blessé, mais nous estimons que ceux qui ont essuyé à la base toutes les insultes pour réaliser l'unité méritent d'être salués d'une façon spéciale si nous voulons qu'ils puissent continuer la lutte, si nous voulons qu'ils puissent persister dans la bataille de tous les jours, si nous voulons que l'unité continue de se réaliser effectivement à la base. Parce que ce ne sont ni des Congrès de fusion, ni de nouvelles résolutions d'unité qui feront la véritable unité, c'est le dévouement constant, le sacrifice de toutes les personnalités pour la cause qui nous est chère.

C'est pourquoi je me permets, au nom de mon Syndicat, de vous présenter une résolution qui, je l'espère, apportera de la part du secrétaire confédéral des explications ou des éclaircissements à un léger malaise qui s'est fait jour parmi nous lors du débat sur le rapport moral.

Il ne s'agit pas d'ouvrir une discussion. Je demande, pour la dignité du Congrès, pour l'importance du sujet, que l'on comprenne bien, que l'on mette un point final à une chose qui ne doit pas durer, surtout qui ne doit pas naître parmi nous.

Je présente donc au Congrès la résolution suivante :

Le Congrès,

Salue avec joie le retour au sein de la C. G. T. des camarades qui ont réalisé l'unité syndicale grâce à la motion de Japy ;

Adresse son salut fraternel à tous les camarades affiliés aux organisations dissidentes et leur demande d'amplifier le mouvement d'unité déjà réalisé au sein de la C. G. T. ;

Assure de son amitié fraternelle tous les camarades qui sont revenus parmi nous et regrette que le secrétaire confédéral n'ait pas su se faire l'interprète de nos sentiments en souhaitant lui-même la bienvenue à ceux qui ont mis en application la résolution du Congrès de Japy.

(Protestations et applaudissements.)

Depuis dix ans que je viens au Congrès confédéral, c'est la première fois que je prends la parole. Je voudrais bien être écouté dans le silence, j'ai toujours écouté les orateurs.

Il y a ici un homme qui est capable de mettre les choses au point. Si j'ai blessé quelqu'un, si ma pensée a dépassé le respect qu'on doit à tous les délégués, il est assez grand garçon pour relever mes paroles. Je n'ai voulu servir que la cause syndicale, la cause de l'unité et l'émancipation de tous les travailleurs.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Il est certain que pour ma part, je ne saurais me froisser d'aucun terme dont on puisse se servir. Nous sommes dans une bataille, nous échangeons des propos, nous les échangeons avec nos tempéraments, avec notre vocabulaire et par conséquent se blesser serait en quelque sorte ne pas faire preuve de camaraderie.

J'ai entendu, pour ma part, à la fois des traits directs et des traits indirects et ce qui reste comme réserve mentale me touche quelquefois plus que ce qui est exprimé brutalement.

Mais enfin, je veux répondre à Cancouet qui semble me reprocher de ne pas avoir, dans mon exposé général, salué le retour des camarades dans la C.G.T. J'aurais peut-être pu le faire, mais si je ne l'ai pas fait, ce n'est pas parce que j'avais à l'égard de quiconque de ceux qui sont rentrés un sentiment d'hostilité quelconque; cela n'est jamais entré dans mon esprit à l'égard de ceux qui constituent le mouvement ouvrier, autrement que pour certains dont l'arme habituelle et quotidienne n'a été que la calomnie.

Je salue la rentrée de ceux qui, désertant l'organisation adverse, sont venus dans la vieille C.G.T. C'est ce que je répondais à l'ami Lecoin, si on avait voulu le comprendre, il y avait dans ma réponse à Lecoin l'indication que la résolution de Japy avait déjà produit ses effets et qu'il s'agissait, purement et simplement, de l'appliquer avec plus d'intensité encore pour que se réalise l'unité complète.

Quand j'ai répondu à certaines critiques, je n'ai pas du tout entendu méconnaître le droit de critique que pouvaient avoir ceux qui revenaient à la C.G.T., le droit de critique qui est pour tous, pour ceux qui sont restés à la C.G.T. comme pour ceux qui viennent d'y rentrer. Mais j'avais tout de même bien le droit de considérer qu'on était un peu présomptueux lorsqu'on venait de rentrer dans la C.G.T. et que le premier geste était de monter à cette tribune pour critiquer le rapport moral sans plus. *(Applaudissements. Quelques protestations.)*

Je ne parle pas de tout le monde. Je dis qu'il y a des camarades, dont je ne nie pas le droit à la critique qui, rentrés d'hier dans la C.G.T., sont montés à cette tribune pour critiquer un travail auquel ils n'avaient, en nulle occasion, été associés. *(Applaudissements. Très bien.)*

Si vraiment, pour vous donner tout apaisement, il faut vous dire que ce n'est pas vous qui êtes visés, je vous le dis très sincèrement, car il n'est jamais entré dans mon esprit de vous froisser en quoi que ce soit. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Les explications de Jouhaux doivent donner satisfaction à Cancouet. Je donne la parole à Lacoste, rapporteur de la Commission des résolutions.

LACOSTE. — Camarades, la Commission des résolutions s'est trouvée en présence d'un nombre important de motions. Nous allons en faire deux parts. Il y a les motions dont le vote va se faire sans discussion, ou avec peu de discussion et que le Président mettra aux voix quand il le jugera utile, et il y a les motions qui ont trait à l'unité syndicale. De celles-là, nous allons discuter.

Je dois vous dire tout de suite que la Commission a écarté toutes les motions qui contenaient des approbations de fait de la tactique du front unique ou des concessions à ces dernières. Cela veut dire que la Commission n'a pas cru devoir admettre les Comités d'action sur le lieu du travail, la convocation d'un Congrès de discussion ou de fusion entre les différentes Centrales syndicales, la participation de la C.G.T. à la Conférence d'unité provoquée par la C.G.T.U.

La Commission n'a pas aperçu non plus l'utilité de demander au Congrès d'autoriser les réunions communes entre confédérés et unitaires. Voici les raisons. Les dirigeants locaux qui ont la responsabilité de l'action dans leur ressort syndical, sont à même, plus que quiconque, d'apprécier l'opportunité des rapprochements de l'espèce. Ils l'ont déjà fait spécialement dans des actions de grève, ils l'ont toujours fait dans le cadre et dans l'esprit de la motion de Japy; nous n'avons donc pas besoin de leur donner d'autre texte.

La motion de Japy, la Commission la considère comme la charte confédérale qui régleme toute la question de l'unité syndicale. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi nous avons pris, en particulière considération, une motion fort bien rédigée de nos camarades du Syndicat des Correcteurs qui se réclame de la motion de Japy, en s'inspirant fidèlement de son esprit et de ses directions essentielles.

Qu'apportait la motion de Japy, qui fut si clairement commentée au dernier Congrès, vous vous en souvenez, par notre camarade Delmas? Le Congrès confédéral de 1931, après avoir admis que l'union ne pouvait se faire qu'au sein de la C.G.T., affirmait solennellement à tous ceux qui voulaient y rentrer qu'ils ne seraient ni humiliés, ni sanctionnés, ni condamnés au conformisme ou au silence. Ils pouvaient entrer, la porte était grande ouverte, ils ne trouveraient dans la vieille maison que des égaux, que des camarades. Ils pourraient parler comme ils le voudraient, participer aux débats sans restriction, travailler au triomphe de leurs conceptions particulières. Tout cela leur était garanti par l'application de la règle de la démocratie syndicale, dont Delmas disait justement en 1931 qu'elle comportait deux éléments, aussi importants l'un que l'autre, également indispensables : la liberté absolue de discussion, la liberté absolue de pensée et d'expression. Le corollaire de ces deux libertés étant bien entendu, la nécessité de la discipline la plus stricte, une fois que la majorité s'est prononcée.

Cette motion de Japy, nos organisations se sont appliquées, loyalement, avec vigilance, comme on vous l'a dit tout à l'heure, à en tirer toutes les conséquences. Des rapprochements ont eu lieu, qui ont été suivis de rentrées.

Mais aussi des avances les plus libérales, faites par certaines organisations confédérées, n'ont été suivies jusqu'à présent d'aucun résultat. Il en est ainsi notamment des avances particulièrement larges d'esprit qui ont été faites par la Fédération générale des Fonctionnaires à la Fédération autonome en faveur de l'unité organique. Ces avances n'ont eu aucun résultat à cause de la résistance de certains éléments de l'état-major autonome.

Si la motion de Japy n'a pas donné tous les résultats qu'elle eut dû entraîner à ce jour, il faut le dire hautement, cela n'a pas dépendu de nos organisations et de nos militants.

Est-ce à dire que la motion de Japy ne doit plus rien donner? Ce n'est pas l'avis du Syndicat des Correcteurs, et au nom de ce Syndicat, notre camarade Lecoin nous a dit en substance qu'il fallait que la C.G.T. affirme à nouveau devant l'opinion ouvrière sa volonté d'unité organique sur la base de l'indépendance du mouvement syndical et du respect de la règle de la démocratie syndicale. Là-dessus, nous sommes d'accord et pour donner plus de poids à cette nouvelle affirmation, il propose de disposer dans la motion le principe de la tenue d'un Congrès extraordinaire d'unité. Ne confondons pas, il ne s'agit pas d'un Congrès de fusion, il s'agit d'un Congrès d'unité où seraient rassemblées les éléments qui viennent de rentrer dans les Syndicats.

Le Syndicat des Correcteurs fixait dans sa motion une date pour la tenue de ce Congrès; cette date, c'était le printemps 1934. A la Commission, nous n'avons pas vu d'objections au principe du Congrès. On se souvient d'ailleurs qu'en ses commentaires de la motion de Japy, notre camarade Jouhaux en parlait, mais nous nous sommes demandé s'il était prudent et même logique de fixer une date, attendu que la tenue de ce Congrès, selon nous, devait dépendre des résultats de la poursuite de l'application de la motion de Japy.

Là-dessus, nos camarades, auteurs de la motion du Syndicat des Correcteurs, ont été d'accord avec nous; ils ont bien voulu l'admettre. Il s'agissait alors de savoir qui allait constater l'étendue et l'importance de ces résultats, qui allait convoquer, s'il le jugeait opportun, un Congrès extraordinaire. Nous nous sommes mis d'accord pour désigner le Comité National Confédéral à cet effet. A notre ami Lecoin s'est joint le camarade Thomas, des Instituteurs de l'Indre, qui avait déposé une motion assez apparentée avec celle de nos camarades correcteurs.

Ainsi, nous sommes arrivés, après une discussion, où notre camarade Lecoin a fait preuve de beaucoup d'esprit de conciliation, à un texte qui est la motion que la Commission vous propose d'adopter.

Le Congrès confédéral de 1933, demeurant fidèle à l'esprit de la résolution d'unité de Japy, confirme que toute organisation ouvrière qui n'est pas encore groupée sous l'égide de la C. G. T. peut s'intégrer à celle-ci sans appréhension, tous ses droits seront sauvegardés et on ne saurait même lui demander d'atténuer son sens critique. Tous égaux! Voilà un principe qui trouvera constamment et tout naturellement son application parmi les habitants de la vieille maison syndicale.

Toutefois, le Congrès ne veut ni ne peut se contenter de réaffirmer son approbation d'un texte. Il désire faire mieux.

Les événements qui se déroulent dans certains pays — et dont les peuples endurent les terribles conséquences —, les craintes qui envahissent les militants lorsqu'ils envisagent le sort d'une classe ouvrière française qui se serait laissé déborder et vaincre par un fascisme politique et économique commandent la vigilance la plus grande pour éloigner les travailleurs de ce pays d'incommensurables malheurs, afin aussi de les rendre aptes à soutenir leurs frères de l'Internationale particulièrement martyrisés.

Devant le chaos actuel qui vaut au monde du travail un accroissement de souffrances et lui fait entrevoir un sombre avenir, la désunion des ouvriers syndiqués est

aujourd'hui cruellement ressentie ; elle serait demain la cause d'un véritable désastre. Aussi, le Congrès confédéral, voulant faire œuvre positive et conscient que la réalisation de l'unité exige continuellement les mains tendues et des tentatives de rapprochement sans cesse renouvelées, place en tête de son programme l'unité syndicale et compte sur toutes les fédérations, sur toutes les Unions, sur tous les syndicats pour la réaliser dans la mesure où cela dépendra d'eux et des initiatives les plus larges qu'il les engage à prendre sans délai.

Pour couronner cette action qui, dès ce jour, devra être accentuée par la volonté de tous ses adhérents, et pour en fixer le point culminant — que tous les syndiqués auront à cœur d'atteindre le plus promptement possible — le Congrès décide le principe de la tenue d'un Congrès confédéral extraordinaire dont la date sera fixée par le Comité confédéral national au moment qu'il jugera opportun après prise en considération des résultats obtenus dans le domaine de l'unité.

Et, maintenant, le Congrès de 1933 s'adresse aux organisations syndicales qui ont fait jusqu'alors la sourde oreille aux précédents appels à l'unité et leur dit :

Vous ne pouvez pas ne pas entendre cet appel-ci, vous ne pouvez pas n'y pas répondre favorablement sans assumer d'écrasantes responsabilités ;

Vous ne pouvez contester que de nombreux problèmes d'ordre social réclament des solutions rapides, que la vieille société capitaliste s'arc-boute rageusement pour ne point définitivement s'effondrer ;

Qu'il n'y a plus de temps à perdre et qu'il faut vite rétablir la concorde ouvrière pour être à même de faire prendre aux événements une tournure contraire à celle que les tenants de la bourgeoisie s'efforcent à leur imprimer.

Alors, en avant pour l'unité syndicale dont dépend l'affranchissement des travailleurs ! Et rendez-vous au Congrès d'unité. (*Applaudissements.*)

Certains camarades se sont montrés sceptiques sur la portée réelle de cette motion. A la Commission des résolutions, nous n'avons pas partagé leur avis.

Lecoin a raison de dire qu'il est bon de réaffirmer, devant l'opinion ouvrière, notre désir d'unité. Il est utile qu'on fasse un nouvel appel de ce genre, il est utile aussi que nous disions à ceux qui veulent rentrer dans la C.G.T. que s'ils rentrent assez nombreux, ils pourront, le plus rapidement possible, faire entendre leur voix, sans réserve, sous le signe de la liberté et de la démocratie syndicale.

Dans les circonstances que nous traversons, il est certain qu'une initiative de ce genre n'est pas une initiative inutile, c'est une initiative qui aura une portée morale certaine, indiscutable.

Et puis, d'autres camarades nous ont dit que peut-être l'unité n'est pas aussi éloignée qu'on se le figure ; il est impossible que nos camarades de la C.G.T.U. continuent à trouver logique l'attitude du gouvernement de l'U.R.S.S. dans les problèmes politiques extérieurs, qui, après avoir prétendu qu'il était environné d'ennemis qui complotaient contre la vie du pays à la tête duquel il était placé, traite aujourd'hui des pactes d'amitié et de confiance avec des gouvernements. Il est impossible que ceux qui ont cru au procès fait par les délégués de l'U.R.S.S. à la Société des Nations et à toutes les tentatives d'établissement de procédure juridique internationale, trouvent logique l'attitude de ceux qui ont dressé ces procès.

Après la tendance qu'on trouve dans tous les pays, qui malheureusement se traduit par des mouvements contradictoires, désordonnés, à remplacer les dirigeants actuels de l'économie, tous les regards de la classe ouvrière seront tournés vers le syndicalisme, tous les regards de la classe ouvrière seront forcément tournés vers la Confédération Générale du Travail dans un temps qui n'est pas très éloigné.

Si la C.G.T. sait répondre aux aspirations de la classe ouvrière, au désir de construction que l'on rencontre partout, qui s'exprime sous des

formes si mallhabiles et si désordonnées, l'avenir, que pas mal de camarades, ici, semblent considérer avec un pessimisme qui ne s'est pas encore extériorisé, mais que l'on sent tout de même, nous aurons le droit de le considérer avec optimisme.

Voter cette motion sur l'unité, c'est tirer une traite sur l'avenir, l'avenir ne la protestera pas, la C.G.T. exprimera bientôt les désirs de toute la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Camarades, la parole est à Minot, du Bâtiment de Reims.

MINOT. — Je n'ai qu'une déclaration à vous faire, au nom de l'Union Départementale de la Marne. Vous ne me taxerez pas d'être contre l'unité, car, en tant que Syndicat du Bâtiment, nous avons eu, à Reims, cinq réunions consécutives avec le Syndicat du Bâtiment unitaire. A la dernière réunion, à laquelle notre délégué fédéral, le camarade Cordier, a assisté, les unitaires ont déclaré nettement qu'ils ne feraient pas l'unité. Nous avons fait l'impossible, ce n'est pas de notre faute si nous en sommes là.

Je n'aurais pas pris la parole après les déclarations de Lacoste, si ce factum n'avait point passé sur vos tables, car je suis étonné de trouver ici une proposition d'organisation d'un Congrès en 1934, proposition faite par notre camarade Denys, de Châlons, qu'il avait faite au Congrès de l'Union Départementale, au mois de juin. Cette proposition a été repoussée à la presque unanimité du Congrès et les Cheminots de Châlons ont voté contre. Je m'étonne que Denys apporte ici une proposition au nom de son Syndicat qui a voté contre au Congrès de l'Union Départementale de la Marne. J'avais à faire cette protestation.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Rambaud, des Cheminots Etat Rive-Droite.

RAMBAUD. — Camarades, notre ami Lecoin avait manifesté sa surprise de ne pas voir monter à cette tribune certains militants ex-unitaires, pour venir y défendre la position d'unité qu'ils avaient défendue dans l'ancienne maison.

Je me suis cru visé, ainsi que d'autres camarades, par les déclarations de notre ami. Mais je ne pensais pas qu'il fut nécessaire d'intervenir dans un débat où on avait à discuter d'une gestion à laquelle nous n'avons pas participé. (*Très bien! Applaudissements.*)

J'estimais que sur le rapport moral, je n'avais rien à dire, ni à critiquer, ni à approuver. D'autres camarades ont cru devoir apporter ces critiques. Ont-ils eu tort? Non, car les connaissant, je sais que ce qu'ils voulaient surtout, c'était démontrer qu'à la C.G.T., il y avait un esprit de démocratie ouvrière qui n'existe plus dans la maison qu'ils ont quittée. (*Applaudissements.*) Et il eut été plus politique de la part de notre secrétaire confédéral d'indiquer : voyez ces camarades, rentrés d'hier, ils peuvent ici, librement critiquer, sans que personne ne trouve à dire quelque chose. C'était tout. Le malaise qui a existé, surtout dans nos milieux de cheminots, n'eut pas existé.

Ceci dit, camarades, je viens à cette tribune pour examiner le problème de l'unité.

Ainsi que je l'avais indiqué hier à Lecoin, sa résolution ne me dit rien qui vaille, elle ne peut pas servir l'unité syndicale. Nous pensons sincèrement que la résolution de Japy est celle qui a l'esprit syndicaliste et qui est la

meilleure pour réaliser l'unité ouvrière. (*Applaudissements.*) Pourquoi? Parce que cette résolution place la C.G.T. unique sur son véritable terrain, sur le terrain du travail, parce qu'elle dit aux ouvriers : Réalisez l'unité localement et ainsi l'unité réalisée dans l'ensemble des localités, dans le prolétariat de ce pays, c'est la C.G.T. unique reconstituée, la direction confédérale n'est plus qu'un bureau provisoire.

Là, c'est le véritable sens de l'unité que nous devons défendre. Au Congrès de Japy, auquel j'ai assisté, non pas comme délégué direct, mais comme journaliste d'occasion, Congrès si magnifique, si plein d'enthousiasme, j'ai déclaré, après le vote de votre résolution : « Demain, l'unité syndicale totale est réalisable dans ce pays. Nous qui avons déjà eu l'audace de tenir tête à ceux qui ont nié le syndicalisme, à ceux qui ont domestiqué le syndicalisme, c'est à nous de prendre l'offensive de défendre la résolution de Japy ».

Nous l'avons fait, non seulement en paroles, mais dans les actes, puisque sur notre réseau en particulier, nous avons fait la fusion. Je dois dire que nous en sommes heureux; sur notre réseau il n'y a plus des unitaires et des confédérés, il y a des hommes qui sont animés par un sentiment d'amitié réciproque, qui, en toute confiance, en toute loyauté, sont unis aujourd'hui pour la défense des intérêts communs de nos mandants. (*Applaudissements.*)

Si les dirigeants de la C.G.T.U. l'avaient voulu, au 1^{er} janvier de l'année dernière la fusion eut été totale. Aujourd'hui nous n'aurions plus à discuter de l'unité. Sans doute ce n'est pas 800.000 membres que nous aurions dans la C.G.T., mais plusieurs millions d'ouvriers qui seraient réunis pour faire face à toutes les éventualités.

Je dis que ceux qui ont mis obstacle à la réalisation de l'unité, non seulement sont des contre-révolutionnaires, mais je déclare qu'ils ont, consciemment ou non, desservi les intérêts de la classe ouvrière. (*Applaudissements.*)

Mon ami Lecoin, je sais que tu es très susceptible, sois persuadé que je ne donnerai pas ici le spectacle, que tu me reprocherais, de profiter de cette tribune pour dévorer les autres. Je me suis déjà trop dévoré avec eux pour le faire ici.

Mais j'indique un fait. Est-ce que la C.G.T. est responsable de la division qui se continue? Non.

Maintenant, quoi faire? Tous vous êtes inquiets, depuis le plus petit militant jusqu'au secrétaire confédéral, de la situation qui sera faite demain au prolétariat de ce pays. Vous craignez le fascisme, vous craignez la guerre, vous craignez également que les forces ouvrières organisées syndicalement ne soient pas en mesure de répondre victorieusement à l'offensive des fascistes.

Je ne vous demande pas de partager cette mystique de l'unité, généralement les mystiques sont ceux qui sont jeunes. Je suis un vieux resté jeune, je conserve la mystique de l'unité sans vous demander de la partager. Je vous demande d'y penser et d'agir pour la rendre possible. Mais comment? En adressant des propositions d'unité aux dirigeants de la C.G.T.U.? On peut le faire, mais à l'avance nous savons qu'ils répondront par la négative. Tous les jours, ils condamnent l'unité qu'ils avaient prêchée avant. Ils remplacent l'unité par le front unique.

Or, camarades, je vous déclare sincèrement que si la C.G.T.U., en tant qu'organisme, m'intéresse parce qu'elle existe, les dirigeants de la C.G.T.U. ne m'intéressent pas beaucoup. Je déclare que tant que ceux qui commandent voudront qu'ils restent dans cette position, ils y resteront. Il n'y a rien à faire. Mais à côté des dirigeants, parmi les 200.000 adhérents qui restent à la C.G.T.U., il y a encore de braves camarades qui croient, dur comme fer, que tous les dirigeants de la C.G.T., selon leur importance naturellement, sont

des traîtres et des vendus et que s'ils allaient à la C.G.T. ce serait pour trahir le prolétariat. On le leur a tellement dit depuis treize ans qu'ils ont fini par le croire.

Mais il y a, en dehors de ces fanatiques, un certain nombre de camarades qui restent sans savoir pourquoi, ils restent parce qu'ils ont été entraînés par des plus turbulents qu'eux, qu'ils sont profondément attachés à l'unité. Ceux-là, il faut les gagner à la cause de l'unité. Et puis, en dehors de ce petit nombre, il y a, et c'est ce qui m'intéresse le plus, des millions et des millions d'ouvriers éccœurés par les divisions syndicales qui se sont retirés de toutes les organisations.

Si nous voulons faire œuvre utile, si nous voulons faire face au danger, c'est à ceux-là qu'il faut s'adresser pour les amener à comprendre leur devoir de classe, à comprendre qu'ils doivent changer d'attitude. Il faut que la C. G. T. n'hésite pas, hautement, fermement, par tous les moyens, à se présenter aux masses avec sa véritable figure de C.G.T. unitaire. Car c'est la C.G.T. qui est unitaire et c'est l'autre qui en porte le nom qui ne l'est plus. (*Applaudissements.*)

Il faut donc ne pas se contenter d'adopter la résolution à laquelle nous souscrivons, comme nous souscrivons à tous les efforts qui seront faits en faveur de l'unité syndicale. Il ne faut pas se contenter de voter une résolution et quelquefois de la combattre dans ses propres organisations quand on est de retour du Congrès. Il faut, si vous voulez amener à vous, pendant qu'il est encore temps, les millions de combattants qui viendront nous aider à défendre les principes de liberté et de démocratie dans ce pays, que partout, par affiches, par tracts, par réunions publiques la C.G.T. dise face à la C.G.T.U. : « Nous déclarons que si la C.G.T.U. veut, comme elle l'avait déjà proposé, inviter tous ses Syndicats à fusionner à la base avec les organisations confédérées, nous prenons l'engagement, dans un délai de trois mois après cette fusion, c'est-à-dire au 1^{er} avril, de convoquer le Congrès extraordinaire d'unité ». Non pas laisser le soin à un Comité National Confédéral de décider l'opportunité de la date. Vous serez ainsi, face au prolétariat inorganisé, les véritables défenseurs de l'unité ouvrière, vous pourrez ainsi, parcourant le pays, dire aux masses inorganisées : « Voilà ce qu'est la C. G. T. ; voilà ce qu'elle a proposé ; la démonstration est faite aujourd'hui que les adversaires de l'unité sont restés les mêmes, c'est-à-dire ceux qui en parlent toujours avec le désir qu'elle ne se réalise jamais ». Vous pourrez ainsi convertir à notre cause les millions d'ouvriers qui, demain, ne seront pas de trop dans la C.G.T. pour engager la bataille qui fera que l'hitlérisme en France ne pourra jamais pénétrer et qui, ayant rendu la foi et l'espérance au cœur de la masse ouvrière, permettra à celle-ci de se diriger vers des conquêtes nouvelles. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il y a encore quatre camarades inscrits.

DES DÉLÉGUÉS. — La clôture !

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition pour décider la clôture après audition des quatre orateurs inscrits ? Non.

La parole est au camarades Denis, des Cheminots de Châlons-sur-Marne.

DENIS. — Camarades, avant d'entrer dans le débat de l'unité, je tiendrais à remercier Minot du coup de poignard qu'il a flanqué dans le dos du jeune militant que je suis. (*Protestations.*) Camarades, s'il a déposé la motion d'unité votée par les cheminots, timbrée par le Secrétaire général de Châlons-

sur-Marne, c'est par erreur à la fin du Congrès, que des cheminots ont voté contre la motion que j'avais déposée avant. Il peut vous en donner la preuve, la motion est déposée ici, avec la date du 30 août et l'Union locale confédérée, la Bourse de Châlons-sur-Marne, a voté à l'unanimité les réunions communes.

Je suis chargé de défendre ici un amendement à la motion des correcteurs au sujet de l'Unité. Le voici :

La C. G. T. prendra l'initiative d'organiser un congrès de discussion d'unité syndicale au printemps 1934.

Pour préparer cette atmosphère d'unité syndicale, les réunions communes devront être facilitées sur la base d'un programme contenant tous les principes de revendications de la classe ouvrière, en regard des événements graves qu'engendre la situation actuelle : « nécessité de nationalisation de monopoles de fait (chemins de fer, grosses industries) ».

Pendant cette période, le Congrès mandate la C. A. pour engager les pourparlers nécessaires avec les représentants qualifiés des organisations suivantes : C. G. T. U., C. G. T. I., C. G. T. A.

Posent la question au Congrès s'il y a lieu d'envoyer une délégation officielle à la conférence d'Unité proposée par la C. G. T. U., le samedi 30 septembre, salle Bullier, à 9 heures du matin.

Ont signé les organisations suivantes :

DENIS (secrétaire général de la Bourse du Travail de Châlons-sur-Marne) : *Cheminots de Châlons-sur-Marne; Bouchers de Châlons-sur-Marne; Cheminots de Saint-Hilaire-au-Temple.*

LAPALU : *Maîtres d'Internat du Doubs.*

POINSOT : *Cheminots de Vincennes.*

LE BRUN (secrétaire de l'U. L. de Vichy) : *Livre de Vichy; Préparateurs en Pharmacie.*

LAITHIER : *Maîtres d'Internat de la Côte-d'Or.*

(*Brouhaha dans la salle.*)

Camarades, vous trouvez drôle qu'on ne sanctionne pas le droit des camarades d'aller assister à des conférences sur l'unité organisées par la C.G.T.U.; vous n'admettez pas que des militants qui sont au même titre que nous, les exploités du capitalisme, se rencontrent avec nous, mais vous admettez que les délégués de la C.G.T. aillent discuter avec les fripouilles du régime capitaliste. (*Protestations du Congrès.*)

J'estime que pour faire l'unité, il faut réunir toutes les forces syndicales.

LE PRÉSIDENT. — Avant de continuer la discussion sur l'unité, je donne la parole au camarade Coudun pour faire connaître le résultat du vote sur le *Peuple*.

COUDUN. — Nombre de syndicats ayant participé au vote : 1.898. Pour : 1.454 syndicats, représentant 3.569 voix. Contre : 300 syndicats, représentant 823 voix. Abstentions : 139 syndicats, représentant 346 voix.

(*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Cordier, de la Fédération du Bâtiment.

CORDIER. — Camarades, si je prends la parole aujourd'hui pour la première fois dans un Congrès confédéral, c'est parce qu'il est question de l'unité. On vient à nouveau reposer cette question. Je pensais que depuis

le Congrès de Japy, elle était pour nous tranchée, que nous n'aurions pas à y revenir, car la motion de Japy, avec les déclarations de notre camarade Jouhaux à l'époque était largement suffisante pour que tous les camarades syndiqués de bonne volonté voulant réaliser l'unité puissent la faire.

Pour notre compte, Fédération du Bâtiment, nous avons fait un appel et Minot tout à l'heure vous a rappelé l'essai qui en a été fait dans la Marne. Nous n'avons point réussi parce que les questions posées, le rappel du passé n'ont pas permis à ces camarades, étant à la disposition de leurs militants à la C.G.T.U., d'obéir à leur conscience quand ils venaient nous proposer l'unité syndicale. Depuis, nous avons fait d'autres expériences, expériences qui se sont réalisées, oh ! pas dans de gros centres; nous avons un petit syndicat à Laval, dans la Mayenne, qui, après discussion, dans un vote régulier a fait la fusion avec notre Syndicat, les deux réunis ne donnent pas un effectif très fort, mais l'esprit y était et il y est encore. Parler de l'unité? Il faudrait tout d'abord, ainsi que Rambaud l'indiquait tout à l'heure, que la C.G.T.U. veuille faire l'unité. La C.G.T.U. ne peut pas faire l'unité organique et il est malheureux de constater que des militants en sont encore à croire que l'unité peut être réalisée par les deux Centrales. Car, au fond, c'est l'idée qui domine. Ce n'est pas exact et cela est impossible tant qu'il y aura le parti communiste; il faut en rappeler les statuts, du Parti communiste. (*Applaudissements.*) Je ne blâme pas les camarades qui sont au parti communiste; ils se sont donnés à une doctrine, ils bataillent pour cela, c'est leur affaire. Mais pour nous, nous devons bien regarder et voir; tant que le parti communiste existera, il lui faut un mouvement syndical sur lequel il s'appuie; par conséquent, il ne peut pas voir disparaître la C.G.T.U. et venir se fondre avec la nôtre, avec l'esprit que tous ceux qui ont passé à cette tribune ont manifesté, dans l'ordre démocratique. Par conséquent, il faudrait qu'on tranche dans le vif et que l'on n'y revienne plus. L'unité syndicale? Ah ! camarades, notre ami Imbs vous a rappelé hier que vous aviez, chacun, dans votre dossier, un résumé de ce qui s'est passé à Strasbourg. (*Très bien !*) Il faut que vous le lisiez attentivement pour que vous puissiez, retournés chez vous, dénoncer la duplicité de la C.G.T.U., de ses leaders ainsi que du parti communiste. Nous, Fédération du Bâtiment, par un document dont nous pourrions vous donner lecture — mais il est assez long —, que nous publierions également et que nous enverrions, complétant ainsi la documentation fournie par l'Union Départementale du Bas-Rhin, nous vous permettrons de vous rendre compte, camarades, qu'il est matériellement impossible de se réunir dans une salle avec des camarades pour discuter de l'unité; vous vous rendrez compte qu'il est impossible matériellement de pouvoir discuter de ces questions et de répondre à l'appel de ces organisations unitaires, car toujours il y a duplicité.

A Strasbourg, notre Syndicat du Bâtiment confédéré avait voulu, après discussion — notre camarade Constant avait assisté à l'Assemblée générale et au Conseil syndical — organiser la lutte de manière à pouvoir vaincre le patronat avec le moins d'aléas possible; immédiatement les Syndicats unitaires ont distribué des tracts, apposé des affiches pour tâcher d'arriver à vaincre la tactique que nous voulions employer et nous mettre devant le fait acquis. Imbs l'a rappelé hier : les unitaires, par cette agitation, ont réussi à faire déclencher la grève générale du bâtiment; les trois syndicats étaient au Comité de grève, mais en cours de route les syndicats unitaire et chrétien ont proposé l'arbitrage pour tâcher de mettre fin à un conflit qui se déroulait et qui durait. Toutes les fois que cette question a été posée, le lendemain, dans *L'Humanité*, on lisait le contraire, on dénonçait et on chargeait les confédérés de cette position. Par la suite, ils ont mené une campagne d'injures, une cam-

pagne grossière contre le patronat; puis quand on s'est rencontré, le Comité de grève avec les patrons, les patrons ont dit : « Messieurs, tant que vous n'aurez pas dénoncé ou prouvé les calomnies que vous avez insérées dans les journaux de certaine presse, nous ne discuterons pas avec vous. » Les unitaires du Comité de grève, devant la proposition patronale, craignant leurs responsabilités dans la rupture des pourparlers, ont accepté de signer la condamnation de toute la campagne de la presse communiste. Et après, quand il a fallu discuter à nouveau, quand le Comité de grève a proposé une transaction aux patrons, tout le Comité de grève réuni et les syndicats unitaires acceptant et devant l'assemblée des grévistes, le lendemain *L'Humanité* déclarait que les traîtres réformistes étaient en train de tuer la grève et qu'en ce qui les concernait, ils n'avaient pas signé. Quand il a fallu se rendre devant le Ministre du Travail, ça a été des injures; l'on sent la volonté nettement déterminée de créer et entretenir de l'agitation pour l'agitation, pour des buts nettement déterminés par le parti communiste. A tel point que les militants unitaires — et l'on vous donnera connaissance de ce document — ont déclaré que s'ils venaient à Strasbourg pour faire cette besogne, ils n'avaient qu'à rester chez eux. On vous apportera, dans un texte commenté et preuves à l'appui, les déclarations que le secrétaire de la Fédération unitaire fait dans un document qu'il a envoyé à ses syndicats.

Il ressort de tout cela que nous ne devons plus nous arrêter sur cette mystique de l'unité. A la C.G.T., nous avons un programme de réalisations d'ordre pratique; nous avons réussi à avoir l'autorité morale pour faire discuter dans tous les milieux les revendications de la classe ouvrière organisée. Par conséquent, nous devons nous en tenir strictement sur cette base solide et lorsque j'entendais Rambaud tout à l'heure déclarer qu'il fallait aller aux masses avec la mystique de l'unité et mettre dans l'embarras la C.G.T.U. de ne pouvoir pas la réaliser, je dis ne nous arrêtons pas à cette question, armons-nous simplement de courage, de foi et de ténacité dans les décisions que nous prenons dans nos Congrès pour aller communiquer cette foi aux camarades dans les plus petits centres, pour que nous puissions démontrer que nous sommes dans la bonne route, sans nous occuper des autres. Je termine, camarades, en vous demandant d'en rester sur la motion de Japy. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lebrun, du Livre, de Vichy.

J'ajoute tout de suite que Mesnard, de Bordeaux, et un camarade du Gaz, le camarade Carriou ont demandé la parole après le vote de tout à l'heure. Je demande que le Congrès s'en tienne aux deux orateurs qui restent, puisqu'il a voté la clôture tout à l'heure.

Cette proposition est adoptée.

LEBRUN. — Mes chers camarades, j'ai assisté hier aux délibérations de la Commission des résolutions et je puis vous dire tout de suite que la composition de ces Commissions, qui ont été faites d'après la proposition de notre camarade Jouhaux, ne nous donne pas entière satisfaction. En effet, les Commissions proposées par le Bureau confédéral (*protestations du Congrès*) ne peuvent pas représenter, à notre avis, le point de vue de la masse des organisations de France. C'est pour cela qu'avant d'aller plus loin, je vais, sur la tribune du Congrès, déposer la motion suivante :

LE PRÉSIDENT. — Je voudrais bien que le camarade qui parle en ce moment se souvienne qu'il a assisté à la Commission et qu'il avait le temps nécessaire de proposer à la Commission toute résolution qui lui aurait plu.

Si nous procédons de cette manière, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas une multiplicité de résolutions qui voient le jour à la tribune du Congrès. Je lui demande donc de conclure rapidement parce qu'il y a d'autres questions qui méritent de retenir l'attention du Congrès.

LEBRUN. — Je ne me suis peut-être pas expliqué suffisamment pour ce qui est du fonctionnement de la Commission des résolutions. En ce qui concerne le Congrès de 1933, nous sommes d'accord avec le président pour ne pas revenir sur ce qui a été accepté, mais pour le Congrès de 1934 (*protestations du Congrès*), de 1935, si vous voulez, permettez-moi de déposer sur le Bureau la proposition suivante :

Le Congrès demande que la composition des commissions chargées d'étudier les problèmes principaux à l'ordre du jour du Congrès soit effectuée ainsi : un quart représentant le bureau confédéral et les trois autres quarts choisis par une commission des commissions et désignés par les organisations assistant au Congrès.

(*Protestations.*)

Je reviens maintenant aux impressions que j'ai pu noter hier à l'issue de la discussion de la Commission des résolutions. De nombreuses motions d'unité avaient été déposées par différentes organisations confédérées. On en a retenu une seule, c'est la motion des correcteurs. Eh bien, en toute sincérité, nous avons examiné ce que contenait la motion des correcteurs et nous nous sommes aperçus que c'était la confirmation de la motion du Congrès de Japy. Camarades, croyez bien — j'exprimerais presque le regret d'avoir à vous parler ainsi — mais tout de même, vous qui êtes des militants d'expérience, des militants pleins d'objectivité, lorsque vous voyez que pendant deux ans, une motion pleine de justice d'ailleurs, je le déclare, à l'époque où elle a été lancée par le Congrès antérieur, n'a pas donné les résultats escomptés, il convient de recourir à quelque chose de plus objectif. C'est pourquoi nous allons déposer sur le Bureau une motion ainsi conçue :

« La C.G.T. prendra l'initiative d'organiser un Congrès.... »

LE PRÉSIDENT. — Je demande pardon, on relit la résolution qui a déjà été lue tout à l'heure. (*Brouhaha dans la salle.*)

LE PRÉSIDENT. — Elle a été lue par notre camarade Denis.

LEBRUN. — « La C.G.T. prendra l'initiative... »

LE PRÉSIDENT. — Je demande au camarade de ne pas insister puisque le camarade Denis en a donné lecture.

LEBRUN. — La motion qui est déposée ici n'est pas la motion de Denis, elle est modifiée.

(*Protestations.*)

DES DÉLÉGUÉS. — A la Commission !

LEBRUN. — Nous croyons bien servir l'intérêt de la classe ouvrière en déposant cette motion; vous en penserez et vous en ferez ce que vous voudrez :

La C. G. T. prendra l'initiative d'organiser un congrès d'unité syndicale au printemps 1934. Pendant cette période, le Congrès mandate la Commission administrative pour engager les pourparlers nécessaires avec les organisations dissidentes.

LE PRÉSIDENT. — Je demande au Congrès de se rappeler que le camarade Lacoste, a déclaré, comme rapporteur de la Commission, que toutes les propositions relatives au front unique ou au Congrès de fusion avaient été rejetées unanimement par la Commission et que nous en étions restés à la proposition des correcteurs, sur laquelle le Congrès aura à se prononcer. Ceux qui voteront contre la motion des correcteurs amendée, telle que l'a exposée Lacoste, n'auront qu'à se prononcer pour tout ce qu'ils voudront en dehors du Congrès extraordinaire éventuel, et je demande à Lebrun de ne pas faire perdre davantage les instants du Congrès. (*Applaudissements.*)

La parole est au camarade Mesnard, de Bordeaux.

MESNARD. — Je serai bref : une très brève déclaration en même temps qu'une simple proposition. Je ne suis pas d'accord avec le rapporteur de la Commission et je m'en excuse auprès de mon ami Lacoste. Je considère que nous n'allons pas, tous les ans, ou tous les deux ans, remettre sur le chantier le problème de l'unité qu'un certain nombre d'entre nous ne considéreront pas comme une panacée. Aussi, nous refusant à faire un pas de plus sur Japy, j'oppose, au nom d'un certain nombre de mes camarades, à la motion rapportée par notre ami Lacoste, la motion de Japy, et je demande à tous les camarades qui, de 1921 à 1931, ont refait la vieille C.G.T., de voter purement et simplement la motion de Japy (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Lacoste, rapporteur.

LACOSTE. — Camarades, je ne veux pas retenir longtemps votre attention. Vous avez encore à débattre des questions d'une exceptionnelle gravité et d'une très vive actualité. Je veux simplement vous dire que la motion qui vous est présentée, telle qu'elle résulte des débats de la Commission est une motion qui tend principalement à affirmer une fois de plus, devant l'opinion ouvrière, que la C. G. T. veut l'unité sur les bases de l'indépendance du mouvement syndical et de la règle de la démocratie syndicale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je demande au Congrès de se prononcer sur les conclusions de la résolution présentée par le camarade Lacoste au nom de la Commission des résolutions. Que ceux qui sont partisans de l'adopter veuillent bien le manifester en levant la main.

Avis contraires?

Je demande aux mathématiciens de compter les voix contre pour qu'il n'y ait pas d'équivoque.

La résolution est adoptée.

La parole est au camarade Carrefour, du Gers, rapporteur de la Commission des concentrations fédérales.

CARREFOUR. — Camarades, la Commission de la concentration syndicale et de fusion fédérale m'a chargé de rédiger un rapport et de le présenter au Congrès. Je vais vous en donner lecture.

Camarades, la dernière question qui est posée à l'attention du Congrès confédéral est, comme vous le savez, celle de la nécessité des concentrations ouvrières et de fusion des organisations corporatives.

C'est à la septième Commission que revenait le soin d'examiner cette importante question quant au fond. Elle l'a fait amplement, soulevant le problème sous toutes ses faces, n'ayant que le sentiment de voir disparaître des conflits irritants, dont certains, s'ils n'auraient dû jamais exister, n'ont cependant que trop duré. Il était par conséquent naturel qu'en ce qui concerne

deux Fédérations importantes comme celle des Services publics et des Services de Santé, qu'elles aient voulu prévenir leur mouvement fédéral réciproque contre des incidents à propos desquels aucune d'elles, conservant à ce sujet, leur confraternelle dignité, leur mutuel respect et surtout aussi la discipline qui caractérise la force et la puissance du mouvement syndical confédéral, se sont bien gardées d'intervention qui, en aucun cas, ne peut leur être reprochée. S'il y a eu des incidents là ou ailleurs, s'il y a eu des situations de fait, elles sont toutes locales, commandées souvent, toujours par les positions occupées par les corporants et qu'il a fallu rechercher à résoudre au mieux, en mettant les Syndicats dans l'obligation, quelquefois même les Unions Départementales — c'est notre cas — dans l'obligation d'enfreindre à contre-cœur et à regret des décisions prises par les organismes officiels de la C.G.T.

Nous ne voulons pas anticiper davantage sur l'action de ces deux Fédérations lesquelles, par suite de situations administratives, se trouvent grouper dans leur sein des catégories diverses, si elles ne les ont point recherchées dans leur recrutement, sont néanmoins venues à elles tant par supposition d'affinités que par réel souci de voir la défense de leurs intérêts corporatifs assurée.

Nous reviendrons dans un instant sur cette question particulière, car la 7^e Commission, en me confiant le soin de rapporter devant le Congrès sur la fusion fédérale, n'a pas seulement eu à s'occuper des Fédérations précitées; aussi vais-je faire part au Congrès des résultats de ses travaux.

Je vais aussi présenter des décisions à son assentiment. J'indique cependant qu'un certain nombre d'autres Fédérations étaient intéressées, mais aucune discussion n'a pu s'instaurer, car on l'a dit, ici, l'autre jour, pour discuter habituellement il faut être deux, certaines de ces Fédérations d'industrie s'étant trouvées seules, elles ont prié le rapporteur de faire connaître leurs sentiments au Congrès. C'est ainsi que la Fédération de la Bijouterie indique qu'elle est désireuse de se mettre en rapport avec la Fédération des Métaux sans qu'il puisse être, pour cela, question de fusion.

La Fédération de la Céramique tient à signaler, que si depuis deux ans il est question de fusion avec la Fédération des Verriers, elle tient à faire connaître l'impossibilité de réaliser celle-ci, car elles n'ont point de rapports techniques.

La Fédération des Produits chimiques a été dans l'impossibilité de discuter, étant seule à la Commission. La Fédération du Bois s'est trouvée dans la même position.

Ceci indiqué, nous reposons à nouveau à l'attention du Congrès la question de la fusion interfédérale entre la Fédération des Services publics et celle des Services de Santé. C'était, vous le savez, la plus importante. Nous l'avions prévue, personnellement, comme étant réalisable, certaines expériences vécues dans notre milieu syndical départemental, nous avaient fait apparaître cela sous une apparence souhaitable qui aurait en même temps contribué à la régularité de notre action.

Cependant, à la suite d'un examen approfondi, après un échange de vues élevé et important, au cours duquel des camarades ont fourni des explications tant juridiques qu'administratives; alors que le ton le plus amical ne s'est jamais départi un seul instant en vue d'aboutir à des solutions, que tous avaient un réel souci d'apporter au problème posé; alors surtout que les commissaires ont été unanimes à déclarer que cette prise de contact s'avérait absolument indispensable, manifestant ainsi une satisfaction très grande de pouvoir se rencontrer, discuter, s'entendre et prendre des décisions; l'accord

le plus parfait a permis de faire du travail utile. Il a été condensé dans une résolution dont je vais vous donner lecture. La voici :

La Commission de concentration syndicale pour la fusion fédérale, ayant à étudier cette importante question portée à l'ordre du jour du Congrès confédéral, s'est réunie dans la salle des assises de la C. G. T., le jeudi 28 septembre 1933 ; les fédérations suivantes étaient représentées :

Services publics, Services de Santé, Bois, Céramique, Produits chimiques, Horlogerie-Bijouterie.

Elle a constaté avec regret que certaines fédérations intéressées directement par la question de la fusion fédérale étaient absentes de ses travaux ; ce que n'ont point manqué de souligner certains secrétaires fédéraux qui ont instamment demandé que ces précisions soient signalées.

Elle indique que seules les fédérations des Services publics et des Services de Santé ont pu discuter, de même qu'employer leurs efforts à rechercher la possibilité de créer un lien organique qui établirait de bons rapports réciproques entre ces deux organismes, permettant d'assurer un meilleur recrutement syndical en faisant disparaître toute trace de conflit.

Soucieuse de répondre aux désirs maintes fois exprimés par les syndiqués intéressés, par leurs représentants aux congrès, par le bureau fédéral lui-même, la Commission a décidé de soumettre au Congrès la décision suivante :

Considérant,

Que les deux fédérations intéressées peuvent et doivent, en certaines circonstances, avoir besoin d'entrer en relation pour la défense d'intérêts communs ;

Considérant d'autre part que le souci de l'intérêt supérieur du syndicalisme ne saurait être perdu de vue, ainsi que le recrutement syndical, lequel doit pouvoir s'opérer d'une façon constante en faisant disparaître les facteurs de déperdition et d'indifférence ; il y a donc lieu de rechercher dans quelles conditions l'on peut établir une entière et loyale collaboration ;

Décide :

De prendre comme bases d'accord les décisions de la Commission confédérale d'arbitrage, acceptée par les deux fédérations intéressées, à savoir :

1° La Fédération des Services publics ne pourra recruter parmi le personnel des administrations hospitalières ; toutefois, les cas particuliers conditionnés par des exigences locales seront soumis à la Commission interfédérale prévue au paragraphe suivant ;

2° La constitution d'une Commission interfédérale composée du secrétaire fédéral et de trois membres de chaque fédération et d'un membre du bureau confédéral qui la présidera ;

3° Lorsque dans une même localité il existe des syndicats de municipaux et du service de santé, il faudra qu'il se crée entre eux une commission intersyndicale cimentant ainsi leur bonne entente, et leur action concertée apportera aux adhérents la certitude que leurs intérêts seront des mieux défendus, leur confiance dans l'organisation syndicale sera accrue, ils y viendront plus nombreux ;

4° Les droits des personnels relevant des administrations hospitalières de créer un syndicat et de demander l'affiliation de celui-ci à la Fédération des Services de Santé demeure incontestable ; mais dans le cas où les Hospitaliers affiliés présentement au Syndicat des Municipaux désireraient adhérer à la Fédération des Services de Santé, un referendum serait organisé pour connaître si une réelle majorité est partisane de cette adhésion. Ce referendum aura lieu en accord et sous le contrôle des deux fédérations intéressées. Si quelques difficultés venaient à surgir à l'occasion de la création de nouvelles formations, il sera de suite fait appel à l'arbitrage de la Commission interfédérale.

Camarades, vous pouvez constater les sentiments de concorde et de camaraderie des délégués des deux Fédérations. Dans l'esprit d'aucun d'eux n'est venu l'intention de glaner des adhérents ici ou là, ils se sont énergiquement refusés à vouloir jamais agir ainsi. Si l'on ne peut rendre les Fédérations intéressées responsables de certaines positions passées, l'avenir se trouve garanti, mais que l'on sache bien encore, l'expérience l'a prouvé à nous-mêmes, les événements locaux nous en faisant une obligation, qu'il a été quelquefois nécessaire d'opérer ainsi, assurant cependant le bon accord entre camarades.

Nous sommes sûrs que les décisions prises ici permettront d'aplanir beaucoup de difficultés, les solutions amicales interviendront pour le plus grand bien du mouvement syndical.

LE PRÉSIDENT. — Sur cette question, j'ai l'inscription du camarade Granoux.

GRANOUX (Employés et Contremaîtres du Gaz de Paris). — Je veux me borner à rappeler qu'à diverses reprises, la Fédération des Services publics a voté sa fusion avec la Fédération de l'Eclairage et des Forces motrices. Cette dernière également, une première fois, s'était décidée en faveur de la fusion, et puis, au cours d'un Congrès ultérieur, revenant sur sa position première, à une faible majorité d'ailleurs, elle n'a plus été décidée pour la fusion. Mais il y a lieu de tenir compte que la grosse majorité des travailleurs réunis des Services publics et de l'Eclairage souhaitent, désirent ardemment la fusion des deux organismes. Je demande jusqu'à quel moment, un certain nombre, la majorité de la Fédération de l'Eclairage qui, dans l'ensemble, n'est qu'une minorité assez infime, pourra s'opposer à cette fusion si impatiemment réclamée? Il pourra arriver d'ailleurs qu'ici même, dans un Congrès ou par un recours direct à la C.G.T., certains syndicats actuellement adhérents à la Fédération de l'Eclairage ne finissent par réclamer l'autorisation d'adhérer à la Fédération des Services publics, car enfin on ne peut pas nier, personne ne peut nier, camarades, qu'un Syndicat de Gaziers, qu'un Syndicat d'Electriciens devrait normalement être rattaché à une Fédération des Services publics. On pourrait d'autant moins le nier que, déjà, à Paris par exemple, les différents Syndicats de l'Eclairage sont en contact étroit, au moyen d'un Comité intersyndical de la ville de Paris et des Services publics. Je vous en prie, je n'insiste pas davantage, je ne veux pas embarrasser les débats du Congrès, mais cependant je prie le Congrès de s'associer à nous pour demander qu'à bref délai, les conversations soient reprises entre la Fédération des Services publics et la Fédération de l'Eclairage, dont un grand nombre de membres le désirent aussi, pour qu'au plus tard, au prochain Congrès fédéral, nous voyions la fusion de ces deux grandes Fédérations. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Biot, de la Fédération de l'Eclairage.

DES DÉLÉGUÉS. — La clôture!

LE PRÉSIDENT. — Personne ne s'oppose à la clôture après audition de notre camarade Biot? (*Adopté.*)

BIOT. — Je comprends fort bien qu'il n'est pas l'heure d'allonger les débats. Cependant, je ne veux pas discuter devant vous en l'absence des textes

votés par des Congrès auxquels il vient d'être fait allusion; je me bornerai seulement à faire observer à notre camarade Granoux que jusqu'à concurrence du contraire, il existe encore une Fédération Nationale de l'Eclairage et des Forces motrices régulièrement incorporée à la C.G.T. et, en tant que telle, cette Fédération, comme toutes les autres, a ses différents rouages et il n'est pas que je sache, d'autre personnalité moralement responsable des actes de la Fédération que la Commission Exécutive, le Comité fédéral et le Bureau fédéral. (*Très bien!*) Par conséquent, le Congrès confédéral donnera, s'il le veut, suite au vœu exprimé sous forme d'invitation par le camarade Granoux; cela voudra dire qu'il plaira au Congrès confédéral de juger en dehors de tout texte, de juger sans avoir tous les éléments de la cause et de passer par dessus la tête des Fédérations responsables. Si des conversations doivent être reprises, si un Congrès de notre Fédération a cru devoir revenir en partie sur une décision antérieure, cela n'a été commandé qu'en suite de pourparlers qui s'étaient poursuivis et au cours desquels nous avons constaté l'impossibilité de réaliser la fusion en fait et de la réaliser seulement d'un mot. Par conséquent, vous pouvez protester (*brouhaha*), vous pouvez protester : il n'y a pas le temps nécessaire pour justifier cela. Je dis que deux Fédérations qui se soudent pour n'en former qu'une seule doivent avoir des statuts organiques qui fixent son fonctionnement. Ce sont ces statuts que nous n'avons pas pu dégager; ils n'ont pas apporté la preuve que la fusion réalisait son objet. Si des camarades des Services publics, plus compétents que nous peut-être en la matière, peuvent demain rédiger notre charte qui deviendra commune, je suis persuadé que le Congrès de la Fédération de l'Eclairage réalisera la fusion. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Après les interventions de Granoux et de Biot, qui laissent en suspens l'examen de la situation future pour les Fédérations intéressées, je crois que le Congrès peut se prononcer sur la résolution présentée par Carrefour au nom de la 7^e Commission relative aux concentrations fédérales.

Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Capocci, rapporteur de la 3^e Commission des revendications sociales, à l'exception des assurances sociales, rapportées ce matin.

CAPOCCI. — Je ne vous donnerai pas lecture de la première partie du rapport puisque la Commission des résolutions a accepté les avant-propos que vous avez déjà lus dans la *Voix du Peuple*, ainsi que je vous ferai grâce de la nomenclature des lois votées par le Parlement et des projets qui ont été déposés. La Commission a voulu dégager quelles étaient les revendications sur lesquelles la C.G.T. devait s'appuyer particulièrement dans un but le plus prochain possible. Je tiendrais à faire remarquer, camarades, que les choses ne sont peut-être pas d'ordre économique très large, mais que ce sont les revendications immédiates pour lesquelles les travailleurs de l'industrie privée auront à se battre contre le patronat.

Les revendications.

Ce que l'on désigne par le vocable de « législation sociale » forme un tout complexe de multiples et diverses dispositions légales tendant toutes au même but général : régler les rapports entre employeurs et salariés en assurant à ces derniers les garanties qu'exige leur situation d'individus « économiquement faibles ».

Il n'est pas possible ici, sans déborder grandement des limites que nous nous sommes tracées, de faire une revue d'ensemble et quelque peu fouillée de toutes les revendications que nous voudrions voir aboutir, même en nous tenant aux seules questions intéressant la généralité des travailleurs, c'est-à-dire du caractère des dispositions figurant au Code du Travail.

En cette matière, nos revendications ne peuvent avoir en vérité de limites préconçues ; tout résultat obtenu a pour conséquences immédiates, nécessaires et naturelles d'entraîner de notre part la poursuite de nouvelles réalisations, tellement est grande dans l'actuelle société la subordination de celui qui loue son travail à celui qui l'emploie. Il en sera ainsi tant que capital et travail seront placés sur des plans sociaux différents.

Il faut d'ailleurs considérer que les réformes sociales ne s'acquièrent pas forcément selon un plan rationnel d'ensemble. Elles s'acquièrent généralement à la faveur des circonstances, sous la pression des événements et lorsque sont réunies à la fois les conditions matérielles et morales nécessaires.

Consciente des besoins des travailleurs, sachant ce qu'elle veut obtenir, la Confédération Générale du Travail se doit d'avoir un programme de réformes sociales immédiates destiné à se traduire sur le terrain législatif. Mais sachons qu'un système rigide risque de ne pas recevoir forcément la consécration des faits.

C'est pourquoi, d'une façon générale et quelles qu'elles soient, les améliorations ou innovations à apporter à notre législation sociale méritent que nous y consacrons tous nos efforts et demandent notre appui lucide et persévérant.

A fortiori, toute modification dans un sens rétrograde comme tout manquement aux garanties acquises doit amener notre ferme opposition.

I. — La durée du travail.

En raison de la situation économique et du chômage, la revendication ouvrière la plus pressante est la réduction du temps du travail.

Cette réduction doit porter non seulement sur la diminution du nombre d'heures de travail dans la semaine, mais sur l'ensemble de l'effort que doit fournir le travailleur.

La rapidité du développement technique qui a suivi l'après-guerre ne permet plus le réemploi de la main-d'œuvre éliminée. Pour cette cause même dans une nouvelle réadaptation de la vie économique, il a provoqué une « disette » de travail et abouti à cette contradiction effroyable qu'au fur et à mesure qu'il crée la richesse il engendre la misère.

Cela suffit-il pour condamner le progrès comme l'ont fait certaines personnalités ?

Le mouvement ouvrier se refuse à une telle condamnation qui aboutirait à l'arrêt de tout progrès social, qui provoquerait une stagnation et conduirait l'humanité à sa perte. Ne serait-ce pas folie que d'empêcher le développement naturel de la science, de stériliser le cerveau des hommes ?

Seul l'accaparement au profit d'une classe des avantages du progrès, fait apparaître celui-ci comme néfaste. Seule la mauvaise répartition des richesses créées par ce progrès est la cause véritable de l'épouvantable crise de chômage que nous traversons. Pour que le progrès atteigne son véritable but, il doit donc profiter à tous.

Puisque la machine produit pour l'homme, il faut diminuer la peine des hommes, il faut répartir entre chacun la part de richesses qui lui revient ; faire une juste répartition du travail sans diminuer la puissance d'achat de chaque travailleur, au contraire en l'augmentant.

Il nous faut donc manifester avec force notre volonté de voir diminuer les heures de travail à la fois dans la journée, dans la semaine ; dans l'année par les vacances payées ; dans la vie par une prolongation de la scolarité et une mise à la retraite à un âge moins avancé, en donnant aux vieux travailleurs les moyens de vivre dignement.

Le gouvernement et les Chambres ne paraissent pas disposés à faire appliquer immédiatement sur le terrain national la semaine de quarante heures en faveur de laquelle fut déposée la proposition de loi Antonelli. Pourtant, le gouvernement a donné son acquiescement à cette réforme à Genève. Attendra-t-il que le chômage s'aggrave dans notre pays jusqu'à la catastrophe, suivant ainsi les gouvernements de réaction sociale ?

Le Congrès décide d'intensifier l'action en faveur de la semaine de quarante

heures, fait un appel pressant auprès des organisations qui composent la Confédération Générale du Travail pour qu'elles mènent la lutte avec la plus grande énergie en faveur de cette réforme éminemment sociale et humaine et imposée par les événements eux-mêmes, leur demande de se tenir prêtes à toutes éventualités pour la faire aboutir.

Comme prélude à cette diminution légale des heures de travail, un premier effort doit être accompli. Il doit aboutir dans le plus bref délai à des résultats positifs. Il est indispensable d'obtenir la complète et stricte application de la journée de huit heures. Il importe tout d'abord que cette loi votée il y a quatorze ans soit rendue applicable à toutes les professions par la prise de règlements d'administration publique, trop de travailleurs restant encore en dehors de son champ d'application.

De plus, la situation présente commande ne pas accorder d'heures de dérogation dites « pour surcroît extraordinaire de travail ». C'est un véritable défi à la misère des chômeurs que des maisons utilisent ces heures pour « surcroît extraordinaire de travail » au moment même où elles mettent en chômage du personnel.

Un premier pas dans cette voie vient d'ailleurs d'être fait par la prise d'un décret autorisant le ministre du Travail à suspendre l'utilisation des heures supplémentaires dans les industries de la métallurgie et du textile et un projet vient d'être soumis au Conseil d'Etat pour les employés.

Le repos hebdomadaire.

La loi du 13 juillet 1906 codifiée au Livre II, Titre I, du Code du Travail, réglemente le repos hebdomadaire.

Elle pose les principes suivants :

- a) Interdiction d'occuper un ouvrier ou employé plus de six jours par semaine.
- b) Durée du repos minimum fixée à vingt-quatre heures consécutives.
- c) Repos obligatoirement donné le dimanche.
- d) Obligation de donner ce repos collectivement.

Mais la loi permet des dérogations abusives. C'est ainsi que pour plus de cinquante professions, le repos hebdomadaire peut être légalement supprimé pendant quinze semaines par an et que dans certaines branches du commerce et de l'industrie le repos hebdomadaire est constamment violé.

Une refonte complète de ces articles de Code est nécessaire; ils devront être mis en harmonie avec la loi de 1919 sur la durée du travail, de telle sorte que les seules dérogations permises soient prévues par les règlements d'administration publique pris en application de cette loi et pour que la réglementation de la durée du travail forme un tout excluant les contradictions et empêchant les abus.

Vacances payées.

Un projet de loi fut voté par la Chambre en 1931. S'il ne nous donne pas entière satisfaction, il consacre un principe qui n'est plus contesté par personne. Il sera plus facile, par une action vigoureuse, d'en élargir la portée dès que la loi sera définitivement adoptée.

Il nous paraît superflu de développer ici les raisons qui militent en faveur de cette réforme, elles ont été suffisamment rappelées dans différents rapports.

Nous nous élevons avec force contre les lenteurs du Sénat. Voudrait-il nous démontrer une fois de plus son incompréhension totale des nécessités de l'heure ou est-ce une gageure pour lui d'exaspérer la patience des travailleurs ?

Le Congrès invite les organisations ouvrières à mettre tout en œuvre afin que le Sénat sorte de sa torpeur calculée.

Age d'admission au travail.

La Chambre a voté un projet de loi sur la prolongation de la scolarité qui, lui aussi, est en suspens devant le Sénat. Nous voulons croire que la docte assemblée ne laissera plus longtemps la France au rang quelque peu humiliant qu'elle occupe dans ce domaine. Le vote rapide de cette loi permettrait la ratification par la France de quatre conventions internationales sur l'âge d'admission au travail :

- 1° Aux travaux industriels (convention de Washington 1919);
- 2° Au travail maritime (convention de Gènes 1920);
- 3° Au travail agricole (convention de Genève 1921);
- 4° Aux travaux non industriels (convention de Genève 1932).

Cette conséquence heureuse du vote du projet ne peut nous laisser indifférents. Il mettrait fin au scandale douloureux que nous constatons trop souvent de voir les pères en chômage et les enfants jetés dans le baignoire de la production moderne.

Sans souci de l'avenir, pour le seul but de bénéfices immédiats, le patronat n'hésite pas à détruire les forces de production et d'avenir que représente la jeunesse.

Le Congrès affirme sa volonté de voir aboutir dans le plus bref délai la loi sur la prolongation de la scolarité, prologue nécessaire à la ratification des conventions relatives à l'âge d'admission des enfants au travail. Ce sera l'honneur du mouvement ouvrier d'avoir eu autant, sinon plus, souci de l'avenir des hommes de demain que de ses revendications immédiates.

Travail de nuit.

Tout travail de nuit doit être interdit, en raison de ses répercussions sur les travailleurs et en ce qu'il supprime toute vie familiale, dans les professions et industries où il n'est pas une absolue nécessité.

II. — Les risques du travail.

Les accidents du travail.

Depuis toujours, la C. G. T. s'est préoccupée de la réparation des accidents du travail ; c'est grâce à son action que fut votée la loi de 1898 et que furent apportées les différentes améliorations. C'est à elle qu'il appartient de continuer cette action ; la défense des travailleurs dans tous les domaines découle de sa structure et de son idéologie.

Malgré les modifications, extensions ou adjonctions qu'elle a pu subir, la loi de 1898 sur les accidents du travail ne permet pas la juste réparation des pertes ou mutilations auxquelles sont exposés les travailleurs.

Là encore une loi modificatrice votée par la Chambre en 1927 reste pendante devant le Sénat. Récemment, un projet de loi, ne modifiant pas les principes de la loi, mais introduisant pourtant quelques modifications heureuses, fut déposé devant le Parlement.

Nous demandons la refonte de la loi permettant la couverture aussi complète que possible des dommages causés aux accidentés ou à leurs ayants droit. On ne saurait excuser une plus longue carence des pouvoirs légiférants devant une telle situation.

Les maladies professionnelles.

Les maladies ou affections ayant leur origine ou leur aggravation dans l'exercice d'une profession doivent ouvrir droit à réparation.

Actuellement, il faut :

- 1° Que la maladie figure dans la liste des maladies annexée à la loi ;
- 2° Que la victime exerce une profession comprise parmi celles retenues par la loi.

Ces tableaux ne donnent qu'une nomenclature fort incomplète, à peine une quarantaine de maladies ouvrant droit à réparation. Au moins autant d'affections caractérisées et actuellement dépistées ne sont pas garanties.

Il est d'ailleurs extrêmement compliqué de tenir les tableaux à jour en raison du progrès incessant de la chimie et de son application généralisée dans toutes les branches industrielles.

C'est pourquoi apparaît indispensable la refonte de la loi ouvrant droit *ipso facto* à réparation en cas d'affection médicalement constatée, c'est-à-dire pour toute lésion anatomique, tout trouble fonctionnel ou physiologique, toute dégradation ou déformation organique résultant d'un travail susceptible de les provoquer ou de les aggraver.

La qualification de maladie professionnelle ne devrait pouvoir être déniée que lorsqu'il est établi que l'affection incriminée est due à une cause sans rapport avec les occupations professionnelles du malade.

Hygiène et sécurité.

Les prescriptions légales relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs sont trop souvent méconnues et restent inappliquées dans nombre d'établissements industriels et commerciaux, d'où la nécessité impérieuse de renforcer le contrôle de l'inspection du travail. Ce contrôle ne peut être obtenu que par la réorganisation complète de l'inspection du travail.

Les mesures que préconise le Congrès sont :

- 1° Augmentation du nombre d'inspecteurs ;
- 2° Décharger les inspecteurs de toutes les besognes qui n'ont pas trait à leurs fonctions ;
- 3° Leur donner le droit de défendre leurs rapports devant les tribunaux (droit qui leur est interdit à ce jour) ;
- 4° Extension des pouvoirs de l'inspection du travail (droit aux inspecteurs de pénétrer sur tous les chantiers de l'Etat, des communes et des réseaux de chemins de fer) ;
- 5° Garantir d'une façon absolue leur indépendance, les mettant ainsi à l'abri des influences politiques ou autres ;
- 6° Institution de postes d'adjoints qui seront confiés à des représentants des organisations ouvrières les plus représentatives, ces adjoints n'ayant que le droit de constat ; le droit de verbaliser n'étant que du ressort de l'inspecteur ;
- 7° Institution de délégués à la sécurité et à l'hygiène investis de réels pouvoirs pouvant faire prendre des mesures préventives. Ce qui importe, c'est d'éviter l'accident et non de le constater simplement, comme cela se passe dans la plupart des cas là où sont institués ces délégués.

Les délégués à la sécurité et à l'hygiène ne devront pas être soumis à l'élection, celle-ci permettant trop souvent d'élire des délégués plus démagogues que compétents. Il appartiendra à l'organisation la plus représentative de les désigner, celle-ci sachant ceux qui sont aptes à remplir de si délicates fonctions.

Le nombre croissant des accidents du travail justifie pleinement cette revendication.

8° Enfin, l'institution de l'inspection médicale du travail.

Considérant, d'autre part, le taux insignifiant des amendes infligées par les tribunaux de répression aux patrons récalcitrants, le taux de ces amendes étant si minime qu'elles ne sont nullement une entrave à la violation systématique des lois sociales,

Proteste contre la mansuétude constante de tribunaux qui appliquent systématiquement le minimum de peine, même aux récidivistes, alors que les tribunaux se montrent d'une férocité excessive à l'égard des travailleurs. Le Congrès demande que soient prévues dans les textes des lois de protection du travail des peines plus fortes pour les récidivistes.

III. — Les conflits du travail.

Les usages locaux.

Notre législation est basée en certains cas sur le respect des usages locaux, notamment en matière de délai-congé.

De là sont nés de nombreux litiges entre employeurs et salariés pour déterminer ce qui doit être entendu par « usage ».

Le mieux, en la matière, serait que des accords interviennent entre organisations syndicales patronales et ouvrières pour établir une réglementation simple et susceptible d'interprétation exacte.

Pour le présent, et afin d'éviter des procès interminables plaidés devant les tribunaux compétents, apparaît la nécessité de codifier pour chaque région les usages devant être respectés.

La constatation de ces usages serait faite par les conseils de prud'hommes ou, à défaut, par les commissions départementales du travail, soit d'office, soit à la demande de l'une des organisations syndicales de la profession intéressée.

La conciliation.

Les conflits collectifs nés du travail amènent parfois les travailleurs à user de l'arme la plus puissante dont ils disposent : la grève, ceci étant pour eux un droit absolu.

On ne peut penser à investir quelque autorité que ce soit du droit d'imposer obligatoirement son arbitrage en cas de conflits entre employeurs et salariés.

Toutefois, l'expérience des faits laisse apparaître comme admissible et souventes fois profitable une tentative de conciliation entre les parties, cette conciliation excluant l'idée de toute sentence.

En ce sens, la Chambre des députés a voté une proposition de loi le 25 juin 1929. Nous considérons que la tentative obligatoire de conciliation serait susceptible d'éviter la phase aiguë dans bien des conflits.

IV — Prévoyance et aide sociales.

Nous excluons de ce chapitre la loi par excellence, celle des « assurances sociales », qui fait l'objet d'un rapport particulier.

Les allocations familiales.

Une autre loi fut votée, qui entre actuellement en vigueur, la loi rendant obligatoires les allocations familiales par la généralisation des caisses de compensation entre employeurs.

Considérant que le sursalaire familial n'est plus le fait de la volonté patronale, qu'il est constitué au moyen de prélèvements sur le travail de tous, nous estimons que les travailleurs doivent avoir droit effectif de participation à la gestion des caisses de compensation, et nous demandons en ce sens la modification de la loi actuelle.

Cette loi ne doit pas être, entre les mains du patronat et des forces du passé, une arme nouvelle d'asservissement des travailleurs et de leur famille.

Ces caisses doivent avoir une administration paritaire, cette dernière étant la seule garantie pour la neutralité absolue en matière politique et religieuse.

Nous considérons également que ces allocations devront être versées même pour les jours de chômage et de maladie. Sinon, la loi perd son véritable caractère de protection de la famille.

Considérant également que les allocations familiales permettent d'apporter quelque soulagement à la misère de bien des foyers ouvriers, nous demandons l'application rapide de la loi et sa généralisation en faveur de toutes les catégories de salariés.

L'aide aux chômeurs.

Notre législation est telle que nombre de chômeurs ne bénéficient pas de l'aide de la collectivité. Les statistiques les moins sujettes à caution nous indiquent que le quart au plus des chômeurs totaux est secouru. Il en est ainsi parce que l'aide de l'Etat est réservée aux seuls chômeurs habitant une circonscription territoriale où un « fonds » est institué.

Nous considérons que tout salarié privé d'emploi a droit aux secours de la collectivité. Pour cela nous réclamons pour l'ensemble du pays la création d'un fonds national de chômage permettant aux ouvriers de vivre, les dédommageant de ce que la collectivité n'a pas su leur conserver : le droit au travail, et de ce qu'elle n'a pas voulu leur accorder : l'assurance-chômage, qui reste une préoccupation constante de la C. G. T.

La C. G. T. affirme une fois de plus que le meilleur moyen de venir en aide aux chômeurs est l'organisation de grands travaux d'urbanisme ou d'outillage national, départemental et communal.

Le chômeur préfère le travail à l'allocation. Mais, sous prétexte de donner satisfaction à cette préoccupation, de véritables abus sont pratiqués par certaines administrations se procurant ainsi de la main-d'œuvre à bon marché en faisant fournir des

heures de travail correspondantes à l'indemnité versée. Le chômeur a droit au travail lui assurant un salaire normal ou à l'indemnité.

*
**

Travailleurs à domicile.

Pour les travailleurs à domicile :

Le Congrès tenant compte de l'insuffisance de la législation actuelle relative à l'artisanat, au travail à façon, aux travailleurs à domicile, permettant tous les abus sociaux dont usent les employeurs, sans contrôle possible de l'inspection du travail, invite les Fédérations d'industrie intéressées à se concerter et à soumettre à la C. A. de la C. G. T., toutes les propositions utiles renforçant ou modifiant la dite législation afin de mettre fin aux abus dont souffrent les travailleurs des industries touchées par ces catégories.

La prud'homie.

Un projet de loi vient d'être déposé à la Chambre étendant la prud'homie à certaines catégories de travailleurs qui en étaient exclus jusqu'à ce jour. Nous voulons croire que ce projet ne dormira pas dans les cartons du Parlement aussi longtemps que celui de l'agriculture. A ce propos votre commission a estimé que nous devons protester contre la lenteur apportée à l'application de cette loi et demande au gouvernement de donner des ordres afin que ne soit pas sabotée par les municipalités rétrogrades une loi si attendue des travailleurs de la terre.

Le contrat collectif.

Le Congrès rappelle sa revendication en ce qui concerne le contrat collectif obligatoire de travail.

Ce contrat, loin d'atténuer la puissance revendicatrice des travailleurs, ne fera que les intéresser davantage et les incitera à se préoccuper de leurs intérêts.

Les contrats collectifs, véritables chartes des travailleurs, doivent leur donner les mêmes garanties dans leur travail que les fonctionnaires possèdent dans leurs statuts.

Mais nous nous devons de dénoncer la tendance des administrations ministérielles qui considèrent comme contrat collectif les accords passagers passés entre le personnel et la direction de leur maison, accords qui sont ensuite imposés aux nouveaux arrivants, sans possibilité de révision, du moment que ces soi-disant accords sont déposés au conseil des prud'hommes.

Ne peuvent être considérés comme contrats collectifs que les contrats discutés et signés par les organisations syndicales ouvrières, soit avec le syndicat patronal, soit avec un seul patron, car seul ce contrat donne la garantie qu'il a été signé dans la plénitude d'égalité de droit dans la discussion.

V. — La législation internationale.

Ainsi qu'il est dit dans le rapport confédéral, le Parlement français n'a ratifié actuellement, conditionnellement ou sans réserve, que dix-huit conventions internationales relatives au travail, sur trente-quatre projets établis par l'Organisation internationale.

Sans qu'il soit besoin de rappeler ceux qui ne le sont pas, il importe que le gouvernement et le Parlement prennent des mesures destinées à les ratifier, à la fois pour améliorer ici les conditions d'existence des travailleurs et pour ne pas faire obstacle aux efforts des autres nations.

VI. — Conclusions.

Parvenus aux termes de cette étude, nous tenons à déclarer à nouveau que nous n'avons pu qu'analyser succinctement quelques « têtes de chapitre », mais que toute question relevant de la législation sociale ne peut laisser indifférente la Confédération Générale du Travail, qu'il s'agisse de problèmes intéressant la généralité des salariés ou seulement des catégories spéciales de travailleurs, bien que, dans ce dernier cas, ce soit plus particulièrement du ressort des Fédérations intéressées.

Les revendications formulées par la Confédération ne concernent pas seulement les travailleurs de la ville, mais également les travailleurs agricoles, plus exploités-peut-être.

Elles ne concernent pas exclusivement les travailleurs adultes, mais aussi les jeunes et les femmes, qui ont besoin plus encore de protection légale dans leur activité professionnelle.

Enfin, nous déclarons également que les travailleurs des colonies et pays de protectorat doivent bénéficier des lois sociales au même titre que les travailleurs de la France métropolitaine.

Ceci dit, nous remarquerons que l'étude d'ensemble à laquelle nous nous sommes livrés fait apparaître que la plupart des projets de lois à caractère social que nous voudrions voir aboutir se heurtent plus généralement, soit à l'hostilité avouée, soit à l'apathie du Sénat.

Il appartient à la Confédération Générale du Travail et à tous les travailleurs groupés en son sein de se faire dans le pays les ardents propagandistes des idées que nous défendons, de telle sorte que se réveille l'énergie de tous les salariés, et que soit créé le mouvement d'opinion sympathique à la classe ouvrière sans lesquels ne peuvent se traduire pleinement sur le plan législatif les revendications que nous formulons.

Nous rappelons aux travailleurs que, dans l'état social actuel, ils ne doivent pas tout attendre des pouvoirs publics.

Ils doivent tout attendre de leur force et de leur volonté. Ils doivent traiter directement d'égal à égal avec leurs employeurs, afin d'obtenir les contrats collectifs de travail qui peuvent contenir la plupart des améliorations qui leur tiennent à cœur.

Nous n'avons rien à attendre de l'unique volonté des tenants du régime.

Le travail, seul créateur de la richesse, n'a pas à implorer ni à quémander. Il doit exiger. Mais, pour cela, il doit avoir confiance en lui-même, confiance en son avenir.

Les travailleurs ne sont dignes que de ce qu'ils peuvent arracher eux-mêmes.

Le Congrès fait un pressant appel pour qu'ils viennent renforcer les rangs de l'organisation syndicale, pour qu'ensemble nous puissions arrêter les méfaits du capitalisme et forger l'avenir de nos enfants.

(Applaudissements.)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Roussin, de la Fédération de la Chapellerie.

ROUSSIN. — Camarades, je ne veux pas abuser des instants du Congrès; il y en a qui, la première journée, en ont largement abusé. Il y aura pour le prochain Congrès des décisions à prendre afin que les revendications sociales venant en discussion, nous puissions les examiner un peu plus longuement.

Je veux simplement apporter une précision. Dans le rapport de la Commission, il est parlé de l'artisan, du façonnier et du travailleur à domicile. Comme je sais que l'artisanat, dans les sphères politiques et dans certains milieux ouvriers, est considéré comme un état touchant le nôtre, je tiens à préciser que l'action que les Fédérations d'industrie intéressées vont entreprendre n'est pas contre l'artisan, contre le véritable artisan, celui qui par sa valeur professionnelle, par son goût du travail crée de l'inédit, du nouveau, qui par sa valeur professionnelle s'échappe du joug patronal et de l'exploitation patronale, contre celui-là, nous n'avons rien à dire; mais nous avons à protester contre tous les façonniers, contre tous les faux artisans qui sont les associés du capitalisme et l'on peut dire que le travailleur à domicile, le façonnier, tel que la législation actuelle le comprend, échappe à tout contrôle, aussi bien social que fiscal. Ce sont des gens qui viennent maintes fois aider les patrons, les employeurs, en cherchant du travail dans des conditions inférieures quelquefois de 50 à 60 % à celles prévues au contrat collectif du travail. Il y a là un danger; je tenais à faire cette précision afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Je ne veux pas indiquer au Congrès les moyens que nous envisageons — ce serait abusif —; nous nous chargeons, dans les Fédérations

intéressées et en complet accord avec la Commission administrative, d'étudier la question. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Alquié, d'Algérie.

ALQUIÉ. — Camarades, je n'ai pas la prétention de venir ici apporter des modifications aux revendications présentées par la Commission en ce qui concerne les lois sociales. Mais j'ai tout de même le mandat des organisations d'Algérie de demander au Congrès que l'on veuille bien déterminer si l'Algérie doit être considérée comme une colonie ou un pays de protectorat. On n'a jamais su si elle devait être considérée comme le prolongement de la France ou si elle devait être une colonie; elle n'est pas administrée par le Ministère des Colonies ou par le Ministère des Affaires étrangères, mais par le Ministère de l'Intérieur, malgré qu'il y ait l'autonomie du budget. En conséquence, nous croyons que les lois sociales doivent être, en Algérie, appliquées simultanément et je demanderais que le Congrès émette un vœu à ce sujet, car l'Algérie ne bénéficie pas ou presque pas des lois sociales; aucun contrôle n'est fait en ce qui concerne les chômeurs, aucune indemnité ne leur est allouée; les huit heures sont très peu appliquées, mais elles sont violées sur une grande échelle et quand on s'adresse même aux entreprises privées qui travaillent pour le compte du gouvernement, ce sont les employés, les représentants du gouvernement qui se prêtent à cette violation. En ce qui concerne les marins, ils travaillent jusqu'à seize et dix-huit heures, malgré les interventions du Ministre du Travail sur la demande de la C.G.T. l'année dernière au mois d'octobre; cela persiste toujours. Pour éviter cet abus d'heures supplémentaires, on fait travailler ces camarades seize et dix-huit heures pendant deux jours et le troisième jour, repos. Nos camarades de l'industrie hôtelière, les coiffeurs et autres ne peuvent pas bénéficier du repos hebdomadaire, malgré nos démarches pressantes auprès des inspecteurs du travail. On dirait que ces gens ne sont là que pour exécuter les ordres qu'ils reçoivent.

L'Algérie ne peut être considérée comme un pays de protectorat ou comme une colonie, mais comme le prolongement de la France et nous demandons que les lois sociales soient appliquées en Algérie comme en France. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous sommes d'accord avec les explications complémentaires apportées par notre camarade Alquié; du reste, Capocci, dans sa résolution a bien précisé la pensée de la C.G.T. et de la Commission sur l'application des lois sociales en Algérie et autres pays de protectorat. Par conséquent, je mets aux voix le rapport de Capocci, avec les explications complémentaires d'Alquié. Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main.

Le rapport présenté par Capocci sur les revendications sociales est adopté à l'unanimité.

La parole est au camarade Guiraud.

GUIRAUD. — Camarades, deux grandes questions vont être traitées maintenant : la crise économique et le désarmement. Il importe que nos camarades qui sont allés se désaltérer viennent dans la salle; on se plaindrait encore, dans les coulisses du Congrès, que c'est morne. Je demande, pendant qu'on va faire marcher les aspirateurs de fumée, que les commissaires veuillent bien inviter les camarades qui se promènent dans le vestibule et à l'endroit où l'on vend de la bière, à vouloir rejoindre leur place. D'autre part, j'informe les délégués des Unions Départementales et des Fédérations que

Le Comité Confédéral National aura lieu demain à 9 h. 30 précises, salle E. La séance doit être terminée demain à midi; veuillez en prendre note.

Les camarades qui ont gagné des tableaux pourront les retirer demain matin. Ils voudront bien nous donner leurs billets; pour ceux qui sont obligés de partir ce soir, l'Union de la Région Parisienne se chargera; à ses frais, de les leur envoyer dans leur localité. En conséquence, ils voudront bien nous faire savoir le résultat de leur chance après la séance.

Commissaires, veuillez, avec la plus extrême politesse qui caractérise les syndicalistes, dire aux congressistes de lâcher leur verre de bière et de rentrer dans la salle.

LE PRÉSIDENT. — Camarades, si vous voulez faire beaucoup de silence, je donne la parole au camarade Belin, rapporteur de la deuxième Commission, sur le Désarmement.

BELIN (Agent des P.T.T.). — Camarades, les travaux de la Commission du Désarmement se sont poursuivis pendant l'après-midi d'hier, et je ne vous célerai pas que des opinions nombreuses se sont fait jour, et que la discussion y a été particulièrement chaude. Je n'ai sans doute pas le loisir de vous conter par le menu les interventions qui se sont produites; aussi bien, la Commission a constitué une Sous-Commission chargée de rédiger une motion. Cette Sous-Commission a poursuivi ses travaux hier soir, ce matin, et encore au début de cet après-midi. Je vous rapporte une motion générale d'unanimité concernant les règles d'action de la C.G.T. en matière d'organisation de la Paix. En marge de cette motion d'unanimité, deux questions ont été mises en réserve. Elles donneront lieu tout à l'heure à une explication particulière.

S'agissant de la résolution d'unanimité, elle comporte essentiellement trois règles.

La première vise à préciser, à réitérer, en la précisant, la doctrine défendue par la C.G.T. depuis toujours. Elle vise à réaliser l'organisation de la Paix par trois moyens différents et convergents, à savoir : le désarmement moral, le désarmement matériel, l'établissement d'une haute juridiction internationale.

S'agissant du désarmement moral, la résolution a procédé à une énumération des moyens de propagande qui ne vise pas sans doute à être complète. Je tiens, d'ailleurs, ici à souligner plus particulièrement telle intervention d'un de nos camarades, qui a marqué la nécessité de l'établissement de brochures diverses, visant à mieux faire connaître les procédés qui ont permis, en pleines hostilités, l'échange entre les pays belligérants des matières premières propres à la fabrication des armes. Pareillement, établissement de brochures visant à marquer le caractère international de la fabrication privée des armes et, d'une façon plus générale, donnant tous éléments d'information propres à toucher profondément l'opinion publique. En faveur du désarmement moral, nous indiquons également la nécessité de poursuivre une œuvre d'éducation qui ne doit point se borner aux premiers efforts d'éducation poursuivis à l'école, mais qui doit se développer de telle sorte que toute la nation puisse être touchée par les développements de nos doctrines. Désarmement moral toujours : révision des traités. C'est notre sentiment que la paix ne pourra s'établir que dans la mesure où nous saurons détruire les faits matériels qui existent, et sur lesquels l'esprit de guerre prend corps.

S'agissant du désarmement matériel; nous préconisons : a) un désarmement progressif de toutes les nations qui, ex-alliées, ne sont liées par

aucun engagement contractuel quant à la quantité et à la qualité de leurs armes; b) le maintien, en attendant, des armements des pays qui subissent, sur ce point, les obligations incluses dans les textes qui sont issus des délibérations de Versailles et dans les traités annexes; c) le contrôle des armements dans tous les pays, et enfin une action pour supprimer la fabrication privée des armes.

Enfin, l'organisation de la paix suppose encore, et sans doute principalement, une organisation juridique de la paix.

Deuxième règle : les efforts poursuivis pour organiser la paix, pour faire qu'elle ait un statut juridique, peuvent ne pas aboutir. La classe ouvrière ne doit pas uniquement fonder son espoir de la paix sur ces tentatives d'organisation de la paix et elle doit encore compter sur elle-même. Cela nous fait obligation de resserrer, d'activer notre propagande contre la guerre, propagande qui doit, dès maintenant, se manifester pour amener non seulement nos adhérents, mais, par delà nos adhérents, l'ensemble de la population de notre pays à comprendre ce que peut représenter aujourd'hui une guerre. Préparer la lutte contre la guerre, c'est aussi, dit notre motion, inviter la C.G.T. à étudier sans délai les formes d'action par lesquelles il serait possible à la classe ouvrière d'agir, les dangers devenant pressants, sur les gouvernements. Et l'on demande à la C.G.T. de prévoir un certain nombre de manifestations préventives, allant jusqu'à la grève générale, contre la guerre imminente. (*Applaudissements.*)

Enfin, troisième règle. Elle se réfère à cette considération : tous les efforts déployés, soit pour l'organisation de la paix, soit pour lutter contre la guerre imminente, peuvent ne pas avoir l'aboutissement que nous espérons, et il convient, en pareille matière, de fixer la doctrine confédérale au regard d'un conflit armé, en présence duquel nous viendrions à nous trouver. Et notre motion, ici, indique d'une façon formelle qu'au cas de conflit armé, si la classe ouvrière, dans son effort de libération vers la paix, venait à être vaincue, la C.G.T. devrait conserver vis-à-vis des gouvernements, de tous les gouvernements, une indépendance totale. (*Applaudissements.*) Elle devrait également, sur le plan national et sur le plan international, se préoccuper immédiatement, et de façon incessante, de conduire l'action propre à faire cesser les hostilités. (*Applaudissements.*)

J'ai, camarades, exposé très schématiquement l'essentiel de notre résolution. Vous pourrez observer, par les dispositions qu'elle comporte, que la volonté unanime de votre Commission a été de serrer d'aussi près que possible les faits. Nous n'avons pas voulu nous laisser emporter dans telle disposition d'esprit, plus brillante sans doute, mais aussi beaucoup plus incertaine; nous pensons que s'il est nécessaire d'affirmer hautement et nettement qu'elle est notre position, il convient aussi que nous laissions de côté toute forme de verbalisme à laquelle trop souvent nous avons sacrifié, et qui, peut-être, pour une part aussi large que ces modérations dont il a été question quelquefois à cette tribune, ont éloigné de notre mouvement de nombreux éléments.

J'ai indiqué que nous avons mis, à côté de cette résolution générale, deux questions qui ont été soulevées à la Commission : l'une vise l'établissement du boycott de la nation hitlérienne. La Fédération Syndicale Internationale, examinant les formes d'action à utiliser pour réduire la volonté hitlérienne, a retenu, comme moyen d'action, le boycott; certains camarades ont présenté des réserves sur ce mode d'action. Je dois dire que la Commission, ni la Sous-Commission n'ont eu le loisir de débattre longuement de ce point; aussi bien, nous trouvons-nous ici en présence d'une décision affirmée par l'Internationale Syndicale, et, dès lors, nous nous

trouvions devant une question qui n'était plus entière. Cependant, comme les arguments qui ont été présentés nous ont paru présenter quelque intérêt, la majorité de la Sous-Commission a décidé de proposer au Congrès de soumettre au plus prochain Comité Confédéral National, non pas sans doute celui qui doit se tenir demain et qui n'est pas préparé à discuter une telle question, mais le Comité Confédéral National qui suivra immédiatement l'examen des modalités d'application, en France, de la décision internationale.

Deuxième question, plus particulièrement difficile : deux tendances au moins, mais deux tendances, en définitive, se sont affrontées sur le problème de la présence d'un membre de la C.G.T. dans la délégation gouvernementale à la Conférence du Désarmement à la Société des Nations. J'ai, sur ce point, deux motions dont je vais vous donner lecture, notre camarade Vivès étant habilité par la Sous-Commission à venir faire une déclaration à propos de l'une de ces motions qu'il a particulièrement soutenue et dont, d'ailleurs, voici le texte :

Le Congrès, convaincu par une expérience déjà longue et décevante, que la présence d'un militant confédéral au sein de délégations gouvernementales comporte pour le mouvement ouvrier plus d'inconvénients que d'avantages, demande à tous les camarades chargés d'une fonction confédérale de bien vouloir, à l'avenir, décliner toute offre de mandat gouvernemental.

Et d'autre part, une motion à laquelle s'est rallié un nombre important — le compte n'en a pas été fait — de camarades de la Sous-Commission :

Le Congrès,

Réitère sa volonté formelle de voir décidé par les organismes de la S. D. N. un désarmement général progressif et contrôlé.

Au cas où la Conférence du désarmement n'apporterait pas dans son actuelle session les résultats positifs espérés du monde pacifiste, la C. G. T. devrait intensifier sa propagande de lutte contre la guerre et dénoncer avec force la carence des gouvernements.

La première manifestation syndicale serait décidée par le Comité confédéral national, qui aurait à prononcer le retrait de tout militant de la C. G. T. au sein des délégations gouvernementales.

Voilà les deux textes sur lesquels vous aurez tout à l'heure à décider. Il me reste à vous donner connaissance de la motion d'unanimité concernant les différents points qui ont fait l'objet de la première partie de mon exposé :

Le Congrès déclare que la guerre, considérée comme moyen de régler les différends internationaux, ne se justifie ni en droit, ni en raison, ni en fait, et qu'il est du devoir comme de l'intérêt de tous de s'opposer résolument à tout recours aux armes ;

Décidé à tirer de cette condamnation fondamentale les conclusions qu'elle comporte, le Congrès entend préciser les modalités de l'action syndicale en vue de l'organisation de la paix et de la lutte pratique contre la guerre ;

A cet effet, il invite instamment les organismes centraux et tous les groupements de la C. G. T. à intensifier leur action en faveur du désarmement moral, notamment par tracts, films, affiches, meetings, conférences radiophoniques, campagne de presse et tous efforts éducateurs ;

Convaincu, d'autre part, que certaines dispositions du traité de Versailles et des traités annexes constituent un obstacle à la pacification des esprits, la C. G. T. déclare qu'elle ne considère pas ces textes comme intangibles.

Le Congrès réclame avec force :

a) Le désarmement progressif et le contrôle permanent et international des armes et munitions de guerre dans tous les pays ;

b) L'interdiction de la fabrication privée des armes, munitions et tout matériel de guerre ;

c) Le recours obligatoire à une juridiction internationale pour la résolution des différends internationaux ;

d) Une transformation de la Société des Nations qui ferait d'elle un organisme démocratique animé par l'esprit international capable de donner au monde le statut juridique de la paix et au sein duquel devra pouvoir s'exercer directement l'action du prolétariat organisé.

Ferme et convaincu que les travailleurs ne sauraient sans danger se reposer en toute quiétude sur cette action et que, seule, leur détermination résolue peut les préserver en dernier ressort de la guerre,

Le Congrès mandate les organismes centraux de la C. G. T. pour prévoir les modalités selon lesquelles la classe ouvrière organisée mènera dans le pays la propagande nécessaire pour être en mesure, en période de danger imminent de guerre, de donner au gouvernement une série d'avertissements solennels allant jusqu'à la grève générale, en vue de manifester la volonté irréductible du prolétariat de se refuser à la guerre.

Enfin, si, malgré cette résistance acharnée, conduite dans les conditions précisées aux alinéas précédents, un conflit armé éclatait, la C. G. T. devrait maintenir sa stricte indépendance vis-à-vis du gouvernement et poursuivre immédiatement sur le plan national et international une action énergique et incessante en vue de l'arrêt des hostilités.

(*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Je donne la parole au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Je ne veux dire que quelques mots, au moment où je parle, sur la résolution unanime de la Commission. Pour ma part, je l'accepte. Je l'accepte parce qu'elle reproduit les principes essentiels inscrits dans la motion de la Fédération Syndicale Internationale, qui est aujourd'hui la motion des deux Internationales, qui nous fournit le maximum de possibilité d'action dans une coordination de tous les efforts. Mais, à ce point de vue, et pour qu'il n'y ait aucune confusion, car nous sommes ici dans un Congrès qui engage la responsabilité des uns et des autres, et non dans une réunion publique où l'on exprime son opinion; pour qu'il n'y ait pas de confusion, je veux demander à mon camarade Belin si, lorsque évoquant le paragraphe où il est parlé de l'obligation de recourir à une institution de juridiction internationale, l'arbitrage est inclus? L'arbitrage, c'est le principe juridique que doit mettre en application l'institution juridique. Si le principe d'arbitrage est inclus dans ce paragraphe, il n'y a, de ma part, aucune opposition.

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Belin.

BELIN. — Camarades, nous avons examiné à la Commission le point de savoir si nous devons reprendre dans son intégralité la définition qui est donnée par la motion de la Fédération Syndicale Internationale, de l'agresseur et du pays en état de défense légitime. C'est parce qu'il est apparu que nous éprouverions des difficultés sérieuses à utiliser ce vocabulaire, que nous avons préféré présenter le texte dont je vous ai donné lecture, et dont j'ose dire que s'il n'utilise pas le mot d'arbitrage, ni même s'il ne définit pas la notion du pays agresseur, s'il ne contient pas la définition du pays agresseur, il comporte, néanmoins, cette adhésion formelle au principe de l'établissement d'un statut juridique et l'obligation formelle d'y recourir. Ainsi, si le mot n'y est pas, la chose est incontestablement dans notre texte, et je ne crois pas...

UN DÉLÉGUÉ. — Pourquoi ne pas mettre le mot ?

BELIN. — Je ne crois pas interpréter mal la pensée de nos camarades en donnant cette affirmation. Si des camarades, qui ont participé à la rédaction de ce texte en même temps que moi-même, croyaient devoir formuler une réserve sur l'appréciation que je formule, je leur demanderais de le faire. J'ai le sentiment profond que l'unanimité s'est faite à la Commission de rédaction de cette résolution, pour que le paragraphe, dont notre camarade Jouhaux demande qu'il soit précisé, avait bien la signification que j'indique, à savoir que le recours obligatoire à un organisme international, à une juridiction internationale comporte obligatoirement cet arbitrage. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Vivès.

VIVÈS. — Camarades, je voudrais, avec la permission de Belin, ajouter quelques mots sur la question soulevée par Jouhaux. Je suis de ceux qui n'ont pas cru nécessaire d'introduire le mot « arbitrage » dans la motion. J'ai même ajouté que ce terme-là prête à équivoque. Du moment que nous considérons comme réalisé un statut juridique international, il doit y avoir dans la communauté internationale, non pas un arbitrage prévu, mais il doit y avoir des textes juridiques, et il doit y avoir des organismes chargés de dire où est le droit et à qui est le droit. Le terme « arbitrage », par l'usage courant du mot et de la chose, ne comporte pas ce sens de jugement, tandis que je crois que nous l'avons mis dans cette expression-là : statut juridique.

Et maintenant, je pense que nous sommes d'accord, Belin, Jouhaux ?

JOUHAUX. — Je voudrais dire un mot. Il me plaît d'être d'accord avec notre ami Vivès sur la définition qu'il vient de donner de la formule employée dans la résolution. Pleinement d'accord, que l'institution internationale est faite pour dire le droit. Pleinement d'accord également, pour reconnaître que la définition du droit suppose également des sanctions qui s'attachent à la non-observation du droit. Je suis heureux que notre camarade Vivès ait donné une définition, une formule, un sens juridique et juridictionnel complet. (*Applaudissements.*)

VIVÈS. — J'en arrive maintenant à ce qu'on est convenu d'appeler la politique de présence au sein de l'organisation gouvernementale. Je ne reprendrai pas le fond du débat. Je me contente de rappeler que notre position sur ce point est exactement celle que le camarade Milan a définie à cette tribune le premier jour du Congrès. Je voudrais simplement, en quelques mots, préciser, limiter la portée de la motion que j'ai déposée au nom de mes camarades. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que tout à l'heure sera peut-être posée, dans le cours de ce débat, ce que j'appellerai la question ministérielle. Et comme j'ai appris ces jours-ci, à ma grande stupéfaction, que j'étais impliqué dans un complot contre la sûreté du Bureau (*applaudissements des instituteurs*), vous comprendrez aisément, non pas que je cherche à me disculper, mais à préciser le sens et de mes paroles et de mes écrits.

Le principe que traduit la motion, ou du moins qu'elle veut traduire par les faits, est indépendant des hommes; il est indépendant de telle ou telle personnalité. D'ailleurs, nous serions mal venus de nous attaquer à une personnalité quelconque, car cette politique de présence, il y a des années qu'elle se poursuit, vous l'avez entérinée de vos votes, vous avez approuvé, nous avons approuvé, j'ai approuvé, en 1931 et en 1933, le rapport moral; nous ne sommes pas qualifiés pour donner des leçons à ceux avec lesquels, jusqu'à

ces derniers temps, nous étions en communion d'idées, mais nous avons le droit de nous retourner vers une expérience déjà vieille, et c'est ce que fait la motion. Nous avons abouti à des déceptions; nous avons, à cette heure, la conviction que la présence d'un ou de plusieurs représentants de la C.G.T. au sein de délégations gouvernementales absorberait leurs forces et risquerait de créer dans l'esprit de nos camarades une confusion dangereuse. Il y a des responsabilités que nous entendons laisser entièrement aux gouvernements. (*Applaudissements.*)

Nous entendons pouvoir en toute liberté leur demander des comptes, sans qu'ils puissent nous répondre que l'un des nôtres a été plus ou moins associé — je sais bien comment il a été associé — à leur besogne négative. (*Applaudissements.*) Nous ne sommes pas de ceux qui sont d'une intransigeance absolue. Nous aurions parfaitement admis que, nous trouvant à ce moment, à cette heure, devant une délégation renouvelée, l'acceptation tacite de cette délégation, ou formelle de cette délégation, soit continuée jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour de l'actuelle Assemblée de Nations. Nous nous serions contentés d'une décision d'avenir. Au lieu de cela, pour des raisons que je ne puis pas partager, ni notre camarade Jouhaux, ni mes camarades de la Commission n'ont cru pouvoir faire autre chose que de reprendre la position du Comité confédéral, de reprendre en somme, dans une certaine mesure, la position qui avait été celle du Congrès confédéral de 1931. Nous pensons, nous, et en nous dégageant de toute préoccupation de politique syndicale, de toute préoccupation personnelle, qu'en ce moment si nos idées sont arrêtées, que l'expérience est faite, que l'heure des discussions est passée et que celle des décisions fermes et de principe est venue. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Il y a deux camarades inscrits, je vais leur donner la parole.

LE PRÉSIDENT. — On demande la clôture après les orateurs inscrits. (*Mise aux voix, la clôture est adoptée.*)

Dichamp, des Terrassiers de la Seine, a la parole.

DICHAMP. — Camarades, je viens, à cette tribune, exposer, dans la mesure où cela me sera possible, les idées et les moyens pratiques, la voie dans laquelle nous voudrions voir la C.G.T. s'engager pour calmer l'inquiétude des masses qui, à l'heure actuelle, ont les yeux fixés sur ce Congrès et qui se demandent; dans l'éventualité d'un échec de la Conférence du Désarmement, ce qu'il importerait de faire dans le domaine de l'action internationale en vue de barrer la route à la guerre.

En ce qui nous concerne, il nous est arrivé maintes fois, dans nos Assemblées, de discuter ce qu'il importerait de faire pour empêcher qu'une nouvelle boucherie puisse éclater. Vous savez comme moi, camarades, que dans le domaine de la technique actuelle, avec les moyens modernes de nous amener une boucherie future, il serait peut-être trop tard de voir les décisions que nous aurions à prendre si, quelquefois demain, nous nous trouvions placés devant cette éventualité d'une déclaration de guerre.

Ne préjugant pas de ce qui pourrait arriver à Genève, ne préjugant pas non plus de ce que sera demain, il serait indispensable que la C.G.T. prenne cette décision salutaire d'aller contre les moyens de guerre avec toutes les possibilités mises à sa disposition.

Je ne pense pas que dans l'état d'esprit des congressistes, en raison même de la faillite plusieurs fois renouvelée de la Société des Nations, ils considèrent celle-ci comme pouvant être un moyen qui nous fournirait la possibilité de barrer la route à la guerre et à toute guerre. Il faudra donc, n'importe com-

ment, que ce soit demain ou après-demain, revenir aux méthodes d'action directe qui nous permettront, par l'internationalisation des moyens d'action, de barrer la route à la guerre. J'entends donc que si demain la Conférence du Désarmement échouait, il serait opportun que la Fédération Syndicale Internationale convoque un Congrès mondial des Syndicats contre la guerre. Il ne faut pas confondre ce Congrès avec certains que nous avons déjà connus. Nous pensons que seule, en cas de conflagration économique, la Fédération Syndicale Internationale a la possibilité d'envisager tous les moyens d'action.

Envisageant tous ces moyens d'action, il ne conviendra plus simplement d'appeler les hommes à se rendre à la Bourse du Travail de leur localité; il n'importera pas simplement de demander aux syndiqués de renvoyer leur fascicule de mobilisation au Ministère de la Guerre. Il faudra simplement s'emparer des parcs de munitions, boycotter toute mobilisation; il faudra simplement que nous prenions ici nos responsabilités, que nous puissions empêcher que les peuples venant de divers coins du monde puissent arriver à se télescoper.

Nous avons cette idée, et nous considérons qu'elle pourrait être retenue. Nous sommes d'accord en ce qui concerne tout le travail moral, en ce qui concerne la persuasion aux esprits pacifistes. Contrairement à la motion amsterdamiste, nous pensons qu'il serait trop tard d'agir quand les masses seront caporalisées, enfermées par les forces mercenaires. Si c'est l'Allemagne contre la France ou la France contre l'Allemagne, nous aurons, d'un côté, les gardes mobiles qui encercleront les troupes une fois mobilisées; de l'autre côté, les sections d'assaut hitlériennes qui encercleront les forces mobilisées du côté allemand. Il serait trop tard de demander au prolétariat mobilisé de lever les armes pour faire sa révolution.

C'est dans le domaine immédiat, avant que ce conflit puisse surgir, qu'il importe que tout le prolétariat se prépare, non seulement en théorie, mais en pratique, à organiser la grève générale, non seulement sur le domaine national, mais sur le domaine international. (*Applaudissements.*)

Il faut éviter actuellement, sous le prétexte de combattre le danger hitlérien, de prédisposer les masses à un chauvinisme; il ne faut pas oublier que pour le travailleur il n'existe pas de fascisme, il n'existe pas de pays, tant que le nivellement des classes ne s'est pas accompli. Nous ne sommes pas d'accord avec ceux qui disaient à cette même tribune, il y a quelques jours, que nous ne pouvions pas séparer le syndicalisme du fait de nation.

J'estime que le syndicalisme révolutionnaire n'a rien de commun avec la défense des intérêts de la bourgeoisie, car nous n'oublions pas que le rapport des forces dans le domaine actuel est complètement en antagonisme. Par conséquent, sous le prétexte de défendre une démocratie bourgeoise, politique, mais il n'y a pas de radicalisme dans le domaine économique, il y a même, dans l'état présent des choses, un certain fascisme économique; par conséquent, ceux qui dirigent actuellement cette société ne sont simplement que ceux qui dirigent le Comité des Forges. Je serais satisfait que le prolétariat manifeste ici son intention de ne servir, en aucune circonstance, l'intérêt des Comités économiques qui dirigent actuellement le pays.

Il faudrait que nous envisagions avec sang-froid dans quelle mesure nous pourrions nous opposer pratiquement à la guerre. Il y a ici, réunis dans cette salle, les travailleurs composant toutes les industries. Sans vouloir faire d'injure à quiconque, il y a des hommes qui travaillent journellement pour les munitions; il y a ceux qui, dans l'activité journalière, travaillent peut-être pour la préparation de la guerre. Mais il faut dire aussi que même demain, s'il éclatait une guerre, toute production accomplie pendant cette guerre sera évidemment accomplie pour la guerre. Il faut que nous arrivions,

même s'il y avait un échec à la Conférence du Désarmement, à grouper le monde du travail contre la guerre, faire en sorte que la Fédération Syndicale Internationale soit l'organisme qui nous permettra de barrer la route à la guerre et au fascisme.

Il y a quelques jours, on disait qu'on n'avait rien apporté à cette tribune, en dehors de la Société des Nations, pas de moyens pratiques à s'opposer à la guerre. Je n'ai pas confiance dans la Société des Nations. Derrière cette Société des Nations se cache l'hypocrisie de tous les capitalismes. Je sais que derrière cette Société des Nations on prépare en douce des armements. Je sais que c'est le chloroforme qu'on impose aux peuples à l'heure qu'il est, et je pense qu'il y a un autre organisme qui est bien placé pour mener le combat contre toute éventualité de guerre : c'est pour notre pays la C.G.T., et pour le monde entier la Fédération Syndicale Internationale. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lecoïn, des Correcteurs de la Région parisienne.

LECOÏN. — Camarades, notre Secrétaire général nous en a prévenus il y a quelques minutes, la chose que nous sommes appelés à voter revêt un caractère extrêmement sérieux.

On soumet au Congrès, selon moi, une motion bien balancée pour la faire approuver par les contraires. Une grosse partie de cette Assemblée votera la motion pour sa première partie, une grosse partie la votera pour sa deuxième partie. La motion risque d'être votée à la presque unanimité de ce Congrès, et les uns et les autres nous aurons peut-être fait jeu de dupes.

Je demande des explications au camarade rapporteur. Si les explications données ne me donnent pas satisfaction, les Correcteurs seront dans l'impossibilité de voter la motion présentée, malgré la deuxième partie qui nous plaît.

Je voudrais qu'on me dise ce qu'on entend par la démocratisation de la Société des Nations. Est-ce que dans la pensée des camarades de la Commission, et du camarade rapporteur, la Société des Nations est la Société des Peuples? Est-ce que dans cette Société des Nations seront représentés seulement les peuples de tous les pays, de tout l'univers? Alors, j'accepte la formule. Je pourrai dire en passant : Pourquoi parler d'une Société des Nations nouvelle, puisque vous avez l'Internationale Syndicale Ouvrière? Mais je crains une chose. Est-ce que dans la pensée des camarades qui nous apportent cette résolution, dans cette Société des Nations démocratisée selon vous, il se trouvera des délégués du gouvernement, des délégués patrons, des délégués ouvriers?

Je suis un de ceux qui n'acceptent pas une démocratisation pareille, parce que c'est aller devant les choses les plus graves pour la classe ouvrière.

Il est difficile d'examiner une motion aussi sérieuse sans l'avoir sous les yeux. Si j'ai bien entendu, dans une partie de la motion il est dit qu'on réprouve la fabrication privée des armes, d'accord avec les camarades qui proposent cela, mais est-ce que la Commission sous-entend qu'elle approuve la fabrication gouvernementale des armes? Si c'est cela qu'ils veulent dire, nous n'approuvons pas. Il est possible que les gouvernants fabriquent des armes, les fabriquent malgré les ouvriers, mais il est impossible qu'un Congrès syndical, dans une motion nettement dirigée contre la guerre, puisse un seul instant approuver la fabrication des armes, quels que soient ceux qui les fabriquent.

C'est sur ces deux points là, que je demande des précisions. Si elles ne

sont pas données pour nous satisfaire, nous voterons contre la motion, malgré la deuxième partie.

LE PRÉSIDENT. — Je vais redonner la parole au rapporteur. On vient de me transmettre un additif dont je vais vous donner lecture :

Le Congrès, comme premier geste contre la guerre et le militarisme, invite ceux des camarades qui sont officiers de réserve, à donner de suite leur démission.

(*Applaudissements.*)

La motion est présentée par Minot, du Bâtiment de Reims.
Belin à la parole.

BELIN. — Camarades, nous voyons bien, à l'intérêt que vous portez à ce débat, que nous touchons sans doute à l'un des points les plus sensibles des questions que ce Congrès avait à débattre. A la vérité, il faut se féliciter de ce que vous apportiez une telle attention, et aussi peut-être une telle passion à vouloir fixer les points qui, demain, feront la doctrine de la C.G.T. et armeront par conséquent l'organisation, la puissance, et sans doute la seule, qui ose affirmer hautement qu'elle ne veut à aucun prix de la guerre.

Car, voyez-vous, dans la motion dont il vous a été tout à l'heure donné lecture, il y a d'abord — et peut-être n'y ai-je pas suffisamment insisté — une condamnation formelle de la guerre, une condamnation fondamentale de la guerre; il y a une formule qui repousse systématiquement toute forme de guerre, déclarant que, dans aucune circonstance, dans aucun cas, quelles que soient les raisons invoquées, un différend international ne peut, ne doit se régler par les armes.

C'est une première déclaration qui, sans doute recueillera votre avis unanime. Mais à la vérité, cette condamnation fondamentale reste une condamnation doctrinaire.

Il est exact, comme le soulignait le camarade qui m'a précédé à cette tribune, que nous nous sommes souciés ensuite d'inscrire telle résolution qui permette, dans les faits, d'éloigner la guerre de nous. Et nous avons voulu pour cela ne négliger aucun moyen. Nous avons voulu réaliser une synthèse de toutes les formes d'action qu'il était possible d'utiliser pour que la guerre s'éloigne et pour qu'elle disparaisse.

Et d'abord, l'on peut sans doute penser que la Société des Nations, puisqu'elle existe, n'a pas encore apporté de telles solutions que nous puissions mettre en elle des espoirs définitifs. Mais je voudrais, avant de fournir cette explication à nos camarades, leur marquer que l'un des soucis qui doit sans cesse nous animer, c'est celui de juger les choses aussi sainement que possible et de ne pas réclamer plus que nous ne pouvons faire, de ne pas se laisser emporter par des élans sentimentaux qui, sans doute, sont nécessaires pour propulser les masses en avant, mais qui nous entraîneraient peut-être hors des chemins réalisateurs.

En treize ans, la Société des Nations n'a pas fait la paix. Cela, je le dis avec vous, nous pourrions le dire tous ensemble. Mais peut-être pourrais-je marquer qu'avant la Société des Nations d'autres forces sentimentales, d'autres puissances se sont inquiétées, elles aussi, de faire reculer la guerre, qu'elles ont déployé leur effort pendant des siècles et qu'elles n'ont pas abouti. Et vous voudriez que la Société des Nations, œuvre informe encore, bourgeon qui est seulement sorti d'une branche que nous nous sommes efforcés de faire prospérer, en quelques années, ait réalisé ce que des siècles et des siècles de sentimentalité et d'efforts humains n'ont pas atteint? (*Très bien. Applaudissements.*)

Ne demandez pas plus aux choses qu'elles ne peuvent fournir! Voyez-vous, tout à l'heure, une note d'un camarade, dont je m'excuse de ne pas citer le nom, est parvenue à ce bureau, indiquant que l'on regrettait que dans la motion ne figure pas cette indication qu'il y a des circonstances actuelles, présentes, qui nous tiennent à la gorge et dont, peut-être, il faudrait faire mention dans les textes que nous déposons.

Je voudrais aussi que l'on pense à cela, quelle que soit notre bonne volonté, quel que soit le dynamisme qui soit en nous, quelle que soit la foi que nous mettions dans l'idéal que nous soutenons, nous ne sommes pas les seuls. La paix, ce n'est pas l'œuvre d'un seul, c'est évidemment l'œuvre de tous. Et lorsqu'il y a des hommes qui se refusent à la paix, est-ce que nous ne nous trouvons pas en présence d'une situation plus difficile? Est-ce que nous ne nous trouvons pas en présence de faits qui exigent impérieusement que nous examinions avec minutie le chemin dans lequel nous devons nous engager?

Sans avoir, moi non plus, tellement de confiance dans les organismes internationaux gouvernementaux qui sont, évidemment, à l'image des gouvernements, — il n'y a pas tellement de gouvernements qui nous donnent satisfaction actuellement — on ne peut pas sans doute espérer grand chose. Mais je voudrais dire aussi ceci, dont je suis profondément convaincu, je le dis parce que c'est une pensée mûrement réfléchie, mûrement méditée, dans les circonstances présentes, la Société des Nations s'évanouissant, la seule lumière, le seul lumignon, si vous voulez, qui brille à l'horizon s'éteindrait et ce serait l'obscurité totale. (*Applaudissements.*)

C'est pourquoi il faudrait sans doute ne pas négliger complètement l'action qu'il est possible de mener à la Société des Nations, et il faut s'efforcer d'obtenir de cet organisme, non seulement qu'il se transforme, mais encore qu'il agisse, qu'il éloigne de nous le spectre de la guerre, ne serait-ce que le temps nécessaire à nous mieux organiser, à rechercher d'autres formes d'action, à resserrer les liens qui doivent unir tous ceux qui doivent avoir la guerre en horreur.

N'y aurait-il, à la Société des Nations, qu'une chance sur mille de réaliser une parcelle de paix, je me refuse, pour ma part, à abandonner cet espoir, tout aussi minime qu'il soit! (*Applaudissements.*)

Est-ce que cela veut dire, ayant admis la possibilité de poursuivre, avec la circonspection que j'ai indiquée, l'effort à la Société des Nations, que l'on doive uniquement se reposer sur cette espérance? La motion dit : non. Et c'est ici, croyez-nous, où nous nous sommes efforcés de réaliser entre les différents courants d'opinion qui se sont fait jour à la Commission une synthèse, dont, je vous assure, qu'elle n'est pas une synthèse de compromission, qu'elle est effectivement l'expression de la pensée des divers camarades, se penchant sur des faits, sur des réalités, sur des besoins qu'on ne peut contester; elle est, incontestablement, en ce sens, une motion d'unanimité et ceux qui ont défendu à la Commission le travail possible à la Société des Nations ont été de ceux qui ont dit que, parallèlement, dans le même temps, un effort devait se poursuivre sur le plan de la propagande, en vue de préparer nos camarades à résister contre la guerre.

Ainsi, nous aurons, d'une part, réalisé les efforts possibles en vue d'organiser la paix et, en même temps, et sans doute avec la même propagande, nous voulons entraîner nos camarades à comprendre qu'il ne faut pas uniquement se reposer sur cette action, qu'il y a une nécessité évidente à se souvenir de ces formules éternelles qui ont rassemblé les travailleurs, que leur délivrance sera leur œuvre propre.

Nous avons voulu dire cela, et dans la deuxième partie de la motion qui

n'entend nullement balancer la première — si nous avons la possibilité de mélanger les idées et de les exprimer en même temps, nous l'aurions fait, mais nous sommes bien obligés d'adopter les formes imparfaites de l'expression de la pensée et de mettre nos phrases les unes après les autres — nous avons voulu dire que ces deux actions, l'organisation de la paix et la défense contre la guerre, devaient être menées simultanément, avec la même énergie.

Voilà ce qu'il y a dans notre motion.

Pour préciser un point, on nous demande ce que nous avons voulu dire par démocratisation de la Société des Nations. Lorsque nous avons rédigé cette partie de notre motion, je vous indique tout de suite que le mot nous a arrêtés quelques instants. Nous avons discuté sur le sens qu'il convenait de donner à cette expression. Le sens que nous avons voulu donner à ce mot est le suivant. Dans le mot « démocratie », on trouve sans doute littéralement cette signification : le gouvernement du peuple, mais aussi la forme démocratique s'entend : l'identité de la valeur des individus et des collectivités, cela s'entend aussi : la loi de la majorité, et par conséquent, entendez dans le paragraphe de notre motion visant à la réforme de la Société des Nations, notre volonté de diriger dans ce sens nos efforts. J'indique d'ailleurs que c'est une omission que j'ai faite tout à l'heure, je m'en excuse, il avait été entendu que cette importante question de la réorganisation, de l'évolution, de la reconstruction de la Société des Nations était une question d'un intérêt suffisant pour qu'un Congrès confédéral s'en saisisse et lui fournisse une réponse. Nous avons voulu, en attendant qu'un Congrès puisse, sur ce point, définir dans son détail, la doctrine de la C.G.T., que, sans délai, nos représentants fussent armés pour agir, pour que déjà notre propagande puisse s'affirmer, pour que nous puissions amener les masses populaires contre la guerre et le sens dans lequel on doit diriger notre effort. Ce que nous voulons dès l'instant marquer, c'est la nécessité d'obtenir à la Société des Nations une représentation qui soit telle que tous les peuples, qu'ils soient importants ou faibles, aient exactement la même représentation, les mêmes droits. Nous avons voulu aussi que la loi de la majorité joue, que ne joue pas seulement la loi d'unanimité qui est en fait la loi qui paralyse la Société des Nations.

Voilà, exactement, dans ce paragraphe concernant la Société des Nations et les réformes à y introduire immédiatement, ce que nous avons voulu dire. Voilà, camarades, quelles sont les observations que j'avais à présenter après les interventions de nos camarades.

Je voudrais dire encore ceci, c'est que peut-être les explications que j'ai fournies de très bonne foi ne les contenteront pas, ne les satisferont pas d'une façon totale, il se peut qu'en eux reste un doute...

CHAMBELLAND. — Vous permettez, Belin? On ne pourra pas parler de manœuvre, avant que l'orateur termine, j'ai une explication à lui demander, s'il le permet.

Vous avez, dans la résolution que vous présentez, repris la formule du camarade Milan, en ce sens que vous dites : « Si la Conférence du Désarmement échoue, il y aura le retrait du représentant de la C.G.T. de la délégation gouvernementale pour l'avenir ». J'indique que la Conférence du Désarmement est une chose, mais que l'activité permanente de la Société des Nations en est une autre. Je vous demande si, dans votre pensée, c'est le retrait seulement de la Conférence du Désarmement, ou le retrait de la Société des Nations elle-même. Ce qui a paru dans la presse, c'est une délégation à l'Assemblée des Nations, non pas à la Conférence du Désarmement.

BELIN. — La question que soulève notre camarade Chambelland est un

peu différente de celle que je traitais. Sans doute, eut-il pu m'interrompre à un autre moment.

Je voudrais terminer sur le point que je traitais tout à l'heure en indiquant à nos camarades qui sont intervenus ici, qui ont manifesté quelque inquiétude quant à l'établissement de notre motion, à sa signification, aussi à ses possibilités, que, sans doute, ils pouvaient ne pas trouver dans notre texte toutes les satisfactions qu'ils attendaient; je voudrais leur dire aussi que cela représente à mes yeux, et aux yeux aussi des membres qui ont participé à la rédaction de ce texte, dans le domaine de la précision et aussi dans le domaine de l'action, quelque chose qui, jusqu'à ce jour, n'avait pas été dit, je m'entends, qui n'avait pas été mis dans une motion, dans un texte; que cela représente, par conséquent, une indication certaine de l'état d'esprit dans lequel ce texte a été rédigé. Je souhaiterais, pour ma part, que, s'agissant de ce point fondamental, nous retrouvions ici, pour la motion sur laquelle nous avons fait l'unanimité à la Commission, la même unité, la même ferveur à l'accepter.

Car alors, cela aurait pour nous, pour notre Confédération, pour nos adhérents, et au delà de nos adhérents, au point de vue de l'opinion publique, cela aurait incontestablement une force plus vive si l'on pouvait être assuré que sur un texte de l'espèce, définissant dans son détail l'action de la C.G.T., pas une voix n'a manqué pour appuyer la décision proposée. C'est la raison pour laquelle je souhaite, pour ma part, que la majorité la plus large, voire l'unanimité du Congrès, se manifeste sur un texte qui, à mon avis, apporte effectivement des propositions telles que chacun peut, là-dedans, trouver, non seulement ce qui correspond plus particulièrement à sa mentalité, mais encore ce qui est de nature à conduire effectivement le destin de ceux dont nous avons la charge vers des jours plus clairs, vers des jours meilleurs. (*Applaudissements.*)

Un camarade m'a posé une question au sujet des deux résolutions qui ont été lues ici et qui s'opposent. Deux motions ont été déposées, une a fait l'objet d'un commentaire par notre camarade Vivès. Et si notre camarade Chambelland avait suivi avec attention, il n'aurait pas posé cette question, car, je me permets de lui dire, l'exposé de Vivès et le texte de sa résolution répondent de la façon la plus absolue, la plus précise à la question qui lui a été posée par Chambelland. Il est évident que si une deuxième motion a été présentée, qui n'a pas le caractère de la première, c'est sans doute que sur ce point précis, il ne s'est pas rencontré une unanimité au sein de la Commission.

Le Congrès se trouve, par conséquent, s'agissant de ce point, en présence de deux textes, l'un qui est immédiat et formel dans son application, c'est sans délai que le mandat dans la délégation à la Société des Nations doit être interdit à notre Secrétaire général; l'autre, pour des raisons que notre camarade Vivès n'a pas voulu apprécier, que je défends devant vous bien sommairement, est moins formel. Il conditionne ce retrait à un certain nombre de faits, à savoir : les travaux de la Conférence du Désarmement, qui vont reprendre dans quelques jours, sont à un point crucial. Ou bien la Conférence du Désarmement échouera, auquel cas il est évident que toutes les espérances que nous avons pu mettre dans le développement de la paix, par les moyens d'une Conférence internationale des gouvernements, échouent. Ou bien, la Conférence du Désarmement, par un coup de théâtre qui est possible encore, amènera des résultats positifs, auquel cas il nous apparaît qu'il est difficile de condamner purement et simplement cette Conférence si elle nous amène des résultats tangibles.

J'attire votre attention sur ce point. C'est que, dès l'instant où le Congrès

se sera prononcé d'une manière formelle sur le sort à faire aux offres éventuelles du gouvernement nous priant de déléguer l'un des nôtres dans ces organismes, dès l'instant où nous nous serons prononcés sur ce point, vous n'empêcherez pas, quelles que soient les formes dont vous entouriez votre décision, quelles que soient les explications que vous fournissiez à l'occasion de cet acte, que se saisiront de votre décision, les organismes internationaux financiers et capitalistes qui, eux aussi, sont contre la Société des Nations et qui, eux aussi, sont contre la présence d'un militant confédéral à la Société des Nations pour s'en faire un argument contre la Société des Nations. (*Applaudissements.*)

Parce que, voyez-vous, ainsi que je le marquais tout à l'heure, on ne peut pas négliger l'effort à faire à la Société des Nations, on ne peut pas la condamner aussi formellement. Il faut, par conséquent, éviter tout ce qui est de nature à compromettre le peu de poids, le peu de confiance qu'inspire encore à la masse des hommes la Société des Nations.

Sans doute, je m'adresse ici à des militants qui sont plus anciens que moi dans le mouvement syndical, qui ont effectivement vécu les premières heures de l'après-guerre, qui ont connu les espérances qu'a pu faire naître l'avènement de la Société des Nations, qui voient aujourd'hui, sans doute avec le temps, mais avec le découragement, parce que nous ne savons pas mesurer les difficultés à renverser, que nous ne savons pas mesurer l'acheminement du progrès, qui voient aujourd'hui que rien ne va, que les difficultés sont là qui s'augmentent. Certes, oui, sans doute, mais il reste que la Société des Nations représente toujours un phare de la conscience universelle. Car, à la vérité, tous ceux qui, ici, sont soucieux de faire reposer l'organisation du monde sur la justice, c'est-à-dire sur le sens moral, sur la conscience, devraient être pour soutenir l'effort de la Société des Nations, même dans son imperfection actuelle. On ne réalise pas d'une minute à l'autre des œuvres parfaites. On se doit, en toutes circonstances, de ne faire quoi que ce soit de nature à affaiblir, dans la plus faible mesure possible, l'œuvre qui est là en instance.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous sommes ralliés à cette formule qui, à notre sens, permet de condamner l'œuvre des gouvernements à la Société des Nations et non la Société des Nations elle-même. Voilà la raison de cette formule. (*Applaudissements.*)

C'est parce que nous avons le sentiment profond que l'œuvre de la Société des Nations représente une possibilité qui est mise en échec par la mauvaise volonté, par l'inertie systématique des gouvernements, que nous avons voulu condamner les gouvernements et non une œuvre internationale. (*Applaudissements prolongés.*)

LE PRÉSIDENT. — Je crois que nous sommes tous d'accord pour remercier notre ami Belin, de son brillant exposé.

Il restera deux motions qui s'opposent. Le Congrès décidera ensuite des modalités du vote sur la première motion avec les commentaires apportés par le rapporteur. Je la mets aux voix immédiatement. (*Adopté à l'unanimité moins 4 voix.*)

Il y a deux abstentions et Lecoïn et Delsol indiquent qu'ils votent pour plusieurs syndicats.

Il reste à se prononcer sur les deux motions en présence. Avant de passer au vote, je donne la parole au camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, je serai bref. Je veux simplement dire, pour ma part, avec netteté que je ne puis accepter l'ordre du jour présenté par Vivès.

On ne me reprochera pas d'avoir manqué de netteté et de précision dans les déclarations et dans l'action et, en particulier, en ce qui concerne l'activité au sein de la Société des Nations.

A l'heure où nous sommes, devant la gravité de la situation internationale, devant les dangers qui planent sur nous, j'entends déclarer que si, pour ma part, j'acceptais que ne soit plus poursuivi l'effort en vue du désarmement, j'accepterais que les dangers actuels se transforment en des réalités redoutables qui s'appelleraient la guerre (*applaudissements*) et pour ma part, je ne puis l'accepter.

Pourquoi j'accepte la résolution présentée par notre camarade Belin au nom de la majorité de la Sous-Commission? Parce qu'elle confirme la position que j'ai prise au sein du Comité Confédéral National, renouvelée au sein de la Commission administrative, lorsque j'acceptais de retourner à la Conférence du Désarmement pour y défendre le désarmement en général et en particulier la question de la suppression des fabrications privées d'armes et de munitions de guerre.

En acceptant la proposition qui est faite, je ne suis donc pas en contradiction avec les engagements pris antérieurement. Je reste dans la position prise de poursuivre l'effort commencé dès 1920, camarades, et non pas en 1933. C'est en 1920 que, pour la première fois au sein de la Commission temporaire mixte, je posais la question de la suppression des fabrications privées d'armes et de munitions de guerre. C'est en 1925 que je faisais accepter le point de vue de cette suppression ou tout au moins de son contrôle dans une première convention qui n'a pas encore été ratifiée par l'ensemble des nations, mais qui n'en avait pas moins été prise en considération par un certain nombre de celles-ci. C'est en 1929 que je faisais accepter à nouveau une convention portant sur le trafic international des armes et sur son contrôle indispensable, malgré la résistance acharnée, malgré la campagne menée par les fabricants de canons, par les maîtres de forges et par les financiers internationaux. Lorsque je retournais à la Société des Nations avec l'agrément du gouvernement français portant sur le point de la suppression de la fabrication privée d'armes, j'étais donc en accord avec la politique suivie jusqu'ici, avec l'effort poursuivi jusque-là, et j'étais d'autant plus autorisé à poursuivre cet effort que je le faisais non seulement en conformité avec vos décisions nationales, mais avec nos décisions internationales syndicales et avec nos décisions internationales socialistes et que je pouvais promouvoir cette idée au nom d'un gouvernement, avec l'assentiment de ce gouvernement.

C'est là, voyez-vous, la raison de l'effort que j'ai poursuivi jusqu'ici. Nous avons rencontré des résistances. De celles-ci vous prévoyez l'échec de la conférence du désarmement. Pour ma part, je veux bien considérer que les résistances soient fortes, je veux bien considérer que financiers, marchands de canons et impérialistes constituent des puissances avec lesquelles il faut compter. Je ne veux pas croire que ces puissances auront finalement raison de la volonté populaire. C'est la raison pour laquelle je veux poursuivre cet effort.

Je ne sais pas si je réussirai. Je ne sais pas s'il sera possible d'imposer un arrêt dans le développement des armements, je ne sais pas s'il sera possible d'arrêter la course aux armements, je ne sais pas s'il sera possible de diminuer les armements, je ne sais pas s'il sera possible de faire reculer les éventualités redoutables qui sont à l'heure actuelle en face de nous. Ce que je sais, c'est que pour ma part, je ne veux pas désarmer tant que je n'aurai pas touché les épaules, autant que je n'aurai pas été vaincu. (*Applaudissements.*) C'est cela que je veux poursuivre. Non, il n'est pas question de personne. Les personnes n'ont rien à faire en la circonstance. C'est de la Paix dont il est ques-

tion, c'est du désarmement. (*Applaudissements.*) Et moi, qui crois aussi sincèrement, aussi profondément que quiconque que dans l'état de trouble actuel où se trouve le monde et plus particulièrement l'Europe, moi qui crois qu'il n'y a pas de solution, vous entendez bien, dans les alliances qui se sont liées hier et dans celles qui s'apprentent à se lier demain, moi qui ne crois pas que ce soit dans ces alliances que réside la paix, mais qu'elle réside dans le désarmement et dans son contrôle international par la volonté populaire, je veux poursuivre cet effort. Je veux essayer d'arriver à réaliser ce minimum de résultat : faire reculer la guerre. C'est là-dessus qu'il faut vous prononcer, ou pour, ou contre, mais prenez vos responsabilités. (*Vifs applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Etant donné la nature du vote que vous avez à émettre, je pense que tous les congressistes seront d'accord pour voter par mandat.

Nous allons passer au vote par mandat. Ceux qui voteront pour la résolution du rapporteur utiliseront la carte rose, ceux qui voteront contre, la carte bleue; les abstentionnistes utiliseront la carte jaune.

Je pense qu'il ne peut pas y avoir de confusion.

Il reste à l'ordre du jour la crise économique.

Je vous demande de voter dans le calme afin de permettre à notre camarade Chevalme d'exposer son rapport et d'apporter les conclusions sur la crise économique.

LE PRÉSIDENT. — La parole est au camarade Chevalme, rapporteur sur la crise économique.

CHEVALME (Fédération des Métaux). — Camarades, je vous tranquillise tout de suite et je vous indique que je n'abuserai pas de vos instants. Certes, le Congrès, après le moment d'émotion qu'il vient de vivre peut marquer une certaine impatience; toutefois, nous pensons devoir retenir son attention sur un problème qui, malgré tout, préoccupe l'ensemble du monde du travail : c'est la crise économique avec les conséquences qu'elle comporte.

La Commission m'a chargé de rapporter devant vous la résolution établie sur cette question. Elle m'a chargé de vous donner simplement quelques indications sur le texte même de cette résolution et sur l'esprit qu'elle comporte. Il est bien certain qu'il n'est pas nécessaire d'examiner en détail ce qu'est la crise et son importance, de revenir sur ses causes, d'essayer de dénoncer ses conséquences et de démontrer d'autre part, quelle serait l'utilité des suggestions que nous émettons pour y porter remède. Les causes de la crise, l'ensemble des militants doivent les connaître. Nous n'avons pas à revenir sur l'importance de la crise; là encore, dans toutes les régions industrielles, il a été donné aux uns et aux autres de se rendre compte de l'importance du chômage et, bien entendu, de se rendre compte d'autre part, que les indices et les statistiques officiels fournissant hebdomadairement le nombre des chômeurs secourus ne répondent en rien aux réalités existantes. Quant aux conséquences que comporte la crise, là encore vous êtes avertis et les faits quotidiens nous démontrent que la crise a permis à l'ensemble des forces du capitalisme d'imposer des mesures de régression sociale, en même temps que des mesures de régression matérielle dont sont victimes l'ensemble des travailleurs. On pourrait même ajouter que l'action qui a été menée contre les salariés de l'industrie privée a eu sa continuité, ou tout au moins ses tentatives de continuité auprès des travailleurs des services publics, fonctionnaires et salariés de l'Etat. On peut affirmer, sans aucune crainte de contradiction, que l'action menée par les gouvernements contre les salaires des fonctionnaires ne l'a été que sous l'inspiration des forces industrielles qui, après avoir appliqué des diminutions dans l'industrie, entendaient pouvoir continuer cette

action jusqu'à ce que les travailleurs des services publics, de l'Etat ou autres se trouvent à égalité des travailleurs de l'industrie privée.

Je n'insiste pas sur tous ces points, se rapportant exclusivement à la crise. Je vous l'ai indiqué au début, je pense que les uns et les autres, vous êtes suffisamment avertis sur cette question. Il s'agit plutôt pour moi de vous donner quelques indications sur le sens de la résolution établie, sur l'esprit qui en a déterminé la forme à seule fin qu'à l'issue de ce Congrès, vous en soyez imprégnés pour que, de retour dans vos milieux, vous puissiez mener la campagne nécessaire pour soutenir l'action qui est déterminée par les termes de cette résolution.

La résolution qui vous est présentée ne pouvait faire d'abord que rappeler celles qui ont été déterminées précédemment par le Congrès de 1931, par les organismes confédéraux, qu'il s'agisse des Comités Nationaux ou de la Commission Administrative. En effet, en 1931, le Congrès avait déjà déterminé sa position, son attitude dans une résolution des plus claires; nous avons dénoncé la faillite du régime; nous ne pouvons en fait que le confirmer à nouveau en accentuant, si on le peut, la position confédérale en rapport à cette affirmation. Quant aux mesures que nous préconisons déjà en 1931, nous ne pouvons encore que les reprendre en les accentuant. On pourrait dire que le texte qui vous est proposé se rapporte au texte précédent : c'est d'une part, un rappel de fait et, d'autre part, une affirmation nouvelle de la pensée confédérale au regard de la crise et surtout, et par dessus tout, une invitation à l'activité générale des organisations pour freiner les prétentions des forces de réaction et faire prévaloir la conception ouvrière au regard du problème qui lui est posé.

Dans les mesures immédiates que nous préconisons, je vous indique que nous ne faisons que les signaler. Nous n'y ajoutons aucun commentaire parce que, d'une part, la Commission de législation sociale a déjà eu pour sa part à examiner certaines d'entre elles et à déterminer la position du Congrès confédéral pour ce qui concerne les mesures générales. Nous précisons notre position et nous insistons plus particulièrement sur les conclusions qui seront données au texte proposé. Donc, la conclusion de cette résolution c'est que nous donnons une affirmation nouvelle de la conception ouvrière sur le problème du chômage, sur la crise en général et sur les remèdes qu'il serait indispensable d'y apporter. Mais nous tenons à souligner, en raison des événements qui se sont déroulés depuis deux ans, à souligner fortement la carence du capitalisme, la carence des pouvoirs publics et nous ajoutons même du régime parlementaire en la circonstance. Nous ajoutons d'autre part, qu'il n'importe pas seulement de dénoncer la carence des Pouvoirs publics et du régime, mais qu'il importe aussi de donner des indications d'action à l'ensemble du mouvement syndical. Si dans la résolution, nous n'avons pas apporté, là encore, des détails minutieux indiquant la besogne particulière de tous les organismes confédéraux, nous avons voulu donner dans une formule générale la signification de cette action et, au nom de la Commission, je tiens à indiquer, avant de donner lecture de cette résolution, que dans la conclusion, nous avons voulu donner mandat à la C.G.T., et en la circonstance au Comité confédéral national et à la Commission administrative, d'examiner les dispositions matérielles particulières qui pourraient permettre à la C.G.T. de constituer par elle-même un organisme technique susceptible de prévoir la réorganisation économique, de prévoir la constitution économique de demain, car il faut bien prévoir la faillite complète du régime actuel. Et c'est ainsi que nous préconisons la constitution d'un Conseil économique confédéral qui serait chargé d'étudier en somme la réorganisation technique et économique de l'ensemble du pays. Nous n'avons pas voulu lier à notre résolution une

décision prise par un dernier C.C.N. et qui est conséquente, en somme, à la crise que nous vivons. Il est bien certain que le développement de la crise, le désarroi qu'elle crée dans les esprits ouvriers peut avoir pour conséquence de permettre à la réaction d'instituer des dictatures; d'autres exemples existent; dans différents pays déjà, à la faveur des crises économiques, du chômage, de la misère, la réaction a pu se rendre maîtresse des directives politiques et économiques des pays au détriment des libertés ouvrières. Un Comité confédéral, le dernier qui s'est tenu, en mars, a eu sur ce point à apporter une appréciation que, je le répète, nous n'avons pas cru devoir lier à l'ensemble de notre résolution, mais qui en conserve néanmoins son entier caractère, car il est bien certain que si, demain, la situation économique s'aggravant, si la réaction qui essaie dans notre pays de suivre les exemples qui existent dans d'autres entendait faire prévaloir son autorité, la C.G.T. aurait à essayer de mettre en application la décision qui a été prise au dernier C.C.N., à savoir que pour défendre les libertés ouvrières, pour défendre la situation sociale des uns et des autres, il n'y aurait pas à craindre d'avoir recours à la cessation complète du travail, c'est-à-dire la grève générale, y compris l'ensemble des travailleurs, c'est-à-dire y compris les travailleurs des services publics et les fonctionnaires.

Voici, résumé, l'ensemble de cette résolution et, vu l'heure tardive, je ne crois pas nécessaire d'entrer dans de plus longues explications. Voici donc la résolution qui vous est présentée.

Le Congrès constate que depuis les assises ouvrières de 1931 les événements sont venus confirmer l'appréciation portée par le mouvement ouvrier sur le développement inévitable de la crise économique mondiale qui, non seulement atteint les nombreux ouvriers, mais la classe paysanne et intellectuelle.

Dans notre pays, la classe ouvrière ne saurait être dupe des reprises partielles d'activité enregistrées à grand bruit dans certaines industries au cours de ces derniers mois. Les esprits avertis ne peuvent interpréter ces phénomènes passagers que comme l'indice de la stabilisation de la crise.

La preuve est faite aujourd'hui que le régime capitaliste, dont les contradictions, l'incohérence et l'immortalité ont éclaté au grand jour pendant ces dernières années, ne saurait et ne pourrait lui-même se transformer assez profondément pour assurer son existence. Ce régime, basé sur la recherche du profit sans cesse accru, est, de l'avis de tous les gens de bonne foi et de bon sens, condamné à disparaître. Le Congrès rappelle et confirme les revendications ouvrières suivantes déjà adoptées par les Congrès précédents et considère comme inadmissible le retard apporté à leur mise en vigueur :

1. Application stricte de la loi de huit heures à toutes les branches industrielles et commerciales ;
2. Suppression de toutes les dérogations ;
3. Suppression des dérogations au repos hebdomadaire ;
4. Prolongation de la scolarité obligatoire ;
5. Suppression des doubles emplois et abaissement de l'âge de la retraite pour tous les travailleurs ;
6. Vacances payées ;
7. Droit pour tous les sans travail au bénéfice des secours de chômage sans mesure restrictive ;
8. Réglementation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère tenant compte des intérêts de la main-d'œuvre française et du souci d'humanité qui doit animer les travailleurs de tous les pays à l'égard de leurs camarades d'autres nationalités

Le Congrès, hostile à la politique de déflation préconisée avec insistance par le grand capitalisme tant dans l'industrie privée que dans les services publics, dénonce comme absurdes et criminelles ces tentatives, quelle qu'en soit la forme, pour abaisser encore le niveau de vie des travailleurs à un moment où tous les essais sérieux de

redressement économique dans le monde sont basés sur le relèvement de la consommation.

Le Congrès s'oppose avec la même énergie à la politique d'inflation qui a la faveur des spéculateurs de tout ordre. Il considère que toute aventure monétaire sans apporter le moindre remède durable à la crise aurait à brève échéance pour résultat de l'aggraver, tout en faisant porter aux salariés, pendant la période de transition, tout le poids des bénéfices passagers réalisés par les profiteurs.

Le Congrès précise que le moyen le plus efficace de parer au danger de la thésaurisation est d'appeler les capitaux disponibles à trouver un emploi dans la réalisation d'un large programme de travaux publics dont l'exécution permettrait de donner immédiatement du travail à des milliers de chômeurs et amènerait inévitablement une importante reprise de l'activité économique du pays.

Ces travaux publics ne sauraient se limiter aux projets étriqués admis jusqu'à présent, mais devraient correspondre aux exigences de la production moderne aussi bien dans les milieux ruraux que dans les milieux urbains et donner aux travailleurs leur part légitime dans l'accroissement du bien-être que la civilisation moderne aurait dû apporter au monde au cours de ces dernières années.

Le Congrès appelle d'une façon particulière l'attention de tous les travailleurs et des pouvoirs publics sur les points suivants :

1. Semaine de 40 heures sans aucune diminution de rémunération ;
2. Augmentation de la capacité de consommation des masses par une politique d'élévation des salaires ;
3. Contrat collectif rendu obligatoire ;
4. Contrôle sévère des prix.

L'amélioration de la situation des travailleurs ira de pair avec la mise en application de ces mesures.

Mais le Congrès considère, fort des expériences en cours dans d'autres pays, que rien ne peut s'opposer à l'adoption de ce plan dans le cadre national.

Il est infiniment souhaitable que ces mesures soient réclamées et adoptées dans tous les pays.

Le Congrès ne se dissimule pas que l'adoption d'un tel programme va se heurter à une opposition forcenée de la part des congrégations économiques. Il a le devoir de dire que le Parlement responsable n'a pas encore fourni la preuve qu'il était capable de faire aboutir un programme de redressement économique. Il estime que si cette impuissance se prolongeait, le régime parlementaire démocratique de notre pays ne pourrait résister à cet état de choses et qu'ainsi les pouvoirs publics auraient encouru une grave responsabilité.

Le Congrès décide que, pour sa part, la Confédération Générale du Travail poursuivra et intensifiera sa campagne de propagande en vue de rallier l'opinion publique à ses mots d'ordre. Il veut encore espérer que les pouvoirs publics comprendront à temps que leur devoir est d'œuvrer dans le sens indiqué par la C. G. T.

Le Congrès mandate le Comité confédéral et la Commission administrative pour prendre toutes dispositions utiles en vue d'opposer, au moment opportun, à la carence des pouvoirs publics, la volonté des travailleurs.

Voici le texte de la résolution que la Commission m'a chargé de vous présenter. Dans ces lignes générales et dans son esprit, ainsi que je vous l'ai indiqué tout à l'heure, elle doit correspondre à l'esprit de tous. Je confirme l'appréciation que je donnais dans les quelques indications que j'ai fournies avant la lecture, c'est qu'il ne faut pas simplement croire qu'il importe d'établir des résolutions pour vaincre les difficultés, mais que c'est par l'effort de l'ensemble des organisations que la C.G.T. pourra arriver aux résultats que vous demandez. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à notre camarade Jouhaux.

JOUHAUX. — Camarades, je ne viens pas ici demander de modifications au texte de la résolution qui vous est présentée, mais je tiens à donner mon

interprétation du paragraphe visant à l'inflation. Je n'ai pas besoin de dire que nous sommes complètement d'accord contre toute politique d'inflation monétaire. Mais je ne voudrais pas non plus que par cette formule, nous nous interdisions l'emploi de tout moyen susceptible de financer des travaux publics d'un certain ordre. La lutte qui se mène actuellement de la part des financiers, aussi bien du point de vue national que du point de vue international est la suivante : la monnaie est, par eux, considérée comme une marchandise qui doit avoir la plus grande valeur possible. Cette mystique a donné naissance à la thésaurisation et la consolide. Il ne faudrait pas qu'il apparaisse que dans notre résolution, les financiers reçoivent ainsi, indirectement, un satisfecit. Pour ma part, j'estime que nous devons nous opposer à cette politique particulière des financiers et je veux dire que la C.G.T. sera peut-être amenée demain à demander au gouvernement, en ce qui concerne le programme de travaux publics, seul susceptible de donner du travail au plus grand nombre possible de chômeurs, de demander au gouvernement, dis-je, de rétablir entre la circulation monétaire d'une part et la couverture d'or, d'autre part, de la Banque de France, une égalité. Nous arriverions ainsi à obtenir la remise en circulation d'un certain nombre de milliards sans qu'il y ait en réalité d'inflation, ou qu'il n'y ait une inflation dirigée et sans répercussion sur la valeur de la monnaie.

C'est ce que je voulais dire pour qu'il n'y ait pas entre nous de confusion ni de malentendu. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — Après l'exposé du camarade Chevalme et les explications de Jouhaux, je consulte le Congrès en demandant le vote sur les résolutions et commentaires de Jouhaux.

ROUSSIN (Fédération de la Chapellerie). — J'ai une précision à demander.

UN DÉLÉGUÉ. — La clôture !

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas d'opposition à la clôture après audition du camarade Roussin ?

La clôture est adoptée.

ROUSSIN. — Je m'excuse de prendre à nouveau la parole; je ne suis pas bavard et je ne vous importunerai pas longtemps. Je viens simplement demander ici une précision à notre camarade Jouhaux en ce qui concerne certains travaux du Bureau International du Travail. Il est évident qu'en ce qui concerne la semaine de quarante heures, nous sommes complètement d'accord; la question ne se pose pas en ce qui concerne son utilité, mais j'ai lu dans la *Voix du Peuple* qu'il y avait un avant-projet de déposé en ce qui concerne la semaine de quarante heures. Je viens protester ici contre l'article 2 bis qui dit textuellement ceci : « La législation nationale aura la faculté d'exclure de l'application de la présente convention, alinéa b) les personnes occupées dans les établissements n'occupant pas habituellement plus de dix personnes ».

C'est contre l'alinéa b) que je proteste. Vous sentirez comme moi les dangers qu'il y aurait si l'article 2 bis devenait un jour une réalité; principalement dans notre pays, il y aurait plus de 300 à 400.000 travailleurs qui ne pourraient pas bénéficier de la semaine de quarante heures et ce serait évidemment contraire au but poursuivi par la C.G.T.

Oh! je sais, camarades, que vous pouvez me dire que le capitalisme détruit de plus en plus ces petits ateliers. C'est exact : il détruit de plus en plus les petits ateliers qui ne sont pas sous sa domination, mais pour en cons-

tituer d'autres; il a fait de la concentration, mais il fait aussi de la décentralisation et ce sont justement ces tâcherons, ces petits employeurs qui sont sous la domination constante et réelle du gros capitalisme. Il crée ces petits ateliers, parce que la propagande syndicale y est plus difficile, du fait que les travailleurs sont plus dispersés. J'insiste donc tout spécialement auprès de Jouhaux pour que, au Bureau International du Travail, dont je suis un des défenseurs, il actionne, il intervienne pour que l'article 2 bis, alinéa b) soit supprimé lorsque la discussion viendra au B.I.T. (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. — La parole est à Chevalme, rapporteur.

CHEVALME. — Je voudrais répondre à l'observation soulevée qui, en fait, n'est pas en contradiction avec l'ensemble de la résolution que nous avons proposée puisqu'il s'agit, en somme, d'une observation sur le texte ou le projet de texte de loi sur les quarante heures, loi éventuelle qui pourrait être déterminée demain en France. L'observation porte sur le fait que dans le texte établi, il est envisagé l'élimination de l'application des quarante heures les établissements occupant moins de dix ouvriers. Nous pouvons retenir l'observation apportée et donner mandat à la C.G.T. comme à l'ensemble des Fédérations qui se préoccupent de la question, de défendre le point de vue apporté par notre camarade Roussin.

Je tiens, d'autre part, à réparer une omission. Je crois que le Congrès manifeste une certaine patience et j'en profite parce que, au début, je croyais que tout le monde était pressé de partir et je m'étais un peu hâté de donner mes explications! Lorsque j'ai indiqué la nécessité de l'action générale de la C.G.T., je n'ai pas apporté toutes les précisions indispensables comme suite aux discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission. Au cours de ce Congrès, on a fait allusion à une expérience qui se fait dans un grand pays de prévoir l'application de ce système aussi facilement dans un petit pays comme le nôtre comparativement aux Etats-Unis. Néanmoins, la Commission a pensé que devant les difficultés présentes, devant la carence générale des Pouvoirs publics, il ne serait pas mauvais que l'activité confédérale se déploie pour essayer de créer dans l'opinion publique un courant favorable à un système qui se rapprocherait du système Roosevelt, à savoir : appliquer la semaine de quarante heures contre la volonté même des industriels; en raison d'autre part, de la crise qui existe dans l'ensemble du pays, essayer d'apporter une atténuation à cette crise.

Je me borne à souligner ce fait devant le Congrès, considérant, comme la Commission l'a indiqué, que c'était du ressort des Comités confédéraux nationaux et de la Commission Administrative à déterminer en détail quels seraient les moyens d'action que devrait utiliser la C.G.T. pour répondre au désir général du Congrès.

LE PRÉSIDENT. — Je mets donc aux voix la résolution présentée par Chevalme. Que ceux qui sont partisans de l'adopter le manifestent en levant la main.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Avant de terminer le Congrès, il y a une multitude de vœux ou résolutions qui sont parvenus au Bureau. Notre camarade Lacoste a extrait celles qui avaient trait à l'unité; je vais me permettre de vous lire les autres rapidement, mais nous nous trouverons dans l'obligation d'en renvoyer quelques-unes à la Commission Administrative.

Voici d'abord une résolution présentée par les Unions de l'Adour, de la Gironde, de la Dordogne et du Gers :

Le Congrès confédéral, réuni au Palais de la Mutualité, salue l'entrée au sein de la grande famille ouvrière des camarades gemmeurs et métayers du Sud-Ouest.

Il considère que l'adhésion, à la Confédération Générale des syndicats de gemmeurs et métayers du Sud-Ouest, restés longtemps en dehors de l'organisation confédérale, est un exemple illustrant d'une façon particulière la puissance d'attraction et de rayonnement de notre C. G. T. et marque une étape importante dans la voie du recrutement syndical dans les milieux agricoles considérés pourtant pendant longtemps comme rebelles à la propagande confédérale.

Le Congrès assure ces camarades qui traversent, à l'heure actuelle, une crise d'une gravité exceptionnelle, de tout le concours de la C. G. T. pour la réalisation de leurs légitimes revendications et dans la lutte engagée pour les faire aboutir.

Il n'y a pas d'opposition ?

(Adoptée.)

Voici maintenant une résolution présentée par l'Afrique du Nord. C'est la même demande que celle formulée par le camarade Alquié à la tribune du Congrès :

Le Congrès confédéral demande, plus impérieusement que jamais, en raison des circonstances économiques actuelles, que les lois sociales protectrices du travail et en particulier l'application des huit heures, l'organisation de la lutte contre le chômage, l'application des assurances sociales, soient étendues à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc.

Une résolution déposée à l'ouverture du Congrès, par le Syndicat du Gaz de banlieue de Paris, le Syndicat des Casquetiers de la Seine et le Syndicat des Mineurs de la Loire, qui a trait aux campagnes de violences menées contre nos camarades instituteurs :

A l'ouverture de ses travaux, le 22^e Congrès de la C. G. T. tient à assurer le Syndicat national des Instituteurs et ses militants de sa solidarité fraternelle.

Justement indigné des campagnes de violences et de calomnies de la presse belliste et réactionnaire, il proclame sa volonté de soutenir contre ces campagnes les instituteurs syndiqués au nom de la classe ouvrière tout entière.

Lutter contre la guerre et contre ceux qui la préparent, loin d'être un crime, constitue le devoir impérieux des travailleurs de ce pays. La C. G. T. n'y faillira pas.

La C. G. T. s'associe au Syndicat national des Instituteurs dans sa vigoureuse protestation contre un gouvernement qui, au mépris des engagements pris et des promesses faites, maintient des dispositions aussi anti-sociales que le recul de l'âge de la retraite du personnel enseignant, au moment où le chômage sévit.

Une motion du Syndicat des Mineurs de Trets :

Le Syndicat des Mineurs de Trets émet le vœu que lorsque les fédérations auront à se prononcer sur l'admission d'un syndicat nouveau, elles demandent aux U. D. si ce syndicat ne fait pas double emploi avec un autre appartenant à une autre fédération.

Une motion déposée par l'Union locale de Lorient :

Les syndicats de l'Union locale de Lorient demandent à la Commission des résolutions de s'élever contre le retour au droit commun en matière de loyers qui atteint profondément les foyers ouvriers au profit de la propriété bâtie.

Une motion présentée par le Syndicat des Instituteurs de la Seine :

Le Congrès s'associe à la protestation d'un certain nombre d'écrivains contre les brimades exercées par le Gouvernement des Soviets contre le publiciste Victor Serge.

Demande au Gouvernement des Soviets d'accorder à toutes les tendances du mouvement ouvrier la liberté d'opinion sans laquelle un régime n'a pas le droit de s'affirmer socialiste.

Un vœu déposé par l'Union Départementale des Alpes-Maritimes en ce qui concerne l'offensive au sein du gouvernement contre les salaires des fonctionnaires :

Le Congrès, devant l'offensive qui se manifeste à nouveau au sein du gouvernement et dans la grande presse contre les salaires des fonctionnaires pour combler le déficit budgétaire, indique que l'un des moyens de combler ce déficit est de faire abroger d'extrême urgence la circulaire du 30 avril 1931, laquelle décide que les impositions à la contribution foncière sur les édifices affectés à l'exercice public du culte et appartenant aux associations diocésaines et culturelles doivent être admises en non-valeur tout en restant comprises dans les rôles et ce, jusqu'à ce que la situation de ces édifices au regard du dit impôt, soit définitivement réglée par un texte législatif.

Déclare qu'aucun membre du gouvernement n'avait nullement le droit de prendre cette initiative.

Déclare qu'il est inique de voir des associations riches par les nombreux dons qu'elles reçoivent, dégrevées de l'impôt, alors que tous les autres citoyens ne sont nullement épargnés.

Une motion présentée par les Employés d'Angers relative à l'exonération des loyers pour les chômeurs :

Le Congrès, considérant que la crise économique et le chômage justifient largement :

a) D'une part, l'arrêt du retour au droit commun qui met les locataires ouvriers à la merci de la propriété bâtie dans des villes de grande importance comme Lorient, Châteauroux, etc., par la suppression de la loi du 1^{er} avril 1926 et 29 juin 1929 régissant les loyers ;

b) D'autre part, la suppression définitive des augmentations annuelles de 15 % sur le prix de 1914, suppression prévue pour un an seulement par la loi du 30 juin 1933 ;

c) Egalement l'exonération du loyer des chômeurs ;

Demande au Parlement de prendre les mesures indispensables à la garantie des foyers ouvriers.

Un ordre du jour déposé par le Syndicat des Douanes :

Le Congrès, considérant que la disposition des services administratifs chargés de contrôler et de diriger le commerce extérieur est essentiellement préjudiciable à l'Economie nationale ;

Que cette dispersion permet au patronat de faire entériner, le plus souvent sans discussion du Parlement et sans contrôle de la classe ouvrière, des mesures de protection économique qui ne sont prises que pour renforcer les profits des congrégations économiques sous le prétexte, trop souvent fallacieux, de protéger le travail national.

Que la gestion administrative du commerce extérieur est transformée par les puissances économiques patronales en un *monopole de fait du commerce extérieur* ;

Sans préjuger en rien du but que doit poursuivre la classe ouvrière en cette matière, à savoir l'établissement du *monopole du droit du commerce extérieur*,

Le Congrès demande :

1° Le regroupement des services administratifs chargés de l'élaboration des accords commerciaux, de l'établissement des tarifs douaniers et de la mise sur pied des réglementations diverses concernant la protection économique et le commerce extérieur en un organisme centralisé, aux prérogatives nettement définies, particulièrement en ce qui concerne le contrôle des trusts et cartels nationaux et internationaux ;

2° Que le fonctionnement de cet organisme, ses propositions et ses décisions soient soumises au contrôle des délégués des organisations de la classe ouvrière et non plus livrés aux seules pressions et inspirations patronales comme il en est actuellement.

LE PRÉSIDENT. — Je vous demande de renvoyer ces questions à l'examen de la Commission Administrative pour toute décision.

Je vais encore vous donner lecture d'une motion présentée par les délégués de Tunisie :

Le Congrès confédéral demande que l'amnistie soit accordée aux militants de la C. G. T. tunisienne et en particulier aux camarades Moktar, Ayari et Finidori, bannis de la Tunisie en 1925 pour avoir tenté d'organiser le prolétariat tunisien.

Cette motion est adoptée.

Et enfin, un dernier vœu relatif à la présence des policiers la C.G.T. :

Devant la recrudescence des violences policières à l'égard des travailleurs en lutte pour l'amélioration de leurs conditions d'existence, notamment dans les récents conflits du travail du Bâtiment de Strasbourg et de la Batellerie ;

Devant les affirmations de Laurent, de la Fédération des Fonctionnaires, reconnaissant et légitimant la présence des policiers à la Fédération des Fonctionnaires et des Services publics (*Information sociale*, 17 novembre 1932, page 3) ;

Le Congrès, renouvelant sa résolution du Congrès confédéral de Japy, votée à l'unanimité, disant : qu'ému des déclarations concernant la présence de la police à la C. G. T., considérant que la police, dans son action et son zèle à servir le régime capitaliste, contribue à défendre les privilèges du capitalisme, est entièrement dans ses moyens et ses buts incompatible avec les principes du syndicalisme révolutionnaire ; considérant que la présence de la police au sein des milieux ouvriers constitue une immoralité et un danger ;

Demande à la C. G. T. d'exclure de ses rangs ces éléments indésirables.

Monteurs électriciens de la Seine, Peintres de la Seine, Menuisiers de la Seine, Charpentiers de Toulouse, Bâtiment de Rennes, Menuisiers de Toulouse, Electriciens de Toulouse, Bâtiment de Narbonne, Charpentiers de la Seine, Mécaniciens-Dentistes de Toulouse.

La Commission s'est réunie à nouveau et je ne sais pas si le Congrès peut prendre une décision absolue, étant donné que pas mal de délégués sont absents. D'accord, avec le rapporteur, nous avons pensé renvoyer cette question à l'examen de la Commission Administrative de la C.G.T. qui aura à entendre sur cette question, non seulement la Fédération des Fonctionnaires, mais également la Fédération des Services publics.

Il n'y a pas d'opposition pour le renvoi à la Commission Administrative ?

LE PEN. — Je demanderais la confirmation d'un vœu qui fut voté à l'unanimité ; je suis assez surpris que la Fédération intéressée ne soit pas venue apporter les raisons qui motivaient le maintien de ces indésirables à la C.G.T. Le renvoi à la Commission Administrative équivaut, à mon sens, à un enterrement de 1^{er} classé et j'élève contre cela une protestation.

LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas qu'une Fédération intéressée à l'affaire, d'après les renseignements que j'ai recueillis à la Commission. Je vous demande donc de renvoyer la question à la Commission Administrative en s'inspirant de la résolution votée à Japy, pour y apporter la solution que nécessitent les événements.

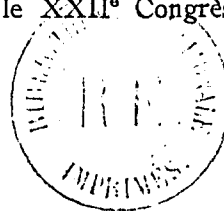
Je donne la parole au camarade Coudun, pour faire connaître les résultats

du vote sur les deux motions présentées : sur la motion de Vivès et sur celle présentée par Belin.

COUDUN. — Voici le nombre de Syndicats qui ont voté : 2.181. Pour la motion présentée par Belin : 1.897 Syndicats représentant 4.560 voix; contre : 250 Syndicats représentant 779 voix; abstentions : 30 Syndicats représentant 56 voix. (*Applaudissements.*)

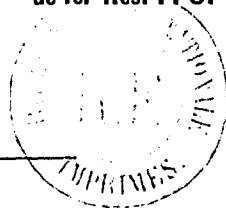
LE PRÉSIDENT. — Camarades, je ne veux pas vous faire un discours qu'exige le protocole en fin de Congrès. Je veux simplement rappeler à nos camarades qui sont encore présents que les travaux exécutés par ce Congrès donnent suffisamment de tâches dans l'action que les camarades devront entreprendre demain, en ce qui concerne les revendications définies dans l'ensemble des résolutions votées. J'insiste pour qu'à côté de cette propagande générale, la motion relative à l'unité soit diffusée largement, car il dépendra des résultats obtenus que le Congrès extraordinaire soit rapidement organisé. Je vous demande, en me permettant de lever la séance, de clôturer le XXII^e Congrès de la C. G. T. en nous séparant au chant de l'*Internationale*.

Les délégués debout entonnent l'*Internationale* et le XXII^e Congrès National Confédéral est clos.



Fédérations représentées au Congrès

Agriculture	CHAUSSY.	Pharmacie (Indus-	
Alimentation	SAVOIE.	trie de la)	DELERUE.
Bâtiment	CONSTANT.	Ports et Docks ..	LORRIOT.
Bijouterie	TRIVERY.	Postale	COURRIÈRE.
Bois	CHIRON.	Services Publics ..	MICHAUD.
Céramique	DERY.	Services de Santé.	MERMA.
Chapellerie	ROUSSIN.	Sous-Sol	VIGNE.
Chemins de fer ..	JARRIGION.	Spectacle	CEBRON.
Chimiques (Indus-		Tabacs	MATHIAS.
tries)	VANDEBOSSCHE.	Textile	VANDEPUTTE.
Coiffeurs	LEROY.	Tonneau	NICOLAS.
Cuir et Peaux ...	ROUX.	Transports	GUINCHARD.
Dessinateurs	DOUMENQ.	Verriers	DELZANT.
Eclairage	BIOT		
Employés	CAPOCCI.	Fédér. Air, Guerre,	
Enregistrement ..	BUDON.	Marine (Fonct.)	JACQUEMIN.
Enseignement ...	MÉRAT.	Finances (Fonct.)	GUIADER.
Etat (Trav. de l')	SOURBET.	Union Syndic. Ch.	
Feuillardiens	BEAUDOU.	de fer Cies sec.	DEMAY.
Fonctionnaires ..	LAURENT.	Union Syndic. Ch.	
Habillement	BONNET.	de fer Rés. Est.	TISSOT.
Livre	LIOCHON.	Union Syndic. Ch.	
Maritimes (Synd.)	PIETRONI.	de fer Rés. Midi	PEYRAT.
Métaux	CHEVALME.	Union Syndic. Ch.	
Papiers (Fabr. de)	VARDELLE.	de fer Rés. P.-O.	BUTEAU.



Unions départementales représentées au Congrès

<p>Adour DESARMENIEN. Aisne DEMARET. Allier RONTEIX. Alpes (Basses-) .. BRÉMOND. Alpes-Maritimes .. FERRO. Ardennes GENON. Ariège CASTET. Aube DOUET. Aude VIDAL. Aveyron OUSTRY. Belfort BLONDE. Bouches-du-Rh. .. CHAUFFARD. Calvados LANGLOIS. Cantal BOUDOU. Charente VAUTOUR. Charente-Inf. VALLETEAU. Cher AMICHOT. Corrèze ROUSSEAU. Corse PEZZINI. Côte-d'Or DEPRES. Côtes-du-Nord .. HAMON. Creuse CERCLIER. Dordogne LEYMARIE. Doubs JEANNIN. Drôme-Ardèche .. SAILLANT. Eure MICHAUD. Eure-et-Loir HALGRAIN. Finistère DAMOY. Gard PERRIER. Garonne (Hte) .. FORGUES. Gers CARREFOUR. Gironde VIELLE. Hérault NICOLAS. Ille-et-Vilaine ... CHÉREAU. Indre BERTAUD. Indre-et-Loire ... MARCADON. Isère SATRE.</p>	<p>Jura-Ain BRICHE. Loire ROSIER. Loire-Inférieure .. PENEAU. Loiret BRISSET. Loir-et-Cher NAULIN. Lot BRU. Lot-et-Garonne .. GÉOMARD. Lozère CHAUVET. Maine-et-Loire .. BERTRON. Manche GRANDGUILLOTTE. Marne DOCQ. Marne (Hte-) RÉGNIER. Mayenne COULANGE. Meurthe-et-Mos. .. HUMBERT. Meuse CORNU. Morbihan OLMIDO. Moselle RIETH. Nièvre BONDOUX. Nord DECOSTÈRE. Oise D'HARDIVILLERS. Orne PUJOS. Parisienne (Rég.). GUIRAUD. Pas-de-Calais CHOPIN. Puy-de-Dôme - Hte-Loire FRADET. Pyrénées (Htes-) . MAUMUS. Pyrénées-Orient. .. BERTA. Rhin (Bas-) IMBS. Rhin (Haut-) EISENRING. Rhône VIVIER. Saône (Hte-) BRICE. Saône-et-Loire .. JOLY. Sarthe HALLIER. Savoies (Deux) .. GERMANAZ. Seine-et-Marne .. GAYTE. Seine-Inférieure .. REINE. Sèvres (Deux-) .. BOUILLON.</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Somme	BASTIEN.	Vosges	THIRION.
Tarn	ROUVET.	Yonne	MANUEL.
Tarn-et-Garonne ..	ALLAMELLE.	Alger	ALQUIE.
Var	PORTALIS.	Constantine	RICHARD.
Vaucluse	AVRIL.	Maroc	MATTEI.
Vendée	PRUDENT.	Oran	PAMART.
Vienne	SOUCHAUD.	Tunisie	BOUZANQUET.
Vienne (Hte-)	DAUDIN.		

BOURSES DU TRAVAIL

Bayonne	DÉSARMÉNIEN.	Orange	BENEDETTI.
Châlons-sur-M. ..	DENIS.	Reims	DOCQ.
Dijon	BELLI.	Roanne	GASTAL.
Narbonne	VIDAL.	Toulouse	CAZENEUVE.
Nice	MARION.		

UNIONS LOCALES

Brest	RAULT.	Nice	MERLETTI.
Châlons-sur-M. ..	DENIS.	Quimper	NEDELEC.
Clermont-Ferr. ..	SABAUD.	Reims	MINOT.
Douai	QUINTIN.	Rennes	BREGAIN.
Le Havre	BERNARD.	Rouen	LEMERCIER.
Marseille	ARMAND.	St-Nazaire	JOUVANCE.
Maubeuge	JENOT.	Toulon	TRABUCCO.
Mont-de-Marsan ..	BARROME.	Vannes	LE COURTOIS.

RÉSULTAT DES VOTES

FEDERATION DE L'AGRICULTURE

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Chaussy	Ouvr. Cult. Terr. d'Armissan Audé	1	P	P	P
Carrefour	Trav. Agr. du Gers	1	P	P	P
Vidal	Ouvr. Cult. d'Azille	1	P	P	P
Nicolas	Ouvr. Agric. Cazouls-les-Béziers	3	P	C	P
Perrier	Ouvr. Agric. Charleval	1	P	P	P
Berta	Trav. agric. et vitic. (Corneilledel-Vercol)	1	P	P	P
Chaussy	Ouvr. Agric. Cuxac-d'Aude ..	3	P	P	P
Vidal	Ouvr. agric. (Fleury-d'Aude).	2	P	P	P
Berta	Ouvr. agric. (Fourques)	1	P	P	P
Perrier	Ouvr. agric. de Mailhac	1	P	P	P
Guillon	Ouvr. Bûch. et agric. (Nannay et Villenanay)	1	P	P	P
Vidal	Ouvr. cultiv. (Narbonne)	2	P	P	P
Bergé	« Les Jardiniers » (Paris)	1	P	P	P
Berta	Ouvr. agric. (Perpignan)	1	P	P	P
Perrier	Ouvr. agric. (Puichéric)	1	P	P	P
Nicolas	Cult. et Terrass. (Quarante)..	1	P	C	P
Vidal	Ouvr. agric. (Rieux-Minervois).	3	P	P	P
Bertrand	Agriculteurs (St-Rabier)	1	P	P	P
Vidal	Ouvr. cult. et terr. (Salles-d'Aude)	2	P	P	P
Bertoluzzi	Synd. rég. Trav. agric. (Haute-Garonne)	3	P	P	P
Berta	Ouvr. agric. (Villeneuve-la-Raho)	2	P	P	P
Vidal	Ouvr. terrass. (Vinassan)	1	P	P	P

FEDERATION DE L'ALIMENTATION

Forgues	Ouvr. boulangers ((Albi)	1	P	P	P
Alquié	Garçons bouch. (Alger)	1	P	P	P
Savoie	Ouvr. boulang. (Amiens)	2	P	P	P
Savoie	Alimentation (Amiens)	4	P	P	P
Poiron	Ouvr. boulang. (Angers)	2	P	P	P
Poiron	Pâtisseries (Angers)	1	P	P	P
Carrefour	Alimentation du Gers	2	P	P	P
Caubère	Ouvr. boulang. (Bayonne)	2	P	P	P
Naulin	Boulangers (Blois)	1	P	P	P

Adhérents	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Cartau	Ouvr. bouch. et charcut. (Bordeaux)	2	P	P	P
Caubère	Boulang. (Bordeaux et Gironde)	4	P	P	P
Fieuzal	Ouvr. bouch. en gros (Bordeaux)	1	P	P	P
Guiraud	Ouvr. cuisin. (Bordeaux)	3	P	P	P
Massieu	Ouvr. tripiers (Bordeaux)	1	P	P	P
Cartau	Brasseurs et boissons gazeuses (Bordeaux)	1	P	P	P
Lespitaou	Empl. d'Hôt., garç., limon. et rest. (Bordeaux et S.-O.)	2	P	A	A
Goavec	Boulangers (Brest)	2	P	P	P
Savoie	Alimentation (Caudry)	2	P	P	P
Denis	Ouvr. bouch. (Châl.-s.-Marne)	1	P	P	P
Halgrain	Ouvr. boulang. (Chartres et Eure-et-Loir)	2	P	P	P
Poiron	Ouvr. boulang. (Cherbourg) ..	2	P	P	P
Sabaud	Ouvr. boul. (Clermont-Ferr.)	2	P	C	P
Lacour	Pâtisseries (Clermont-Ferr.) ..	2	P	C	P
Brivet	Garç. limon. et restaur. (Clermont-Ferrand)	2	P	P	P
Didaret	Industr. Hôtel. (Constantine)..	1	P	P	P
Caubère	Ouvr. boulang. (Dax)	1	P	P	P
Cerezo	Alimentation (Denain)	2	P	C	C
Despré	Boulangers (Dijon)	1	P	P	P
Morin	La Boulangerie de l'Eure	2	P	P	P
Bruneau	Ouvr. boulang. (La Rochelle).	2	P	P	P
Forgues	Ouvr. boulang. (Le Creusot).	1	P	P	P
Savoie	Boulangerie de la Sarthe	2	P	P	P
Bressinck	Abattoir de Lille	2	P	P	P
Bressinck	Brasserie de Lille	4	P	P	P
Bressinck	Cuisiniers de Lille	1	P	P	P
Dujlo	Industr. Hôtel. (Lille)	2	P	P	P
Bressinck	Livreurs de cafés (Lille)	1	P	P	P
Daudin	Boulangers (Limoges)	2	P	P	P
Boulangier	Livr. et empl. des entrep. de vins (Lille)	2	P	P	P
Daudin	Cuisiniers (Hte-Vienne)	2	P	P	P
Bonneset	Garç. limon.-restaur (Limoges)	2	P	P	P
Le Levé	Boulangers de Lorient	1	P	P	P
Olmido	Meuniers de Lorient	1	P	P	P
Laplanche	Biscuitiers (Lyon)	1	P	P	P
Laplanche	Cuisiniers (Lyon)	1	P	P	P
Pouchelon	Cuisiniers (Marseille)	2	A	A	C
Pouchelon	Meuniers (Marseille)	1	A	A	C
Bernard	Raffiner. de sucre (Marseille)..	2	A	A	C
Joly	Boul. (Montceau-les-Mines) ..	1	P	P	P
Caubère	Boulang. Mont-de-Marsan)	1	P	P	P
Ronteix	Ouvr. boulang. (Montluçon) ..	1	P	P	P
Ronteix	Garç. limon. et rest. (Montluçon)	2	P	P	P
Carbou	Cuisiniers (Montpellier)	1	P	P	P
Booville	Pâtisseries (Montpellier)	1	A	A	C
Serres	Empl. primeurs (Montpellier)..	2	A	A	P
Serres	Empl. limon.-restaur. (Montpellier)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBAR- MEMENT
Humbert	Cuisiniers-pâtiss. (Nancy)	4	P	P	P
Poiron	Boulangers (Nantes)	3	P	P	P
Ducroux	Cuisin.-pâtiss. (Côte d'Azur)	2	A	P	P
Bondoux	Ouvr. boulang. de la Nièvre	1	P	C	P
Boville	Boulangers (Orléans)	2	A	P	C
Garny	Bouchers de la Seine	1	A	C	C
Boville	Boulang. Rég. Parisienne	5	A	A	C
Petit Jeanne	Vendeuses des boulang. (Rég. parisienne)	1	A	A	C
Cot	Cuisiniers de Paris	5	A	C	C
Cognel	Industr. Hôtel., Caf., Restaur. (Régien parisienne)	5	P	P	P
Didaret	Pâtissiers de la Seine	2	P	P	P
Didaret	Empl. volaillers (S.-et-O.)	2	P	P	P
Forgues	Boulangers (Pau)	1	P	P	P
Berla	Bouch. et trip. (Perpignan)	1	P	P	P
Berla	Boulang. (Perpignan)	2	P	P	P
Carbou	Cuis., pâtiss., confis., biscuit. et parties simil. (Perpignan)	2	P	P	P
Boville	Boulang. (Reims et région)	1	C	P	P
Docq	Alimentation (Reims)	1	P	P	P
Chéreau	Boulangers (Rennes)	1	P	P	P
Strasser	Alimentation (Bas-Rhin)	5	P	P	P
Brandt	Alimentation (Haut-Rhin)	3	P	P	P
Valleteau	Boulangers (Rocheport)	1	P	P	P
Dhont	Boulangers (Roubaix)	1	P	P	P
Savoie	Boulangers (Rouen)	3	P	P	P
Poiron	Alimentation (St-Nazaire)	2	P	P	P
Démaret	Boul. et port. de pain (Saint-Quentin)	1	P	P	P
Poiron	Boulangers (Saumur)	1	P	P	P
Doisy	Alimentation (Sin-le-Noble)	4	P	P	P
Fournié	Boul. (Toulouse et Hte-Gar.)	4	P	P	P
Faure	Pâtissiers (Toulouse)	1	P	P	P
Brachet	Cuisiniers (Toulouse)	2	P	P	P
Serres	Empl. H. C. R. (Toulouse)	1	P	P	P
Pacquet	Alimentation (Tourcoing)	1	P	P	P
Normand	Boulangers (Tours)	2	A	P	P
Bressinck	Chicoretiers (Lille)	2	P	P	P
Chopin	Alimentation (Lens)	1	P	P	P
Valleteau	Boulangers (Saintes)	1	P	P	P

FEDERATION DU BATIMENT

Guillard	Bâtiment (Albi)	1	P	P	P
Guillard	Charpent.-menuis. (Albi)	1	P	P	P
Pujos	Bâtiment (Alençon)	1	P	P	P
Gervais	— (Arles)	1	C	P	P
Carrefour	— (Auch)	3	P	P	P
Plateel	— (Pailleul)	1	P	P	P
Jeannin	— (Besançon)	2	P	P	P
Naulin	— (Blois)	1	P	P	P
Mourques	Paveurs et aides pav. (Bordeaux)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Langlois Marie ..	Bâtiment (Caen)	1	P	P	A
Mourgues	Ouvr. carriers (Camarsac) ...	1	P	P	P
Massa	Bâtiment (Casablanca)	3	P	P	P
Minot	— (Châl.-sur-Marne) ..	1	P	P	P
Genon	Menuisiers (Charleville)	1	P	P	P
Genon	Peintres (Charleville)	3	P	P	P
Flekal	Plâtriers (Colmar)	2	P	P	P
Flekal	Taill. de pierres (Colmar)	1	P	P	P
Guillard	Carriers (Comblachien et envir.)	2	P	P	P
Danton	Bâtiment (Commeny et envir.)	1	P	P	P
Belli	— (Dijon)	1	P	P	P
Batas	— (Dinard)	1	P	P	P
Pacquet	— (Douai)	1	P	P	P
Hincker	— (Gries)	2	P	P	P
Cordier	— (Laval)	1	P	P	P
Ramier	— (Le Mans)	2	P	P	P
Beyaert	Charp.-menuis. de Lille	2	P	P	P
Maertens	Maçons de Lille	3	P	P	P
Maertens	Peintres et vitriers (Lille)	2	P	P	P
Beyaert	Plafonn.-ciment. de Lille	1	P	P	P
Guilloton	Serrur.-tôl. de Lille	3	P	P	P
Guilloton	Terrassiers de Lille	2	P	P	P
Cordier	Bâtiment de Lisieux	2	P	P	P
Fournillon	— de Livry-Gargan ...	1	P	P	P
Olmido	Couvreurs (Lorient)	1	P	P	P
Lelevé	Menuis. et charp. (Lorient)...	2	P	P	P
Lhermitte	Granit. (Louvigné-du-Désert) .	2	P	P	P
Bouillet	Bâtiment (Lyon)	5	P	P	P
Mancel	Terrassiers (Lyon)	2	P	P	P
Pastergue	Bâtiment (Marseille)	3	P	P	P
Pastergue	Carreleurs (Marseille)	1	P	P	P
Allamelle	Bâtiment (Montauban)	1	P	P	P
Ronteix	Plomb.-Zingu. (Montluçon) ..	1	P	P	P
Henry	Bâtiment (Morlaix)	3	P	P	P
Minot	— (Mourmel.-le-Grand) .	1	P	P	P
Flekal	Charpentiers (Mulhouse)	2	P	P	P
Flekal	Maçons (Mulhouse)	3	P	P	P
Flekal	Peintres (Mulhouse)	2	P	P	P
Flekal	Plâtriers (Mulhouse)	2	P	P	P
Flekal	Taillieurs de pierres (Mulhouse)	1	P	P	P
Flekal	Terrassiers et manœuvres (Mulhouse)	4	P	P	P
Goudy	Charpentiers (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Couvreurs, zingu. et plomb. de Nantes	1	P	P	P
Goudy	Granitiers réunis (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Maçons, cimentiers, manœuvres (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Menuis. en bât. et maritimes (Nantes)	1	P	P	P
Goudy	Plâtriers (Nantes)	1	P	P	P
Le Pen	Bâtiment (Narbonne)	1	P	P	P
Brisset	Charpentiers (Orléans)	1	P	P	P
Hincker	Bâtiment (Ottrott)	3	P	P	P
Lafuste	Charpentiers en bois (Paris) ..	1	P	P	P
Lhuissier	Cimentiers (Paris)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Ibos	Coupeurs, sertisseurs en vitraux (Paris)	1	P	P	P
Lepen	Monteurs-électr. (Seine)	1	P	P	P
Geoffroy	Fumistes industr. (Seine)	1	P	P	P
Constant	Marbrerie (Rég. parisienne) ..	1	P	P	P
Nesmé	Menuisiers (Seine)	1	P	P	P
Nicolas	Maçonnerie-pierre (Seine)	2	P	P	P
Bazille	Miroitiers-vitriers (Paris)	3	P	P	P
Nicolas	Mosaïstes (Rég. parisienne) ..	1	P	P	P
Froideval	Ornemanistes (Rég. paris.) ...	1	P	P	P
Duchât	Parqueteurs (Seine)	2	P	P	P
Rousselot	Peintres (Rég. paris.)	2	P	P	P
Jazat	Couverture-plomb. (Paris)	1	P	P	P
Froideval	Scieurs de pierre tendre (Rég. paris.)	1	P	P	P
Moreau	Serrurerie, ferronnerie d'art et constr. métall. (Rég. paris.) ..	3	P	C	P
Bocchi	Statuaires (Rég. paris.)	1	P	A	P
Deyme	Techniciens du bâtim. (Paris) ..	2	P	C	P
Dichamp	Terrass. (Seine et S.-et-O.) ..	3	P	C	C
Quaglino	Union des Coopérat. pour trav. publics (Paris)	3	P	P	P
Constant	Maçons, ciment., manœuvres (Poitier)	3	P	P	P
Minot	Bâtiment (Reims et rég.)	2	P	P	P
Chéreau	— (Rennes)	3	P	P	P
Harpages	— (Roubaix)	5	P	P	P
Cordier	— (St-Claude)	2	P	P	P
Froideval	— (St-Etienne)	2	P	P	P
Lhermitte	Granitiers (St-Germain-en-Coglès)	1	P	P	P
Sautour	Carriers (St-Hilaire-Les Places)	2	P	P	P
Batas	Charpentiers (St-Malo)	1	P	P	P
Batas	Bâtiment (Saint-Malo)	1	P	P	P
Lhermitte	Granitiers (St-Marc-le-Blanc) ..	3	P	P	P
Jouvançe	Bâtiment (St-Nazaire)	2	P	P	P
Lhermitte	Granitiers (St - Pierre - de - Plesguen-Lanhélin)	3	P	P	P
Lacour	Carriers (Sauterre)	1	P	P	P
Sadoux	Carriers, terrassiers (S.-et-O.) ..	3	P	P	P
Hincker	Bâtiment (Sélestat)	1	P	P	P
Hincker	Charpentiers (Strasbourg)	3	P	P	P
Hincker	Maçons (Strasbourg)	3	P	P	P
Hincker	Plâtriers (Strasbourg)	2	P	P	P
Hincker	Tailleurs de pierre (Strasbourg)	1	P	P	P
Hincker	Terrassiers man. (Strasbourg) ..	4	P	P	P
Hincker	Bâtiment (Tieffenbach)	1	P	P	P
Liabastres	Charpentiers (Toulouse)	2	P	P	P
Blazy	Electriciens (Toulouse)	1	P	P	P
Méda	Maçons (Toulouse)	1	P	P	P
Dufort	Menuisiers (Toulouse)	1	P	P	P
Pacquet	Bâtiment (Tourcoing)	2	P	P	P
Durel	— (Tunisie)	2	P	P	P
Trocme	— (Valenciennes)	1	P	P	P
Vincent	— (Versailles)	1	P	P	P
Rousseau	— (Villefranche-s.-Rhône)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBAR- MEMENT
Bertoluzzi	Maçons, terrass. (Villemur) ...	3	P		P
Minot	Bâtiment (Vitry-le-François) ...	1	P	P	P
Lacour	Carriers et taill. pierre de La Montagne-Peugnat et Volvic	2	P	P	P
Senèze	Carriers et taill. pierre (Volvic)	1	P	P	P
Hincker	Bâtiment (Weitbruch)	1	P	P	P
Leymarie	— (Périgueux)	1	P	P	P

FEDERATION DE LA BIJOUTERIE

David	Horlogers (Besançon)	4	P	P	A
Pascal	Horlg.-Bijout. (Clermont-Ferr.)	1	P	P	P
Sire	Horlogers (Lac-ou-Villers)	4	P	P	P
Trieyer	Bijouterie-Orfèvrerie (Lyon) ...	2	P	P	P
Bousset	Diamantaires (St-Claude)	5	P	P	P

FEDERATION DU BOIS

Vigan	Tapissiers (Angers)	1	P	P	P
Chiron	Vannerie (Angers)	1	P	P	P
Chiron	Bois (Bordeaux)	1	P	P	P
Perrier	Ameublement (Clermont-Ferr.)	1	P	P	A
Delamotte	Vanniers (Fayle-Billot)	2	P	P	P
Chiron	Bois (Halluin et envir.)	2	P	P	P
Calamet	Bois et scieries (Langogne)....	2	P	P	P
Tessier	Ameublem. et menuis. (Millau)	1	P	P	P
Casentini	Voiture (Morlaix)	1	P	P	P
Delamotte	Ameublement (Nancy)	1	P	P	P
Saillant	Scieurs mécaniciens (Nantes) ..	1	P	P	P
François	Sculpteurs (Nantes)	1	P	P	P
Casentini	Ebénistes (Paris)	1	P	P	P
Chiron	Frotteurs de parquets (Seine) ..	2	P	P	P
Dupont H.	Artistes peintres décorateurs d'in- térieurs (Paris)	1	P	P	P
Chiron	Pianos et orgues (Paris)	1	P	P	P
Chertreau	Brossiers-balaitiers (Poitiers) ...	1	P	P	P
Hillard	Voiture (Rennes)	1	P	P	P
Kien	Bois (Haut-Rhin)	4	P	P	P
Dhont	Brossiers (Roubaix)	1	P	P	P
Bousset	« Le Travail » (St-Claude) ..	5	P	P	P
Durant	Ameublement (Sommedieue) ...	2	P	P	P
Sahuque	Ebénistes (Toulouse)	1	P	P	P
François	Sculpt., Ornemant., Mouluriers (Toulouse)	1	P	P	P
Saillant	Ameubl.-Bois (Drôme-Ardèche)	3	P	P	P

INDIVIDUS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBARQUEMENT
-----------	---------------	----------------	-----------------------------	---------------------	-----------------------------

FEDERATION DE LA CERAMIQUE

Morizet	Faïencerie (Gien)	3	P	P	P
Forgeron	Céramique (Limoges)	6	PPP	PPP	PPP
Robert O.	Faïenciers (St-Amand-les-Eaux)	4	PPP	PPP	PPP
Dery	Céramique (Vierzon)	3	P	P	P

FEDERATION DE LA CHAPELLERIE

Yssartier	Chapeliers (Bordeaux)	1	A	A	A
Milan	— (Caussade)	2	AA	AA	APP
Sermet	— (Hte vall. de l'Aude)	5	AAA	AAA	APP
Buisson	Chapellerie (Lyon)	4	AAA	AAA	APP
Bzoura	Casquettiers (Paris)	3	AAA	AAA	APP
Carron	Chapellerie Parisienne	6	AAA	AAA	APP
Vallette Diane ...	Modistes (Paris)	1	AA	AA	APP
Lefranc G.	Chapeliers (Senfonds)	3	AP	AP	APP
Lamarque	Casquettières (Toulouse)	2	P	P	P

FEDERATION DES CHEMINS DE FER

Beaucourt	Cheminots (Abbeville)	4	P	P	P
Peyrat	— (Agen)	1	PPP	PPP	PPP
Claude	— (Aillevillers)	3	PPP	PPP	PPP
Breart	— (Ailly-sur-Noye)	1	PPP	PPP	PPP
Marcheix	— (Aire-sur-l'Adour)	1	PPP	PPP	PPP
Goyeau	— (Airvault)	1	PPP	PPP	PPP
Cagny	— (Albert-Economique) ..	2	PPP	PPP	PPP
Brin	— (Albertville)	1	PPP	PPP	PPP
Liaud	— (Albi P. O.)	1	PPP	P	P
Saint-Germain ...	— (Albi C. F. D. T.)	2	PPP	PPP	PPP
Balluais	— (Alençon)	3	PPP	C	C
Nouguier	— (Alais)	1	PPP	PPP	PPP
Coudun	— (Alger-Etat S. A.)	1	PPP	PPP	PPP
Jarrigion	— (Alger-Etat S. centr.) ..	3	PPP	PPP	PPP
Kiener	— (Alger P. L. M.)	4	PPP	PPP	PPP
Claude	— (Amagne-Lucquy)	3	PPP	PPP	PPP
Breart	— (Amiens-Longeau)	4	PPP	PPP	PPP
Balluais	— (Angers Etat)	3	PPP	CCC	CCC
Nizault	— (Angers P. O.)	3	PPP	CCC	CCC
Balluais	— (Angoulême Ftat)	1	PPP	CCC	CCC
Jarrigion	— (Angoulême P. O.)	2	PPP	PPP	PPP
Lafort	— (Angoulême Econ.)	2	PPP	AAA	PPP
Cazeaux	— (Arcachon)	2	PPP	PPP	PPP
Naudin	— (Argent P. O.)	1	PPP	PPP	PPP
Balluais	— (Argenteuil Etat)	4	PPP	PPP	PPP
Demay	— (Argenton-s.-Creuse) ..	1	P	P	P

délégués	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBAR- MMENT
Pascal	— (Arlanc)	1	P	P	P
Gervais	— (Arles)	1	P	P	P
Turpain	— (Armentières)	2	P	P	P
Quertelet	— (Arras)	3	P	P	P
Robert	— (Arvant)	1	P	P	P
Clerc	— (Asnières)	1	P	P	P
Carrefour	— (Auch)	3	P	P	P
Claude	— (Audun-le-Roman)	2	P	P	P
Abraham	— (Aumale)	1	P	P	P
Cagny	— (Aumale Econ.)	2	P	P	P
Liaud	— (Auneau)	1	P	P	P
Buteau	— (Aurillac)	3	P	P	P
De Payan	— (Avallon)	1	P	P	P
Chasseray	— (Avranches)	2	P	P	P
Thirion	— (Baccarat)	1	P	P	P
Gruneisen	— (Bâle)	1	P	P	P
Sauvé	— (Bapaume)	3	P	P	P
Douet	— (Bar-sur-Aube)	1	P	P	P
Liaud	— (Bassens)	2	P	P	P
Linxe	— (Bayonne)	4	P	P	P
Valleteau	— (Beaupréau-Anjou)	3	P	P	P
Métayer	— (Beaumont-le-Roger)	1	P	P	P
D'Hardivillers	— (Beauvais)	3	P	P	P
Clerc	— (Bécon-les-Bruyères)	3	P	P	P
Vidal	— (Bédarieux)	1	P	P	P
Dubois	— (Belfort)	5	P	P	P
Blonde	Agents des C. F. B. (Belfort).	1	P	P	P
Brisset	Cheminots (Bellegarde-Quiers)	1	P	P	P
Segard	— (Bernay)	2	P	P	P
Jeannin	— (Besançon)	1	P	P	P
Pasquier	— (Béziers)	3	P	P	P
Pascal	— (Billom)	1	P	P	P
Stosse	— (Bischoffheim)	2	P	P	P
Naulin	— (Blois P. O.)	3	P	P	P
Martial	— (Blois T. L. C.)	3	P	P	P
Reine	— (Boissy-l'Aillerie)	2	P	P	P
Cagny	— (Bollezelle)	1	P	P	P
Sirolle	— (Bône)	4	P	P	P
Bidegaray	— (Bordeaux-Cadillac)	2	P	P	P
Humeau	— (Bordeaux-Etat) (1)	3	P	P	P
Cazaux	— (Bordeaux-Midi St-Jean)	5	P	P	P
Mora	— (Bordeaux P. O.)	5	P	P	P
Degeans	— (Bordeaux St-Louis)	3	P	P	P
Rousseau	— (Bort)	3	P	P	P
Vassal	— (Boulogne-sur-Mer)	6	P	P	P
Josse	— (Bourg)	1	P	P	P
Amichot	— (Bourges)	3	P	P	P
Saillant	— (Bourges St-Andeol)	1	P	P	P
Pascal	— (Brassac-Mégecoste)	1	P	P	P
Balluais	— (Brest)	3	P	P	P

(1) Le Syndicat de Bordeaux-Etat a avisé la Fédération des Cheminots et la C. G. T. que le délégué a outrepassé le mandat qui lui avait été donné, en votant contre le rapport moral et financier, le Syndicat se déclarant en parfait accord avec sa Fédération et la C. G. T.

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBARQUEMENT
Betremas	Cheminots (Breteuil Emb ¹)	1	P	P	P
Bourgoin	— (Brétigny)	2			
Jacolin	— (Briccon)	1	P	P	P
Douet	— (Brienne-le-Château) ..	1	P	P	P
Robert	— (Brioude P. L. M.)...	2	P	P	P
Rambaud	— (Briouze)	1	P	P	P
Laurent	— (Bruyères)	1	P	P	P
Mortelette	— (Busigny)	1	P	P	P
Morel	— (Caen Etat)	5	P	P	P
Golhen	— (Caen à la Mer)	1	P	P	P
Liaud	— (Cahors)	3	P	P	P
Drouard	— (Calais)	5	P	P	P
Doucédame	— (Cambrai Second.)	3	P	P	P
Badinot	— (Carhaix)	5	P	P	P
Peyrat	— (Carmaux)	2	P	P	P
Mas	— (Castelnaudary)	3			
Peyrat	— (Castelsarrazin)	2	P	P	P
Pasquier	— (Castres)	3			
Bidegaray	— (Castres Départ.)	2	P	P	P
Mortelette	— (Caudry)	1	P	P	P
Goyeau	— (Challans)	1	P	P	P
Denis	— (Châlons-sur-Marne) ...	4	P	P	P
Manifacier	— (Chalon-sur-Saône)	3	P	P	P
Josse	— (Chambéry)	4	P	P	P
Abraham	— (Chantilly)	3	P	P	P
Goyeau	— (Chantonna?)	2	P	P	P
Divet	— (Charleval)	1	P	P	P
Mismar	— (Charmes)	2	P	P	P
Limoges	— (Chartres)	4	P	P	P
Halgrain	— (Chartres Second.)	3	P	P	P
Peneau	— (Châteaubriant Second.) .	1	P	P	P
Badinot	— (Châteaubriant Etat) ...	2	P	P	P
Liaud	— (Château-du-Loir P. O.) .	2	P	P	P
Le Guen	— (Château-du-Loir Et.) ..	3	P	P	P
Halgrain	— (Châteaudun P. O.) ...	3	P	P	P
Le Picard	— Châteauneuf (Char.) ...	1	P	P	P
Claude	— (Château-Thierry Est) ..	2	P	P	P
Valléteau	— (Châtelailon)	1	P	P	P
Carpentier	— (Chaulnes)	2	P	P	P
Jacolin	— (Chaumont)	3	P	P	P
Reine	— (Cherbourg)	4	P	P	P
Pinet	— (Chinon)	2	P	P	P
Mesnard	— (Choisy-le-Roi)	1			
Desaigne	— (Clermont-Ferrand)	4	P	P	P
Pascal	— (Clermont-Ferrand P.O.) .	3	P	P	P
Pasquier	— (Clermont-l'Hérault) ..	1	P	P	P
Thétiot	— (Clisson)	2	P	P	P
Vautour	— (Cognac)	1	P	P	P
Gruneisen	— (Colmar)	1	P	P	P
Derouffet	— (Commentry)	3	P	P	P
Métayer	— (Conches)	2	P	P	P
Jacolin	— (Conflans-Jarny)	4	P	P	P
Blanc	— (Conflans-Ste-Hon.) ...	2	P	P	P
Demay	— (Cosne-sur-l'Éil)	4	P	P	P
Métayer	— (Coulon)	1	P	P	P
Chasseray	— (Coutances)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBARQUEMENT
Allain	Cheminots (Crail)	3	P	P	P
Quertelet	— (Crépy-en-Valois)	2	P	P	P
Peyrat	— (Dax)	1	P	P	P
Schoutich	— (Delle)	2			
Lecoffre	— (Dieppe)	4	P	P	P
Belli	— (Dijon)	3	P	P	P
Demay	— (Dijon Départementaux)	3	P	P	P
Balluais	— (Dinan)	2	P	P	P
Derouineau	— (Dol)	3	P	P	P
Dussart	— (Dôle)	1	P	P	P
Badinot	— (Domfront)	2	P	P	P
Quertelet	— (Don-Sainghin)	3	P	P	P
Quéant	— (Douai)	4	P	P	P
Goyeau	— (Doué-la-Fontaine)	1	P	P	P
Bréart	— (Doullens)	1	P	P	P
Voisin	— (Dourdan)	2	P	A	P
Bernard Guelle	— (Dunkerque)	5	P	P	P
Delaye	— (Ecouvieux)	3	P	P	P
Ausiprier	— (Draguignan)	4	P	P	P
Reine	— (Elbeuf)	1	P	P	P
Coudun	— (Epernay)	4	P	P	P
Jacotin	— (Épinal)	3	P	P	P
Grégoire	— (Ermont-Eaubonne)	3	P	P	P
Poussin	— (Etampes)	3	P	P	P
Badinot	Chefs de gare (Réseau Etat)	4	P	P	P
Morin	— (Evreux)	4	P	P	P
Rousseau	— (Eygurande-Merlines)	3	P	A	P
Sauvel	— (Fécamp)	2	P	P	P
Rambaud	— (Flers)	3	P	P	P
Demay	— (Florac) (secondaires)	1	P	P	P
Segard	— (Folligny)	2	P	P	P
Goyeau	— (Fontenay-le-Comte)	3	P	P	P
Badinot	— (Forges-les-Eaux)	1	P	P	P
Badinot	— (Fougères)	3	P	P	P
Samiez	— (Fourmies)	2	P	P	P
Bivona	— (Gafour)	4	P	P	P
Reine	— (Gaillon)	1	P	P	P
Desormière	— (Gannat)	2	P	P	P
Gaignes	— (Gardanne)	1	P	P	P
Demay	— (Gerarmer)		P	P	P
Lurion	— (Gien)		P	P	P
Teurquellit	— (Gisors)	3	P	P	P
Jarrigion	— (Givet (Est))	2	P	P	P
Métayer	— (Clos-Montfort)	2	P	P	P
Rambaud	— (Gournay)	1	P	P	P
Ouradou	— (Gray)	3	P	P	P
Legros	— (Grenoble)	2	P	P	P
Sauvé	— (Grenoble V. F. D.)	4	P	P	P
Leclercq	— (Guéret)	2	P	P	P
Plateel	— (Hazebrouck)	4	P	P	P
Meurisse	— (Hellemmes)	6	P	P	P
Peyrat	— (Hendaye)	3	P	P	P
Mortelette	— (Hirson)	3	P	P	P
Bruge	— (Homécourt)	2	P	P	P
Guichard	— (Honfleur)	1	P	P	P
Tissot	— (Is-sur-Tille)	4	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBARQUEMENT
Viseur	Cheminots de Jeumont	1	P	P	P
Rambaud	— (Jonzac)	1	P	P	P
Goyeau	— (Jouès-les-Tours)	1	P	P	P
Roux	— (Juvisy)	3	P	P	P
Divet	— (La Brohinière)	2	P	P	P
Raverat	— (La Cluse)	1	P	P	P
Satre	— (La Côte-St-André) ...	3	P	P	P
Divet	— (La Ferté-Macé)	1	P	P	P
Naudin	— (La Ferté-St-Aubin) ...	1	P	P	P
Rousseau	— (La Flèche)	1	P	P	P
Badinot	— (Laigle)	2	P	P	P
Pascal	— (Langeac)	1	P	P	P
Chauvet	— (Langogne)	1	P	P	P
Canon	— (Langon)	3	P	P	P
Coudun	— (Langres)	3	P	P	P
Bazoges	— (Lannion)	1	P	P	P
Betremas	— (Laon)	4	P	P	P
Meunier	— (La Pallice)	1	P	P	P
Pascal	— (La Peyrouse)	1	P	P	P
Leclercq	— (Laqueuille)	1	P	P	P
De Kerdelleau ...	— (L'Ardoise)	1	P	P	P
De Kerdelleau ...	— (Laroche-Migennes) ..	1	P	P	P
Sichere	— (La Rochelle)	3	P	P	P
Lambert	— (La Roche-sur-Yon) ..	3	P	P	P
Lucas	— (La Tremblade)	1	P	P	P
Coulange	— (Laval)	3	P	P	P
Liaud	— (Le Blanc)	3	P	P	P
Sauvé	— (Le Blanc, à Argent) ..	2	P	P	P
Meillier	— (Le Bourget)	2	P	P	P
Leymarie	— (Le Buisson P. O.) ..	1	P	P	P
Demay	— (Le Cheylard)	3	P	P	P
Martel	— (Le Creusot)	2	P	P	P
Leymarie	— (Le Got)	1	P	P	P
Moriceau	— (Le Havre)	4	P	P	P
Pandois	— (Le Mans)	6	P	P	P
Demay	— (Tramw. à vap. Sarthe).	3	A	P	P
Carpentier	— (Lens)	3	P	P	P
Demay	— (Lens-Frévent)	1	P	P	P
Coudun	— (Les Andelys)	1	P	P	P
De Kerdelleau ...	— (Les Laumes)	3	P	P	P
Goyeau	— (Les Sables-d'Olonne) .	1	P	P	P
Carpentier	— (Le Tréport)	2	P	P	P
Pailler	— (Lexos)	1	P	P	P
Leclercq	— (Libos)	1	P	P	P
Bidegaray	— (Libourne Secondaires).	1	P	P	P
Mora	— (Libourne P. O.)	3	P	P	P
Sauvé	— (Ligueil)	2	P	P	P
Perez	— (Lille)	5	P	P	P
Leblanc	— (Lille-Délivrance)	3	P	P	P
Rampnoux	— (Limoges Secondaires) .	4	P	P	P
Vigier	— (Limoges)	4	P	P	P
Pasquier	— (Limoux)	1	P	P	P
Guichard	— (Lisieux)	4	P	P	P
Cyprien	— (Longuyon)	3	P	P	P
Cyprien	— (Longwy et Mt-St-Mart.)	4	P	P	P
Leclercq	— (Lorient)	3	P	P	P

MÉLÉGITÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Bazoges	Cheminots (Loudéac)	1	P	P	P
Pinet	— (Loudun)	3	P	P	P
Bernert	— (Louhans)	2	P	P	P
Saurel	— (Louviers)	2	P	P	P
Raverat	— (Lozanne)	1	P	P	P
Cagny	— (Lumbres)	2	P	P	P
Tissot	— (Lure)	2	P	P	P
Souchaud	— (Lussac-les-Châteaux) .	3	P	P	P
Descombes	— (Lyon P. L. M.)	5	P	P	P
Jarrigion	— (Macon)	2	P	P	P
Saurel	— (Magny-en-Vexin)	1	P	P	P
Jourdan	— (Maintenon)	2	P	P	P
Maupetit	— (Mantes)	4	P	P	P
Bidegaray	— (Marniac-Val-d'Aran .	1	P	P	P
Recolin	— (Marseille)	3	P	P	P
Poli	— (Mateur)	3	P	P	P
Desaunois	— (Maubeuge)	3	P	P	P
Badinot	— (Mayenne)	2	P	P	P
Marcelot	— (Melun)	1	P	P	P
Chauvet	— (Mende)	1	P	P	P
Rigault	— (Menton)	2	P	P	P
Bruge	— (Merrey)	1	P	P	P
Stosse	— (Metz-Campagne)	3	P	P	P
Ruse	— (Metz-Montigny)	5	P	P	P
Schneider	— (Metz-Sablon)	3	P	P	P
Métayer	— (Meulan)	1	P	P	P
Segard	— (Méridon)	3	P	P	P
Raverat	— (Miramas)	1	P	P	P
Desclèves	— (Mitry-Dammartin) ...	1	P	P	P
Dannequin	— (Mohon)	5	P	P	P
Nottin	— (Montargis)	1	P	P	P
Allamelle	— (Montauban Midi)	3	P	P	P
Allamelle	— (Montauban P. O.) ...	2	P	P	P
Allamelle	— (Montauban Secondaires)	2	P	P	P
De Payan	— (Montbéliard)	2	P	P	P
Lurion	— (Montchanin)	1	P	P	P
Pasquier	— (Mont-de-Mars. Midi) .	3	P	P	P
Valleteau	— (Montendre)	1	P	P	P
Fontan	— (Montluçon)	4	P	P	P
Cagny	— (Montmirail Secondaires)	1	P	P	P
Leguevacques ...	— (Montpellier P. L. M.)	1	P	P	P
Demay	— (Montpellier Second.) .	4	P	P	P
Goyeau	— (Montreuil-Bellay)	2	P	P	P
Leloir	— (Montsault)	3	P	P	P
Peyrat	— (Morcenx Midi)	3	P	P	P
Jarrigion	— (Morcenx Second.)	3	P	P	P
Henry	— (Morlaix)	3	P	P	P
Layer	— (Mortagne)	2	P	P	P
Jeannin	— (Morteau)	1	P	P	P
Rambaud	— (Motteville)	1	P	P	P
Viseur	— (Moulin-Neuf)	2	P	P	P
Dasormière	— (Moulins)	2	P	P	P
Gruneisen	— (Mulhouse)	3	P	P	P
Jacotin	— (Nancy)	5	P	P	P
Ragot	— (Nanterre)	4	P	P	P
Rambaud	— (Nantes Etat)	5	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Le Huche	Cheminots (Nantes P. O.)	5	P	P	C
Peyrat	— (Narbonne)	3	P	P	P
Reine	— (Neufchâtel-en-Bray)	1	P	P	P
Bidegaray	— (Neuille-Pt-Pierre)	2	P	P	P
Vacher	— (Neuville-du-Poitou)	1	P	P	P
Billet	— (Nevers)	3	P	C	C
Guigues	— (Nice)	1	P	C	C
Wolff	— (Nîmes)	3	P	P	P
Leguedacques	— (Nîmes Secondaires)	1	P	P	P
Logé	— (Niort)	5	P	C	C
Halgrain	— (Nogent-le-Rotrou)	2	P	P	P
Guégé	— (Nogent-sur-Seine)	1	P	P	P
Tissot	— (Noisy-le-Sec)	3	P	P	P
Quertelet	Chefs de gare (Réseau Nord)	3	P	P	P
Métayer	— (Noyant-Méon)	2	P	P	P
Jarrigion	— (Oran-Etat)	2	P	P	P
Quertelet	— (Orchies)	3	P	P	P
Rambaud	— (Orléans-Etat)	1	P	P	P
Naudin	— (Orléans P. O.)	4	P	P	P
Sauvé	— (Orléans T. L.)	2	P	P	P
Quertelet	— (Ormoy-Villers)	1	P	P	P
Chillard	— (Ouilins)	4	P	P	C
Teurquetit	— (Pacy-sur-Eure)	1	P	P	P
Bruge	— (Pantin)	2	P	P	P
Grandjean	— (Banlieue Ouest Paris)	3	P	P	P
Messagé	— (Contrôle commun)	4	P	P	P
Coudun	— (Paris Est)	5	P	P	P
Marchenoir	— (Paris-Etat R. D.)	6	P	P	P
Cancouët	— (Paris-Etat R. G.)	5	P	P	P
Charpine	— (Paris-Midi)	1	P	P	P
Macquet	— (Paris-Nord)	6	P	P	P
Pilandon	— (Paris-P. L. M.)	4	P	C	C
Darier	— (Paris-P. O.)	5	P	C	C
Renaudel	Porteurs des gares et serv. aux.	1	P	P	P
Roques	Cheminots (Paris-Sceaux)	3	P	P	P
Gateau	Pers. Cie Wagons-Lits	5	P	P	P
Goyeau	Cheminots (Parthenay)	2	P	P	P
Jarrigion	— (Pau)	3	P	P	P
Leymarie	— (Périgueux P. O.)	3	P	P	P
Quertelet	— (Péronne Nord)	2	P	P	P
Cagny	— (Péronne Economiques)	2	P	P	P
Grau	— (Perpignan)	3	P	P	P
Prigent	— (Persan-Baumont)	2	P	P	P
Jarrigion	— (Philippeville)	2	P	P	P
Facq	— (Pierrefitte)	1	P	P	P
Naudin	— (Pithiviers P. O.)	2	P	P	P
Demay	— (Pithiviers Secondaires)	2	P	P	P
Corbin	— (Plaisir-Grignon)	1	P	C	C
Guichard	— (Plouaret)	1	P	C	C
Demery	— (Poissy)	3	P	C	C
Charron	— (Pons)	2	P	C	C
David	— (Pontarlier Secondaires)	2	P	C	C
Goyeau	— (Pont-de-Braye)	2	P	C	C
Desaigre	— (Pont-de-Dore)	2	P	C	C
Le Levé	— (Pontivy)	1	P	C	C
Valet	— (Pontoise)	2	P	C	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU " PEUPLE "	RAPPORT SUR LE DÉBAR- MEMENT
Peneau	Cheminots (Pornic)	1	P	P	P
Jarrigion	— (Port-d'Atelier)	3	P	P	P
Lunel	— (Portes-les-Valence) ..	2	P	P	P
Badinot	— (Pré-en-Pail)	1	P	P	P
Thomas	— (Quimper)	3	P	P	P
Voyneaud	— (Rambouillet)	2	P	P	P
Bruge	— (Rambervillers)	2	P	P	P
Pascal	— (Randan)	1	P	P	P
Thirion	— (Raon-l'Etape)	1	P	P	P
Ouvradou	— (Reims)	4	P	P	P
Ruquier	— (Rennes)	6	P	P	P
Claude	— (Rethel)	1	P	P	P
Sauvé	— (Rethel Secondaires) ..	1	P	P	P
Pascal	— (Riom)	1	P	P	P
Lurion	— (Roanne)	3	P	P	P
Escoffier	— (Rochefort)	2	P	P	P
Leymarie	— (Rodez)	2	P	P	P
Bronner	— (Romilly)	5	P	P	P
Jarrigion	— (Rosny-sur-Seine)	1	P	P	P
Funtun	— (Rosporden)	2	P	P	P
Deffrennes	— (Roubaix)	3	P	P	P
Lecourtier	— (Rouen-Etat)	3	P	P	P
Desclèves	— (Rouen-Nord)	3	P	P	P
Le Picard	— (Royan)	1	P	P	P
Valleteau	— (Tramways Royan)	1	P	P	P
Quéant	— (Roye)	3	P	P	P
Valleteau	— (Saintes Secondaires) ..	3	P	P	P
Liaud	— (St-Amand-Montrond) .	1	P	P	P
Leymarie	— (St-Astier)	1	P	P	P
Quinio	— (St-Brieuc-Etat)	3	P	P	P
Hamon	— (St-Brieuc départem.) ..	4	P	P	P
Teurquetit	— (St-Cloud)	3	P	P	P
Jourdan	— (St-Cyr-Etat)	2	P	P	P
Liaud	— (St-Denis, près Martel.)	2	P	P	P
Régnier	— (St-Dizier)	3	P	P	P
Foscallo	— (St-Etienne)	3	P	P	P
Reine	— (St-Etienne-du-Rouvray .	1	P	P	P
Pasquier	— (St-Flour)	2	P	P	P
Desormière	— (St-Germain-d.-Fossés .	3	P	P	P
Debenne	— (St-Germ.-en-Laye) ...	3	P	P	P
Germanaz	— (St-Gervais)	1	P	P	P
Denis	— (St-Hilaire-au-Temple .	1	P	P	P
Segard	— (St-Hilaire-du-Harc.) .	2	P	P	P
Valleteau	— (St-Jean-d'Angély-Etat .	2	P	P	P
Valleteau	— (St-Jean-d'Angély Sec.).	3	P	P	P
Quertelet	— (St-Just-en-Chaussée) ..	1	P	P	P
Sauvé	— (St-Laurent-du-Pont) ..	1	P	P	P
Martel	— (St-Léger-sur-Dheune) .	1	P	P	P
Divet	— (Saint-Lô)	2	P	P	P
Gruneisen	— (St-Louis)	1	P	P	P
Batas	— (Saint-Malo)	2	P	P	P
Beatrix	— (St-Maure-Noyan)	1	P	P	P
Brioual	— (St-Nazaire)	3	P	P	P
Denaes	— (Saint-Omer)	4	P	P	P
Goyeau	— (Ste-Pazanne)	1	P	P	P
Quertelet	— (St-Quentin)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Bidegaray	Cheminots (St-Quentin-Guise) ..	3	P	P	P
Vigier	— (St-Sulpice-Laurière ..	1	P	P	P
Lacoste	— (St-Symphorien)	3	P	P	P
Cagny	— (St-Valéry-s.-Somme) ..	2	P	P	P
Le Picard	— (St-Yzan-de-Soudiac) ..	2	P	P	P
Le Picard	— (Saintes)	5	P	P	P
Lombard	— (Sarlat)	1	P	C	C
Nivault	— (Saumur-P. O.)	2	P	C	C
Nemery	— (Sedan)	3	P	P	P
Badinot	— (Sées)	1	P	P	P
Rambaud	— (Segré)	3	P	P	P
Reine	— (Serqueux)	1	P	P	P
Guichard	— (Serquigny)	2	P	P	P
Josse	Service électrique P. L. M. ..	3	P	P	P
Pasquier	Cheminots (Sète)	2	P	C	C
Sirolle	— (Sétif)	2	P	C	C
Bronner	— (Sézanne)	2	P	P	P
Poli	— (Sfax-Gafsa)	4	P	P	P
Larousse	— (Sillé-le-Guillaume) ..	1	A	P	P
Bonnières	— (Soissons-Nord)	2	P	P	P
Sauvé	— (Soissons Secondaires) ..	2	P	P	P
Wilkins	— (Sotheville)	5	P	P	P
Sirolle	— (Souk-Ahras)	3	P	P	P
Poli	— (Sousse)	3	P	P	P
Mayer	— (Strasbourg)	4	P	P	P
Badinot	— (Surdon)	2	P	P	P
Guigues	— (Tain-Tournon)	1	P	P	P
Raverat	— (Tarare)	1	P	P	P
Marcheix	— (Tarbes)	4	P	C	C
Lefevre	— (Ternier)	4	P	P	P
Leymarie	— (Terrasson-Condât)				
	— (Lardin-Digne)	1	P	P	P
Bouillon	— (Thouars)	3	P	P	P
Levon	— (Thoury-Ferrottes)	1	P	P	P
Jacotin	— (Toul)	3	P	P	P
Camon	— (Tonneins)	1	P	P	P
Leclercq	— (Toulouse-P. O.)	2	P	C	C
Olympe	— (Toulouse-Midi)	5	P	P	P
Bidegaray	— (Toulouse-Sud-Ouest) ..	4	P	P	P
Kesteloot	— (Tourcoing)	5	P	P	P
Piednoir	— (Tours-Etat)	3	P	P	P
Beatrix	— (Tours-P. O.)	5	P	P	P
Broquin	— (Tourey)	3	P	P	P
Cazelles	— (Trappes)	3	P	P	P
Farinet	— (Troyes)	4	P	P	P
Poli	— (Tunis)	6	P	P	P
Bruge	— (Vaires-Torcy)	1	P	P	P
Tison	— (Valenciennes)	5	P	P	P
Mitouard	— (Vannes)	2	P	P	P
Demay	— (Vatan T. I.)	1	P	P	P
Descombes	— (Vénissieux)	2	P	P	P
Rampillon	— (Verdun)	4	P	P	P
Rambaud	— (Verneuil-sur-Avre) ..	1	P	P	P
Ragot	— (Vernouillet)	2	P	C	C
Bidault	— (Versailles-Ceinture) ..	3	P	C	C
Salain	— (Versailles-Etat)	4	C	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAIREMENT
Bruge	Cheminsots (Vesoul)	2	P	P	P
Sauvé	— (Vesoul Secondaires) ..	3	P	P	P
Desormière	— (Vichy)	2	P	P	P
Liaud	— (Vierzon)	3	P	P	P
De Payan	— (Villefranche-s.-Saône) .	2	P	P	P
Fournier	— (Villeneuve-St-Georg.) .	2	P	P	P
Deluret	— (Villeneuve-s.-Lot)	1	P	P	P
Quertelet	— (Villers-Cotterets)	2	P	P	P
Poinsot	— (Vincennes)	3	P	P	P
Segard	— (Vire)	3	P	P	P
Bruge	— (Vireux)	2	P	P	P
Doucet	— (Vitry-le-François) ...	2	P	P	P
Leclercq	— (Viviez)	2	P	P	P
Carpentier	— (Wassigny)	1	P	P	P
Reine	— (Yvetot)	1	P	P	P

FEDERATION DES COIFFEURS

Haentjean	Coiffeurs (Alger)	1	P	P	P
Latour	— (Bordeaux)	1	P	P	P
Massa	— (Casablanca)	1	P	P	P
Oliotier	— (Constantine)	1	P	P	P
Serres	— (Dijon)	2	P	P	P
Vignaud	— (Lons-le-Saulnier)	1	P	P	P
Brunet	— (Lyon)	2	P	P	P
Amar	— (Marseille)	1	P	P	P
Gayte	— (Melun)	1	P	P	P
Bouillon	— (Nîort)	1	P	P	P
Guimard	— (Paris)	4	P	P	P
Vignaud	— (Perpignan)	1	P	P	P
Rosier	— (St-Etienne)	2	P	P	P
Vignaud	— (Valenciennes)	1	P	P	P

FEDERATION DES CUIRS ET PEAUX

Souqlat	Cuir et Peaux (Amiers)	1	P	P	P
Naulin	Chaussure (Angers)	1	P	P	P
Saillant	Cuir et Peaux (Annonay)	3	P	P	P
Naulin	— (Avignon)	1	P	P	P
David	— (Besançon)	1	P	P	P
Noulin	Chaussure Blois	1	P	P	P
Vaudel	Cuir et Peaux (Bordeaux)	1	P	P	P
Soulat	— (Brignoles)	1	P	P	P
Naulin	— (Châteaurenault)	3	P	P	P
Roux	Gantiers (Chaumont)	2	P	P	P
Dret	Cuir et Peaux (Cholet)	1	P	P	P
Fradet	— (Clermont-Ferrand) ...	1	P	P	P
Roux	— (Dijon)	2	P	P	P
Fournier	Chaussure (Ernée)	3	P	P	P
Fournier	— (Fougères)	6	P	P	P
Roux	Moutonniers (Graulhet)	3	P	P	P
Satre	Bottiers (Grenoble)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI- NEMENT
Roux	Gantiers (Grenoble)	1	P	P	P
Dret	Cuir et Peaux (Lannoy)	1	P	P	P
Dret	— (Lille et env.)	1	P	P	P
Tellier	— (Lilliers)	4	P	P	P
Sautour	— (Limoges)	4	P	P	P
Sautour	Tanneurs, Corroyeurs (Limoges).	1	P	P	P
Roux	Chaussure (Lyon)	2	P	P	P
Vaudel	Cuir et Peaux (Mauléon)	2	P	P	P
Astruc	Délaineurs (Mazamet)	6	P	P	P
Assemat	Mégissiers (Mazamet)	3	P	P	P
Libourel	Cuir et Peaux (Millau)	4	P	P	P
Naulin	Tanneurs (Mondoubleau)	1	P	P	P
Humbert	Chaussure (Nancy)	3	P	P	P
Roux	Cuir et Peaux (Nantes)	1	P	P	P
Naulin	— (Orléans)	1	P	P	P
Charpenel	— (Oullins)	1	P	P	P
Groyer	Sellerie (Paris)	3	P	P	P
Soulat	Chaussure (Paris)	1	P	P	P
Berta	Cordonniers (Perpignan)	1	P	P	P
Fournier	Chaussure (Pontorson)	1	P	P	P
Chéreau	Cuir et Peaux (Rennes)	2	P	P	P
Revol	— (Romans)	2	A	C	A
Roux	— (Roubaix et environs) ..	1	P	P	P
Dret	Espadrilleurs (Saint-Laurent-de- Cerdans)	3	P	P	P
Dret	Bottiers (Saumur)	1	P	P	P
Dret	Cuir et Peaux (Strasbourg) ...	1	P	P	P
Sautour	Chaussure (Toulouse)	2	P	P	P
Soulat	Galochiers (Toulouse)	1	P	P	P
Pacquet	Cuir et Peaux (Tourcoing)	1	P	P	P
Soulat	— (Troyes)	1	P	P	P
Saillant	— (Valence)	1	P	P	P
Naulin	— (Vendôme)	1	P	P	P

FEDERATION DES DESSINATEURS

Ouvrard	Dessin. et ing.-dessin. (Nantes)	3	P	P	P
Jambon	Dessin. d'art industriel et gra- veurs sur bois (Rég. Paris)..	3	P	P	P
Doumenq	Dessin. et conducteurs de travaux Saint-Nazaire	3	P	P	P

FEDERATION DE L'ECLAIRAGE

Lair	Ouvriers et empl. Gaz (Aix-en- Provence)	3	P	P	P
Alibert	Gaz (Albi)	1	P	P	P
Dautrevaux	Gaz et Electricité (Amiens) ...	1	P	P	P
Morel	Electricité (Angers et extens.) ..	3	P	P	P
Lafort	Gaz et Eclairage (Angoulême)..	2	P	A	P
Carrefour	Gaz et Electricité (Auch)	1	P	P	P
Surugue	— (Bastia)	1	P	P	P

DELEGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAR- NIEMENT
Viro	Eclairage (Bayonne)	1	P	P	P
Pillon	Société du Gaz (Beauvais)	2	P P	P P	P
Lafaye	Eclairage (Bergerac)	1	P	P	P
Jeannin	Gaz et Electricité (Besançon)	3	P P P	P P P	P
Morel	Gaz (Béziers)	3	P P P	P	P
Mont	Electriciens (Béziers)	1	P	P	P
Colas	Gaz, Ecl. et Forces motr. (Blois)	1	P	P	P
Colas	Union Electr. du Centre (Blois)	3	P	P	P
Biot	Energie Electr. du Sud-Ouest (Bordeaux)	4	P	P	P
Boric	Eclairage (Bordeaux)	6	P P P P P P	P P P P P P	P P P P P P
Morel	Gaz et Electricité (Bourges)	3	P P P	P P P	P P P
Rault	Cie de l'Electricité (Brest)	2	P P	C C	P P
Croiseau	Gaz (Brest)	2	P P	P P	P P
Reynal	Eclairage (Brive)	2	A	P P	P P
Paringaux	Eclairage (Caudry)	3	P P P	P P P	P P P
Thomas	Gaziers (Chambéry)	2	P P	P P	P P
Morel	Eclairage (Châteauroux)	1	P	P	P
Souchaud	Gaz (Châtellerault)	1	P	C	P
Surugue	Ouvriers et empl. C. H. E. A. (Clermont-Ferrand)	3	P	P	P
Quéru	Gaz (Corbeil et environs)	2	P	P P	P P
Déprés	Gaz (Dijon)	2	P	P C	P P
Couthier	Electricité (Dijon)	2	P P	A	P
Verrons	Gaz (Dunkerque)	3	P P P	P P P	P P P
Morin	Eclairage (Evreux)	3	P P P	P	P P P
Biot	Gaz (Issoudun)	1	P	P P P	P P P
Baise	Electricité et Gaz (Jeumont)	4	P C P P	P P P P	P P P P
Croiseau	Gaz et Electricité (Le Blanc)	1	P	P	P
Rousseau	— (Le Mans)	3	P P P	P P P	P P P
Biot	— (Le Puy)	1	P	P	P
Fauchier	Gaz (Libourne)	1	P	P P P P	P P P P
Dautreceaux	Gaz et Electricité (Lille)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Biot	Gaz (Limoges)	2	P P	P P	P P
Morel	Force et Distribution (Limoges)	2	P P	P	P P
Fournillon	Eclairage (Livry-Gargan)	1	P	P	P
Rouillet	Gaz et Electricité (Loches)	1	P	P	P
Surugue	Eclair. et Forces motr. (Lorient)	1	P	P P P P	P P P P
Olmido	Gaz (Lorient)	2	P P	P P	P P
Pauly	Eclairage (Lyon)	6	P P P P P P	P C C C	P P P P
Lèbre	Energie électr. (Littoral médit.)	4	P P P P	P C C P	P P P P
Rival	Gaz et Electricité (Marseille)	5	P	P	P
Pagès	Electricien des services publics (Marseille)	5	P	C	P
Desprès	Gaz (Mazamet)	1	P	P	P
Morin	Gaziers (Meaux)	1	P	P	P
Vereecken	Gaz et Electricité (Melun)	2	P P	P C	P P
Morel	Gaz et Electricité (Millau)	1	P	P	P
Allamelle	Eclairage et Gaz (Montauban)	2	P P	P P	P P
Surugue	Gaz (Montpellier)	3	P P P	P P P	P P P
Biot	Electricité (Montpellier)	1	P	P	P
Voirin	Eclair. et forces motr. (Nancy)	4	P P P P	P P P P	P P P P
Saussure	Energie électrique (Nantes)	5	P P P P P	P P P P P	P P P P P
Jean Paul	Gaz (Narbonne)	1	P	P	P
Alibert	Gaz (Nîmes)	2	P P	P P	P P
Biot	Personnel S. I. E. D. S. (Niort)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE LÉSAR-MEMENT
Pineaud	Gaz et Electricité (Orléans) ..	3	A		P
Leloup	Cie Parisienne Air Comprimé ..	3	P		P
Perrot	Indust. Electr. (Région Paris.)	4	P	P	P
Delsol	Gaz de Banlieue	6	C	P	P
Carpentier	Caz de Paris (Ouvriers)	5	P	P	P
Wintermantel	— (Employés)	6	A	C	C
Alliez	Gaz et Electricité (Pau)	3	P	P	P
Bertrand	— (Périgueux)	2	P	P	P
Biot	Gaz (Perpignan)	1	P	P	P
Ardouin	Eclairage (Poitiers)	3	P	P	P
Bourguignon	Ouvriers et Employés de la C. R. G. E. (Reims)	3	P	P	P
Chéreau	Gaz (Rennes)	4	P	P	P
Pianelli	Gaziers (Roanne)	1	P	P	P
Biot	Eclairage (Romilly-sur-Seine) .	1	P	P	P
Dhont	Gaziers (Roubaix et environs)..	3	P	P	P
Marchand	Cie Centrale d'Energie Electri- que (Rouen)	4	P	P	P
Robert	Cie Electrique « Loire et Cen- tre » (Saint-Etienne)	4	P	C	P
Surugue	Electricité (Saint-Nazaire)	2	P	P	P
Biot	Gaz (Saint-Nazaire)	3	P	P	P
Morel	Eclairage (Saint-Omer)	1	P	P	P
Morin	Gaz (Saintes)	1	P	P	P
Alibert	Gaziers et Electriciens (Sète- Frontignan)	3	P	P	P
Surugue	Eclairage (Sorgue et Tarn)	1	P	P	P
Tarascon	Gaz (Tarbes)	1	A	A	A
Trabucco	Eclairage (Toulon)	1	P	P	P
Combes	Sté Pyrénéenne Energie Electri- que (Toulouse)	4	P	P	P
Courdié	Eclairage (Toulouse)	5	P	P	P
Croiseau	Gaze et Electricité (Tours)	4	P	P	P
Biot	— (Troyes)	2	P	P	P
Morel	Usines Electriques (Tuilières) ..	2	P	P	P
Rousseau	Gaz et Electricité (Tulle)	2	P	A	P
Biot	— (Valence)	2	P	P	P
Pavot	Indust. Electr. (Valenciennes)..	1	P		C
Colas	Gaz et Electricité (Vendôme) ..	1	P	P	P
Morel	Eclairage (Vesoul)	1	P	P	P
Morel	Gaz (Vierzon)	1	P	P	P

FEDERATION DES EMPLOYES

Capocci	Employés (Agen)	2	P	P	P
Tranchant	Empl. comm. 2 sexes (Albi)...	2	P	P	P
Pujos	— (ALençon)	2	P	P	P
Paris	Employés (Amiens)	4	P	P	P
Grimald	Empl. Banque Bourse (Angers)..	1	P	P	P
Hodée	Employés commerce (Angers)..	2	P	P	P
Carrefour	— (Auch)	1	P	P	P
Planais	Employés (Beauvais et envir.)..	1	P	P	P
Gaynard	Employés commerce (Bergerac)..	2	P	P	P

délégués	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Jeannin	Empl. commerce (Besançon)...	1	P	P	A
Capocci	Empl. comm. 2 sexes (Béziers)	1	P	P	P
Hémery	Employés de navig. (Bordeaux)	2	P	P	P
Mesnard	Commis et compt. (Gironde) ..	5	P	P	P
Poirier	Employés commerce (Caen) ...	2	P	P	P
Moine	Employés (Châtons-sur-Marne).	2	P	P	P
Foucteau	Employés comm. (Châtellerault)	1	P	P	P
Lafforgue	— et industrie (Cholet) ...	1	P	P	P
Sabaud	— (Clermont-Ferrand)	2	P	P	P
Duront	— (Commentry)	1	P	P	P
Belli	Employés Assur. soc. (Dijon) ..	1	P	P	P
Hurst	Employés (Dunkerque et envir.)	5	P	P	P
Bettoux	Employés comm. « L'Etoile » (Grenoble)	2	P	P	P
Bertrand	Employés commerce et industrie (La Rochelle)	1	P	P	P
Prudent	Employés commerce, industrie et Ass. soc. (La Roche-sur-Yon)	1	P	A	P
Capocci	Empl. com. et ind. (Le Havre)	3	P	P	P
Doublet	Employés banque (Le Mans) ..	1	P	P	P
Doublet	Employés du Mans	1	P	P	P
Capocci	Employés comm. (Lens et env.)	1	P	P	P
Dailoux	Voyageurs (Lille)	3	P	P	P
Depret	Employés (Lille)	4	P	P	P
Depret	Vend. de journ. (Lille et envir.)	2	P	P	P
Doudet	Employés (Limoges)	3	P	P	P
Mlle Barnaud	Employés com. et ind. (Lorient)	2	P	P	P
Villard	Caisse A. S. (Lyon et Rhône)	3	P	P	P
Pivat	Représentants (Lyon et région)	2	P	P	P
Vivier-Merle	Panque et Bourse (Lyon)	3	P	P	P
Vivier-Merle	Employés (Lyon et région) ...	3	P	P	P
Renaud	Agents auxil. A. S. (Lyon) ..	2	P	P	P
Mattei	Agents aux. Ad'n. pub. (Maroc)	4	P	P	P
Dalest	Démonstrateurs (Marseille)	1	P	P	P
Chauffard	Employés commerce (Marseille)	1	P	P	P
Gauthier	Agents Cie Docks (Marseille) ..	3	P	P	P
Chauffard	Employés Caisse dép. des A. S. des Bouches-du-Rhône	2	P	P	P
Chauffard	Personn. second. Cies Navigat. (Marseille)	5	P	P	P
Capocci	Employés privé; (Metz et envir.)	1	P	P	P
Fauchère	Empl. com. (Montceau-l-s-Mines)	1	P	P	P
Champion	Empl. de l'Allier (Montluçon)	1	P	P	P
Cottet	Commis et empl. (Montpellier)	1	P	P	P
Vægthin	Employés (Mulhouse)	4	P	P	P
Humbert	Employés commerce, industrie, banque (Nancy)	1	P	P	P
Capocci	Employés commerce (Nantes) ..	3	P	P	P
Loutre	Employés com., bureau (Nevers)	3	P	P	P
Lequeoacques	Employés commerce (Nîmes) ..	1	P	P	P
Bouillon	Empl. comm., compt. (Niort) ..	2	P	P	P
Planais	Employés (Orléans)	1	P	P	P
Graziani	Pers. Cercles et Casinos (Paris)	1	P	P	P
Guémard	Personn. Paris-Mutuel et Contr. des Stés de Courses parisiennes	4	P	P	P
Brossard	Sténo-dactylos (Rég. parisienne)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAIREMENT
Edouard R.	Employés (Région parisienne)..	7	P	P	P
Dannely	Employés banque Bourse (R.P.)	2	P	P	P
Truchon	Agents révis. foncières (Paris)..	6	P	P	P
Gohier	Empl. commerce (Pau)	2	P	P	P
Bertrand	Empl. comm., compt. Do:dogne (Périgueux)	5	P	P	P
Pirmann	Empl. 2 sexes (Perpignan)....	3	P	P	P
Foucteau	Employés (Poitiers)	3	P	P	P
Martin	Employés (Reims)	3	P	P	P
Capocci	Emp.oyés (Rénazé)	1	P	P	P
Chéreau	Empl. comm., banque, bureau, industrie (Rennes)	1	P	P	P
Pianelli	Empl. comm., industr. (Roanne)	1	P	P	P
Dhont	Employés commerce (Roubaix).	1	P	P	P
Boussct	Employés (Saint-Claude)	2	P	P	P
Capocci	Employés 2 sexes (St-Etienne) .	1	P	P	P
Boussaud	Empl. com. et ind. (St-Nazaire)	4	P	P	P
Lepicard	Empl. com. et industr. (Saintes)	4	P	P	P
Comparet	Empl. et agents français des Mines de la Sarre	4	P	P	P
Capocci	Employés commerce (Saumur) .	1	P	P	P
Holweg	Employés Bas-Rhin (Strasbourg)	6	P	P	P
Chambellan	Employés commerce (Tarbes) ..	1	P	P	P
Trabucco	Emp.oyés commerce (Toulon) ..	1	P	P	P
Lagarde	Empl. comm. et ind. (Toulouse)	3	P	P	P
Soufflet	Employés commerce (Tourcoing)	1	P	P	P
Lemaire	Empl. com., nd., bur. (Troyes)	2	P	P	P
Saillant	Empl. comm., indust. (Valence)	2	P	P	P

FEDERATION DE L'ENREGISTREMENT

Beringer	Enregistrement de l'Ain	1	P	P
Mer	— Aisne	1	P	P
Mer	— Alpes-Maritimes	1	P	P
Mer	— Ardèche	1	P	P
Beringer	— Ardennes	1	P	P
Budon	— Charente-Inférieure	1	P	P
Beringer	— Côte-d'Or	1	P	P
Rouvier	— Dordogne	1	P	P
Mer	— Drôme	1	P	P
Montjotin	— Gard	1	P	P
Pignol	— Gers	1	P	P
Pignol	— Gironde	1	P	P
Budon	— Indre-et-Loire	1	P	P
Respaud	— Isère	1	P	P
Pignol	— Ille-et-Vilaine	1	P	P
Montjotin	— Haute-Loire	1	P	P
Jannic	— Loire-Inférieure	1	P	P
Budon	— Lot	1	P	P
Jannic	— Maine-et-Loire	1	P	P
Jannic	— Morbihan	1	P	P
Rouvier	— Nièvre	1	P	P
Beringer	— Nord	1	P	P
Montjotin	— Puy-de-Dôme	1	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Respaud	Enregistrement du Rhône.....	1	P		P
Douspis	— Seine et Seine-et-Oise ..	3	P		P
Budon	— Seine-Inférieure	1	P		P
Jaumeau	— Deux-Sèvres	1	P		P
Jaumeau	— Tarn-et-Garonne	1	P		P
Bouzanquet	— Tunisie	2	P	P	P
Routier	— Var	1	P		P
Mer	— Vaucluse	1	P		P
Montjotin	— Vienne	1	P		P
Beringer	— Vosges	1	P		P

FEDERATION DES TRAVAILLEURS DE L'ETAT

Thévenard	Personn. Etabl. Guerre (Belfort)	3	P	P	P
Jeannin	Arsenal P. A. R. (Besançon) ..	4	P	P	P
Sourbet	Pers. civ. P. Art. (Bordeaux)..	3	P	P	P
Amichot	Etabliss. Militaires (Bourges)	3	P	P	P
Douet	Travailleurs de l'Etat (Brienne-le-Château)	1	P	P	P
Masson	Parc d'Artillerie (Caen)	1	P	P	P
Porte	— (Castres)	1	P	P	P
Porte	Pers. civ. E.R.G. (Châteaudun)	3	P	P	P
Porte	Ouvr. civ. Arsenal guerre (Cherbourg)	2	P	P	P
Douroux	Pers. civ. Artillerie (Clermont-Ferrand)	4	P		P
Porte	Personn. ouv. Etabliss. guerre (Constantine)	1	P	P	P
Thévenard	Parc d'Artillerie (Dijon)	3	P	P	P
Masson	— Régional (Douai)	3	P	P	P
Porte	Pers. civ. Parc ann. Artillerie (Dunkerque)	1	P	P	P
Michaut	Travailleurs de l'Etat (Epinal) ..	3	P	P	P
Di Falco	Pers. ouvrier civ., Etabl. Milit. (Grenoble)	3	P		
Desmaret	Pers. civ. Parc Artil. (Laon)..	1	P	P	P
Bruneau	Parc Artil. (La Rochelle)	1	P	P	P
Porte	Pers. Civ. Guerre (Le Mans) ..	3	P	P	P
Sourbet	Ouvr. de l'E. R. G. (Leyment)	3	P	P	P
Di Falco	Pers. Ouvr. Etabl. Mil. (Lyon)	4	P		
Masson	Entrepr. Réserve Gén. Matér. Autom. (Mably)	1	P	P	P
Thévenard	E. R. G. (Méziidon)	2	P	P	P
Porte	Trav. Civ. Etat Atelier de Chargement (Moulins-sur-Allier) ..	3	P	P	P
Thévenard	Etabl. Guerre (Mourmelon-le-Grand)	3	P	P	P
Thévenard	Pers. Civ. Et. Mil. (Orange) ..	1	P	P	P
Masson	Pers. Civ. Trav. Etat (Seine) ..	5	P	P	P
Leorault	Etab. Milit. (Poitiers)	3	P		
Sourbet	Gargousserie (Pont-de-Buis) ...	1	P	P	P
Hodebert	Parc Artill. (Rennes)	3	P	P	P
Hodebert	Atelier de construct. (Rennes)..	5	P	P	P
Gastal	Ouv. Civ. Atel. Const. (Roanne)	3	P	P	P

Députés	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Porte	Manuf. Nat. Armes (St-Etienne)	4	P	P	P
Hodebert	Pers. Civ. Champ de Tir (St-Pierre-de-Quiberon)	1	P	A	P
Serres	A. T. S. (Tarbes)	4	P	A	P
Trabucco	Arsenal de Terre (Toulon)	1	P	P	P
Laffont	Atel. Fabric. (Arsenal et Cartoucherie) (Toulouse)	5	P	P	P
Blanc	Parc Artillerie (Toulouse)	3	P	P	P
Douet	Trav. Etat (annexe magasin artillerie) (Troyes)	1	P	P	P
Douet	Magasins Admin. (Troyes)	1	P	P	P
Rousseau	Ouvr. Manuf. Armes (Tulle) ..	3	P	A	P
Porte	Pers. Civ. Cartouch. (Valence)	4	P	A	P
Hodebert	Trav. Parc Artill. (Vannes) ..	3	P	A	P
<i>Séction des Poudreries</i>					
Vautour	Poudrerie Nat. (Angoulême) ..	5	P	P	P
Morvan	Ouvr. Aux. Poudr. (Bergerac) ..	1	P	P	P
Morvan	Poudrerie Nat. (Erquerdés)	3	P	P	P
Morvan	C. R. E. (Gergy)	1	P	P	P
Delaloy	Poudrerie (Le Bouchet)	4	P	P	P
Autret	— (Moulin-Blanc)	3	P	C	P
Morvan	— (Pont-de-Buis)	4	P	C	P
Beaudet	— (Le Ripault)	3	P	C	P
Dubet	— (St-Médard)	5	P	C	P
Langlet	— (Sevran-Livry)	5	P	P	P
Dupuy	Pers. Off. Nat. Ind. Azote (Toulouse)	4	P	P	P
Bedel	Poudrerie (Toulouse)	4	P	P	P
Morvan	Ouvr. Auxil. (Vonges)	4	P	P	P
<i>Section de la Marine</i>					
Lamy	Trav. Arsenal (Brest)	5	P	P	P
Gouémy	Trav. Marine (Cherbourg)	7	P	P	P
Lamy	Ouvr. Etabl. (Guérigny)	2	P	P	P
Lamy	Trav. Et. (Indret)	5	P	P	P
Le Levé	Trav. du Port (Lorient)	5	P	P	P
Lamy	Marine (Paris-Sevran)	4	P	P	P
Lamy	Etabl. Milit. Etat (Rochefort-sur-Mer)	3	P	P	P
Malissen	Fonderie (Ruelle)	5	P	P	P
Portalis	Arsenal du Port (Toulon)	4	P	P	P
<i>Section de l'Aéronautique</i>					
Amichat	Avord	1	P	P	P
Clément	Trav. Etat (Brest)	2	P	P	P
Pierre	Ouv. Civ. Camp Aviat. (Cazaux)	3	P	P	P
Pierre	Aéronaut. (Chalais-Mendon) ..	4	P	P	P
Clément	Aéronautique (Fréjus)	4	P	P	P
Clément	Pers. Civ. Etabl. Air (Bourget-Dugny)	3	P	P	P
Pierre	Pers. Civ. C. A. (Hourtin) ...	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Nicolas	Pers. Civ. Guerre-Génie (Montpellier)	1	P	C	P
Clément	Pers. Civ. Aéronaut. (Nanterre)	3	P	P	P
Thierry	Pers. Civ. Etabl. Génie (Seine)	4	P	P	P
Pierre	Ouvr. Civ. 35 ^e Gr. Aviat. (Pau)	1	P	P	P
Clément	Parc Aviation (Reims)	3	P	P	P
Doucet	Pers. Civ. Mag. Av. (Romilly)	3	P	P	P
Clément	Mag. Gén. Aviat. (Romorantin)	3	P	P	P
Clément	Aéronautique (Toulouse)	1	P	P	P
Clément	Trav. Etat (Tours)	2	P	P	P
<i>Section des Magasins Administ.</i>					
Tort	Synd. Majoritaire (Alger)	3	P		
Tort	Mag. Adm. Serv. Guerre (Bordeaux)	4	P		
Tort	Magasin Central (Bourges)	1	P		
Lacour	Mag. Adm. (Clermont-Ferrand)	1	P	P	P
Michaut	Pers. Civ. Etabl. Milit. (Dôle)	1	P	P	P
Tort	Pers. Civ. Magas. Admin. et Serv. de Guerre (Limoges)	2	P		
Tort	Mag. Admin. Guerre (Le Mans)	2	P		
Tort	Pers. Ouvr. Civ. Mag. Admin. (Marseille)	2	P		
Tort	Mag. Ad. et de Place (Nantes)	3	P		
Bondoux	Manutention (Nevers)	1	C	P	C
Tort	Pers. Civ. Magas. Admin. et Service de la Guerre (Paris)	4	P		
Sourbet	Pers. Civ. Ecole Milit. (Saint-Maixent)	1	P	P	P
Tort	Ecole Militaire (Saumur)	3	P		
<i>Syndicats uniques</i>					
Michaut	Pers. Civ. Etabl. Mil. (Angers)	2	P		P
Mattei	Etabl. Milit. (Maroc)	4			
Michaut	Pers. Civ. Etabl. Guerre Air (Chartres)	4	P	P	P
Clément	Trav. de l'Etat (Dijon)	4	P	P	P
Bagoot	Ouvr. Etat (Metz)	5	C		
Adam	Trav. Etat (Nancy)	4	P	P	P
Michaut	Pers. Civ. Etabl. Milit. et Services (Orléans)	3	P	P	P
Galopin	Etabl. Milit. (Versailles)	4	P	P	P
<i>Ponte et Chaussées</i>					
Sourbet	Ecole Arts et Métiers (Châlons-sur-Marne)	1	P	P	P
Valleteau	Trav. des Ponts et Ch. (Roche- fort-sur-Mer)	1			
<i>Section des Allumettiers</i>					
Salmon	Allumettiers (Aix-en-Provence)	4	P		
Salmon	— (Aubervilliers)	3	P		
Salmon	— (Saintines)	2	P		

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBARQUEMENT
	<i>Employés et Agents de Maîtrise</i>				
Lacour	Pers. Civ. Etat (Clermont-Ferr.)	2	P	P	P
Gran	Ouv. et Auxil. Minist. Pensions	1	P	P	
Cazeneuve	Agents de Maîtrise de l'O. N. I. A. (Toulouse)	2	P	P	P
Ellenrieder	Infirm. laïques Hôpitaux Milit. France et Colonies	3	P	P	P
Thomaré	Recherches Scientif. et Indust. et Inventions	2	P		
Sourbet	Ouvrières de la Manuf. Nationale des Gobelins (Paris) ...	1	P	P	P

FEDERATION DES FEUILLARDIERS

Beaudou	Feuillardiers (Bussière-Galant) .	3	P	P	P
Beaudou	— (Châlus)	1	P	P	P
Beaudou	— (Firbeix)	1	P	P	P
Beaudou	— (Ladignac-le-Long)	2	P	P	P
Beaudou	— (Lastours)	1	P	P	P
Beaudou	— (St - Hilaire - les - Places)	2	P	P	P
Beaudou	— (St-Yrieix)	1	P	P	P
Beaudou	— (Sarlandes)	1	P	P	P

FEDERATION DE L'ENSEIGNEMENT

Dupont	Instituteurs (Ain)	6	P		
Bugain	— (Aisne)		P	C	C
Livet	— (Allier)		P		C
Génon	— (Ardennes)		P	P	C
Castet	— (Ariège)		P		C
Baldacci	— (Aude)		P	C	C
Mouton	— (Bouches-du-Rhône).		A	C	C
Bruneau	— (Charente-Infér.) ..		P	P	C
Beuzelin-Sériaux ..	— (Cher)		P		C
Champeix	— (Corrèze)	5	P	A	C
Dumas	— (Côte-d'Or)		P		C
Roussel	— (Côtes-du-Nord) ..		P	C	C
Desmoulin	— (Dordogne)		P	C	C
Jeannin	— (Doubs)	5	P	P	C
Bouchier	— (Drôme)			P	C
Azémiat	— (Eure)		P	C	C
Allot	— (Finistère)	5	P	C	C
Mme Compan	— (Gard)		P		C
Rabary	— (Haute-Garonne) ..		P		C
Roumat	— (Gers)		P	C	C
Dufaure	— (Gironde)	6	P		C
Camps	— (Hérault)		C	C	C
Thomas	— (Indre)		P	C	C
Auriaux	— (Indre-et-Loire) ..		P	P	C
Bousset	— (Jura)		P	P	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOTE	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT	
Boudin	Instituteurs (Landes)	4 5 6	P	A	C	
Thévenon	— (Loire)		CC	CC	CC	
Cheymol	— (Haute-Loire)		P	P	P	
Peneau	— (Loire-Inf.)		P	P	P	
Chevaldonne	— (Loiret)		P	P	P	
Bru	— (Lot)		P	P	P	
Calamel	— (Lozère)		P	P	P	
Robin	— (Maine-et-Loire) ..		P	P	P	
Gresser	— (Mayenne)		P	P	P	
Presson	— (Meuse)		P	P	P	
Courtois	— (Morbihan)		P	P	P	
Pouillon	— (Nièvre)		CP	CP	CP	
Machy	— (Nord)	P	P	P		
Dupont	— (Orne)	P	P	P		
Hielle	— (Pas-de-Calais)	P	P	P		
Senèze	— (Puy-de-Dôme) ...	P	P	P		
Annette	— (Htes-Pyrénées) ..	P	P	P		
Delmas	— (Pyrénées-Orient.)	P	P	P		
Cavalier	— (Rhône)	P	P	P		
Grosbety	— (Hte-Saône)	P	P	P		
Cardinal	— (Savoie)	CA	CA	CA		
Hagnauer	— (Seine)	8	P	P	P	
Coroyer	— (Seine-Inf.)		P	P	P	
Devaux	— (Seine-et-Marne) ..		P	P	P	
Gallot	— (Seine-et-Oise) ...		P	P	P	
Bouillon	— (Deux-Sèvres)		P	P	P	
Binet	— (Somme)		P	P	P	
Carel	— (Tarn)		P	P	P	
Artis	— (Tarn-et-Garonne) .		P	P	P	
Portalis	— (Var)		P	P	P	
Escoffier	— (Vaucluse)		P	P	P	
Vives	— (Vendée)		P	P	P	
Levasseur	— (Vosges)		P	P	P	
Vives	— (Yonne)	P	P	P		
Alquié	Agents des Lycées (Alger)	1 4 2 1	P	P	P	
Roumay	— (Auch)		P	P	P	
Semolue	— (Seine)		P	P	P	
Cottel	— (Seine-et-Oise) ...		P	P	P	
Collas	— (Poitiers)	P	P	P		
Zoretti	Enseignement (Calvados)	1	P	P	P	
Bouvier	— (Charente)		P	P	P	
Auriaux	— (Gers)		P	P	P	
Weber	— (Meuse)		P	P	P	
Thooert	— (Rhône)		CA	CA	CA	
Eygout	— (Saône-et-Loire) ..		CP	CP	CP	
Janets	— (Seine)		P	P	P	
Gayte	— (Seine-et-Marne) ..		A	A	A	
Rousseau	— (Seine-et-Oise) ...		A	A	A	
Chauvet	— (Vaucluse)		P	P	P	
Laithier	Maîtres d'Internat (Côte-d'Or).		1	CA	CA	CA
Lapalu	— (Doubs)			CA	CA	CA
Vidalenc	E. P. S. et Prof. (Rhône)	P	P	P		
Marie	E. P. S. France et Colonies ..	P	P	P		
Capitaine	E. P. S. France et Colonies ..	P	P	P		
Pajeau	E. P. S. (Vienne)	P	P	P		
Alquié	Prof. de Lycées (Alger)	P	P	P		

DELEGUES	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DESARMEMENT
Lyotard	Prof. de Lycées (St-Etienne) ..		P	C	A
Collardey	Gens serv. Ec. Norm. (Marne)		P	P	P
Lefèvre	Econ. Commis stag. Lycées ..				
Besse	Prof. Elément. Lycées				
Calamel	Enseignement technique				P
Bécard	— (Saône-et-Loire) ..				
Roux	Biblioth. (Seine)		P	C	

FEDERATION DES FONCTIONNAIRES

Rigaill	Pers. Civ. de la Guerre (Aisne)	1	P	P	C
Vitalis	Pers. Civ. Adm. Guerre, Air et Pensions (Aube)	1	P	P	
Bruneau	Pers. Civ. des Services extér. Guerre (Charente-Inf.)	1	P	P	P
Hébert	Pers. Civ. Adm. Serv. Extér. Minist. Guerre (Cher)	3	P	P	P
Halgrain	Pers. Civ. Adm. Etabl. Guerre (Eure-et-Loire)		P	P	P
Roumet	Guerre (Auch)	1	P	A	
Ricaud	Person. Civ. Administ. Etablis. Guerre (Gironde)	3	P	P	C
Chocard	Pers. Civ. Minist. Guerre, Air et Pensions (Ille-et-Vilaine) ..	3	P	P	P
Chocard	Pers. Civ. Adm. des Serv. Ext. des Minist. Guerre, Air et Pensions (Indre-et-Loire) ...	2	P	P	P
Védrines	Empl. Civ. Adm. Et. Guerre, Air et Pens. (Clermont-Ferr.)	2	P		
Serres	Pers. Civ. Adm. Serv. Ext. des Minist. Guerre, Air, Pensions (Tarbes)	2	P	A	P
Hébert	Pers. Civ. Ad. Serv. Ext. Min. Guerre, Air, Pens. (Sarthe) ..	1	P	P	P
Hébert	Pers. Civ. Adm. des Serv. Ext. de la Guerre (Seine)	5	P	P	P
Giron	Pers. Civ. Adm. Serv. Ext. des Minist. Guerre, Air et Pensions (Seine-Inférieure)	2			
Bouzanquet	Fonctionnaires (Tunisie)	2	P	P	
Hébert	Guerre, Air, Pensions (Var) ..	1	P	P	P
Hébert	— (Haute-Vienne)	1	P	P	P
Pottier	Agents militaires (Le Mans) ...	2	P	P	P
Avril	— (Vaucluse) ...	2	P	P	P
Fourneron	Empl. civ. Manufact. Armes (Saint-Etienne)	2			
Dine	Agents récep. Aéron. (Paris) ..	3			
Laurent	Agents de maîtrise (Paris) ...	6	P	C	
Chambon	Typogr. et Cartogr. Etat (Paris)	3	P		
Nantille	Agents techn. Marine (Bizerte)	2	P	P	C
Nantille	— (Brest)	3	P	P	C
Nantille	— (Cherbourg) ..	3	P	P	C
Nantille	— (Lorient)	3	P	P	C
Nantille	— (Paris)		P	P	C

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Buteux	Agents techn. (Rochefort)	3	P	P	
Nantille	— (Ruelle)	2	P	P	C
Nantille	— (Toulon)	4	P	P	
Fourny	Agents Assur. sociales (Rhône)	1			
Depruit	— (Rouen)	1			
Gayte	Empl. Préfect. (Seine-et-Marne)	2	P	C	A
Birobent	— (Ariège)		P		
Aubert	— (Drôme)	7			
Waroquier	Agents Contr. Ind. (Gard)	1	P	P	A
Chave	Contr. Civ. Insp. Forges (Paris) et Lyon)	2			
Mattéi	Commis et dactyl. (Maroc)	4	P	P	P
Dupérier	Empl. Caisse Dépôts et Cons. .	4	P	P	C
Dupont	Ingén. Méc. et des Trav. des Manuf. Etat (Nanterre)	2			
Dablincourt	Chimistes des Finances (Seine) .	2	P		
Boinet	Agents des Haras (Orne)	5	P	A	
Chappe	Sous-Agents des Haras (Orne).	5			
Tarnaud	Ag. Cadre Second, Génie rural (Région parisienne)	2			
Graziani	Chefs d'ateliers (Seine)	5	P		
Giron	Ouvr. Prof. Minist. et Administr. de l'Etat (Seine)	4			
Bournazaud	Pers. second. Labor. Etat (Ré- gion parisienne)	3			
Lacoste	Caisse Dépôts et Cons. (Vienne)	3	P	P	P
Letrillard	Ingén. T. P. E. (Aisne)	1		A	
Carcat	— (Aube)	1			
Bague	— (Côte-d'Or)	1			
Bailliez	— (Doubs)	1			
Calamel	— (Lozère)		P	P	P
Bernard	— (Haut-Rhin)	1			
Artigue	— (Savoie)	1			
Bonnenfant	Ing. Adj. Tech. Commis-Voyers Serv. Vicinal (Alger)				
Bonnenfant	Serv. Vicinal (Aude)				
Bonnenfant	— (Corrèze)				
Bonnenfant	— (Creuse)				
Bonnenfant	— (Dordogne)				
Bonnenfant	— (Doubs)	1			
Bonnenfant	— (Drôme)	1			
Chéron	— (Eure)	2	A		
Halgrain	Ponts et Chauss. et Mines (Eure- et-Loire)		P	P	P
Bonnenfant	Bur. Serv. Vicinal (Gironde) ..				
Vasseur	— (Isère)			A	
Bonnenfant	— (Jura)				
Bonnenfant	— (Lot)				
Bonnenfant	— (Lozère)	1			
Carouge	— (Manche)	1			
Carouge	— (Marne)	1			
Bonnenfant	— (Nièvre)	1			
Vasseur	— (Nord)	2	A		
Jourdain	Adj. Tech. Ponts et Ch. (Seine)				
Bonnenfant	Serv. Vicinal (Pyrénées-Orient.)	1			

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Bonnenfant	Serv. Vicinal (Rhône)	2			
Leprout	— (Sarthe)	1	A	A	
Neveu	— (Seine-Infér.)	1	A	A	P
Barange	Person. Trésor (Ain-Jura)		P	P	P
Barange	— (Aube)	2	P	P	P
Vidal	— (Bouches-du-Rhône) ..	3	P	P	P
Barange	— (Charente)	2	P	P	P
Barange	— (Cher)	2	P	P	P
Lafont	— (Corse)	2			
Barange	— (Côte-d'Or)	2	P	P	P
Péron	— (Côtes-du-Nord)	2			
Barange	— (Creuse)		P	P	P
Ferrei	— (Doubs)	1	P	P	P
Barange	— (Hérault)		P	P	P
Flottes	— (Ille-et-Vilaine)	2			
Driffort	— (Indre)	2	P	P	P
Barange	— (Loire-Infér.)	3	P	P	P
Barange	— (Lot)	1	P	P	P
Calamel	— (Lozère)	1	P	P	P
Gontier	— (Marne)	2			
Barange	— (Mayenne)	1	P	P	P
Boussières	— (Meurthe-et-Moselle) ..	3	P	P	P
Manguillon	— (Moselle)	3			
Barange	— (Bas-Rhin)		P	P	P
Barange	— (Seine)		P	P	P
Foucault	— (Seine-et-Marne)		P	P	P
Germie	— (Deux-Sèvres)	2	P	P	P
Barange	— (Yonne)	2	P	P	P
Gensburger	Agents Poursuites (Alsace-Lorr.)	1	P	P	P
Freyis	— (Seine)		A	P	P
Grenet	Monnaie, Pers. Condit. (Seine)				
Moiselet	Monnaie, Agents Maîtr. (Paris)		P		
Laurent	Off. des Douanes (Besançon) ..	1			
Pé	Agents contr. assiette et percept. douanes (Bordeaux)	3	C	C	C
Mourmier	— (Boulogne-sur-Mer)	1	P	P	P
Guiader	— (Chambéry)	1	A	C	C
Guiader	— (Cherbourg)	1	A	C	C
Bruneau	— (La Rochelle)	1	P	P	P
Le Layer	— (Le Havre)	3	P	P	P
Mattéi	— (Maroc)	3	P	P	P
Guiader	— (Marseille)	3	A	C	C
Bonafous	— (Mulhouse)	2	A	C	C
Neumeyer	— (Nantes)	1	A	A	C
Le Puil (Mlle) ...	— (Nice)	1			
Perpère	— (Perpignan)	1	P	P	P
Bonafous	— (Paris)	3	A		
Guiader	— (Rouen)	2	A	C	C
Guiader	— (Strasbourg)	1	A	P	C
Vitalis	Percepteurs (Doubs)		P	P	C
	— (Gers)				
Carouge	Ing. Serv. Vicin. (Bouches-du-Rhône)	1			
Lefèvre	Cantonniers (Aisne)	5	P	P	P
Lacoste	— (Allier)	4	P	P	P
Giron	— (Basses-Alpes)	4	P	A	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Vitalis	Cantonniers (Ariège)	2	P	P	P
Vitalis	— (Aube)	5	P	P	P
Neumeyer	— (Aveyron)	4	P	P	P
Rémy	— (Bouches-du-Rhône)	3	P	P	P
Ménard	— (Charente)	4	P	P	P
Grenapin	— (Charente-Infér.)	5	P	P	P
Vitalis	— (Cher)	4	P	P	P
Rousseau	— (Corrèze)	4	P	P	P
Neumeyer	— (Corse)	3	P	P	P
Belli	— (Côte-d'Or)	5	P	P	P
Neumeyer	— (Côtes-du-Nord)	5	P	P	P
Bardoux	— (Dordogne)	5	P	P	P
Ferret	— (Doubs)	4	P	P	P
Carouge	— (Eure)	5	P	P	P
Fougeaud	— (Finistère)	5	P	P	P
Giron	— (Haute-Garonne)	5	P	P	P
Robert	— (Indre)	5	P	P	P
Lacoste	— (Indre-et-Loire)	4	P	P	P
Vitalis	— (Isère)	4	P	P	P
Grenapin	— (Landes)	4	P	P	P
Neumeyer	— (Loire)	5	P	P	P
Fouilly	— (Haute-Loire)	4	P	P	P
Grenapin	— (Loir-et-Cher)	4	P	P	P
Laurent	— (Loire-Inférieure)	5	P	P	P
Grenapin	— (Loiret)	4	P	P	P
Laurent	— (Lot)	4	P	P	P
Laurent	— (Lot-et-Garonne)	4	P	P	P
Laurent	— (Lozère)	4	P	P	P
Hérichard	— (Marne)	4	P	P	P
Laurent	— (Mayenne)	4	P	P	P
Laurent	— (Puy-de-Dôme)	5	P	P	P
Serres	— (Hautes-Pyrénées)	3	P	P	P
Laurent	— (Pyrénées-Orient.)	4	P	P	P
Laurent	— (Rhône)	4	P	P	P
Laurent	— (Haute-Saône)	4	P	P	P
Grenapin	— (Sarthe)	4	P	P	P
Laurent	— (Haute-Savoie)	3	P	P	P
Jori	— (Seine-et-Marne)	4	P	P	P
Hérichard	— (Seine-Infér.)	3	P	P	P
Grenapin	— (Tarn)	4	P	P	P
Grenapin	— (Var)	3	P	P	P
Anif	— (Vaucluse)	3	P	P	P
Grenapin	— (Vienne)	5	P	P	P

FEDERATION DE L'HABILLEMENT

Bonnet	Tailleurs d'habits (Albi)	1	P	P	P
Pujos	Taill., Culott., Gilet. (Alençon)	1	P	P	P
Bonnet	Tailleurs (Angers)	1	P	P	P
Dumont	Habillement (Angoulême)	1	P	P	P
Rousseaux	— (Armentières)	1	P	P	P
Boudou	Tailleurs (Aurillac)	1	P	P	P
Bonnet	Ouvr. en Parapl. (Aurillac)	3	P	P	P
David	Tailleurs (Besançon)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOLK	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAR- NEMENT
Garrigou	Habillement (Bordeaux)	3	P	A	P
Garrigou	Tailleurs (Bordeaux)	1	P	A	P
Edern	— (Brest)	1	P	A	P
Reynal	Habillement (Brive)	1	P	A	P
Coulmy	Tailleurs (Castres)	1	P	P	P
Sabaud	Habillement (Clermont)		P		
Bonnet	— (Dijon)	1	P	A	P
Rousseaux	— (Dunkerque)	1	P	P	P
Ringenbach	— (Grenoble)	1	P	P	P
Bonnet	— (Le Mans)	1	P	A	P
Rousseaux	Ouvrières en confect. (Lille) ..	4	P	A	P
Leroy	Coup. en confect. (Lille)	5	P	A	P
Blandel	Presseurs en confect. (Lille) ..	4	P	P	P
Rousseaux	Tailleurs (Lille)	2	P	P	P
Manches	Habillement (Limoges)	1	P	P	P
Olvido	— (Lorient)	1	P	P	P
Chevenard	Cravatières (Lyon)	1	P	P	P
Robert Eugène ..	Habill. Milit. (Lyon)	2	P	P	P
Maurin	Taill. et Coup. (Lyon)	2	P	A	P
Gagnerie	Vêtement (Lyon)	3	P	P	P
Péneau	Culott., Gilet. (Nantes)	1	P	P	P
Péneau	Habill. Milit. (Nantes)	1	P	P	P
Péneau	Tailleurs (Nantes)	1	P	P	P
Bondoux	Habillement (Nevers)	1	P	P	P
Dumont	Broderie (Paris)	1	P	P	P
Dumont	Chemiserie-Lingerie (Seine) ...	2	P	P	P
Robert Eugène ...	Confection (Seine)	1	P	P	P
Leroy Maria	Coutur. et Taill. dames (Seine)	1	P	P	P
Bonnet	Fourrure (Paris)	1	P	A	P
Robert Eugène ...	Habill. Milit. et Admin. (Seine)	2	P	P	P
Coulmy	Vêtement (Seine)	1	P	P	P
Roulet	Habillement (Périgueux)	1	P	P	P
Bonnet	Tailleurs (Poitiers)	1	P	A	P
Rousseaux	Habillement (Pont-à-Marco) ..	2	P	A	P
Bonnet	Taill. civils (Rennes)	1	P	A	P
Rousseaux	Habillement (Roubaix)	1	P	A	P
Bonnet	Vêtement (Rouen)	1	P	A	P
Rosier	Habill. p. hommes (St-Etienne)	1	P	P	P
Bonnet	Tailleurs (Saumur)	1	P	P	P
Gilis	Coup. et Press. conf. (Toulouse)	1	P	P	P
Gilis	Tailleurs (Toulouse)	1	P	P	P

FEDERATION DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Devernay	Industr. chimiques (Lille)	1	P	P	P
Wallerich	Allumettiers (Metz)	1	P	P	P
Vandenbossch	Industr. chimiques (Paris)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOLK.	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
FEDERATION DU LIVRE					
Soulie	Typographes (Albi)	1	P	P	
Pujos	Trav. du Livre (Alençon)	2			P
Langerolle	Typographes (Alger)	3	P	P	P
Moignet	Ouvr. du Livre (Amiens)	4	P	P	
Schnaidt	Imprimerie (Angers)	4	P	P	P
Gervais	Trav. du Livre (Arles-s.-Rhône)	1	C	C	
Boudou	— (Aurillac)	2	P	P	
Schnaidt	— (Bar-le-Duc)	1	P	P	
Micheneau	— (Bayonne)	2	P	P	
Journeau	Typographes (Besançon)	2			
Desarmenien	Livre (Biarritz)		P		
Bœuf	Papetiers et sim. (Bordeaux)	4			
Aleopard	Typographes (Bourges)	2	P	P	
Edem	Livre (Brest)	2	P	C	P
Langlois	Typographes (Caen)		P	P	A
Pichot	Typos-Lithos (Chartres)	3	P	P	P
Régnier	Typographes (Chaumont)	2	P	P	P
Schnaidt	— (Clermont-Ferrand)	4	P	P	P
Wagner	— (Colmar)	3	P	P	P
Bondoux	Trav. du Livre (Cosne)	1	P	P	P
Allain	— (Creil)	1	P	P	P
Belli	— (Dijon)	3	P	P	P
Masson	— (Douai)	1	P	P	P
Halgrain	— (Dreux)	1	P	P	P
Schnaidt	— (Etampes)	1	P	P	P
Gayte	— (Fontainebleau)		A	C	C
Satre	— (Grenoble)	4	P	P	P
Lepart	— (Lagny)	1	P	P	P
Renaud	— (Le Havre)	3	P	P	P
Duflot	Lithos et Papet. (Lille)	5	P		
Masson	Typos et Imprim. (Lille)	5	P	P	P
Vardelle	Relieurs maroquin. (Limoges) ..	1			
Le Levé	Trav. du Livre (Lorient)	1	P	P	P
Ehni	Typographes (Lyon)	5	P	C	P
Joly	Livre (Mâcon)		P	P	P
Azemia	— (Nantes)	1	P	P	P
De Fusco	Lithos, Papet., Impr. (Marseille)	3	P	P	P
Janson	Typographes (Marseille)	4	P	P	P
Bockel	— (Mez)	4	P	P	P
David	Livre (Montbéliard)	1	P	P	A
Henry	— (Morlaix)	1	P	P	P
Wagner	Lithos (Mulhouse)	2	P	P	P
Wagner	Margeurs (Mulhouse)	3	P	P	P
Wagner	Relieurs (Mulhouse)	3	P	P	P
Wagner	Typographes (Mulhouse)	4	P	P	P
Renaud	— (Nancy)	4	P	P	P
Rochet	Lithos-Papetiers (Nantes)	3	P	P	P
Rochet	Typographes (Nantes)	3	P	P	P
Bondoux	Trav. du Livre (Nevers)	2	P	P	P
Bouillon	Typos-Lithos (Niort)	1	P	P	P
Guilleux	Trav. du Livre (Orléans)	3	P	P	P
Lecoin	Correcteurs (Paris)	4	P		
Lamy	Fondeurs typos (Paris)	3	P		

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Morin	Entret. mach. à compos. (Paris)	3	P	P	P
Largentier	Typographes (Paris)	7	P	P	P
Liochon	Trav. du Livre (Pithiviers)	1	P	P	P
Renaud	Imprimerie (Poitiers)	2	P	P	P
Nédelec	Trav. du Livre (Quimper)	2	P	A	P
Renaud	— (Reims)	1	P	P	P
Pianelli	— (Roanne)	1	P	P	P
Liochon	Imprimerie (Roubaix)	3	P	P	P
Renaud	Trav. du Livre (Rouen)	3	P	P	P
Aléonard	— (St-Amand)	1	C	P	C
Hamon	— (St-Brieuc)		P		P
Landy-Jacquot ...	Lithos, Papet., Photogr. (Saint-Etienne)	3	C	P	C
Landy-Jacquot ...	Typographes (St-Etienne)	4	C	P	C
Jouance	— (St-Nazaire)	1	C	P	P
Liochon	Livre (Soissons)	1	P	P	P
Bockel	Lithos (Strasbourg)	2	P	P	P
Bockel	Margeurs (Strasbourg)	4	P	P	P
Bockel	Relieurs (Strasbourg)	4	P	P	P
Bockel	Typos (Strasbourg)	6	P	P	P
Serres	Livre (Tarbes)	1	P	A	P
Monfrays	— (Toulouse)	5	C		P
Marcadon	— (Tours)	3	C	P	
Saillant	— (Valence)	3	P	P	P
Fiévet	— (Versailles)	2	P	P	P
Brice	Typographes (Vesou)	2	P	P	P
Le Brun	Livre (Vichy)		P		P

FEDERATION DES SYNDICATS MARITIMES

Alquié	Inscrits Marit. (Alger)	4	P	P	P
Pietroni	Marins pêcheurs (Bastia)	2	P	P	P
Bourne	Agents serv. génér. à bord (Bordeaux)	5	P	P	P
Durand	Marins (Bordeaux)	6			P
Ehlers	Marins du comm., Pêcheurs et simil. (Calais)	2	P	P	P
Massa	Marins pêcheurs (Casablanca) ..	3	P	P	P
Pietroni	Marins du commerce et pêcheurs (Cherbourg)	3	P	P	P
Ehlers	Marins du commerce et pêcheurs (Dunkerque)	5	P	P	P
Bregent	Inscrits marit. (La Rochelle) ...	5			
Sabbatini	— (La Seyne-s.-Mer)	1	P	P	P
Cluzeau	A. D. S. G. B. (Le Havre) ..	6	P	P	P
Guenedal	Inscrits maritimes (Lorient)	5	P	P	P
Pasquini	A. D. S. G. B. (Marseille) ..	7	P	P	P
Ferré-Pisani	Marins commerce (Marseille) ..	6	P	P	P
Pasquini	Pêcheurs (Mazargues)	1	P	P	P
Rochet	Inscrits maritimes (Nantes)	3	P	P	P
Derouineau	— (St-Malo)	2	P		P
Heitz	Inscrits maritimes A. S. G. B. (Saint-Nazaire)	4	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOLX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
FEDERATION DES METAUX					
Bourgeois	Ouvriers métall. (Abbeville) ..	1	P		P
Bouyer	Métaux et sim. (Albert)	2	P P C	P	C
Verdier	Métaux (Annonay)	1	P		P
Le Duvehat	— (Arcachon)	1	P	P	P
Robustelli	— (Arles)	1	P	P	P
Chevalme	— (Arras)	2	P P	P P	P P
Galantus	— (Auxerre)	1	P	P	P
Galantus	Horl. et Métall. (Badevel)	1	P	P	P
Vechin	Métaux (Bar-sur-Aube)	1	P	P	P
Lods	— (Beaumont)	3			
Didier	— (Belfort)	2	P	P	P
Jeannin	— (Besançon)	1	P	P	P
Prey	— (Bitschiviller)	1	P		P
Pommier	— (Bordeaux)	2	P P	P P	P P
Galantus	— (Bourges)	2	P P	P P	P P
Damoy	— (Brest)	1	P	P C	P
Thirion	— (Bussang)	2	P P	P P	P P
Decostère	— (Cambrai)	2	P P	P P	P P
Massa	— (Casablanca)	1	P	P	P
Galantus	— (Castres)	1	P	P	P
Matuchet	— (Chamesson)	1	P	P	P
Bouyer	— (Cholet)	2	P P	P	P
Douroux	— (Clermont-Ferrand) ...	1	P		P
Scholler	— (Colmar)	1	P		P
Bonnet	— (Commentry)	3	P	P	P
Péneau	— (Couéron)	2			
Amand	— (Cousolre)	1			
Pavot	— (Denain et envir.)	2	P		C
Jouvance	— (Donges)	2	P P	P P	P P
Decostère	— (Douai)	1	P	P	P
Lefèvre	— (Dunkerque)	3	P P P		P
Forge	— (Firminy)	1	P		P
Noël	— (Fumel)	2	P P	P	P
Glath	— (Guebwiller)	4	P P P P		P P P P
Chopin	— (Isbergues)	3	P P P	P P	P P P
Chevalme	— (Jeumont)	4	P P P P		P P P P
Humbert	— (Jœuf)	2	P P	P P	P P
Galantus	— (La Ciotat)	3	P P P		P P P
Decostère	— (Lannoy)	2	P P	P P	P P
Sabbat	— (La Seyne-sur-Mer) ...	1	P	P	P
Viro	— (Boucau)	2	P P		P P
Veyre	— (Chambon-Feugerolles) .	1	P	P	P
Pottier	— (Le Mans)	1	P	P	P
Rouaud	— (Le Pellerin)	2	P P	P P	P P
Cornu	— (Ligny-en-Barrois)	2	P P		P P
Roose	— (Lille et environs)	6	P P P P P P		P P P P P P
Dormoy	— (Livry-Gargan)	1	P	P	P
Cyprien	— (Longwy-Rehon)	3	P P P		P P P
Guénédal	— (Lorient)	2	P P	P P	P P
Genet	— (Lyon et banlieue)	3	P P P		P P P
Imoff	— (Macon)	1	P		P
Decostère	— (Maing)	1	P		P
Mann	— (Masevaux)	1	P		P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE LÉSARMEMENT
Wattelle	Métaux (Maubeuge)	2	P	P	P
Galantus	— (Montceau-les-Mines)	1	P	P	P
Bonnet	— (Montluçon)	1	P	P	P
Galantus	— (Morez)	1	P	P	P
Bouyer	— (Moyeuve)	1	P	P	P
Mann	— (Mulhouse)	6	P	P	P
Humbert	— (Nancy)	2	P	P	P
Rouaud	— (Nantes)	4	P	P	P
Humbert	— (Neuves-Maisons)	5	P	P	P
Chevalme	— (Orléans)	1	P	P	P
David	— (Ornans)	1	P	P	P
Bluteau	— (Paimbœuf)	2	P	P	P
Cuissot	— (Paris-Chirurgie)	1	P	P	P
Cuissot	— (Paris-Mécaniciens)	4	P	P	P
Maillard	— (Paris-Précision)	4	P	P	P
Moulin	— (Paris-Optique)	1	P	P	P
Cassé	— (Perpignan)	1	P	P	P
Chevalme	— (Rai-Aube)	1	P	P	P
Bouyer	— (Reims)	1	P	P	P
Vivier	— (Rennes)	1	P	P	P
Boquet	— (Revin)	3	P	P	P
Gastal	— (Roanne)	1	P	P	P
Revol	— (Romans)	1	P	P	P
Mastuy	— (Rombas)	1	P	P	P
Dhont	— (Roubaix)	6	P	P	P
Grefffe	— (St-Amand-les-Eaux)	3	P	P	P
Reverbery	— (Saint-Claude)	1	P	P	P
Chevalme	— (Saint-Juery)	1	P	P	P
Imoff	— (St-Mich.-en-Maurienne)	1	P	P	P
Blanchard	— (Saint-Nazaire)	6	P	P	P
Falaschini	— (Sainte-Suzanne)	2	P	P	P
Jeannin	— (Sochaux)	1	P	P	P
Mann	— (Strasbourg)	3	P	P	P
Imoff	— (Tarare)	1	P	P	P
Chevalme	— (Tarbes)	1	P	P	P
Frey	— (Thann)	1	P	P	P
Dumousset	— (Thiers)	4	P	P	P
Truc	— (Toulouse)	1	P	P	P
Decostère	— (Tourcoing)	4	P	P	P
Bourget	— (Prévoux)	1	P	P	P
Demblant	— (Trignac)	2	P	P	P
Bourgade	— (Valence)	2	P	P	P
Trocne	— (Valenciennes)	1	P	P	P
Jeannin	— (Vesoul)	1	P	P	P
Douceron	— (Vierzon)	2	P	P	P
Daniel Cacciami	— (Villefranche-s.-Saône)	1	P	P	P
Bouyer	— (Villieu)	1	P	P	P

FEDERATION DU PAPIER

Satre	Papetiers (Lancey-Brignoud)	2	P	P	P
Loquet	Ouvriers Papier, dép. des journ. (Rouen et région)	1	P	P	P
Loquet	Papier (Limoges)	1			

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBARQUEMENT
FEDERATION DE LA PHARMACIE ET DE LA DROGUERIE					
Goepfert	Prép., Empl. Pharm. (Ain) ...	1	P	P	P
Letrouit	— (Aisne)	1	P	C	P
Lebrun	— (Allier)	1	P		
Hug	— (Cannes)	1	P	P	P
Goepfert	— (Nice et A.-M.)	2	P	P	P
Letrouit	— (Aube)	1	P	C	P
Letrouit	— (Basse-Normandie)	3	P	C	P
Goepfert	— (Bourges)	1	P	P	P
Reynal	— (Corrèze, Centre-Ouest).	1	P	P	P
Letrouit	— (Côte-d'Or)	1	P	C	P
Delerue	— (Finistère et C.-du-N.).	2	P	P	P
Gaynard	— (Dordogne)	1	P		
Goepfert	— (Gard)	3	P	P	P
Delerue	— (Haute-Garonne)	2	P	P	P
Hug	— (Bordeaux et S.-O.) ...	3	P	P	P
Hug	— (Hérault)	2	P	P	P
Letrouit	— (Ille-et-Vilaine)	2	P	C	P
Goepfert	— (Indre)	1	P	P	P
Goepfert	— (Touraine)	2	P	P	P
Hug	— (Loire)	2	P	P	P
Goepfert	— (Loir-et-Cher)	1	P	P	P
Goepfert	— (Loire-Inférieure)	2	P	P	P
Goepfert	— (Loiret)	1	P	P	P
Delerue	— (Morbihan)	1	P	P	P
Letrouit	— (Oise)	1	P	C	P
Hug	— (Oran)	3	P	P	P
Devernay	— (Nord et P.-de-C.)	3	P	P	P
Pascal	— (Puy-de-Dôme)	1	P	P	P
Letrouit	— (Hautes-Pyrénées)	1	P	C	P
Hug	— (Pyrénées-Orientales) ..	1	P	P	P
Delerue	— (Rhône)	3	P	P	P
Pottier	— (Sarthe)	1	P	P	P
Delerue	— (Région parisienne)	3	P	P	P
Letrouit	— (Rouen et région)	1	P	C	P
Letrouit	— (Le Havre)	2	P	C	P
Siroin	— (Deux-Sèvres)	3	P	P	P
Hug	— (Somme)	1	P	P	P
Hug	— (Tarn)	1	P	P	P
Delerue	— (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Trabucco	— (Var)	1	P	P	P
Cler	— (Vaucluse)	1	P	P	P
Couespel	— (Vendée)	1	P	P	P
Goepfert	— (Haute-Vienne)	2	P	P	P
Letrouit	— (Yonne)	2	P	C	P

FEDERATION DES PORTS ET DOCKS

El Hadj Boumaiza	Ports et Docks (Bizerte)	3	A	A	A
Ferret	Agents de maîtrise du port autonome (Bordeaux)	1	P	P	P
Tarride	Arrimeurs-trieurs de bois merrains (Bordeaux)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Orain	Dockers (Bordeaux)	4	P	P	P
Poujaud	Morutiers (Bordeaux)	1	P	P	P
Pruilh	Port autonome (Bordeaux)	5	P	P	P
Corre	Dockers (Brest)	3	P	A	P
Vilfroy	Ouvriers du port (Calais)	5	P		P
Deweze	S. G. P. B. (Calais)	3	P		P
Anghilante	Dockers du port (Cassis)	1	P		P
Tranche	Transports (Lille)	3	P	P	P
Buhot	Charbonniers (Lorient)	4	P	C	P
Chaintreuil	Marine fluviale (Lyon)	5	P	P	P
Mamessier	Transports et Manutent. (Lyon)	1	P	P	P
Reyre	Charbonniers (Marseille)	1	P	P	P
Filliol	Charg. camion., conduct. d'autos poids lourds (Marseille)	2	P	P	P
Advenant	Dockers (Marseille)	3	P	P	P
Leclercq	Petite Batellerie (Paris)	4	P	P	P
Lorthiois	Union des Transports (Roubaix)	3	P	P	P
Lorriot	Dockers (Saint-Brieuc)	2	P	P	P
Batas	Ouvriers du port (Saint-Malo) .	4	P	P	P
Lescouet	Crutiers (Saint-Nazaire)	1	P	C	P
Le Cunff	Ouvriers du port (Saint-Nazaire)	5	P	P	P
Pacquet	Transports (Tourcoing)	2	P	P	P
Charrad Ali	Dockers (Tunis)	4	P	P	P

FEDERATION POSTALE

Tardieu	Agents des P. T. T. (Ain) ...	3	P	P	P
Coudat	— (Basses-Alpes)	2	P	P	P
Gambotti	— (Alpes-Maritimes)	4	P	A	P
Durant	— (Ardèche)	3	P	C	P
Gainain	— (Ardennes)	3	P	P	P
Delmas	— (Aube)	3	CP	CP	PC
Marot	— (Aude)	3	P	C	C
Calvez	— (Aveyron)	2	P		
Codaccioni	— (Bouches-du-Rhône) ...	4	P		
Alessandri	— (Cantal)	2	C	C	A
Decaux	— (Charente)	3	P	C	A
Poupin	— (Charente-Inférieure) ..	3	P	C	A
Jaillet	— (Corrèze)	3	P	C	A
Crouzet	— (Doubs)	3	P	C	A
Durant	— (Drôme)	3	A	C	A
Michaud	— (Eure)	3	P	P	A
Halgrain	— (Eure-et-Loir)	3	P	P	A
Duhau	— (Gard)	3	P	P	A
Valats	— (Haute-Garonne)	4	P	P	A
Saby	— (Gers)	3	P	P	A
Soumet	— (Gironde)	5	P	C	A
Verdier	— (Hérault)	4	P	C	A
Baron	— (Ille-et-Vilaine)	4	A	P	A
Gourdon	— (Indre)	2	A	A	A
Durant	— (Isère)	4	A	A	A
Durant	— (Loire)	4	A	A	A
Lacour	— (Haute-Loire)	2	P	P	A
Martin	— (Loir-et-Cher)	3	P	P	A

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Bonnin	Agents des P.T.T. (Loire-Inf.)	3	P	P	C
Astrié	— (Loiret)	3	P	P	C
Saby	— (Lot)	2	P	P	C
Chauvet	— (Lozère)	1	P	P	C
Giroux	— (Marne)	4	P	A	C
Régnier	— (Haute-Marne)	3	P	P	C
Ferran	— (Mont-Blanc)	3	P	P	C
Le Levé	— (Morbihan)	3	P	P	C
Monmarson	— (Moselle)	3	P	P	C
Tauriac	— (Nièvre)	3	P	P	P
Jenot	— (Nord)	6	P	P	P
Reulet	— (Oise)	3	P	P	P
Bournat	— (Pas-de-Calais)	5	P	P	P
Fradet	— (Puy-de-Dôme)	4	P	P	P
Boutonnet	— (Pyrénées-Orientales) ..	3	P	P	P
Théron	— (Rhône)	5	A	C	C
Micheli	— (Saône-et-Loire)	4	P	C	C
Pottier	— (Sarthe)	3	P	C	P
Durant	— (Savoie)	3	P	C	C
Mathé	— (Seine)	9	P	C	C
Delmas	— (Seine-et-Marne)	3	C	C	C
Cayla	— (Seine-Inférieure)	5	C	C	C
Bouillon	— (Deux-Sèvres)	2	C	C	P
Prades	— (Somme)	4	P	C	P
Saby	— (Tarn)	3	P	P	P
Saby	— (Tarn-et-Garonne)	3	P	P	P
Serre	— (Tunisie)	3	P	P	P
Portalis	— (Var)	3	P	P	P
Viguié	— (Vendée)	3	P	P	P
Belin	— (Vienne)	3	P	P	P
Nicolas	— (Haute-Vienne)	3	P	P	P
Finidori	— (Vosges)	3	P	C	A
Manuel	— (Yonne)	3	P	C	A
Dumont	Employés P. T. T. (Aisne) ..	4	P	P	P
Cougnenc	— (Alger)	3	P	P	P
Ronteix	— (Allier)	3	P	P	P
Florentin	— (Basses-Alpes)	1	P	P	P
Chapelier	— (Hautes-Alpes)	3	P	P	A
Chapelier	— (Alpes-Maritimes)	4	P	P	A
Myard	— (Ardèche)	3	P	P	P
Guillemot	— (Ardennes)	3	P	P	P
Monié	— (Ariège)	3	P	P	P
Lallemand	— (Aube)	3	P	P	P
Cauquil	— (Aveyron)	3	P	P	P
Chapelier	— (Bouches-du-Rhône)	4	P	P	A
Velay	— (Calvados)	3	P	P	A
Cussac	— (Cantal)	2	P	P	P
Larousse	— (Charente)	2	P	P	P
Moreau	— (Cher)	3	P	P	P
Fradet	— (Corrèze)	4	P	P	P
Bechat	— (Côte-d'Or)	3	P	P	A
Berthelot	— (Côtes-du-Nord)	3	P	P	A
Fradet	— (Creuse)	1	P	P	A
Depigny	— (Dordogne)	3	P	P	A
Berthaud	— (Doubs)	2	P	P	A
Velay	— (Eure)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Setiau	Empl. P.T.T. (Eure-et-Loir)..	3	P		P
Caugant	— (Finistère)	3	P	P	P
Darrowy	— (Haute-Garonne)	4	P	P	P
Lamarque	— (Gers)	2	P	P	P
Depigny	— (Gironde)	5	P	A	P
Séguir	— (Hérault)	4	P	P	P
Berthelot	— (Ille-et-Vilaine)	3	P	P	P
Moreau	— (Indre)	1	P	P	P
Marcadon	— (Indre-et-Loire)	3	P	P	P
Constantin	— (Jura)	3	P	P	P
Myard	— (Loire)	3	P	P	P
Cougnenc	— (Haute-Loire)	3	P	P	P
Seintier	— (Loir-et-Cher)	3	P	P	P
Salencon	— (Loire-Inférieure)	3	P	P	P
Moreau	— (Loiret)	3	P	P	P
Lamarque	— (Lot)	2	P	P	P
Véron	— (Lot-et-Garonne)	3	P	P	P
Chauvet	— (Lozère)	2	P	P	P
Velay	— (Manche)	4	P	P	P
Fournier	— (Marne)	3	P	P	P
Lagasne	— (Haute-Marne)	3	P	P	P
Guglielmi	— (Maroc)	2	P	P	P
Berthelot	— (Mayenne)	1	P	P	P
Viaut	— (Meurthe-et-Moselle) ...	3	P	P	C
Schmitt	— (Moselle)	6	P	P	C
Moreau	— (Nièvre)	1	P	P	P
Régnier	— (Nord)	5	P	P	P
Dujrenne	— (Oise)	2	P	P	P
Cougnenc	— (Orne)	1	P	P	P
Bonnaïfous	— (Pas-de-Calais)	4	P	P	P
Cussac	— (Puy-de-Dôme)	4	P	P	P
Morel	— (Basses-Pyrénées)	3	P	P	P
Raspaut	— (Pyrénées-Orientales) ..	3	P	P	P
Bonal	— (Haut-Rhin)	6	P	P	P
Myard	— (Rhône)	5	P	P	P
Fournier	— (Haute-Saône)	3	P	P	P
Ruet	— (Saône-et-Loire)	4	P	P	P
Doublet	— (Sarthe)	3	P	P	C
Grasson	— (Savoie)	3	P	P	C
Machat	— (Seine)	6	P	P	P
Wanschoten	— (Seine-et-Marne)	3	P	P	P
Nobili	— (Seine-et-Oise)	3	P	P	P
Velay	— (Seine-Inférieure)	2	P	P	P
Cabochette	— (Somme)	4	P	P	P
Lacroux	— (Tarn)	3	P	P	P
Luciani	— (Tunis)	3	P	P	P
Renard	— (Var)	3	P	P	P
Chapelier	— (Vaucluse)	2	P	A	P
Cougnenc	— (Vendée)	3	P	P	P
Fradet	— (Vienne)	3	P	P	P
Fraissex	— (Haute-Vienne)	3	P	P	P
Richard	— (Vosges)	3	P	P	P
Maurin	— (Yonne)	3	P	P	C
Gau	Ouvriers des P. T. T. (Aisne)	2	P	A	P
Coti	— (Alger)	4	P	P	P
Rousseau	— (Allier)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	DE VOIX NOMBRE	MORAL ET FINANCIER RAPPORTS	DU "PEUPLE" RAPPORT	LE DÉSAI- MEMENT RAPPORT SUR
Gambotti	Ouvriers P.T.T. (Alpes-Mar.).	3	P	A	P
Laur	— (Ariège)	1	P	P	P
Ricordeau	— (Aube)	1	P	P	P
Delhayé	— (Aude)	2	P	P	P
Le Goff	— (Aveyron)	3	P	C	P
Pintard	— (Belfort)	1	P	C	P
Guidicelli	— (Bouches-du-Rhône) ..	4	P	C	P
Godard	— (Calvados)	3	P	C	P
Costerg	— (Cantal)	2	P	C	P
Gau	— (Charente)	1	P	A	P
Moreau	— (Charente-Infér.)	2	P	A	P
Coti	— (Constantine)	3	P	P	P
Dutailly	— (Corrèze)	1	P	P	P
Desgrez	— (Corse)	2	P	P	P
Fénolard	— (Côte-d'Or)	2	P	C	P
Bovis	— (Creuse)	1	P	P	P
Sajet	— (Dordogne)	2	P	P	P
Costerg	— (Doubs)	3	P	P	P
Mazoyer	— (Drôme)	2	P	A	P
Simon	— (Eure)	2	P	P	P
Breton	— (Eure-et-Loir)	2	P	C	P
Goavec	— (Finistère)	1	P	P	P
Rompuel	— (Gard)	3	P	P	P
Robert Raymond .	— (Haute-Garonne)	2	P	A	P
Vivès	— (Gers)	2	P	P	P
Ducting	— (Gironde)	3	P	C	P
Peyras	— (Hérault)	3	P	C	P
Ricordeau	— (Ille-et-Vilaine)	2	P	P	P
Bovis	— (Indre-et-Loire)	1	P	P	P
Convert	— (Isère)	3	P	P	P
Godard	— (Jura)	2	P	P	P
Saget	— (Landes)	2	P	P	P
Costerg	— (Loire)	2	P	A	P
Pintard	— (Loir-et-Cher)	1	P	C	P
Hatet	— (Loire-Inférieure)	3	P	C	P
Delhayé	— (Loiret)	3	P	C	P
Laur	— (Lot)	1	P	P	P
Chauvet	— (Lozère)	1	P	P	P
Pintard	— (Maine-et-Loire)	2	P	C	P
Moreau	— (Marne)	2	P	P	P
Moreau	— (Haute-Marne)	1	P	P	P
Godard	— (Mayenne)	1	P	C	P
Viaut	— (Meurthe-et-Moselle) ..	3	P	P	P
Delhayé	— (Meuse)	2	P	P	P
Olmido	— (Morbihan)	1	P	P	P
Moreau	— (Nièvre)	2	P	P	P
Mathys	— (Nord)	5	P	P	P
Fouquoire	— (Oise)	3	P	C	P
Lafet	— (Oran)	3	P	P	P
Fradet	— (Puy-de-Dôme)	3	P	P	P
Deschenique	— (Basses-Pyrénées)	2	P	C	P
Migaut	— (Pyrénées-Orient.)	1	P	C	P
Moreau	— (Haut-Rhin)	3	P	P	P
Leynaud	— (Rhône)	3	P	P	P
Lanselle	— (Haute-Saône)	1	P	P	P
Delhayé	— (Saône-et-Loire)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Gabriel	Ouvriers des P. T. T. (Sarthe)	2	P	C	P
Grasson	— (Savoie)	2		C	P
Vallet	— (Seine)	6	P	C	P
Périsse	— (Seine-et-Marne)	2	P	C	P
Gau	— (Seine-Inférieure)	3	P	A	P
Gau	— (Deux-Sèvres)	1	P	A	P
Berthe Henri	— (Somme)	2	P	P	P
Combes	— (Tarn)	2	P	P	P
Ricordeau	— (Tarn-et-Garonne)	1	P	P	P
Ricordeau	— (Tunisie)	3	P	P	P
Portalis	— (Var)	1	P	P	P
Pintard	— (Vaucluse)	1	P	C	P
Prudent	— (Vendée)	2	P	A	P
Dubois	— (Vienne)	2	P	P	P
Perrot	— (Haute-Vienne)	2	P	P	P
Godard	— (Yonne)	2	P	C	P

FEDERATION DES SERVICES PUBLICS

Lafon	Empl. communaux (Agde)	1			
Michaud	— (Ain)	3	P	P	P
Thouignon	Pers. Serv. Munic. (Amiens) ..	4	P	C	P
Bouleau	Municipaux (Angers)	3	P	C	P
Vala	— (Ardèche)	2	P		P
Quint	— (Armentières)	2	P	C	P
Jayat	— (Auxerre)	3	P	C	P
Barthélemy	Communaux (Avignon)	2	P	C	P
Mathelin	Municipaux (Bayonne)	3	P	P	P
Mobuleau	Communaux (Beauvais)	2	A	P	P
Andrieux	Municipaux (Bergerac)	1	P	P	P
Lafon	— (Béziers)	3	P	P	P
Domageau	— (Bordeaux)	6	P	P	P
Tron	Communaux (Bouches-du-Rh.) ..	1	P	A	P
Thouignon	Municip. (Boulogne-sur-Mer) ..	3	P	P	P
Amichot	— (Bourges)	3	P	P	P
Eucat	Communaux (Brest)	4	P	P	P
Rousseau	Municipaux (Brive)	2	P	A	P
Behey	— (Cambrai)	2	P	C	P
Bérenghier	Serv. Publics (Cannes)	3	P	C	P
Jayat	Communaux (Chantilly)	1	P	C	P
Rouillon	Municipaux (Chartres)	2	P		P
Octobre	Communaux (Châtelleraut)	2	A	C	A
Sabaud	Municip. et Hospit. (Clermont-Ferrand)	4	P	C	P
Düron	Communaux (Commentry)	1	P	P	P
Thouignon	Serv. Publics (Coudekerque) ..	1	P	C	P
Allain	Municipaux (Creil)	2	P	P	P
Deboucq	Serv. Publics (Denain)	3	P	A	P
Clerget	Municipaux (Dijon)	3	P	A	P
Brégingt	— (Dinard)	1	P	C	P
Bornal	— (Dôle)	2	P	P	P
Vala	— (Drôme)	3	P		P
Dufois	— (Evreux)	1	P	P	P
Duigou	Communaux (Finistère)	2		P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Romeyer	Municip. et Hospit. (Firminy)..	2	P	P	P
Hamard	Municipaux (Fougères)	2	P P		
Quint	Empl. Agents, Ouv. (Fourmies)	1	C	C	C
Perrier	Serv. Publics (Gard)		P		
Barbier	Communaux (Nîmes)	3	P P P	P	P
Cajarc	Serv. Publics (Hte-Garonne) .	6	P P P P P P	P	P
Carrefour	Communaux (Gers)	3	P P P		P
Domageau	Serv. Publics (Gironde)	2	P P	P	P
Jublain	Municipaux (Givors)	2	P P	C C	P P
Bron	Communaux (Grenoble)	5	P P P P P	C C	P
Plateel	Municipaux (Hazebrouck)	1	P		
Thouvignon	— (Hellemmes)	1	C	C	C
Lafon	— (Hérault)	1			
Portalis	Communaux (Hyères)	1	P	P	P
Morel	— (Ille-et-Vilaine)	1	P		P
Cazé	— (Istres)	1	P	C	
Corce	Municipaux (La Ciotat)	1	P		P
Bomal	Foyer Départ. (Côte-St-André)	1	P	P	P
Bruneau	Municipaux (La Rochelle)	1	P	P	P
Prudent	Commun. (La Roche-sur-Yon).	1	P	A	P
Nedelec	Municipaux (Le Havre)	2	C C	C P	C C
Ramier	Communaux (Le Mans)	4	P P P P	P	P
Bomal	Municipaux (Libourne)	1	P	P	P
Thouvignon	Serv. Publics (Lille)	6	C C C C C C	C C	C C
Bossis	— (Loire-Inférieure)	2	P P	C C	C C
Jayat	Communaux (Loiret)	1	C	C	C
Olmido	— (Lorient)	3	P P P	P	P
Rabany	Municipaux (Lyon)	6	P P P P P P	C C	C C
Bouleau	— (Maine-et-Loire)	1	P	C	P
Thieulin	— (Manche)	1		C	P
Michaud	Agents, Person. Ch. Commerce (Marseille)	3	P	P	P
Malaval	Egoutiers (Marseille)	3			
Charon	Municipaux (Marseille)	6	C	C	C
Montjallard	Régie Dép. Ch. Fer (Bouches- du-Rhône)	3			P
Glozmann	Communaux (Millau)	1			P
Allain	Municipaux (Montataire)	1	P	P	P
Ronteix	— (Montluçon)	3	P P P	P	P
Thomaré	— (Nantes)	5	P P P P P	P	P
Michaud	Communaux (Narbonne)	2	P P	P P	P P
Michaud	Serv. Municip. (Nevers)	3	P P P	P	P
Barelli	Municipaux (Nice)	3	C C C	C C C	P P P
Audibert	Nettoisement (Nice)	3	C C C	C C C	P P P
Ferro	Pers. Hosp. Civ. (Nice)	5	C C C C C	C	C
Nedelec	Municipaux (Orléans)	3	C C C	C	C
Tauzin	Pers. Serv. Publ. Municip., Départ. (Paris)	8	P P P P P P P P	P	P
Carbonnier	Communaux (Pas-de-Calais) ...	4	P P P P		
Bertrand	Municipaux (Périgueux)	1	P	P	P
Berta	— (Perpignan)	3	P P P	P	P
Michaud	Communaux (Poitiers)	3	P P P	P P P	P P P
Sabaud	— (Puy-de-Dôme)	1	P	C	P
Glatigny	Serv. Publics (Reims)	4	P P P P	A	P
Morel	Municipaux (Rennes)	4	P P P P	A	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOLX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBAR- MEMENT
Imbs	Serv. Publics (Bas-Rhin)	6	P	P	
Bertschy	Pers. Communes, Etat et assi- milés (Haut-Rhin)	5	P	P	P
Pianelli	Communaux (Roanne et région)	3	P	P	P
Quint	Municip., Hospital. (Roubaix) .	5	P	P	P
Valetteau	Municipaux (Royan)	2	P	P	P
Hamon	— (St-Brieuc)	1	P		P
Bousset	— (St-Claude)	1	P	P	P
Chenevat	— (St-Etienne)	5	P		P
Derouineau	— (St-Malo)	2	P	A	P
Caudal	— (St-Nazaire)	3	P	C	P
Chamberlin	— (St-Quentin)	3	P		
Grioux	— (St-Servan-sur-Mer) ..	1	P	A	P
Le Picard	— (Saintes)	1	P	P	P
Léger	— (Saône-et-Loire)	1	P	P	P
Jayat	Pers. Communes (Seine et Seine- et-Oise)	7	C	C	C
Michaud	Serv. Publics (Deux-Sèvres) ..	2	P	P	P
Nedelec	Municip. (Sotteville-lès-Rouen)	2	P	P	P
Domageau	— (Talence)	2	P	P	P
Allamelle	Communaux (Tarn-et-Garonne)	3	P	P	P
Demonsais	Serv. Publics (Toulon)	5	A	P	
Beulque	Municipaux (Tourcoing)	4	P	P	P
Bomal	Communaux (Troyes)	2	P	P	P
Rousseau	— (Tulle)	1	P		P
Gisselaire	Municipaux (Valenciennes) ...	3	C	C	C
Thouygnon	Communaux (Valenciennes) ...	3	C	C	C
Avril	— (Vaucluse)	3	P	P	P
Bomal	— (Vichy)	3	P	P	P
Parrot	Municipaux (Haute-Vienne) ..	4	P	P	P
Michaud	— (Vierzon)	1	P	P	P
Giaume	— (Villefranche-sur-Mer et St-Jean-Cap-Ferrat) .	1	C	C	P
Dumont	— (Villeurbanne)	4	P	C	P
Morel	— (Vitré)	1	P	A	P
Rouvet	Communaux (Tarn)	4	P	P	P

FEDERATION DES SERVICES DE SANTE

Foulu-Mion	Pers. Mais. Départ. Retaite (Albigny)	3	P	.	P
Dubecq	Pers. Sec. Serv. Santé (Alger)	3	P	P	P
Carrefour	Empl. Sanit. (Auch et Gers) ..	2	P	P	P
Darracq	Pers. Asile de Bonneval	2	P	P	P
Filloles	Pers. Centre d'App. (Bordeaux)	1	P	P	P
Laborde	Pers. Adm. Hôpit. (Bordeaux)	2	P	P	P
Pehau	Empl. Inf. Hôpit. (Bordeaux) .	5	P	P	P
Barateau	Pers. Ouvr. Hosp. Civ. (Bor- deaux)	3	P	P	P
Bonnefont	Sages-Femmes et Gardes-Mafa- des (Bordeaux)	2	P	P	P
Pamart	Empl. Asile de Braqueville ...	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT
Lefèvre	Mécan.-Dent. Nord (Finistère)	1	P	P	P
Larpin	Pers. Asile dép. aliénés (Bron)	4	P		P
Pinsole	Infirm. Asile aliénés (Cadillac)	3	P	P	P
Darracq	Pers. Serv. Santé et Assist. de l'As. d'alién. (Château-Picon)	3	P	P	P
Lepape	Pers. Hôpit. Pasteur (Hospice de Cherbourg)	1	P	P	P
Merma	Pers. Asile de Clermont (Oise)	4	P	P	P
Sabaud	Orthop. Centre d'Appar. Clermont-Ferrand	1	P	C	P
Pamart	Services de Santé (Constantine)	2	P	P	P
Merma	Serv. Santé et d'Ass. (Dijon)	1	P	P	P
Merma	Pers. Asile (Fleury-lès-Aubrais)	2	P	P	P
Merma	Serv. Méd. Asile de La Charité-sur-Loire (Nièvre)	3	P	P	P
Bruneau	Asile de Lafond	2	P	P	P
Poulet	Pers. Inf. Hospices (Le Mans)	1	P	A	P
Quet	Pers. Asile Vieillards (Le Mans)	1	P	A	P
Le Courtois	Serv. Santé (Lesvellec)	2	P	A	P
Danveq	Hôpital-Rospice (Libourne)	1	P	P	P
Foulu-Mion	Pers. Hosp. Civ. (Lyon)	6	P		P
Poulet	Empl. Bureau Bienf. (Marseille)	1	P	P	P
Aoril	Empl. second. Asile d'aliénés (Montdevergues)	4	P	P	P
Peneau	Pers. Hospice Civ. (Nantes)	1	P	P	P
Daudin	Empl. Asile (Naugeat)	1	P	P	P
Merma	Person. second. Asile Navarre (Evreux)	2	P	P	P
Pamart	Serv. Santé Départ. (Oran)	2	P	P	P
Fouliard	Pers. Médic. et assim. (Seine)	4	P	P	P
Quet	Hôpitaux (Paris)	7	P	P	P
Mlle Moulin	Infirm.-Visteuses (Paris)	1	P	P	P
Lefèvre	Mécaniciens - Dentistes (Région parisienne)	2	P	P	P
Gisselbrecht	Infirm.-Masseurs de l'Etat des Ecoles recon. p. l'Etat (Paris)	2			
Darracq	Empl. Asile aliénés (Pierrefeui)	3	P	P	P
Lacroix	Pers. subalt. Asile aliénés de Quimper (Finistère)	3	P	P	P
Marquet	Mécan.-Dentistes (Finistère)	1	P	P	P
Merma	Pers. Civ. Serv. Santé (Rennes)	1	P	P	P
Rosier	Mécan.-Dentistes (Loire)	1	P	P	P
Darracq	Pers. Asile (St-Gemmes)	3	P	P	P
Darracq	Pers. second. Asile (St-Lizier)	1	P	P	P
Renck	Asile de St-Ylie	3	P	P	P
Le Pape	Pers. non gradé Asiles nationaux (St-Maurice)	4	P	P	P
Bonome	Pers. de l'Asile (St-Robert)	3	P	P	P
Reine	Pers. Mais. Santé Département. (Soiteville-lès-Rouen)	3	P	P	P
Merma	Pers. Civ. Centre d'Appareill. (Toulouse)	1	P	P	P
Pellefigues	Mécan.-Dentistes (Toulouse)	2	P	A	P
Papet	Pers. Hospice Génér. (Tours)	3	P	A	P
Papet	Pers. Asile aliénés (Vauclaire)	3	P	A	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAR- NEMENT
FEDERATION DU SOUS-SOL					
Rousseau	Ardoisiers (Allasac)	1	P	A	P
Rossy	Mineurs et assimilés (Anzin)	7	P	P	P
Oustry	Mineurs (Aubin)	3	P		P
Senèze	— (Auzon)	1	P	P	P
Pilard	Ardoisiers (Bel-Air)	4	P	P	P
Peyric	Mineurs (Bessèges)	2	P	P	P
Bard	— (Brassac-les-Mines)	1	P	P	P
Viguiet	— (Cagnac-les-Mines)	5		P	P
Vigne	— (Carmaux)	5	P	P	P
Bard	— (Chaligny)	3	P	P	P
Fradet	— (Charbonnier)	1	P	P	P
Duron	— (Commentry)	2	P	P	P
Oustry	— (Decazeville)	3	P		P
Legay	— (Droitaumont)	1	P		P
Mathus	— (Epinac-les-Mines)	3	P	P	P
Bomeyer	— (Firminy)	4	P	P	P
Vendome	— (Frugères-les-Mines)	1			
Genon	Ardoisiers (Fumay)	2	P	P	P
Vigne	Mineurs (Fiveau)	3	P	P	P
Armand	— (Puits-Biver-Gardanne)	4	P	P	P
Fradet	— (La Combelle)	4	P	P	P
Crépiat	— (Côte-Chaude)	1	P	P	P
Puiois	— (La Ferrière-aux-Étangs)	1	P	P	P
Pilard	Ardoisiers (La Pouèze)	3	P	P	P
Arnaud	Mineurs (La Ricamarie)	1	C	C	C
Arnaud	Mineurs (Le Chambon - Feuge-rolles)	1	C	C	C
Duront	Mineurs (Ferrières)	1	P	P	P
Fradet	— (Lempdes)	1	P	P	P
Sabaud	— (Lumeaux)	2	P	C	P
Ducros	— (L. Masdieu)	1	P	P	P
Fradet	— (Meisseix)	2	P	P	P
Pilard	Ardoisiers (Misengrain)	4	P	P	P
Ducros	Mineurs (Molières-sur-Cèze)	1	P	P	P
Mathus	— (Montceau-les-Mines)	6	P	P	P
Rousquet	— (Montcombroux)	2	P	P	P
Rieth	— (Moselle)	5	P	P	P
Fisenring	— (Haut-Rhin)	2	P	P	P
Flament	— (Nord)	7	P	P	P
Lamoine	— (Noyant)	3	P	P	P
Priem	— (Pas-de-Calais)	21	P	P	P
Planchenault	Ardoisiers (Renazé)	4	P	P	P
Panissal	— (Rimogne)	3	P	P	P
Ducros	Mineurs (Rochesadoule)	1	P	C	C
Arnaud	— (Roch-la-Molière)	1	P	C	C
Legay	— (Ronchamp)	2	P	P	P
Fradet	— (St-Floy-Bouble)	4	P	P	P
Arnaud	— (St-Etienne)	2	P	C	C
Sabaud	— (St-Florine)	1	P	C	C
Arnaud	— (St-Genest-Lerpt)	1	P	C	C
Arnaud	— (St-Jean-Porrefonds)	1	C	C	C
Vigne	— (St-Jean-de-Valériscle)	1	P		P
Fradet	— (St-Eloy-Vieille-Mine)	4	P		P

NÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Comberiac	Mineurs de sel (Salies-du-Salat)	1	P		
Bertron	Mineurs (Segré)	1	P	P	P
Rousseau	Ardoisiers (Travassac)	2	P	P	P
Gernigeon	— (Trélazé)	5	P	P	P
Armand	Mineurs (Trets)	3	P	P	P
Fradet	— (Vergongheon)	1	P	P	P

FÉDÉRATION DU SPECTACLE

Alquid	Musiciens (Alger)	2	P	P	P
Cébron	— (Angers)	3	P	P	P
Taverna	— (Bayonne et région) ..	2	P	P	P
Bentaberry	— (Béziers)	1	P	P	P
Bentaberry	— (Biarritz-Côte basque) ..	1	P	P	P
Chaigne	Choristes (Bordeaux)	2	P	P	P
Marx	Musiciens (Bordeaux)	4	P	P	P
Coste	Machinistes prof. (Bordeaux) ..	2	P	P	P
Cébron	Musiciens (Brest et départ.) ..	2	P	P	P
Pessieux	— (Cannes)	3	P	P	P
Aulagne	Choristes (Cannes)	1	P	P	P
Taverna	Musiciens (Clermont-Ferrand) ..	3	P	P	P
Cébron	— (Grenoble)	1	P	P	P
Taverna	— (La Rochelle)	1	P	P	P
Cébron	— (Le Mans)	1	P	P	P
Heuguet	— (Lille)	3	P	P	P
Jullien	Machin. et Chor. (Lille)	3	P	P	P
Dudognon	Musiciens (Limoges)	2	P	P	P
Aulagne	— (Lyon)	4	P	P	P
Aulagne	Chorégraphes (Marseille)	1	P	P	P
Taverna	Défense Prof. de Café-Concert (Marseille)	3	P	P	P
Aulagne	Machin.; Acces., Electr. des Théâtres (Marseille)	1	P	P	P
Faraud	Musiciens (Marseille)	4	P	P	P
Rigault	— (Menton-Beausoleil) ..	3	P	P	P
Taverna	— (Metz et région)	3	P	P	P
Aulagne	— (Montpellier)	1	P	P	P
Cébron	— (Mulhouse)	2	P	P	P
Eisenring	Choristes (Mulhouse)	2	P	P	P
Taverna	Musiciens (Nancy)	3	P	P	P
Toulet	— (Nantes)	2	P	P	P
Pessieux	— (Nice)	4	P	P	P
Cébron	— (Nîmes)	1	P	P	P
Fustérimos	Auteurs, Composit. et Internè- des S. A. C. I. C. (Paris) ..	1	P	P	P
Le Fèvre	Choristes (Paris)	3	P	P	P
Pambrun	Electr. Théâtres (Paris)	3	P	P	P
Le Fèvre	Ouvrières (Paris)	3	P	P	P
Cébron	Musiciens (Pau)	1	P	P	P
Taverna	— (Reims)	2	P	P	P
Taverna	— (Rennes)	1	P	P	P
Sénard	— (Rouen et région)	4	P	P	P
Faraud	— (St-Etienne)	1	P	P	P
Aulagne	— (Sète)	1	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT "U" "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Chaigne	Musiciens (Toulon)	2	P	P	P
Bentaberry	— (Toulouse)	4	P	P	P
Bentaberry	Machinistes Electr. (Toulouse) ..	1	P	P	P
Chaigne	Musiciens (Tours)	2	P	P	P
Taerne	— (Vichy)	1	P	P	P
Le Ny	Machin., Acc., Electr. (Vichy) ..	1	P	P	P

FEDERATION DES TABACS

Delabit	Ouvr. du Magasin de Transit des Tabacs (Bordeaux)	1	P	P	P
Mussel	Tabacs (Bordeaux)	4	P	P	P
Delabit	Magasins tabacs (Cahors)	1	P	P	P
Bertaud	Manuf. tabacs (Châteauroux) ..	5	P	P	P
Mathias	Tabacs (Dieppe)	4	P	P	P
Bell	— (Dijon)	3	P	P	P
Mussel	Manuf. tabacs (Issy-les-Moul.) ..	3	P	P	P
Mussel	Tabacs (Le Havre)	4	P	P	P
Delabit	Magas. transit tabacs (Le Havre) ..	1	P	P	P
Mathias	Tabacs (Le Mans)	4	P	P	P
Delfoly	— (Lille)	4	P	P	P
Dary	— (Lyon)	4	P	P	P
Delabit	— (Marseille)	4	P	P	P
Mussel	— (Metz)	3	P	P	P
Henry	— (Morlaix)	5	P	P	P
Peeters	— (Nancy)	5	P	P	P
Levasseur	— (Nantes)	5	P	P	P
Mathias	— (Nice)	3	P	P	P
Mathias	— (Orléans)	3	P	P	P
Delabit	— (Pantin)	4	P	P	P
Delabit	— (Paris-Reuilly)	4	P	P	P
Mussel	— (Riom)	2	P	P	P
Mathias	— (Strasbourg)	5	P	P	P
Mathias	— (Tonneins)	3	P	P	P
Marty	— (Toulouse)	5	P	P	P

FEDERATION DU TEXTILE

Bastien	Tisseurs et Fileurs (Amiens) ..	3	C	C	A
Vigreux	Textile (Armentières)	5	P	P	P
Julien Mahaut ...	— (Beaucamps-le-Vieux) ..	2	P	P	P
Plateel	— (Boeschèpe)	1	P	P	P
Boulangier	Similaires en tulle (Calais)	3	P	P	P
Boulangier	Tullistes (Calais)	5	P	P	P
Gardies	Textile (Castres)	3	P	P	P
Faubert	Teintur. Apprêt. (Caudry)	5	P	P	P
Gabet	Tull., Dentell. (Caudry)	4	P	P	P
Formwald	Textile (Colmar)	3	P	P	P
Philippe	Tisseurs (Cours, Rhône)	1	P	P	P
Saillant	Textile (Crest)	1	P	P	P
Smédts	— (Erquinghem-Lys)	3	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT "U PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉBAR- MEMENT
Baudin	Textile (Fourmies)	4	P	P	P
Eisenring	— (Guebwiller)	4	P	P	P
Lefebvre	— (Halluin et envir.)	5	P	P	P
Plateel	— (Hazebrouck)	5	P	P	P
Smedts	— (Houplines)	3	P	P	P
Phalipou	— (Labastide-Rouaïroux)	3			P
Cokelaer	— (Gorgue-Estaires)	6	A	P	P
Meurisse	— (Lannoy)	6	P	P	P
Bauche	— (Lille)	6	P	P	P
Daudin	— (Limoges)	1	P	P	P
Quiron	Tissage et mouil. (Lyon)	3	P	P	P
Rosset-Cailler	Tullistes (Lyon)	3	P	P	P
Gardies	Textile (Mazamet)	4	P	P	P
Henry	Cordiers (Morlaix)	1	P	P	P
Formwald	Textile (Munster)	1	P	P	P
Allouchery	Bonneterie et tisseurs (Seine)	1	P	P	P
Docq	Textile (Reims)		P	P	P
Gastal	— (Roanne)	2	P	P	P
Decock (A.)	— (Romilly-sur-Seine)	1		P	P
Lefebvre	— (Roubaix)	9	P	P	P
Eisenring	— (Saint-Amarin)	1	P	P	P
Formwald	— (Ste-Marie-aux-Mines)	5	P	P	P
Vatin	Tullistes-Guiruriers (St-Quentin)	2	P	P	P
Decock	Textile (St-Rambert-en-Bugey)	1	P	P	P
Lefebvre	— (Tourcoing)	6	P	P	P
Vandepulle	— (Troyes)	1			P

FEDERATION DU TONNEAU

Nicolas	Tonneau (Capedu)	1	P	C	P
Vautour	— (Cognac)	3	P	P	P
Docq	— (Epernay)	1	P	P	P
Nicolas	— (Montpellier)	2	P	C	P
Nicolas	— (Perpignan)	1	P	C	P
Nicolas	Cercliers (Saint-Laurent-de-Cerdans)	1	P	C	P
Docq	Tonneliers-cavistes (Reims)	1	P	P	P

FEDERATION DES TRANSPORTS

Lamongie	Empl. Tram. Autob. (Angers)	3	P	P	P
Moulian	Tram. B.A.B.B.L.B. (Beyonne)	2	P	A	P
David Octave	Tramways (Besançon)	1	P	P	A
Juyon	Petits patrons et chauff. de taxis (Bordeaux)	3	P	P	P
Lacassin	Tramways (Bordeaux et banl.)	5	P		P
Guinchart	— (Bourges)	1	P	P	P
Rault	— (Brest)	2		P	P
Lesouple	Cars électr. (Calais)	3	P	P	P
Mattei	Moyens transp. (Casablanca)	1	P	P	P
Genon	Camionneurs (Charleville)	2	P	P	P

DÉLÉGUÉS	ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSAI-MEMENT
Lacour	Autob. départ. (Clermont-Ferr.)	3	P	A	P
Lacour	Taxis (Clermont-Ferrand)	1	P		P
Lacour	Tramways (Clermont-Ferrand)	3	P	P	P
Eisenring	Chem. de fer de la Vallée de Kaysersberg, à Colmar	2	P	P	P
Quinio	Chauffeurs (Côtes-du-Nord)	1	P	A	P
Bardollet	Tram. élect. (Dijon, Côte-d'Or)	3	P	P	P
Lebouc	Tramways (Dunkerque)	3			
Bruneau	Autobus munic. (La Rochelle)	2	P	P	P
Damour	Tram. et Autob. (Le Havre)	4	P		
Ramier	Tram. élect. (Le Mans)	3	C	P	C
Dumoulin	Tram., Autob. (Lille et banl.)	5			
Huyghe	Cochers, chauffeurs (Lille)	2	P	P	P
Daudin	Chauffeurs de taxis (Limoges)	1	P	P	P
Daudin	Tramways (Limoges)	2	P	P	P
Olmido	— (Lorient)	2	P	P	P
Fontaine	Cie Omnibus et Tram. de Lyon	6	P		
Guinchard	Pers. Aviation (Marseille)	4	P	P	P
Lauze	Contrôl. Tram. (Marseille)	3	P	P	P
Joblin	Tram. et Autobus (Marseille)	7	P	P	P
Guinchard	Pompes funèbres (Montpellier)	1	P	P	P
Lebert	Contrôleurs Tramways (Nantes)	1	P	P	P
Lebert	Tramways et Autobus (Nantes)	5	P	P	P
Guinchard	Chemin. (Nantes, Légé, Roche-servièrè)	2	P	P	P
Macchia	Tramways (Nice et littoral)	5	C	C	C
Lesouple	Tramways (Nîmes)	2	P	P	P
Brisset	Tramways électriques (Orléans)	2	P	P	P
Thuillier	Chauff., postiers et parties similaires de la Seine	2	P	P	P
Crochet	Conducteurs d'autos de grande remise (Paris)	4	P	P	P
Camus	Ouvriers et empl. Métro (Paris)	8	P	P	P
Viteau	Conducteurs taxis (Seine)	6	P	P	P
Gautron	Contrôl. et assim. T. C. R. P. (Paris)	5	C	A	C
Jaccoud	T. C. R. P. (Rég. parisienne)	10	P	P	C
Marchat	Empl. et ouvr. Chemins de fer départ. (Périgueux)	3	P	P	
Beaux	Tramways élect. (Perpignan)	2	P		
Berland	— (Poitiers)	2			
Nigon	Recev. et simil. Tram. (Reims)	3			
Chéreau	Tram. élect. (Rennes)	2	P	P	P
Perrin	Tram. et Autobus (Roanne)	2	P		
Molard	Electr. (Lille, Roubaix, Tourc.)	6	P	P	P
Guinchard	Chauffeurs (Saint-Etienne)	2	P	P	P
Celle	Tram. C.F.V.E. (St-Etienne)	3	C	P	A
Rosier	Perscn. gradé tram. (St-Etienne)	1	P	P	P
Callet	Tram. T. E. (St-Etienne)	2	C	P	P
Derouineau	Tramways, bretons	2	P		P
Giamarchi	Employés Tram. (Toulon)	3	P	P	P
Comboul	Personnel Aviation G. G. A. (Toulouse)	4		A	P
Toujas	Petits patrons et chauff. de taxis (Toulouse)	3	P	P	P
Icart	T. C. R. T. (Toulouse)	5	P	P	P

ORGANISATIONS	NOMBRE DE VOIX	RAPPORTS MORAL ET FINANCIER	RAPPORT DU "PEUPLE"	RAPPORT SUR LE DÉSARMEMENT	
Deilhes	Cadres et Pers. Adm. de la Sté T. C. R. T. (Toulouse) ..	3	P	A	P
Vitteau	Chauffeurs de taxis (Tours) ...	2	P	P	P
Guinchard	Pers. Cie des Tram. (Tours) ..	2	P	P	P
Douet	Contrôleurs Tramways (Troyes).	1	P	P	P
Douet	Personnel Tramways (Troyes) .	1	P	P	P
Macotta	Chauffeurs taxis (Tunis)	3	P		
Raffin	Régie Chem. de fer du Rhône (Villefranche-sur-Saône) ...	3	P		

FEDERATION DES VERRIERS

Bessenay	Verriers (V. O. Albi)		P	P	P
Delzant	— (Aniche)		P	P	P
Chopin	— noir (Arques)		P	P	P
Gayte	— (Bagneaux-Loing)		P	P	P
Delzant	— (Bordeaux et région) ...		P	P	P
Sabaud	— (Puy-Guillaume)		P	P	P
Delzant	— (Romesnil)		P	P	P
D'Hardivillers	— (Saint-Germer-de-Fly) .		P	P	P
Ronteix	— (Souvigny)		P	P	P
Delzant	— (Venissieux)		P	P	P
Delzant	— (Villeurbanne)		P	P	P
Chopin	— (Wingles)		P	P	P

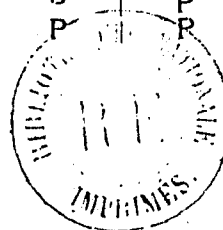


TABLE DES MATIÈRES

I. — RAPPORTS ET DOCUMENTS

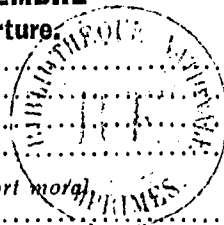
	Pages
Ordre du jour du Congrès.....	5
Rapport moral. — Généralités.....	7
Motion sur l'unité.....	9
L'activité de la C. G. T.....	12
La solidarité confédérale.....	13
Le conflit de Marseille.....	14
D'autres accords à envisager.....	18
La mort de Jules Lapierre, secrétaire adjoint de la C. G. T.....	18
Le Bulletin d'Informations bi-mensuel de la C. G. T.....	19
La crise mondiale.....	20
Rapport sur la gestion du <i>Peuple</i>	27
La législation sociale.....	32
La crise économique et le travail féminin.....	48
Les Assurances sociales.....	51
L'activité de la Fédération Syndicale Internationale.....	66
Revendications immédiates de la F.S.I. en fonction d'un plan d'économie dirigée.....	75
L'organisation internationale du Travail pendant les deux dernières années....	97
De l'activité et des travaux du Conseil national économique pendant les années 1932 et 1933.....	105
La Société des Nations.....	107
L'Enseignement. — Les travaux de la Commission confédérale de l'Enseigne- ment et de l'Education ouvrière.....	111
Rapport sur l'organisation générale de l'Enseignement.....	113
Premier rapport sur le projet de loi sur la prolongation de la scolarité obligatoire.....	113
Deuxième rapport sur l'enseignement de 6 à 14 ans.....	117
Projet de loi sur l'organisation de l'enseignement obligatoire.....	122
Rapport sur l'Institut Supérieur Ouvrier et les Collèges du Travail....	125
L'enseignement professionnel et technique.....	135
Le Bureau international de l'Enseignement technique.....	142
Le Timbre unique.....	145
Rapport financier.....	147
Rapport de la Commission de Contrôle.....	159

II. — SEANCES DU CONGRES

MARDI 26 DECEMBRE

Séance d'ouverture

Discours de Guiraud.....	161
Jouhaux salue les délégués étrangers.....	163
Manifestation contre le fascisme.....	164
Discours de Citrine.....	165
<i>Discussion du rapport moral</i>	
Intervention de Le Pen.....	166



Séance de l'après-midi.

Suite de la discussion du rapport moral.

	Pages
Intervention de Wintermantel	177
— Vivès	180
— Milan	188
— Chambelland	191
— Bard	194
— Lapalu	202
— Thomas	204
— Biot	206
— Cariou	213
Hommage aux militants disparus	218

MERCREDI 27 SEPTEMBRE

Séance du matin.

Suite de la discussion du rapport moral.

Intervention de Mesnard	219
— Denis	223
— Delsol	224
— Clerc	227
— Vivier-Merle	230
— Guyot	234
— Coine	235
— Lecoin	237
Les organisations représentées	240
Intervention de Eisenring	240
— Roux	242
— Arnaud	244

Séance de l'après-midi.

Fin de la discussion du rapport moral.

Intervention de Foutant	250
— Jeannin	252
Réponse de Jouhaux	256

JEUDI 28 SEPTEMBRE

Séance du matin.

Audition des délégués étrangers	269
Résultats du vote sur le rapport moral	288

VENDREDI 29 SEPTEMBRE

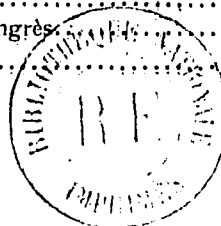
Séance du matin.

Examen des rapports.

Centre laïque des Auberges de Jeunesse.	
Exposé du rapporteur	290
Texte de la résolution	295
Discussion	295
Vote	297

	Pages
Enseignement professionnel et technique.	
Exposé du rapporteur	298
Texte de la résolution	298
Vote	299
Prolongation de la scolarité et réforme de l'enseignement.	
Exposé du rapporteur	299
Texte des résolutions	300 à 302
Vote	303
Institut Supérieur Ouvrier.	
Exposé de Lefranc	303
Vote	307
Le travail de la femme.	
Exposé du rapporteur	307
Texte de la résolution	309
Vote	309
Les Assurances sociales.	
Exposé du rapporteur	309
Texte de la résolution	309
Vote	312
Rapport de la Commission du <i>Peuple</i>.	
Exposé du rapporteur	312
Texte de la résolution	316
Discussion	317
Vote à main levée	322
Résultats du vote par mandats	332
Séance de l'après-midi.	
Intervention de Million	322
L'Unité syndicale.	
Exposé du rapporteur de la Commission des résolutions.....	326
Texte de la résolution sur l'Unité	327
Discussion	329
Vote	336
Les concentrations syndicales.	
Exposé du rapporteur	336
Texte de la résolution	338
Discussion	339
Vote	340
La législation sociale.	
Exposé du rapporteur	340
Texte de la résolution	340
Vote	348
Le désarmement.	
Exposé du rapporteur	349
Texte des résolutions	351
Discussion	352
Vote de la motion générale	361
Déclaration de Jouhaux	362
Résultat du vote par mandats	372

La crise économique.	
Exposé du rapporteur	363
Texte de la résolution	365
Discussion	366
Vote	368
Résolutions et vœux divers	369
Fédérations représentées au Congrès	373
Unions départementales représentées au Congrès	374
Bourses du Travail et Unions locales représentées au Congrès	375
Résultats des votes par Syndicats	377





IMPRIMERIE
COOPÉRATIVE
"LA GUTENBERG"
18, Avenue de Paris
VERSAILLES